

Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200810 « Plateau d'Argentine »



Novembre 2009

Document de synthèse (Tome 1)

Maîtrise d'ouvrage :

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement d'Aquitaine

Suivi de la démarche : BELOT C. (DIREN) et FEDRIGO E. (DDAF Dordogne)

Structure porteuse : Parc naturel régional Périgord-Limousin

Opérateur : Parc naturel régional Périgord-Limousin

Rédaction du document d'objectifs

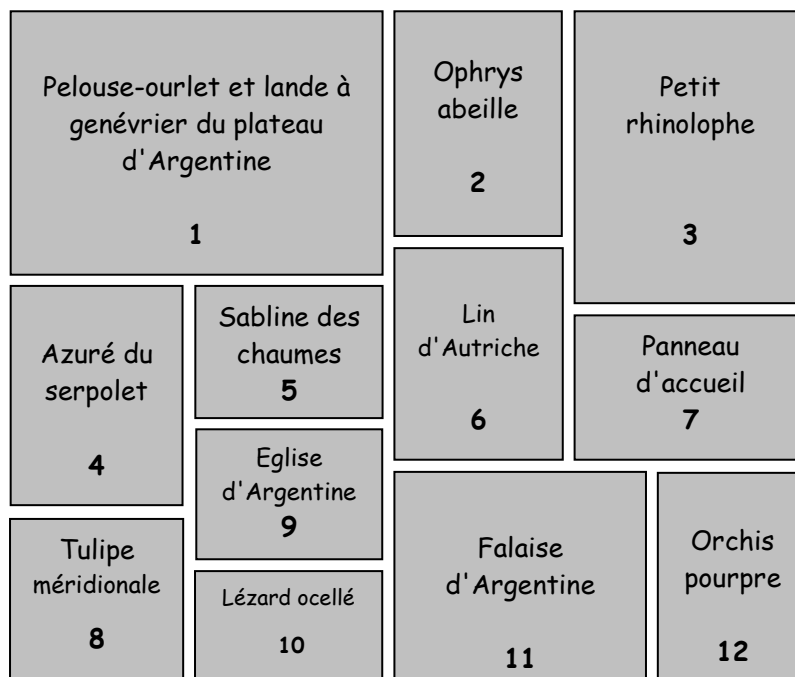
- Rédaction / Coordination / Cartographie : RIQUET O.
- Contribution au diagnostic écologique : Espaces Naturels d'Aquitaine (ENA), Aliénor Paysage
- Contribution / Synthèse / Relecture : BELOT C., FEDRIGO E., HIPPOLYTE S., GROSSET G.-N.

Cartographie des habitats naturels et des espèces et études écologiques complémentaires

- Cartographie des habitats naturels (2005-2008-2009) : ENCEM, DUHAZE B. et PAILLET M. (ENA) -2008, CALME C. (ALIENOR PAYSAGE) - 2009
- Cartographie des habitats d'espèces (2003 – 2008) : ENA, Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNR PL)
- Inventaires complémentaires des groupes taxonomiques :
Flore : ENA (2008), Aliénor Paysage (2009)
Faune : Mammifères-Oiseaux : ENA (2008) ; Reptiles-Amphibiens : ENA, Cistude Nature (2008); Insectes : ENA, KIME D. (2008)

Crédits photographiques :

Couverture : photos 1 à 9, 11 et 12 : PNR PL ; photo 9 : PAILLET M. (ENA).



Référence à utiliser : RIQUET O. (2009) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200810 « Plateau d'Argentine »*. Parc naturel régional Périgord-Limousin, 225 p. + annexes.

Remerciements

Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 : La Rochebeaucourt-et-Argentine et Sainte-Croix-de-Mareuil,
Les membres de la communauté de communes du Pays de Mareuil en Périgord, et l'ensemble de son personnel,
Monsieur le Conseil général du canton de Mareuil,
Sous-Préfecture de Nontron,
Direction Régionale de l'Environnement d'Aquitaine,
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Dordogne,
Direction Départementale de l'Equipement de la Dordogne,
Direction départementale de la jeunesse et des sports de la Dordogne,
Service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne,
Office National de la Forêt de la Dordogne,
Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine,
Syndicat des propriétaires forestiers privés,
Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage,
Fédération départementale de la Chasse de la Dordogne,
Conservatoires Botaniques Nationaux du Massif Central et Sud-Atlantique,
Chambre d'Agriculture de la Dordogne - CRDA Périgord-Limousin,
Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine - délégation Nord,
Syndicat intercommunal d'adduction en eau potable de Mareuil-sur-Belle,
Comité départemental du tourisme de la Dordogne,
Comité départemental de randonnée pédestre de Dordogne,
Sociétés de chasse locales,
Association d'aéronautique de la Rochebeaucourt,
Association d'aéromodélisme Rupé Model Club,
Société Charges Minérales du Périgord,
Société CESAR,
Propriétaires privés du site

Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs.

SOMMAIRE

Tome 1/2

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	p.4
PREAMBULE : PRESENTATION GENERALE DE NATURA 2000	p.6
LA PROPOSITION DU PLATEAU D'ARGENTINE AU RESEAU NATURA 2000	p.10
FICHE D'IDENTITE SYNTHETIQUE DU SITE	p.11
PARTIE I : PRESENTATION GENERALE DU SITE	p.15
I.1- Caractéristiques administratives et géographiques	p.14
I.1.1- Situation administrative.....	p.15
I.1.2- Périmètre du site.....	p.15
I.1.3- Description générale du site.....	p.17
I.2- Paysages	p.20
I.2.1- Unités paysagères.....	p.20
I.2.2- Evolution du paysage.....	p.20
I.3- Milieu physique	p.23
III.3.1- Climat.....	p.23
III.3.2- Géologie – géomorphologie.....	p.24
III.3.3- Pédologie.....	p.24
III.3.4- Hydrologie –hydrogéologie.....	p.26
I-4- Statut actuel du site	p.27
I.4.1- Zonages biologiques et statuts réglementaires.....	p.27
I.4.2- Aspects fonciers.....	p.29
I.4.3- Urbanisme.....	p.30
PARTIE II : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	p.31
II.1- Méthodologie	p.32
II.2- Contexte socio-économique global	p.32
II.3- Agriculture	p.33
II.3.1- Généralités.....	p.33
II.3.2- Activités anciennes.....	p.35
II.3.3- Activités agricoles actuelles.....	p.36
II.4- Activités sylvicoles	p.37
II.5- Activités industrielles	p.37
II.5.1- Entreprise C.M.P.....	p.37
II.5.2- Entreprise CESAR.....	p.38
II.6- Activités de tourisme et de loisirs	p.39
II.6.1- Généralités.....	p.39



II.6.2- Activités touristiques.....	p.39
II.6.3- Activités cynégétiques.....	p.39
II.6.4- La randonnée.....	p.40
II.6.5- L'aéronautique.....	p.41
II.6.6- L'aéromodélisme.....	p.41
II.6.7- Le golf.....	p.41
II.6.8- La pratique des sports motorisés.....	p.42
II.6.9- Les activités de découverte de la nature.....	p.42
II.7- Autres activités	p.42
II.7.1- Manœuvres militaires.....	p.42
II.7.2- Etudes scientifiques.....	p.43

PARTIE III : DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE p.44

III.1- Flore et végétation	p.45
III.1.1- Méthodologie.....	p.45
III.1.2- Plantes des pelouses sèches : une végétation adaptée.....	p.47
III.1.3- Dynamique végétale des pelouses calcicoles.....	p.47
III.1.4- Habitats recensés.....	p.48
III.1.5- Habitats d'intérêt communautaire.....	p.55
III.1.6- Espèces végétales remarquables.....	p.65
III.2- Faune	p.69
III.2.1- Méthodologie.....	p.69
III.2.2- Espèces d'intérêt communautaire.....	p.69
III.2.3- Autres espèces animales remarquables.....	p.97
III.3- Habitats d'espèces et impacts des pratiques de gestion sur les habitats naturels et habitats d'espèces	p.102

PARTIE IV : ENTITES ET ENJEUX DE CONSERVATION p.105

IV.1- Travail par entité	p.106
IV.1.1- Découpage du site en entité de concertation.....	p.106
IV.1.2- Regroupement des habitats en entités de gestion.....	p.106
IV.2- Enjeux de conservation	p.107
IV.2.1- Foyers de biodiversité.....	p.107
IV.2.2- Zones d'influence.....	p.109
IV.2.3- Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces.....	p.114
IV.2.4- Synthèse des éléments patrimoniaux.....	p.120

PARTIE V : ENJEUX ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE p.121

V.1- Définition des enjeux et objectifs	p.122
V.1.1- Objectifs principaux.....	p.122
V.1.2- Objectifs opérationnels.....	p.122

Objectif 1 : Conserver et accroître l'intérêt écologique et paysager du site	p.123
Objectif 2 : Optimiser la gestion et le suivi du site	p.125
Objectif 3 : Communiquer et animer le Document d'Objectifs	p.126



PARTIE VI : MESURES DE GESTION	p.128
V.1- Rappel : actions et moyens prévus	p.129
V.2- Présentation et description des opérations de gestion	p.130
Action 1 : Restauration et gestion des pelouses et landes sèches par la fauche et/ou le pâturage.....	p.131
Action 2 : Gestion extensive des prairies maigres par la fauche et/ou le pâturage.....	p.134
Action 3 : Restauration et entretien des faciès pionniers de végétation.....	p.136
Action 4 : Restauration et entretien de la clairière humide.....	p.137
Action 5 : Nettoyage et débardage des boisements de pente.....	p.138
Action 6 : Protection des gîtes à chauves-souris.....	p.140
Action 7 : Réimplantation d'une population de Lapins de garenne.....	p.142
Action 8 : Développement de bois sénescents pour la faune.....	p.143
Action 9 : Limitation de l'impact des activités humaines sur les foyers de biodiversité.....	p.144
Action 10 : Elimination des dépôts sauvages.....	p.145
Action 11 : Maîtrise foncière ou d'usage sur des parcelles menacées et/ou remarquables.....	p.146
Action 12 : Mise en place de mesures réglementaires.....	p.147
Action 13 : Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.....	p.150
Action 14 : Inventaires floristiques et faunistiques complémentaires.....	p.155
Action 15 : Suivi, coordination et veille à la prise en compte des objectifs du DOCOB....	p.159
Action 16 : Réalisation d'un bilan annuel.....	p.161
Action 17 : Réalisation d'un bilan quinquennal.....	p.162
Action 18 : Utilisation d'outils de communication sur la découverte du patrimoine naturel du site.....	p.163
Action 19 : Mise en place d'un Contrat Aquitaine Nature (C.A.N.).....	p.166
Action 20 : Contribution à la mise en œuvre d'un pâturage collectif sur les sites Natura 2000.....	p.167
V.3- Proposition d'extension du périmètre du site	p.170
V.4- Estimation des coûts et financement des opérations	p.172
PARTIE VII : CAHIERS DES CHARGES DES MESURES CONTRACTUELLES	p.176
CONCLUSION	p.214
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	p.215
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES	p.219
GLOSSAIRE	p.221
ANNEXES	p.227

Annexe 1 : Liste des espèces végétales recensées sur le Plateau d'Argentine
 Annexe 2 : Liste des espèces animales recensées sur le Plateau d'Argentine
 Annexe 3 : Statuts des espèces animales recensées sur le Plateau d'Argentine



- Annexe 4 : devis et itinéraire technique pour la mise en place d'un parc d'élevage de
Lapins de garenne
- Annexe 5 : Exemple d'arrêté municipal relatif à la circulation motorisée
- Annexe 6 : Cahiers des charges type des MAEt proposées
- Annexe 7 : Actualisation du Formulaire Standard de Données initial (FSD)
- Annexe 8 : Charte Natura 2000 du site du Plateau d'Argentine

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableaux

Tableau I : Communes concernées par le site Natura 2000 du Plateau d'Argentine.....	p.16
Tableau II : Propriétés foncières des différents terrains sur le site Natura 2000.....	p.30
Tableau III : Evolution de l'activité agricole entre 1979 et 2000.....	p.35
Tableau IV : Surfaces agricoles utiles sur les communes concernées par le site	p.37
Tableau V : Proportion des différents types biologiques végétaux en fonction du stade d'évolution du milieu.....	p.48
Tableau VI : Surface et représentativité des différents habitats présents sur le Plateau d'Argentine.....	p.50
Tableau VII : Valeurs seuils définies pour les faciès de pelouses, mosaïques et Landes.....	p.53
Tableau VIII : Synthèse phytosociologique des habitats naturels recensés.....	p.54
Tableau IX : Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés et représentativité sur le site.....	p.57
Tableau X : Espèces végétales à statuts recensées sur le Plateau d'Argentine.....	p.68
Tableau XI : Espèces animales d'intérêt communautaire sur le Plateau d'Argentine.....	p.71
Tableau XII : Espèces relevant de l'annexe IV de la directive "Habitats".....	p.98
Tableau XIII : Espèces relevant de l'annexe I de la directive "Oiseaux".....	p.98
Tableau XIV : Bilan des principaux impacts négatifs ou menaces liés aux activités sur les zones d'influence.....	p.113
Tableau XV : Valeurs seuils retenues pour définir l'état de conservation des pelouses sèches sur calcaire.....	p.117
Tableau XVI : Evaluation de la valeur patrimoniale des habitats inscrits à l'Annexe I de la directive Habitats, Faune, Flore.....	p.118
Tableau XVII : Evaluation de la valeur patrimoniale des espèces inscrites à l'Annexe II de la directive Habitats, Faune, Flore.....	p.120
Tableau XVIII : Synthèse des opérations de gestion à mettre en œuvre.....	p.130
Tableau XIX : Estimation des coûts relatifs à l'animation du DOCOB	
Tableau XX : Préconisations pour une gestion des prairies à papillons d'intérêt communautaire.....	p.135
Tableau XXI : Maquette financière pour les mesures de conservation (Objectif 1).....	p.172
Tableau XXII : Maquette financière pour les mesures d'optimisation de la gestion et suivi- évaluation (Objectif 2).....	p.173
Tableau XXIII : Maquette financière pour les mesures de communication et d'animation (Objectif 3).....	p.174
Tableau XXIV : Synthèse des dépenses prévisionnelles par objectifs principaux et par année.....	p.174
Tableau XXV : Synthèse par type de mesure et de financement.....	p.175



Figures

Figure 1 : Localisation et périmètre du site Natura 2000 du Plateau d'Argentine.....	p.17
Figure 2 : Bloc schématique du Plateau d'Argentine et ses environs.....	p.19
Figure 3 : Vues aériennes du Plateau d'Argentine.....	p.20
Figure 4 : Entités paysagères du PNR Périgord-Limousin.....	p.21
Figure 5 : Evolution de l'occupation du sol sur le site entre 1959 et 2001.....	p.22
Figure 6 : Extrait des cartes de Cassini (1) et d'Etat Major (2) concernant le site	p.23
Figure 7 : Données climatiques sur le département de la Dordogne.....	p.24
Figure 8 : Diagramme ombro-thermique.....	p.24
Figure 9 : Profils pédologiques des principaux sols de pelouses calcaires.....	p.26
Figure 10 : Exemple de sol brun calcaire sur le Plateau d'Argentine.....	p.26
Figure 11 : Zonages biologiques et réglementaires.....	p.29
Figure 12 : Evolution démographique sur les communes concernées par le Plateau d'Argentine de 1962 à 1999.....	p.33
Figure 13 : Représentation schématique de l'évolution de la végétation sur terrain calcaire.....	p.49
Figure 14 : Relation entre le taux de recouvrement du Brachypode et le nombre d'espèces dans une placette de 10 m ² de pelouse calcicole à Gerendal (Pays-Bas).....	p.49
Figure 15 : Localisation des différents habitats recensés sur le site.....	p.51
Figure 16 : Répartition schématique des unités écologiques sur la partie médiane du Plateau selon un axe Nord-Est / Sud-Ouest	p.52
Figure 17 : Localisation des habitats d'intérêt communautaire.....	p.58
Figure 18 : Localisation des habitats d'intérêt communautaire prioritaires.....	p.59
Figure 19 : Quelques espèces végétales remarquables du Plateau d'Argentine.....	p.69
Figure 20 : Quelques espèces animales remarquables du Plateau d'Argentine.....	p.102
Figure 21 : Principaux habitats d'espèces inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats".....	p.103
Figure 22 : Schéma synthétique d'évolution de la végétation sur substrat calcaire.....	p.104
Figure 23 : Impacts des gestions sur les habitats et les habitats d'espèces du Plateau d'Argentine.....	p.105
Figure 24 : Foyers de biodiversité et zones d'influence du Plateau d'Argentine.....	p.114
Figure 25 : Evolution physionomique des pelouses calcaires secondaires après abandon.....	p.116
Figure 26 : Localisation des principales mesures de gestion zonées.....	p.169
Figure 27 : Localisation des zones d'extension proposées.....	p.171



TOME 1



PREAMBULE : PRESENTATION GENERALE DE NATURA 2000

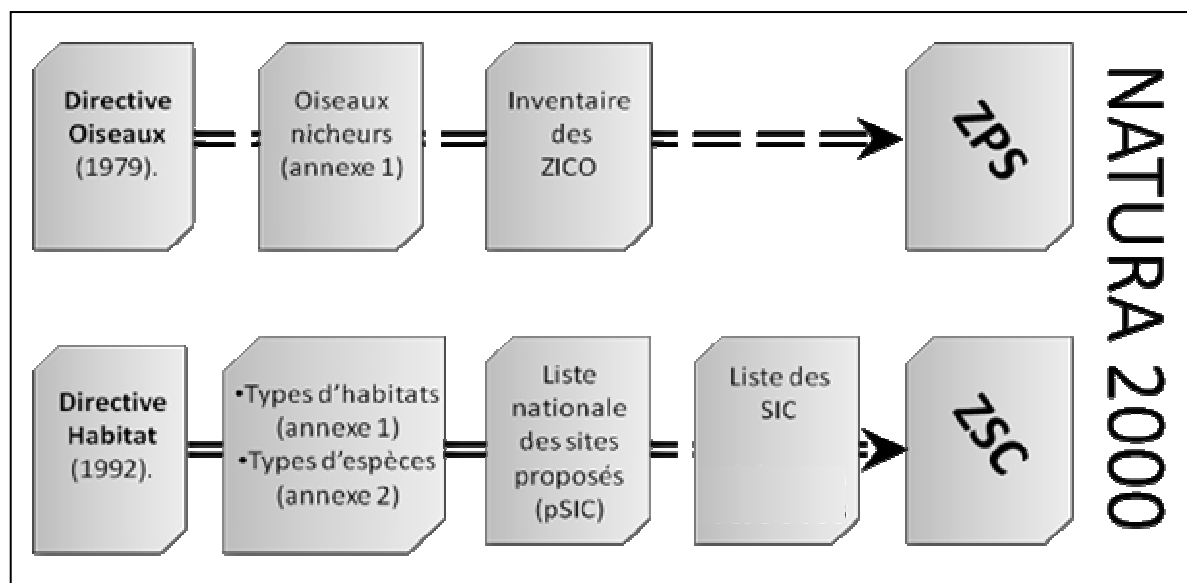
Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.



Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats » (Habitats, Faune, Flore). Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Ce réseau regroupera à terme l'ensemble des sites d'intérêt communautaire constitués des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) définies au titre de la directive Habitats, Faune, Flore et des Zones de Protection Spéciales (Z.P.S.) prises au titre de la directive «Oiseaux».



Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive « Habitats », soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,

- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive « Oiseaux » soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants



pour les milieux naturels et les espèces sauvages Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple.

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive « Habitats ». Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive « Oiseaux ». Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

La Directive Habitats, Faune, Flore a été transposée en droit français dans le code de l'environnement aux articles L.414-1 à L.414-7 et R.214-15 à R.214-39, complétés par deux arrêtés ministériels en date du 16 novembre 2001 relatifs aux listes des types d'habitats naturels (Annexe I) et des espèces de faune et de flore (Annexe II) d'intérêt communautaire sous forme de deux annexes. La conservation de ces habitats et de ces espèces nécessite, au sein de chaque Etat membre, la désignation d'un nombre suffisant de sites appelés à devenir des Z.S.C.

Les modalités de gestion de ces sites sont du ressort de chaque Etat avec comme seul impératif une obligation de résultats. Dans ce cadre, l'Etat français a décidé de privilégier la voie contractuelle pour éviter toute détérioration des sites, ce dont il porte la responsabilité au regard du Droit européen. La France a choisi d'engager une démarche de partenariat et de concertation qui consiste à réaliser un document d'objectifs pour chaque site, encadré par un comité de pilotage local, et à mettre en place des mesures de gestion adaptées sous forme contractuelle au travers des contrats Natura 2000 FGMN¹ et des contrats agro-environnementaux.

Natura 2000 en Aquitaine

Le réseau aquitain de sites Natura 2000 comprend 150 sites qui couvrent 512 458 ha, soit 12,41 % du territoire régional.

- 124 sites (pSIC, SIC et ZSC) au titre de la directive « Habitats » qui couvrent 11,79 % de la surface de la région, soit 486 976 ha,
- 26 ZPS au titre de la directive « Oiseaux ». Ils couvrent 5,21 % de la surface de la région, soit 215 131 ha.

Le Document d'objectifs

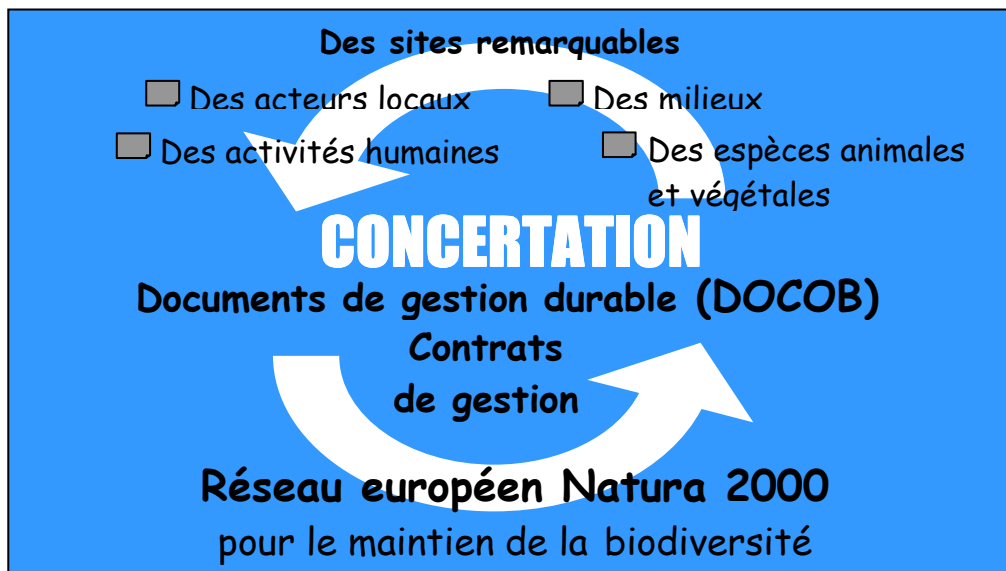
Le Document d'objectifs (DOCOB) peut se définir comme un plan de gestion initié au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore. Celui-ci se compose de trois grandes parties :

- un inventaire écologique permettant de localiser et de caractériser les habitats naturels et les habitats d'espèces mais aussi une analyse des activités socio-économiques à l'intérieur du périmètre du site ou à l'extérieur du site et susceptibles d'avoir des effets sur l'état de conservation du site,
- la détermination des enjeux et des objectifs de conservation pour les habitats et les espèces présentes sur le site,
- la définition des mesures de gestion à mettre en place pour répondre aux objectifs, avec des modes de financements appropriés et des indicateurs de suivi du site.

¹ Fonds de Gestion des Milieux Naturels



Etabli par l'opérateur technique désigné par la collectivité ou groupement de collectivités désigné par les représentants des élus au sein du Comité de Pilotage ou à défaut par l'Etat, soumis à validation du Comité de Pilotage et approuvé au final par le Préfet, il constitue le document de référence, d'orientation et d'aide à la décision pour les acteurs locaux ayant compétence sur le site.



En raison de sa grande richesse écologique, le Plateau d'Argentine, situé dans le département de la Dordogne, a été proposé en 2005, pour son intégration au réseau Natura 2000 au titre de la Directive Habitats.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin, dont le territoire d'action englobe entièrement le site d'intérêt communautaire, a été désigné structure en charge de porter l'élaboration du DOCOB par les élus représentant les collectivités territoriales et leurs groupements au Comité de Pilotage.

Le Parc a passé une convention avec l'Etat pour préciser les modalités techniques et financières de cette opération : cahier des charges à respecter, plan de financement avec 80% d'aides de l'Etat et 20% d'autofinancement du PNR.

Le Document d'objectifs comporte deux niveaux de lecture distincts, du fait de sa double fonction :

- être opérationnel pour la gestion du site : cette fonction est assurée par le **document de synthèse** qui est destiné à tous les acteurs concernés par le site. Ce document présente un résumé des enjeux, les orientations de gestion et les actions à mettre en œuvre,
- constituer la référence sur « l'état zéro » du site : cette fonction est assurée par le **document de compilation** destiné aux services de l'Etat. Son contenu est exhaustif : inventaires biologique, physique et humain ; analyse écologique ; hiérarchisation des enjeux, etc.

Afin d'éviter de surcharger le document de synthèse et permettre une lecture en parallèle des différentes pièces, le document de synthèse a été scindé en deux tomes :

- **tome 1** (présent document) : il apporte les principales informations nécessaires à la connaissance du site et à la compréhension de ses enjeux : résumé de la Directive Habitats-Faune-Flore, description sommaire du site, description des habitats et espèces d'intérêt communautaire, objectifs de conservation et propositions d'actions, coûts et financements de ces actions, rôle des acteurs, un lexique...
- **tome 2** : il rassemble tous les éléments cartographiques, en particulier ceux non présentés dans le premier tome.



Historique du travail réalisé

La première réunion du Comité de Pilotage s'est réalisée le 10 juillet 2007 à la Rochebeaucourt-et-Argentine. Au sein de celui-ci, les représentants des collectivités territoriales ont désigné Monsieur Philippe de Courcel en tant qu'élu représentant la Communauté de communes du Pays de Mareuil en Périgord à la présidence du COPIL et le PNR Périgord-Limousin structure en charge de porter l'élaboration du DOCOB. Olivier Riquet, chargé de mission au PNR, s'est vu plus particulièrement chargé de cette opération sur la période 2007-2009.

Le travail a consisté dans un premier temps à établir le diagnostic écologique du site, en procédant à une compilation des données naturalistes et cartographiques existantes (étude bibliographique) puis à deux études complémentaires en 2008 (confiée au CREN Aquitaine) et 2009 (bureau d'études ALIENOR PAYSAGE), avec l'appui technique du Conservatoire Botanique Sud-Atlantique (mai 2009). Les connaissances faunistiques du site ont été par ailleurs complétées grâce à la participation de plusieurs scientifiques, en particulier Desmond Kyme, scientifique spécialiste des invertébrés et Matthieu Berroneau de l'association Cistude Nature.

Ce premier travail s'est accompagné de la réalisation d'une réunion de concertation et d'information à destination des élus locaux et des propriétaires du site le 10 avril 2008.

Le diagnostic socio-économique a été parallèlement conçu au cours du premier semestre 2008, avec l'aide de Théophile Détailler, étudiant en stage au PNR de mars à août. Un travail d'enquête auprès des principaux acteurs et gestionnaires concernés a pu être effectué à travers des entretiens individuels.

Après validation des diagnostics écologique et socio-économique lors du COPIL du 5 mai 2009, deux groupes de travail thématiques ont été constitués ("Usages et usagers du Plateau" et "Gestion des espaces naturels et des espèces") et réunis le 26 mai 2009 à La Rochebeaucourt afin de définir et d'orienter de manière concertée, les choix des objectifs de gestion à mettre en œuvre sur le site.

La version finale du DOCOB a été validée lors de la dernière réunion du COPIL le 3 novembre 2009.



La proposition de désignation du Plateau d'Argentine au réseau Natura 2000

Le Plateau d'Argentine est connu et reconnu depuis fort longtemps pour sa haute valeur écologique puisque des écrits de naturalistes datant du 19^e siècle témoignent de la richesse naturelle du site. Il constitue un des ensembles de pelouses calcaires les plus riches de la Dordogne avec :

- une grande diversité d'habitats naturels dont **plusieurs d'intérêt communautaire** parmi lesquels 3 sont prioritaires,
- un cortège floristique comptant pas moins de **350 espèces végétales** supérieures recensées dont **une quinzaine sont protégées**, 25 espèces appartiennent à la famille des Orchidacées,
- près de **200 espèces animales inventoriées**, dont certaines présentent une grande valeur patrimoniale : **26 espèces relèvent de l'annexe II** de la Directive Habitats ou de la Directive Oiseaux.

Au regard de cet exceptionnel patrimoine naturel lié essentiellement aux conditions sèches qui règnent sur le site, le Plateau aurait logiquement dû être désigné au réseau Natura 2000 initial mais il n'était alors pas suffisamment connu.

En accord avec la commune de la Rochebeaucourt-et-Argentine, le Conseil Scientifique du PNR Périgord-Limousin, réuni fin 2001, avait émis le souhait que le Plateau d'Argentine soit incorporé au site de la Vallée de la Nizonne à l'occasion d'une nouvelle consultation et en a fait la demande auprès de l'Etat, soit un ajout de 150 ha à la surface initialement prévue. L'élargissement du site de la Nizonne au Plateau d'Argentine n'ayant pas pu être retenu, l'idée de la désignation d'un nouveau site Natura 2000 spécifique au Plateau avait alors été évoquée, sans pouvoir être développée à ce moment compte tenu du calendrier des désignations en Aquitaine.

Lors de l'achèvement du réseau Natura 2000 français, il est apparu qu'un nouvel effort en terme de propositions de sites devait être fait avant fin 2005 afin d'éviter une procédure contentieuse et des pénalités pour la France. C'est dans ce cadre, et après validation du Comité de pilotage départemental des sites Natura 2000 de la Dordogne en avril 2005 au titre des habitats de pelouses calcaires, que le Préfet de la Dordogne a proposé en début d'été 2005 la désignation du site au réseau Natura 2000.

Les deux mois d'été ont été alors mis à profit par les services de l'Etat pour informer plus largement les élus et les habitants des deux communes concernées par le projet (La Rochebeaucourt-et-Argentine et Sainte-Croix-de-Mareuil) à travers notamment la réunion publique du 7 juillet 2005 en présence des maires, de la DDAF, du Parc et de la Communauté de communes. Après une phase de concertation, les élus locaux ont délibéré favorablement pour la désignation du site en septembre 2005.

Suite à cette étape de consultation, le Plateau d'Argentine a donc été proposé à l'Europe comme Site d'Intérêt Communautaire. La liste des membres du Comité de pilotage (COPIL) pour l'élaboration du DOCOB a été constituée au cours du premier semestre 2007 et la première réunion du COPIL a été organisée le 10 juillet 2007.

Le Plateau d'Argentine a été déclaré officiellement Site d'Intérêt Communautaire sous le code "FR 7200810" dans le Journal Officiel de l'Union Européenne du 15 janvier 2008 suite à la décision de la Commission du 12 novembre 2007.



Fiche d'identité synthétique du site

PLATEAU D'ARGENTINE



Source : Formulaire Standard de Données (FSD) Natura 2000 – DIREN Aquitaine

- Nom officiel du site Natura 2000 : Plateau d'Argentine
- Numéro officiel du site Natura 2000 : FR7200810
- Date de transmission de la ZSC (pSIC/SIC) : 02/2006
- Désigné au titre de : Directive « Habitats, Faune et Flore » 92/43/CEE
- Localisation du site Natura 2000 : région Aquitaine, département de la Dordogne
- Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 : 191 ha
- Préfet coordinateur : Préfet de la Dordogne
- Président du COPIL du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : Philippe de Courcel (Communauté de communes du Pays de Mareuil en Périgord)
- Structure porteuse : Parc naturel régional Périgord-Limousin
- Opérateur : Parc naturel régional Périgord-Limousin
- Prestataires techniques : Conservatoire régional des Espaces Naturels d'Aquitaine, bureau d'étude ALIENOR PAYSAGE.
- Groupe de travail : "Usages et usagers du Plateau" et "Gestion des espaces naturels et des espèces"
- Date de l'arrêté de composition du COPIL : 29/06/2007
- Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- le préfet de la Dordogne ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement ou son représentant,
- le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Dordogne ou son représentant,
- le directeur départemental de l'équipement de la Dordogne ou son représentant,
- le directeur départemental de la jeunesse et des sports de la Dordogne ou son représentant,
- le chef de service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne ou son représentant,
- le chef du service départemental de l'Office national des forêts de la Dordogne ou son représentant,
- le chef de service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Dordogne ou son représentant.



Représentants des collectivités territoriales :

- le président du conseil général de la Dordogne ou son représentant,
- les maires des communes de La Rochebeaucourt-et-Argentine et de Sainte-Croix-de-Mareuil ou leurs représentants.

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale :

- le président de la communauté de communes du Pays de Mareuil-en-Périgord ou son représentant,
- le président du syndicat départemental d'énergies de la Dordogne ou son représentant,
- le président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Mareuil-sur-Belle ou son représentant,
- le président du syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin ou son représentant.

Représentants de la propriété :

- le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Dordogne ou son représentant.

Représentants d'associations :

- le président de la fédération départementale des chasseurs de la Dordogne ou son représentant,
- le président de la société de chasse de Sainte-Croix-de-Mareuil et La Rochebeaucourt-et-Argentine,
- le président de la SEPANSO Dordogne ou son représentant,
- la présidente du conservatoire régional des espaces naturels d'Aquitaine ou son représentant,
- le président de l'association de randonnée et d'archéologie "les Amis de Saint-Pardoux de Mareuil" ou son représentant,
- le président de l'association aéronautique de la Rochebeaucourt-et-Argentine ou son représentant,
- le président de l'association d'aéromodélisme "Rupé Model Club" ou son représentant.

Représentants des intérêts agricoles et de la forêt :

- le président de la chambre d'agriculture de la Dordogne ou son représentant,
- le président du CRDA du Périgord-Limousin ou son représentant,
- le président du CRPF Aquitaine ou son représentant,
- le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Dordogne ou son représentant.

Représentants des intérêts industriels :

- le directeur de la société Charges Minérale du Périgord ou son représentant,
- le directeur de la société CESAR ou son représentant.

Représentants des intérêts touristiques :

- le président du comité départemental du tourisme de Dordogne ou son représentant,
- le président du comité départemental de randonnée pédestre de Dordogne ou son représentant.

• Description synthétique du site (issue du Formulaire Standard de Données initial) :

Le caractère xérothermique du plateau explique la grande originalité et diversité biologique du site pour la région sur le plan faunistique (lépidoptères, orthoptères et reptiles) et floristique (25 espèces d'orchidées).

Le plateau d'Argentine s'étend sur un socle de calcaires compacts.

Les pourcentages de couverture d'habitats sont estimés de manière très approximative et feront l'objet d'ajustements lorsqu'une cartographie précise aura été réalisée.

Composition du site :

Pelouses sèches, Steppes	35 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	30 %
Forêts caducifoliées	15 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	15 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5 %

Habitats naturels présents :

	% couv.	SR ⁽¹⁾
<u>Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea *</u>	15 %	C
<u>Formation stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</u>	5 %	C
<u>Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires</u>	5 %	C
<u>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alyso-Sedion albi *</u>	5 %	C
<u>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables)</u>	5 %	C



Espèces animales et végétales présentes :

Invertébrés

Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)

Etape migratoire.

PR⁽²⁾

C

Gomphus graslinii (*Gomphus graslinii*)

Etape migratoire.

C

Mammifères

Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)

Hivernage.

PR⁽²⁾

C

Grand Murin (*Myotis myotis*)

Hivernage.

C

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Hivernage.

C

Petit Murin (*Myotis blythii*)

Hivernage.

C

Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Hivernage.

C

Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

Hivernage.

C

⁽¹⁾Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

***Habitats ou espèces prioritaires (en gras) :** habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.



PARTIE I :

PRESENTATION GENERALE DU SITE



I.1- Caractéristiques administratives et géographiques

I.1.1- Situation administrative

Le Site d'Intérêt Communautaire du "Plateau d'Argentine", désigné sous le code "FR 7200810", se trouve en Région Aquitaine sur le bord Nord est du bassin aquitain dans le nord du département de la Dordogne et en limite du département de la Charente (*Figure 1*).

Sa position est de 45° 27' 53" de latitude Nord et de 0° 23' 25" de longitude Ouest (carte IGN 1833 O de Mareuil). Il appartient à la région biogéographique Atlantique.

Ce plateau calcaire se situe plus précisément à 30 km au sud-est d'Angoulême et 55 km au Nord de Périgueux, sur le canton de Mareuil-sur-Belle et dans l'arrondissement de Nontron situé à 28 km. A cheval sur les communes de la Rochebeaucourt-et-Argentine (née de la fusion depuis 1827 de 2 communes distinctes) et de Sainte-Croix-de-Mareuil, il est incorporé dans la partie sud-ouest du territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Le site s'étend sur plusieurs hameaux ou villages regroupant notamment quelques habitations en limite du périmètre Natura 2000 : "Argentine", "Baix", "Les Martres", "Seguignas", "Boudoire" sur La Rochebeaucourt-et-Argentine et "La Forêt" sur Sainte-Croix-de-Mareuil.

Il existe sur ce secteur plusieurs structures intercommunales à vocation de développement local, à savoir la Communauté de commune du Pays de Mareuil en Périgord, le Syndicat de Pays Dronne et Belle et le Pays Périgord Vert.

I.1.2- Périmètre du site

Carte 1
tome 2

Les délimitations du périmètre Natura 2000 (*Figure 1*), ont été définies à partir de photographies aériennes (IGN, BD ORTHO 2001), sur la base des connaissances naturalistes de l'époque, de l'occupation du sol et sur la recherche de limites facilement identifiables sur le terrain.

Les secteurs aux habitats d'intérêt communautaire connus (complexe de pelouses sèches, landes à genévrier) suite au premier plan de gestion du site ont été bien sûr intégrés ainsi qu'une partie des boisements de chênes pubescents présents.

Le site représente une superficie totale de 191,4 ha dont 89 % sont sur la commune de la Rochebeaucourt-et-Argentine et les 11% restant sur la commune de Sainte-Croix-de-Mareuil.

Tableau I : Communes concernées par le site Natura 2000 du Plateau d'Argentine

Région	Département	Communes	Surfaces Natura 2000 site d'Argentine (ha)	
Aquitaine	Dordogne	La Rochebeaucourt-et-Argentine	170,19	191,4
		Sainte-Croix-de-Mareuil	21,21	



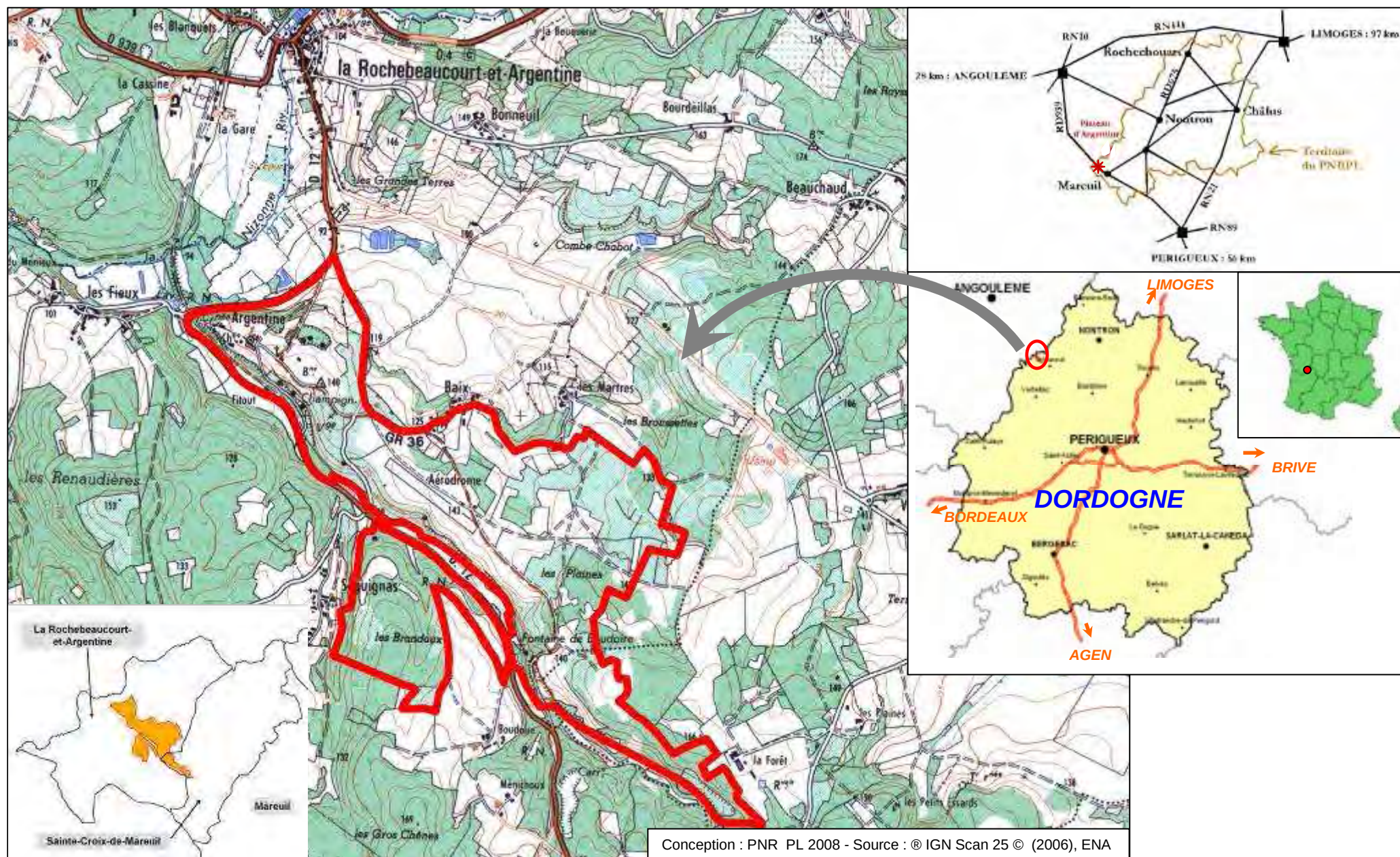


Figure 1 : Localisation et périmètre du site Natura 2000 du Plateau d'Argentine



I.1.3- Description générale du site

Le Plateau d'Argentine est positionné sur une table calcaire inclinée et découpée par la Nizonne du temps des dernières glaciations, avec des zones tabulaires et des ruptures de pentes parfois abruptes, marquant un net contraste avec les paysages de plaine situés plus à l'Ouest. Le substrat, constitué de calcaires durs du Jurassique, affleure sur les rebords du plateau et crée de nombreuses variations de sols et d'expositions, à l'origine d'une mosaïque complexe de milieux calcicoles d'une grande diversité : dalles rocheuses, pelouses calcaires, landes, forêts...

Outre son intérêt écologique, le site recèle un riche patrimoine paysager, archéologique, historique et culturel (panorama, anciennes carrières souterraines, église d'Argentine, cluzeaux, ligne de démarcation durant la Seconde Guerre Mondiale...). L'agriculture occupe aujourd'hui une place très limitée sur le site, en raison de la pauvreté et de la faible épaisseur du sol mais aussi de l'abandon des pratiques agropastorales traditionnelles. Les *Figures 2* et *3* proposent une perspective visuelle schématique (*Figure 2*) et réelle (*Figure 3*) de l'ensemble du site.

Le Plateau d'Argentine présente ainsi :

- un **vaste plateau ouvert** orienté Nord-Est/Sud-Est qui abrite une végétation rase de type **pelouse sèche**, notamment au niveau de l'aérodrome (photo ci-contre),



- des pentes et surfaces planes occupées par des **faciès plus ou moins embroussaillés** avec des **strates herbacées** (pelouses sèches, ourlets à brachypode) et **arbustives** (landes à genévriers, bruyères à balai, etc.) vers le Sud et l'Est du site,



- des secteurs Ouest et Nord présentant la même succession de faciès, **de la pelouse xérophile au boisement calcicole** (chênaie pubescente), avec une zone décalcifiée dominée par la **brande** alors que le Nord-Est abrite les principaux **faciès à buis**,



- une **falaise abrupte**, dominée à son sommet par les ruines d'un château, et un **boisement de pente** sont localisés au Nord-Ouest en contrebas du hameau d'Argentine ; cette partie se caractérise par des conditions plus fraîches,



- des **parois de l'ancienne voie ferrée** abritent une **végétation parsemée de type rupicole**, notamment avec un cortège de **petites fougères** et d'autres **espèces pionnières**, ces secteurs étant aussi favorables à plusieurs espèces de reptiles,



- des **secteurs anthropisés** : habitations (village d'Argentine, hameaux), **carrières souterraines** désaffectées, une **carrière à ciel ouvert** en activité en limite du site, et des aménagements liés aux **activités de loisirs** (aéroclub, randonnée, etc.).



Source : PNRPL



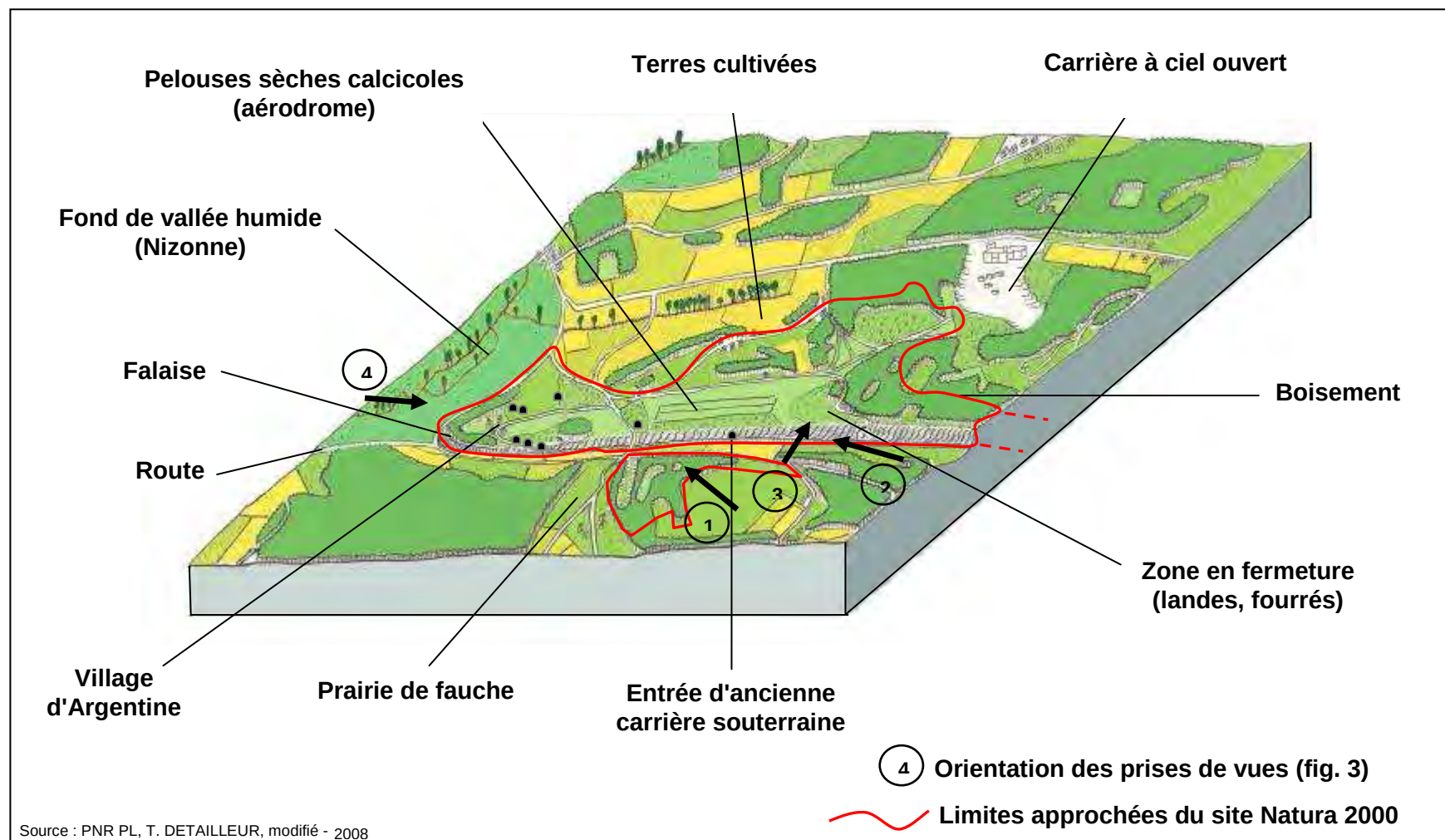
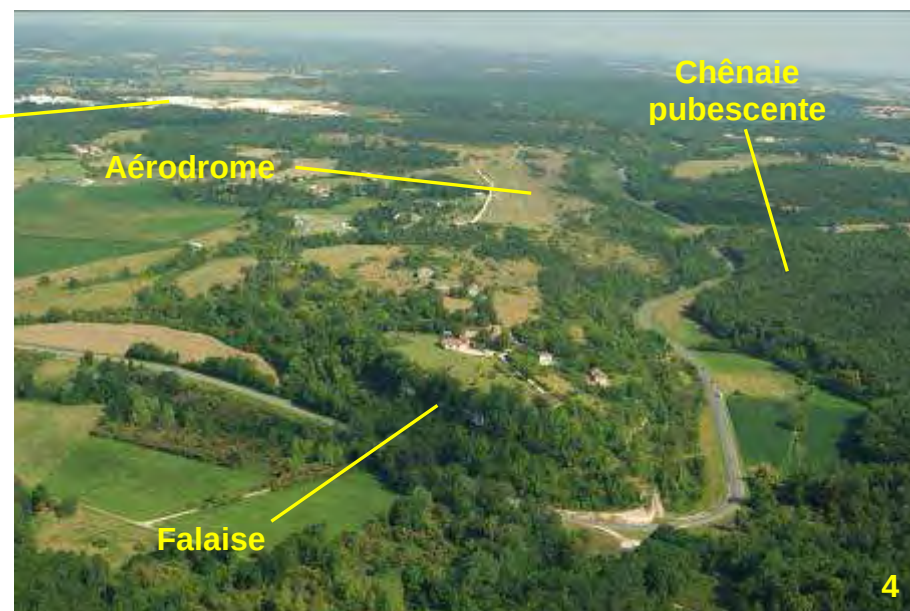
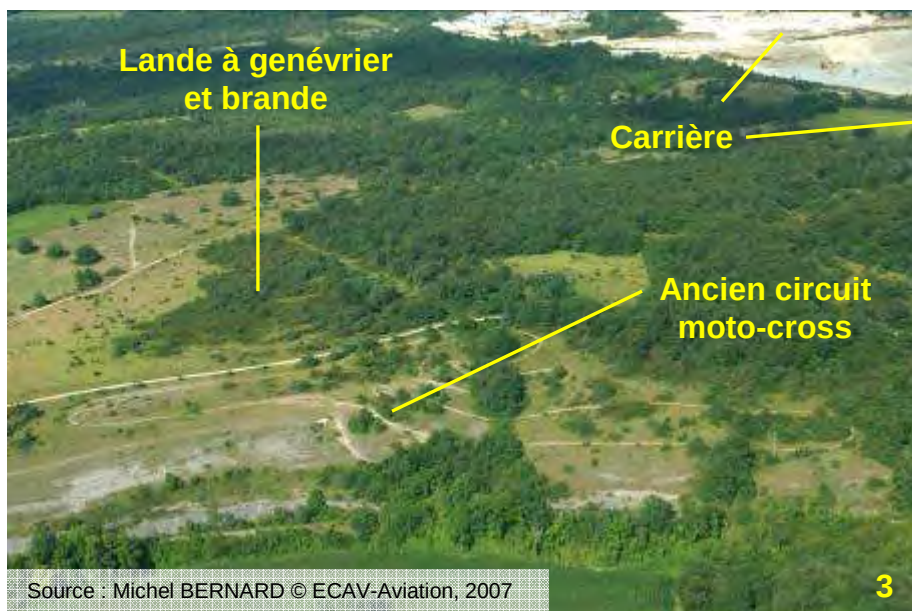


Figure 2 : Bloc schématique du Plateau d'Argentine et ses environs





Source : Michel BERNARD © ECAV-Aviation, 2007

Figure 3 : Vues aériennes du Plateau d'Argentine (14 juillet 2007)



I.2- Paysages

I.2.1- Unités paysagères

Le Plateau d'Argentine s'intègre dans l'unité naturelle départementale du Périgord Ribéracois qui se caractérise par des plateaux mouvementés aux abords des vallées dont les coteaux laissent ponctuellement apparaître les calcaires blancs datant du Crétacé. Les fonds de vallées sont généralement exploités pour la culture céréalière et l'élevage.

Le Plateau d'Argentine fait également partie d'une entité pédo-paysagère appelée terroir des "**Vallées et vallons calcaires périgourdins**" (Figure 4). Ce terroir correspond à l'aire sédimentaire de la partie sud-ouest du territoire du Parc qui concerne notamment le canton de Mareuil. Celui-ci est formé de vallons en berceau et de vallées ouvertes à fond plat accueillant encore de riches milieux humides comme dans la vallée de la Nizonne, bordée de bois, de coteaux couverts de pelouses calcaires voire de falaises sculptées au gré de la dureté des calcaires. Cette entité présente un taux de boisement élevé avec d'importants massifs sur les plateaux tandis que les meilleurs sols d'origine argilo-calcaires sont destinés à l'agriculture.

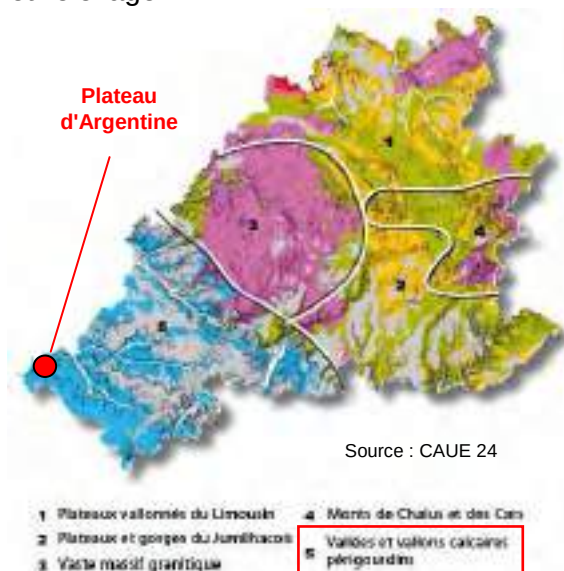


Figure 4 : Entités paysagères du PNR

Les limites de bassins versants révèlent un relief assez confus qui présente soit une allure bosselée, soit des plateaux aux formes lourdes, généralement recouverts de dépôts détritiques mais pouvant aussi former de véritables petits causses comme sur le Plateau d'Argentine. Le site constitue effectivement un paysage de type "caussenard"² présentant une diversité de faciès calcicoles à l'origine de son grand intérêt biologique, culturel et pédagogique. Enfin, les conditions sèches du Plateau sont défavorables à la création d'un réseau hydrographique de surface. Cette caractéristique contribue à renforcer le sentiment d'aridité qui se dégage localement de ce type de paysage.

I.2.2- Evolution du paysage

L'évolution du paysage est la résultante de l'évolution de l'occupation du sol (agriculture, routes et activités, tourisme, urbanisation...) et de la dynamique naturelle de la végétation. Afin d'évaluer cette évolution ces dernières décennies, une étude à partir de photographies aériennes anciennes du site a été effectuée sur trois périodes : 1959, 1976 et 2001. Leur analyse a permis de faire ressortir plusieurs types de zones en fonction de leur physionomie (Figure 5) : les "*zones ouvertes*" : secteurs dégagés (pelouses sèches, prairies de fauche) ; les "*zones en fermeture*" : secteurs subissant un enrichissement avec une strate arbustive développée (50 à 75% de recouvrement) ; les "*zones boisées*" : secteurs fermés (fourrés, bois) dominés par la strate arborée (75 à 100% recouvrement) ; les "*zones cultivées*" ; les "*habitations*" et les "*routes et chemins*".

Cette analyse montre une modification du paysage agricole avec **l'abandon des terres les moins favorables** (zones de fortes pentes, vallées et plateaux secs, combes, parcelles isolées). Les espaces en friche s'installent et la forêt s'y développe à terme. Autour du site, la spécialisation et l'intensification des cultures céréalières entraînent une simplification du paysage.

² Formation de vastes plateaux calcaires secs entaillés par de profondes vallées



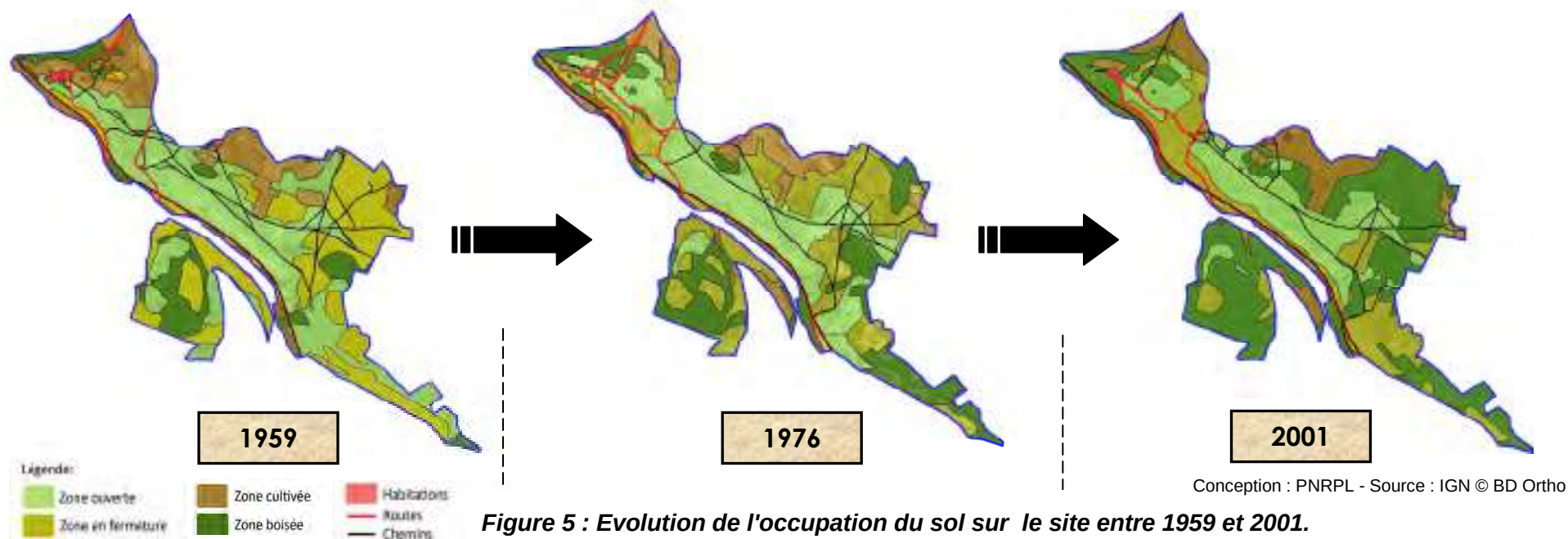


Figure 5 : Evolution de l'occupation du sol sur le site entre 1959 et 2001.

Le Plateau est peu peuplé, parsemé de petits hameaux ramassés et perchés sur les reliefs (Argentine, Baix, les Martres, Séguignas). De nombreux chemins serpentent le site. La ligne de chemin de fer Angoulême-Mussidan est désaffectée depuis quelques années.

La partie centrale du plateau est un espace ouvert qui s'étend du village d'Argentine jusqu'au village de Verdinas, ponctuée de quelques zones en cours de fermeture dans sa partie Est avec la présence de quelques landes à genévriers et à brande. Les espaces de pelouses sont des espaces privés et des biens de sections encore exploités et entretenus par le pâturage (ovin, caprin, bovin) et/ou par la fauche.

La partie Est du plateau est en cours de fermeture. Les espaces boisés occupent néanmoins une place assez marginale dans le paysage, quelques îlots sont à noter avec en particulier une forêt de pente au Nord Ouest d'Argentine, un noyau forestier vers Séguignas et une petite chênaie pubescente vers les Plaines. Les surfaces cultivées se situent majoritairement dans les secteurs aux sols les plus riches et profonds au nord du plateau (Baix, Argentine) et en fond de vallée (Boudoire).

La population des différents hameaux tend à diminuer, en particulier dans le secteur d'Argentine où les fourrés et boisements se développent.

La partie centrale du plateau reste ouverte, notamment par le pâturage ovin et caprin et l'entretien par l'aéroclub qui existe depuis 11 ans. Au Nord-ouest, les pelouses ne sont plus pâturées régulièrement, ce qui induit la progression des arbustes notamment sur les versants donnant sur l'ancienne voie de chemin de fer.

La surface dédiée aux cultures régresse par rapport à 1959, certaines parcelles ont été abandonnées (secteur d'Argentine, Baix) et se retrouvent donc en voie d'enfrichement, symptômes d'une déprise agricole grandissante. Quelques zones de pelouses se maintiennent grâce à un pâturage itinérant par un troupeau de moutons (Baix, aérodrome, les Plaines, Séguignas) ou quelques bovins parqués (Argentine, ouest de la Forêt). On peut aussi noter de nombreuses zones en cours de fermeture (sud d'Argentine et de Baix, Séguignas) qui confirment l'abandon d'entretien de ces milieux. A l'Est, les surfaces en voie de fermeture s'accroissent et les espaces boisés gagnent du terrain sur les secteurs de Séguignas, des Plaines, au sud des Martres et à l'ouest de la Forêt.

Quelques constructions sont réalisées au nord du site et un circuit moto-cross existe au Sud-est.

L'activité du club aéronautique permet le maintien des zones ouvertes de la partie centrale du plateau par fauche ou gyrobroyage. En revanche, les zones qui étaient ouvertes ou en voie de fermeture à l'Ouest et à l'Est en 1976 se sont toutes quasiment transformées en fourrés voire en boisement en raison de la disparition de l'élevage ovin et bovin dans le secteur.

La surface des terrains en boisement le long de l'ancienne voie ferrée a fortement augmenté avec une forte colonisation par les pins sylvestres. Un travail de réouverture sera initié deux ans plus tard (2003) lors d'un chantier de restauration sur certains secteurs.

Le secteur de Séguignas est également fortement boisé, un noyau de pelouses relictuelles persiste malgré tout sur le coteau. Les parcelles cultivées se maintiennent voire s'agrandissent légèrement dans les secteurs de Baix, au nord d'Argentine et le long de la D12 entre Séguignas et l'aérodrome. Des espaces cultivés sont apparus dans les vallées aux alentours, plus propices au développement de la polyculture. Un parking et un sentier d'interprétation ont été aménagés pour accueillir les randonneurs.



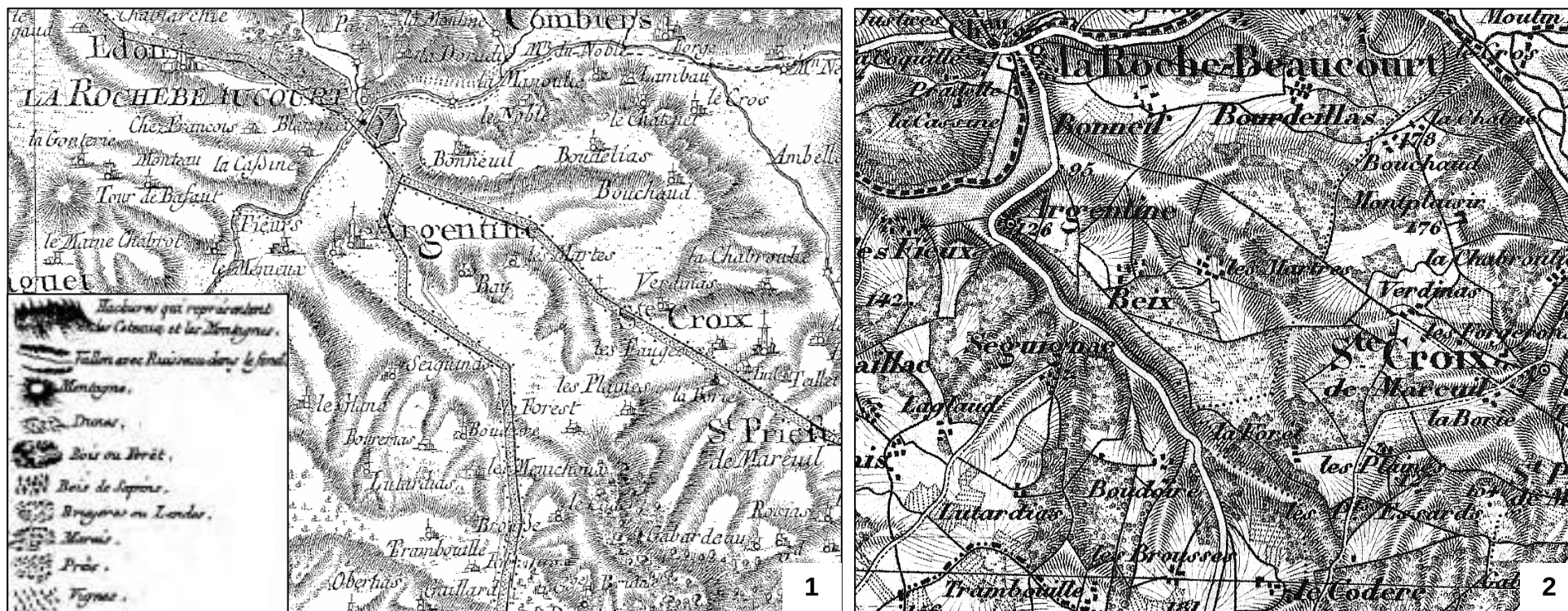


Figure 6 : Extrait des cartes de Cassini (1) et d'Etat Major (2) concernant le site.

Source : IGN - Service de documentation géographique

L'analyse des cartes anciennes du site (Figure 6) permet également d'avoir une vision sur l'histoire du paysage et son évolution dans siècles passés.

La carte de Cassini ou carte de l'Académie fut dressée par la famille Cassini au XVIII^e siècle. En étudiant les figurés de cette carte, on remarque que le secteur du Plateau d'Argentine était un espace dégagé dépourvu d'espaces boisés, avec la présence dominante de "prés" probablement voués au pâturage ou la fauche. On constate également la présence de vignobles à proximité du site (Sud et Sud-Ouest) et d'un axe de circulation structurant (toujours existant) passant par le Plateau pour relier La Rochebeaucourt à Verteillac. Une voie de circulation beaucoup plus ancienne existait déjà à l'époque romaine et suivait une partie de ce tracé au Sud (alignements de pavés calcaires).

La carte d'Etat Major du secteur a été éditée par les Officiers du Corps d'Etat Major publiée par le Dépôt de la Guerre en 1853. A l'échelle du 1/80 000, celle-ci apporte des précisions sur le tracé des principaux chemins et routes existants. On remarque l'apparition de nouveaux axes comme la future départementale D12.



I.3- Milieu physique

I.3.1- Climat

Le Plateau d'Argentine, situé entre 120 et 143 mètres d'altitude, est soumis à l'influence océanique de par la latitude et la proximité de l'Océan Atlantique. En raison de sa localisation géographique, le site bénéficie ainsi d'un climat océanique tempéré. La température moyenne annuelle mesurée à la station de Mareuil-sur-Belle est proche de 12°C. Enfin, les communes de la Rochebeaucourt-et-Argentine et de Sainte-Croix-de-Mareuil étant situées juste en dessous de l'isotherme de 12°C qui traverse les communes de Beaussac et de Saint-Sulpice-de-Mareuil au Nord (Figure 7).

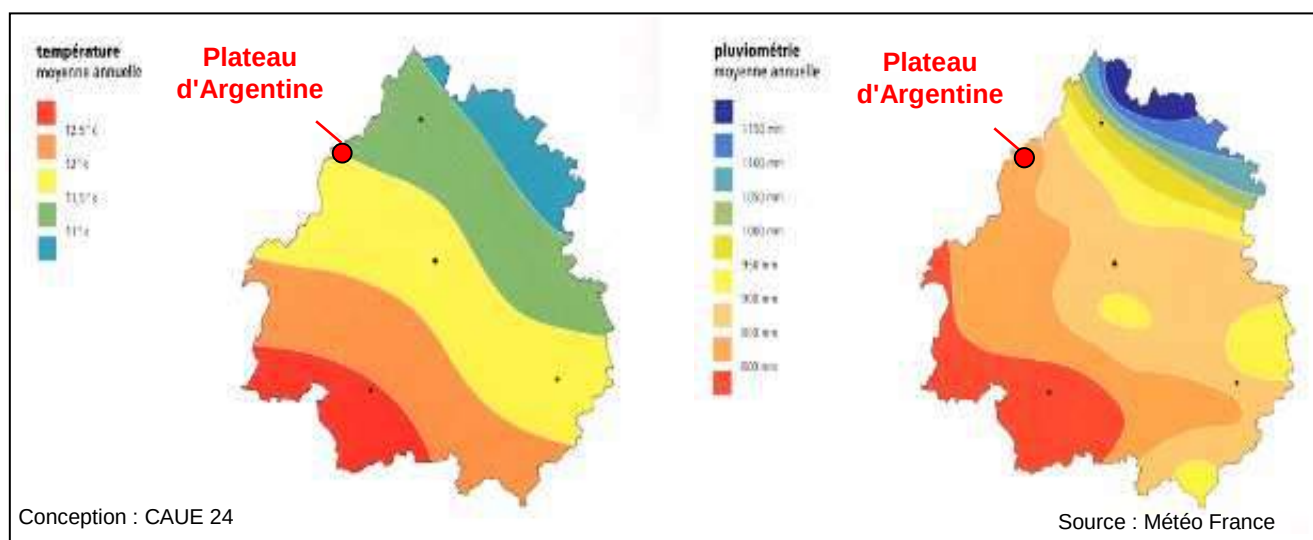


Figure 7 : Données climatiques sur le département de la Dordogne

Les données récoltées sur une période de 19 ans à la station de La-Tour-Blanche, située à proximité du site, révèlent une valeur moyenne maximale de 19,5°C atteinte au mois de juillet et une valeur mensuelle minimale de 4,7°C en janvier. Dans cette période d'étude, le minimum absolu a été enregistré le 16 janvier 1985 avec -20,6°C. Bien que les températures soient globalement douces, la proximité des contreforts du Massif Central entraîne une légère influence continentale avec des hivers assez froids (ex : environ 70 jours de gelées / an à Sainte-Croix-de-Mareuil).

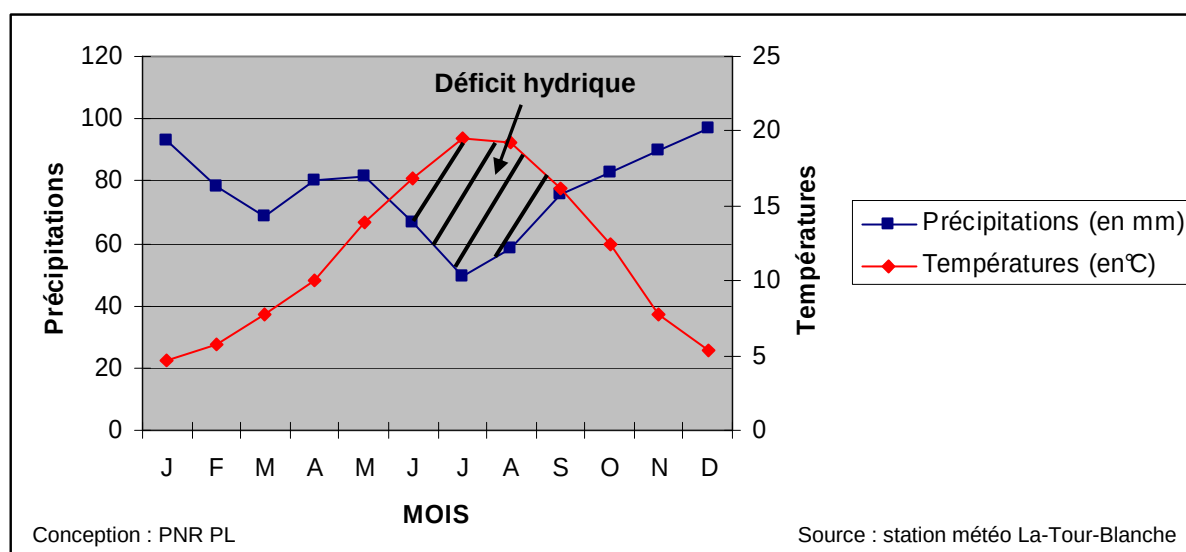


Figure 8 : Diagramme ombro-thermique



Les précipitations annuelles moyennes s'élèvent à 885mm avec un déficit printanier et surtout estival. L'ensoleillement du Plateau et son exposition contribuent à accentuer ce déficit hydrique (lorsque les précipitations ne compensent plus la hausse des températures) qui s'étale généralement de fin mai à septembre sur le secteur, comme en témoigne le diagramme ombro-thermique (*Figure 8*). Ces données confirment une assez bonne répartition des pluies sur l'année, avec logiquement un minimum de 49,7mm en juillet et un maximum de 97,1mm en décembre.

Malgré sa situation au nord-ouest du département, le Plateau d'Argentine est plus proche des conditions climatiques du Sarladais que de son voisin le Périgord cristallin, fortement emprunt de l'influence continentale.

Les vents dominants sont de manière générale de secteur Nord à Nord-Est, avec des vitesses modérées comprises entre 2 et 4 m/s. Une proportion non négligeable de vents de provenance océanique de secteur Ouest à Ouest-Nord-Ouest est à noter, pouvant dépasser 8 m/s.

I.3.2- Géologie - géomorphologie

Carte 2
tome 2

Le Plateau d'Argentine repose sur la couverture sédimentaire en bordure nord-est du Bassin Aquitain. Situé à la limite du Jurassique et du Crétacé, il est constitué de roches calcaires de l'époque du Turonien (-93 à -89 Ma) qui par leurs affleurements dans la région donnent naissance à des paysages arides à la végétation rabougrie et sèche.



Ces dépôts turoniens transgressifs vers l'Est jusque dans le Lot se distinguent par les deux sous-étages du Ligérien et de l'Angoumien. Ces éléments, issus de dépôts marins accumulés lors de la transgression marine de l'Ere Secondaire, laissent parfois apparaître des fossiles de cette époque : ammonites, rudistes, oursins, etc. qui vivaient dans un vaste lagon aux eaux chaudes et peu profondes.

D'une manière générale, les faciès crayeux et marneux de la base passent à des sédiments franchement carbonatés, graveleux à rudistes, voire sableux au sommet. Au niveau du plateau, les calcaires durs de l'Angoumien supérieur affleurent tandis que le fond du talweg présente des calcaires crayeux plus tendres de l'Angoumien inférieur. Les sédiments et colluvions issus des dépôts détritiques siliceux continentaux sont impropres à la culture et recouverts de forêts. Ce bassin sédimentaire est touché par de nombreux plis dont l'anticlinal de Mareuil au sein duquel se trouve le site.

I.3.3 Pédologie

Exposés à l'influence régulière de l'érosion, les sols rencontrés sont peu épais (sols superficiels de type "lithosols"), peu évolués avec un profil simplifié (AC) sur la roche mère calcaire. Cette dernière est directement surmontée par un horizon A (horizon organo-minéral), à peine ou non différencié, riche en calcaire, caillouteux et de pH élevé. Ces formations constituent des rendzines caractéristiques (*Figure 9*) qui peuvent évoluer vers une rendzine brunifiée lorsque la roche mère est plus riche en argiles (calcaires marneux). Par acidification et décarbonatation superficielles, un horizon B, d'origine structurale, se constitue progressivement pour former un sol brun calcaire. Dans ce cas la végétation de pelouse rase des rendzines est remplacée par une formation plus riche : landes à bruyère à balais, manteaux forestiers et boisements.



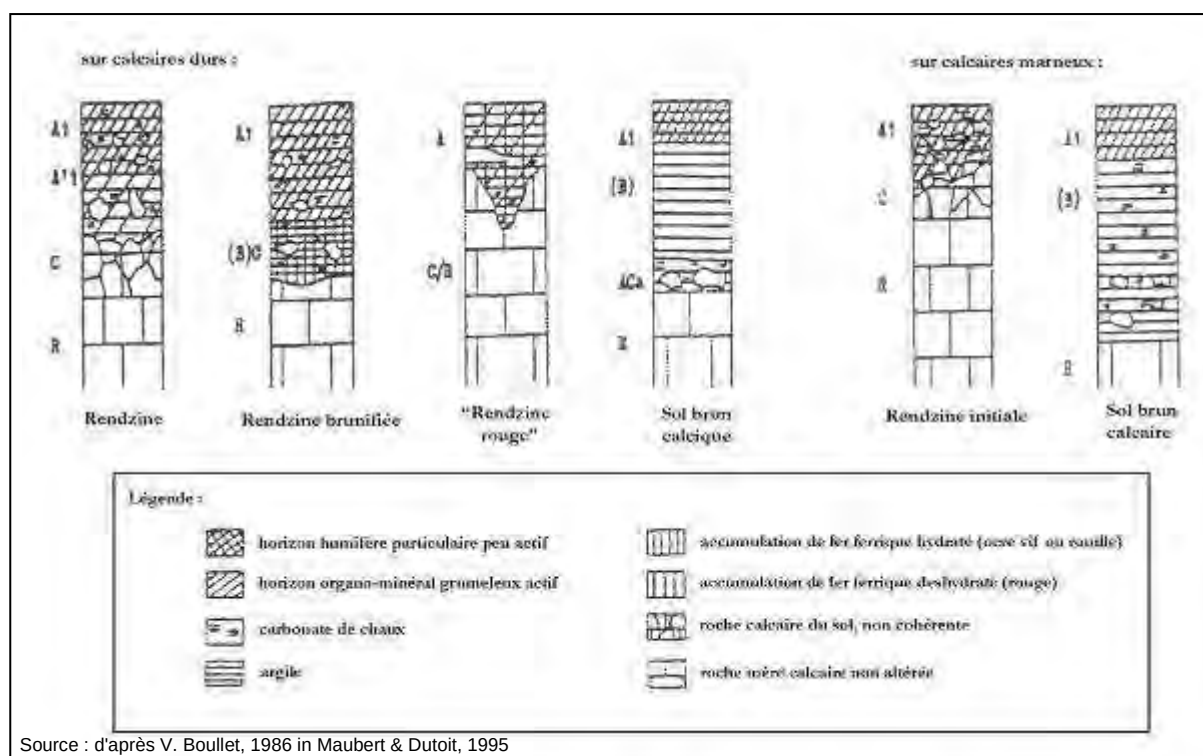


Figure 9 : Profils pédologiques des principaux sols de pelouses calcaires

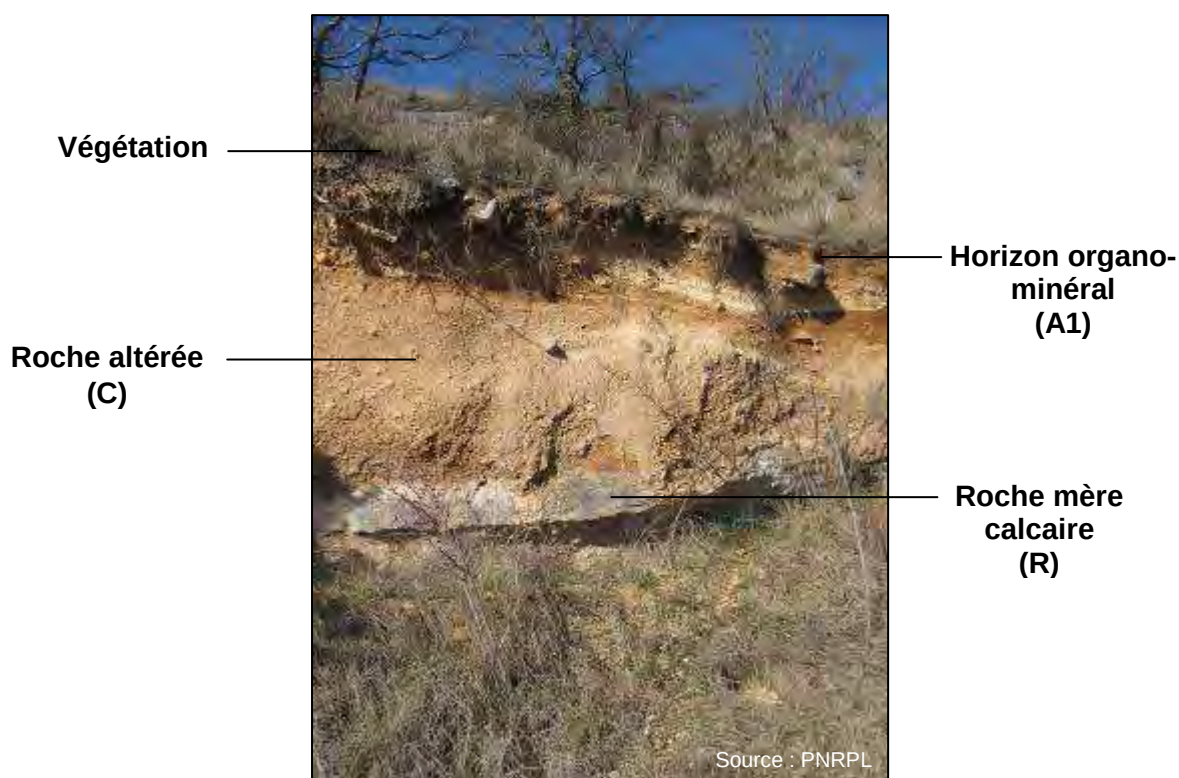


Figure 10 : Exemple de sol calcaire sur le Plateau d'Argentine



I.3.4- Hydrologie - hydrogéologie

Dans le secteur du Plateau d'Argentine, le réseau hydrographique permanent de surface est limité et peu dense en raison des possibilités importantes d'infiltration des eaux pluviales dans le substratum calcaire. Le sol, relativement squelettique voire inexistant à certains endroits (affleurements rocheux en contrebas de l'aérodrome, abrupts le long de la voie ferrée, etc.), ne permet pas de retenir près de la surface l'eau qui pénètre dans les roches perméables. Ceci explique notamment la présence dans les environs d'un certain nombre de vallons secs.

Le site fait partie du sous bassin versant de la Nizonne, élément majeur de l'hydrologie locale, affluent en rive droite de la Dronne, elle-même rattachée au bassin hydrographique de la Dordogne. Le Plateau d'Argentine, de part sa situation élevée, se trouve en position de partage des eaux entre plusieurs ruisseaux permanents ou temporaires :

- le ruisseau de la fontaine de Boudoire, source anciennement captée pour l'adduction en eau potable (SIAEP de Mareuil) et reliée par une conduite souterraine au réservoir de la Forêt au Sud-Est du site,
- le ruisseau de la Fontaine, nourri par deux sources au lieu-dit des Petits Essards, qui alimente deux plans d'eau avant de se jeter dans la Belle,
- la source de Verdinas qui rejoint le ruisseau de la Fontaine,
- le ruisseau temporaire des Martres, alimenté par deux sources et passant par quatre plans d'eau avant de rejoindre la Nizonne,
- la source de Combe-Chabot qui alimente un plan d'eau adjacent.

La présence de ces sources s'explique par des résurgences de nappes souterraines aux endroits où l'aquifère rencontre un mur de roches calcaires peu altérées et peu perméables en profondeur.

La carte 3 du tome 2 présente ce réseau hydrographique local, avec les zones de sources, les rivières, les étangs et les divers sites de captage de la région.

Les eaux souterraines du Pays de Mareuil se distribuent en deux aquifères principaux dont les caractéristiques hydrologiques sont étroitement liées à la lithostratigraphie des séries mésozoïques et leur agencement. Le premier se développe sur les couches du Crétacé supérieur (Turonien à Santonien), au-dessus des formations imperméables du Cénomanién. Il présente un régime de nappe superficielle lié à la perméabilité des assises crayo-graveleuses et aux fissures du réseau karstique. Cet aquifère est à l'origine de bon nombre de sources de la région.

Le second correspond à des circulations importantes dans le réseau karstique des calcaires du Jurassique. Cet aquifère constitue un réservoir profond dont le régime traduit une perméabilité de fissure très développée et ne peut être atteint que par des forages profonds. Celui-ci est d'ailleurs utilisé pour l'alimentation en eau potable, notamment au niveau du captage de la Chabroulie sur la commune de Sainte-Croix-de-Mareuil et géré par le SIAEP de Mareuil-sur-Belle.

Ainsi, le site Natura 2000 du Plateau d'Argentine n'est pas concerné par des périmètres de protection immédiate de captage en eau.



I.4- Statut actuel du site

I.4.1- Zonages biologiques et statuts réglementaires

Le site du Plateau d'Argentine, outre son statut de site d'intérêt communautaire, est concerné par plusieurs autres zonages.

Le Plateau d'Argentine faisait notamment l'objet d'une ZNIEFF³ de type I de 453,81 ha dans le cadre du premier inventaire des ZNIEFF d'Aquitaine. L'actualisation récente de l'inventaire de ces zones d'intérêt écologique a remplacé celle-ci en trois entités :

- une ZNIEFF de type I "Ancienne carrière d'Argentine" (n°27060001) qui concerne un site souterrain d'intérêt pour les chauves-souris (non cartographiée précisément),
- une seconde ZNIEFF de type I "Coteaux calcaires de La Rochebeaucourt-et-Argentine" (n° 27060002), d'une superficie de 350 ha, qui couvre le plateau d'Argentine et un ensemble de pelouses calcaires proches,
- une ZNIEFF de type II "Plateau de La Rochebeaucourt-et-Argentine" (n°27060000) s'étendant sur 745,5 ha et incluant en totalité la ZNIEFF I pré-citée.

On distingue en effet deux types de zones :

- les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Remarque : le plateau d'Argentine se situe également à proximité immédiate de la Vallée de la Nizonne, concernée par une autre ZNIEFF de type II (n°2612) et par un site Natura 2000 (FR7200663).

Le site est également inventorié comme Espace Naturel Sensible (E.N.S.) d'intérêt secondaire dans le cadre de la politique départementale des espaces naturels développée par le Conseil Général de la Dordogne.

Situé sur le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin, le Plateau est désigné dans le Plan de la première Charte du Parc comme étant un "site d'intérêt majeur du patrimoine naturel" destiné à intégrer prioritairement le réseau des sites naturels protégés représentatifs de la diversité des milieux écologiques du Parc ("site naturel témoin" et "site de découverte à valoriser en priorité"). Le site accueille à ce titre un sentier de découverte présentant le patrimoine naturel, culturel et paysager du site.

Enfin, l'intérêt écologique du site s'accompagne d'un intérêt architectural et paysager important puisque l'église du hameau d'Argentine est classée monument historique depuis le 10 avril 1974. Ce classement s'accompagne d'un périmètre de protection réglementaire de 500 m autour de l'édifice.

Le périmètre des ZNIEFF et de protection sont présentés sur la *Figure 11* et sur la carte 4 du tome 2.



Source : PNRPL

Eglise et cimetière du village d'Argentine.

³ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



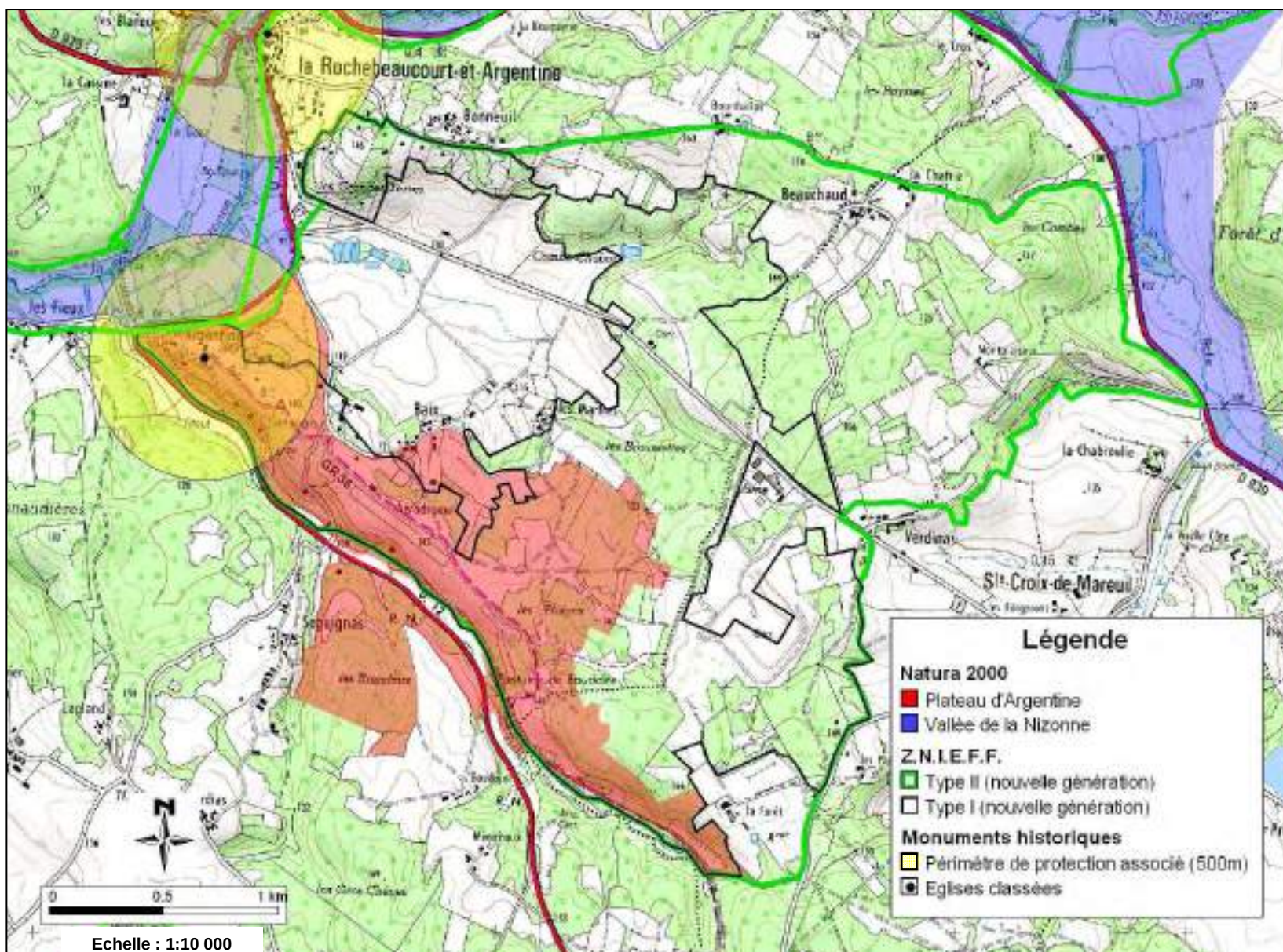


Figure 11 : Zonages biologiques et réglementaires

(Conception : PNR PL – Source : IGN © BD Carto, DIREN Aquitaine - 2009)



I.4.2- Aspects fonciers

L'étude du cadastre des communes de la Rochebeaucourt-et-Argentine et de Sainte-Croix-de-Mareuil montre un morcellement foncier assez important puisque les 191,4 ha du site Natura 2000 du Plateau d'Argentine regroupent 70 propriétaires différents et essentiellement privés (Tableau II), soit une moyenne de 2,73 ha / propriétaire.

La majorité des parcelles sont donc privées (165 hectares) à l'exception d'une partie l'ancienne voie ferrée et d'autres petites parcelles appartenant à la commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine, une parcelle au Syndicat des Eaux de Mareuil et une parcelle au Conseil Général de la Dordogne sur la pointe nord-ouest du site.

On notera également que l'aérodrome et d'autres parcelles attenantes sont des biens de section⁴ gérés aujourd'hui par la commune de la Rochebeaucourt-et-Argentine.

Tableau II : Propriétés foncières des différents terrains sur le site Natura 2000

Type de propriétaires	Surface (ha)	Description
Privés	165,68	66 propriétaires terriens dont peu de résidants, étalés sur tout le site
Habitants du hameau de Baix	20,43	Biens de section sur la partie centrale du site, comprenant notamment l'aérodrome d'Argentine (15,31 ha); ces parcelles sont gérées aujourd'hui par la commune de La Rochebeaucourt
Commune	5,22	12 parcelles concernant notamment une partie du tracé de l'ancienne voie ferrée sur la commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine
Syndicat des Eaux	0,01	Bâtiment anciennement utilisé pour le captage d'eau potable par le SIAEP de Mareuil
Conseil Général Dordogne	0,06	1 parcelle sur l'extrémité nord-ouest du site près de la falaise d'Argentine
Total	191,4	

Des routes communales (C11 : La Rochebeaucourt- village d'Argentine) et départementales (D12 : La Rochebeaucourt-Ribérac) traversent ou longent le site dans le fond de vallée. La partie Ouest du site est délimitée en grande partie par la départementale.

Il y a également un maillage important de chemins ruraux communaux et privés interconnectés qui sont aujourd'hui plus ou moins empruntés par les randonneurs, les vélos et/ou les véhicules à moteur.

La carte 5 du tome 2 présente une carte de répartition des terrains publics et privés et témoigne ainsi du morcellement parfois important du parcellaire en raison des différentes successions, en lien avec la richesse du sous-sol exploitée jusque dans les années 1950.

⁴ Anciens biens communaux de l'Ancien Régime définis aujourd'hui comme étant « toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune » (article L 2411-1 du code général des collectivités territoriales).



I.4.3- Urbanisme

▪ Commune de la Rochebeaucourt-et-Argentine

La Commune de la Rochebeaucourt-et-Argentine a établi une Carte communale en 2009 succédant à un MARNU⁵. D'après le rapport de présentation de janvier 2009 (DDE Dordogne - Unité Territoriale du Périgord Vert, 2009), ce document distingue trois types de zones sur le plateau d'Argentine (*Figure 12*) :

- zones constructibles "U" : à l'intérieur de ces secteurs, les constructions sont autorisées. Les autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol sont délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre 1^{er} au titre 1^{er} du Code de l'Urbanisme (Règlement National d'Urbanisme). Par convention, ces secteurs incluent les périmètres rapprochés de tous les bâtiments à usage d'habitation situés en secteur "N".

Sur le Plateau d'Argentine, ces zones concernent les villages de Baix-Les Combeaux (2,46 ha de superficie résiduelle constructible), des Martres et de Seguignas (2,59 ha pour de nouvelles constructions).

- zones non constructibles "N" : les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ces zones recouvrent l'essentiel du périmètre Natura 2000 et ses environs.

- zones d'activités ("Ut, Ua...") : Ces secteurs sont réservés à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées (de type industriel, artisanal, commercial, de tourisme ou de loisirs).

Le périmètre Natura 2000 est concerné par une zone "Ut" à vocation touristique au niveau de Baix, pour permettre à la commune d'aménager ce secteur pour recevoir les visiteurs et les bus des voyageurs. La commune a réalisé en 2009 un agrandissement du parking existant pour mieux organiser le stationnement (couverture en castine) et prévoit également l'installation de quelques tables de pique-nique et de sanitaires.

➤ Commune de Sainte-Croix-de-Mareuil

La Commune dispose d'une nouvelle Carte communale depuis 2009. D'après l'étude du rapport de présentation et du plan de zonage associé (bureau d'étude Aquitaine Géométrie, 2008), la commune n'autorise les nouvelles constructions que dans la continuité des hameaux existants et/ou dans les "dents creuses" (zone constructible entre deux maisons existantes) afin d'éviter le mitage du bâti dans le paysage.

Le périmètre Natura 2000 est entièrement inclus en zone naturelle. Le secteur de la Forêt est conservé en zone N afin d'encourager le maintien de l'activité agricole sur les terrains situés autour du hameau. Les hameaux où les zones constructibles ont été étendues sont en dehors du site Natura 2000 : la Durantie (1,30 ha constructible disponible), l'Echanleuil (1,40 ha), Verdinas (3 ha), Beauchaud (1,80 ha), le Bourg (2,60 ha) et la Neuillie (2,90 ha).

La carte présentant ces différentes zones sur le Plateau d'Argentine est présentée sur la carte 6 du deuxième tome.

⁵ Document signifiant "Modalités d'application du règlement national d'urbanisme"



PARTIE II :

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE



II.1- Méthodologie

Le diagnostic socio-économique a été établi dans une démarche d'enquête qui s'est faite en plusieurs étapes :

- recherche des propriétaires à partir des données cadastrales des mairies,
- réunion d'information sur la procédure Natura 2000 (avril 2008),
- recensement des différentes activités et données socio-économiques sur les deux communes à partir de différents documents et sources d'informations : carte de Cassini, statistiques INSEE, données agricoles (RGA, RPG...), rapports de présentation des documents d'urbanisme des deux communes, syndicat d'initiative...,
- entretiens individuels de janvier à juillet 2008 avec plusieurs élus des collectivités locales, propriétaires et gestionnaires impliqués dans la gestion des espaces et/ou des espèces du site : la Communauté de communes de Mareuil, les mairies de La Rochebeaucourt-et-Argentine et de Sainte-Croix-de-Mareuil, les entreprises CMP et CESAR, les représentants des associations de chasse locales, le club aéronautique de la Rochebeaucourt, l'association d'aéromodélisme Rupé Model Club, la Fédération Départementale de la Chasse de Dordogne (antenne de Ribérac), Centre Régional de la Propriété Forestière (antenne de Nontron), la Chambre d'agriculture de Dordogne (CRDA Périgord-Limousin), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et plusieurs propriétaires.

II.2- Contexte socio-économique global

La densité de population des communes de La Rochebeaucourt-et-Argentine et de Sainte-Croix-de-Mareuil est faible et le nombre d'habitants ne cesse de décroître depuis plus de quarante ans (*Figure 12*). La commune de la Rochebeaucourt-et-Argentine compte aujourd'hui 396 habitants (soit 23 habitants au km²), dont une dizaine résident encore au village d'Argentine contre une centaine en 1827. La commune de Sainte-Croix-de-Mareuil compte 140 habitants soit 11 habitants au km².

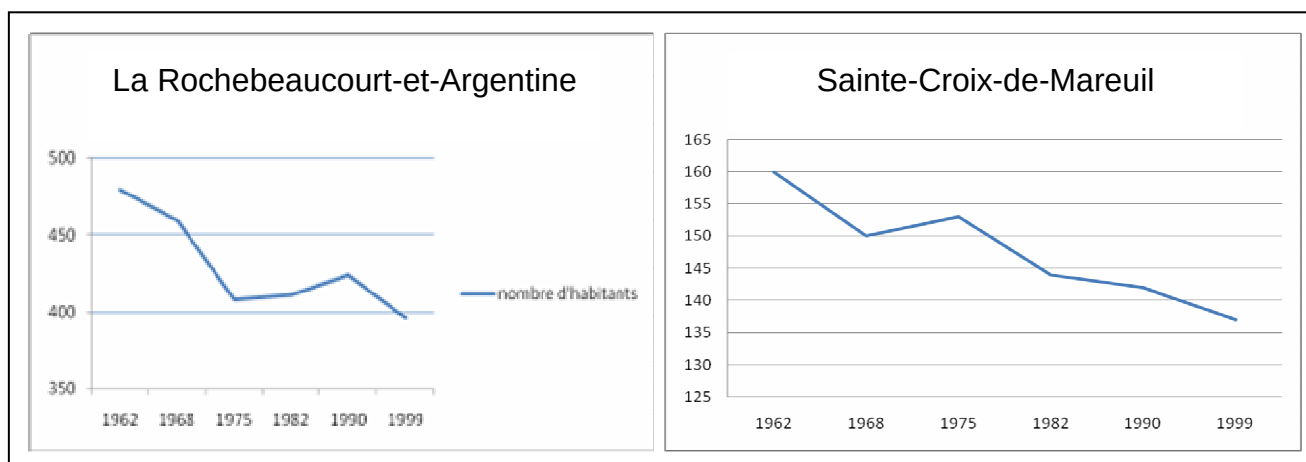


Figure 12 : Evolution démographique sur les communes concernées par le Plateau d'Argentine de 1962 à 1999 (Source : INSEE, RGP 1962 à 1999)



Globalement, la tendance démographique des communes est plutôt au vieillissement de la population. Les perspectives laissent tout de même entrevoir une stabilisation de la population pour les années à venir du fait :

- d'une population de jeunes de moins de 25 ans non négligeable : 32,2% à Sainte-Croix-de-Mareuil et 24,4% à La Rochebeaucourt-et-Argentine,
- d'un solde migratoire positif sur La Rochebeaucourt-et-Argentine,
- d'une demande assez forte de permis de construire sur Sainte-Croix-de-Mareuil.

Le nombre croissant de logements vacants et le nombre peu élevé de nouveaux logements construits depuis 1990 confirment la tendance de diminution de la population. Il apparaît cependant que les deux communes attirent de nombreuses personnes pendant la période estivale mais peu d'habitants permanents : la Rochebeaucourt-et-Argentine compte environ 25,5% de maisons secondaires et Sainte-Croix-de-Mareuil 22,9%, appartenant principalement à des personnes de nationalité anglaise ou néerlandaise. Le taux de la population active avoisine les 42%.

Malgré cette faible densité de population, la structure foncière du site reste complexe. Le site englobe en effet un nombre important de parcelles (plus de 200) appartenant à de nombreux propriétaires compte tenu de la surface pourtant réduite (191,4 ha) du site.

Ces parcelles sont essentiellement des surfaces de prés, pelouses, landes ou bois non exploitées, certaines présentent du bâti. Le territoire concerné par le site Natura 2000 n'accueille aujourd'hui aucune activité d'artisanat ou de service.

II.3- Agriculture

II.3.1- Généralités

Dans la partie amont de la vallée de la Nizonne toute proche (de Sceau-Saint-Angel à La Rochebeaucourt), l'activité agricole est orientée autour de l'élevage (bovins viande ou laitiers) et de la polyculture (maïs, blé, orge, tournesol, colza...). A l'aval, la céréaliculture, notamment la monoculture de maïs, constitue l'activité agricole dominante.

L'activité agricole a subi d'importantes mutations ces dernières décennies qui ont bouleversé l'organisation de l'espace rural traditionnel. Dans la région, on constate que la surface moyenne des exploitations augmente considérablement en raison de la diminution du nombre d'exploitants (*Tableau III*). Les départs à la retraite ne sont pas compensés par l'installation de jeunes agriculteurs, faisant régulièrement diminuer le nombre d'exploitations agricoles (source : Recensement Général Agricole). L'élevage est très touché par le phénomène de déprise, de nombreuses crises ont touché les différentes filières. L'élevage ovin, autrefois bien présent dans le secteur, régresse en raison de nombreuses contraintes : surveillance des troupeaux, problèmes sanitaires, prix de vente faible, concurrence étrangère...

L'agriculture occupe une place très restreinte sur le périmètre Natura 2000 du Plateau. La pauvreté et la faible épaisseur des sols au niveau des plateaux secs, accompagnée de modifications notables des pratiques agricoles (mécanisation, diminution de l'activité pastorale, intensification de l'agriculture,...) ont encouragé un délaissement du Plateau d'Argentine au profit des fonds de vallées avoisinants, plus fertiles et plus faciles à travailler.



Tableau III : Evolution de l'activité agricole entre 1979 et 2000
(d'après données RGA de l'AGRESTE, 2000)

Communes	Paramètres agricoles (surfaces en ha)	1979	1988	2000	Taux de variation 1979-2000	Taux de variation 1979-1988	Taux de variation 1988-2000
La Rochebeaucourt-et-Argentine	Nombre d'exploitations	27	20	13	-51%	-25%	-35%
	Chefs d'exploitation de moins de 40 ans	3	4	c	/	33%	/
	Chefs d'exploitation entre 40 et 55 ans	11	7	7	-36,60%	-36,60%	0
	Chefs d'exploitation de 55 ans et plus	13	10	c	/	54,80%	/
	SAU des exploitations	23	34	52	126%	47,82%	52,94%
	Terre labourable	504	482	548	8,70%	-4,30%	13,69%
	Dont céréales	234	249	202	76,06%	6,40%	-18,80%
	Superficie fourragère principale	351	339	259	-26%	-3,40%	-23,50%
	Dont superficie toujours en herbe	104	175	99	-35,70%	68,20%	-43,40%
	Superficie en fermage	193	295	420	117%	52,80%	64,10%
	Vigne	6	4	0	/	-33%	/
	Jachère	c	6	56	/	/	833%
Sainte-Croix-de-Mareuil	Nombre d'exploitations	17	10	10	-41%	-41%	0
	Chefs d'exploitation de moins de 40 ans	c	c	c	/	/	/
	Chefs d'exploitation entre 40 et 55 ans	c	c	6	/	/	/
	Chefs d'exploitation de 55 ans et plus	10	6	c	/	-40%	/
	SAU des exploitations	47	67	72	53%	42,50%	7,40%
	Terre labourable	581	397	413	-28,90%	-31,60%	4%
	Dont céréales	365	233	211	-42,20%	-36,10%	-9,40%
	Superficie fourragère principale	348	347	338	-2,80%	-0,20%	-2,59%
	Dont superficie toujours en herbe	215	272	300	39,50%	26,50%	10,29%
	Superficie en fermage	102	515	569	457%	404%	10,40%
	Vigne	4	c	c	/	/	/
	Jachère	c	c	88	/	/	/

c = donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique



II.3.2- Activités anciennes

Le Plateau d'Argentine a longtemps été façonné par l'activité pastorale. Plusieurs témoignages d'usagers et habitants du secteur confirment que l'élevage ovin a été bien présent jusque dans les années 80, sous forme notamment d'un pâturage itinérant (cf. photo) au niveau de l'aérodrome, vers les Plaines et Seguinhas. L'utilisation des moutons mais aussi de chèvres en troupeaux mixtes était en effet une pratique courante sur le site comme ailleurs dans la région sur les coteaux secs, ces animaux étant particulièrement adaptés aux milieux pauvres, secs et pentus. Ils valorisaient ainsi les terres incultivables et fournissaient lait, viande, fumier ou laine aux exploitants locaux.

L'élevage de bovins a également existé sur le site jusqu'aux années 80 entre Boudoire et la Forêt – une clôture barbelée montée sur de vieux piquets en châtaigniers est encore présente – et au sud du village d'Argentine (témoignages recueillis auprès de deux propriétaires).

Ces pratiques, aujourd'hui totalement disparues sur le site, ont incontestablement participé à l'entretien et au maintien d'un paysage ouvert en empêchant la colonisation par les espèces ligneuses (genévriers, prunelliers, etc.).



Source : Famille VERNET, hameau de Baix

Photographie d'un troupeau de moutons et chèvres à Baix vers 1985



Source : PNRPL

Vieille charrue rouillée, symbole de l'abandon de l'agriculture sur le coteau calcaire

Autrefois, l'activité viticole était aussi présente à proximité du Plateau (cf. Figure 6) et peut-être même sur certaines parcelles du site, mais la crise du phylloxéra à la fin du XIX^{ème} siècle a décimé la vigne qui n'a pas été replantée depuis.

Les cultures étaient auparavant plus fréquentes sur le site, avec notamment la culture du blé ou d'autres céréales sur les secteurs les moins pauvres. Les zones en jachère étaient fauchées pour fournir un complément fourrager au bétail.

Enfin le site a été exploité jusque dans les années 80 pour la culture de champignons au niveau d'anciennes carrières d'extraction de calcaire situées entre le village d'Argentine et la route départementale 12. Une de ces carrières, située sur le circuit de découverte au pied du plateau et ouverte au public (photo ci-contre), présente un témoignage de cette activité passée.



Source : PNRPL

Ancienne carrière aménagée



II.3.3- Activités agricoles actuelles

Carte 7
tome 2

L'espace consacré à l'agriculture est aujourd'hui très faible comparée à la surface agricole utile (SAU) communale car la SAU représente seulement 5,2% de la surface du site (*Tableau IV*). L'activité agricole s'exerce principalement sur les bordures du site, répartie de la manière suivante :

- terres arables avec 3 parcelles entre Baix et Les Martres (7,91 ha) et 1 parcelle au nord-est d'Argentine (1,71 ha). Ces terres à faible valeur agronomique sont exploitées en céréales.
- prairies de fauche avec une parcelle (0,36 ha) au bord de la D12. Une autre prairie de fauche (1,17 ha) jouxte le périmètre du site à Seguinhas.

Aucune activité d'élevage marquante n'est présente sur le site, mise à part une parcelle encore pâturée entre la Fontaine de Boudoire et les Brandaux. A proximité du périmètre, un élevage destiné à la production de canards et d'oies est à noter aussi à l'ouest de Baix et à Seguinhas. Au lieu-dit de la Forêt, un élevage équin est également présent en périphérie du site Natura 2000.

Tableau IV : Surfaces agricoles utiles sur les communes concernées par le site
(d'après données du recensement parcellaire agricole, 2008)

Communes / site	Superficie totale (ha)	SAU totale (ha)	% SAU
La Rochebeaucourt et-Argentine	1720	613,6	35,77
Sainte-Croix-de-Mareuil	1231	541,4	43,98
Plateau d'Argentine	191,4	9,98	5,21

L'activité trufficole se développe ou se redéveloppe ces dernières années sur le site avec la plantation récente de quelques parcelles en chênes pubescents ou verts, de charmes ou de noisetiers (Baix, Argentine), et l'entretien de vieilles truffières naturelles (photo ci-contre). Les truffes sont les organes de fructification souterraine d'un champignon du genre *Tuber*. La partie végétative du champignon, le mycélium, vit en symbiose avec des arbres ou arbustes au niveau des racines où elle forme des mycorhizes (Guillon A., 2008). Récoltée durant l'hiver (décembre à février), ce "diamant noir" est un met rare et recherché qui peut constituer un revenu complémentaire non négligeable pour certains propriétaires. La présence du champignon dans le sol se manifeste généralement en surface par la formation d'une tache presque totalement dépourvue de végétation appelée communément "brûlé".



Source : PNRPL
Vieille truffière naturelle à Sainte-Croix-de-Mareuil.

Concernant l'activité agricole, les entretiens réalisés auprès des acteurs locaux révèlent que le principal enjeu, du point de vue de la profession, est le maintien des surfaces agricoles en place. Le dispositif Natura 2000 est plutôt bien perçu localement par la profession et les élus qui perçoivent en celui-ci des possibilités d'aides pour la restauration des terrains en friches et le retour du pâturage extensif sur le site.



II.4- Activités sylvicoles

Dans la région, l'exploitation forestière constitue une part importante de l'activité économique. Dans le canton de Mareuil-sur-Belle, quatre scieries sont en activité.

Sur le Plateau d'Argentine, la surface boisée est importante, puisqu'elle représente approximativement une soixantaine d'hectares soit environ 32% de la superficie totale du site (d'après analyse cartographique, PNRPL). Il n'y a cependant pas de gestion particulière de la forêt : aucun Plan Simple de Gestion n'est élaboré en raison de la fragmentation importante du foncier avec de nombreuses petites parcelles forestières, essentiellement privées (données CRPF, 2008). La forêt joue plusieurs fonctions pour les propriétaires et usagers, elle est à la fois une réserve foncière, une zone de loisirs (chasse, promenade...) et une zone d'exploitation pour le bois de chauffage pouvant localement favoriser le développement d'un taillis coupé tous les 60 ans. Aucune activité commerciale propre au bois n'est à signaler. L'exploitation de la forêt du Plateau n'est donc que très marginale et se résume à l'exploitation de bois combustible à usage privé.

Le boisement du Plateau est dominé par les feuillus spontanés (chêne pubescent en majorité, charmes, noisetiers...). Les résineux sont représentés essentiellement par le Pin sylvestre et localement par des plantations ponctuelles de Pins noirs d'Autriche implantés sur les failles argileuses du Plateau.

Une petite parcelle plantée en Pins est présente en bordure de la D12 au nord-est du village de Seguignas. La culture du peuplier n'est pas présente sur le site en raison de la pauvreté des sols et du manque d'eau. Elle s'est en revanche fortement développée ces 20 dernières années dans la Vallée de la Nizonne car elle apparaît comme un bon moyen de s'assurer un revenu complémentaire et de valoriser les terres les moins adaptées à l'agriculture en bordure de cours d'eau. (ALBINET S. & RENARD V., 2005).

II.5- Activités industrielles

Carte 8
tome 2

Le site est concerné en périphérie par des activités industrielles liées à l'exploitation du sous-sol calcaire et des grès ferrugineux de la région.

II.5.1- Entreprise C.M.P.

L'exploitation du gisement calcaire s'effectue à ciel ouvert (cf. photographie), assurée par la société Charges Minérales du Périgord (C.M.P.) implantée à l'ouest de Verdinas sur la commune de Sainte-Croix-de-Mareuil. Filiale d'IMERYS MINERAUX France, elle constitue la plus grande activité industrielle du secteur. Mise en place en 1989, cette entreprise emploie 42 personnes. Cette activité engendre également des emplois indirects, notamment auprès de la société de transport ROUSSEAU qui fonctionne en grande partie grâce au transit des matériaux par camion. La majorité des salariés proviennent des communes avoisinantes.



Carrière à ciel ouvert de CMP

Le calcaire, selon ses propriétés, est exploité par C.M.P. de différentes manières :

- la production de carbonates qui entrent dans la fabrication de papiers haut de gamme.

La grande majorité de cette production est expédiée sous forme liquide vers les industries papetières. Le reste est acheminé sous forme de sable à une autre unité de traitement dans l'Oise.



- l'extraction de blocs de pierres marbrières : ces blocs de pierre ornementale sont vendus aux tailleurs de pierres qui les transforment en France comme à l'étranger.

Dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploitation de carrière par CMP au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, un dossier d'évaluation d'incidences Natura 2000 a été réalisé à partir de 2004 et achevé en février 2007 par le bureau d'études ENCEM (*ENCEM / CMP, 2007*). Ce document avait pour but d'évaluer l'incidence du projet d'extension de 44 hectares de la carrière – chevauchant pour partie le périmètre Natura 2000 du Plateau d'Argentine – sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Suite à plusieurs réunions de concertation entre la Société C.M.P. et le Parc, des mesures réductrices d'impacts et des mesures compensatoires au titre de la réglementation sur les espèces protégées ont été définies :

- diminution de l'enveloppe d'extension de la carrière : exclusion des zones inscrites dans le périmètre Natura 2000 et de secteurs de grande densité d'espèces protégées,
- opérations particulières concernant la remise en état du site après exploitation,
- rédaction de plans de conservation départementaux pour 6 espèces végétales protégées (mission confiée au Conservatoire Botanique National Sud Atlantique),
- élaboration d'un programme de conservation de pelouses sèches dans le canton du Mareuillais : identification des ensembles de pelouses, établissement d'une réserve financière pour la préservation de pelouses sèches (coût équivalent à l'acquisition et à la rédaction d'un plan de gestion sur 44 ha de pelouses).

II.5.2- Entreprise CESAR

L'activité d'une autre société d'exploitation minière est également présente sur le site. Il s'agit de la société CESAR dont le siège social se trouve à Saint-Sulpice-de-Mareuil. Créée en 1988, cette société a été achetée en 1997 par la société DAMREC, filiale du groupe IMERYS. Elle emploie 38 personnes et des sous traitants soit un total de 55 personnes. Son activité est centrée sur l'exploitation de grès ferrugineux (extraction et traitement), utilisés dans l'industrie de la céramique. Ces grès ocres sont des matériaux silico-ferrugineux (mélange d'oxyde de fer et de silice) se présentant sous forme d'amas dans les calcaires du Crétacé Supérieur.

Un projet d'extraction a été validé en 2002 (*CESAR S.A.S., 2002*) avec la mise en place d'une carrière à ciel ouvert sur les secteurs de Seguignas, les Brandaux, Boudoire, Lagland et Lutardias. La surface de prospection représente 59,6 ha mais seulement 1 ha a été exploité depuis 2002. Deux petites parcelles restent encore à exploiter. Ce périmètre chevauche une petite partie du site Natura 2000 vers les Brandaux.

Un autre petit chantier d'extraction existe depuis 2006, hors périmètre Natura 2000, dans le secteur "Les Gros Chênes", pour une surface de prospection de 4,15 ha (*CESAR S.A.S., 2006*).

L'extraction du grès ferrugineux est très ponctuelle, les veines ne dépassent pas 20 mètres de profondeur et sont d'une longueur assez faible.

Après remise en état, les terrains seront rendus à l'agriculture ou reboisés selon l'état initial.

Concernant l'exploitation des carrières, du point de vue de la profession et des élus locaux, l'enjeu est le maintien de l'activité d'extraction durant les temps d'exploitation définis en raison de la dynamique qu'elle engendre localement sur le plan économique et l'emploi.



II.6- Activités de tourisme et de loisirs

II.6.1- Généralités

Les activités de loisirs et de tourisme sont nombreuses sur le site. Elles jouent un rôle important en terme d'attractivité pour les deux communes concernées. Elles participent à la dynamique d'accueil locale, contribuent à valoriser le territoire et constituent des éléments indissociables du monde rural.

II.6.2- Activités touristiques

Le tourisme pratiqué sur le site et ses environs est essentiellement estival. Les sites particulièrement attractifs sont les tourbières de Vendoire, certains châteaux (Mareuil, Bernardières à Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier...), le Plateau d'Argentine et le centre équestre de Beaurecueil à Saint-Sulpice-de-Mareuil. Le Plateau d'Argentine bénéficie en effet d'une certaine notoriété dans le département de la Dordogne mais aussi dans le département voisin de la Charente. C'est ainsi un site très fréquenté par les touristes durant l'été, et joue un rôle important sur le plan touristique local. L'un des atouts majeurs du site tient aux patrimoines historique et architectural d'Argentine, avec son église perchée restaurée, ses cluzeaux (habitats troglodytiques) ou encore les ruines de son château. A ceci s'ajoute les paysages, le sentier aménagé et le patrimoine naturel exceptionnel du Plateau qui attirent de nombreux randonneurs et naturalistes.

Le Syndicat d'initiative de Mareuil-sur-Belle constitue un point d'accueil et d'information pour les visiteurs de la région. Malgré un potentiel important, le secteur possède peu d'infrastructures touristiques. En matière d'hébergements, les communes de La Rochebeaucourt-et-Argentine et de Sainte-Croix-de-Mareuil offrent relativement peu de services. Sur l'ensemble du canton de Mareuil, on compte ainsi (d'après *Syndicat d'initiative de Mareuil, communication personnelle*) :

- 5 campings, ouverts globalement de juin à septembre,
- 12 chambres d'hôtes (3 sur La Rochebeaucourt-et-Argentine),
- 12 gîtes ou appartements meublés dont 5 à La Rochebeaucourt-et-Argentine,
- 2 hôtels restaurants, 2 restaurants (1 sur La Rochebeaucourt-et-Argentine), 4 bars-restaurants.

Pour les collectivités locales (Communauté de communes, communes, PNR...) et les professionnels du tourisme, l'activité touristique présente un potentiel important à développer, en particulier dans la partie amont de la vallée de la Nizonne. Ainsi, le principal enjeu du zonage Natura 2000 concernant le tourisme est de pouvoir continuer à valoriser et rendre attractif le Plateau d'Argentine dans le cadre d'une politique d'accueil orientée vers la découverte des patrimoines naturel et historique du site et ses environs.

II.6.3- Activité cynégétique

Carte 9
tome 2

La chasse est pratiquée sur et autour du site par une société de chasse communale et 4 amicales de chasse privée :

- Société de chasse de La Rochebeaucourt et Sainte-Croix-de-Mareuil (60 à 70 chasseurs, territoire d'environ 1090 ha répartis sur les deux communes) recouvrant quasiment l'intégralité du périmètre Natura 2000,
- Amicale de chasse sur le secteur "les Renaudières" (2 chasseurs, 86 ha) en convention avec l'amicale de chasse de Boudoire (66 ha),



- Amicales des chasseurs de Beauvais s'étendant des Fieux jusqu'à Beauvais, les Ménichoux et les Grandes Terres (environ 288 ha) : 2 plans de chasse de 130 et 158 ha sont liés par une convention de gestion pour le grand gibier (sanglier).

Le nombre de chasseurs exerçant sur le territoire est donc relativement faible (80 chasseurs au total) et ceux-ci ont une moyenne d'âge élevée (souvent âgés de plus de 50 ans), avec un renouvellement faible par de jeunes chasseurs (informations DUMAS Y. - *Fédération des chasseurs de la Dordogne, communication personnelle*).

Les sociétés de chasse assurent une gestion cynégétique avec l'aide de la Fédération Départementale de la Dordogne. Une convention est signée avec les propriétaires pour que les chasseurs puissent parcourir les terres. Les droits statutaires de la société de chasse communale permettent aux chasseurs d'accéder aux parcelles des adhérents qui sont inscrites dans le plan de chasse. Quelques accords verbaux sont encore employés pour certaines parcelles. Quelques sites de parking pour les chasseurs sont réservés dont 2 sur le site Natura 2000 : 1 près de la Fontaine de Boudoire et 1 près de Seguignas.

La pression cynégétique s'exerce principalement pendant l'automne et une partie de l'hiver (jusqu'à février) qui correspondent aux périodes chevauchantes de chasse du grand gibier (chevreuil, daim, sanglier, renard...) et du petit gibier (perdrix, faisans, bécasse, lièvre, lapin, alouette des champs...).

Différentes pratiques cynégétiques sont présentes sur les territoires :

- la chasse traditionnelle à la palombe avec la présence de 6 "palombières" en dehors du périmètre Natura 2000,
- la chasse au grand gibier en battue (chevreuil, sanglier, renard) avec des effectifs pour ces espèces en nette augmentation dans cette partie du Périgord Vert. L'ensemble de ces espèces est soumis à un plan de chasse. Dans le périmètre Natura 2000, la Fédération de chasse accorde 43 bracelets par an aux quatre sociétés de chasse. Des battues sont aussi organisées pour le daim (individus échappés d'un parc). Le cerf n'est pas chassé sur le Plateau mais une population de ce grand cervidé provenant du Massif de la Double et de la Charente tend à se développer dans la région ces dernières années.
- la chasse individuelle du petit gibier au chien (perdrix, lièvre, bécasse des bois...). Les faibles densités de population ne permettent pas une pression de chasse importante. Les sociétés de chasse ne pratiquent plus la chasse du lapin depuis 2006 car il a subi une forte régression au niveau de des effectifs ces dernières années.

Pour les chasseurs, le principal enjeu du zonage Natura 2000 vis-à-vis de la chasse réside dans la possibilité de continuer cette pratique sans contrainte particulière. Les chasseurs et la fédération de chasse ont par ailleurs exprimé leur intérêt dans le retour sur le secteur du petit gibier, en particulier du lapin de garenne.

II.6.4- La randonnée

Carte 10
tome 2

La randonnée est pratiquée sous différentes formes : à pied, à cheval ou en vélo (VTT). Le site attire de nombreux promeneurs tout au long de l'année. Les débordements du sentier demeurent rares et sont plutôt causés par des véhicules motorisés. Un remaniement des chemins ruraux sur le Plateau d'Argentine est en réflexion depuis 2007 dans le but de faciliter l'accès des bus et le stationnement des véhicules des visiteurs au départ du sentier de découverte. Le site est traversé du Nord au Sud par un chemin de grande randonnée (GR 36) qui part en direction de Mareuil. La randonnée équestre est assez régulière, favorisée notamment par la proximité de la ferme de la Forêt qui propose des activités de ce type.



La commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine s'est aussi investie dans l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) en affectant ses chemins ruraux à l'usage public. Il y a ainsi 9 kilomètres de sentiers de randonnée qui traversent ou longent le site Natura 2000 et une partie du GR 36 emprunte ces chemins. Sur le site, un sentier de découverte de 6 km a été mis en place par le PNR Périgord-Limousin avec le concours de la commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine et du Comité Départemental du Tourisme. Celui-ci a pour but la mise en valeur du patrimoine naturel et historique à travers des panneaux d'informations disposés tout au long du parcours. De nombreuses sorties animées organisées empruntent ce sentier.

L'enjeu principal du zonage Natura 2000 vis-à-vis de la randonnée concerne la circulation sur le sentier d'interprétation et le tracé du PDIPR, circuits très fréquentés qui participent à la découverte des richesses du site. Les propriétaires fonciers souhaitent ne pas subir de nuisances liées à l'intrusion de randonneurs sur leurs propriétés (déchets laissés sur place, piétinement, dégradations...).

II.6.5- L'aéronautique

Carte 10
tome 2

Depuis 1967, le Plateau est occupé par l'association aéronautique de la Rochebeaucourt. Cette association regroupe 6 pilotes et un ULM. L'aéroclub possède un hangar situé en bordure du chemin rural face à l'aérodrome depuis 1991. Son activité peut entraîner jusqu'à 50 visiteurs. Il entretient le site au niveau de la piste d'atterrissage, en passant une à deux fois par an un rouleau compresseur pour maintenir la piste plane et en girobroyant les abords de la piste colonisés par les genévriers, les ronces ou la bruyère à balai (*BOYER L., communication personnelle*). La piste, d'une longueur de 700 mètres, est donc régulièrement entretenue.



Avion au décollage sur la piste

Les parcelles de l'aéroclub sont en location auprès de la commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine. L'activité aéronautique, lorsque les conditions météorologiques sont favorables, représente en moyenne 6 mouvements par semaine, soit un maximum de 300 par an.

II.6.6- L'aéromodélisme

Carte 10
tome 2

L'association « Rupé model club » a été créée en 2000. Elle regroupe 11 adhérents qui se retrouvent 40 weekends dans l'année. Un accord entre l'association et le propriétaire permet la pratique de cette activité qui consiste au téléguidage des avions radiocommandés. Une gestion par la tonte est réalisée 5 à 8 fois par an pour faciliter le décollage et l'atterrissage des petits avions (*CRISTOFANI B., communication personnelle*). Plusieurs rampes de décollage et des bancs ont été installés.

De l'avis des deux associations, le principal enjeu du zonage Natura 2000 concernant la pratique de l'aviation et de l'aéromodélisme est que cela ne compromette pas leurs activités et que cela n'induisse pas de fortes contraintes.

II.6.7- Le golf

Carte 10
tome 2

Cette activité nouvelle sur le site (observation en 2008) n'est actuellement pas encadrée juridiquement. Elle se pratique en semaine sur la piste de l'aérodrome par quelques golfeurs amateurs locaux à la retraite qui trouvent sur le site un vaste "green" d'entraînement.



II.6.8- La pratique des sports motorisés

Un ancien terrain de moto-cross est présent sur la bordure sud-est du plateau. La pratique des sports mécaniques a quasiment disparu sur cette zone qui a été en partie nettoyée par la commune. Cependant le Plateau d'Argentine est toujours traversé par les engins motorisés, notamment en dehors des chemins ruraux carrossables, malgré l'interdiction de la loi du 3 janvier 1991 des sports motorisés sur les espaces naturels. Aucun arrêté n'a été pris sur le Plateau concernant cette pratique. Il s'agit la plupart du temps de quads et motos cross mais aussi parfois de 4x4, dont la fréquentation sur le site est difficilement quantifiable. Les agents de l'O.N.C.F.S.⁶ ont mené en 2008 une campagne de veille et de prévention sur le site afin d'évaluer l'intensité de cette activité et de sensibiliser les usagers au respect de l'environnement et de la propriété privée.

Certains acteurs locaux ont fréquemment soulevé le problème lié à cette activité lors de différents entretiens (non respect des propriétés privées, bruit, sécurité publique, conciliation d'usage complexe avec la randonnée pédestre, dégradation d'habitats naturels fragiles et destruction d'espèces patrimoniales...).

II.6.9- Les activités de découverte de la nature

Des activités naturalistes (botanique, ornithologie, herpétologie...) sont menées régulièrement sur le Plateau d'Argentine par des associations (Société d'orchidophilie de la Dordogne, CREN Aquitaine...) ainsi que par des naturalistes isolés. Le Plateau d'Argentine est également un lieu privilégié pour la réalisation d'animations scolaires dans le cadre d'activités de découverte de la nature et de pédagogie de l'environnement.

Le PNR Périgord-Limousin organise aussi fréquemment des sorties animées à destination du grand public ou de classes (ex : écoles de BTS en Gestion et protection de la nature) pour faire découvrir les richesses écologiques du site ainsi que celles proches de la vallée de la Nizonne amont. Un livret intitulé "A la découverte du Plateau d'Argentine, côté nature", édité en 2005 (PNRPL) permet de compléter les informations données sur les panneaux du sentier d'interprétation créé en 2000. Dans le cadre d'actions en faveur d'une sensibilisation des citoyens à l'environnement, des chantiers bénévoles ont également été réalisés avec pour mission le nettoyage de dépôts sauvages sur le Plateau dont certains subsistent encore sur le site ou ont été créés depuis).



Sortie animée sur les pelouses du Plateau

II.7- Autres activités

II.7.1- Manœuvres militaires

Le Plateau d'Argentine a été à plusieurs reprises le siège de manœuvres militaires ponctuelles, opérées par l'escadron de déploiement de l'armée de l'air de Metz (base aérienne 128). Celui-ci a notamment installé quelques hommes pour un campement de quelques jours en 2006 à proximité de l'aérodrome. Les activités qui ont été effectuées concernent principalement des opérations de transmission et de télécommunication, le sommet du plateau offrant un site particulièrement propice dans la région pour ce genre d'exercice. Des témoignages (avec photographies à l'appui) démontrent l'impact négatif des engins lourds sur le

⁶ Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage



Plateau : création d'ornières profondes pendant un épisode pluvieux, érosion du sol... Depuis 2006, l'armée n'est pas intervenue sur le site.

II.7.2- Etudes scientifiques

Deux études scientifiques sont actuellement menées sur le site :

- étude sur le réchauffement climatique :

Une étude expérimentale de terrain est menée en 2009 à 2010 sur les pelouses sèches de la Dordogne par le Laboratoire BIOGECO (Institut National de Recherche Agronomique / Université de Bordeaux I) dans le cadre d'une thèse. L'expérimentation consiste à assécher des communautés de pelouses contraintes par un stress édaphique et de les soumettre à une perturbation de type fauche, le but étant d'évaluer et d'anticiper l'effet du changement climatique et de la gestion sur les pelouses calcaires sèches, milieux déjà soumis à une contrainte importante liée à la nature de la roche, et dotés d'une biodiversité remarquable.



Source : PNRPL

Ainsi, ce sont 8 serres (dimensions : L = 4 m ; l = 3,5 m ; H = 3,5 m) qui ont été installées sur le Plateau d'Argentine (4 en contrebas de l'aérodrome, 4 vers les Plaines). Une expérience similaire est effectuée en parallèle avec d'autres serres sur des pelouses sèches du site Natura 2000 de la Vallée de la Nizonne à St-Sulpice-de-Mareuil.

- étude sur la répartition du lézard ocellé en Aquitaine (*Lacerta lepida*) :

Plus grand lézard d'Europe, le lézard ocellé est présent en Aquitaine mais connaît une forte régression dans ses zones de présence (dunes grises sur le littoral, coteaux secs). Afin de mettre en place des mesures conservatoires pertinentes dans la région, une campagne d'amplification des connaissances sur la répartition de l'espèce et le fonctionnement des populations est réalisée par l'association Cistude Nature de 2008 à 2012 (Matthieu BERRONEAU - Cistude Nature, communication personnelle).



Source : M. Berroneau, Cistude Nature

Une collecte de données de terrain est effectuée dans chaque département en Aquitaine. Le Plateau d'Argentine constitue un des sites de suivi pour la Dordogne, sachant que l'espèce y a déjà été observée par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine en 2003 (FABRE & PAILLET, 2003).



PARTIE III :

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE



Le Plateau d'Argentine est connu et reconnu depuis fort longtemps pour son intérêt écologique puisque des écrits naturalistes datant du XIX^e siècle témoignent de la richesse naturelle de ce territoire. En outre, il a fait l'objet de nombreuses prospections floristiques et faunistiques par des associations et des naturalistes locaux depuis une trentaine d'années. Ces différents travaux ont confirmé la présence d'une grande richesse botanique et faunistique, faisant du Plateau d'Argentine un des sites à pelouses sèches les plus riches de la Dordogne. Les données écologiques et biologiques présentées dans cette partie sont issues de plusieurs phases d'inventaires floristiques et faunistiques.

III.1- Flore et végétation

III.1.1- Méthodologie

Le travail d'inventaires floristiques et de caractérisation des habitats a été réalisé en suivant deux étapes :

- Recherches bibliographiques :

Carte 11
tome 2

Beaucoup d'informations concernant le site sont issues des différentes études et publications : bulletins de la Société Botanique du Centre –Ouest (BOTINEAU, 1989), études pour l'association de pré-figuration du Parc Périgord-Limousin (HUBERT S., 1995; CARDOT O., 1996), études menées par le Parc (JARRY L., 1998), le Parc et Espaces Naturels d'Aquitaine (ENA, 1999 ; FABRE P. – ENA/PNRPL, 2002 ; FABRE P. & PAILLET M., ENA/PNRPL, 2003) et l'étude d'évaluation d'incidence réalisée pour le projet d'extension de CMP (ENCEM/CMP, 2007).

L'exploitation de ces données a permis de mettre en évidence une forte richesse floristique, puisque environ 340 espèces végétales ont été ainsi répertoriées.

- Réalisation d'inventaires complémentaires et d'une cartographie des habitats :

Les données recueillies (relevés floristiques, cartographie) ne couvrant pas de manière exhaustive l'ensemble du périmètre Natura 2000, des inventaires complémentaires ont dû être réalisés sur le site. En effet le plan de gestion réalisé en 2001-2002 (FABRE P., ENA/PNRPL, 2002) ne concernait qu'une partie du site (130 ha), sur la commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine, et n'avait pas distingué précisément la délimitation des habitats de la directive 92/43/CEE puisque le site n'avait pas encore été intégré au réseau Natura 2000.

Une autre phase d'inventaire, correspondant à la partie du site moins bien connue (Sainte-Croix-de-Mareuil et Seguignas), a donc été réalisée de juillet à septembre 2008 (DUHAZE & PAILLET – ENA, 2008) afin de caractériser les différentes unités de végétation et cartographier les habitats naturels.

Pour la partie "déjà connue" (ayant fait l'objet d'un plan de gestion en 2002), des relevés phytosociologiques complémentaires (carte 12 tome 2) ont été effectués en juin 2009 par le bureau d'études Aliénor Paysage pour affiner et actualiser la caractérisation et la cartographie des habitats naturels présents, qu'ils soient d'intérêt communautaires ou non (ALIENOR PAYSAGE, 2009).

La cartographie et la caractérisation des habitats naturels s'est opérée de la manière suivante :

- photo-interprétation

Un pré-repérage a été effectué sous Système d'Information Géographique (SIG) à l'aide de la BD Orthophoto de l'IGN © de 2005. L'analyse cartographique a permis de repérer, grâce aux caractères de la végétation, les divers types de milieux ainsi que les entités homogènes. Les pelouses, les boisements, les cultures, les bâtiments sont reconnus et peuvent être délimités.



La phase de terrain constitue l'ultime étape pour délimiter de façon plus précise les différents types d'habitats et les décrire.

- cartographie sur le terrain

Chaque habitat a été cartographié, sous forme de polygones, directement sur les Orthophotos en format papier des secteurs parcourus. Une évaluation de l'état de conservation des habitats a été faite afin de voir les opérations de gestion à préconiser et les prioriser par la suite. Chaque habitat a été nommé par son code selon les systèmes typologiques de caractérisation mentionnés ci-après.

- caractérisation des habitats naturels

Les différents habitats ont été définis à l'aide de relevés phytosociologiques, en fonction de plusieurs facteurs :

- la présence d'espèces caractéristiques des différentes formations végétales ou faciès,
- l'éventuelle dominance d'une ou plusieurs espèces,
- le degré de recouvrement (structure horizontale) et la hauteur (structure verticale) de la strate arbustive voire herbacée, notamment pour les unités en mosaïques,
- les conditions trophiques du milieu (mésophiles à plus xérophiles) : elles sont appréciées selon la pente, le pourcentage de sol nu, la profondeur du sol, la présence d'espèces végétales adaptées à la sécheresse (morphotypes xérophiles).

La caractérisation des habitats naturels a été réalisée par confrontation d'un ensemble d'ouvrages décrivant ces milieux, de façon phytosociologique ou non.

La détermination des habitats n'étant pas d'intérêt communautaire a été effectuée à l'aide de la typologie européenne CORINE Biotopes. Les habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire (HIC) sont inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats, Faune, Flore. Ils sont ainsi identifiés à l'aide d'une appellation et un code selon le Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne (Version EUR 15/2 Commission Européenne DG XI, 1999). La typologie CORINE Biotopes (1994) constitue la base descriptive utilisable pour ces types d'habitats de l'Annexe I. Afin de mieux appréhender les groupements végétaux régionaux, la thèse de Vincent BOULLET sur "Les pelouses calcicoles du domaine atlantique français et ses abords au Nord de la Gironde et du Lot" a également été consultée (BOULLET V., 1986).

- digitalisation des polygones et saisie des relevés de terrain

Les informations sont ensuite retranscrites sous S.I.G., où les polygones matérialisent le contour des habitats repérés sur le terrain. Ils sont numérisés à l'écran sur fond d'orthophotos dans le système de projection Lambert II étendu. Associées à cette information numérisée, la création de la base de données et la saisie des fiches de prospection des habitats ont été réalisées en conformité avec le cahier des charges fourni par la DIREN, permettant ainsi d'effectuer des analyses thématiques.

L'échelle retenue pour réaliser la digitalisation des polygones est le 1/10 000, qui constitue un bon compromis entre précision pour différencier des éléments distincts et représentation visible des données. Un micro-habitat relictuel (pelouses pionnières) a cependant nécessité une échelle d'investigation plus fine avec une cartographie au 1/3000.

- compilation des informations

Les différents inventaires ont été compilés afin d'obtenir une cartographie homogène et complète du site d'étude qui représente **218 ha**.



III.1.2- Plantes des pelouses sèches : une végétation adaptée

Les pelouses calcicoles sont des milieux nutritivement pauvres et arides. Il s'y développe une flore spécifique et particulièrement bien adaptée. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette végétation apparaît tout aussi riche que diversifiée.

Selon MAUBERT et DUTOIT (1995), la plupart des pelouses calcicoles sont constituées :

- de plantes **herbacées vivaces (hémicryptophytes)**, dans une proportion d'au moins 50% (moyenne 70%) ;
- de **plantes bulbeuses (géophytes)**, telles que les orchidées, et suffrutescentes (chaméphytes), comme les hélianthèmes ;
- d'**espèces annuelles (thérophytes)**, habituellement peu nombreuses dans le stade pelouse ;
- d'**arbres et arbustes (phanérophytes)** plus ou moins présents.

Le *Tableau V* ci-dessous précise les proportions des types d'espèces en fonction du degré de fermeture du milieu.

Tableau V : Proportion des différents types biologiques végétaux en fonction du stade d'évolution du milieu (MAUBERT & DUTOIT, 1995).

Espèces \ Milieux	Groupements pionniers	Tonsures	Pelouses fermées	Ourlets	Fourrés	Boisements
annuelles (thérophytes)	■	■	■			
Herbacées vivaces (hémicryptophytes, géophytes) et sous-arbrisseaux (chaméphytes)		■	■	■	■	■
arbustes (phanérophytes)			■	■	■	■
arbres (phanérophytes)					■	■
	tapis végétal ouvert		tapis végétal fermé			

III.1.3- Dynamique végétale des pelouses calcicoles

L'aspect général du site est fortement marqué par le centre du plateau en grande partie ouvert et par la succession de formations végétales présentant un gradient de colonisation arbustive ou d'envahissement par une strate herbacée dense. Ainsi, sur l'ensemble du site, s'alternent ou s'imbriquent en mosaïque des faciès de "pelouses", de "landes", "fourrés" et de zones boisées qui seront décrits plus précisément dans la partie suivante.

Cette succession est tout à fait caractéristique de l'évolution naturelle de la végétation sur substrat calcaire vers le stade climacique⁷ boisé (*Figure 13*).

En l'absence d'entretien des pelouses, celles-ci suivent une évolution naturelle depuis le stade de formation rase à celui d'ourlet puis de lande (fruticée) et de fourré pour aboutir au bout d'une trentaine d'années environ à la formation d'une forêt secondaire stable qui marque le climax.

L'abandon des pelouses entraîne un enrichissement et une décalcification du sol provoquant une banalisation de la flore. La phytomasse n'étant plus exportée contribue, en se décomposant, à modifier les conditions trophiques et à épaissir le sol par augmentation du taux de matière organique du sol.

⁷ Le climax désigne une association stable d'espèces qui caractérise l'ultime phase de développement d'une communauté dans une succession végétale.



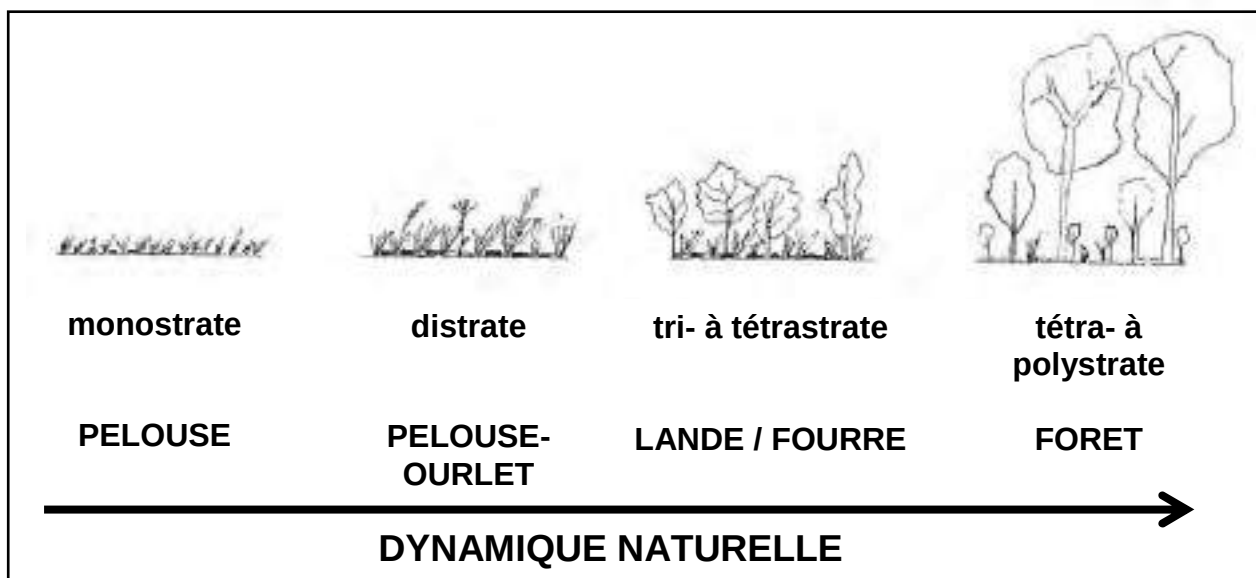


Figure 13 : Représentation schématique de l'évolution de la végétation sur terrain calcaire
(d'après BOULLET V., 1986, modifié).

La végétation inféodée aux substrats oligotrophes (comme les orchidées) disparaissent alors pour laisser place à des espèces plus communes, propres aux sols mésotrophes. Les graminées dites sociales, telles le *Brachypode penné*, la *Seslérie bleue* ou le *Brome érigé*, habituellement affaiblies par le pâturage et le brûlis, prolifèrent quant à elles pour former de denses tapis herbacés peu propices à l'épanouissement de nombreuses espèces des pelouses calcaires (Figure 14). On assiste alors à une dégradation des pelouses. Par la suite les fourrés arbustifs se multiplient, amorçant ainsi l'installation de la forêt.

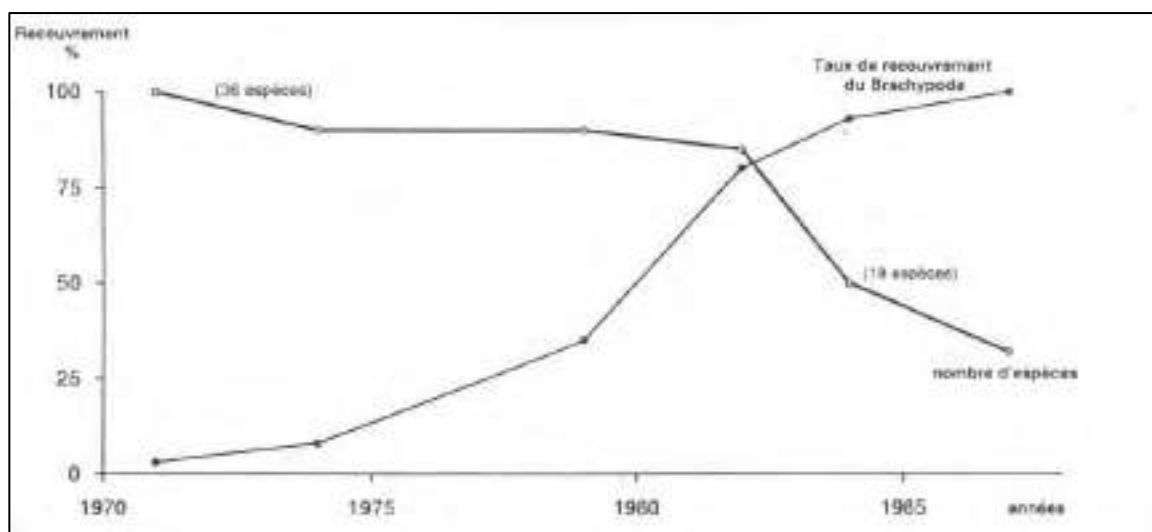


Figure 14 : Relation entre le taux de recouvrement du *Brachypode* et le nombre d'espèces dans une placette de 10 m² de pelouse calcicole à Gerendal (Pays-Bas).
(WILLEMS J.H., 1990).

III.1.4- Habitats recensés

Carte 12
tome 2

Carte 13
tome 2

Au total, 21 habitats différents ont été recensés et cartographiés sur le site (Figure 15). La typologie CORINE Biotope et Natura 2000, les surfaces occupées par les différents types de milieux et leur représentativité par rapport à l'ensemble du site d'étude sont indiquées dans le Tableau VI.



Tableau VI : Surface et représentativité des différents habitats présents sur le Plateau d'Argentine

(d'après ENCEM, 2007, DUHAZE & PAILLET, 2008 et ALIENOR PAYSAGE, 2009)

Code Corine Biotopes	Intitulé Corine Biotopes de l'habitat	Surface (ha) sur la zone d'étude	Représentativité sur le site d'étude (%)	Code (EUR15)	Surface (ha) en H.I.C. sur le site	Représentativité H.I.C. sur le site (%)
31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	24,72	11,33	--	--	--
31.82	Fruticées à Buis	1,96	0,90	5110	0,19	0,9
31.872	Clairières à couvert arbustif	0,32	0,15	--	--	--
31.88	Fruticées à Genévriers communs	12,03	5,51	5130	12,03	5,51
34.11	Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	0,27	0,12	6110*	0,27	0,12
34.322H	Pelouses médio-européennes du Mesobromion aquitain	21,53	9,87	6210*	21,53	9,87
34.325	Pelouses semi-arides médio-européennes dominées par <i>Sesleria</i>	5,37	2,46	6210*	5,37	2,46
34.33	Pelouses calcaires sub-atlantiques très sèches (<i>Xerobromion</i>)	17,21	7,89	6210*	17,21	7,89
34.41	Lisières xéro-thermophiles	9,39	4,30	--	--	--
34.51	Pelouses méditerranéennes occidentales xériques	3,16	1,45	6220*	3,16	1,45
38.2	Prairies à fourrage des plaines	5,29	2,42	6510	5,29	2,42
41.22	Chênaies - Charmaies	4,28	1,96	--	--	--
41.71	Chênaies blanches occidentales et communautés apparentées	79,85	36,60	--	--	--
62.3	Dalles rocheuses	0,44	0,20	--	--	--
82	Cultures	18,03	8,26	--	--	--
83.31	Plantation de conifères	0,10	0,05	--	--	--
83.32	Plantation d'arbres feuillus	0,75	0,34			
85.3 / 86.2	Jardins et villages	8,21	3,76	--	--	--
86.413	Carrières de pierre	0,29	0,13	--	--	--
87	Terrains en friche et zones rudérales	4,99	2,29	--	--	--
TOTAL		218,19	100		65,49	30,62

* Habitat prioritaire



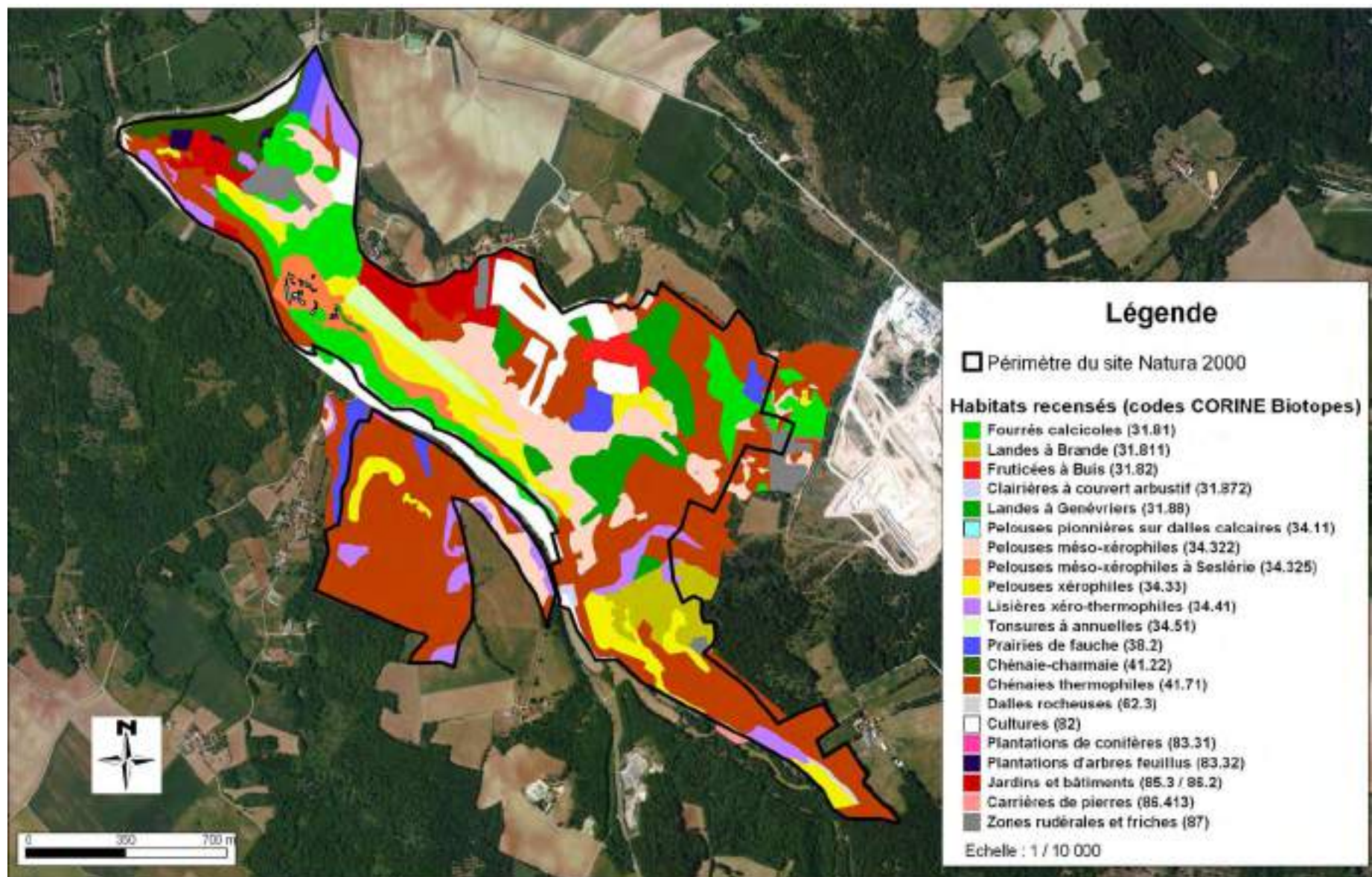


Figure 15 : Localisation des différents habitats recensés sur le site

(Source : DIREN Aquitaine, IGN © BD Ortho, ENCEM, ENA, ALIENOR PAYSAGE - 2009)



On peut différencier les habitats naturels en fonction de la végétation rencontrée, des conditions trophiques (xérophiles à plus mésophiles) et du degré de recouvrement par la strate arborée, arbustive et herbacée.

On distingue trois grandes unités écologiques qui présentent des potentialités homogènes liées essentiellement à la topographie, à l'exposition et à la nature du sol (*Figure 16*) :

- des sols squelettiques sur la partie médiane sur la partie tabulaire du plateau et sur le rebord du plateau, avec des dalles et des rendzines rouges où se développent les complexes **Dalles / Tonsures / Pelouses**.
- une zone de rendzines brunifiées, où le sol est plus profond, située sur les pentes du plateau en exposition Ouest, où se développent les complexes **Pelouses / Landes à Genévriers et Fruticées à buis**, avec des faciès lessivés et acidifiés par endroit.
- une zone de sols bruns calciques située sur les versants Nord, Est et Sud du plateau où se développent le complexe **Lisières / Fourrés / Forêts**, et qui porte les cultures.

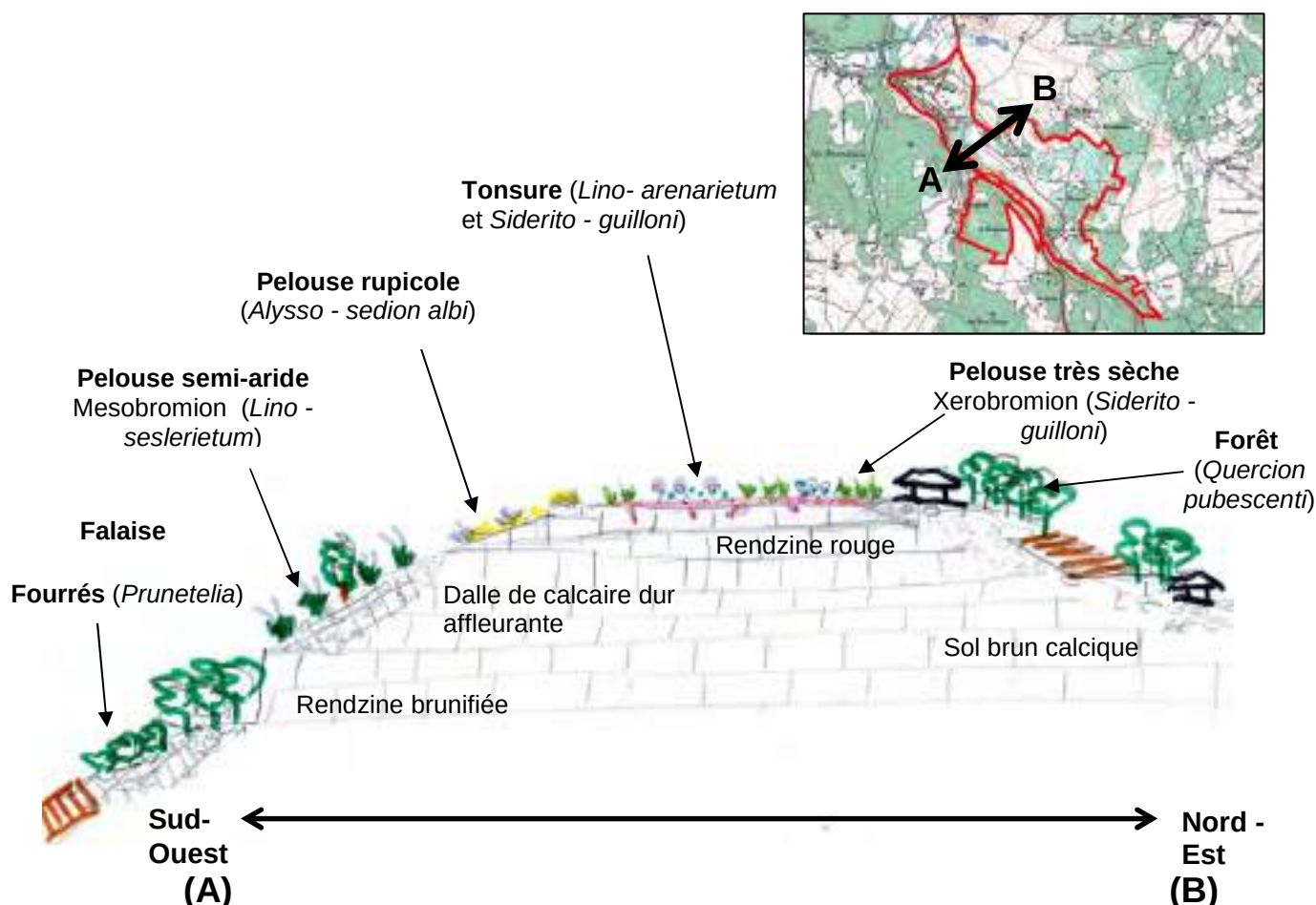


Figure 16 : Répartition schématique des unités écologiques sur la partie médiane du Plateau selon un axe Nord-Est / Sud-Ouest. (Source : ALIENOR PAYSAGE, modifié, 2009)



Le *Tableau VII* synthétise les critères et les seuils retenus pour définir le passage des faciès décrits plus loin de "pelouses" vers des faciès de "landes" ou "fourrés" en fonction des recouvrements respectifs des espèces caractéristiques des pelouses calcicoles (34.32 - 34.33) et des fourrés arbustifs (31.88 - 31.81).

Tableau VII : Valeurs seuils définies pour les faciès de pelouses, mosaïques et landes
(d'après FABRE & PAILLET, 2002 ; DUHAZE & PAILLET, 2008)

	PRINCIPALES TYPOLOGIES CORINE BIOTOPES				
	34.32 / 34.33	34.32 / 34.33 x 31.88 / 31.81		31.88 / 31.81	
Cortège des "pelouses"	> 85 %	70 à 85 %	50 à 70 %	25 - 50 %	< 25 %
Fourrés	< 15 %	15 à 30 %	30 à 50 %	50 - 75 %	> 75 %
Physionomie de la végétation	Pelouses ouvertes	Pelouses en mosaïque ouverte	Pelouses en mosaïque fermée	Fourré arbustif ouvert	Fourré arbustif fermé

Le *tableau VIII* propose quant à lui une synthèse de la typologie sur le plan phytosociologique des habitats naturels recensés, à partir des observations de terrain et des référentiels de végétation (Corine Biotopes et Prodrome des Végétations de France).



Tableau VIII : Synthèse phytosociologique des habitats naturels recensés

(Source : d'après DUHAZE & PAILLET, 2008 et ALIENOR PAYSAGE, 2009)

FORMATION VEGETALE	NOM DE L'HABITAT (CORINE BIOTOPES)	CODE CB	EUR 15	Sous TYPE	STATUT	CODE PVF	NOM DU SYNTAXON (PVF)	GROUPE D'ESPECES CARACTERISTIQUES
PELOUSES RUPICOLES	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alysso-sedion albi</i>	34.11	6110	1	IC PR	65.0.2.0.1	<i>Alysso alyssoidis-Sedion-albi</i>	<i>Sedum album</i> , <i>S. ochroleucum</i> , <i>Potentilla neumanniana</i> , <i>Medicago minima</i> , <i>Catapodium rigidum</i> , <i>Euphorbia exigua</i> .
TONSURES	Parcours substeppiques de graminées annuelles du <i>Thero-brachypodieta</i> . Pelouses à Therophytes mésothermes thermo-atlantiques.	34.5131	6220	4	IC PR	69.0.1.0.1	<i>Lino collinae - Arenarietum controversae</i> .	<i>Arenaria controversa</i> , <i>Euphrasia stricta</i> , <i>Bupleurum baldense</i> , <i>Brachypodium dystachion</i> , <i>Campanula erinus</i> , <i>Euphorbia exigua</i> , <i>Linum catharticum</i> , <i>Medicago minima</i> , <i>Saxifraga tridactyles</i> ...
PELOUSES XEROPHILES	Pelouses calcicoles subatlantiques xérophiles	34.33	6210	3/26	IC PR	26.0.2.0.4	Alliance du <i>Xerobromion</i> , Association du <i>Sideritido guillonii-Koelerietum vallesianae</i>	<i>Carex halleriana</i> , <i>Convolvulus cantabrica</i> , <i>Festuca auquieri</i> , <i>Fumana procumbens</i> , <i>Globularia bisnagarica</i> , <i>Helianthemum apenninum</i> , <i>Helianthemum canum</i> , <i>Koeleria valesiana</i> , <i>Sieritis peyri</i> subsp <i>Hyssopifolia</i> , <i>Teucrium montanum</i> , <i>Allium sphaerocephalon</i> , <i>Helichrysum stoechas</i> .
PELOUSES DENSES	Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques des mésoclimats frais.	34.325	6210	2/8	IC PR	26.0.2.0.3	Alliance du <i>Mesobromion</i> , association du <i>Lino suffruticosi</i> subsp. <i>Appressi - Selerietum caerulea</i>	Cortège d'orchidées, <i>Linum suffruticosum</i> , <i>Sesleria caerulea</i> , <i>Festuca auquieri</i> , <i>Coronilla minima</i> , <i>Teucrium chamaedrys</i> , <i>Carex flacca</i> .
	Pelouses calcicoles méso-xérophiles	34.322H	6210	2/13	IC PR	26.0.2.0.3	Alliance du <i>Mesobromion erecti</i> association du <i>Carduncello mitissimi - Brometum erecti</i>	Cortège d'orchidées, <i>Carduncellus mitissimus</i> , <i>Bromus erectus</i> , <i>Blackstonia perfoliata</i> , <i>Centaureum erythraea</i> , <i>Linum suffruticosum</i> , <i>Briza media</i> , <i>Cirsium acaule</i> , <i>Medicago lupulina</i> , <i>Polygala calcarea</i> , <i>Genista pilosa</i> , <i>Bromus erectus</i> , <i>Ranunculus bulbosus</i> , <i>Campanula patula</i> , <i>Lactuca perennis</i> ...
	Lisières xéro-thermophiles	34.41			NC	72.0.1.0.1	Classe des <i>Trifolio-geranietea</i> Alliance du <i>Geranion sanguinei</i>	<i>Brachypodium pinnatum</i> , <i>Origanum vulgare</i> , <i>Stachys recta</i> , <i>Vincetoxicum hirundinaria</i> , <i>Digitalis lutea</i> , <i>Filipendula vulgaris</i> , <i>Centaurea jacea</i> , <i>Achillea millefolium</i> , <i>Dactylis glomerata</i> , <i>Knautia arvensis</i> , <i>Genista pilosa</i> , <i>Rubia peregrina</i> , <i>Arrhenatherum elatius</i> , <i>Vicia sativa</i> , <i>Melica nutans</i> , <i>Trifolium medium</i> .



FORMATION VEGETALE	NOM DE L'HABITAT (CORINE Biotopes)	CODE CB	EUR 15	Sous TYPE	STATUT	CODE PVF	NOM DU SYNTAXON (PVF)	GROUPE D'ESPECES CARACTERISTIQUES
PRAIRIES	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	38.2	6510		IC	6.0.1.0.2	<i>Brachypodio rupestris</i> - <i>Centaureion nemoralis</i>	<i>Agrostis capillaris</i> , <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Arrhenatherum elatius</i> , <i>Brachypodium pinnatum</i> , <i>Centaurea cf. thuillieri</i> , <i>Dactylis glomerata</i> , <i>Holcus lanatus</i> , <i>Knautia arvensis</i> , <i>Leucanthemum vulgare</i> , <i>Linum bienne</i> , <i>Oenanthe pimpinelloides</i> , <i>Trifolium pratense</i> , <i>Trisetum flavescens</i>
FOURRES ET FRUTICEES	Fruticées à Genévrier commun	31.88	5130	2	IC	20.0.2.0.7	<i>Berberidion vulgaris</i>	<i>Erica scoparia</i> , <i>Juniperus communis</i> , <i>Ligustrum vulgare</i> , <i>Rhamnus saxatilis</i> , <i>Rosa canina</i> ,...
	Buxaies supraméditerranéennes	31.82	5110	3	IC	20.0.2.0.7	<i>Berberidion vulgaris</i> , association du <i>Rhamno saxatilis</i> - <i>Buxetum sempervirentis</i>	<i>Buxus sempervirens</i> , <i>Rhamnus saxatilis</i> , <i>Prunus mahaleb</i> , et autres espèces des fourrés calcicoles.
	Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81			NC	20.0.2	<i>Berberidion vulgaris</i> Association du <i>Erico scopariae</i> - <i>Spiraetum obovati</i> (?), <i>Rhamno saxatilis</i> - <i>Ericetum scopariae</i> (?).	<i>Cornus sanguinea</i> , <i>Coryllus avellana</i> , <i>Erica scoparia</i> , <i>Rubus fruticosus</i> , <i>Prunus spinosa</i> , <i>Prunus mahaleb</i> , <i>Rosa canina</i> , <i>Crataegus monogyna</i> , <i>Ligustrum vulgare</i> , <i>Viburnum lantana</i> , <i>Spiraea obovata</i> subsp <i>hypericifolia</i> ...
	Clairières à couvert arbustif	31.872			NC	20.0.3	<i>Sambucetalia racemosae</i>	<i>Sambucus nigra</i> , <i>Salix</i> sp., <i>Rubus</i> sp...
FORETS	Chênaies blanches occidentales et communautés associées	41.71			NC	57.0.1.0.1	<i>Quercion pubescenti</i> - <i>sessiliflorae</i>	<i>Acer campestre</i> , <i>Acer monspessulanum</i> , <i>Carpinus betulus</i> , <i>Quercus humilis</i> , <i>Pinus sylvestris</i> , <i>Sorbus domestica</i> , <i>Sorbus torminalis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Cephalantera longifolia</i> , <i>Hedera helix</i> , <i>Helleborus foetidus</i> , <i>Limodorum abortivum</i> , <i>Listera ovata</i> , <i>Melica uniflora</i> , <i>Mercurialis perenis</i> , <i>Orchis mascula</i> , <i>Ornithogalum pyrenaicum</i> , <i>Ruscus aculeatus</i> , <i>Scilla lillio-hyacinthus</i> , <i>Teucrium scorodonia</i> , <i>Viola reichenbachiana</i>
	Chênaies - charmaies aquitaniennes	41.22			NC	57.0.3.1.2	<i>Carpinion betuli</i>	<i>Corylus avellana</i> , <i>Carpinus betulus</i> , <i>Quercus robur</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ,

NC : Non communautaire ; IC : Intérêt communautaire ; PR : Prioritaire
PVF : Prodrome des Végétations de France



III.1.5- Habitats d'intérêt communautaire

Carte 14
tome 2

Carte 15
tome 2

Les habitats reconnus d'intérêt communautaire sont inscrits à l'annexe I de la Directive "Habitats". Ce sont des milieux naturels considérés comme étant « en danger de disparition de leur aire de répartition naturelle » ou ayant « une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte » ou encore constituant « un exemple remarquable de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques » (CEE, 1992).

Les prospections de terrain menées sur la période 2008-2009 ont permis d'ajouter 1 habitat d'intérêt communautaire supplémentaire à la liste des préalablement identifiés dans le Formulaire Standard de Données, à savoir les prairies maigres de fauche (6510).

Le Plateau d'Argentine comprend ainsi **6 habitats naturels d'intérêt communautaire** (Tableau IX) :

Formations pelousaires ou prairiales:

- **Pelouses rupicoles calcaires ou basiclines de l'*Alyso-Sedion albi* (6110),**
- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (6210),**
- **Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* (6220),**
- **Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510).**

Formations arbustives :

- **Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (5110),**
- **Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (5130),**

Les informations sur les différents habitats d'intérêt communautaire (H.I.C.) du site sont récapitulées dans le *Tableau IX* et présentées ensuite sous la forme de fiches synthétiques. Ceux-ci représentent une surface cumulée d'environ 67 ha, soit 30,6 % de la zone étudiée (périmètre Natura 2000 + milieux périphériques). L'ensemble des H.I.C. sont localisés sur la *Figure 17* et sur la carte 14 du tome 2.

Parmi les 6 H.I.C. présents, **3 sont considérés comme prioritaires** par la Directive Habitats (*Tableau IX, Figure 18*) : l'Union européenne les considère comme étant « en danger de disparition » et « porte une responsabilité particulière » envers eux, « compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle » (CEE, 1992).

De plus, un autre habitat ne relevant de l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore mais de l'annexe II offre un intérêt particulier sur le site : il s'agit du réseau d'anciennes carrières souterraines, en particulier celles situées à l'est du hameau d'Argentine. Elles accueillent 10 à 12 espèces de chauves-souris en période d'hibernation dont 6 sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats.



Source : PNR PL

Entrée de carrière dans le secteur d'Argentine.



Tableau IX : Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés et représentativité sur le site

Nom de l'habitat selon la typologie Natura 2000	Nom de l'habitat selon la typologie Natura 2000 en fonction du sous type	Code EUR 15	Statut	Correspondance avec la typologie CORINE Biotope	Inscrit au FSD initial	Surface (ha) sur le site	Surface (ha) en PR	Représentativité (%)		N° Fiche
								/ surface totale du site	/ surface totale en HIC	
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	Buxaies supraméditerranéennes	5110	IC	31.82 – Fruticées à Buis	OUI	1,96	--	0,90	2,93	1
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Junipéraies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun	5130	IC	31.88 – Fruticées à Genévriers communs	OUI	12,03	--	5,51	18	2
Pelouses rupicoles calcaires ou basiclines de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes	6110	IC / PR	34.11 – Pelouses médio-européennes sur débris rocheux	OUI	0,27	0,27	0,12	0,40	3
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) [* habitat prioritaire si sites d'orchidées remarquables]	Pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques*	6210*	IC / PR	34.32 – Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (<i>Mesobromion</i>)	OUI	44,11	20,52	20,22	66,02	4
	Pelouses calcicoles subatlantiques xérophiles*	6210*	IC / PR	34.33 – Pelouses calcaires sub-atlantiques très sèches (<i>Xerobromion</i>)						
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques	6220*	IC / PR	34.5131 – Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques	OUI	3,16	3,16	1,45	4,73	5
Prairies maigres de fauche de basse altitude	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	IC	38.2 – Prairies à fourrage des plaines	NON	5,29	--	2,42	7,92	6
TOTAL						66,82	23,95	30,62	100	

PR : prioritaire - IC : intérêt communautaire - HIC : habitat d'intérêt communautaire



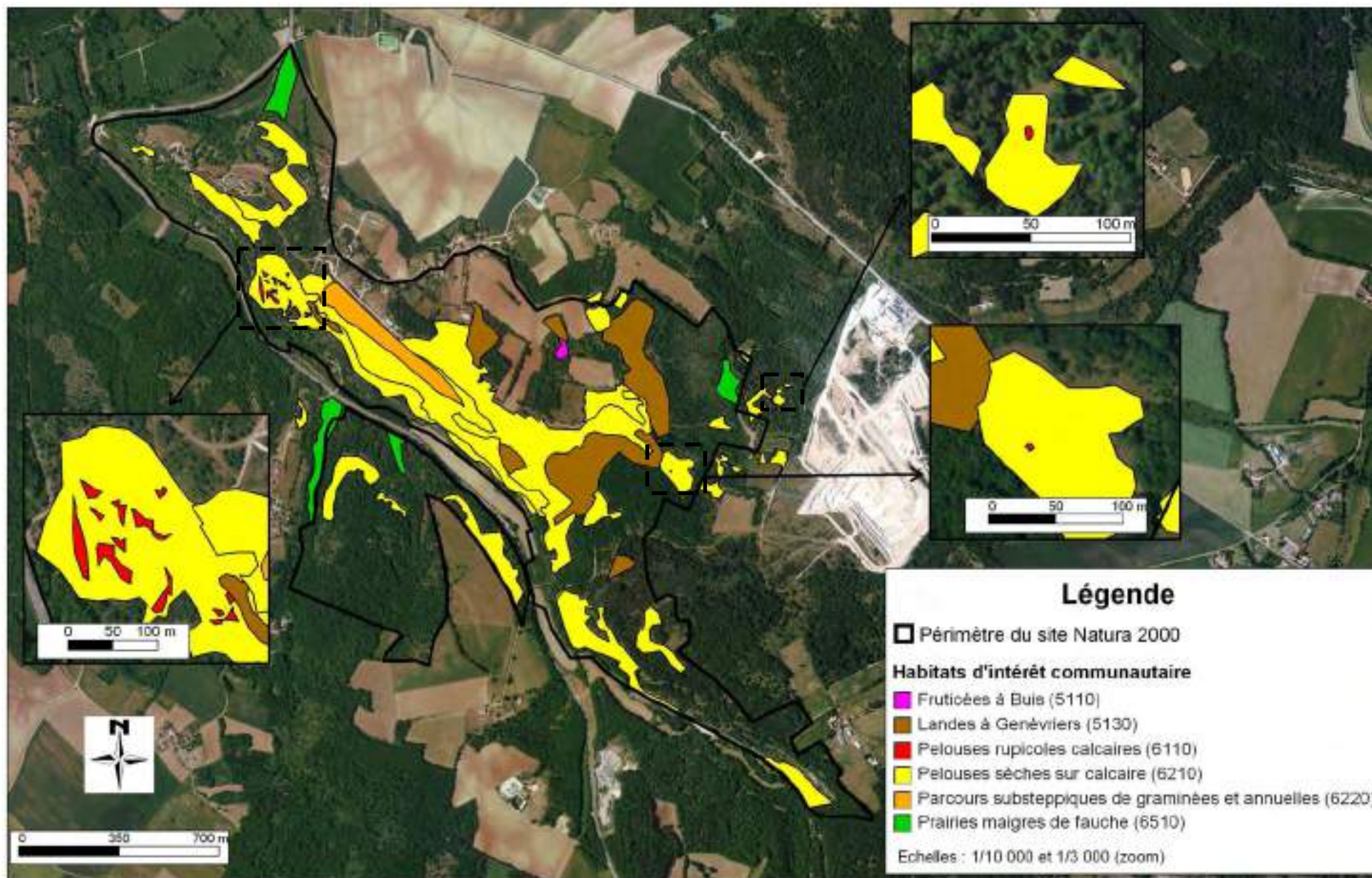


Figure 17 : Localisation des habitats d'intérêt communautaire

(Conception : PNR PL - Source : DIREN Aquitaine, IGN © BD Ortho, ENCEM, ENA, ALIENOR PAYSAGE ; PNR PL - 2009)



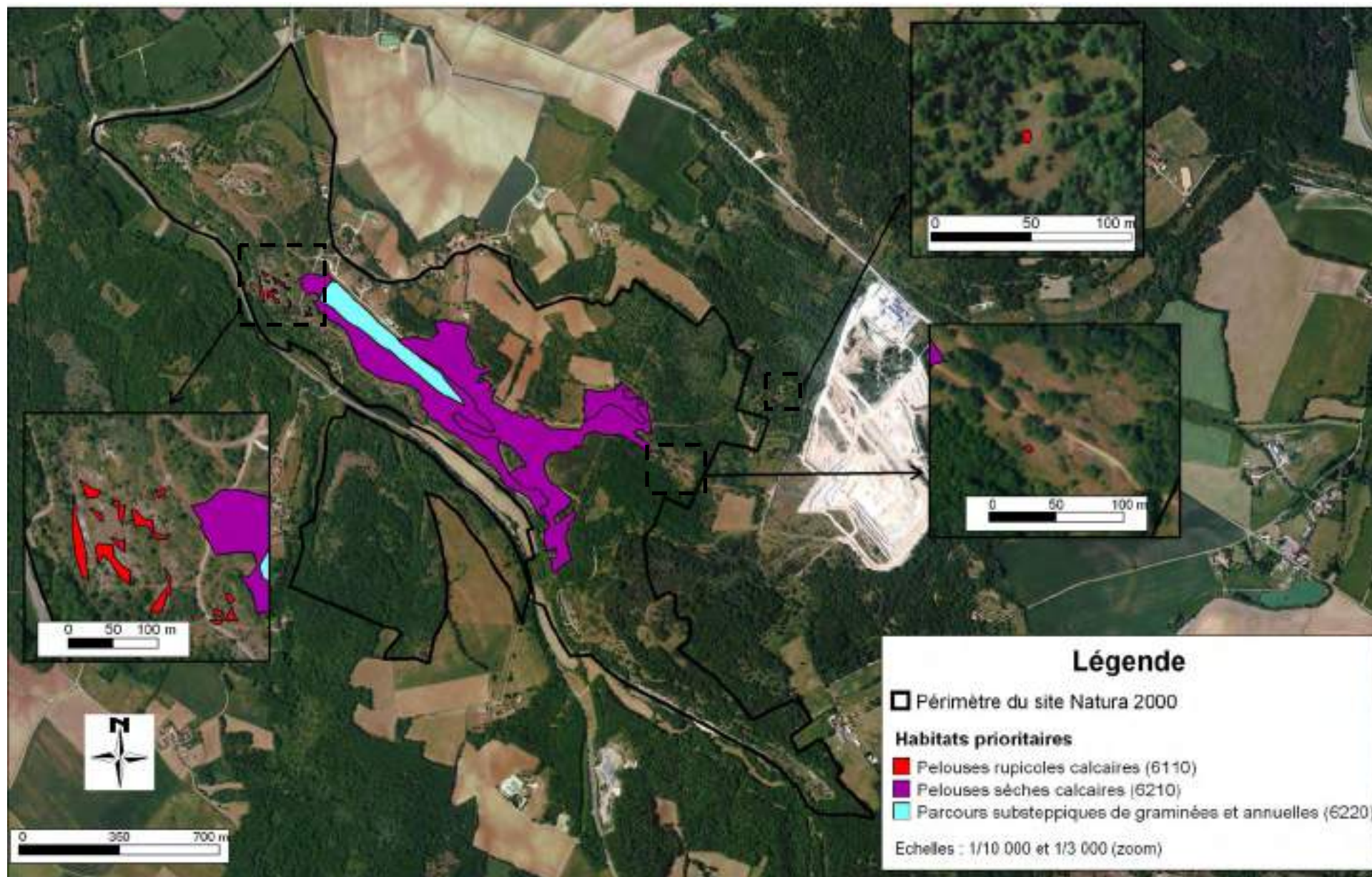


Figure 18 : Localisation des habitats d'intérêt communautaire prioritaires

(Conception : PNR PL - Source : DIREN Aquitaine, IGN © BD Ortho, ENCEM, ENA, ALIENOR PAYSAGE ; PNR PL - 2009)



Formations stables à Buis des pentes rocheuses calcaires**Code Natura 2000
5110****Nom de l'habitat selon typologie**

Natura 2000 : Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion p.p.*).

CORINE Biotopes :
31.82 – Fruticées à Buis.

Correspondance phytosociologique

Classe : *Crataego monogynae-Prunetia spinosae*
Ordre : *Prunetalia spinosae* ; Alliance : *Berberidion vulgaris* (manteaux calcicoles xérophiles à caractère subméditerranéen).

Physionomie de l'habitat

Formations arbustives sur sols superficiels et bien exposés, dominées par le Buis (*Buxus sempervirens*) en denses peuplements souvent impénétrables.

Caractéristiques écologiques

Ces formations correspondent à des fourrés xérothermophiles à Buis des stations sèches et chaudes sur sol calcaire. Le Buis est un arbuste thermophile méditerranéo-montagnard qui reste vert toute l'année. Il se développe sur des pentes fortes, rocheuses, ou des sols superficiels riches en bases, en station chaude (adret), parfois au sommet de corniches calcaires sur des sols très peu épais et caillouteux. Les bilans hydriques sont déficitaires sur ces stations.

Dans les stations les plus typiques (crêtes, corniches, versants rocaillieux) le Buis participe à un complexe d'habitats : fruticées, lisières, pelouses xérophiles du plus grand intérêt de par la présence fréquente d'espèces rares. La végétation herbacée sous les Buis est généralement pauvre. Les caractéristiques présentées semblent donc correspondre à l'habitat élémentaire des *Buxaies supraméditerranéennes*.

Lorsque les conditions de sols sont plus favorables (plus épais), les buxaies dérivent de la dégradation de forêts vers lesquelles elles peuvent réévoluer (chênaies pubescentes, hêtraies sèches). Elles ne relèvent plus alors de la directive Habitats.

Espèces indicatrices rencontrées

Buxus sempervirens, *Viburnum lantana*, *Quercus pubescens*, *Rosa sp.*, *Rubia peregrina*, *Prunus mahaleb*...



Photo : PNR PL

Valeur écologique et biologique

- intérêt floristique et faunistique : habitat pour des espèces animales ou végétales approchant de leur limite septentrionale de leur aire de répartition ;
- groupement original aux niveaux local et régional ;
- intérêt cumulatif par les habitats associés (pelouses, landes à Genévriers...).

Evolution naturelle

Formation stable sur sols superficiels. Vers la chênaie pubescente sur sols plus profonds.

Localisation sur le site et ses environs

- sur le site : présence au sud-est du village de Baix, sur une ancienne zone d'extraction de calcaire (carrière).

Remarque : le Buis est également bien présent en lisière forestière au sud du lieu-dit des Martres, mais cette station n'a pas été considérée comme d'intérêt communautaire (chênaie pubescente à sous étage de Buis).

- environs : présence sur le site Natura 2000 de la Nizonne amont, sur la commune de Beaussac (1,12 ha) et sous la forme de micro-incursions à la base des coteaux, présence sur les coteaux de la Nizonne et de la Belle.

Surface concernée

Environ 2 ha.

Sensibilité et menaces sur le site

Formation relativement stable et non directement menacée.



Landes à Genévriers communs**Code Natura 2000
5130****Nom de l'habitat selon typologie**

Natura 2000 : Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires.

CORINE Biotopes :

31.88 – Fruticées à Genévriers communs.

Correspondance phytosociologique

Classe : *Crataego monogynae-Prunetia spinosae* ;
Ordre : *Prunetia spinosae* ; Alliance : *Berberidion vulgaris*.

Remarque : le traitement phytosociologique de cet habitat peut être délicat, les auteurs le rattachant à des classes différentes selon la structure plus ou moins éclatée de la végétation caractéristique.

Physionomie de l'habitat

Formations dominées par une strate arbustive de Genévrier commun (50 à 100%), associée ou non à d'autres essences.

Caractéristiques écologiques

Le Genévrier commun (*Juniperus communis* subsp. *communis*) constitue la base de ce type de peuplement. Cet arbuste est une espèce qui recherche la lumière et qui peut atteindre 7 à 8 m. Il ne supporte pas la concurrence arbustive et se trouve rapidement éliminé dans les phases de coalescence et de développement des manteaux arbustifs préparant l'installation de la forêt. Le port est très variable en partie au moins en relation avec les conditions environnementales (influence du climat et des troupeaux, notamment suite au broutage des jeunes plants).

Cette formation se développe ici sur sol calcaire (junipéraie calcicole) plus ou moins évolué (lithosols, rendzines, sols bruns calcaires,...) à caractère oligotrophe à oligo-mésotrophe, en contact ou en association avec d'autres types d'habitats (pelouses méso-xérophiles, pelouses-ourlet à brachypode, landes à bruyères à balais, chênaie...). Les conditions climatiques et édaphiques sont variées (conditions xérophiles à mésophiles).

Cet habitat est associé aux systèmes pastoraux extensifs hérités des traditions de parcours (surtout ovin et caprin) et de pâturages maigres (bovin).

Espèces indicatrices rencontrées

Juniperus communis, souvent en association sur le site avec *Erica scoparia*.



Photo : PNR PL

Valeur écologique et biologique

- Intérêt faunistique : forte diversité faunistique associée aux Genévriers, avec notamment beaucoup d'Insectes phytophages junipérophages (Lépidoptères, Hyménoptères, Hémiptères, Coléoptères...) et plusieurs espèces d'oiseaux patrimoniales (Engoulevent, Fauvette pitchou...).
- Intérêt paysager : participe à la diversification du paysage par association avec d'autres habitats (pelouses, fourrés, bois), apprécié du public.
- Groupement original à l'échelle de la région.

Evolution naturelle

Vers la Chênaie pubescente.

Localisation sur le site et ses environs

- sur le site : présence en formation pure ou associée avec des landes à brandes, des bois ou des pelouses-ourlet à brachypode en contrebas de l'aérodrome, et vers l'Est (lieu-dit des Plaines).
- environs : présence sur les coteaux surplombant les vallées de la Nizonne et de la Belle (Sainte-Croix-de-Mareuil, Mareuil, Vieux-Mareuil, Rudeau-Ladosse, Beaussac, Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier, Saint-Sulpice-de-Mareuil).

Surface concernée

Environ 12 ha.

Sensibilité et menaces sur le site

- Evolution naturelle vers le boisement
- Habitat particulièrement sensible aux incendies compte tenu de la grande inflammabilité et de la combustibilité du Genévrier commun.



Pelouses pionnières des dalles calcaires**Code Natura 2000
6110*****Nom de l'habitat selon typologie**

Natura 2000 : * Pelouses rupicoles calcaires ou basiclines de l'*Alyso-Sedion albi*

CORINE Biotopes :

34.11 – Pelouses médio-européennes sur débris rocheux.

Correspondance phytosociologique

Classe : *Sedo albi-Scleranthetea biennis* ; Ordre : *Alyso alyssoidis-Sedetalia albi* ; Alliance : *Allyso allysoidis-Sedion albi*.

Physionomie de l'habitat

Pelouses rases ouvertes, écorchées et peu recouvrantes sur sols calcaires superficiels et dalles affleurantes, composées d'espèces xérothermophiles.

Caractéristiques écologiques

L'habitat réunit les végétations pionnières ouvertes à dominance de vivaces (souvent crassulacées), de dalles rocheuses calcaires plus ou moins horizontales développées sous climat océanique à subcontinental. Correspond à l'habitat élémentaire des "*pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes*".

Sur ces dalles, les contraintes écologiques sont extrêmes : substrats calcaires affleurants, sols squelettiques, déficit hydrique et ensoleillement importants. Les conditions de sécheresse fortement sélectives entraînent l'installation d'une flore xérophile très spécialisée qui a développé diverses stratégies d'adaptation telles que succulence des feuilles, réduction des surfaces foliaires, cycle annuel hivernal très court. L'abondance des espèces du genre *Sedum* donne habituellement à l'habitat sa physionomie caractéristique de pelouses rases écorchées dominées par les chaméphytes crassulacées et les thérophytes. La strate des mousses et des lichens est souvent très diversifiée.

L'origine de ces communautés peut être primaire sur les corniches rocheuses et les vires rocheuses des bordures de plateaux calcaires, mais les situations les plus fréquentes sont associées aux affleurements rocheux des parcours pastoraux d'ovins, de caprins ou de bovins. L'action du lapin est aussi déterminante.

Espèces indicatrices rencontrées

Nombreux Orpins avec *Sedum acre*, *Sedum album*, *S. ochroleucum*, *S. rupestre*, ainsi que *Hernaria glabra*, *Poa compressa*, *Potentilla neumanniana*...



Photo : C. CALME

Valeur écologique et biologique

- Intérêt floristique : cortèges floristiques originaux et spécialisés, composés d'espèces à affinités méridionales ou steppiques (Orpins, ...).
- Habitat assez rare et localisé.

Evolution naturelle

Ces pelouses embryonnaires évoluent vers un ourlet ou un système de pelouses xérophiles.

L'habitat est relativement stable mais l'évolution des milieux environnants peut induire une dégradation : fermeture des pelouses avoisinantes et disparition des végétaux recherchant la lumière et la chaleur, formation d'un sol ou des espèces plus compétitives éliminent les espèces caractéristiques de l'habitat...

Localisation sur le site et ses environs

- sur le site : habitat retrouvé très disséminé sur les secteurs de roches affleurantes (rebords du plateau au nord ouest) et très ponctuellement sur sols superficiels en contact avec des pelouses sèches à l'extrémité est du site (ENCEN, 2007).
- environs : présence localisée sur les coteaux surplombant les vallées de la Nizonne et de la Belle (Sainte-Croix-de-Mareuil, Mareuil, Vieux-Mareuil, Rudeau-Ladosse, Beaussac, Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier, Saint-Sulpice-de-Mareuil).

Surface concernée

Estimée au moins à 2740 m² (0,27 ha) mais certainement présent sur une plus large superficie. La délimitation de cet habitat reste délicate de par son intime imbrication en mosaïque avec des pelouses ouvertes (més-xérophiles, tonsures) et nécessite un travail très précis en raison de la très faible surface qu'il représente sur le site (micro-habitats relictuels).

Sensibilité et menaces sur le site

Habitat très relictuel sur le site, disparition par évolution naturelle suite à l'abandon des pratiques pastorales.

* Habitat prioritaire



Pelouses calcaires sèches et semi-sèches**Code Natura 2000
6210*****Nom de l'habitat selon typologie**

Natura 2000 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) [* Sites d'orchidées remarquables].

CORINE Biotopes :

34.32 – Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (*Mesobromion*).

34.33 – Pelouses calcaires sub-atlantiques très sèches (*Xerobromion*).

Correspondance phytosociologique

Classe : *Festuco-Brometea* ; Ordre : *Brometalia erecti* ; Sous-ordres : *Mesobromenalia erecti* / *Xerobromenalia erecti* ; Alliances : *Mesobromion* ; *Xerobromion*.

Physionomie de l'habitat

Pelouses sèches à semi-sèches, rases, mi-rases à mi-hautes.

Caractéristiques écologiques

Formation végétale composée essentiellement de plantes herbacées vivaces (hémicryptophytes) formant un tapis plus ou moins ouvert sur sol calcaire peu épais, pauvre en éléments minéraux nutritifs, subissant un éclaircissement intense et une période de sécheresse climatique ou édaphique. Nombreuses plantes bulbeuses (Géophytes) comme les Orchidées et plusieurs chaméphytes telles que les Hélianthes.

Au sein de cet habitat, on distingue sur le site deux sous-types ou habitats élémentaires :

- les pelouses calcicoles semi-sèches subatlantiques : faciès à dominance d'hémicryptophytes installées en conditions mésophiles à méso-xérophiles,

- les pelouses calcicoles subatlantiques xérophiles : pelouses d'aspect plus écorché et plus ou moins ras, présentant une forte représentation de chaméphytes en conditions sèches à très sèches.

Ces pelouses, pour la plupart relictuelles, sont issues des pratiques de pâturage extensif, aujourd'hui disparues.

Espèces indicatrices rencontrées

- *Xerobromion* : *Argyrolobium zanonii*, *Carex halleriana*, *Convolvus cantabrica*, *Festuca auquieri*, *Fumana procumbens*, *Globularia bisnagarica*, *Helianthemum apenninum*, *Koeleria vallesiana*, *Teucrium montanum*...

- *Mesobromion* : *Aceras anthropophorum*, *Anacamptis pyramidalis*, *Briza media*, *Campanula glomerata*, *Carex flacca*, *Ophrys insectifera*...



Photo : PNR PL

Valeur écologique et biologique

Les pelouses sèches possèdent une haute valeur patrimoniale à différents titres :

- Intérêt floristique et phytosociologique : cortèges floristiques originaux et spécialisés, composés d'espèces à affinités méridionales ou steppiques.

- Intérêt faunistique : milieux très riches en Insectes, en particulier en papillons et Orthoptères

- intérêt paysager : les pelouses occupent souvent les rebords de plateaux et des flancs de vallée.

Evolution naturelle

Vers la pelouse-ourlet à Brachypode puis chênaie pubescente (*Quercion pubescenti-sessiliflorae*).

Localisation sur le site et ses environs

- Sur le site : habitat souvent en mosaïque avec d'autres systèmes de pelouses (dalles et tonsures) près du village d'Argentine, au niveau de l'aérodrome (La Rochebeaucourt-et-Argentine), (La Rochebeaucourt-et-Argentine, Sainte-Croix-de-Mareuil), au lieu-dit des Plaines et de Seguignas (La Rochebeaucourt-et-Argentine).

- Environs : présence d'un réseau de pelouses méso-xérophiles dispersées sur les coteaux surplombant les vallées de la Nizonne et de la Belle (La Rochebeaucourt-et-Argentine, Sainte-Croix-de-Mareuil, Mareuil, Vieux-Mareuil, Rudeau-Ladosse, Beaussac, Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier, Saint-Sulpice-de-Mareuil).

Surface concernée

44 ha dont 20,5 ha considérés comme prioritaires de par la diversité et la densité des espèces d'Orchidées rencontrées.

Sensibilité et menaces sur le site

- Evolution vers une fermeture du milieu suite à l'abandon d'entretien par pâturage.

- Dégradation liée aux activités humaines (piétinement, cueillette, passage de véhicules, ...).

*** Habitat prioritaire si site à orchidées remarquables.**



Pelouses écorchées avec tonsures à annuelles**Code Natura 2000
6220*****Nom de l'habitat selon typologie**

Natura 2000 : * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea*.

CORINE Biotopes :

34.5131 – Pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques.

Correspondance phytosociologique

Classe : *Stipo capensis-Trachynietea distachyae* ; Ordre : *Brachypodietalia distachyae* ; Alliance : *Trachynion distachyae* ; Associations : *Lino collinae* - *Arenarietum controversae*.

Physionomie de l'habitat

Cet habitat est constitué essentiellement d'espèces herbacées annuelles xérophiles et rases qui lui donnent un aspect de tonsure sur des sols squelettiques calcaires.

Caractéristiques écologiques

Pelouses fortement écorchées (30-50 % environ de recouvrement moyen) sur sols superficiels oligotrophes dans ses aspects typiques, à forte dominance de thérophytes hivernales ou d'espèces à vie courte, accompagnées de chaméphytes et hémicryptophytes pionniers. Cette dernière composante correspond pour une part à des plantes à vie courte associées aux communautés de tonsures et d'autre part à des plantes pionnières des pelouses calcicoles, dont ces espaces constituent à la fois une niche de régénération et une surface de colonisation.

Forte représentation de plantes des familles des *Asteraceae*, *Caryophyllaceae* et *Poaceae*. La bonne représentation de la Sabline des chaumes et du Lin d'Autriche permet de rattacher ce groupement au sous-type des pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques (code 34.5131).

Végétations secondaires pionnières associées à des perturbations anthropiques, soit de type agropastorale, soit plus ponctuellement dans diverses situations à caractère anthropique (cultures abandonnées, remblais...). Souvent associées sur les causses à des pelouses calcicoles et des végétations de dalles calcaires mosaïque pelouses/tonsures/dalles).

Espèces indicatrices rencontrées

Arenaria controversa, *Arenaria serpyllifolia*, *Linum austriacum* subsp. *collinum*, *Brachypodium distachyon*, *Alyssum alyssoides*, *Euphorbia exigua*, *Medicago minima*...



Photo : C. CALME

Valeur écologique et biologique

- intérêt floristique : diversité importante avec présence d'une espèce endémique qu'est la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*).
- plantes protégées au niveau national (*Arenaria controversa*) et régional (Lin d'Autriche *Linum austriacum* subsp. *collinum*).
- habitat en régression en France.
- intérêt paysager : paysages complexes de pelouses caussenardes associant en mosaïque, trois communautés d'habitats de la directive (tonsures/pelouses calcicoles/dalles).

Evolution naturelle

Colonisation progressive des tonsures au profit des communautés de pelouses xérophiles calcicoles correspondant à une simplification de la mosaïque structurale.

Localisation sur le site et ses environs

- sur le site : habitat présent sur le rebord du plateau, au niveau de la piste de l'aérodrome.
- environs : présence localisée sur les coteaux surplombant les vallées de la Nizonne et de la Belle (Sainte-Croix-de-Mareuil, Mareuil, Vieux-Mareuil, Rudeau-Ladosse, Beaussac, Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier, Saint-Sulpice-de-Mareuil).

Surface concernée

Au moins 3,16 ha.

Sensibilité et menaces sur le site

- Habitat bien conservé mais faiblement représenté sur le site
- Evolution naturelle vers une fermeture du milieu en cas d'abandon des pratiques d'entretien de la piste de l'aérodrome

*** Habitat prioritaire.**



Prairies maigres de fauche**Code Natura 2000
6510****Nom de l'habitat selon typologie**

Natura 2000 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*).

CORINE Biotopes :

38.2 – Prairies à fourrage des plaines.

Correspondance phytosociologique

Classe : *Arrhenatheretea elatioris*; Ordre : *Arrhenatheretalia elatioris* ; Alliance : *Lino biennis-Gaudinion fragilis*.

Remarque : dans le cas présent, ces formations végétales ont évolué à partir des prairies sèches de fauche (*Mesobrometum*) par intensification des pratiques agricoles (fertilisation, pression de fauche) et de ce fait correspondent à des agrofaciès de la pelouse à *Bromus erectus*.

Physionomie de l'habitat

Prairies naturelles de fauche, dominées par les Poacées, riches en espèces et très fleuries.

Caractéristiques écologiques

Cet habitat concerne les prairies de fauche mésophiles généralement peu à assez fertilisées sur des sols plus ou moins profonds, avec un large spectre de conditions trophiques (mésio-oligotrophes à eutrophes).

Exploitées de manière extensive, elles sont particulièrement riches en espèces floristiques. Elles ne sont généralement pas fauchées avant la floraison des graminées, une ou parfois deux fois par an. Leur aspect habituel de hautes prairies à biomasse élevée est presque toujours associé à la dominance d'hémicryptophytes graminéennes, parmi lesquelles on retrouve l'Avoine élevée (*Arrhenatherum eliatum*). Semble correspondre au sous-type des prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques.

Dans les situations trophiques les plus pauvres, la végétation est riche et diversifiée et celle-ci s'amointrie fortement dans des conditions plus eutrophes où les certaines espèces de Poacées dominant le couvert végétal.

Les traitements mixtes fauche/pâturage conduisent à des situations floristiques intermédiaires.

Espèces indicatrices rencontrées

Agrostis capillaris, *Alopecurus pratensis*, *Arrhenatherum eliatum*, *Brachypodium pinnatum*, *Centaurea cf. thuilleri*, *Dactylis glomerata*, *Holcus lanatus*, *Knautia arvensis*, *Leucanthemum vulgare*, *Linum bienne*, *Oenanthe pimpinelloides*, *Trifolium pratense*...

**Valeur écologique et biologique**

- Intérêt floristique et faunistique : la diversité des plantes permet d'accueillir un large éventail d'insectes tels que les Lépidoptères. Le Damier de la succise peut être présent dans ce type d'habitat.
- intérêt paysager : participe à la diversification du paysage par association avec d'autres habitats (pelouses, fourrés, bois).
- Groupement original à l'échelle de la région.

Evolution naturelle

Vers le stade fourré puis la chênaie pubescente.

Localisation sur le site et ses environs

- sur le site : deux prairies en contrebas du hameau de Seguignas, au bord de la route D12.
- environs : présence sur le site Natura 2000 de la vallée de la Nizonne, en particulier sur les communes de Rudeau-Ladosse, Combières, Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier.

Surface concernée

Estimée à 5,29 ha.

Sensibilité et menaces sur le site

- Evolution naturelle vers le boisement par abandon des pratiques de fauche.
- Amendements excessifs des prairies.
- Retournement des parcelles (labours et mise en culture).
- Mise en place d'une pâture exclusive.



III.1.6- Espèces végétales remarquables

Carte 16
tome 2

A l'issue des différentes prospections floristiques, **aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été recensée sur le site.**

Malgré ce constat, l'intérêt botanique du site est bien réel puisque plusieurs espèces protégées et/ou patrimoniales ont été identifiées et plusieurs communautés végétales sont d'intérêts régional, national et même européen (*Figure 19*).

L'état actuel des connaissances du site permet de mettre en évidence une forte richesse floristique avec un cortège diversifié de **353 espèces végétales supérieures** recensées (*FABRE & PAILLET, 2002 ; DUHAZE & PAILLET, 2008*).

L'**Annexe 1** présente la liste de l'ensemble des espèces végétales supérieures inventoriées sur le site.

Les espèces végétales "à statuts" du site (*Tableau X*) sont des espèces bénéficiant d'une protection réglementaire ou présentant un degré de rareté/menace en lien avec le Livre Rouge de la Flore menacée nationale ou régionale.

Le site du Plateau d'Argentine accueille **14 espèces connues faisant l'objet d'une protection réglementaire** (en France ou en Aquitaine) et 10 espèces inscrites dans les livres rouges.

Deux espèces sont protégées au niveau national (dont *Arenaria controversa*, endémique du Centre-Ouest et du Sud-Ouest), 9 sont protégées au niveau régional en Aquitaine, 3 espèces sont protégées dans le département de la Dordogne et 8 en Poitou-Charentes (protection régionale ou départementale). En effet au regard de la situation géographique du Plateau d'Argentine à la frontière avec le département de la Charente, les espèces à statut en Poitou-Charentes sont également à souligner.

A noter que la présence d'*Ophrys passionis* (*FABRE P., 2001*) reste à confirmer (identification délicate car confusion possible avec *O. aranifera*), sachant que la répartition de cette espèce en Aquitaine est assez mal connue (*JOUANDOUDET, 2004*). L'espèce *Scilla lilio-hyacinthus* n'a quant à elle pas été observée sur le site depuis plus de 10 ans (*Société Botanique du Périgord, 1996*).

Certains taxons recensés ne bénéficient pas de statut de protection particulier mais sont identifiés par les botanistes comme des espèces d'intérêt ou contribuant fortement à la valeur patrimoniale du site.

C'est le cas par exemple des représentants de la famille des Orchidacées avec une forte diversité d'espèces (24 espèces identifiées) parmi lesquelles on distingue notamment le groupe des "Orchis" (orchis homme-pendu, orchis pyramidale,...) et le groupe des "Ophrys" qui ont des pièces florales modifiées pour leurrer les insectes (Ophrys mouche, Ophrys bécasse, Ophrys araignée...). La Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*), espèce en régression, est également présente à plusieurs endroits sur le site.

D'autres espèces méritent une attention particulière au sein du cortège floristique diversifié et caractéristique des substrats calcaires. La répartition de certaines espèces contribue fortement à la valeur patrimoniale du site. Il s'agit notamment de :

- *Anthericum liliago* est assez rare dans presque toute la France, rare au Nord de la Loire, proche de sa limite occidentale comme *Anthericum ramosum*,
- *Artemisia alba* est rare en Alsace, Ardennes, Yonne, Cher, Sud-Est, Pyrénées orientales ; très rare dans l'Ouest, la région méditerranéenne, le plateau central ; nulle dans le Sud-Ouest, les Pyrénées et la Bretagne,
- *Biscutella guillonii*, rare en plaine,
- *Carduncellus mitissimus* est rare dans le Languedoc, l'Ouest, le Gévaudan, le Rouergue, le Centre, les environs de Paris ; et nulle au Nord, à l'Est, au Sud-Est, en Bretagne, Normandie,



- *Melittis melissophyllum* est assez commune à commune ; rare ou absente dans le Sud-Ouest (Sud de la Garonne) et le Nord,
- *Ranunculus gramineus*, localisée sur l'ensemble du territoire et rare au sein de son aire de répartition, protégée en Poitou-Charentes,
- *Scilla autumnalis* est assez commune dans le Midi, le Centre ; rare ailleurs,
- *Tulipa sylvestris* subsp. *australis* est présente dans le Midi, le Sud-Est et l'Ouest mais est en forte régression comme les autres tulipes sauvages ; le site du Plateau d'Argentine constitue une des rares stations connues de la sous-espèce.

On peut aussi mentionner des espèces à affinité méridionale comme *Argyrolobium zanonii*, *Convolvulus cantabrica*, *Euphorbia exigua*, *Fumana procumbens*, *Helianthemum apenninum*, *Helichrysum stoechas*, *Inula montana*, *Linum austriacum* subsp. *collinum*, *Linum tenuifolium*...

Remarque :

- 2 espèces protégées n'ont pas été récemment recensées sur le périmètre d'étude mais le sont à proximité sur la zone d'étude pour l'extension de la carrière C.M.P. (ENCEN, 2007) : *Ajuga chamaepitys* et *Hypericum montanum* (n'avaient pas été revue sur le plateau depuis 1975), "retrouvés" en 2004.
- 2 espèces indiquées dans la bibliographie n'ont pas été comptabilisées ici en raison d'une identification erronée :
 - *Sedum sediforme* (mentionné par un seul observateur) : probablement confondu avec *S. ochroleucum* (= *S. anopetalum*) d'après le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CHABROL, 2005),
 - *Epipactis palustris* : mentionnée par erreur dans un rapport d'étude (HUBERT, 1995) alors qu'il s'agit en réalité d'*E. muelleri*, espèce effectivement présente sur le site.

Légende associée au Tableau IX ci-après :

Statut France :

- **Prot.** : Espèce figurant sur la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995). Espèce écrite en caractère gras et surlignée en jaune.
- **LR** : Espèce figurant sur les listes du Livre Rouge de la flore menacée de France (LR1 : espèces prioritaires, LR2 : liste provisoire des espèces à surveiller).

Statut Aquitaine :

- **Prot.** : Espèce figurant sur la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine, complétant la liste nationale (arrêté du 8 mars 2002). Espèce surlignée en jaune.

Statut Dordogne :

- **Prot.** : Espèces figurant sur la liste des espèces végétales protégées dans le département de la Dordogne, complétant la liste régionale d'Aquitaine. Espèce surlignée en jaune.

Rareté : cotation de rareté au niveau régional (dans un rayon de l'ordre de 100 km autour du site), établie par ENCEM (2007) à partir des données de l'Atlas partiel de la flore de France (DUPONT P., 1990), de la Flore de Fournier (1961) et de la Flore forestière française (RAMEAU et al., 1989).

- C : espèce commune
- AC : espèce assez commune
- AR : espèces assez rare
- R : espèce rare

(Logiquement n'apparaissent pas dans le tableau des espèces de la catégorie C).



Tableau X : Espèces végétales à statuts recensées sur le Plateau d'Argentine
(Sources : FABRE, 2001 ; CHABROL, 2005 ; ENCEM, 2007)

Nom scientifique	Nom français	Taxon vu sur périmètre Natura 2000	Statut France	Statut Aquitaine	Statut Dordogne	Statut Poitou- Charentes	Rareté région
<i>Ajuga chamaepitys</i>	Bugle jaune	x*		Prot.			R
<i>Agrostemma githago</i>	Nielle des blés	x*	LR2				R
<i>Arenaria controversa</i>	Sabline des chaumes	x	Prot.			LRR	R
<i>Argylobium zanonii</i>	Cytise argenté	x				Prot.	R
<i>Biscutella laevigata</i>	Lunetière lisse	x	LR2				R
<i>Carduncellus mitissimus</i>	Cardoncelle douce	x	LR2				AC
<i>Carex humilis</i>	Carex humble	x			Prot.		AR
<i>Convolvulus cantabrica</i>	Liseron de Biscaye	x				LRR	AR
<i>Euphorbia seguieriana</i>	Euphorbe de Séguier	x		Prot.			AR
<i>Festuca auquieri</i>	Fétuque d'Auquier	x	LR2			D16	C
<i>Genista pilosa</i>	Genêt poilu	x				LRR	AC
<i>Helianthemum oelandicum subsp. incanum</i>	Hélianthème blanchâtre	x			Prot.	Prot.	AC
<i>Hypericum montanum</i>	Millepertuis des montagnes			Prot.			AR
<i>Iberis amara</i>	Ibérus amer			Prot.			R
<i>Lactuca perennis</i>	Laitue vivace	x		Prot.			AR
<i>Linum austriacum L. subsp. collinum</i>	Lin d'Autriche	x		Prot.			R
<i>Odontites jaubertiana</i>	Euphrase de Jaubert	x	Prot. /LR2				R
<i>Ononis striata</i>	Bugrane striée	x	LR2			D16	AR
<i>Ophrys passionis</i>	Ophrys de la passion	?		Prot.			R
<i>Ranunculus gramineus</i>	Renoncule à feuilles de graminée	x				Prot.	R
<i>Ranunculus paludosus</i>	Renoncule en éventail			Prot.			R
<i>Rhamnus saxatilis subsp. saxatilis</i>	Nerprun des rochers	x				Prot.	R
<i>Scilla lilio-hyacinthus</i>	Scille lis-jacinthe	x	LR2		Prot.		R
<i>Sideritis hyssopifolia subsp. guillonii</i>	Crapaudine de Guillon	x				Prot.	R
<i>Spiraea hypericifolia subsp. obovata</i>	Spirée à feuilles de millepertuis	x	LR2	Prot.		Prot.	R

* observation ancienne (1975), non revu depuis.

? : taxon à confirmer sur le site.

Nombre de taxons

22

9

9

3

11



Figure 19 : Quelques espèces végétales remarquables du Plateau d'Argentine

(Source : PNRPL, ENA)



**Sabline des chaumes
(*Arenaria controversa*)**



Ibérisme amère (*Iberis amara*)



Tulipe méridionale (*Tulipa sylvestris australis*)



**Lin d'Autriche
(*Linum austriacum*)**



**Ophrys araignée
(*Ophrys araneola*)**



**Spiranthe d'automne
(*Spiranthes spiralis*)**



**Orchis moucheron
(*Gymnadenia conopsea*)**



**Spirée à feuilles de millepertuis
(*Spirea hypericifolia obovata*)**



**Laitue vivace
(*Lactuca perennis*)**



**Euphorbe de Séguier
(*Euphorbia seguieriana*)**



**Phalangère à fleur de lis
(*Anthericum liliago*)**



**Héliantheme blanchâtre
(*Helianthemum oelandicum*)**



**Renoncule à feuilles de graminée
(*Ranunculus gramineus*)**



III.2- Faune

A l'issue des recherches bibliographiques et des études complémentaires effectuées, 259 espèces animales ont été inventoriées sur le site, dont certaines présentent une grande valeur patrimoniale s'ajoutant à la diversité floristique du Plateau d'Argentine.

III.2.1- Méthodologie

Le travail d'inventaires faunistique a été réalisé de la manière suivante :

- Recherches bibliographiques :

L'essentiel des informations concernant le site sont issues des différentes études : études entomologiques (DECAUX – SEL, 1998 ; DELMAS et al., 2000), le PNR et Espaces Naturels d'Aquitaine (FABRE P., 2002 ; FABRE & PAILLET, 2003), l'étude d'évaluation d'incidence réalisée pour le projet d'extension de CMP (ENCEN/CMP, 2007).

L'exploitation de ces données a permis de mettre en avant une grande diversité d'espèces, en particulier pour plusieurs groupes d'Invertébrés (Lépidoptères, Orthoptères) et pour certains Vertébrés (Chiroptères, Oiseaux).

- Réalisation d'un inventaire complémentaire :

Comme pour les espèces végétales, les données recueillies pour la faune ne couvraient pas l'ensemble du périmètre Natura 2000. Une phase de relevés faunistiques correspondant à la partie du site moins bien connue (Sainte-Croix-de-Mareuil et Seguignas), a donc été réalisée de juillet à septembre 2008 (DUHAZE & PAILLET – ENA, 2008) afin d'identifier les espèces d'intérêt patrimonial et/ou d'intérêt communautaire. Les groupes d'espèces qui ont été spécifiquement inventoriés concernaient les Insectes, les Oiseaux, les Reptiles et les Mammifères (en particulier les chauves-souris).

A l'issue de ce complément d'inventaire, l'ensemble des données faunistiques ont été regroupées et synthétisées pour les présenter dans le Document d'Objectifs.

III.2.2- Espèces d'intérêt communautaire

Carte 17
tome 2

Les espèces animales d'intérêt communautaire sont des espèces inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats". Leur conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.).

La bibliographie et les prospections de terrain menées de 2001 à 2008 ont permis de mettre en évidence **13 espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II de la directive "Habitats"**. Elles sont répertoriées dans le *Tableau XI*.

Concernant les Mammifères, on observe ainsi **7 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire** : **Grand rhinolophe**, **Petit rhinolophe**, **Barbastelle**, **Petit murin/Grand murin**⁸, **Minioptère de Schreibers** et **Vespertilion à oreilles échancrées**. Toutes protégées au niveau national, ces espèces occupent pendant leur période d'hibernation les anciennes carrières présentes sur le site. Si la plupart sont occupées ponctuellement par quelques individus, celles situées à l'Est du hameau d'Argentine abrite des effectifs parfois assez importants, notamment pour les Grands rhinolophes en hibernation.

Six invertébrés relèvent aussi de l'annexe II la Directive Habitats : il s'agit du **Damier de la succise**, de l'**Ecaille chinée** et du **Cuivré des marais** (papillons), du **Lucane cerf-volant** (Coléoptère), du **Gomphe de Graslin** et de la **Cordulie à corps fin** (libellules).

Toutes ces différentes espèces sont présentées sous la forme de fiches synthétiques.

⁸ Espèces indifférenciées



Tableau XI : Espèces animales d'intérêt communautaire sur le Plateau d'Argentine

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Annexe II Directive "Habitats"	Protection nationale	Espèce inscrite au FSD initial	N° Fiche
	INSECTES					
	Odonates (Libellules)					
1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	X	X	X	1
1046	<i>Gomphus graslini</i>	Gomphe de Graslin	X	X	X	2
	Lépidoptères (papillons)					
1060	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	X	X		3
1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	X	X		4
1078*	<i>Eupaglia quadripunctaria*</i>	Ecaille chinée	X			5
	Coléoptères					
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	X			6
	MAMMIFERES					
	Chiroptères (chauves-souris)					
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	X	X	X	7
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	X	X	X	8
1307	<i>Myotis blythi</i>	Petit murin	X	X	X	9
1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle	X	X	X	10
1310	<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers	X	X		11
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	X	X	X	12
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	X	X	X	13

* Espèce prioritaire





Cordulie à corps fin
Oxygastra curtisii (Dale, 1834)

Code Natura 2000
1041

Systématique

Insectes – Odonates (Anisoptères) – Cordulidés

Statut et protection

- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II
- Protection nationale (article 1^{er})
- Liste rouge nationale : Espèce vulnérable
- Liste rouge mondiale UICN : Espèce vulnérable

Description de l'espèce

Adultes :

Identification difficile pour un non spécialiste.

Habitus de type anisoptère : forme trapue, abdomen cylindrique et allongé, ailes postérieures plus larges à leur base que les antérieures.

Taille moyenne : abdomen de 33 à 39 mm; ailes postérieures de 24 à 36 mm. Thorax entièrement vert métallique, sans bandes jaunes. Abdomen étroit, noirâtre avec des taches jaunes médio-dorsales bien visibles. 10^e segment abdominal des mâles avec une crête dorsale claire.

Mâle avec cercoïdes à forte dent basale prenant naissance sur le bord interne mais dirigée vers le bas, femelle à lame vulvaire courte.

Larves :

Habitus de type anisoptère : forme trapue, pas de lamelles caudales. Petite taille, longueur de 20 à 22 mm. Abdomen sans épines dorsales. Epines latérales du segment abdominal 9 nettement plus courtes que la pyramide anale.



Photo : V. RENARD

Biologie

Reproduction – cycle de développement

Le cycle de développement de cette espèce serait de 2 à 3 ans selon les auteurs.

Œufs : La ponte, de type exophyte, se déroule principalement de la mi-juin à la fin août. Les femelles pondent seules en vol, en tapotant de l'extrémité de leur abdomen les eaux calmes dans des recoins de berge. Les œufs éclosent 2 à 10 semaines après la ponte.

Larves : le développement larvaire est d'environ 2 à 3 ans.

Métamorphose : les émergences commencent à partir de la fin mai. Elle s'effectue pour la plupart de quelques minutes à une demi-heure dans la végétation riveraine.

Adultes : période de vol des adultes de fin mai à fin août.

Activité

Les larves aquatiques vivent dans les débris végétaux s'accumulant entre les racines d'arbres immergées à l'aplomb des rives, où elles chassent à l'affût.

A la suite de la mue imaginale sur un tronc ou une feuille proche de l'eau, le jeune adulte se tient souvent éloigné du cours d'eau (lisières, friches, chemins... bien ensoleillés et à l'abri du vent) durant les 15 jours qui nécessitent sa maturation sexuelle.

Les adultes mâles patrouillent continuellement le long des rives sur des tronçons de 6 à 15m, notamment au niveau des secteurs ombragés et calmes, à la recherche de femelles qui viendraient y pondre. Ils y défendent un territoire dont ils excluent tout autre mâle.

Régime alimentaire

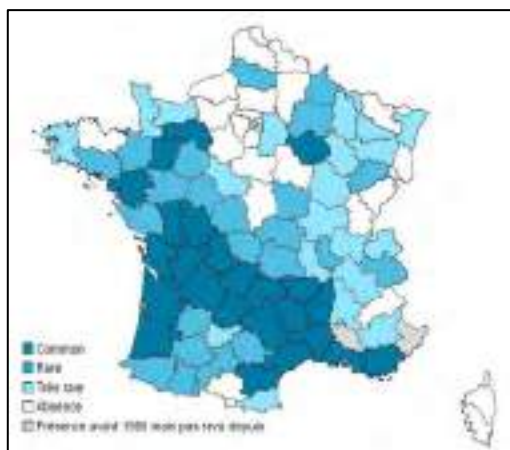
Larves carnassières se nourrissant de petits animaux aquatiques.

Adultes carnassiers chassant les insectes volants de petite à moyenne taille (diptères, éphémères...) qu'ils capturent en vol s'ils sont de taille réduite, posés s'ils sont plus volumineux (lépidoptères, autres odonates).

Répartition en France et en Europe

Sud-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, France, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne, Portugal.

En France : surtout dans le sud et le sud-ouest du pays, populations plus disséminées à l'est du Rhône, et dans le nord du pays. Espèce observée aussi en Poitou-Charentes, Pays-de-Loire, Bretagne, Basse-Normandie et Centre) mais absente en Corse.



Source : d'après GRAND D., BOUDOT J.-P., 2006



Ecologie

La Cordulie à corps fin est une espèce inféodée aux habitats lotiques et lentiques bordés d'une abondante végétation aquatique et riveraine, jusqu'à plus de 1300 m d'altitude en France.

Ceux-ci sont situés dans un environnement varié comme les régions de plaine et celles aux reliefs accentués, les zones littorales, constitué par des secteurs forestiers ou boisés, des prairies, des friches, des champs bordés de haies, des vignes, etc. Les rivières et les fleuves constituent d'une manière générale ses habitats typiques. *O. curtisii* se développe aussi dans les canaux, les lacs et dans d'autres milieux stagnants comme les grands étangs, les plans d'eau résultant d'anciennes exploitations de carrières ou les lagunes et les étangs littoraux. Les populations qui se développent dans ces milieux lentiques semblent plus réduites que celles colonisant les cours d'eau.

Les larves se tiennent dans la vase ou le limon à proximité des berges. Dans les rivières aux eaux vives, les zones calmes favorisées par les retenues naturelles ou des anciens moulins sont propices au développement de l'espèce. Les plantes aquatiques sont constituées par quelques hélophytes (joncs, laiches, roseaux, etc.) et parfois par des hydrophytes (potamots, renoncules, etc.).

Habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

Pas d'habitat d'intérêt communautaire concerné sur le site mais espèce recherchant les tronçons de cours d'eau à dynamique naturelle et semi-naturelle dont la qualité de l'eau ne présente pas d'altération significative.

Etat des populations et évolution

Cette espèce ne paraît pas encore très menacée dans le sud et l'ouest du pays malgré une dégradation notable de ses habitats lotiques, principalement à proximité des grandes agglomérations et des sites industriels. Cependant, elle semble « profiter » de certains plans d'eau d'origine anthropique qui constituent, d'une certaine manière, des milieux de substitution. Dans le Nord et l'Est, ses populations ne semblent pas particulièrement stables et abondantes. Il faut souligner qu'il s'agit d'une espèce assez discrète qui peut facilement passer inaperçue, notamment dans les secteurs qui ne font pas l'objet d'une prospection régulière. Il est donc vraisemblable qu'il existe encore des zones de développement non encore répertoriées.

Menaces potentielles en France et sur le site

- Fermeture du milieu
- Disparition de la végétation aquatique
- Déboisement et débroussaillage excessif en bordure de cours d'eau
- Dégradation de la qualité de l'eau
- Curage du fond du cours d'eau entraînant la destruction des larves

Localisation sur le site et ses environs

- Sur le site : L'espèce est observée en chasse sur le plateau (La Rochebeaucourt-et-Argentine) en 2001 (ENA, P. FABRE). Sur le site, les Odonates n'ont pas fait l'objet d'un inventaire particulier mais plusieurs espèces comme la Cordulie utilisent régulièrement le site durant la période de maturation sexuelle ou comme territoire de chasse.

- Environs :

La Cordulie à corps fin est présent sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Nizonne mais les populations n'ont pas été précisément quantifiées, sauf sur le site des Tourbières de Vendoire où l'espèce est recensée depuis 1999 (ENA) et sur le site des tourbières de la Lizonne en 2002-2003 (Gurat, Salles-Lavalette, Vaux-Lavalette; d'après CREN Poitou-Charente et Charente Nature, 2003).





Gomphe de Graslin
Gomphus graslinii (Rambur, 1842)

Code Natura 2000
1046

Systématique

Insectes – Odonates (Anisoptères) – Gomphidés

Statut et protection

- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II
- Protection nationale (article 1^{er})
- Liste rouge nationale : Espèce vulnérable
- Liste rouge mondiale UICN : Espèce vulnérable

Description de l'espèce

Adultes :

Identification difficile pour un non spécialiste.

Habitus de type anisoptère : forme trapue, abdomen cylindrique et allongé, ailes postérieures plus larges à leur base que les antérieures.

Taille moyenne : abdomen de 31 à 38 mm; ailes postérieures de 27 à 31 mm. Corps jaune avec des dessins noirs. Yeux largement séparés. Lignes noires sur le thorax. Ailes postérieures avec les nervures partant du bord inférieur qui rejoignent directement la nervure anale sans être arrêtées par un groupe de 2 ou 3 cellules. Les pattes portent 2 bandes jaunes longitudinales sur le fémur.

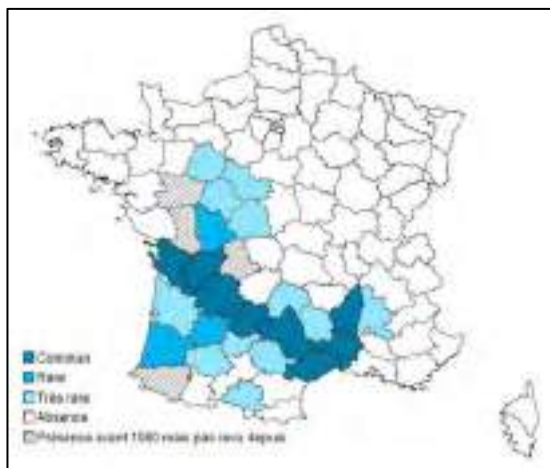
Mâle avec cercoïdes présentant une forte dent latérale et femelle à lame vulvaire échancrée.

Larves :

Habitus de type anisoptère : forme trapue, pas de lamelles caudales. Forme générale large et aplatie, longueur de 28 à 29 mm. Abdomen sans épines dorsales. Epines latérales aux segments 7 à 9.

Répartition en France et en Europe

Sud-ouest de la France, péninsule ibérique (absent en Corse). Absence d'informations pour certains départements (Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers). Préférence pour la France méridionale (principalement dans le sud, à l'ouest de la vallée du Rhône).



Source : d'après GRAND D., BOUDOT J.-P., 2006



Photo : P. FABRE - ENA

Biologie

Reproduction – cycle de développement

Le cycle de développement de cette espèce serait de 3 à 4 ans selon les auteurs.

Œufs : libérés dans l'eau par la femelle en vol pour atteindre le fond, les cailloux ou les plantes aquatiques. La ponte se déroule du début juillet à la fin août. Les œufs éclosent au bout de plusieurs semaines.

Larves : se développent jusqu'à l'hiver qu'elles passent à différents stades en fonction des dates de pontes et des conditions écologiques de la saison. Reprise d'activité au printemps et passent un 2^e hiver avant de terminer leur développement en effectuant 12 à 14 mues.

Métamorphose : les émergences commencent à partir de début juin dans le sud de la France, métamorphoses plus tardives plus au nord (mi-juin). Se déroule en pleine lumière et en quelques minutes (10 à 20). Transformation à plat ou légèrement inclinée sur le sol, les rochers, les plantes...

Adultes : période de vol des adultes de début juin jusqu'à la fin août.

Activité

Les larves aquatiques chassent à l'affût, enfouies dans le sable ou les zones limoneuses dans les secteurs peu profonds et abrités du courant violent. Le jeune adulte immature s'éloigne de l'habitat larvaire durant une période de maturation sexuelle d'1 à 2 semaines où il cherche les zones ensoleillées, abritées du vent et riches en insectes. Les adultes matures recherchent un milieu favorable à leur reproduction, les mâles occupent les bords ensoleillés de cours d'eau, posés sur un rocher ou dans la végétation riveraine. S'envole à la recherche de nourriture ou pour défendre sa zone de chasse.

Régime alimentaire

Larves carnassières se nourrissant de petits animaux aquatiques.

Adultes carnassiers chassant les insectes volants de petite à moyenne taille (diptères, éphémères...).



Ecologie

Le Gomphe de Graslin est une espèce héliophile qui colonise les milieux lotiques permanents dont les eaux sont claires et bien oxygénées situés en plaine dans des environnements variés jusqu'à 400 m d'altitude.

Dans ces habitats, le cortège odonatologique comprend, sur le plan des Anisoptères, des espèces comme *Onychogomphus forcipatus*, les autres espèces du Genre *Gomphus*, *Boyeria irene*, *Oxygastra curtisii*, parfois *Macromia splendens*, etc.

La larve se développe principalement dans les rivières bordées d'une abondante végétation aquatique et riveraine. Les secteurs sableux et limoneux des parties calmes des courtes d'eau comme celles favorisées par les retenues naturelles conviennent bien au développement de l'espèce. Dans ces milieux, la végétation des berges est souvent constituée par une lisière arbustive haute, épaisse et dense. Les plantes aquatiques sont constituées par quelques hélophytes (joncs, laiches, roseaux, etc.) et parfois par des hydrophytes (potamots, renouées amphibies, renoncules...) mais la végétation aquatique ne semble pas déterminante pour le développement de l'espèce.

Habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

Pas d'habitat d'intérêt communautaire concerné sur le site mais espèce recherchant les tronçons de cours d'eau à dynamique naturelle et semi-naturelle dont la qualité de l'eau ne présente pas d'altération significative.

Etat des populations et évolution

Les populations des départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, du sud du Loir-et-Cher, de la Vienne et de l'Indre paraissent très réduites et localisées. Dans le sud du pays, compte tenu des nombreux cours d'eau colonisés, cette espèce ne paraît pas très menacée, au moins au sud du Massif Central où elle est encore localement abondante, malgré une dégradation notable de ses habitats, principalement à proximité des grandes agglomérations et des sites industriels. Par contre, ses zones de développement et ses effectifs paraissent plus limités à l'ouest (Landes, Gironde, etc.). Il faut noter également que les populations de cette espèce sont assez fluctuantes d'une année à l'autre.

Un suivi permanent et rigoureux des populations, notamment par l'échantillonnage des exuvies, permettrait de mieux connaître l'état des effectifs de *G. graslinii*. Quant aux populations ibériques, il est très difficile actuellement d'avoir une opinion sur leur statut exact par suite d'une prospection odonatologique plus faible semble-t-il qu'en France. Toutefois, les observations récentes laissent à penser que *G. graslinii* est présent localement dans une grande partie de la péninsule Ibérique.

Menaces potentielles en France et sur le site

- Fermeture du milieu
- Disparition de la végétation aquatique
- Déboisement et débroussaillage excessif en bordure de cours d'eau
- Dégradation de la qualité de l'eau
- Curage du fond du cours d'eau entraînant la destruction des larves

Localisation sur le site et ses environs

- Sur le site : L'espèce est observée en chasse sur le plateau (La Rochebeaucourt-et-Argentine) en 2001 (ENA, P. FABRE). Sur le site, les odonates n'ont pas fait l'objet d'un inventaire particulier mais plusieurs espèces utilisent régulièrement le site durant la période de maturation sexuelle ou comme territoire de chasse.

- Environs :

Le Gomphe de Graslin est présent sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Nizonne mais les populations n'ont pas été précisément quantifiées, sauf sur le site des Tourbières de Vendoire où l'espèce est recensée depuis 1999 (ENA).





Cuivré des marais *Lycaena dispar* (Haworth, 1803)

Fiche espèce 3
Code Natura 2000
1060

Systematique

Insectes – Lépidoptères – Lycaenidés

Statut et protection

- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II
- Protection nationale (article 1^{er})
- Liste rouge nationale : Espèce en danger
- Liste rouge mondiale UICN : faible risque (quasi menacé)

Description de l'espèce

Envergure de l'aile antérieure : 13 mm à 20 mm.
Deuxième génération plus petite que la première.

Adulte : femelle plus grande que le mâle.

Ailes antérieures : le dessus de l'aile est orange cuivré, bordé de noir. Une tache discale noire chez le mâle, deux taches noires situées dans la cellule discoïdale et une série de points noirs dans les cellules postdiscoïdales chez la femelle. Le dessous de l'aile est orange.

Ailes postérieures : le dessus de l'aile est orange cuivré, bordé de noir et fortement ombré de noir sur le bord anal chez le mâle. La femelle présente un dessus d'aile brun avec une bande orange sur le bord externe.

Élément caractéristique : le dessous est gris pâle bleuté avec des points noirs liserés de blanc et une large bande submarginale orange vif.

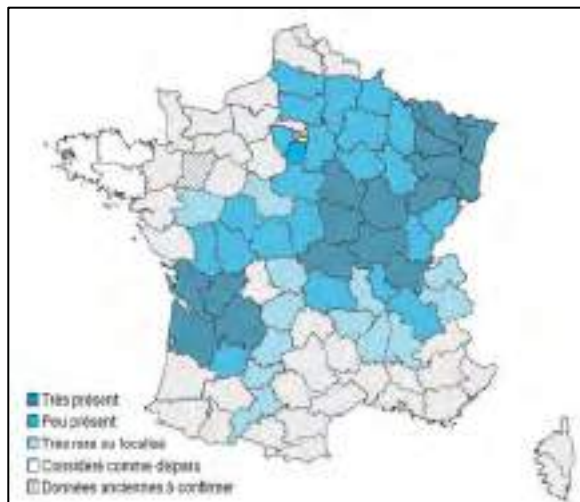
Œuf : 0,6 mm de diamètre, gris très clair avec 6 ou 7 sillons disposés en étoile.

Chenille : de couleur verte ou jaune-vert, mesure de 23 à 25 mm au dernier stade. Vire au brun en phase de prénymphose.

Chrysalide : jaune brunâtre, 14 mm, vire au noir peu avant l'éclosion.

Répartition en France et en Europe

Espèce paléarctique dont l'aire de répartition est morcelée depuis la France jusqu'à l'Est de l'Asie.



Source : d'après les Cahiers d'habitats Natura 2000 (2004).



Biologie

Reproduction – cycle de développement

Espèce monovoltine au nord de son aire de répartition, bivoltine en France. Parfois, un 3^e vol peut être observé pour les populations situées dans la partie sud de son aire de répartition.

Œufs : les périodes de ponte sont les mêmes que les périodes de vol des adultes. L'incubation des œufs dure 10 à 12 jours en mai et 5 à 9 jours en août. La ponte a lieu le plus souvent sur la face supérieure des feuilles, chaque femelle dépose entre 120 et 180 œufs, parfois plus de 400. Ils sont pondus isolément, plus rarement par petits groupes de 2 ou 3.

Chenilles : 5 stades larvaires. Durée de vie de 25 jours pour les non diapausantes. La diapause hivernale a lieu au 1^{er} et 2^e stade larvaire et concerne les chenilles issues de la 2^e génération. Reprise d'activité à mi-avril, dès que les conditions climatiques le permettent.

Chrysalides : la nymphose des chenilles hivernantes a lieu au cours du mois de mai et dure entre 12 et 16 jours. La nymphose des chenilles issues des adultes de la 1^{ère} génération se déroule fin-juillet, début-août.

Adultes : la 1^{ère} génération s'observe à partir du 15 mai jusqu'à la fin juin. Durée de vie de 8 à 10 jours.

Activité

Vol des adultes : vol rapide par journées ensoleillées. Les adultes peuvent s'éloigner de plusieurs kilomètres de leur lieu d'origine ce qui leur permet de coloniser de nouveaux biotopes. En France, ce comportement vagabond concerne principalement la 2^e génération. Mâles territoriaux défendant leur territoire vis-à-vis des autres mâles sur un rayon de 20 m.

Chenilles : localisées sur la base des feuilles des plantes hôtes. Diapause dans les feuilles flétries. Chrysalide contre les tiges sur la base des feuilles.

Régime alimentaire

Chenilles : phytophages. Les plantes hôtes appartiennent au genre *Rumex*.

Adultes : floricoles (Menthes, Gesse des prés, Pulicaire dysentérique, Salicaire, Eupatoire...



Ecologie

L'espèce se rencontre principalement en plaine dans des prairies humides avec une hauteur d'herbe variable (0,2 à 1,5 m) et bordées de zones à Roseau commun. Elle peut être observée jusqu'à 500 m d'altitude. Les milieux doivent être ouverts et ensoleillés. Dans de nombreuses zones, suite à une fragmentation importante de l'habitat potentiel, les populations se limitent à de petits îlots le long de fossés humides rarement fauchés. L'espèce peut coloniser temporairement des biotopes plus secs. Dans l'est de la France, on peut trouver l'espèce dans de grandes clairières forestières humides.

Parasitisme : la sous-espèce monovoltine *Lycaena dispar batavus* est parasitée par *Phryxe vulgaris* au cours des derniers stades larvaires.

Habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

Pas d'habitat d'intérêt communautaire concerné sur le site mais l'espèce fréquente la partie humide de la clairière arbustive à proximité immédiate de la Fontaine de Boudoire. Autrement, l'espèce peut se retrouver dans l'habitat "mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires" (code Natura 6430, Cor. 37.7).

Etat des populations et évolution

Actuellement cette espèce est globalement moins menacée que d'autres espèces de papillons liées aux zones humides pour lesquelles on observe un isolement des populations très important. Plusieurs auteurs considèrent que cette espèce est en voie d'extension. Ceci semble être dû à une mobilité plus importante de cette espèce permettant une colonisation des habitats potentiels. En revanche, dans le sud-ouest de la France, elle est considérée comme menacée car le nombre de localités où l'espèce est présente diminue fortement depuis plusieurs années.

Menaces potentielles en France et sur le site

- Assèchement des zones humides dans le cadre d'une urbanisation non maîtrisée et de certaines pratiques agricoles,
- Plantation de ligneux sur des espaces ouverts (principalement peupliers, frênes) pouvant constituer le principal obstacle au maintien des populations par disparition des *Rumex* et plantes nectarifères butinées par les adultes (Menthés, Pulicaires) sous l'effet de l'ombrage croissant des arbres et l'accumulation d'une litière végétale abondante.
- Fauche des bordures de routes ou de chemins à des périodes inadéquates
- Curage des fossés de drainage provoquant la disparition de micromilieus favorables à l'espèce
- Pâturage intensif des prairies par des bovins, entraînant une eutrophisation du milieu néfaste aux populations de l'espèce.

Localisation sur le site et ses environs

- Sur le site : un individu adulte a été observé lors d'un complément d'inventaire scientifique des Lépidoptères réalisé par ENA dans le cadre du plan de gestion d'Argentine (FABRE & PAILLET, 2003). L'individu en question a été repéré le 19 septembre 2003 au lieu-dit de la Fontaine de Boudoire sur l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum* subsp. *cannabinum*). Il s'agirait à priori d'un individu isolé venu s'alimenter, provenant d'une population voisine évoluant dans des prairies humides de la vallée de la Nizonne.

- Environs :

Depuis 1998, observée sur le site des tourbières de Vendoire (ENA). Espèce observée sur la vallée de la Nizonne amont, en particulier sur des mégaphorbiaies, sur le territoire du Parc à Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier, Rudeau-Ladosse, la Rochebeaucourt-et-Argentine (PNR PL, 2001), la Rochebeaucourt-et-Argentine et Puyrenier (PNR PL, 2002). Espèce observée en 2002 sur la partie aval du site Natura 2000 de la Nizonne, sur Edon. En 2002-2003, recensée sur le site des tourbières de la Lizonne (Gurat, Salles-Lavalette, Vaux-Lavalette) (CREN Poitou-Charentes, Charente Nature, 2003).





Damier de la succise *Euphydryas aurinia* (Rottemburg, 1775)

Fiche espèce 4
Code Natura 2000
1065

Systématique

Insectes – Lépidoptères – Nymphalidés

Statut et protection

- Directive Habitats : Annexes II
- Convention de Berne : Annexe II
- Protection nationale (article 1^{er})
- Liste rouge nationale : Espèce en danger

Description de l'espèce

Envergure de l'aile antérieure de 15 à 21 mm.

Papillon :

- ailes antérieures : dessus des ailes de couleur fauve pâle avec deux taches brun-orange dans la cellule. On observe une bande postmédiane de même couleur avec des taches plus claires au centre de chaque espace.

- ailes postérieures : sur le dessus des ailes, un point noir dans chaque espace de la bande postmédiane brun-orange. Pour le dessous des ailes, chaque point noir de la bande postmédiane est fortement auréolé de jaune clair.

Le papillon femelle est de même couleur que le mâle mais généralement de plus grande taille.

Œuf : jaune et brillant. Les œufs fécondés brunissent rapidement.

Chenille : corps noir avec nombreuses spicules ramifiées. Bande dorsale formée d'un semis abondant de taches blanches et une bande latérale, au niveau des stigmates, formées de grandes macules blanches peu nombreuses. Les pattes thoraciques sont noires. Sa taille est en moyenne de 27 mm au dernier stade larvaire.

Chrysalide : blanche avec des taches noires et oranges.



Photo :PNR PL

Biologie

Reproduction – cycle de développement

Espèce monovoltine (une seule génération par an). L'accouplement dure au minimum 4 à 6 heures. Les femelles ne s'accouplent qu'une seule fois et la ponte principale s'effectue dans un délai de un à quelques jours après l'accouplement. Les œufs sont déposés en paquets successifs sur le dessous des feuilles de la plante-hôte (surtout *Succisa pratensis*) et laissent éclore les chenilles au bout de 3 à 4 semaines d'incubation. Les chenilles, qui passent par 6 stades larvaires, estivent puis hivernent (diapause) en commun dans un nid de soie avant de se séparer au printemps. Chrysalides : la nymphose a lieu non loin du sol, souvent sur les feuilles de la plante hôte. Elle dure d'une quinzaine de jours à trois semaines et se produit de fin mars au mois de juin ou juillet.

Activité

Les chenilles, lorsqu'elles sortent du nid, s'exposent une grande partie de la journée au soleil et s'alimentent en fin de journée et durant une partie de la nuit. Elles se dispersent très vite pour se nourrir en solitaire au 6^e stade larvaire.

Les adultes volent par temps ensoleillé sur 3 ou 4 semaines d'avril à fin juillet. Dès le passage d'un nuage, l'adulte s'immobilise, ailes relevées. Dès que le soleil réapparaît, le papillon étale ses ailes, reste exposé ainsi quelques instant et s'envole vivement à la recherche de fleurs à consommer.

Régime alimentaire

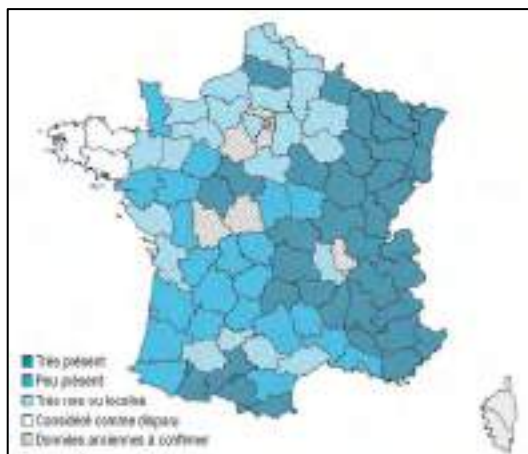
La sous-espèce *E. aurinia aurinia* est liée à des milieux humides où sa plante hôte est la Succise des prés (*Succisa pratensis*).

La chenille d'un écotype de milieux plus secs, *E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia*, utilise quant à elle la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*) et la Knautie des champs (*Knautia arvensis*).

Les adultes sont floricoles et sont observés sur un grand nombre d'espèces appartenant aux genres *Anthemis*, *Carduus*, *Centaurea*, *Cirsium*, *Globularia*, *Hieracium*, *Ranunculus*, *Trigonella*, et sur *Polygonum bistorta*, *Potentilla erecta*...

Répartition en France et en Europe

La sous-espèce *E. aurinia aurinia* est celle la plus représentée en Europe. Elle est présente en Grande-Bretagne, du sud de la Suède et de la Finlande jusqu'en Sibérie. Plusieurs sous-espèces en France. L'espèce est présente dans presque toute la France.



Source : d'après les Cahiers d'habitats Natura 2000 (2004)



Ecologie

Parasitisme : les chenilles sont parasitées en particulier par deux hyménoptères (*Cotesia melitaeorum* et *Cotesia bignellii*). Ces espèces semblent responsables de fluctuations des populations observées sur le terrain d'une année sur l'autre.

L'écotype *E. aurinia aurinia* se rencontre dans des biotopes humides où se développe la plante hôte. Les milieux sont divers : prairies humides, tourbières (Cor. 37.31 : prairies à Molinie et communautés associées; 51.1 : tourbières hautes). Il peut se rencontrer jusqu'à 1850 m. Un effectif important de Succise semble être un élément important pour l'établissement d'une colonie.

L'écotype *E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia* fréquente les pelouses sèches calcicoles, les prés maigres (Cor. 34.32 : pelouses calcaires subatlantiques semi-arides (*Mesobromion*); Cor. 34.33 : prairies calcaires subatlantiques très sèches (*Xerobromion*)).

L'espèce peut se rencontrer dans les bas-fonds humides de faible surface, sur les bordures de route ou de chemin. A l'échelle d'une région, l'habitat est généralement très fragmenté. Les populations ont une dynamique de type métapopulation avec des processus d'extinction et de recolonisation locale.

Habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire (Cor. 34.31 à 34.34)

6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (Cor. 38.2)

A proximité du site (Vallée de la Nizonne) : 6410 – Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (Cor. 37.31)

Etat des populations et évolution

Jusqu'à présent les documents tentant de faire un état des populations en France ou en Europe tenaient compte de l'ensemble des sous-espèces d'*E. aurinia*. Cependant, l'état des populations et les degrés de menace sont très différents selon les sous-espèces. En ce qui concerne *E. aurinia aurinia*, les populations liées aux zones humides ont fortement décliné dans toute l'Europe.

Menaces potentielles en France et sur le site

- Assèchement des milieux humides pour leur mise en culture, destruction par l'aménagement des bords de cours d'eau.
- Intensification agricole par amendement des prairies en nitrates qui fait disparaître la plante hôte.
- Fermeture des milieux par développement spontané des ligneux suite à un abandon
- Destruction des prairies de fauche
- Fauche pendant la période de développement larvaire (fin septembre)
- Pâturage ovien car les moutons sont friands de la Succise des prés.

Localisation sur le site et ses environs

- Sur le site (observation d'adultes) : une observation en 2001 puis un individu observé en vol le 9 juin 2003 (ENA, FABRE et PAILLET) près d'Argentine. 1 individu observé dans une prairie de fauche à Seguinhas (PNR PL, 12 juin 2008).

- Environs : chenilles observées sur succise (2001, PNR PL) à Champeaux-et-la-Chapelle-Pommier. Individus en vol : Mareuil, Rudeau-Ladosse, St-Sulpice-de-Mareuil, Champeaux et la Chapelle-Pommier, St-Front-sur-Nizonne (PNR PL, DECAUX 1998), Champeaux et la Chapelle-Pommier au lieu-dit de "La Rousselière" (PNR PL, GOURIVEAU 2002 et GROSSET 2005)

NB : les prairies fauchées à *Succisa pratensis* sont essentiellement présentes sur la partie amont de la vallée de la Nizonne, là où la majorité des observations d'individus dans le cadre du suivi du site Natura 2000 Nizonne ont été effectuées dans le secteur.





Ecaïlle chinée

Eupaglia quadripunctaria (Poda, 1761)

Code Natura 2000

1078*

Systématique

Insectes – Lépidoptères – Arctiïdés

Autres noms : *Panaxia quadripunctaria* (Poda, 1761) ; *Callimorpha quadripunctaria* (Poda, 1761), *Callimorpha hera* (Linné, 1767).

Statut et protection

- Directive Habitats : Annexe II, considéré comme espèce prioritaire).

Description de l'espèce

Envergure de l'aile antérieure : 23 mm à 29 mm.

Adulte : femelle plus grande que le mâle.

Ailes antérieures noires zébrées de jaune pâle. ailes postérieures rouges avec 4 gros points noirs. Il existe une forme particulière aux ailes postérieures jaunes (forme *lutescens*). Celle-ci se rencontre principalement dans l'ouest de la France et est souvent plus commune que la forme nominale.

Le thorax est noir rayé de jaune. L'abdomen est orangé et orné d'une rangée médiane de points noirs.

Le mâle et la femelle ont la même coloration.

Chenille

Elle atteint 50 mm au dernier stade larvaire. Le tégument est noirâtre ou brun foncé. Sur les segments, des verrues brun orangé portent des soies courtes grisâtres ou brun jaunâtre. On observe une bande médio-dorsale jaunâtre et deux bandes latérales de macules blanc jaunâtre. La tête est d'un noir luisant.

Répartition en France et en Europe

Espèce du Paléarctique occidental. Elle est répandue dans toute l'Europe moyenne et méridionale. L'espèce est présente partout en France. Elle est très commune dans une grande partie de la France et moins fréquente dans le nord-est.



Source : d'après les Cahiers d'habitats Natura 2000 (2004)



Biologie

Reproduction – cycle de développement

Espèce monovoltine.

Œufs : la ponte se déroule de juillet à août. Les œufs sont déposés sur les feuilles de la plante-hôte.

Chenilles : elles éclosent 10 à 15 jours après la ponte. Les chenilles rentrent rapidement en diapause dans un cocon à la base des plantes. L'activité reprend au printemps.

Chrysalides : la nymphose se déroule en juin et dure quatre à six semaines.

Adultes : les adultes s'observent de fin juin à fin août.

Activité

Les adultes ont une activité diurne et nocturne. Ils sont plus visibles en fin d'après-midi. Les chenilles se nourrissent principalement la nuit et se cachent sous les feuilles pendant la journée.

Les chenilles du dernier stade larvaire peuvent s'alimenter au cours de la journée.

Régime alimentaire

Chenilles : elles sont polyphages et se nourrissent sur diverses espèces herbacées : Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Cirses (*Cirsium spp.*), Chardons (*Carduus spp.*), Lamiers (*Lamium spp.*), Orties (*Urtica spp.*), Épilobes (*Epilobium spp.*), et sur des ligneux (arbres, arbustes, lianes) : Noisetier (*Corylus avellana*), Genêts, Hêtre (*Fagus sylvatica*), Chênes (*Quercus spp.*), Chèvrefeuille (*Lonicera spp.*).

Adultes : ils sont floricoles et butinent diverses espèces : Eupatoire chanvrine, Ronces (*Rubus spp.*), Angélique sauvage (*Angelica sylvestris*), Cirses (*Cirsium spp.*), Chardons (*Carduus spp.*), Centaurées (*Centaurea spp.*).



Ecologie

L'espèce fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques ainsi que des milieux anthropisés.

Habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

Cette espèce peut se rencontrer dans de nombreux habitats de l'annexe I.

Etat des populations et évolution

Le groupe d'experts sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodonensis* (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe.

Menaces potentielles en France et sur le site

En France et sur le site, *Eupaglia quadripunctaria* n'est pas considérée comme menacée et ne fait ainsi pas l'objet de mesures de gestion particulières.

Localisation sur le site et ses environs

- Sur le site : un individu observé en lisière forestière le long de l'ancienne voie ferrée sur Sainte-Croix-de-Mareuil au sud de la Fontaine de Boudoire lors de prospections faunistiques complémentaires par ENA (DUHAZE et PAILLET, 2008).

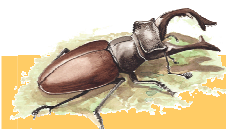
- Environs : on peut considérer que l'espèce est bien présente aux alentours en considérant que *C. quadripunctaria*, considérant qu'elle a été notamment vue régulièrement sur la vallée de la Nizonne (PNR PL, 2005) mais aussi sur d'autres secteurs sans faire l'objet néanmoins d'un véritable recensement.

Commentaire

La présence de l'espèce dans l'annexe II de la Directive "Habitats" a surpris beaucoup d'experts européens. L'écaïlle chinée a en effet une aire de répartition étendue en Europe et semble relativement ubiquiste en fréquentant de nombreux habitats. Cette espèce très commune en France et peu exigeante par rapport à son biotope, présente de plus un large spectre alimentaire.

Ainsi, au vu de ces différents éléments et comme le suggère les cahiers d'habitats, il a été décidé de ne pas tenir compte de cette espèce dans la suite du document d'objectifs (l'espèce en elle-même ne justifie pas la mise en œuvre de mesures de gestion en France).





Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* (Linné, 1758)

Fiche espèce 6
Code Natura 2000
1083

Systématique

Insectes – Coléoptères – Lucanidés

Statut et protection

- Directive Habitats : Annexes II
- Convention de Berne : Annexe III

Description de l'espèce

Adultes :

La taille des adultes varie de 20 à 50 mm pour les femelles et de 35 à 85 mm pour les mâles. C'est le plus grand coléoptère d'Europe.

Le corps est de couleur brun-noir ou noir, les élytres parfois bruns. Le pronotum est muni d'une ligne discale longitudinale lisse. Chez le mâle, la tête est plus large que le pronotum et pourvue de mandibules brun-rougeâtre de taille variable (pouvant atteindre le tiers de la longueur du corps) rappelant des bois de cerf.

Le dimorphisme sexuel est très important. Les femelles ont un pronotum plus large que la tête et des mandibules courtes.

Larves :

Il existe trois stades larvaires (des stades surnuméraires ne sont pas exclus compte tenu du polymorphisme de l'espèce). La larve est de type mélolonthoïde. Sa taille peut atteindre 100 mm pour 20-30g au maximum de sa croissance.

Répartition en France et en Europe

L'espèce se rencontre dans toute l'Europe jusqu'à la Caspienne et au Proche-Orient. *Lucanus cervus* est une espèce présente dans toute la France.



Source : d'après les Cahiers d'habitats Natura 2000, Documentation française (2004)



Photo : O. RIOUET

Biologie

Reproduction – cycle de développement

Le cycle de développement de cette espèce est de 5 à 6 ans, voire plus.

Œufs : ils sont déposés à proximité des racines au niveau de souches ou de vieux arbres.

Larves : la biologie larvaire est peu connue. Il semble que les larves progressent de la souche vers le système racinaire et il est difficile d'observer des larves de dernier stade.

Nymphes : à la fin du dernier stade, la larve construit dans le sol, à proximité du système racinaire, une coque nymphale constituée de fragments de bois agglomérés avec de la terre ou constituée simplement de terre. Elle se nymphose à l'automne et l'adulte passe l'hiver dans cette coque nymphale.

Adultes : la période de vol des adultes mâles est relativement courte, aux alentours d'un mois. Dans le sud de l'aire de répartition, les adultes mâles de *Lucanus cervus* sont observés de mai à juillet. Les femelles erratiques, à la recherche de souches, sont encore visibles jusqu'en août. Dans le Nord, les observations s'échelonnent d'août à septembre.

Activité

Dans le nord de son aire de répartition, les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne. Dans le Midi, les adultes ont aussi une activité diurne. Le lucane vole en position presque verticale. Le vol est lourd et bruyant. Le mâle utilise ses mandibules pour combattre ses rivaux ou pour immobiliser la femelle lors des accouplements.

Des migrations en masse de l'espèce sont observées de temps en temps. Celles-ci pourraient faire suite à des périodes de sécheresse.

Régime alimentaire

Les larves de lucane sont saproxylophages : elles consomment du bois mort et se développent dans le système racinaire des arbres. Essentiellement liées aux Chênes, on peut les rencontrer sur Châtaignier, Cerisier, Frêne, Aulne...



Ecologie

L'habitat larvaire de *Lucanus cervus* est le système racinaire de souche ou d'arbres dépérissant. Cette espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus.

Le biotope de prédilection de l'espèce est constitué par des vieilles forêts de feuillus, peu exploitées (bois mort laissé au moins en partie sur place).

Habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

Pas d'habitat d'intérêt communautaire concerné sur le site mais espèce présente dans les habitats forestiers ou non présentant des souches et de vieux arbres feuillus dépérissant.

Etat des populations et évolution

Actuellement cette espèce n'est pas menacée en France. Cependant, elle semble en déclin au nord de son aire de répartition, particulièrement aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède.

Menaces potentielles en France et sur le site

- Elimination des haies arborées pouvant provoquer un déclin des populations locales
- Entretien des plantations par ramassage systématique des vieux arbres et du bois mort (arbres morts sur pieds et autres débris), réduisant ainsi l'habitat et les ressources alimentaires de l'espèce
- Plantation de conifères, dont le bois n'est pas consommé par les larves.

Localisation sur le site et ses environs

- Sur le site : l'espèce (forme adulte) a été observée sur le site lors de l'étude complémentaire réalisée par ENA suite au premier plan de gestion d'Argentine (ENA, FABRE et PAILLET 2003) et a été revue récemment à l'occasion de recherches faunistiques complémentaires par ENA sur la commune de Sainte-Croix-de-Mareuil en 2008 avec des restes (élytres) d'un individu consommé (ENA, DUHAZE et PAILLET 2008) au sud de la Fontaine de Boudoire et près de l'ancienne voie de chemin de fer en lisière forestière.

- Environs :

Le lucane tout comme l'ensemble des Coléoptères n'ont pas fait l'objet d'un inventaire précis sur le secteur, mais l'espèce a été recensée un peu partout sur le territoire du Parc lors d'un inventaire entomologique sur le territoire (PNR PL, DECAUX 1998). Les boisements alentours de chênaie pubescente sur les coteaux ainsi que les boisements riverains proches sur la vallée de la Nizonne (aulnaies, frênaies, ...) sont des milieux favorables au développement de l'espèce.



**Petit Rhinolophe***Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800)**Code Natura 2000
1303****Systematique**

Mammifères – Chiroptères – Rhinolophidés

Statut et protection

- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale (article 1^{er} modifié)
- Liste rouge nationale : Espèce vulnérable
- Liste rouge mondiale UICN : Vulnérable

Description de l'espèce

Le plus petit des rhinolophes européens.

Tête + corps : 3,7-4,5 (4,7) cm ; avant-bras : (3,4) 3,7-4,25 cm ; envergure : 19,2-25,4 cm ; poids : (4) 5,6-9 (10) g.

Oreille : (1,3) 1,5-1,9 cm, large se terminant en pointe, dépourvue de tragus.

Appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval ; appendice supérieur de la selle bref et arrondi, appendice inférieur beaucoup plus long et pointu de profil ; lancette triangulaire.

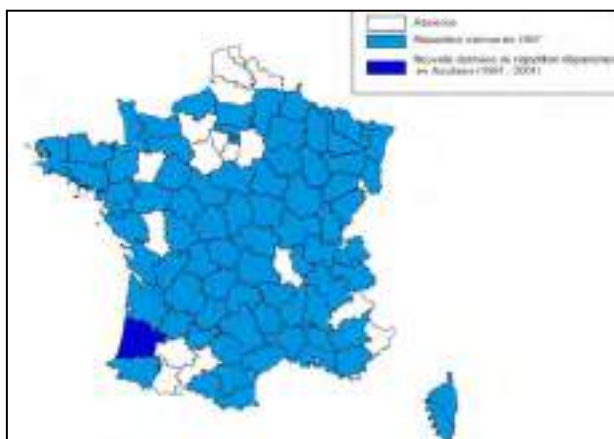
Au repos et en hibernation, le Petit Rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un «petit sac noir tendu».

Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun sans teinte roussâtre (gris foncé chez les jeunes), face ventrale grise à gris-blanc. Patagium et oreilles gris-brun clair (cas d'albinisme total ou partiel).

Aucun dimorphisme sexuel.

Répartition en France et en Europe

Espèce connue dans presque toutes les régions françaises. Présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, de l'Ouest de l'Irlande et du Sud de la Pologne à la Crète au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Egée.



Source : S. ROUE et Groupe Chiroptères S.F.E.P.M. (1997), modifié par ENA (2001).



Photo : PNRPL

Biologie**Reproduction**

Maturité sexuelle des deux sexes à un an. Copulation de l'automne au printemps. Les femelles gardent le sperme jusqu'à ovulation et fécondation en mars-avril. A partir d'avril, elles gagnent les sites de reproduction où elles forment des colonies d'effectif variable (de 10 à plusieurs centaines d'adultes), parfois associées à d'autres espèces de chauves-souris sans toutefois se mélanger. De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines.

Longévité : 21 ans et âge moyen : 3-4 ans.

Activité

Hiberne de septembre-octobre à fin avril, isolé ou en groupe lâche suspendu au plafond ou le long de la paroi, de quelques centimètres à plusieurs mètres du sol. Sédentaire et nocturne, l'espèce effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit et les femelles retournent au moins 2 à 3 fois au gîte pendant la nuit pour nourrir les jeunes en période de lactation. Pour se déplacer, l'espèce évite généralement les espaces ouverts en évoluant le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres. Au crépuscule, ces corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse qui se situent dans un rayon moyen de 2-3 km autour du gîte. Le vol de chasse se situe principalement dans les branchages ou contre le feuillage d'écotones boisés, mais l'espèce exploite aussi les étendues d'eau ou les corps de ferme.

Régime alimentaire

Insectivore, le régime alimentaire du Petit Rhinolophe varie en fonction des saisons et de l'abondance des proies. Diptères, Lépidoptères, Névroptères et Trichoptères associés aux milieux aquatiques ou boisés humides sont principalement consommés.



Ecologie

Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante bordant des friches, des prairies pâturées ou prairies de fauche. Les cultures de vigne avec des friches proches semblent également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante du milieu préférentiel dans plusieurs études, et semble notamment importante pour les colonies de mise bas, les femelles y trouvant l'abondance de proies nécessaires à la gestation et à l'élevage des jeunes. L'espèce est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau de sites locaux.

Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs, ...) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4 et 16°C, degré d'hygro-métrie généralement élevé, tranquillité absolue.

Les gîtes de reproduction du Petit Rhinolophe sont principalement les cavités naturelles ou les mines, les combles ou les caves de bâtiments à l'abandon ou entretenus (maisons particulières, fermes, granges, églises, châteaux, moulins...), milieux assez chauds et relativement clairs. Des bâtiments ou cavités près des zones de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes secondaires.

Les rapaces diurnes et nocturnes sont des prédateurs de l'espèce (Faucon pèlerin, Effraie des clochers), ainsi que potentiellement plusieurs espèces de mammifères tels que Blaireau, Martre, Fouine, Renard, Chien et Chat domestiques...

Habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

8310 - Grottes non exploitées par le tourisme

Etat des populations et évolution

Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse. En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 5 930 individus répartis dans 909 gîtes d'hivernation et 10 644 dans 578 gîtes d'été.

L'espèce subsiste en Alsace, en Haute-Normandie et en Ile-de-France avec de très petites populations (de 1 à 30). La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, en Bourgogne, en Champagne-Ardenne, en Lorraine, en Franche-Comté, en Rhône-Alpes, en Corse et en Midi-Pyrénées (les deux dernières accueillent plus de 50% des effectifs estivaux).

Avec 258 individus comptabilisés lors de l'étude d'ENA/PNR 2002-2003 sur la partie périgourdine du Parc, le Petit Rhinolophe est l'espèce de chauve-souris la plus fréquemment observée (35% des données).

Menaces potentielles en France et sur le site

Sur les gîtes :

- Réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol, abandon du petit patrimoine bâti (affaissement de toit, des murs...) ou réaménagement en maisons secondaires ou touristiques, traitement des charpentes, pose de grillage "anti-pigeons" dans les clochers, comblement des entrées d'anciennes carrières,
- Dérangement par surfréquentation, destruction directe par ignorance, malveillance ou superstition.

Sur les zones de chasse :

- Modification du paysage par retournement des prairies, assèchement des zones humides, conversion de forêts en plantations monospécifiques de résineux, destruction des corridors boisés (ripisylves, haies...),
- Abandon du pâturage,
- Utilisation de pesticides et vermifuges toxiques néfastes pour la biomasse disponible d'insectes.

Localisation sur le site et ses environs

- Sur le site : quelques individus en hibernation ou en transit dans les anciennes carrières souterraines d'Argentine (de 1 à 7 individus).

- Environs : quelques individus observés en estivage ou en reproduction dans les vieilles bâtisses à Mareuil (cluzeaux, château de Beaulieu avec 7 individus, la Rochebeaucourt (château de Lasteyrie), Saint-Sulpice-de-Mareuil, petites colonies de reproduction à Puyrenier (32 individus) et Champeaux (18 individus), hibernation à Vieux-Mareuil (cluzeaux).



**Grand Rhinolophe***Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774)**Code Natura 2000****1304****Systématique**

Mammifères – Chiroptères – Rhinolophidés

Statut et protection

- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale (article 1^{er} modifié)
- Liste rouge nationale : Espèce vulnérable
- Liste rouge mondiale UICN : Faible risque

Description de l'espèce

Le plus grand des rhinolophes européens.

Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm ; avant-bras : (5) 5,4-6,1 cm ; envergure : 35-40 cm ; poids : 17-34 g.
Oreille : 2-2,6 cm, large se terminant en pointe, dépourvue de tragus.

Appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval ; appendice supérieur de la selle court et arrondi, appendice inférieur pointu, lancette triangulaire.

Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand Rhinolophe, suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes, a un aspect caractéristique de cocon.

Pelage souple, lâche : face dorsale gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teintée de roux (gris cendré chez les jeunes), face ventrale gris-blanc à blanc-jaunâtre. Patagium et oreilles gris-brun clair (cas d'albinisme total ou partiel).

Aucun dimorphisme sexuel.

Répartition en France et en Europe

Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Egée.

Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie).



Photo : M. PAILLET

Biologie**Reproduction**

Maturité sexuelle des femelles à 2-3 ans et au plus tôt à la fin de la 2^e année chez les mâles. Copulation de l'automne au printemps. En été, ségrégation sexuelle totale.

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes), parfois associées au Rhinolophe euryale ou au Vespertilion à oreilles échancrées. Un seul jeune/femelle de mi-juin à fin juillet. Les jeunes sont sevrés vers 45 jours.

Longévité : 30 ans.

Activité

Hiberne de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques. Espèce sédentaire parcourant généralement 20 à 30 km entre les gîtes d'été et d'hiver. Le Grand Rhinolophe s'accroche à découvert au plafond, isolément, en alignement ou en groupes plus ou moins denses.

A la tombée de la nuit, il gagne ses lieux de chasse en suivant préférentiellement les corridors boisés, à 2-4 km du gîte diurne en moyenne. L'espèce évite les espaces ouverts et suit les alignements d'arbres, les haies voutées et les lisières pour se déplacer et chasser. Il chasse en vol linéaire en ne s'éloignant que rarement d'un écotone boisé et recherche les sites où les insectes abondent. La chasse, en vol ou à l'affût, se concentre en sous-bois au printemps et en milieu semi ouvert à l'automne.

Régime alimentaire

Insectivore, le régime alimentaire du Petit Rhinolophe varie en fonction des saisons. Les proies, constituées essentiellement de Lépidoptères, Coléoptères (Géotrues), Hyménoptères, Diptères (tipules, moustiques) et Trichoptères. Les proies consommées sont de taille moyenne à grande ($\geq 1,5$ cm), voire très grande. Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents.

Source : S. ROUE et Groupe Chiroptères S.F.E.P.M. (1997), modifié par ENA (2001).



Ecologie

Le Grand Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus (30 à 40%), d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins (30 à 40%) et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés et jardins. Il évite les plantations de résineux, les cultures et les milieux ouverts sans arbres. Le pâturage bovin favorise le développement d'insectes coprophages dont l'espèce est friande.

L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles étant plus erratiques.

Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries, mines, caves, tunnels...), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5 et 12°C, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie et sous un couvert végétal.

Les gîtes de reproduction sont variés : greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, galeries et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent souvent de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

La prédation représente 11% des causes de mortalité. A la sortie du gîte, l'espèce craint les rapaces (faucon crécerelle, épervier d'Europe, chouette hulotte...). La présence du Chat, de la Fouine et l'effraie des clochers dans un grenier ou une toiture peut être néfaste aux colonies de mise bas.

Habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

8310- Grottes non exploitées par le tourisme (Cor. 65) : constituent un habitat favorable pour les gîtes d'hivernation.

Etat des populations et évolution

L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

En France, un recensement partiel en 1997 comptabilise 25 760 individus répartis dans 1230 gîtes d'hivernation et environ 8 000 dans 196 gîtes d'été. De petites populations subsistent en Picardie, dans le Nord, Haute-Normandie, Ile-de-France... L'espèce a atteint en Alsace le seuil d'extinction. La situation est plus favorable dans le Centre, les Ardennes, Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne. Même si l'ouest de la France (Bretagne, Pays-de-Loire et Poitou-Charentes) regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des estivaux, un déclin semble perceptible.

Seulement 20 individus ont été observés durant l'étude de 2002-2003 (ENA/PNR PL) sur la partie périgourdine du Parc (9% des données), illustrant la fragilité des populations locales.

Menaces potentielles en France et sur le site

Sur les gîtes :

- Disparition (condamnation des entrées de carrière, etc.) ou modification des gîtes (traitement des charpentes, pose de grillage, réfection...)
- Dérangement par surfréquentation, destruction directe par ignorance, malveillance ou superstition.

Sur les zones de chasse :

- Banalisation du paysage par retournement des prairies, destruction des corridors boisés (ripisylves, haies...), artificialisation des cours d'eau (canalisation, recalibrage...).
- Abandon du pâturage,
- Utilisation de vermifuges (Ivermectine) causant la disparition des ressources alimentaires de l'espèce.

Localisation sur le site et ses environs

- Sur le site : effectif important en hibernation dans une carrière souterraine désaffectée d'Argentine (jusqu'à 140 individus), quelques individus notés dans les cavités en transit.
- Environs : individus isolés observés en estivage à Sainte-Croix-de-Mareuil (église), Mareuil (carrière de Saint-Pardoux), Vieux-Mareuil (carrière), Saint-Sulpice-de-Mareuil et un individu en hivernage à Vieux-Mareuil.





Petit Murin
Myotis blythi (Tomes, 1857)

Code Natura 2000
1307

Systématique

Mammifères – Chiroptères – Vespertilionidés

Statut et protection

- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale (article 1^{er} modifié)
- Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Description de l'espèce

Chauve-souris de grande taille, le Petit Murin est très proche du Grand Murin (*Myotis myotis*) et non différencié de ce dernier sur le site.

Tête + corps : (5,4) 6,2-7,1 (7,6) cm ; avant-bras : 5,05-6,2 cm ; envergure : 36,5-40,8 cm ; poids : 15-29,5 g.

Oreilles : longueur : 2,08-2,43 cm ; largeur : 0,8-1,03 cm. Étroites, plus courtes que le Grand Murin. Touffe de poils blancs sur la tête entre les oreilles (95% des individus en Suisse).

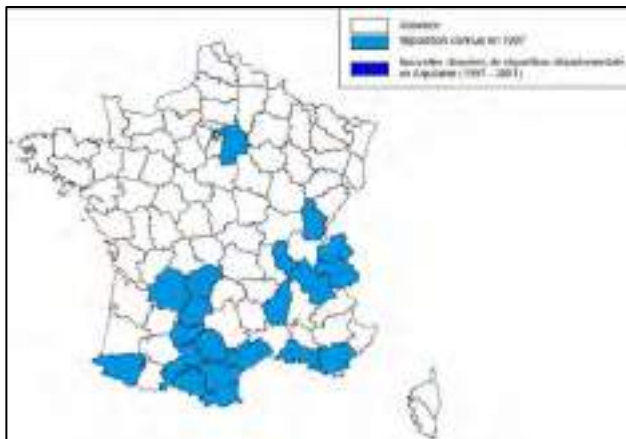
Les mensurations crâniennes, la longueur condylobasale (CB) et la rangée dentaire (CM³) sont de bons critères de distinction entre les deux espèces. CB : 19,5-20,7 mm ; CM³ : 8,3-9,4 mm.

Museau gris-brun clair plus étroit et plus effilé, paraissant plus long que celui du Grand Murin.

Pelage court, base des poils gris foncé. Face dorsale grise nuancée de brunâtre ; face ventrale gris-blanc. Patagium gris-brun clair.

Répartition en France et en Europe

En Europe, l'espèce se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Présente jusqu'en Mongolie, mais absente au nord de l'Europe des îles britanniques et en Scandinavie. En France, l'espèce est présente dans les départements du Sud et remonte jusqu'en Limousin à l'Ouest et en Franche-Comté à l'Est. Le Petit Murin est absent en Corse.



Source : S. ROUE et Groupe Chiroptères S.F.E.P.M. (1997), modifié par ENA (2001).

Document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR7200 810 "Plateau d'Argentine"
Parc naturel régional Périgord-Limousin – 2009



Photo : W. SCHÖBER – E. GRIMMBERGER

Biologie

Reproduction

Maturité sexuelle précoce : 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.

Accouplement dès le mois d'août et peut-être jusqu'au printemps.

Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an de la mi-juin à la mi-juillet, exceptionnellement deux. Elles forment des colonies de mise bas en partageant l'espace avec le Grand Murin, le Minioptère de Schreibers, le Rhinolophe euryale ou le Vespertilion de Capaccini. Les jeunes commencent à voler à un mois et sont sevrés vers six semaines. Mortalité infantile importante lorsque les conditions climatiques sont défavorable (grand froid, forte pluviométrie).

Longévité : maximum connu de 33 ans, moyenne de 4-5 ans.

Activité

Espèce entrant en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions locales. Les individus sont généralement isolés dans des fissures à cette période et se regroupent rarement en gros essaim.

La mise bas a lieu dans les sites d'estivage généralement peu éloignés des gîtes d'hiver (déplacements de quelques dizaines de km). Les colonies de reproduction peuvent comporter quelques dizaines à plusieurs centaines d'individus de début avril à fin septembre. Les mâles sont assez solitaires. Le Petit Murin sort chasser pour toute la nuit dans un rayon de 5-6 km, les femelles rentrent exceptionnellement au gîte durant la nuit lors de l'allaitement des jeunes.

Régime alimentaire

L'espèce consomme essentiellement des arthropodes de la faune épigée des milieux herbacés (près de 70%) comme les Tettigoniidés, Acrididés et Hétéroptères. Les proies les plus consommées sont les sauterelles (mi-juin à septembre), les larves de Lépidoptères et le Hanneton commun (fin mai-début juin).

Ecologie

Le Petit Murin affectionne les milieux herbacés ouverts (prairies, pâturages, steppes) jusqu'à 2000 m d'altitude et fréquente préférentiellement les zones d'herbes hautes qui l'amènent à fréquenter en phase de chasse les steppes ouvertes (couverture buissonnante inférieures à 50%), les prairies denses non fauchées et les zones de pâturage extensif, voire les pelouses sèches où l'herbe haute est moins dense. L'espèce semble éviter les zones forestières, agricoles et les vignobles.

Les gîtes d'hibernation, sont des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de 6 à 12°C et d'hygrométrie élevée).

Les gîtes de mise bas sont principalement des grottes et cavités chaudes et les grands combles sans lambrassage où la température peut atteindre plus de 35°C.

Les prédateurs de l'espèce sont essentiellement la Chouette effraie, la Fouine, rarement la Chouette hulotte, voire le Blaireau. La présence de chat domestique dans un grenier ou une toiture peut être néfaste pour les colonies de mise bas.

Habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (Cor.34.31 à 34.34).

8310 - Grottes non exploitées par le tourisme (Cor. 65) en période d'hibernation.

Préférence marquée pour les pelouses steppiques et denses.

Etat des populations et évolution

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le Sud avec de grosses populations dans les cavités. Les populations sont très difficiles à chiffrer en raison de sa difficulté d'identification et de sa cohabitation avec le Grand Murin. L'espèce semble en diminution dans le sud-ouest de l'Europe.

Statut mal connu en France. L'espèce semble régresser dans le nord-est de la France. Le sud de la France (Midi-Pyrénées) accueille des populations importantes avec plusieurs milliers d'individus en association avec d'autres espèces dans les cavités souterraines.

Au niveau national : un recensement partiel en 1995 fait état de 1136 individus répartis dans 9 gîtes d'hibernation et 8685 dans 32 gîtes d'été. Pendant l'étude chiroptères sur la partie périgourdine du Parc, une dizaine d'individus ont été comptabilisés en gîtes d'hibernation.

Menaces potentielles en France et sur le site

Sur les gîtes :

- Destruction par modification des gîtes d'été (combles, greniers) par restauration des toitures, combles, travaux d'isolation, traitement des charpentes, pose de grillage...
- Gîtes d'hiver : dérangement, comblement des entrées d'anciennes carrières, aménagement touristique, extension de carrière
- Destruction directe par ignorance, malveillance ou superstition.

Sur les zones de chasse :

- Homogénéisation et destruction des corridors boisés (ripisylves, etc.) aux abords des colonies de reproduction.
- Abandon pâturage extensif.
- Banalisation des paysages (monoculture céréalière ou forestière) et fermeture des milieux (zones humides notamment).
- Utilisation de produits phytosanitaires, insecticides.

Localisation sur le site et ses environs

- Sur le site : quelques individus notés dans une carrière souterraine désaffectée du hameau d'Argentine (4 à 8 individus observés en hibernation).
- Environs : quelques individus observés en hibernation dans des cavités souterraines à Saint-Front-sur-Nizonne et Beaussac.





Barbastelle

Barbastella barbastellus (Schreber, 1774)

Code Natura 2000
1308

Systématique

Mammifères – Chiroptères – Vespertilionidés

Statut et protection

- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale (article 1^{er} modifié)
- Liste rouge nationale : Espèce vulnérable
- Liste rouge mondiale UICN : Espèce vulnérable

Description de l'espèce

Chauve-souris sombre et de taille moyenne.
Tête + corps : 4,5-6 cm ; avant-bras : 3,1-4,3 cm ;
envergure : 24,5-28 cm ; poids : 6-13,5 g.
Oreille : 1,2-1,8 cm, noire et large s'ouvrant en
avant, tragus triangulaire à l'extrémité arrondie.
La face noirâtre est caractéristique, avec un
museau plus court et des oreilles très larges, dont
les bords internes se rejoignent sur le front. La
bouche est étroite et la mâchoire faible. Pelage
noirâtre, extrémité des poils dorée ou argentée
sur le dos. Avec une charge alaire de 2,17 kg/m²
pour les mâles et 2,35 pour les femelles, la
Barbastelle fait partie des espèces au vol
manœuvrable. Les femelles sont plus grandes
que les mâles.

Répartition en France et en Europe

Espèce présente dans une grande partie de
l'Europe, du Portugal au Caucase, et du sud de la
Suède à la Grèce, mais aussi au Maroc et dans
les îles Canaries. En France, elle se rencontre
dans la plupart des départements, du niveau
marin jusqu'à 2035 m d'altitude. Observations très
rares en bordure méditerranéenne. En voie
d'extinction dans plusieurs régions de la moitié
nord de la France, les effectifs sont plus
rassurants dans certaines zones du Doubs, de
Dordogne, de Vendée, Allier et Haute-Marne.

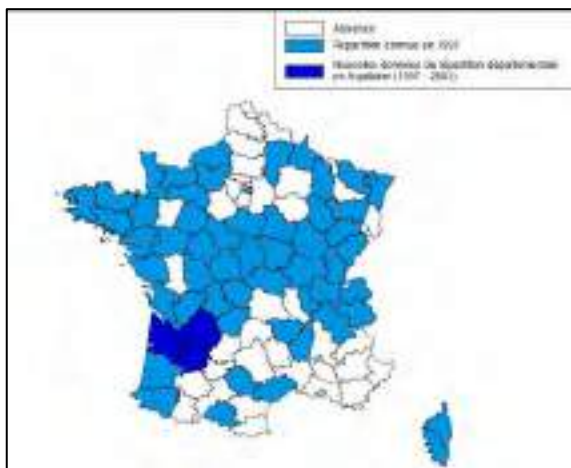


Photo : M. PAILLET

Biologie

Reproduction

Maturité sexuelle des femelles pouvant être
atteinte dès la première année. Accouplement
possible d'août à mars, même si les femelles sont
en majorité fécondées avant la léthargie
hivernale. Les colonies de reproduction comptent
le plus souvent 5 à 20 femelles, changeant de gîte
au moindre dérangement. Les jeunes (un par
femelle) naissent généralement dans la seconde
décade de juin.

Longévité : 23 ans maximum.

Activité

Espèce généralement solitaire durant la léthargie
hivernale (seulement cinq cas connus en France
de gîtes à plusieurs dizaines voire centaines
d'individus). Pour de nombreux auteurs, l'espèce
ne craint pas le froid et sa présence n'est
constatée que par grand froid dans les sites
souterrains.

Les déplacements semblent faibles, les
populations apparaissant fragmentées en sous
groupes exploitant une aire restreinte (300m à
quelques km autour du gîte en période estivale).

Régime alimentaire

La Barbastelle est une des plus spécialisées chez
les chiroptères d'Europe. Les petits papillons
(envergure < 30 mm) représentent toujours une
part prépondérante (99% à 100% d'occurrence).
Au sein du vaste groupe des Lépidoptères, les
espèces dont la consommation a été observée ou
s'avère potentielle appartiennent aux familles
suivantes :

- Arctiidés du genre *Eilema*,
- Pyralidés, genre *Catoptria*, *Scoparia*, *Dyorictria*,
- Noctuidés, genre *Orthosia*.

Les proies secondaires les plus notées sont les
Trichoptères, les Diptères nématocères et les
Névroptères.

Source : S. ROUE et Groupe Chiroptères S.F.E.P.M. (1997), modifié par
ENA (2001).



Ecologie

La Barbastelle est une espèce spécialisée quant aux habitats qu'elle fréquente. Ses exigences, associées à une adaptabilité faible face aux modifications de son environnement, en font une espèce très fragile.

Elle semble liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif), les terrains de chasse privilégiés étant en France les forêts de feuillus matures (chênes, châtaigniers, ...) ou mixtes, à sous-strates buissonnantes et arbustives, à proximité d'une rivière ou d'un étang. Les peuplements forestiers jeunes ou monospécifiques de résineux sont évités, tout comme les milieux ouverts ou urbanisés.

L'espèce chasse préférentiellement en lisière ou le long des couloirs forestiers (allées en sous-bois), d'un vol rapide et direct en allées et venue de grande amplitude.

Les gîtes d'hibernation, où les individus sont généralement solitaires, sont variés et parfois peu protégés : tunnels désaffectés, grottes, fissures de roches ou de bâtiments, arbres creux, nichoirs, anciennes carrières souterraines, caves, etc.

Les gîtes de mise bas sont principalement des bâtiments agricoles (ex : linteaux en bois de portes de grange), des maisons (derrière les volets), des cavités dans les troncs ou bien des fissures et sous l'écorce de vieux arbres.

Habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

8310 - Grottes non exploitées par le tourisme (Cor. 65)

Tous les habitats compris dans la catégorie «Forêts de l'Europe tempérée» du Manuel Eur 15.

Etat des populations et évolution

Les populations de Barbastelle subissent un déclin général en Europe depuis le milieu du XX^e siècle. La situation la plus préoccupante se rencontre dans la partie nord de l'Europe de l'Ouest (Angleterre, Belgique, Allemagne, Italie, Suisse, Espagne).

En France, la Barbastelle est menacée d'extinction en Picardie et en Ile-de-France, elle est rarissime en Alsace. Ailleurs elle est notée que sur un nombre très faible de sites, à raison de 1 à 5 individus par site en général, hormis cinq sites accueillant régulièrement entre 100 à 900 individus. Aucune colonie de mise bas connue dans de nombreux départements.

Au niveau national : 1204 individus en gîtes estivaux et 2723 en hibernation ; au niveau régional : 75 (été) et 761 (hiver). Pendant l'étude chiroptères sur la partie périgourdine du Parc, 134 individus ont été comptabilisés en gîtes d'hibernation ou estivaux.

Menaces potentielles en France et sur le site

Sur les gîtes :

- Disparition (obturation des entrées d'anciennes carrières, abattage des arbres creux ou âgés, etc.) ou modification des gîtes (traitement des charpentes, pose de grillage, réfection des murs...)
- Dérangement par surfréquentation, destruction directe par ignorance, malfaisance ou superstition.

Sur les zones de chasse :

- Conversion à grande échelle des peuplements forestiers autochtones et homogénéisation des habitats forestiers (plantation monospécifique à classe d'âge unique)
- Destruction des forêts âgées et des peuplements arborés linéaires (haies, ripisylves, ...).
- Traitements phytosanitaires et circulation routière nuisant aux proies de l'espèce (microlépidoptères)

Localisation sur le site et ses environs

- Sur le site : quelques individus dans deux carrières souterraines désaffectées du hameau d'Argentine (4 individus observés en hibernation dans chacune, 1 individu noté en transit).
- Environs : colonie de reproduction d'une vingtaine d'individus à Rudeau-Ladosse, quelques individus en hibernation à Saint-Front-sur-Nizonne.





Minioptère de Schreibers
Miniopterus schreibersi (Kuhl, 1817)

Code Natura 2000
1310

Systématique

Mammifères – Chiroptères – Vespertilionidés

Statut et protection

- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale (article 1^{er} modifié)
- Liste rouge nationale : Espèce vulnérable
- Liste rouge mondiale UICN : Quasi menacée

Description de l'espèce

Chauve-souris de taille moyenne, au front bombé caractéristique.

Tête + corps : (4,8) 5-6,21cm ; avant-bras : (4,4) 4,55-4,8 cm ; envergure : 30,5-34,2 cm ; poids : 9-16 g.

Oreilles courtes et triangulaires, très écartées avec un petit tragus.

Pelage long sur le dos, dense et court sur la tête, gris-brun à gris cendré sur le dos, plus clair sur le ventre, museau court et clair (quelques cas d'albinisme signalés).

Ailes longues et étroites.

Répartition en France et en Europe

Espèce d'origine tropicale, le Minioptère de Schreibers possède une aire de répartition s'étendant du Portugal au Japon.

En Europe, sa répartition est plutôt méditerranéenne avec une limite septentrionale allant de la Vallée de la Loire et du Jura en France aux Tatras en Slovaquie.

En France, l'espèce est répandue dans la moitié sud du pays avec de grandes disparités en terme de densité. Absente d'Auvergne et des Alpes internes cristallines, elle remonte à l'ouest jusqu'à la Loire et au nord-est jusqu'en Alsace.



Source : S. ROUE et Groupe Chiroptères S.F.E.P.M. (1997), modifié par ENA (2001).



Photo : PNR PL

Biologie

Reproduction

Maturité sexuelle des femelles atteintes à 2 ans.

Parade et rut : dès la mi-septembre avec un maximum au mois d'octobre. Rassemblements en petits groupes. Espèce qui se distingue des autres par une fécondation qui a lieu immédiatement après accouplement. L'implantation est différée à la fin de l'hiver, lors du transit vers les sites de printemps. Mise bas début juin à mi-juin. Un jeune/an (rarement 2), volant à 5-6 semaines. Espérance de vie inconnue et longévité maximale de 19 ans.

Activité

Espèce faisant partie des rares strictement cavernicole en Europe. Elle se déplace sur des distances maximales de 150 km en suivant des routes migratoires saisonnières empruntées d'une année sur l'autre entre gîtes d'hiver et d'été (déplacement maximale connue de 350 km).

Espèce très sociable, tant en hibernation qu'en reproduction. Ses rassemblements comprennent fréquemment plus d'un millier d'individus. Après la période d'accouplement, les individus se déplacent vers les gîtes d'hiver et hibernent en essaims accrochés au plafond (grottes, carrières) de décembre à fin février, en fonction des conditions climatiques locales.

A la fin de l'hiver, les individus abandonnent les sites d'hibernation pour rejoindre tout d'abord les sites de transit au printemps (situés à 70 km en moyenne), où mâles et femelles forment des colonies mixtes. Les femelles les quittent ensuite pour rejoindre les sites de mise bas.

Régime alimentaire

Les Lépidoptères constituent l'essentiel du régime alimentaire de mai à septembre. Des Invertébrés non volants sont aussi capturés : larves de papillons en mai, araignées en octobre. Régime très spécialisé à rapprocher de celui de la Barbastelle. Proies secondaires : diptères, nématocères, brachycères.



Ecologie

Espèce typiquement méditerranéenne et strictement cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes, du niveau de la mer jusqu'à 1600 mètres d'altitude. Les terrains de chasse sont pratiquement inconnus. En Corrèze, l'espèce utilise les lisières de bois et les forêts, chassant dans la canopée.

Les gîtes d'hibernation, sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (anciennes carrières, galeries de mines...) de grande dimension et profondes, avec une température constante qui oscille de 6,5°C à 8,5°C.

Les gîtes de mise bas sont de préférence des grandes cavités (voire des anciennes mines ou viaducs) chaudes et humides (température supérieure à 12°C). Mais certaines cavités, en Chtalogne et en Franche-Comté, accueillent des colonies de mise bas malgré une température ambiante comprise entre 8,5 et 10,5°C.

Espèce

Il a été démontré une relative fidélité de l'espèce par rapport à un ensemble de gîtes au cours du cycle annuel.

Habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

8310 - Grottes non exploitées par le tourisme (Cor. 65)

L'espèce est susceptible d'être rencontrée également dans les paysages formés de boisements de feuillus ou de prairies pâturées.

Etat des populations et évolution

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le Sud (Grèce, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie, Italie, Espagne et Portugal) avec de grosses populations dans des cavités. Le Minioptère de Schreibers reste toutefois une espèce menacée en raison de sa stricte troglophilie et de sa dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de refuges, en particulier en période hivernale.

En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 211 109 individus répartis dans 45 gîtes d'hibernation et 114 056 individus dans les gîtes d'été. Certaines régions, comme la Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence et Rhône-Alpes, ont vu disparaître des colonies depuis les années 60. En période hivernale, 7 cavités, comptant chacune entre 10 et 50 000 individus, rassemblent près de 85% de la population hivernale connue.

L'étude des chiroptères sur le territoire du Parc a mis en évidence plusieurs colonies en transit dans différentes cavités.

Menaces potentielles en France et sur le site

Sur les gîtes :

- Destruction et modification des gîtes d'été (condamnation des entrées de carrières, grottes, pose de grilles inadaptées...)
- Gîtes d'hiver : dérangement, comblement des entrées d'anciennes carrières, aménagement touristique, extension de carrière...
- Destruction directe par ignorance, malveillance ou superstition.

Sur les zones de chasse :

- Banalisation des paysages, homogénéisation des habitats (conversion de forêts en plantations monospécifiques, retournement de prairies...)
- Destruction des corridors boisés (ripisylves, haies...)
- Abandon du pâturage
- Utilisation de pesticides, de vermifuges toxiques pour l'entomofaune coprophage (ivermectine...)

Localisation sur le site et ses environs

- Sur le site : 10 individus en hibernation notés en 2008 dans une carrière souterraine désaffectée du hameau d'Argentine.

- Environs : environ 500 individus régulièrement observés en transit automnal dans une carrière à Saint-Front-sur-Nizonne, 50 individus observés en mars 2008 dans une grotte à Teyjat.





Vespertilion à oreilles échancrées
Myotis emarginatus (Geoffroy, 1806)

Code Natura 2000
1321

Systematique

Mammifères – Chiroptères – Vespertilionidés

Statut et protection

- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale (article 1^{er} modifié)
- Liste rouge nationale : Espèce vulnérable
- Liste rouge mondiale UICN : Espèce vulnérable

Description de l'espèce

Chauve-souris de taille moyenne.

Tête + corps : 4,1-5,3 cm ; avant-bras : 3,6-4,2 cm ; envergure : 22-24,5 cm ; poids : 7-15 g.

Oreille : de taille moyenne de 1,4 à 1,7 cm, elle possède une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon. Le tragus effilé atteint presque le niveau de l'échancrure.

Museau marron clair assez velu.

Pelage épais et laineux, gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce.

Patagium : marron foncé, poils très souples apparents sur la bordure libre de l'uropatagium. Eperon droit.

Répartition en France et en Europe

L'espèce est présente du Maghreb jusqu'au sud de la Hollande. Vers l'Est, sa limite de répartition s'arrête au sud de la Pologne et va de la Roumanie jusqu'au sud de la Grèce, la Crête et la limite sud de la Turquie.

Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne).



Source : S. ROUE et Groupe Chiroptères S.F.E.P.M. (1997), modifié par ENA (2001).



Photo : M. PAILLET

Biologie

Reproduction

Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie.

Accouplement en automne et peut-être jusqu'au printemps. Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an de la mi-juin à fin juillet. Elles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 200 individus en moyenne, exceptionnellement jusqu'à 2000 adultes), régulièrement associées au Grand Rhinolophe, quelquefois Rhinolophe euryale, Grand Murin et Minioptère de Schreibers. Les jeunes commencent à voler à environ quatre semaines.

Longévité : 16 ans, l'espérance de vie se situe autour de 3 à 4 ans.

Activité

Espèce active que du printemps à la fin de l'automne, soit six mois de l'année.

Elle est essentiellement cavernicole en hiver. Espèce grégaire se trouvant régulièrement en essaims ou petits groupes, suspendue à la paroi. C'est l'espèce la plus tardive quant à la reprise de l'activité printanière, avec une majorité d'individus encore en léthargie fin avril. Le Vespertilion à oreilles échancrées est relativement sédentaire, avec des déplacements autour de 40 km entre gîtes d'été et d'hiver. L'espèce part chasser jusqu'à 10 km du gîte estival, quand la nuit est complète, et traverse rarement les espaces ouverts. Elle prospecte régulièrement les branchages ouverts.

Régime alimentaire

Espèce très spécialisée qui se nourrit essentiellement de Diptères (*Musca sp.*) et d'Arachnides (Argiopides). Ces deux groupes dominent à tour de rôle en fonction des milieux ou des régions d'étude. Les autres proies (Coléoptères, Névroptères et Hémiptères) sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste.



Ecologie

Le Vespertilion à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude. Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage, près des vergers et dans les jardins. L'espèce peut également chercher sa nourriture au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie. Les bâtiments sont régulièrement prospectés, des murs extérieurs aux pièces accessibles.

Les gîtes d'hibernation, sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (anciennes carrières, galeries de mines, caves, tunnels...) de grande dimension avec une obscurité totale, une température ne dépassant pas les 12°C, une hygrométrie proche de la saturation et une ventilation très faible à nulle.

Les gîtes de mise bas sont variés : combles chauds, greniers de maisons, églises, forts militaires voire cavités souterraines dans le sud de son aire de répartition.

C'est une espèce peu lucifuge qui s'avère très fidèle à ses gîtes d'été.

Habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

8310 - Grottes non exploitées par le tourisme (Cor. 65)

Compte tenu de la souplesse de ses exigences écologiques, l'espèce est susceptible de chasser sur une grande partie des habitats d'intérêt communautaire.

Etat des populations et évolution

En Europe, l'espèce est peu abondante dans la majeure partie de son aire de distribution et les densités sont extrêmement variables en fonction des régions. En limite de répartition, son statut peut être préoccupant et les effectifs sont parfois en nette régression. Au sud de la Pologne, les populations disparaissent lentement par exemple.

En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 10088 individus dans les gîtes d'hibernation (552 en Aquitaine) et 8573 dans les gîtes d'été (1502 en Aquitaine). Dans les vallées du Cher ou de la Loire et en Charente-Maritime, l'espèce est relativement bien représentée. Les comptages menés depuis plus de 10 ans en période hivernale montrent une lente mais constante progression des effectifs mais cette dynamique reste très variable en fonction de la richesse biologique des milieux, faisant de l'espèce un très bon indicateur de la dégradation des milieux.

Durant l'étude chiroptères sur la partie périgourdine du Parc, 4 individus de Vespertillons non identifiés ont été comptabilisés.

Menaces potentielles en France et sur le site

Sur les gîtes :

- Destruction par modification des gîtes d'été (combles, ponts, etc.) par restauration des toitures, travaux d'isolation, traitement des charpentes, pose de grillage...
- Gîtes d'hiver : dérangement, comblement des entrées d'anciennes carrières, aménagement touristique, extension de carrière
- Destruction directe par ignorance, malveillance ou superstition.

Sur les zones de chasse :

- Fermeture des milieux par développement des ligneux
- Destruction des lisières forestières feuillues, futaies et prairies de fauche
- Mise en culture de prairies de fauche et enrésinement
- Utilisation de produits phytosanitaires et insecticides.

Localisation sur le site et ses environs

- Sur le site : quelques individus notés dans deux carrières souterraines désaffectées du hameau d'Argentine (1 à 3 individus observés en hibernation dans chacune, indifférenciés avec le Petit Murin).

- Environs : 1 individu observé en hibernation (indifférencié du Petit Murin) dans une carrière souterraine à Saint-Front-sur-Nizonne.





Grand Murin *Myotis myotis* (Tomes, 1857)

Code Natura 2000
1324

Systématique

Mammifères – Chiroptères – Vespertilionidés

Statut et protection

- Directive Habitats : Annexes II et IV
- Convention de Berne : Annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale (article 1^{er} modifié)
- Liste rouge nationale : Espèce vulnérable
- Liste rouge mondiale UICN : faible risque (quasi menacé)

Description de l'espèce

Chauve-souris de grande taille, le Grand Murin est morphologiquement très proche du Petit Murin (*Myotis blythii*) dont il se distingue par l'absence de tâche blanche sur le pelage entre les deux oreilles (espèces non différenciées sur le site).

Tête + corps : 6,5-8 cm ; avant-bras : 5,3-6,6 cm ; envergure : 35-43 cm ; poids : 20-40 g.

Oreilles longues 2,44-2,78 cm, et larges, 0,99-1,3 cm. Les mensurations crâniennes, la longueur condylobasale (CB) et la rangée dentaire (CM³) sont de bons critères de distinction entre les deux espèces. CB : 19,5-20,7 mm ; CM³ : 8,3-9,4 mm.

Museau, oreilles et patagium brun-gris.

Pelage épais et court, de couleur gris-brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc-gris.

Cas d'albinisme partiel (pointe des ailes blanches).

Répartition en France et en Europe

En Europe, le Grand Murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles britanniques et en Scandinavie. Espèce présente en Afrique du Nord. En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements métropolitains.



Source : S. ROUE et Groupe Chiroptères S.F.E.P.M. (1997), modifié par ENA (2001).



Biologie

Reproduction

Maturité sexuelle à 3 mois pour les femelles, 15 mois pour les mâles.

Accouplement dès le mois d'août et jusqu'au début de l'hibernation.

Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an au mois de juin, exceptionnellement deux. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en cohabitant avec d'autres espèces (Vespertiliens, Petit Murin, Minioptère de Schreibers...). Les jeunes commencent à voler à un mois et sont sevrés vers six semaines.

Longévité : 20 ans, mais l'espérance de vie ne dépasse probablement pas en moyenne 4-5 ans.

Activité

Espèce entrant en hibernation d'octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures.

A la fin de l'hiver, les sites d'hibernation sont abandonnés au profit des gîtes de reproduction où quelques dizaines à centaines d'individus voire quelques milliers établissent des colonies de reproduction (essentiellement des femelles) d'avril à fin septembre. Espèce plutôt considérée comme sédentaire, elle chasse généralement dans un rayon de 10 km à la nuit tombée autour de son site de repos diurne. Le Grand murin repère ses proies par audition passive et les capture et ingère en vol.

Régime alimentaire

Elle consomme principalement des Coléoptères Carabidés (> 10mm), auxquels s'ajoutent aussi des Coléoptères Scarabéoïdes dont les Hannetons, des Orthoptères, Dermaptères (perce-oreilles), Diptères (Tipules), Lépidoptères, Araignées, Opilions et Myriapodes. Le Grand Murin peut également exploiter les grillons, sauterelles et cigales en milieu ouvert.



Ecologie

Le Grand Murin chasse généralement dans les zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, forêt mixte...) et la végétation herbacée rase (prairies fauchées voire pelouses). Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés par l'espèce en raison de l'accessibilité à une entomofaune épiquée abondante.

Même si l'espèce est assez fidèle à son gîte, certains individus peuvent changer de gîte en rejoignant d'autres colonies jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres.

Les gîtes d'hivernation, sont des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de (3) 7-12°C et d'hygrométrie élevée) dispersées sur un vaste territoire d'hivernage.

Les gîtes de mise bas sont des sites secs et chauds où de grandes colonies se forment en s'accrochant au plafond à découvert. Les grands combles sans lambrissage (églises, greniers) sont recherchés ainsi que les cavités souterraines en région méridionale.

Les prédateurs de l'espèce sont essentiellement la Chouette effraie, la Fouine, rarement la Chouette hulotte, voire le Blaireau. La présence de chat domestique dans un grenier ou une toiture peut être néfaste pour les colonies de mise bas.

Habitats de l'annexe I susceptibles d'être concernés

8310 - Grottes non exploitées par le tourisme (Cor. 65)

6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (Cor. 34.5).

Etat des populations et évolution

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le Sud avec de grosses populations dans les cavités. Dans le Nord l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse.

En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 13035 individus dans 681 gîtes d'hivernation et 37 126 dans 252 gîtes d'été. Les départements du nord-est du pays abritent des populations importantes, notamment en période estivale. Le sud de la France (Aquitaine et Midi-Pyrénées) accueille les populations les plus importantes en période estivale (plusieurs milliers d'individus en association avec le Minioptère de Schreibers) dans les cavités souterraines.

Durant l'étude chiroptères sur la partie périgourdine du Parc, 6 individus seulement ont été comptabilisés (non distingués entre Grand Murin et Petit Murin) en gîtes d'hivernation ou estivaux.

Menaces potentielles en France et sur le site

Sur les gîtes :

- Destruction par modification des gîtes d'été (combles, ponts, etc.) par restauration des toitures, travaux d'isolation, traitement des charpentes, pose de grillage...
- Gîtes d'hiver : dérangement, comblement des entrées d'anciennes carrières, aménagement touristique, extension de carrière
- Destruction directe par ignorance, malveillance ou superstition.

Sur les zones de chasse :

- Fermeture des milieux par développement des ligneux
- Destruction des lisières forestières feuillues, futaies et prairies de fauche
- Mise en culture de prairies de fauche et enrésinement
- Utilisation de produits phytosanitaires et insecticides.

Localisation sur le site et ses environs

- Sur le site : quelques individus notés dans deux carrières souterraines désaffectées du hameau d'Argentine (1 à 3 individus observés en hibernation dans chacune, indifférenciés avec le Petit Murin).
- Environs : 1 individu observé en hibernation (indifférencié du Petit Murin) dans une carrière souterraine à Saint-Front-sur-Nizonne.



III.2.3- Autres espèces animales remarquables

Carte 17
tome 2

De même que pour les espèces végétales, de nombreuses espèces animales "à statuts" ont été identifiées sur le site : espèces de l'annexe IV de la directive "Habitats", inscrites sur les listes rouges d'espèces menacées, protégées au niveau national...

L'**Annexe 2** présente l'ensemble des espèces animales recensées sur le site et l'**Annexe 3** leurs statuts respectifs.

15 espèces relèvent uniquement de l'annexe IV de la directive "Habitats" (espèces qui nécessitent une protection stricte, *Tableau XII*) : on retrouve essentiellement des chauves-souris (9) mais aussi 3 reptiles, 2 amphibiens et un papillon.

Tableau XII : Espèces relevant de l'annexe IV de la directive "Habitats"

(Sources : FABRE, 2002 ; DUHAZE & PAILLET, 2008)

Nom scientifique	Nom commun	Protection nationale	Implication avec l'aire d'étude
MAMMIFERES (chauves-souris)			
<i>Myotis daubentoni</i>	Vespertilion de Daubenton	X	A, R?, H
<i>Myotis mystacinus</i>	Vespertilion à moustaches	X	A?, R?, H
<i>Myotis nattereri</i>	Vespertilion de Natterer	X	A?, R?, H
<i>Pipistrellus kuhlii</i> *	Pipistrelle de Kuhl	X	A, R?
<i>Pipistrellus nathusii</i> *	Pipistrelle de Nathusius	X	A, R?
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	X	A, H
<i>Plecotus auritus</i> *	Oreillard roux	X	A?, R?, H
<i>Plecotus austriacus</i> *	Oreillard gris	X	A?, H
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	X	A, R?, H?
REPTILES			
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	X	A, R
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	X	A, R
<i>Coluber viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	X	A, R
AMPHIBIENS			
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	X	A, R?
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	X	A, R?
INSECTES (Lépidoptères)			
<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	X	A, R

* Espèces indifférenciées – A = Alimentation ; R = Reproduction ; H = Hibernation ; ? = incertain.

En plus de ces espèces de la directive "Habitats" évoquées ci-dessus, le site accueille une douzaine d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux (*Tableau XIII*).

Tableau XIII : Espèces relevant de l'annexe I de la directive "Oiseaux"

(Sources : FABRE, 2002 ; ENCEM, 2007, DUHAZE & PAILLET, 2008)

Nom scientifique	Nom commun	Protection nationale	Implication avec l'aire d'étude
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	X	Alimentation, nicheur
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	X	Passage
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	X	Alimentation, nicheur
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	X	Alimentation, nicheur
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	X	Passage
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	X	Alimentation
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	X	Passage
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	X	En périphérie
<i>Dendrocops medius</i>	Pic mar	X	Nicheur possible
<i>Dendrocops martius</i>	Pic noir	X	Nicheur possible
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	X	Alimentation, nicheur possible
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	X	Alimentation, nicheur possible



Le Plateau d'Argentine présente par ailleurs une grande diversité d'oiseaux, avec plus de 60 espèces observées, dont la plupart sont protégées au niveau national. Le pipit rousseline et la fauvette pitchou sont des hôtes occasionnels "prestigieux" pour le site.

Deux autres groupes taxonomiques sont également très bien représentés sur le site : les Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour) et les Orthoptères (criquets, grillons, sauterelles). La diversité de ces deux groupes sur le site est tout à fait exceptionnelle : elle reflète la diversité des faciès de végétation et leur imbrication en mosaïque, offrant des biotopes favorables au développement de ces Invertébrés.

Lépidoptères

Sur les 114 espèces de Lépidoptères Rhopalocères (U.E.F.⁹) que compte le département de la Dordogne, le Plateau en comptabilise au moins 75 formellement identifiées dont 3 bénéficient d'un statut de protection national : **Damier de la succise**, **Azuré du serpolet** (*Maculinea arion*) et **Cuivré des marais**.

Sept papillons Hétérocères ou papillons nocturnes ont été aussi identifiés dont 3 espèces sont des Zygènes : *Zygaena carniolica*, *Zygaena fausta* et *Zygaena filipendula*.

Au total, 82 espèces de Lépidoptères ont donc été recensées, réparties dans une dizaine de familles.

Selon l'étude réalisée par la Société Entomologique du Limousin (DECAUX - SEL, 1998), certaines espèces seraient "à protéger" sur le territoire du PNR Périgord-Limousin car très rare au sein de ce territoire :

- l'**Hespérie de la mauve** (*Pyrgus malvae*),
- le **Thécla des nerpruns** (*Satyrium spini*),
- l'**Argus bleu-nacré** (*Lysandra coridon*),
- l'**Hermite** (*Charaxa briseis*).

Cette dernière espèce est en régression dans la moitié septentrionale française. Elle est inféodée aux landes et coteaux secs et pierreux et est actuellement bien représentée sur le site qui constitue la plus importante population connue pour le département de la Dordogne avec 35 individus dénombrés en 2008.

Les espèces suivantes sont des espèces considérées comme "sensibles" :

- l'**Hespérie des sanguisorbes** (*Spialia sertorius*),
- l'**Hespérie du chiendent** (*Thymelicus acteon*),
- l'**Azuré du thym** (*Pseudophilotes baton*),
- le **Grand nègre des bois** (*Minois dryas*),
- l'**Agreste** (*Hipparchia semele*),
- l'**Argus frêle** (*Cupido minimus*).

Orthoptères

La richesse de l'entomofaune du plateau est essentiellement liée au caractère xérophile qui permet à certains Orthoptères en régression affectionnant les milieux secs et rocailleux de trouver des conditions favorables à leur développement.

Le complément d'inventaire réalisé en 2003 a permis de compléter les informations, portant à 41 le nombre d'espèces connues sur le site. Ces résultats renforcent la richesse du site, à l'instar des résultats obtenus pour les Lépidoptères.

Si très peu d'espèces d'Orthoptères font l'objet d'une protection nationale en France (3 seulement), certaines le mériteraient au vu de leurs populations qui connaissent une régression à l'échelle du territoire national ou européen (DECAUX, SEL, 1998).

⁹ Union Entomologique Française



Pour le site, il s'agit en particulier de :

- l'**Oedipode soufré** (*Oedaleus decorus*) qui pourrait être en limite est et nord de son aire de répartition est une espèce inféodée aux pelouses sèches écorchées avec un pourcentage de sol nu élevé,
- le **Criquet des friches** (*Omocestus petraeus*), espèce peu fréquente en France et menacée en Aquitaine (liste rouge en Aquitaine),
- la **Decticelle chagrinée** (*Platycleis albopunctata*),
- la **Decticelle des friches** (*Pholidoptera femorata*), peu fréquente en France et menacée en Aquitaine (liste rouge Aquitaine).

Le **Criquet de Barbarie** (*Calliptamus barbarus*) et le **Criquet du brachypode** (*Stenobothrus lineatus*) sont considérés comme des espèces sensibles. On peut noter la présence à proximité du site une observation d'une autre espèce sensible, le **Gomphocère tacheté** (*Myrmeleotettix maculatus*), recensée lors de l'étude faunistique sur le territoire d'extension de la carrière C.M.P. (ENCEM, 2007).

Autres groupes

- Insectes :

Les autres groupes d'Insectes n'ont pas fait l'objet d'un véritable inventaire, mais certaines espèces ont été répertoriées. On peut notamment citer la présence de :

- la **Mante religieuse** (*Mantis religiosa*) et de l'**Empuse** (*Empusa pennata*), deux Mantoptères affectionnant les milieux assez ouverts,
- la **Cigale de l'orme** (*Cicada orni*), espèce méridionale en limite septentrionale de répartition
- l'**Altise de la Brande** (*Arrhenocoela lineata*), Coléoptère phytophage strictement inféodé à la Bruyère à balais (*Erica scoparia*).

Les Odonates (groupe des libellules) fréquentent surtout le site pendant leur période de maturation sexuelle ou comme territoire de chasse. Ce groupe n'a pas fait l'objet d'inventaires très précis. Cependant, il a été noté **7 espèces** dont deux figurent à l'annexe II de la directive habitats (*Gomphus graslini* et *Oxygastra curtisii*). Le **Cordulégastré annelé** (*Cordulegaster b. boltonii*), le **Sympétrum fascié** (*Sympetrum striolatum*), le **Leste brun** (*Sympecma fusca*), **Onycogomphus uncatus** et le **Caloptéryx vierge** (*Calopteryx virgo*, au bord de la fontaine de Boudoire) viennent compléter la liste.

- Amphibiens

Les conditions très sèches du plateau et l'absence quasi totale de milieux humides et aquatiques, nécessaires à la reproduction de ces espèces, expliquent en grande partie la faible richesse de la batracofaune.

Néanmoins, le petit bassin présent au niveau de la fontaine de Boudoire constitue un lieu propice de ponte et de vie larvaire pour plusieurs espèces, notamment pour la **salamandre tachetée** dont quelques larves ont été observées sur le site en 2008 (PNRPL, 2008). La reproduction d'autres amphibiens sur le site n'est pas pour l'instant avérée mais possible.

- Reptiles

Les conditions xériques du plateau favorise la présence de plusieurs espèces de reptiles. 6 espèces ont été inventoriées au total, dont 3 sont des lézards (*Lacerta lepida*, *Lacerta viridis*, *Podarcis muralis*) et 3 des serpents (*Coluber viridiflavus*, *Coronella girondica*, *Vipera aspis*).

La présence du **lézard ocellé** (*Lacerta lepida*), observé en 2003 (FABRE P. & PAILLET M., 2003), et de la **coronelle girondine** (*Coronella girondica*) est à souligner car ces deux espèces sont ici proches de leur limite septentrionale de répartition. Le lézard ocellé est une espèce vulnérable qui connaît, comme de nombreux reptiles, depuis plusieurs décennies une



régression importante, principalement en raison de la destruction ou de l'évolution naturelle de son habitat (CHEYLAN & GRILLET, 2004).

- Mammifères

23 espèces de Mammifères ont été inventoriées sur le site, dont plus de la moitié concernent des chauves-souris (15). Celles-ci confèrent au site une importance particulière, étant donné la régression notable que connaissent les Chiroptères en France et dans toute l'Europe.

Le Plateau d'Argentine accueille en effet de petits effectifs en hibernation, relativement bien suivis chaque année, qui se réfugient dans les anciennes carrières souterraines au cours de l'hiver. Cependant, peu d'informations sont disponibles concernant l'utilisation du site par les chauves-souris au cours du printemps et de l'été en tant que zone de transit, de reproduction ou de chasse.

C'est pourquoi une soirée de prospection en 2008 a été réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine à l'aide d'un détecteur à ultrason à expansion de temps (Pettersson D240X). Au cours de cette campagne de prospection, 4 espèces ont été identifiées (DUHAZE & PAILLET, 2008) : il s'agit de *Pipistrellus pipistrellus*, de *Pipistrellus nathusius/kulhii*, *Nyctalus leisleri* et de *Myotis dubentoni*. La méthode de reconnaissance est basée sur les techniques d'analyses des ultrasons émis par les chauves-souris. La majorité des données ont été récoltées au cours des parcours effectués à faible allure en véhicule (25 km/h), permettant ainsi de prospecter l'ensemble du réseau carrossable et ses habitats attenants.

La Figure 20 présente quelques photographies d'espèces animales patrimoniales évoquées ci-dessus.



Figure 20 : Quelques espèces animales remarquables du Plateau d'Argentine
 (Sources : PNR PL, PAILLET M. - ENA, FABRE P. - ENA, RENARD V., BERRONEAU M. - Cistude Nature)



Azuré du serpolet (*Maculinea arion*)



Empuse (*Empusa pennata*)



Lézard ocellé (*Lacerta lepida*)



Verspertilions de Daubenton (*Myotis daubentoni*)



Flambé (*Iphiclides podalirius*)



Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)



Coronelle girondine (*Coronella girondica*)



Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)



Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulea*)



Hermite (*Charaxa briseis*)



III.3- Habitats d'espèces et impacts des pratiques de gestion sur les habitats et habitats d'espèces

Carte 18
tome 2

La Figure 21 présente ci-dessous les principaux habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

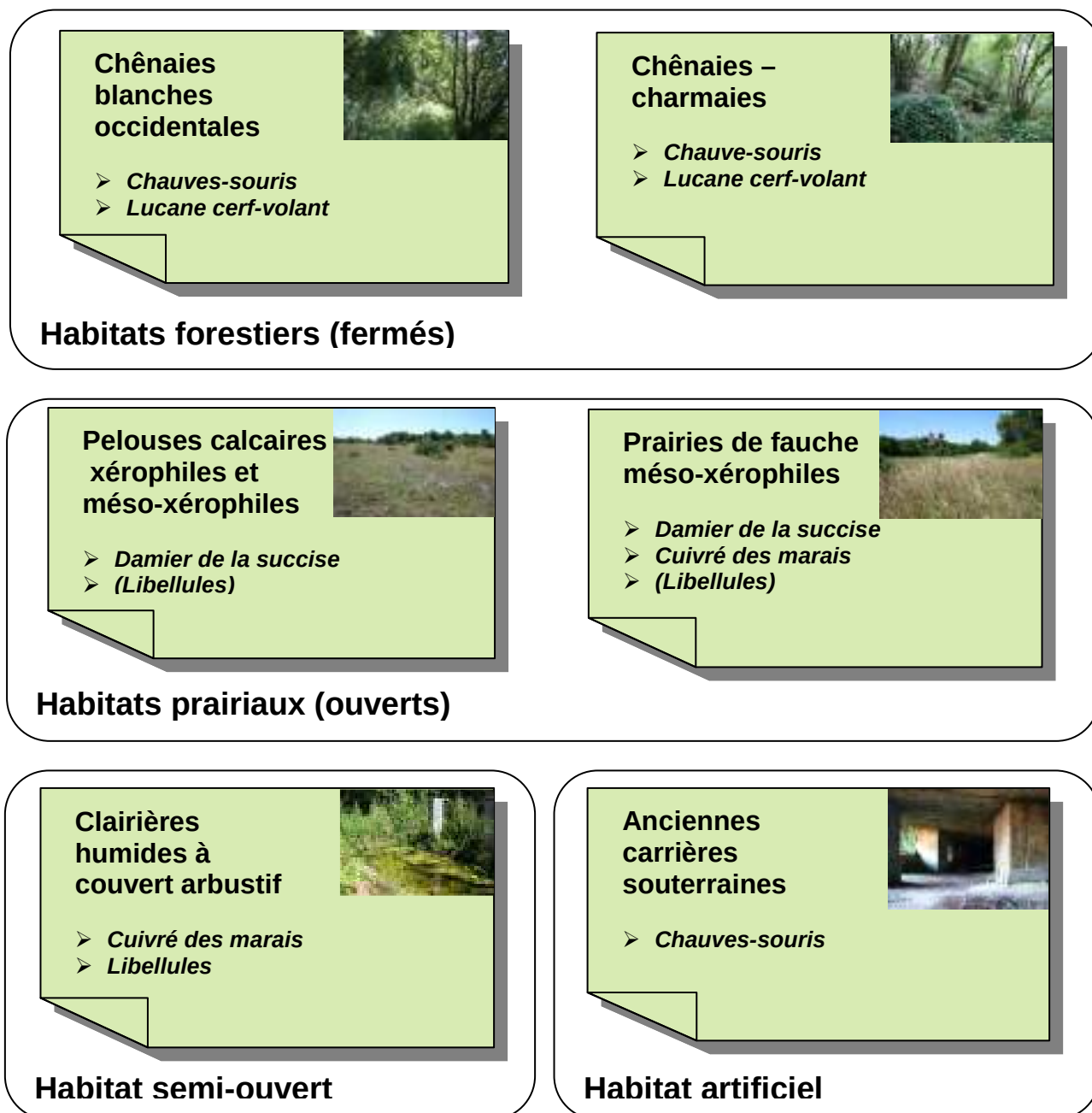


Figure 21 : Principaux habitats d'espèces inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats"

La carte 18 du tome 2 présente une localisation de ces habitats d'espèces potentiels ou avérés.

La Figure 22 synthétise les interactions existantes entre les différents habitats rencontrés sur terrains calcaires et les conséquences des modes de gestion ou de non gestion de ces habitats.



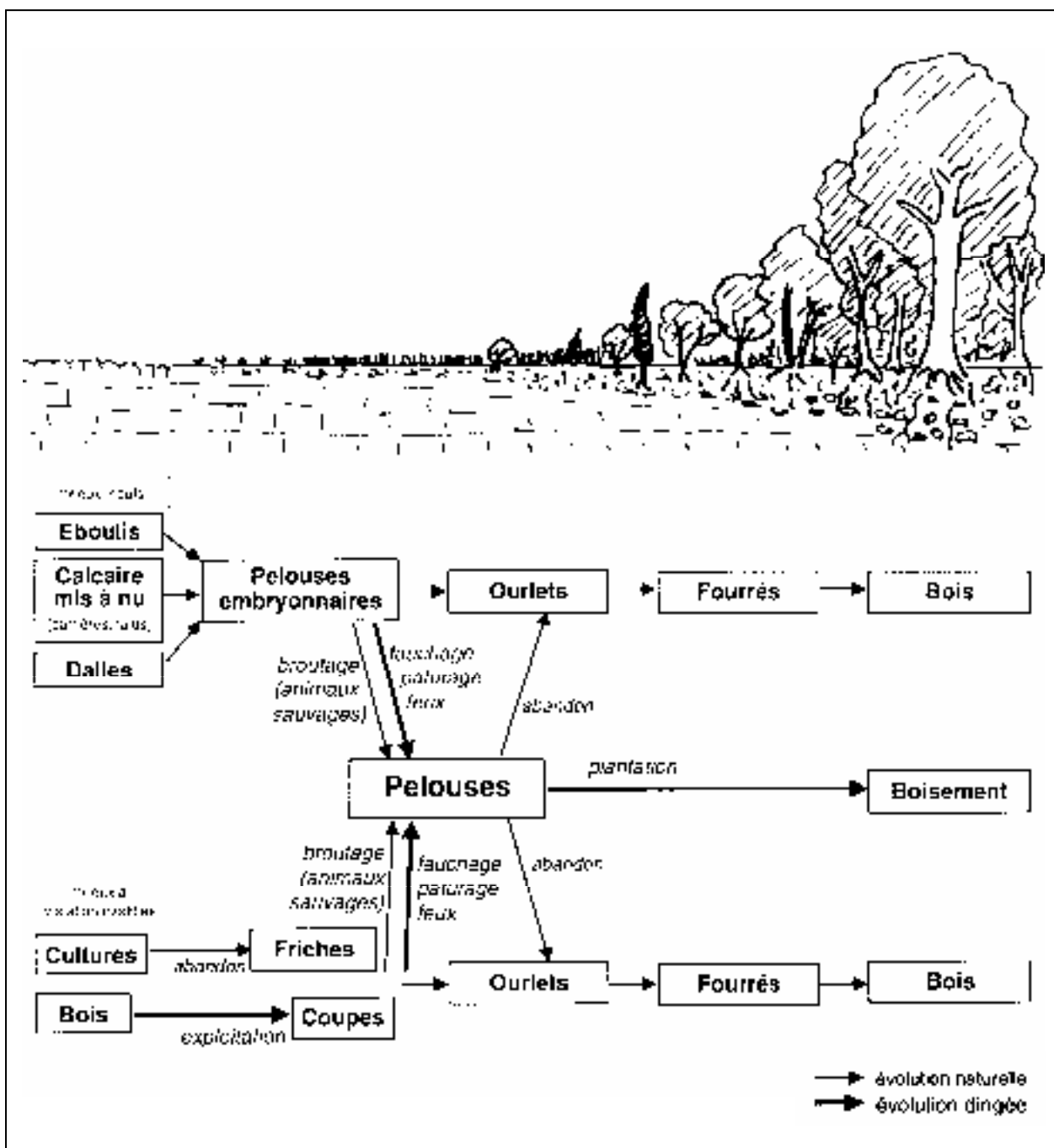


Figure 22 : Schéma synthétique d'évolution de la végétation sur substrat calcaire
(Source : in MAUBERT et DUTOIT, 1995)

Ce schéma montre que les pelouses calcicoles ne constituent qu'un stade parmi d'autres au sein d'une succession végétale qui peut être conditionnée par des facteurs naturels d'évolution ou des facteurs humains.

La Figure 23 propose un schéma plus complexe présentant les interactions et la dynamique reliant les principaux habitats (habitats d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces) rencontrés plus spécifiquement sur le Plateau d'Argentine.



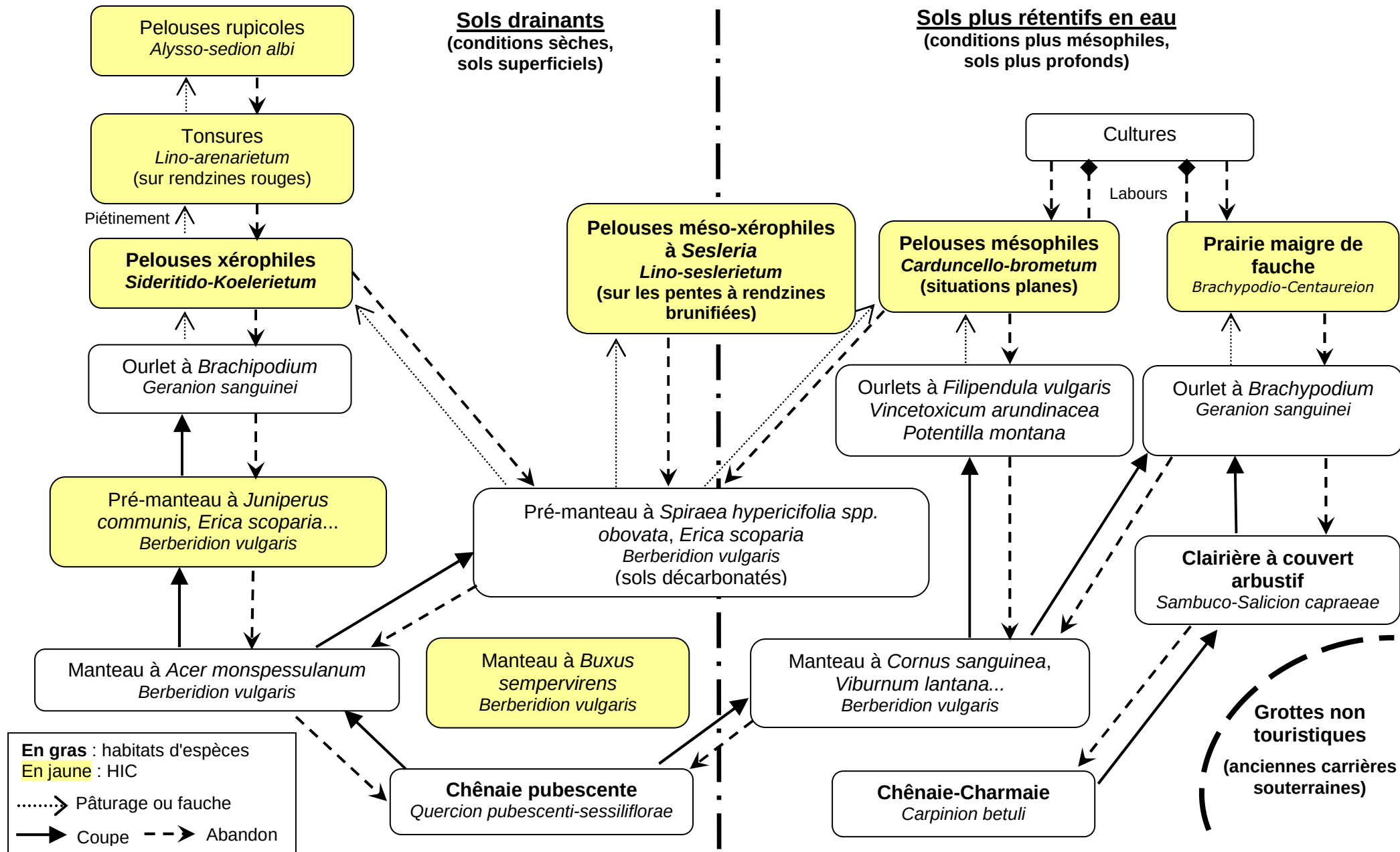


Figure 23 : Impacts des gestions sur les habitats et les habitats d'espèces du Plateau d'Argentine



PARTIE IV :

ENTITES ET ENJEUX DE CONSERVATION



Cette partie consiste à **hiérarchiser les enjeux de conservation** afin de définir ensuite les **objectifs de développement durable** du site.

IV.1- Travail par entité

IV.1.1- Découpage du site en entité de concertation

Pour certains sites, notamment les plus étendus, mais également ceux qui s'avèrent complexes et hétérogènes, il peut être opportun de découper l'espace concerné en plusieurs entités. Ce sont de grands ensembles géographiques qui se distinguent par des critères physiques, administratifs ou encore d'occupation du sol (activités agricoles, industrielles, etc.).

En raison de la faible superficie du site Natura 2000 du Plateau d'Argentine et de son caractère homogène sur ses paramètres physiques (terrain calcaire et complexe de milieux calcicoles secs associés) et humains en terme de gestion (activité agricole modeste et en déprise au profit d'activités de loisirs plus marquées...), **le site du Plateau d'Argentine n'a pas été dissocié en plusieurs entités de concertation.**

IV.1.2- Regroupement des habitats en entités de gestion

Carte 19
tome 2

Les phases d'inventaire et de cartographie permettent, si cela s'avère nécessaire, de définir des sous-ensembles homogènes.

L'homogénéité des milieux calcicoles rencontrés sur le Plateau d'Argentine ne permet pas de définir très distinctement plusieurs entités de gestion.

Cependant il est possible de regrouper des habitats sur lesquels les stratégies d'action seront similaires. Pour cela, on peut s'appuyer sur les résultats issus de la typologie des habitats, leur localisation sur le site, en lien avec les activités humaines présentes.

On peut ainsi distinguer 4 entités principales de gestion :

- **le complexe pelouses sèches / prairies de fauche**

Il englobe tous les faciès de pelouses recensés sur le site (pelouses pionnières des dalles rocheuses, tonsures, pelouses xérophiles ou méso-xérophiles, pelouses ourlet) et les prairies de fauche dont le mode de gestion va consister à maintenir l'ouverture de ces milieux semi-naturels pour garantir une conservation satisfaisante de ces habitats remarquables et des nombreuses espèces qu'ils abritent. **Le maintien de ces milieux nécessite une intervention technique d'entretien dont les modalités dépendent avant tout des pratiques agricoles** existantes ou à remettre en place (fauche, pâturage, gyrobroyage...).

- **fruticées et fourrés calcicoles**

La strate arbustive (landes, fourrés) est dominante dans ces milieux de transition dans la dynamique de végétation entre espaces ouverts et fermés. Cet ensemble recèle une biodiversité non négligeable, en particulier dans les espaces d'écotones, c'est-à-dire dans les secteurs de contact entre espace arbustifs et herbacés, entre espaces arbustifs et boisés. On retrouvera également des espèces typiques des milieux forestiers ou des landes qu'il est important de préserver (Spirée à feuilles de Millepertuis, Fauvette pitchou, Altise de la Brande, insecte strictement inféodé dans les fourrés à Bruyère à Balais, etc.).

- **les boisements naturels**

Cette entité rassemble les milieux dits "fermés" où la strate arborescente prédomine. Elle constitue une formation stable en expansion qui résulte principalement sur le site d'un abandon



des pratiques de bûcheronnage, fauche ou de pâturage. On y retrouve aussi des espèces patrimoniales (Lucane cerf-volant, potentiellement plusieurs espèces de chauves-souris, etc.).

- les zones artificialisées

Elles correspondent aux secteurs aménagés et/ou profondément modifiés par l'activité humaine : zones habitées, carrières, jardins, zones rudérales, plantations ou encore cultures. La nature de l'occupation du sol sur cet ensemble nécessite une approche de gestion particulière qui la distingue des zones considérées plus "naturelles" rencontrées sur le reste du site.

Dans une perspective de développement optimal de la biodiversité sur le site, un équilibre délicat de gestion sera à trouver entre espaces ouverts / semi-ouverts / fermés espaces aménagés sur le site en fonction des objectifs de gestion fixés.

IV.2- Enjeux de conservation

Carte 20
tome 2

IV.2.1- Foyers de biodiversité

Les foyers de biodiversité peuvent être définis comme des espaces particulièrement riches du point de vue de la biologique et écologique, du fait de la présence :

- d'espèces d'intérêt communautaire et/ou remarquables (chauves-souris...),
- d'habitats d'intérêt communautaire et/ou remarquables (pelouses sèches...),
- d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

De nouveaux projets sur ces zones peuvent avoir un impact important sur l'état de conservation des habitats et des espèces sensibles d'un site Natura 2000.

Sur le Plateau d'Argentine, les foyers de biodiversité identifiés sont les suivants (*Figure 24*) :

• Les pelouses sèches remarquables

Les zones de pelouses concernées se situent sur les secteurs d'Argentine, Baix, Les Plaines et Seguinhas. Elles constituent le **foyer majeur de biodiversité du site** car :

- elles abritent de **nombreux habitats**, inscrits à l'annexe I de la directive Habitats, Faune, Flore" (parcours substeppiques, pelouses rupicoles, pelouses méso-xérophiles) et concentrent la majorité des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou remarquables (Gomphe de Graslin, Azuré du serpolet, Sabline des chaumes, Euphorbe de Séguier, Tulipe méridionale, Spiranthe d'automne, Alouette lulu, etc.). Les pelouses sont parmi les milieux les plus riches en terme de nombre d'espèces végétales à statuts ou patrimoniales répertoriées et constituent l'élément écologique le plus remarquable qui donne l'identité même du Plateau d'Argentine.
La partie sommitale du Plateau accueille en particulier un réseau de pelouses xérophiles ou méso-xérophiles dont la partie centrale offre, au niveau de l'aérodrome et des pentes adjacentes, les habitats d'intérêt communautaires prioritaires, avec notamment les 3 hectares de tonsures de l'aérodrome (présence d'*Arenaria controversa*) et la zone très riche en orchidées du secteur des Plaines. On retrouve également la pelouse de Seguinhas avec plusieurs espèces végétales rares et/ou protégées telle que *Tulipa sylvestris australis* ou encore *Hellianthemum oelandicum*.
- elles constituent sur le sommet du Plateau une sorte de "colonne vertébrale", un axe privilégié sur lequel et autour duquel vivent et transitent un grand nombre d'espèces animales et végétales (orchidées, Alouette lulu, Circaète Jean-le-Blanc, Lézard ocellé, nombreux Orthoptères et Lépidoptères...) dont certaines sont inscrites en Annexes II ou IV de la directive "Habitats" ou en Annexe I de la directive Oiseaux. Ces espaces en mosaïque participent ainsi à la constitution d'un **corridor biologique** pour les espèces du cortège des pelouses dont la survie nécessite l'existence d'un réseau de milieux



ouverts proches et connectés entre eux, alors qu'on assiste actuellement à une forte régression et une fragmentation de ces espaces (destruction, abandon, boisement...).

- dans ce contexte de disparition des systèmes pelousaires, ces milieux constituent les **uniques refuges** pour une faune et une flore sauvages diversifiées.
- la bonne santé écologique du site dépend avant tout du maintien de ce noyau de biodiversité dans un bon état de conservation.

- **Ancienne carrière de Sainte-Croix-de-Mareuil**

Un "milieu pionnier" remarquable se situe au bord de l'ancienne voie ferrée à l'ouest du hameau de la "Forêt" sur la commune de Sainte-Croix-de-Mareuil : c'est une ancienne zone d'extraction de calcaire (castine) au sud du site, sur laquelle ont été trouvées deux espèces végétales remarquables de la famille des Brassicacées. Il s'agit de :

- l'**Iberis amer** (*Iberis amara*), espèce protégée au niveau régional et en forte régression sur le territoire du Parc avec une perte d'au moins 50 % des stations connues depuis 1980 (CHABROL L., 2005),
- la **Lunetière lisse** (*Biscutella laevigata*), nouvelle espèce identifiée en 2008 sur le site, inscrite en danger sur la liste rouge nationale.

- **Lande à brande**

Un secteur de **lande à brande** (zone où la Bruyère à balais est très abondante) a été pris en compte au sud du site en raison de la présence de la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), espèce d'oiseau patrimoniale rare dans la région et qui semble affectionner ce type de milieu. De plus, on retrouve fréquemment en bordure de ce secteur un sous étage à Spirée à feuilles de millepertuis (*Spiraea hypericifolia obovata*), espèce protégée en Aquitaine.

- **Les prairies de fauche des Broussettes, des Plaines et de Seguignas**

Les prairies de fauche constituent un **habitat d'intérêt communautaire** peu répandu sur le site et dont l'existence participe à accroître la diversité de la faune et de la flore.

Elles ont la particularité d'abriter une flore particulièrement riche en plantes à fleurs, support d'une abondante entomofaune tributaire de la présence de certaines plantes-hôtes pour leur reproduction (exemple : Lépidoptères tel que le Damier de la Succise, espèce en Annexe II de la directive "Habitats" sur *Succisa pratensis* ou *Scabiosa columbaria*) et/ou d'une certaine hauteur de végétation (nombreux Orthoptères comme la Decticelle bariolée, le Criquet noir...).

Ces prairies permettent ainsi de maintenir, par la pratique de la fauche à une fréquence et une période déterminées), un habitat propice pour de nombreuses espèces patrimoniales dont les populations sont en lien avec les prairies de fauche mésophiles de la Vallée de la Nizonne toute proche. Les prairies de fauche particulièrement riches en biodiversité sont celles situées dans le secteur des Plaines et des Broussettes (plusieurs espèces végétales remarquables répertoriées) à l'est du site ainsi que la plus vaste prairie de fauche de Seguignas (population importante du papillon Azuré du serpolet, 35 individus observés en 2008) bordant la route départementale.

Ces espaces constituent également de véritables noyaux refuges de biodiversité face à une occupation du sol différente aux alentours (zones boisées et fourrés, terres labourées ou pâturées, pelouses...).

- **Les carrières souterraines d'Argentine**

Les deux grandes carrières souterraines désaffectées à l'est du hameau d'Argentine représentent un habitat d'espèces d'intérêt communautaire en accueillant au moins **13 espèces de chauves-souris dont 6 d'intérêt communautaire** en période d'hibernation ou en transit. Les effectifs les plus importants concernent les populations de Grands Rhinolophes (FABRE P., 2001). La carrière la plus proche d'Argentine, dénommée "carrière d'Argentine Nord-Ouest" représente une surface de 3 630 m² et celle située plus à l'Est se compose de deux parties



connectées entre elles : la "carrière Chez Perrauque Nord-Ouest" (8 250 m²) et la "carrière Chez Perrauque Nord" (3 200 m²). Ce deuxième ensemble accueille les plus importants effectifs du site en chiroptères, le faisant par ailleurs retenir dans les sites d'intérêt régional du Plan de conservation des chiroptères en Dordogne (AUBERT & MULLER, 2003)

A noter qu'entre ces deux ensembles se trouve une carrière beaucoup plus modeste en taille existe ("carrière Argentine Nord-Est" de 275 m²) mais ne présente pas d'intérêt particulier pour les Chiroptères en hibernation.

Les chauves-souris se logent dans les fissures et trous des parois rocheuses ou se suspendent directement au plafond des différentes "salles".

La relative grande taille du réseau souterrain assure une quiétude et une température hivernale stable propices à l'hibernation de ces espèces sur le site. Cette période de repos imposée par la saison froide est particulièrement importante et sensible pour les chiroptères qui sont à la recherche de refuges adaptés et exempts de dérangement.

- **La Fontaine de Boudoire**

Le secteur de la Fontaine de Boudoire dénote par rapport au reste du site car c'est le seul endroit où l'on peut rencontrer des **milieux aquatiques** ou **humides** grâce à la résurgence d'eau au niveau du bassin de la fontaine. C'est là qu'on rencontre plusieurs espèces végétales hygrophiles de lisières humides (Epilobe hirsute, Eupatoire chanvrine, Saules, sur une ancienne peupleraie), mais aussi plusieurs espèces faunistiques inféodées aux zones humides, telles que plusieurs espèces d'amphibiens et de libellules ainsi que le **Cuivré des marais**, papillon d'intérêt communautaire observé uniquement sur cette partie du site.

IV.2.2- Zones d'influence

Carte 21
tome 2

Les **zones d'influence** sont définies comme des espaces qui peuvent avoir des implications directes ou indirectes sur l'état de conservation d'un foyer de biodiversité du fait de leur gestion ou de certaines modifications.

L'identification de ces zones et des menaces qu'elles peuvent engendrer est essentielle pour déterminer les actions nécessaires à entreprendre.

Pour le Plateau d'Argentine, cinq zones d'influence ont été identifiées à différentes échelles d'impacts (Figure 24) :

- **la zone d'extension de la carrière C.M.P.**

L'exploitation de la carrière en périphérie immédiate du site par les Charges Minérales du Périgord en périphérie est du site constitue la **principale zone d'influence**, à proximité de plusieurs foyers de biodiversité.

Outre la destruction directe de milieux naturels et d'espèces (hors périmètre Natura 2000) comme le mentionne le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 concernant le projet de la société C.M.P. (ENCEM, 2007), l'exploitation de la carrière pourrait avoir des effets indirects sur la faune, la flore et les habitats d'intérêt communautaire sur le périmètre Natura 2000 du Plateau d'Argentine, au moins au niveau des terrains jouxtant le projet à l'est des Plaines.

Les principaux effets envisageables sont :

- soit d'ordre **abiotique** (bruit, vibrations, poussières, modification du niveau de la nappe phréatique et des écoulements hydrologiques, modification e la qualité physico-chimique des eaux, ouverture de lisière),
- soit d'ordre **biotique** (isolement génétique des populations par fragmentation de l'habitat, modification de la ressource alimentaire, concurrence, etc.).



Un des principaux effets potentiels sur les espèces d'intérêt communautaire du site concernerait les colonies de chauves-souris hibernant dans les cavités. Celles-ci pourraient être dérangées par les **vibrations** occasionnées par les tirs de mines de la carrière pour l'exploitation des calcaires pour granulats ou carbonates.

La carrière la plus proche du projet se situe à environ 800 m à l'est des fronts de taille et celles du hameau d'Argentine sont distantes d'environ 1,5 km.

Les effets des vibrations sur les populations de chauves-souris en hibernation sont très mal connus ainsi que les modalités de transmission des vibrations dans les formations géologiques du Plateau d'Argentine, à partir des tirs de mines de la carrière en activité. Des campagnes de mesures sont prévues par C.M.P. lorsque le front d'exploitation se rapprochera de cette zone sensible.

Le **bruit** est également un facteur pouvant potentiellement avoir un impact négatif sur la faune du site, en particulier en occasionnant un dérangement pour l'avifaune nicheuse du secteur (exemples : Alouette lulu, Engoulevent d'Europe, etc.). Cependant la diversité des espèces faunistiques rencontrées à moins de 200 m du périmètre d'exploitation actuel tendent à minimiser cet impact.

Parmi les effets indirects du projet, on peut également noter la réalisation d'un **nouveau chemin communal** sur la bordure ouest des terrains de C.M.P. Cette création engendrera la disparition de milieux naturels, dont certains très sensibles et abritant des espèces végétales protégées), sur un linéaire d'environ 1500 m et pourrait entraîner une perturbation des milieux périphériques (passage d'engins, déblais, végétation de friche, ...).

Plusieurs mesures réductrices d'impacts sont prévues : mesures de protection sur certaines zones d'intérêt biologique (arrêté préfectoral de protection de biotope, mise en défens...), remise en état après exploitation et suivis, en complément de mesures compensatoires établies (acquisition et gestion d'habitats d'intérêt communautaire, plans de conservation de 6 espèces végétales protégées).

- **la zone d'exploitation de la société CESAR**

Comme cela a déjà été évoqué dans le diagnostic socio-économique, une extraction de grès ferrugineux à ciel ouvert a été mise en place depuis 2002 sur les secteurs de Seguignas, les Brandaux, Boudoire, Lagland et Lutardias. La surface de prospection représente 59,6 ha mais seulement 1 ha a été exploité depuis 2002. Deux petites parcelles restent encore à exploiter. Ce périmètre chevauche une partie du site Natura 2000 vers les Brandaux mais concernent des espaces à faible intérêt biologique (terres agricoles ou boisées).

Un autre chantier d'extraction existe depuis 2006, hors périmètre Natura 2000, dans le secteur "Les Gros Chênes". Après remise en état, il est prévu que les terrains soient rendus à l'agriculture ou reboisés selon l'état initial. On peut rappeler que l'extraction du grès ferrugineux reste très ponctuelle et n'impacte les milieux que sur des faibles surfaces.

Des impacts indirects et directs, même minimes et temporaires, sont tout de même à prévoir sur les habitats et les espèces identifiées sur le site : **dérangement et perte d'habitats pour la faune, bruit** généré par la circulation des engins évacuant les matériaux...

- **Le secteur de l'aérodrome**

Le cœur du périmètre du site (aérodrome) constitue un foyer de biodiversité majeur et accueille de multiples activités de loisirs : aéronautique, aéromodélisme, golf amateur, sorties naturalistes, promenades pédestres ou motorisées... Cette pression humaine assez importante implique des impacts négatifs directs ou indirects : **dérangement de la faune, bruit, érosion des sols, piétinement...** Cependant, il est important de signaler que certaines de ces activités **peuvent concourir au bon état de conservation des tontures et pelouses sommitales** à travers des pratiques d'entretien et de gestion (tonte, fauche, gyrobroyage) qui facilitent le maintien des espaces ouverts.



- **le parking et la zone d'accueil de Baix**

Le parking des visiteurs du site du Plateau d'Argentine, en bordure de l'aérodrome à Baix, permet d'accueillir au moins une vingtaine de voitures pour canaliser le stationnement des visiteurs. Malgré cela, il est fréquemment observé un stationnement sur des zones de pelouses en périphérie de cette partie réservée aux promeneurs et touristes. Un réaménagement du parking a été réalisé afin d'améliorer la capacité d'accueil du site et une aire d'accueil est bientôt prévue (pose de plusieurs tables de pique-nique, toilettes). La fréquentation de cette zone va donc probablement s'accroître dans les prochaines années dans le cadre d'un projet de valorisation globale du Plateau (découverte du patrimoine bâti et écologique). Des impacts liés à une pression humaine plus intense sont à envisager et à contrôler : **dérangement de la faune, circulation de véhicules, piétinement, destruction d'habitats, déchets laissés dans la nature**, etc.

- **les chemins et sentiers de randonnée**

De nombreux chemins traversent de part en part le Plateau d'Argentine. Leur fréquentation et leur gestion peuvent occasionner de nombreux impacts vis-à-vis des milieux naturels et des espèces du site.

La configuration idéale des pelouses calcicoles au sommet du Plateau permet une mise en valeur touristique du site par l'organisation de sorties sur le terrain et le suivi d'un sentier d'interprétation créé en 2000, régulièrement fréquenté par les touristes, naturalistes et les promeneurs.

Malgré l'utilité d'une telle démarche (découverte des milieux et des espèces, sensibilisation...), une sur-fréquentation ou une fréquentation incontrôlée du site peut apporter des nuisances sur la flore, la faune et les milieux.

Un des principaux impacts négatifs est lié au non respect de la faune et de la flore par la divagation en dehors des sentiers balisés : **piétinement de stations d'espèces végétales sensibles, érosion du sol, eutrophisation des sols en bordure du site, cueillette d'espèces menacées, dérangement de la faune par une présence humaine importante et/ou de chiens non tenus en laisse, passage de véhicule à moteurs en hors piste, déchets...** Les visiteurs peuvent également apporter avec eux des graines d'espèces rudérales ou naturalisées dont l'introduction peut avoir des effets néfastes sur la flore indigène.

Le nombre important de chemins sur le site encourage de plus cette divagation et le passage ou le stationnement en bordure de nombreux véhicules.

Une autre menace concerne l'entretien des bordures des chemins et des routes : l'emploi de phytosanitaires (non observé sur le site) ou une fauche trop précoce de la végétation peut être préjudiciable à plusieurs espèces vulnérables et patrimoniales (orchidées notamment et entomofaune des milieux herbacés).

- **Les zones agricoles**

Quelques parcelles présentent encore une activité agricole sur le site (une prairie pâturée vers "Les Brandeaux", des parcelles en cultures, deux prairies de fauche). La gestion de ces parcelles peut influencer positivement ou négativement l'intérêt biologique du site (pression de pâturage ou de fauche, fertilisation, phytosanitaires...).

Le *Tableau XIV* ci-dessous présente une synthèse des principaux impacts ou menaces potentielles ou avérées des différentes zones d'influence pré-citées et précise **en gras** les impacts pouvant concerner potentiellement des habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

La *Figure 24* montre que les interactions les plus fortes entre zones d'influence et foyers de biodiversité s'effectuent en particulier au niveau de :

- la **partie centrale du Plateau** qui recèle une grande richesse biologique et supporte en même temps de multiples activités humaines (randonnée, aérodrome, aéromodélisme, etc.),
- la **zone périphérique est du site** avec l'extension de la carrière C.M.P. qui jouxte le périmètre Natura 2000.



Tableau XIV : Bilan des principaux impacts négatifs ou menaces liés aux activités sur les zones d'influence (Sources : CESAR, 2001 et 2006; ENCEM, 2007)

Zone d'influence	Type d'impact	Nature de l'impact sur le site ou sa périphérie	Degré d'impact*
Extension carrière C.M.P	Impacts directs (périphérie Est)	Disparition de population de 6 espèces végétales protégées et de 5 espèces végétales rares	+++
		Disparition de zones de reproduction de 11 espèces animales sensibles (3 d'intérêt communautaire)	+++
		Disparition d'HIC prioritaires sur une surface de 180 m² et de HIC (pelouses) sur 6,1 ha	+++
	Impacts indirects (sur site ou périphérie)	Dérangement éventuel des populations de chauves-souris (6 espèces d'intérêt communautaire) hibernant dans les carrières d'Argentine lors des tirs de mines	?
		Dérangement de la faune lié aux bruits des engins	+
		Altération des boisements en périphérie des zones défrichées	++
		Réduction de la zone d'alimentation de 6 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire	+
		Altération des milieux naturels sensibles, dont des HIC lors de la création du nouveau chemin communal en bordure de l'emprise exploitée.	++
Exploitation société CESAR	Impacts directs	Destruction d'habitats naturels	++
	Impacts indirects	Réduction de zones d'alimentation et de reproduction de faune	+
		Dérangement de la faune liée à la présence humaine et aux bruits des engins évacuant les matériaux	+
Secteur de l'aérodrome	Impacts directs	Destruction d'HIC et d'espèces végétales par piétinement, cueillette et passage répété de véhicules à moteur, érosion du sol...	++
		Destruction d'espèces faunistiques liée à la divagation d'animaux domestiques (chiens)	++
		Destruction d'habitats ou d'espèces par mode d'entretien intensif	+
	Impacts indirects	Dérangement de la faune lié à une présence humaine ou canine répétées	+
		Dérangement de l'avifaune lié aux bruits occasionnés par des engins à moteur	+
Parking et zone d'accueil de Baix	Impacts directs	Introduction accidentelle d'espèces rudérales ou naturalisées	++
		Destruction d'habitats ou d'espèces par stationnement piétinement, érosion ou cueillette	++
		Destruction d'habitats ou d'espèces suite à l'installation d'infrastructures (bancs, tables...)	+
		Détritus abandonnés sur le site	+
		Destruction d'espèces faunistiques liée à la divagation d'animaux domestiques (chiens)	++
	Impacts indirects	Dérangement de la faune lié à la présence humaine et d'animaux domestiques	+
		Eutrophisation des sols en bordure de site par apports	+
Chemins et sentiers de randonnée	Impacts directs	Détritus et dépôts sauvages sur le site	+
		Destruction d'HIC et d'espèces végétales par piétinement, cueillette et passage répété de véhicules à moteur sur les bordures des sentiers (érosion du sol)	++
		Destruction d'espèces faunistiques liée à la divagation d'animaux domestiques (chiens)	++
	Impacts indirects	Dérangement de la faune lié à la fréquentation régulière par les randonneurs, animaux domestiques et véhicules	+
Parcelles agricoles	Impacts directs	Retournement de prairies de fauche – Mise en culture	+++
		Emploi de pesticides sur cultures, fertilisation des prairies	++
	Impacts indirects	Fauche précoce ou pâturage intensif	++
		Abandon du pâturage ou de la fauche	++

* Degré d'impact sur le site : + = modéré ; ++ = moyen ; +++ = fort ; ? = inconnu



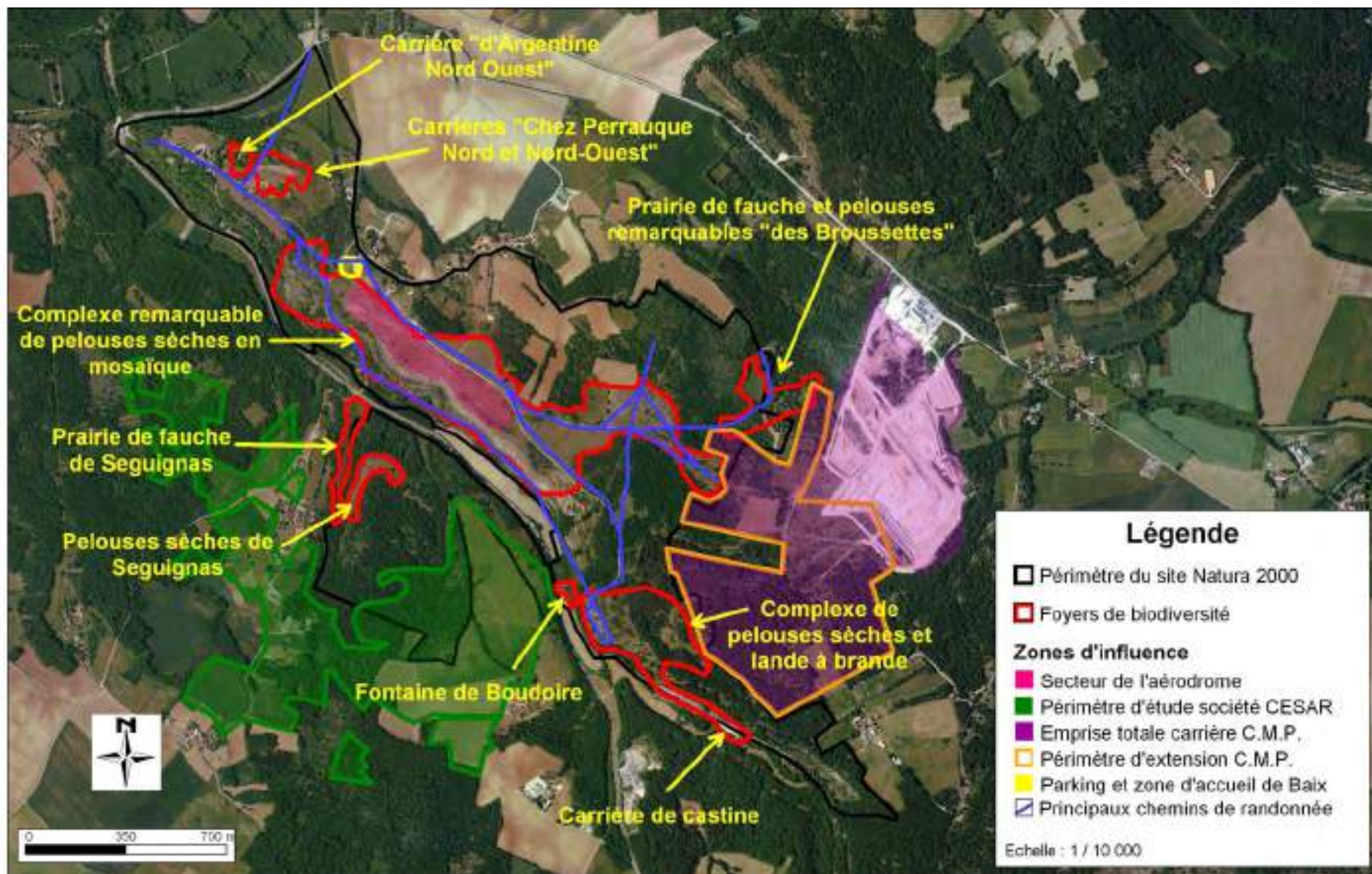


Figure 24 : Foyers de biodiversité et zones d'influence du Plateau d'Argentine

(Conception : PNR PL 2009 - Sources : IGN © BD Ortho, DIREN Aquitaine, CESAR, ENCEM, ENA, BRGM, ALIENOR PAYSAGE)



IV.2.3- Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces

Ce travail consiste à apprécier l'importance des différents habitats et espèces d'intérêt communautaire en les hiérarchisant. Cette analyse qualitative s'appuie sur les recommandations des cahiers d'habitats, les conclusions des travaux menés en 2007 sur l'état de conservation au niveau biogéographique national et des discussions auprès d'experts scientifiques et du groupe de travail "Gestion des espaces et des espèces". Elle intègre d'une part des paramètres de rareté et de vulnérabilité (menaces, état de conservation...) des habitats et des espèces sur le site, et des considérations à des échelles plus larges d'autre part (portée locale, régionale...).

- **Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des habitats**

La valeur patrimoniale des différents habitats d'intérêt communautaire est évaluée à partir de la combinaison de plusieurs facteurs visant à exprimer leur priorité en termes d'actions de gestion :

- rareté de l'habitat (au niveau local régional, national...)
- vulnérabilité et importance des menaces,
- dynamique (rapidité de l'évolution de l'habitat et caractère régressif ou progressif : on peut par exemple considérer comme prioritaire un habitat dont la rapidité d'évolution négative peut remettre à court terme son intérêt.
- état de conservation,
- représentativité de l'habitat,
- typicité/exemplarité de l'habitat.

Un critère particulièrement important est l'évaluation de l'**état de conservation** des habitats d'intérêt communautaire. Celle-ci a été réalisée (DUHAZE & PAILLET – ENA, 2008 ; ALIENOR PAYSAGE 2009) en s'appuyant particulièrement sur la dynamique de la végétation et plus précisément sur le degré de recouvrement par la strate arbustive en ce qui concerne les habitats ouverts rencontrés (prairies de fauche, tonsures, pelouses rupicoles et sèches) de l'Annexe I de la directive Habitats, Faune, Flore :

➤ Pelouses sèches sur calcaire (*Mesobromion* & *Xerobromion*)

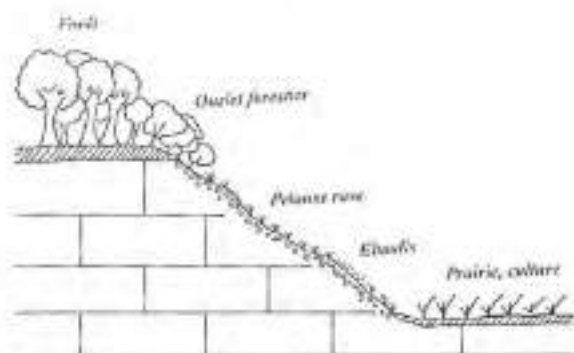
Carte 22
tome 2

Les pelouses du Plateau d'Argentine sont de type secondaire (résultant d'une intervention humaine) et présentent donc un caractère instable, plus ou moins perceptible à l'échelle humaine, qui conduit en l'absence de perturbations pastorales au développement de végétations pré-forestières s'inscrivant généralement dans des potentialités de forêts neutro-calcicoles (Figure 25).

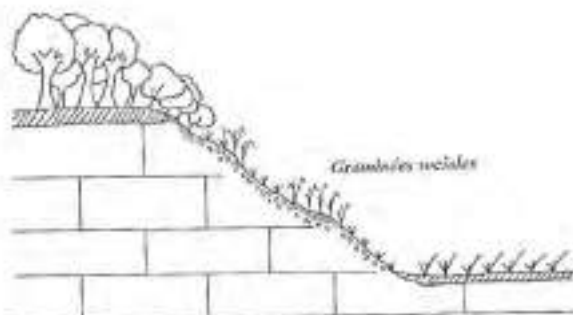
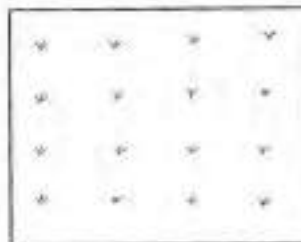
Les principales étapes de ce processus dynamique progressif consistent :

- en des végétations de hautes herbes calcicoles, appelées **ourlets** (classe des *Trifolio medii-Geranietea sanguinei*) et connaissant des développements spatiaux importants sous l'impulsion de quelques plantes à fort pouvoir de colonisation végétative. C'est tout particulièrement le cas des Brachypodes (Poacées sociales) du groupe *pinnatum*.
- en des **foutrés calcicoles** (Classe des *Crataego monogynae- Prunetea spinosi*) dont le mode de progression au sein des pelouses est souvent varié, alliant des phases de piquetage arbustif, d'extension et de coalescence des taches progressivement constituées, mais aussi des phénomènes d'extension des lisières arbustives en contact avec les systèmes pelousaires.
- en la constitution de **pré-bois calcicoles** issus de l'implantation préalable de quelques essences pionnières (pins sylvestres, etc.).

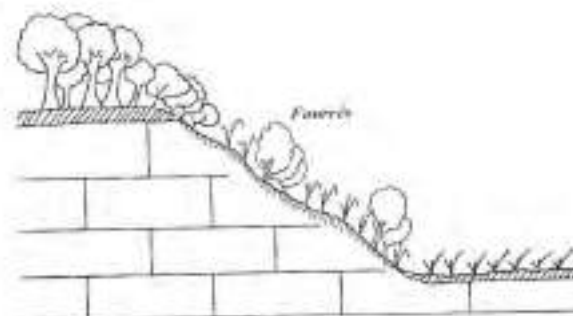




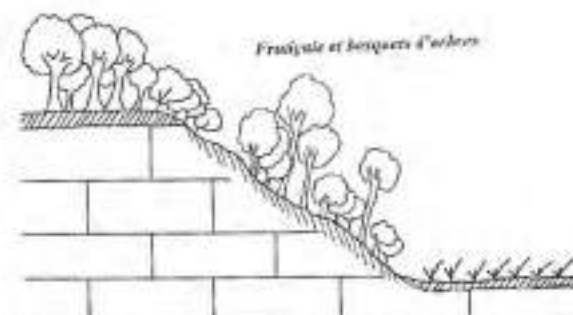
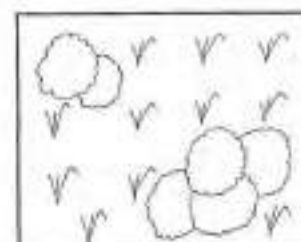
STADE 1 :
Pelouse rase (Xerobromion)
et éboulis à végétation pionnière



STADE 2 :
Mosaïque de pelouse rase (Xerobromion) et de
pelouse à graminées calcicoles (Mesobromion).



STADE 3 :
Pelouse à graminées calcicoles (Mesobromion)
et apparition de fourrés d'arbustes calcicoles.



STADE 4 :
Fruitière et développement
de la strate arborescente.

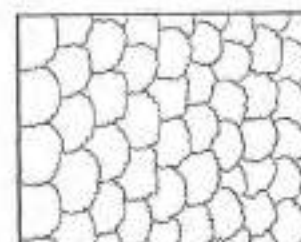


Figure 25 : Evolution phytosociologique des pelouses calcaires secondaires après abandon
(Source : CARDOT, 1996)



Le *Tableau XV* synthétise les critères et les seuils retenus pour définir l'état de conservation des pelouses sèches calcicoles.

Tableau XV : Valeurs seuils retenues pour définir l'état de conservation des pelouses sèches sur calcaire

(source : d'après DUHAZE & PAILLET - ENA, 2008)

	Typologie EUR15		
	6210		
Cortège des « pelouses »	> 85%	70 à 85 %	< 70 %
Fourrés	< 15 %	15 à 30 %	> 30 %
Physionomie de la végétation	Pelouses ouvertes	Pelouses en mosaïque ouverte	Pelouses en mosaïque fermée
Typologie CORINE Biotopes	34.32/34.33	34.32/34.33 x 31.81	
Etat de conservation	Bon Milieu bien conservé	Moyen Milieu moyennement conservé	Mauvais Milieu dégradé

Carte 22
tome 2

➤ Prairies maigres de fauche de basse altitude

Il s'agit d'habitats semi-naturels résultant d'un équilibre entre des processus naturels et des pratiques agricoles extensives traditionnelles (fauche et/ou chargements en animaux faibles). L'évolution de ces pratiques (intensification) conduit à une dérive des groupements originaux :

- l'abandon de l'activité pastorale conduit à un enrichissement et à des stades pré-forestiers puis forestiers,
- l'abandon de la fauche pour le pâturage, couplé à des forts chargements en animaux, conduit à des groupements plus banals de prairies piétinées,
- le retournement de ces prairies ayant pour conséquence évidente la disparition des habitats. Cet état est cependant réversible en moins de 10 ans quand les pratiques sont extensives (fertilisation nulle ou modérée, fauche annuelle).

Les résultats de l'analyse de l'état de conservation des habitats (*Direction de la Nature et des Paysages, 2007*) au niveau des grandes régions biogéographiques montrent que :

- « **les habitats de landes et fourrés, tempérés ou sclérophylles, présentent des structures et une répartition bien conservée et ne sont pas, dans l'ensemble, soumis à des pressions importantes : leur état de conservation est généralement bon** »,
- « **les pelouses et prairies, en revanche, sont en état inadéquat à mauvais en domaines continental et atlantique, ceci étant lié notamment à une réduction des surfaces couvertes par ces habitats** ».

Le *Tableau XVI* présente la valeur patrimoniale attribuée de manière empirique aux habitats d'intérêt communautaire présents sur le site, en indiquant en corrélation les résultats de 2007 sur l'état de conservation des différents HIC et les données récoltées par les experts scientifiques sur le site en 2008 et 2009.

Remarque : les résultats concernant le domaine biogéographique "atlantique" ont été plus précisément étudiés car le Plateau d'Argentine se situe dans ce zonage.



Tableau XVI : Evaluation de la valeur patrimoniale des habitats inscrits à l'Annexe I de la directive Habitats, Faune, Flore

Nom HIC	Code EUR 15	Habitat prioritaire	DOMAINE ATLANTIQUE		Evaluation globale sur le site	Représentativité sur le site (%)	Dynamique	Valeur patrimoniale
			Evaluation par critère	Evaluation globale				
Pelouses rupicoles calcaires ou basiclines de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	6110	OUI	- Aire de répartition : F - Surface habitat : DI - Structures et fonctions : I - Perspectives futures : DI	Défavorable inadéquat	Mauvais	0,12 (habitat relictuel)	Fermeture progressive (vers pelouses xérophiles)	Très forte
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220	OUI	- Aire de répartition : I - Surface habitat : I - Structures et fonctions : I - Perspectives futures : I	Inconnu	Bon	1,45 (habitat assez rare et localisé)	Fermeture progressive (vers pelouses xérophiles)	Très forte
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210	OUI	- Aire de répartition : F - Surface habitat : DM - Structures et fonctions : DM - Perspectives futures : DM	Défavorable mauvais	Bon à mauvais	20,22 (habitat assez commun)	Fermeture progressive (vers pelouses ourlet et fourrés)	Forte
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	NON	- Aire de répartition : DI - Surface habitat : I - Structures et fonctions : DM - Perspectives futures : DI	Défavorable mauvais	Bon à moyen	2,42 (habitat assez rare)	Fermeture progressive (vers fourrés)	Forte
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	5110	NON	- Aire de répartition : F - Surface habitat : F - Structures et fonctions : F - Perspectives futures : I	Favorable	Bon	0,90 (habitat rare et localisé)	Formation stable	Moyenne
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	NON	- Aire de répartition : F - Surface habitat : DI - Structures et fonctions : DI - Perspectives futures : DI	Défavorable inadéquat	Bon	5,51 (habitat assez rare mais diffus)	Evolution lente vers boisement	Moyenne

* F = favorable ; DI : défavorable inadéquat ; DM : défavorable mauvais ; I = inconnu



Les habitats d'intérêt communautaire représentant **le plus fort enjeu de conservation** pour le site et la région sont ainsi **les habitats de pelouses prioritaires (6110, 6220, 6210) et les prairies maigres de fauche**. Ces espaces ouverts recèlent une part très importante de la biodiversité du site et sont les plus vulnérables face à une évolution naturelle ou dirigée des milieux.

- **Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des espèces**

La valeur patrimoniale des différentes espèces d'intérêt communautaire est évaluée, à l'image de l'analyse déjà effectuée pour les habitats, à partir de la combinaison de plusieurs facteurs :

- rareté de l'espèce,
- niveau de menace portant sur les populations,
- taille de l'aire de répartition,
- habitats exploités et représentativité par rapport au site,
- degré d'isolement (limite d'aire, isolement génétique ou spatial...)

D'après les résultats de l'étude menée en 2007 au niveau national, l'état de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire indique que *« des tendances contrastées se dégagent pour certains groupes d'espèces : mammifères terrestres et reptiles présentent des états de conservation plutôt bons, avec des aires de répartition et des effectifs stables ; c'est également le cas, dans l'ensemble, pour les insectes à l'exception des odonates (groupe des libellules) »*.

Le *Tableau XVII* présente l'intérêt patrimonial, établi de manière empirique, de chaque espèce d'intérêt communautaire inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore.

Les espèces représentant **le plus fort enjeu pour le site** sont :

- le **Damier de la succise** : probablement présence de la forme *xeraurinia*, inféodée aux pelouses sèches. C'est une espèce globalement menacée même si de belles populations subsistent encore dans la région. La fragmentation et la disparition des habitats qui lui sont favorables (prairies humides et pelouses sèches abritant ses plantes hôtes) conduisent à une fragilisation et un isolement des populations de ce papillon.
- le **Grand rhinolophe** : espèce de chauve-souris quasi-menacée au niveau national pour laquelle les carrières souterraines d'Argentine représentent un site d'hibernation important (plus de 100 individus notés certaines années),
- le **Petit rhinolophe**, dans une moindre mesure, dont le Plateau d'Argentine constitue un site à fort potentiel d'accueil en période hivernale (carrières d'Argentine).

Ces 3 espèces d'intérêt communautaire sont à considérer comme prioritaires en termes de conservation et de gestion.

Les Odonates (Gomphe de Graslin et Cordulie à corps fin) ne sont ici pas considérés comme des espèces à fort enjeu pour le site compte tenu qu'elles sont plutôt inféodées aux milieux aquatiques et humides. Ces deux espèces utilisent occasionnellement et ponctuellement le Plateau d'Argentine comme zone de chasse et de développement durant la période de maturation sexuelle et vont ensuite se reproduire sur la Vallée de la Nizonne toute proche. De ce fait, la **Vallée de la Nizonne** constitue pour ces espèces un site de prédilection pour leur développement (site de reproduction, développement larvaire...).

De même, le papillon Cuivré des marais, espèce qui affectionne les marécages et prairies humides en bordure de la Nizonne, ne fréquente que ponctuellement le site.

Ces exemples illustrent la complémentarité et la fonctionnalité qui peuvent exister entre la Vallée de la Nizonne et le Plateau d'Argentine pour l'écologie de certaines espèces. Cet aspect devra être pris en compte dans les mesures et les espaces de gestion à considérer.

Le Lucane cerf-volant et l'Ecaille chinée, espèces relativement communes, ne sont également pas considérés comme prioritaires.



Tableau XVII : Evaluation de la valeur patrimoniale des espèces inscrites à l'Annexe II de la directive Habitats, Faune, Flore

(source : pré-fiches du MNHN - SOUAN H., 2007)

Nom Espèce	Code	DOMAINE ATLANTIQUE		Habitat principal	Statut Liste rouge nationale	Intérêt patrimonial pour le site
		Evaluation par critère*	Evaluation globale			
INVERTEBRES						
<i>Eupaglia quadripunctaria</i>	1078 (PR)	- Aire de répartition : F - Population : F - Habitat : F - Perspectives futures : F	Favorable	Nombreux habitats	--	Faible
<i>Lucanus cervus</i>	1083	- Aire de répartition : F - Population : F - Habitat : F - Perspectives futures : F	Favorable	Forêt de feuillus	--	Faible
<i>Oxygastra curtisii</i>	1041	- Aire de répartition : DI - Population : DI - Habitat : DI - Perspectives futures : DI	Défavorable inadéquat	Végétation des berges	Vulnérable	Moyen
<i>Gomphus graslinii</i>	1046	- Aire de répartition : F - Population : F - Habitat : I - Perspectives futures : I	Inconnu	Végétation des berges	Vulnérable	Moyen
<i>Lycaena dispar</i>	1060	- Aire de répartition : DI - Population : I - Habitat : DI - Perspectives futures : DI	Défavorable inadéquat	Prairie humide	En danger	Moyen
<i>Euphydryas aurinia</i>	1065	- Aire de répartition : DM - Population : DM - Habitat : DM - Perspectives futures : DM	Défavorable mauvais	Prairie humide ou pelouse sèche	En danger	Très fort
VERTEBRES (chauves-souris)						
<i>Myotis blythi</i>	1307	- Aire de répartition : I - Population: I - Habitat : I - Perspectives futures : DM	Défavorable mauvais	Cavité souterraine (hibernation)	Quasi-menacée	Moyen
<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	- Aire de répartition : I - Population: I - Habitat : I - Perspectives futures : DI	Défavorable inadéquat	Cavité souterraine/ fissures (hibernation)	Préoccupation mineure	Moyen
<i>Miniopterus schreibersi</i>	1310	- Aire de répartition : DI - Population: M - Habitat : I - Perspectives futures : DM	Défavorable mauvais	Cavité souterraine (hibernation)	Vulnérable	Moyen
<i>Myotis emarginatus</i>	1321	- Aire de répartition : F - Population : F - Habitat : I - Perspectives futures : F	Favorable	Cavité souterraine (hibernation)	Préoccupation mineure	Moyen
<i>Myotis myotis</i>	1324	- Aire de répartition : I - Population : I - Habitat : I - Perspectives futures : F	Inconnu	Cavité souterraine (hibernation)	Préoccupation mineure	Moyen
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	- Aire de répartition : I - Population: I - Habitat : I - Perspectives futures : DI	Défavorable inadéquat	Cavité souterraine (hibernation)	Préoccupation mineure	Fort
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	- Aire de répartition : DI - Population: I - Habitat : I - Perspectives futures : DI	Défavorable inadéquat	Cavité souterraine (hibernation)	Quasi-menacée	Très Fort

* F = favorable ; DI : défavorable inadéquat ; DM : défavorable mauvais ; I = inconnu
(PR) = espèce prioritaire de la directive

Remarque : *Myotis blythi* et *Myotis myotis* sont des espèces indifférenciées



IV.2.4- Synthèse des éléments patrimoniaux

➤ **Habitats**

Grande diversité d'habitats naturels dont 6 d'intérêt communautaire (3 prioritaires) et au moins 6 habitats d'espèces recensés.

➤ **Flore**

Pas d'espèces d'intérêt communautaire mais près de 25 espèces à statuts dont 14 protégées : 2 au niveau national, 9 au niveau régional, 3 au niveau départemental
Nombreuses espèces remarquables dont au moins 24 espèces d'Orchidées
Cortège floristique très diversifié avec des espèces typiques des pelouses et landes sèches calcicoles.

➤ **Faune**

86 espèces protégées au niveau national
12 espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux (79/409/CEE)
13 espèces inscrites à l'annexe II (dont 7 chauves-souris)
15 espèces inscrites uniquement à l'annexe IV de la directive Habitats, Faune, Flore (92/43/CEE).
Nombreuses espèces patrimoniales (chiroptères, oiseaux, reptiles, lépidoptères...)

➤ **Autres**

Intérêt paysager, archéologique, architectural, culturel et pédagogique.



PARTIE V :

**ENJEUX ET OBJECTIFS DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**



Les objectifs exposés ci-après ont été élaborés en étroite concertation avec les structures locales et les membres des deux groupes de travail réunis le 26 mai 2009.

V.1- Définition des enjeux et objectifs

Un document d'objectifs doit définir des objectifs de développement durable qui permettront d'assurer la conservation des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site Natura 2000.

En effet un des objectifs essentiels de la directive Habitats, Faune, Flore est **la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages** au sein des périmètres Natura 2000 qui doivent garantir l'intégrité et la cohérence du site.

La directive entend par "conservation" un ensemble de mesures requises pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces dans un état favorable.

V.1.1- Objectifs principaux

Il est donc naturel que les objectifs principaux, à long terme, **reposent sur la préservation, l'étude, la gestion du site** dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités locales et les usagers locaux.

La mise en œuvre de ces objectifs nécessite de plus **un accompagnement à travers une mission d'animation et de communication sur le site.**

- **Objectif 1 (O₁) : Conserver et accroître l'intérêt écologique et paysager du site**
- **Objectif 2 (O₂) : Optimiser la gestion et le suivi du site**
- **Objectif 3 (O₃) : Communiquer et animer le Document d'Objectifs**

V.1.2- Objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels viennent préciser et détailler chaque objectif général afin d'orienter le choix des actions de gestion :

En lien avec l'objectif O₁ :

- **O₁₁ : Restaurer et maintenir les habitats ouverts (pelouses, landes, prairies)**
- **O₁₂ : Maintenir et favoriser une couverture végétale diversifiée**
- **O₁₃ : Conserver et favoriser les espèces à forte valeur patrimoniale**
- **O₁₄ : Mettre en place une gestion conservatoire adaptée**

En lien avec l'objectif O₂ :

- **O₂₁ : Organiser la mise en place de la gestion et de la valorisation sur la base d'un partenariat local**
- **O₂₂ : Améliorer les connaissances et assurer un suivi du site**

En lien avec l'objectif O₃ :

- **O₃₁ : Animer et coordonner le DOCOB**
- **O₃₂ : Informer, communiquer et sensibiliser**
- **O₃₃ : Encourager et soutenir les démarches territoriales favorables à la conservation des habitats**

Chacun de ces objectifs sont décrits plus précisément ci-après.



Conserver et accroître l'intérêt écologique et paysager du site



Enjeux, objectifs et stratégie d'action

L'enjeu principal est de **lutter contre la fermeture des habitats d'intérêt communautaire ouverts** de pelouses et de prairies existants tout en maintenant une mosaïque d'habitats (landes, fourrés, boisements naturels de chênes pubescents...) propice au développement d'une grande diversité d'espèces. Ces habitats ouverts à forte valeur patrimoniale sont soumis à dynamique végétale plus ou moins rapide qui les menace à court ou moyen terme, expliquant qu'ils se retrouvent aujourd'hui en nette régression aux niveaux local et national.

C'est pourquoi leur restauration et entretien sont nécessaires, en intégrant aussi ces interventions dans une démarche d'amélioration de la qualité paysagère et du patrimoine rural de la région. Les foyers de biodiversité, véritables réservoirs biologiques, sont prioritaires quant à la recherche d'une préservation optimale.

Restaurer et maintenir les habitats ouverts de pelouses et landes sèches

Les paysages de pelouses calcicoles et landes à Genévriers sont des espaces qui résultent d'une activité agropastorale. Elles ne constituent qu'un stade au sein de la succession végétale des coteaux calcaires. La disparition des troupeaux domestiques (ovins, caprins, bovins) ne permet aujourd'hui plus d'assurer l'entretien de ces espaces ouverts qui se raréfient sur le site mais aussi sur tous les coteaux calcaires de la région. Cet abandon se traduit par une colonisation des ligneux et entraîne la disparition d'habitats d'intérêt communautaire prioritaires et de foyers de biodiversité, conduit à l'homogénéisation de la végétation et une banalisation des paysages, à une perte de richesse floristique et faunistique.

Les sous-objectifs visés sont donc :

- **entretenir les pelouses sèches calcicoles existantes,**
- **restaurer les espaces en voie de fermeture** pour augmenter la superficie des pelouses et favoriser leur enrichissement (notamment en orchidées),
- **ouvrir et diversifier le paysage du Plateau** en offrant des perspectives visuelles qui augmenteront l'attrait paysager du site.

Maintenir et favoriser une couverture végétale diversifiée

L'un des enjeux majeurs du site réside dans le **maintien de la diversité des milieux présents**, qui fournit des niches écologiques et des écotones variés propices à l'accueil d'une flore et d'une faune riches, comprenant notamment des espèces d'intérêt communautaire mais aussi d'autres espèces remarquables (rares ou protégées). Ainsi, si la progression des ourlets et manteaux forestiers doit être contenue, leur maintien est primordial pour les espèces qui leur sont strictement inféodées (avifaune, entomofaune notamment) et pour les espèces qui ont besoin alternativement d'habitats ouverts et enfrichés pour accomplir leur cycle de vie (espèces "multi-habitats" évoluant dans plusieurs strates de végétation).

Ces espaces "plus banals", souvent ignorés ou peu connus, contribuent eux aussi à la diversité écologique et paysagère du site et imposent une gestion en mosaïque des habitats naturels présents.

Les sous-objectifs stratégiques sont :

- **favoriser une gestion "en mosaïque" dynamique du site**, en recherchant un équilibre global entre cultures, prairies de fauche, pelouses, landes, boisements, etc., Compte tenu de la fragilité du site et du risque d'atteinte à des espèces végétales peu communes, l'objectif est de constituer une mosaïque de milieux allant de la Chênaie pubescente (surtout en périphérie du site) à la pelouse rase et continue en procédant à une restauration par taches ou clairières cohérentes.

- **préserver les milieux originaux**, souvent riches en biodiversité.

Les milieux originaux et atypiques méritent eux aussi une attention particulière en participant à la construction de cette mosaïque et des foyers de biodiversité.

- ⇒ Fontaine de Boudoire (milieux humides)
- ⇒ Landes à Buis et à Brande
- ⇒ Petite carrière de Sainte-Croix-de-Mareuil



Conserver et accroître l'intérêt écologique et paysager du site



Enjeux, objectifs et stratégie d'action

Maintenir et favoriser les espèces à forte valeur patrimoniale

Le Plateau d'Argentine recèle de nombreuses espèces remarquables, qu'elles soient animales ou végétales. Si certaines sont protégées (au niveau national, régional...), la plupart d'entre elles ne bénéficient d'aucun statut de protection et doivent faire face à de nombreuses menaces (destruction directe, disparition ou dégradation de leur habitat, etc.).

La présence de ces espèces remarquables constitue la base des **foyers de biodiversité** dont la conservation passe par le maintien des habitats optimaux de ces espèces.

Un accent doit être porté aux espèces prioritaires pour la conservation du site, qu'elles soient d'intérêt communautaire ou non. La mise en place de mesures de préservation sur ces espèces "parapluie" (espèces cibles dont la conservation permet la préservation d'autres espèces proches ou liées) peut s'avérer relativement efficace en terme de gestion du site.

Les sous-objectifs sont :

- **préserver et développer les foyers de biodiversité identifiés** en veillant au bon état de conservation des habitats d'espèces remarquables
- **préserver les populations animales et les stations végétales remarquables**

Parmi les espèces végétales prioritaires :

- ⇒ Préserver les deux stations de Tulipe méridionale (*Tulipa sylvestris australis*)
- ⇒ Préserver les stations de Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*)
- ⇒ Préserver la station d'Ibérus amer (*Iberis amara*)

Parmi les espèces animales prioritaires :

- ⇒ Préserver les sites d'hibernation des populations de chauves-souris,
- ⇒ Préserver les populations de papillons remarquables : Damier de la succise, Cuivré des marais et Azuré du serpolet
- ⇒ Préserver la population relictuelle de Lézard ocellé (*Lacerta lepida*).

Pour certaines espèces animales, l'enjeu est d'assurer la tranquillité des sites, en particulier dans les carrières à chauves-souris où la quiétude hivernale des lieux est vitale pour la survie des individus, et sur les sites de reproduction des espèces d'oiseaux patrimoniales (Alouette lulu, Engoulevent...).

Mettre en place une gestion conservatoire adaptée

Les sous-objectifs sont :

- **rechercher et développer les dispositifs et moyens opérationnels nécessaires** à l'amélioration de la conservation de la biodiversité et des paysages (ex : débardage, élimination des déchets...)
 - **rechercher des solutions consensuelles** aux différentes problématiques rencontrées, en travaillant notamment sur la conciliation des usages afin d'éviter des situations conflictuelles et sur l'atténuation des perturbations engendrées par les activités humaines.
- ⇒ Atténuer les perturbations dues à des activités humaines

Une perturbation ou une succession de perturbations (par effet cumulatif) peuvent avoir des conséquences importantes sur le fonctionnement des écosystèmes et sur l'abondance et la répartition des espèces. Il s'agit donc de limiter les impacts des perturbations occasionnées sur les habitats, en particulier sur les zones d'influence : gestion ou contrôle de leur intensité, durée, fréquence, surface des espaces touchés...

Le contrôle des nuisances telles que la fréquentation (visiteurs, loisirs incontrôlés) sur les zones sensibles est à rechercher.



Optimiser la gestion et le suivi du site



Enjeux, objectifs et stratégie d'action

Organiser la mise en place de la gestion et de la valorisation sur la base d'un partenariat local

Il s'agira avant tout d'**assurer la pérennité des mesures mises en place sur les espaces à forte valeur biologique**.

Cet objectif passera par l'utilisation d'outils adaptés (mesures réglementaires, maîtrise foncière ou d'usage...) en fonction de la configuration des terrains, des opportunités et volontés locales qui apparaîtront.

Améliorer les connaissances et assurer un suivi et une évaluation sur le site

Loin d'être exhaustif, le diagnostic écologique d'un Document d'Objectifs ne peut pas à lui seul synthétiser l'ensemble des richesses naturalistes d'un site. De plus, il ne constitue qu'un état des lieux des habitats, de la faune et de la flore à un instant donné. Ainsi, en termes de perspectives, il est nécessaire de prévoir des actions qui permettront d'améliorer les connaissances scientifiques sur les habitats et les espèces et de percevoir l'évolution (positive ou négative) dans le temps des habitats et des espèces en fonction des modes de gestion choisis et des menaces observées.

Les sous-objectifs sont :

- **améliorer et actualiser les connaissances sur les espèces animales et végétales à forte valeur patrimoniale**

Des compléments d'inventaire pourront être envisagés, notamment pour la recherche et la localisation d'espèces animales ou végétales patrimoniales sur lesquelles peu de données ont été recueillies (ex : lézard ocellé). La répartition de certaines espèces, le fonctionnement des populations au sein des écosystèmes, l'évolution des effectifs sont autant d'exemple d'actions importantes à mettre en œuvre.

- **assurer le suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces**

Pour cet objectif, il sera nécessaire de mettre en place des protocoles de suivis des espèces animales et végétales et de choisir des indicateurs permettant clairement de visualiser l'évolution de l'état de santé des espèces ou des habitats, en particulier au niveau des foyers de biodiversité.

- **assurer le suivi de la mise en œuvre des actions et apprécier leur efficacité**

Le suivi des actions engagées permettra également d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion proposées et le cas échéant de les améliorer, les adapter voire réorienter en fonction des résultats obtenus.

Pour les mesures contractuelles, ce suivi correspondra à la rubrique « Suivi de la mise en œuvre de l'action » du cahier des charges type.

Ce type de suivi pourra être mis en œuvre, en grande partie, dans le cadre de l'animation du DOCOB.

Une actualisation de la cartographie de l'ensemble des habitats naturels permettra par ailleurs d'évaluer l'évolution de la dynamique végétale sur le site.

Le suivi de l'efficacité des actions mises en œuvre s'appuiera à la fois sur l'analyse des résultats observés sur une action et sur l'état de conservation de l'habitat concerné. Il doit faire le lien entre les méthodes de gestion employées et la réponse du milieu à ces interventions.



Communiquer et animer le Document d'Objectifs



Enjeux, objectifs et stratégie d'action

Animer et coordonner le DOCOB

Une animation s'avère indispensable pour mettre en œuvre les mesures de gestion proposées (mesures contractuelles ou non) et garantir la cohérence des actions engagées.

Une structure sera désignée pour porter l'animation du DOCOB afin d'assurer sa mise en œuvre et coordonner les actions.

Une structure ayant une compétence territoriale sur les deux communes concernées serait la plus adaptée (association, collectivité, ...).

Celle-ci devra mener une mission d'assistance (technique, administrative, financière...) auprès des différents acteurs et gestionnaires locaux (propriétaires, élus, usagers) dans le cadre d'une étroite concertation locale.

La structure animatrice pourra réaliser certaines des actions en régie et d'autres pourront faire appel à un ou plusieurs prestataires.

Une des principales missions sera de faire comprendre les enjeux et objectifs du DOCOB et de mettre en œuvre des actions qui pourront faire l'objet de contrats de gestion.

L'animateur devra aussi veiller à la cohérence des politiques locales existantes : les objectifs et prescriptions du DOCOB devront être pris en considération dans les décisions locales, notamment au niveau des projets d'aménagement et de gestion du site. Cette prise en compte permettra une meilleure coordination et la mise en synergie des opérations de gestion du site.

Informier, communiquer et sensibiliser

Il s'agit d'assurer un porté à connaissance sur les richesses écologiques du site et les modes de gestion qui contribuent à leur conservation, mais aussi de mener des actions de sensibilisation et d'information à la préservation du patrimoine naturel.

Les sous-objectifs sont :

- de contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine naturel
- de faire prendre conscience des enjeux écologiques
- d'affirmer une identité locale et faire s'approprier le projet de conservation du site aux acteurs locaux

- de contribuer au développement local, notamment sur le plan touristique, où un riche patrimoine naturel constitue un atout à condition de le préserver durablement.

Promouvoir et soutenir les démarches territoriales favorables à la conservation des habitats

Natura 2000 est un dispositif qui vise à concilier protection de la nature et préoccupations socio-économiques, fondement du concept de développement durable. La mobilisation des acteurs locaux autour de projets respectueux de l'environnement est indispensable.

Pour répondre à ce double objectif, il convient de :

- encourager les démarches de préservation et de valorisation du patrimoine naturel

La pérennité de certaines activités humaines est nécessaire au maintien de la biodiversité sur le site. Ces activités doivent être soutenues, valorisées et des projets dans cette optique de préservation sont à accompagner et à encourager.

- encourager une gestion conservatoire des milieux à plus grande échelle

Pour que les écosystèmes puissent fonctionner correctement et ainsi offrir des conditions de vie optimales aux espèces, il est souvent nécessaire de travailler à l'échelle d'un vaste territoire, qui fait fit des limites administratives. En effet bon nombre d'espèces animales ou végétales observées sur le site doivent leur survie à l'existence d'un réseau de milieux et de populations associées interconnectés qui dépasse largement le périmètre du site Natura 2000. Ainsi, l'émergence de projets ambitieux de préservation d'espèces ou habitats sensibles (ex : conservation des pelouses à l'échelle intercommunale) est à défendre et encourager.



PARTIE VI :

MESURES DE GESTION



VI.1- Rappel : actions et moyens prévus

« Pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats dénommés contrats Natura 2000 » (Article L414-3 du Code de l'Environnement).

Ces contrats définissent les engagements, rémunérés ou non, et les modalités de rémunération du propriétaire ou du gestionnaire.

Pour les parcelles agricoles (parcelles situées en S.A.U.), les contrats Natura 2000 prennent la forme de **MAEt** (Mesures agri-environnementales territorialisées) signées pour une durée de 5 ans renouvelables. La rémunération est calculée en additionnant les montants des différents engagements unitaires qui composent chacune des mesures retenues.

Sur les parcelles situées hors S.A.U., les contrats Natura 2000 relèvent de financements du **F.G.M.N.** et sont également signés pour une période minimale de 5 ans.

Remarque : **les bénéficiaires de contrats non agricoles - non forestiers sont "toute personne physique ou morale, publique ou privée, de plus de 18 ans...ne pratiquant pas une activité agricole au sens du L.311-1 du code rural."**

Ne sont finançables sous la forme de contrats Natura 2000, les actions qui ne relèvent pas de la gestion de l'espace (actions d'animation, d'inventaires et suivis...).

Les opérations de restauration, de gestion et de valorisation qui seront mises en œuvre pour atteindre les différents objectifs se répartissent donc en deux grands types :

- celles qui peuvent faire l'objet d'un contrat et finançables dans la cadre de Natura 2000 (parcelles concernées par des habitats d'intérêt communautaire et/ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire,
- celles ne bénéficiant pas de ce dispositif mais pouvant être financées dans le cadre d'autres programmes et partenariats publics ou privés.

Certaines actions ne nécessitent pas forcément d'investissements financiers et peuvent porter sur la continuité et l'encouragement des bonnes pratiques, de la sensibilisation ou de l'information (travail d'animation).

Dans ce sens a été récemment créé un nouvel outil d'adhésion au DOCOB appelé **charte Natura 2000** par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, notamment pour :

- permettre aux titulaires de droits réels et personnels de parcelles situées dans un site Natura 2000 de marquer leur adhésion à la démarche Natura 2000 ;
- reconnaître l'intérêt de pratiques de gestion développées par ces titulaires, qui concourent à la conservation des habitats et des espèces ;
- permettre aux titulaires de s'engager vers des pratiques de gestion contribuant à la réalisation des objectifs du DOCOB, sans pour autant s'investir dans un contrat Natura 2000¹⁰.

En outre, l'adhésion à la charte donne accès à des exonérations fiscales et à certaines aides publiques. Pour chaque site Natura 2000, une charte unique est établie dans le DOCOB.

¹⁰ L'adhésion à la charte Natura 2000 ne fait pas obstacle à la signature par l'adhérent d'un contrat Natura 2000.



VI.2- Présentation et description des opérations de gestion

L'ensemble des opérations de gestion sont résumées dans le *Tableau XVIII* ci-dessous et localisées sur la *Figure 26*.

Tableau XVIII : Synthèse des opérations de gestion à mettre en œuvre

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Opérations du DOCOB	Code Action	Code Mesure	Priorité*
Conserver et accroître l'intérêt écologique et paysager du site	Restaurer et maintenir les habitats ouverts (pelouses et landes sèches)	Restauration et gestion des pelouses et landes sèches par la fauche et/ou le pâturage	1	C1a, C1b C1c, C1c', C1d, C1e	1
		Gestion extensive des prairies par fauche et/ou pâturage	2	C2a, C2b, C2c	1
	Maintenir et favoriser une couverture végétale diversifiée	Restauration et entretien des faciès pionniers de végétation	3	HC3, C3	1
		Restauration et entretien de la clairière humide	4	C4	1
		Nettoyage et débardage des boisements de pente	5	HC5	2
	Maintenir et favoriser les espèces à forte valeur patrimoniale	Protection des gîtes à chauves-souris	6	C6	1
		Réimplantation d'une population de lapins	7	HC7	2
		Développement de bois sénescents - Travaux forestiers sans enjeu de production	8	C8a, C8b	2
	Mettre en place une gestion conservatoire adaptée	Limitation de l'impact des activités humaines sur les foyers de biodiversité	9	C9	1
		Elimination des dépôts sauvages	10	HC10	2
Optimiser la gestion et le suivi du site	Organiser la mise en place de la gestion et de la valorisation sur la base d'un partenariat local	Maîtrise foncière ou d'usage sur des parcelles menacées et/ou remarquables	11	HC11	1
		Mise en place de mesures réglementaires (MR)	12	HC12	2
	Améliorer les connaissances et assurer un suivi et une évaluation sur le site	Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et/ou patrimoniales	13	HC13	1
		Inventaires floristiques et faunistiques complémentaires	14	HC14	1
Communiquer et animer le Document d'Objectifs	Animer et coordonner le DOCOB	Suivi, coordination et veille à la prise en compte des objectifs du DOCOB	15	-	1
		Réalisation d'un bilan annuel	16	-	2
		Réalisation d'un bilan quinquennal	17	-	2
	Informier, communiquer et sensibiliser	Utilisation d'outils de communication sur la découverte du patrimoine naturel du site	18	HC18	2
	Encourager et soutenir les démarches territoriales favorables à la conservation des	Mise en place d'un Contrat Aquitaine Nature (C.A.N.)	19	HC19	1

* 1 : action prioritaire pour la conservation du site ; 2 : action secondaire et complémentaire pour la conservation du site



	habitats				

Action 1 : Restauration et gestion des pelouses et landes sèches par la fauche et/ou le pâturage

Les pelouses sèches calcaires sont des milieux particulièrement riches du point de vue floristique (cortège d'orchidées remarquables, nombreuses espèces patrimoniales...) et faunistique (insectes, reptiles...). Celles-ci sont aujourd'hui menacées de disparaître par la dynamique naturelle de la végétation (fermeture) suite à l'abandon d'exploitation et d'entretien par l'Homme.

Restauration

En fonction de l'état initial de la pelouse, il peut s'avérer nécessaire d'entreprendre des travaux de débroussaillage voire de bûcheronnage avec exportation des résidus afin de ne pas enrichir le milieu en matières organiques.

Le débroussaillage est une intervention mécanique qui consiste à éliminer tout ou partie de la végétation touffue composée d'arbustes et de plantes épineuses.



Source : PNR PL

Sur des faciès semi-ouverts, il est destiné à restaurer et entretenir des secteurs de pelouses xérophiles en état de conservation moyen ou mauvais (notamment au contact de faciès boisés) et de contrôler les unités de pelouses-ourlets en cours de fermeture. Cette restauration permettra de plus de limiter l'avancée des lisières arbustives (réduction du front de colonisation des ronciers, des fourrés calcicoles ou semis de pins sylvestres) et d'engager des pratiques d'entretien par la suite. Des lisières doivent toutefois être préservées en raison de la présence d'espèces patrimoniales et pour conserver la diversité des habitats présents. La fauche peut également constituer un préalable au pâturage, en particulier lorsque les graminées sociales sont trop denses (pelouses ourlet).

En fonction du recouvrement arbustif en place et de la surface de la zone à traiter, ce débroussaillage pourra être léger ou plus important ; l'objectif étant de retrouver des faciès typiquement ouverts de pelouses sèches, soit un recouvrement arbustif inférieur à 15% après intervention.

Il convient de préciser à ce sujet que certains faciès d'embroussaillage peuvent constituer des **habitats d'intérêt communautaire** (landes à Genévrier ou à Buis). En conséquence, ces opérations d'ouverture en première année devront être justifiées dans le cadre du diagnostic écologique préalable aux contrats, l'objectif de cette action étant avant tout de maintenir les habitats de pelouses en place.

Sur les faciès plus fermés, la restauration nécessite une intervention plus lourde (gyrobroyage mais aussi bûcheronnage), notamment quand la strate arborée est bien implantée. Le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) est une espèce ligneuse bien présente qui peut poser problème sur certains secteurs. Son fort pouvoir de colonisation et de croissance sur les pelouses sèches entraîne en effet une homogénéisation rapide du milieu et conduit à la disparition de la couverture herbacée héliophile.

Au sein des unités traitées pour la restauration des pelouses, les pins et les semis sont donc à éliminer pour éviter leur dissémination et consolider l'attrait paysager du site. Cette espèce se développe relativement bien et rapidement en contrebas de l'aérodrome près de l'ancienne voie ferrée. Les résidus de coupe pourront être exportés ou brûlés sur une zone peu sensible réservée à cet effet.

Remarque : des travaux de bûcheronnage ont déjà été réalisés sur des parcelles communales du site en 2003 par l'équipe des "casques verts" du Parc naturel régional Périgord-Limousin, suite à la réalisation du premier plan de gestion l'année précédente (photo ci-dessus).



La biologie des espèces impose généralement d'intervenir mécaniquement **en automne ou en hiver** (entre septembre et fin février), afin d'éviter une perturbation durant la période de nidification ou de reproduction de la plupart des espèces animales et de respecter le calendrier des cycles végétatifs des espèces végétales d'intérêt patrimonial locales.

Gestion

Concernant la gestion courante des pelouses sèches, le **pâturage extensif** constitue la solution idéale. Il permet d'assurer un entretien pérenne, de préférence en ayant recours à des troupeaux d'ovins en collaboration avec un ou plusieurs éleveurs locaux. Ce pâturage a pour objectif de conserver et gérer les pelouses sèches calcicoles, qu'elles soient ou non dans une dynamique agricole. Pour sa mise en œuvre, des opportunités locales doivent être privilégiées. Les secteurs concernés seraient les milieux embroussaillés ayant fait l'objet d'une restauration, ceux déjà ouverts nécessitant un entretien.



Le pâturage est réputé plus efficace que la fauche car il permet de réduire le recouvrement des graminées sociales (Brachypode, Sésuvie, Brome) et des espèces nitrophiles, mais aussi de former une diversification de la strate herbacée en créant une mosaïque de milieux (ex : zones de tontures favorables à la germination des plantes annuelles et héliophiles). Cette mosaïque est non seulement favorable à la diversification de la végétation mais aussi de la faune des pelouses sèches, en particulier pour l'entomofaune thermophile comme chez les Orthoptères et les Lépidoptères (MULLER *et al.*, 2002) : le pâturage permet d'assurer le maintien de populations viables d'insectes contrairement à la fauche qui peut conduire à des modifications brutales du milieu et à la destruction des insectes à différentes étapes de développement (oeufs, larves, imago, adultes...).

Les ovins de race rustique sont très fréquemment utilisés pour le pâturage des pelouses car ils sont adaptés aux milieux secs, sont peu exigeants en eau, peuvent aisément être pris en charge par un berger et sont relativement peu coûteux à l'entretien. De plus, ils s'adaptent particulièrement bien aux terrains en pente et occasionne un piétinement faible en raison de leur taille modeste (COLAS *et al.*, 2002).

Le pâturage extensif permet le contrôle de l'évolution des pelouses et l'exportation des produits. De nombreuses expériences ont été menées pour la gestion des espaces naturels (DUTOIT, 1996) et si aucune des situations n'est véritablement comparable d'un site à un autre, des expériences montrent qu'un pâturage de 3 à 5 moutons/ha/an (1095 à 1825 brebis jour pâturable/ha) est adapté sur de vieilles parcelles abandonnées et nécessitant une restauration importante.

Le plafond de chargement moyen retenu est de 0,7 UGB/ha, avec des durées de mise à l'herbe très variable selon les régions et selon les années.

Un chargement compris entre 0,5 et 1 mouton/ha/an (182 à 365 brebis jour pâturable/ha) semble suffisant pour entretenir des pelouses ouvertes thermophiles et plus ou moins sensibles à l'érosion.

La période de pâturage est un paramètre important à considérer localement, en fonction des objectifs visés :

- pâturage printanier : régression des graminées sociales,
- pâturage d'automne : favorable aux populations d'orchidées,
- pâturage hivernal : régression des arbustes et préservation des populations d'insectes.

Les modalités du pâturage seront à affiner avec l'éleveur (chargement, durée, période de mise à l'herbe) en fonction des paramètres biologiques (type de végétation, espèces patrimoniales observées...) et agronomiques (appétence, valeur nutritive des plantes consommées, race, disponibilité du troupeau, agnelage...).



Il pourra être envisagé deux types de scénarii : avoir recours à un pâturage extensif avec un chargement instantané important mais de courte durée ou au contraire un chargement faible mais sur une période plus longue.

La gestion du troupeau pourra s'effectuer en parcours (nécessite un temps de gardiennage important) ou dans des enclos de type clôture mobile électrifiés (à défaut de clôtures permanentes déjà existantes), ce qui permet plus de souplesse et de facilité que des clôtures fixes dans l'organisation des zones à pâturer. En effet, étant donné la surface relativement modeste des pelouses et leur fragmentation sur le site, un pâturage tournant sur les différents secteurs de pelouses semble le plus adapté.

L'apport en eau est primordial et selon les secteurs, il pourra être utilisé une tonne à eau ou un abreuvoir plastique déplacé avec le troupeau. La proximité de la Fontaine de Boudoire est un atout pouvant faciliter l'alimentation en eau (une conduite d'eau existe depuis la Fontaine et peut être remise en service sur un secteur de pelouses).

Si des opportunités existent localement, le pâturage ovin pourrait être accompagné par quelques caprins dont l'action serait complémentaire en s'attaquant aux espèces ligneuses (fourrés, buissons épineux...).

Remarque : dans le cadre de la définition des mesures de gestion des DOCOB sur les sites Natura 2000 présentant des pelouses calcaires, la mise en place d'un « pâturage collectif » apparaît comme une des meilleures solutions pour le maintien des paysages ouverts de pelouses calcaires, en coût et en résultats attendus. Sur les plans écologiques et biologiques, cet outil est reconnu comme un modèle de gestion très adapté à l'entretien et la gestion de la biodiversité, et la plus pérenne pour permettre d'entretenir les milieux conformément aux modalités écologiques définies.

Il s'avère toutefois que cette mise en place reste difficile, compte tenu notamment de plusieurs facteurs d'ordre juridique et technique. La DREAL Aquitaine a lancé une étude sur les modalités de mise en œuvre du pâturage collectif sur les sites Natura 2000 en Aquitaine (*ETEN, 2008*), dont l'objectif principal est de présenter aux gestionnaires de sites toutes les possibilités de mise en place de ce type de pâturage en pelouses calcaires en s'appuyant sur différentes études de cas.

Le Plateau d'Argentine constitue évidemment un territoire d'expérimentation sur ces modalités de gestion par pâturage, où l'étude peut apporter des pistes d'action pour mutualiser les moyens de mise en œuvre. **Il sera important de prendre en compte le réseau de pelouses sèches calcaires présentes autour du site**, au regard notamment de la Vallée de la Belle et de la Nizonne toutes proches qui présentent également des coteaux calcaires en déprise.

Plusieurs pistes seront donc à explorer pour l'élaboration de contrats (Natura 2000, MAEt) ou d'autres types de partenariat (convention, bail rural...), notamment par rapport aux types de bénéficiaires qui peuvent être multiples.

Exemples : éleveur, recourt à un berger pour un pâturage itinérant, aux associations syndicales libres, associations loi 1901, associations foncières pastorales, groupements pastoraux...

Cas particulier des pelouses rupicoles calcaires (6110*)

L'origine de ces communautés sur le site est associée aux affleurements rocheux des parcours pastoraux (ovins, caprins, bovins). La végétation à caractère secondaire de ces dalles calcaires appartient aux paysages complexes des systèmes pastoraux extensifs des plateaux de calcaires durs et se trouve favorisée par le piétinement des troupeaux.

Tout arrêt de ces pratiques entraîne une évolution de l'habitat vers des ourlets et éventuellement des systèmes de pelouses.

L'habitat s'insère dans des unités de gestion pastorale plus larges : si une gestion par le pâturage peut s'appliquer, elle s'intégrera donc sur l'ensemble de la surface de pelouses sèches à pâturer. L'expérience menée sur la Réserve naturelle de Grand-Pierre et Vitain montre qu'il peut être envisagé dans ce cas un pâturage intensif et tournant de courte durée sur de petites surfaces closes concernées.



Si le pâturage occasionnel par les herbivores (troupeau pâturant les pelouses avoisinantes, lapins,) n'est pas retenu ou possible, le maintien de cet habitat peut être assuré par une intervention mécanique (griffage, étrépage), envisagée dans l'action 3 pour le maintien et la restauration de faciès pionniers de végétation remarquables.

Moyens retenus pour l'action 1 :

Contrats Natura 2000 relevant d'une MAEt (**C1a** et **C1b**), *cf. Partie VII*

Contrats Natura 2000 relevant du fond FG MN (**C1c** et **C1d**), *cf. Partie VII*

Le contenu de ces mesures (cahiers des charges) est précisé dans la *Partie VII*.



Action 2 : Gestion extensive des prairies par la fauche et/ou le pâturage

Cette opération est destinée logiquement à être mise en place sur les espaces de prairies de fauche qui sont par nature déjà entretenus par cette pratique.

Les **prairies maigres de fauche** constituent non seulement un habitat d'intérêt communautaire, mais elles sont de plus susceptibles d'accueillir plusieurs d'espèces de l'annexe II ou IV de la directive Habitats, Faune, Flore :

- territoires de chasse privilégiés des Chauves-souris et des Libellules,
- zone de ponte et habitat de plusieurs espèces de papillons, en particulier pour le Damier de la succise et l'Azuré du serpolet.

Menacées par la déprise agricole sur les secteurs les moins productifs (coteaux secs) ou au contraire par une intensification des pratiques (fertilisation, reconversion en cultures...), les prairies de fauche doivent pour conserver leur intérêt biologique être gérées par un mode d'entretien extensif de fauche et/ou de pâturage.

La **fauche tardive** est généralement le mode de gestion recommandé sur ce type de milieu et sa biodiversité : elle a l'avantage de permettre à un plus grand nombre de plantes et d'insectes (proies potentielles des Chauves-souris) de réaliser leur cycle biologique.

L'avantage de cette pratique par rapport au pâturage est qu'elle ne nécessite pas l'achat et l'entretien d'infrastructures (clôtures, abreuvoirs...), pas de gardiennage et les dates d'intervention sont plus aisées. En revanche la fauche présente l'inconvénient d'être non sélective sur la végétation qu'elle tend à l'homogénéiser.

Le pâturage a de son côté une action moins uniformisante sur les peuplements végétaux et se distinguent par une concentration locale en insectes plus riche en insectes coprophages qui peuvent constituer pour certaines espèces de chauves-souris une ressource alimentaire essentielle. S'il est mis en place, le pâturage doit exercer une pression suffisante pour contrôler le développement des graminées sociales fortement compétitives (Brachypode penné, Molinie bleue...) sans toutefois compromettre le développement des plantes à fleurs (en particulier plantes hôtes des papillons) par l'abroussissement ou le piétinement.

Les dates de fauche et leur fréquence sont deux paramètres fondamentaux à prendre en compte dans cette opération : une seule coupe en fin d'été sur les prairies de fauche semble donner des résultats satisfaisants quant à la diversité floristique et entomologique observée.

Les apports de fertilisants doivent en tout cas être proscrits (en dehors des déjections animales apportées en cas de pâturage), les amendements provoquant une modification et un appauvrissement de la composition floristique des prairies : disparition d'espèces végétales patrimoniales ou de plantes hôtes pour les insectes et favorisation de l'apparition de plantes nitrophiles plus compétitives.

De même, les produits de fauche doivent être évacués afin de ne pas enrichir le sol en matière organique.

L'utilisation de pesticides (herbicides, insecticides...) est également à limiter étant donné l'impact de ces produits toxiques sur la faune et la flore et l'environnement de manière général (qualité de l'eau, pollution des sols, etc.).

Le but de cette action est donc d'encourager la gestion par la fauche des prairies remarquables sans provoquer de modification des cortèges végétaux qui pourrait être occasionnée par une fertilisation excessive, des dates de fauche trop précoces ou une pression de pâturage trop importante.

Pour les prairies éligibles à cette mesure, l'état initial observé ne nécessite à priori pas d'entreprendre au préalable des travaux de débroussaillage.



Les modalités de gestion de ces milieux seront clairement définies avec le propriétaire de la parcelle et/ou le prestataire dans le cadre des futurs contrats.

- Cas des prairies de fauche avec plantes hôtes de papillons d'intérêt européen et/ou remarquables

La protection efficace des papillons d'intérêt communautaire présents sur le site passe avant tout par la conservation de leurs habitats et notamment par le maintien du caractère ouvert permettant le développement de leur plantes hôtes. **Le maintien d'un mode d'entretien par la fauche et/ou le pâturage constitue donc également l'enjeu majeur pour ces espèces.**

Le tableau ci-dessous présente les modalités de gestion qui semblent les plus favorables au maintien de ces espèces. Elles intègrent les cycles de développement de chaque papillon et de leur plantes hôtes.

Tableau XIX : Préconisations pour une gestion des prairies à papillons d'intérêt communautaire

Espèce	Période de vol	Habitats potentiels sur le site	Plantes hôtes	Fauche	Pâturage
Espèces annexe II directive Habitats, Faune, Flore					
Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Mai-juin	Prairies maigres, pelouses	<i>Succisa pratensis</i> <i>Scabiosa columbaria</i> , <i>Cephalaria leucantha</i> <i>Lonicera etrusca</i>	Préjudiciable	Extensif en automne
Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	(fin avril) Mi-mai à mi-septembre	Clairière humide inondable, friche agricole	<i>Rumex hydrolapathum</i> <i>Rumex crispus</i>	Préjudiciable	Extensif
Espèce annexe IV directive Habitats, Faune, Flore					
Azuré du serpolet (<i>Maculinea arion</i>)	Juin à août	Pelouses sèches, prairies maigres, friches herbeuses et ourlets fleuris envahis par l'Origan	<i>Origanum vulgare</i> <i>Thymus pulegioides</i> <i>Thymus praecox</i> ,	Préjudiciable	Extensif

La pratique de la fauche apparaît préjudiciable aux populations de ces papillons qui effectuent l'ensemble de leur cycle de développement (œuf, chenille, nymphe et papillon) au sein de la strate herbacée. Le **pâturage extensif est à encourager sur les parcelles accueillant ces espèces**. Cependant il peut être envisagé de définir, avec les exploitants concernés, des modalités spécifiques de gestion par la fauche :

- fauche avec mise en défens des placettes à plantes hôtes si leur distribution le permet,
- fauche avec conservation de bandes refuges (sur des secteurs moins accessibles par exemple)
- fauche retardée estivale dans le cadre d'un contrat agricole ou Natura 2000.

Les Rumex, nécessaires au développement du Cuivré des marais, sont en général très répandus, ce qui permet au papillon de coloniser des microbiotopes (fossés, talus) ou des champs laissés temporairement en friche. Cette espèce présente ainsi un comportement assez vagabond et colonise rapidement de nouveaux secteurs, au gré de la répartition de ses plantes hôtes. **Sa préservation passe par le maintien d'un maximum de zones humides ouvertes et de couloirs de communication à l'échelle de la vallée de la Nizonne (fossés, bords de routes...).**

Moyens retenus pour l'action 2 (cf. Partie VII) :

- Contrats Natura 2000 relevant d'une MAEt (C2a et C2b)
- Contrats Natura 2000 relevant du fond FGMM (C2c)



Action 3 : Restauration et entretien des faciès pionniers de végétation

Cette action consiste principalement à préserver les communautés pionnières xérophiles ouvertes que l'on peut rencontrer sur les dalles calcaires affleurantes et les zones rocailleuses. Ces milieux constituent en effet des endroits privilégiés pour l'implantation d'une végétation pionnière originale et patrimoniale (ex : Iberis amer, Lunetière lisse, Orpins, etc.) mais aussi pour les reptiles qui s'adonnent à des bains de soleil (Lézard ocellé, Lézard vert, Coronelle girondine...) et les insectes thermophiles (ex : Oedipode soufre). Ces espaces ouverts constituent donc des zones de chasse idéales pour certains prédateurs comme le Circaète Jean-le-Blanc, spécialisé dans la consommation des reptiles.

La conservation de ces espaces dégagés participe ainsi à la diversité biologique du site mais constitue également un élément important vis-à-vis de la qualité paysagère du Plateau.

L'opération consistera à intervenir si nécessaire mécaniquement ou manuellement, au cours des cinq prochaines années, pour contrôler le développement de la végétation herbacée ou arbustive. Un griffage de surface ou un décapage léger peuvent être utiles pour quelques milieux pionniers : ainsi, le retrait de la couche la plus riche permet aux plantes pionnières issues des banques de graines de se développer. Des actions de gyrobroyage ou d'étrépage sur des secteurs dégradés et à forte valeur patrimoniale (dalles rocheuses en contrebas de l'aérodrome, zones rocailleuses à l'est du Plateau, petite carrière de Sainte-Croix-de-Mareuil...) sont également envisageables.

Cette intervention **restera raisonnée** en raison de la dynamique évolutive relativement lente sur ce type de milieux.

Cas particulier des pelouses rupicoles calcaires (6110*) :

Cet habitat d'intérêt communautaire, dans un état très relictuel sur le Plateau (quelques m²), est imbriqué dans les systèmes de pelouses sèches ou semi-sèches du site (6210*-6220*). La remise en place d'un pâturage ovin peut être favorable à la réapparition de ce type de milieu. En cas d'impossibilité d'appliquer ce mode de gestion ou de résultats insatisfaisants, il peut être envisagé d'avoir recours à la méthode mécanique.

Moyens retenus pour l'action 3 :

- Contrats Natura 2000 relevant du fond FGMR (C3) sur les HIC (cf. *Partie VII*)
- Action hors contrat **HC3** :

Mesure touchant les espaces rocailloux et dénudés non concernés par un habitat d'intérêt communautaire mais méritant une attention particulière de par la faune et la flore patrimoniales présentes.

Au moins 1,5 ha concernés : actions manuelles ou mécaniques et ponctuelles d'étrépage ou gyrobroyage selon degré de colonisation de la végétation (à déterminer selon diagnostic) avec exportation des produits à raison d'une intervention sur les 5 années.

Coûts estimatifs : environ **1 200 €/ha/an** (à préciser sur devis selon prestataire et en fonction de l'éloignement du lieu de dépôt des produits, de la configuration du site et de son accessibilité)
Soit pour cette opération un coût total estimé autour de **1 800 €** sur la durée du plan de gestion.

Financements : Etat, Europe et Collectivités.

- Animation du site : assistance technique et scientifique auprès du propriétaire, du prestataire des travaux pour la définition du programme d'entretien et de restauration (diagnostic préalable).



Action 4 : Restauration et entretien de la clairière humide

La clairière humide située aux abords de la Fontaine de Boudoire présente un intérêt écologique certain en constituant une sorte d'"oasis" pour la flore et la faune des milieux aquatiques et hygrophiles. Les relevés faunistiques ont notamment permis de mettre en évidence un potentiel local fort intéressant sur le plan de la biodiversité, avec la présence de plusieurs espèces de libellules (dont le genre *Calopteryx*) mais aussi plus ponctuellement du Cuivré des marais. D'autres espèces patrimoniales peuvent être présentes bien qu'elles n'aient pour l'instant pas été répertoriées lors des inventaires.



Source : PNRPL

Photo ci-contre : chemin bordé de végétation humide menant au bâtiment de l'ancienne adduction en eau potable

L'absence de gestion de ce milieu conduit à une banalisation de la végétation et à un appauvrissement floristique et faunistique par colonisation des espèces ligneuses.

L'objectif de cette action est donc de mettre en place une gestion qui permette de conserver, restaurer et entretenir ce milieu semi-ouvert qui constitue un habitat d'espèces d'intérêt communautaire.

La restauration et l'entretien de ce milieu passe par des opérations de gyrobroyage ou fauche voire de bûcheronnage (maîtrise des ligneux sans dessouchage), en veillant à maintenir la végétation des bords de fossés (iris, joncs, scirpes, aulnes, etc.) qui constituent des corridors biologiques et à respecter les préconisations pour les périodes de fauche.



Source : PNRPL

Une attention particulière doit être apportée à la période d'intervention : il est préférable de réaliser les travaux d'entretien en automne ou en hiver (septembre à fin février).

Fontaine de Boudoire

Moyens retenus pour l'action 4 :

- Action hors contrat relevant du FGMN (**HC4**, cf. *Partie VII*) :

Entretien du périmètre par débroussaillage, coupe sélective, élagage (1,5 jour de travail sur les 0,5 ha concerné à raison de deux interventions sur les 5 ans, réouverture comprise) : réalisation par un prestataire de la réouverture (2 jours en année 1) et de l'entretien en année 3 ou 4 (0,5 jour) sur la base de **625 € HT/j** (gyrobroyage ou fauche, bûcheronnage léger si nécessaire, à préciser sur devis).

Coût approximatif de l'opération : $625 \times 2,5 = \mathbf{1562,5 \text{ € HT}}$

Financement potentiel : Europe et Etat, Collectivités.

- Animation du site : assistance technique et scientifique auprès des propriétaires, du syndicat des eaux, des collectivités et au prestataire des travaux pour la définition du programme d'entretien et de restauration.



Action 5 : Nettoyage et débardage des boisements de pente

Une petite parcelle de boisement de feuillus de pente (noisetiers, chênes...) est située à l'extrême nord du site, en contrebas de la falaise calcaire et des cluzeaux d'Argentine au bord de la route départementale D12.

Ce secteur pourrait faire l'objet d'un chantier de nettoyage et de débardage, comme cela avait déjà été évoqué dans un précédent plan de gestion (FABRE, 2002).

Cette action d'accompagnement, qui ne concerne pas d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire particuliers, permettrait de répondre à deux objectifs principaux :

- renforcer l'attrait paysager du site par le dégagement de la plus grande façade rocheuse (falaise) du Plateau,
- offrir des conditions d'accueil favorables à certaines espèces d'oiseaux rupestres dont le Faucon pèlerin, espèce rare mais qui niche dans la région.



Il est à noter que le faucon crécerelle (rapace diurne commun en France) est régulièrement observé sur les vires rocheuses de la falaise.

Le périmètre d'intervention concernerait une surface modeste d'environ 1 ha. La tempête de décembre 1999 et l'abandon d'entretien de la parcelle a entraîné au fil des années une accumulation de chablis enchevêtrés où les noisetiers et d'autres essences colonisent progressivement en taillis la zone. Le secteur pourrait en partie être nettoyé ou du moins éclairci en coupant certains arbres et en évacuant une partie des chablis accumulés. Le bois présent représente une valeur économique faible (taillis, bois de chauffage) en raison de la pauvreté du terrain.

Modalités d'intervention envisagées :

En prenant conseil auprès de plusieurs agents du C.R.P.F., il apparaît très difficile voire impossible d'intervenir mécaniquement, en raison de la forte pente du site.

C'est pourquoi **la technique du débardage par traction animale (cheval)** est envisagée dans ce cas de figure : les chevaux sont capables de s'adapter au relief du site (ils peuvent même réaliser des travaux dans les massifs montagneux) et peuvent souvent passer dans les secteurs difficilement accessibles aux engins forestiers. De plus, leur action à l'avantage de diminuer au maximum la dégradation des sols par rapport à l'usage d'engins forestiers lourds.

Ce nettoyage devra être effectué en respectant certaines préconisations, en lien avec le diagnostic, les engagements de la charte Natura 2000 et les conseils prodigués par la structure animatrice du site Natura 2000 :

- veiller à conserver des arbres jugés remarquables sur le terrain avant le début des travaux (arbres à cavités, arbres morts sur pieds favorables aux insectes saproxyliques tels que le Lucane cerf-volant),
- intervenir à la période la moins sensible pour la faune et la flore locales (entre le 15 février et le 15 juillet),
- s'assurer de l'absence d'espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales avant le commencement des travaux,
- privilégier la régénération naturelle et éviter de faire des coupes rases qui favorisent le développement d'espèces concurrençant la régénération feuillue.
- laisser au sol une partie du bois mort et des vieilles souches, favorables aux insectes saproxyliques.



Moyens retenus pour l'action 5 :

- Action Hors contrat **HC5** :

- Coûts approximatifs (matériel et main d'œuvre) pour le débardage (à affiner sur devis selon prestataire désigné) :

- débardeur + 2 chevaux : 350 €/j	} 650 - 750 € /j selon quantité de bois à extraire
- bûcheronnage : 300 € / j par bûcheron	
- frais de déplacement : à définir	

Estimation de 7 à 10 jours de travail selon la technique adoptée (extraction des bois par le haut ou le bas), soit un total approximatif estimé pour cette opération de **7 500 € TTC**.

Financements potentiels : propriétaire, Etat, Europe (FEDER), Conseil régional, Conseil général, collectivités...

- Animation du site : accompagnement du propriétaire (choix du prestataire, dossier de financement), suivi technique du chantier avec le prestataire sur le terrain, évolution du milieu et des espèces après les travaux...



Action 6 : Protection des gîtes à chauves-souris

Toutes les espèces de Chiroptères de France métropolitaine sont protégées au titre de l'article L411-1 du Code de l'Environnement relatif à la protection de la nature, de même que "leurs sites de reproduction et leurs aires de repos" par l'Arrêté ministériel du 23 avril 2007.

Le Plateau d'Argentine constitue, au niveau des carrières souterraines d'Argentine ("Argentine Nord-Ouest", "chez Perrauque Nord" et "chez Perrauque Nord-Ouest"), un site d'intérêt régional pour les chauves-souris en accueillant pas moins de 7 espèces d'intérêt communautaire en hibernation.



Source : PNR PL

Ces populations de chauves-souris sont toutes très sensibles au dérangement durant leur phase d'hibernation. Cette période délicate (absence de nourriture, températures basses...) les rend particulièrement vulnérables aux perturbations humaines qui peuvent leur être fatales : un surplus de dépense énergétique (réveil, envol...) occasionné par un ou plusieurs dérangements au cours de l'hiver peut les affaiblir au point de les faire succomber.

Afin d'éviter cela, **des dispositifs existent pour limiter ou interdire la fréquentation humaine lorsque celle-ci représente une menace pour les populations de chiroptères.** Cette démarche est contraignante dans sa mise en œuvre (acceptation locale, étude préalable, coûts...) mais permet une protection pérenne et efficace des colonies de chauves-souris.

La **pose d'un périmètre de protection contre le dérangement** aux entrées des deux ensembles de carrières souterraines d'Argentine peut être envisagée, sous réserve de l'accord des propriétaires et de la réalisation d'une étude scientifique préalable qui confortera cette option.

La présence du Minioptère de Schreibers sur le site, espèce très sensible à la modification des conditions d'accès aux gîtes et de ses couloirs de vol, impose en particulier la réalisation de tests scientifiques préparatoires pour définir la hauteur et l'emplacement idéal des périmètres de protection (*BRISORGUEIL & NEMOZ, 2008*). Cette étude, qui pourrait être réalisée avec l'aide d'ENA et d'autres organismes compétents (Groupement Chiroptères Aquitaine, GMHL¹¹...), est indispensable avant de réaliser un quelconque aménagement.

La protection physique la plus courante est la fermeture de l'entrée des cavités au moyen d'une grille dont la mise en place doit être soigneusement préparée. La fermeture doit interdire de manière pérenne, tout ou partie de l'année, le passage des personnes tout en conservant un accès pour le suivi scientifique des chiroptères et le passage de certains usagers (les carrières d'Argentine sont notamment utilisées pour entreposer du matériel agricole en hiver).

Les autres espèces de la faune cavernicole (petits carnivores, amphibiens, etc.) ne doivent pas être oubliées et il faut songer à leur réserver des passages (buses, etc.).

Les travaux de mise en défens doivent par ailleurs absolument être réalisés en dehors de la période de présence des chiroptères.

En complément de ce dispositif, la pose d'un **panneau de sensibilisation (cf. action 9)** du public sur la préservation des chauves-souris et expliquant la nécessité de mise en défens du site apparaît comme un gage d'acceptation locale et du respect de l'aménagement.

Un travail de sensibilisation est bien entendu à mener auprès des propriétaires et usagers concernés afin de faire connaître ces espèces et les menaces qui pèsent sur elles.

¹¹ Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin



D'après ENA (2008), aucun gîte de reproduction n'est pour l'instant connu sur le site, malgré des recherches menées sur place (église d'Argentine, cavités, vieux bâtiments, ...). Néanmoins, une veille et des dispositions pourront être entreprises en cas de futures découvertes avec les propriétaires potentiellement concernés.

Moyens retenus pour l'action 6 :

- Contrat Natura 2000 relevant du FGMN (**C6**, cf. *Partie VII*) :

- Etude et tests scientifiques préalables à la localisation du périmètre de protection :

5 jours d'expertise et d'exploitation des résultats (GCA/ENA) : $4 \times 400 \text{ €/j} + 450 \text{ €/j} = \mathbf{2\ 050 \text{ €}}$

Sur la base de 4 jours de travail de chargé d'étude + 1 jour de chargé de projet (à confirmer et affiner sur devis)

- Achat et pose des installations (grillage, portail, poteaux de fixation) : sur devis en fonction des prescriptions d'aménagement issues de l'étude préalable (plafond fixé à **20 000 €**)

A titre indicatif : un grillage mailles soudées = environ 200 €/ml

- Action hors contrat (**HC6**) : entretien du périmètre de protection par débroussaillage, coupe sélective, élagage (2 jours en 5 ans) : entretien par l'agent communal ou à défaut 400 € si prestation (à préciser sur devis).

Financement potentiel : Europe (FEDER), Conseil Régional, Conseil général, collectivités locales.

- Animation du site : sensibilisation des propriétaires des carrières, des visiteurs et des usagers à la préservation des espèces de chauves-souris.



Action 7 : Réimplantation d'une population de Lapins de garenne

Le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) pourrait, en densité suffisante, assurer localement un **entretien des milieux et en particulier des pelouses**. Il y a d'ailleurs contribué dans les dernières décennies après la disparition des troupeaux d'animaux domestiques, avant de quasiment disparaître à son tour du Plateau en raison d'une conjonction de nombreux facteurs (myxomatose et VHD, prédation, dérangements successifs, disparition des prairies naturelles et des zones refuges, fragmentation des habitats, etc.).

Le favoriser à nouveau s'avère possible en raison d'un contexte agricole à faible enjeu. Néanmoins, les expériences de réimplantation sur cette espèce montrent toutes les difficultés pour obtenir une population viable.

L'importante régression de cette espèce localement explique l'éventualité d'un recours à une réimplantation d'une petite population de lapins sur le site à la fois pour :

- assurer un entretien minimal des habitats de pelouses rases (objectif principal),
- conserver la population locale de Lézard ocellé (*Lacerta lepida*), espèce patrimoniale en déclin en Dordogne et dans l'ensemble de la France (CHEYLAN & GRILLET, 2004), qui utilise fréquemment les terriers de lapins comme sites de repos, de refuge et même de reproduction.



Pour la réimplantation, il est conseillé tout d'abord de placer des individus vaccinés dans un enclos sur site pour une phase d'acclimatation et pour faire une expérimentation d'entretien sur des parties du site peu sensibles et restaurées. D'autre part, deux garennes artificielles seront à installer pour favoriser l'implantation d'une population viable.

Une description plus détaillée de cette opération est donnée en **Annexe 4** (d'après HIPPOLYTE, 2006). Le lieu d'implantation de ces garennes sera à déterminer avec les acteurs locaux (chasseurs, fédération de chasse, ONCFS, propriétaires...). Il devra en tout état de cause être peu exposé, face aux problèmes occasionnés par le dérangement ou la prédation.

Cette opération, hors contrat Natura 2000, nécessitera pour garantir sa réussite selon des spécialistes de l'espèce (BERGER F. et HIPPOLYTE S., DUMAS Y., communication personnelle), une motivation et un important travail de suivi de la part des différents acteurs locaux concernés (sociétés et amicales de chasse, Fédération départementale de la chasse, ONCFS, etc.).

Moyens retenus pour l'action 7 :

- Action Hors contrat **HC7** :

- Matériel et main d'œuvre pour parc d'élevage (achat et pose clôtures, grillage, piquets) : 1098,5 € TTC (à préciser selon devis et prestataires désignés)

- Entretien des deux garennes et des lapins (vaccins, gyrobroyage, piégeage...) : 905,6 € TTC (à préciser selon devis du prestataire désigné)

Soit un total estimé pour cette opération d'implantation de **2004 € TTC**.

En supposant un entretien nécessaire sur 5 ans consécutifs : $1098,5 \text{ €} + (905,6 \times 5) = 5\,626,5 \text{ €}$

Financements potentiels : Fédération des chasseurs de la Dordogne, Société de chasse, Conseil Régional, Conseil Général, collectivités locales

- Animation du site : sensibilisation des propriétaires, chasseurs et des autres usagers, veille à la mise en œuvre des préconisations et analyse des résultats.



Action 8 : Développement de bois sénescents – Travaux forestiers sans enjeu de production

• Développement de bois sénescents pour la faune

Répondant au principe de non-intervention, cette opération ne nécessite pas d'intervention particulière de la part du propriétaire forestier mais constitue une véritable mesure de gestion. Sans être localisée de manière précise, celle-ci se traduit par la préservation d'arbres et d'éléments boisés particuliers répondant à plusieurs critères d'éligibilité :

- la conservation d'îlots d'arbres sénescents et de bois morts sur pied ou au sol : ces infrastructures naturelles sont en particulier favorables aux espèces d'invertébrés saproxylophages comme le Lucane cerf-volant,
- la conservation des arbres à cavité et de gros diamètre ayant dépassés le diamètre d'exploitabilité (principalement essences feuillues), propices à l'accueil d'une faune diversifiée (gîte à chauves-souris arboricoles, autres mammifères, oiseaux...).



Source : C. CALME

La phase de sénescence des forêts est caractérisée par trois étapes :

- étape d'installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes, les chiroptères arboricoles),
- processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés)
- recyclage par les décomposeurs (détritivores incorporant au sol les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification).

Cette action concernera les secteurs où la présence d'une ou plusieurs espèces d'intérêt communautaire est avérée ou potentielle. A ce titre, il sera nécessaire de réaliser un diagnostic préalable afin de choisir les bois à conserver.

• Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

Le but de cette action est de favoriser la conservation d'espèces animales d'intérêt communautaire (chauves-souris surtout) par la création d'éclaircie ou de nettoyage en lisière en en milieux intraforestiers. La formation de ces espaces intraforestiers permettra de plus d'augmenter la richesse biologique du site en créant une mosaïque de faciès de végétation.

Moyens retenus pour l'action 8 :

- Bois sénescents : Contrat Natura 2000 relevant du FGMN (**C8a**, cf. *Partie VII*) :
Calcul basé sur un barème fixé par type d'essence.
Les opérations éligibles consistent au maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans.
Financements potentiels : Etat, Europe, éventuellement collectivités locales.
- Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production : Contrat Natura 2000 relevant du FGMN (**C8b**, cf. *Partie VII*)
- Animation du site : sensibilisation et conseil auprès des propriétaires forestiers, signatures de contrats ou de la charte Natura 2000, diagnostics écologiques...



Action 9 : Limitation de l'impact des activités humaines sur les foyers de biodiversité

Peu d'activités, considérées individuellement au sein du périmètre Natura 2000 du site, ont un impact négatif notable (cf. zones d'influence) sur les habitats et les espèces de la directive Habitats, Faune, Flore.

Cependant, le Plateau d'Argentine n'en demeure pas moins un site très fréquenté, au regard de la multitude d'activités de loisirs qui s'y développent (cf. diagnostic socio-économique), en particulier sur la partie sommitale du Plateau. L'effet cumulatif de ce type d'activités n'est en tout cas pas à négliger si l'on fait référence à la tranquillité et la fragilité du site.



Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire peuvent être vulnérables face à certaines activités (en particulier passage de véhicules à moteur hors sentier, voir photographie ci-contre) et à un excès de fréquentation, du fait de la fragilité des habitats et des espèces (orchidées, oiseaux nicheurs...), de son accessibilité et de sa très forte valeur patrimoniale.

La fréquentation sur le site (hors milieu associatif) est diffuse et reste aujourd'hui encore mal connue, que ce soit dans son intensité ou dans le temps. Le sentier de découverte du Plateau, mis en place en 2000, est en tout cas sans doute le circuit d'interprétation le plus pratiqué sur le territoire du Parc. Un pic de fréquentation (touristes, naturalistes, randonneurs, pratiquants de l'aéroclub ou de l'aéromodélisme...) est en toute logique atteint le week-end et aux beaux jours, entre le printemps (période de floraison des orchidées) et l'été, ce qui n'est pas sans poser potentiellement quelques problèmes quant aux dérangements occasionnés pour certaines espèces nicheuses à cette période, inscrites à l'Annexe I de la directive Oiseaux.

Les nombreux usages présents sur le site conduisent à prendre des dispositions visant à **informer les usagers pour réduire leur impact** en lien avec les objectifs du DOCOB.

Il est ainsi proposé :

- la pose de panneaux d'information et de sensibilisation pour faire prendre conscience aux usagers des impacts néfastes de certaines activités (véhicules motorisés, chiens, etc.) par rapport à la fragilité des habitats et des espèces patrimoniales du site. Un accent particulier sera apporté aux foyers de biodiversité à préserver (carrières à chauves-souris, pelouses sèches...). Ces panneaux, implantés à des endroits stratégiques liés aux activités et aux axes de communication (parking, abords du sentier de randonnée...), pourraient être complétés par l'affichage d'un arrêté municipal réglementant la circulation des véhicules à moteur sur les chemins ruraux du site (Action 14, à condition que les conseils municipaux valident cette option),
- la signature d'engagements spécifiques liés aux activités socio-économiques présentes dans le cadre de l'élaboration de la charte Natura 2000 (Annexe 8).

Moyens retenus pour l'action 9 :

- Contrat Natura 2000 relevant du FGMN (C9, cf. *Partie VII*) :

- conception et réalisation de plusieurs panneaux d'information

Ex : panneau d'information (80 x 60cm) : **2 000 € par panneau**

dont conception graphique : 1000 € /panneau ; fabrication : 600 € / panneau ; matériaux de support (bois ou PVC) : 400 € / panneau

Financement potentiel : Europe (FEADER), Etat, Conseil régional, Conseil général, collectivités locales

Financeurs potentiels : Etat, Europe, Conseil Régional, Conseil Général, collectivités locales

- Animation du site : sensibilisation des propriétaires et des usagers, coordination avec les différents services (municipalités, ONCFS, gendarmerie, etc.).



Action 10 : Elimination des dépôts sauvages

Un dépôt sauvage est un lieu de dépôt de déchets non autorisés, situé soit sur un espace public, soit sur un espace privé. Ce type de dépôts qui génère des nuisances est interdit (loi du 15 juillet 1975), même s'il s'agit d'un dépôt par un propriétaire sur son propre terrain car outre la pollution visuelle et olfactive ces déchets polluent les sols et les eaux, et peuvent être la cause de feux de forêts.

Plusieurs dépôts sauvages (photo) ont été identifiés à la surface du Plateau (secteur des Plaines et à proximité de l'ancienne voie ferrée côté Sainte-Croix-de-Mareuil).

Ils sont constitués principalement de :

- déchets industriels banals (ferraille, pneus...),
- dépôts d'encombrants ménagers (gazinières, réfrigérateurs...),
- dépôts inertes (gravats, tuiles, bois, tôles...),
- dépôts organiques de manière plus exceptionnelle (déchets verts, carcasses d'animaux...)



Pour des raisons à la fois esthétiques et bien sûr écologiques, il convient d'éliminer ces "points noirs" qui altèrent la qualité des paysages et les biotopes, en réalisant un ramassage par la mobilisation de moyens techniques et humains suffisants.

Ces dépôts peuvent être occasionnés de deux manières sur le site : soit ceux-ci sont déposés par les propriétaires eux-mêmes¹², soit par des gens extérieurs au site dans le but de se débarrasser d'encombrants, malgré une organisation relativement efficace aujourd'hui de la collecte et du tri des déchets au sein des déchetteries.

Un **chantier de nettoyage** faisant intervenir des bénévoles ou une association (équipe d'insertion) peut être envisagé, en partenariat avec les deux communes concernées, la communauté de communes et la déchetterie la plus proche (Mareuil) pour collecter et trier ensuite les déchets récupérés.

Afin d'éviter ou du moins limiter les dépôts futurs, une campagne **de sensibilisation** auprès des usagers locaux sera par ailleurs nécessaire, afin d'éviter en parallèle la reconstitution d'autres dépôts sauvages : un ou plusieurs panneaux "décharge interdite" pourront être installés, sensibilisation et information (rencontres, documents de communication, indications sur le panneau en lien avec l'action 6...).

Remarque : plusieurs opérations d'élimination des dépôts sauvages ont déjà été effectuées sur le site (nettoyages en 2003 puis 2007) dans un partenariat impliquant le PNR, le SMCTOM de Nontron, l'association A.I. Services, les communes de la Rochebeaucourt-et-Argentine et Sainte-Croix-de-Mareuil et la Communauté de communes de Mareuil.

Moyens retenus pour l'action 10 :

- Action Hors contrat **HC10** :

- Coûts approximatifs (matériel et main d'œuvre) pour le nettoyage : estimation de 1 à 2 jours de travail sur site à 500 €/j (100€/pers./j), soit un total approximatif estimé pour cette opération de **1000 € TTC** (plus élevé en cas de nettoyage combiné d'autres dépôts sauvages connus à proximité).

Financements potentiels : Conseil général (30%), autres collectivités locales.

- Animation du site : soutien du projet, suivi technique du ou des chantiers de nettoyage, sensibilisation des propriétaires et usagers locaux.

¹² D'un point de vue réglementaire, il est de la responsabilité du propriétaire de ne pas entretenir de dépôts de déchets sur ses terrains et de la compétence du Maire de faire respecter la police dans ce domaine.



Action 11 : Maîtrise foncière ou d'usage sur des parcelles menacées et/ou remarquables

• Maîtrise foncière sur des parcelles menacées et/ou remarquables

L'acquisition de parcelles sur des secteurs à fort enjeu biologique (pelouses, foyers de biodiversité) peut participer à garantir la pérennité des actions de gestion conservatoire mises en place. L'acquisition foncière peut s'inscrire dans une dynamique locale de projets, en particulier en lien avec les collectivités locales (communes, communauté de communes) mais aussi plusieurs organismes comme par exemple le Conservatoire régional des Espaces Naturels d'Aquitaine.

Une animation foncière est donc à mener avec les propriétaires et les organismes compétents pour évaluer les possibilités d'acquisition sur le site.

Celle-ci va être facilitée par la mise en application d'une des mesures compensatoires établies avec l'entreprise Charges Minérales du Périgord : C.M.P. s'est engagée notamment à mobiliser une réserve financière pour l'acquisition et la gestion de pelouses remarquables en priorité sur le site Natura 2000 du Plateau d'Argentine et à défaut d'opportunités sur le canton de Mareuil ex : coteaux de la vallée de la Nizonne, Vallée du Repaire, Combe-Chabot...) : 110 000 € sont prévus, soit l'équivalent de l'acquisition et de la gestion d'environ 44 Ha de pelouses et 15 000 € pour l'animation foncière sur 3 années. Il est estimé en moyenne qu'un hectare de pelouse revient à 1075 €.

Un partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Garonne-Périgord (SOGAP) est dans ce cadre réalisé pour 2010 pour assurer une veille foncière sur les espaces de pelouses identifiés dans le canton.

• Maîtrise d'usages sur les espaces à forts enjeux (contrats, charte...)

La maîtrise d'usage consiste à proposer sur la base du volontariat, des modes de gestion adéquats à mettre en œuvre sur des parcelles pour assurer le maintien d'une riche biodiversité. Dans le cadre du dispositif Natura 2000, cette maîtrise passe notamment par la signature de Contrats (agricoles ou FG MN) rémunérés sur 5 ans ou encore de la Charte Natura 2000 avec les propriétaires ou usagers afin de préserver des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire. Des baux emphytéotiques peuvent également être proposés à des propriétaires privés pour une gestion pérenne des parcelles par une structure compétente (association, collectivité...).

Cette opération sera menée en priorité par l'animateur en charge de la mise en œuvre du DOCOB.

Moyens retenus pour l'action 11 :

- Action d'animation prise en charge dans l'animation Natura 2000 du DOCOB (FG MN)
- Acquisition de milieux naturels (en priorité pelouses sèches), **HC11a**
Financements : Charges Minérales du Périgord (mesures compensatoires)
 - pour l'acquisition : utilisation de la réserve financière sur la base non fixe de **1075 € /ha** de pelouses sèches achetées (objectif : la moitié de l'enveloppe consacrée à l'acquisition sur le site Natua 2000, soit 22 ha) soit **23 650 €**
 - (pour l'animation foncière : **15 000 €** (SOGAP) déjà pris en charge par CMP)
- Gestion pérenne des terrains acquis (**HC11b**): hypothèse de la moitié de l'enveloppe prévue (mesures compensatoires C.M.P.), soit environ **26 350 €**
Soit un total d'environ 50 000 €
- Animation du site : rencontre des propriétaires, réalisation des diagnostics, participation à l'animation foncière, montage et signature des contrats, conventions, de la charte avec les propriétaires ou mandataires concernés.



Action 12 : Mise en place de mesures réglementaires (MR)

Plusieurs dispositifs réglementaires peuvent être étudiés et mis en place pour assurer la sécurité des usagers et exercer un pouvoir de police concernant la préservation du site en lien avec les autorités compétentes. La mise en place de telles mesures n'est pas une fin en soi et ne garantit pas à elle seule une gestion adaptée des terrains. Si elle s'avère nécessaire, elle doit avant tout être utilisée comme un outil de préservation complémentaire en réglementant officiellement certaines pratiques, si d'autres dispositifs ne fonctionnent pas (information, sensibilisation, etc.).

- **MR₁ : Prise d'un arrêté municipal réglementant la circulation des véhicules à moteur**

La problématique de la circulation des véhicules à moteur sur le Plateau a été soulevée lors de l'élaboration du diagnostic socio-économique. Les véhicules terrestres à moteur connaissent une phase de développement avec l'homologation routière des quads. Ce phénomène touche le Plateau comme d'autres territoires, sans que la pression exercée ne paraisse particulièrement plus forte. Cependant, cette activité menace localement la préservation du patrimoine naturel et peut provoquer des conflits d'usage, notamment sur les chemins balisés pour la randonnée ou avec les activités existantes (aéroclub, exploitants agricoles ou forestiers, etc.).



Face à cela, il peut être envisagé une réglementation spécifique au niveau communal à la circulation des véhicules à moteur sur le Plateau (chemins ruraux communaux), par la prise d'un arrêté municipal si les conseils municipaux y sont favorables. Un exemple d'arrêté municipal est présenté en **Annexe 5**.

Cette option, déjà proposée dans le passé suite à la réalisation du plan de gestion de 2001, n'a pour l'instant pas été retenue par les communes concernées. Cette proposition pourra être rediscutée si le travail de sensibilisation et d'information des usagers locaux ne s'avère pas efficace.

Remarque : afin de concilier préservation de la nature et activités humaines, la circulation des véhicules à moteur est déjà réglementée au niveau national depuis le 3 janvier 1991.

D'autre part, parmi les dispositions législatives particulières applicables aux Parcs naturels régionaux, l'une concerne justement les règles de circulation des véhicules terrestres à moteur. Ainsi, la charte d'un Parc doit nécessairement comporter un article établissant les règles de circulation des véhicules terrestres à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente du Parc (articles L362-1 à 8 du Code de l'Environnement).

Les textes faisant références à la circulation des véhicules à moteur sont les suivants :

- Articles L.362-1 et suivants et R.362-1 et suivants du Code de l'environnement
- Article R.331-3 du code forestier
- Articles L.2213-2, 4, 23 et L.2215-1 et 3 du code général des collectivités territoriales
- Plan départemental d'itinéraires de randonnées motorisées
- Circulaire du 6 septembre 2005 relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels

Les principes posés par la loi :

- la circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique. La pratique du hors piste est donc interdite.



- ne sont pas concernés par cette interdiction, les véhicules utilisés par des services publics, ceux utilisés à des fins d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels ou ceux utilisés par les propriétaires ou à leurs ayants droit chez eux,
- le Maire ou le Préfet peuvent interdire l'accès à certaines voies normalement ouvertes à la circulation,
- un propriétaire peut également interdire l'accès des véhicules à moteur sur une voie dont il est propriétaire,
- l'aménagement d'un terrain spécialement dédié à la pratique des sports motorisés (cross, trials...) est soumis à autorisation,
- en forêt, la circulation et le stationnement sur les pistes forestières sont réglementés par le code forestier, la circulation en sous-bois est interdite,
- les chemins de halage sont fermés aux véhicules à moteur.

Les gendarmes et les gardes de l'ONCFS sont notamment habilités à verbaliser sur le terrain en cas d'infraction avérée. Le Maire a également un pouvoir de police lié à la prise d'arrêtés municipaux. Les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes (1500 €) et à la mise en fourrière de leur véhicule.

D'autres dispositifs réglementaires existent et peuvent être proposés de manière complémentaire :

- **MR₂ : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)**

Les **arrêtés de protection de biotope** permettent aux préfets de département de fixer les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux peuvent alors être interdites.

Les APPB sont régis par les articles L 411-1 et 2 du code de l'environnement et par la circulaire du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques. La protection de biotopes est menée à l'initiative de l'Etat par le préfet de département.

La procédure d'institution d'une protection de biotope ne nécessite pas d'enquête publique et peut être rapide à mettre en place si elle ne rencontre pas d'opposition manifeste. Elle permet d'adapter le règlement à chaque situation particulière. L'effet du classement suit le territoire concerné en quelques mains qu'il passe. Des arrêtés modificatifs peuvent être pris pour adapter la protection à la modification de l'environnement comme l'apparition de nouvelles menaces ou l'évolution de l'intérêt biologique.

Afin de prévenir la destruction ou l'altération des biotopes et assurer le maintien en état du Plateau d'Argentine, il peut être proposé un APPB sur un secteur défini qui interdirait toutes actions ou travaux pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique du milieu, en particulier : l'extraction de matériaux, le retournement des sols, l'introduction de graines, semis, plants ou boutures de végétaux y compris les reboisements forestiers, le défrichement à l'exception des travaux de restauration et de gestion des milieux naturels ouverts, les activités de bivouac, camping et caravanning, le déversement de produits (y compris de pesticides) ou de matériaux de quelque nature que ce soit, pouvant nuire à la qualité des eaux, de l'air, du sol ou du site ainsi qu'à l'intégralité de la faune et de la flore, la circulation des véhicules à moteur, de quelque nature qu'ils soient, exceptés sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Cette disposition ne s'applique pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public, dans le cadre de travaux d'urgence, à des fins de restauration et d'entretien des milieux naturels, par les propriétaires et ayants droits dans le cadre des activités autorisées dans le périmètre de l'arrêté.

Les activités pastorales et forestières peuvent s'exercer librement par le propriétaire ou ses ayants droits, dans le respect des dispositions ci-dessus.



Remarque : une demande de classement en APPB est en cours afin de préserver définitivement la plus importante de quatre "zones de protection biologique" appelée "Zone de protection biologique Sud", définies dans les mesures réductrices d'impact lors de l'étude d'impact préalable au projet d'extension de la carrière C.M.P. Cette "Zone Sud" se caractérise par la présence de six espèces végétales bénéficiant d'une protection nationale ou régionale.

Dans un souci de cohérence territoriale, il pourra donc être proposé une extension à l'avenir de ce périmètre d'APPB, voire selon la localisation des parcelles, une proposition de nouveaux APPB.

- **MR₃ : Réserve naturelle régionale (RNR)**

Le statut de classement de sites naturels en **Réserve naturelle régionale** est un statut français, défini par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002. Il peut s'ajouter à un statut juridique de protection, tel que l'Arrêté préfectoral de protection de biotope.

La compétence de classement des Réserves naturelles régionales est désormais confiée au Conseil régional.

Un projet de Réserve naturelle régionale pourrait être envisagé sur le site, en partenariat avec les acteurs et usagers locaux afin de faire reconnaître et de pérenniser l'ensemble des actions développées sur le site.

Moyens retenus pour l'action 12 :

- Action prise en charge dans le cadre de l'animation Natura 2000 du DOCOB (FGMN)
- Animation du site : rencontre des propriétaires, conseils municipaux et des partenaires techniques, constitution des dossiers de classement...



Action 13 : Suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et/ou patrimoniales

Dans l'objectif de mieux localiser les secteurs prioritaires pour la mise en œuvre des mesures contractuelles de gestion et de mieux connaître l'évolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire en fonction des actions de gestion réalisées, la mise en place d'un suivi scientifique apparaît nécessaire, dès la première année d'animation du DOCOB.

Ces prospections de terrain concerneront prioritairement le suivi des habitats de pelouses sèches (6110* / 6210* / 6220*) et landes à Genévriers (5310), et dans une moindre mesure les prairies de fauche (6510). Les espèces qui bénéficieront d'un suivi plus important sont le Damier de la succise, le Cuivré des marais et les différentes Chauves-souris.

D'autres espèces n'étant pas d'intérêt communautaire pourront faire l'objet d'un suivi scientifique régulier (Lépidoptères avec en particulier Azuré du serpolet et les Orthoptères) afin d'évaluer l'efficacité des actions d'entretien ou de restauration effectuées.

▪ **Suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire et/ou patrimoniales :**

FAUNE

Les espèces faunistiques d'intérêt communautaire et/ou patrimoniales à fort enjeu de préservation doivent faire l'objet d'un suivi régulier afin de d'évaluer l'état de conservation des populations présentes.

Il s'agit en particulier de :



o **Damier de la succise** (*Euphydryas aurinia*), code Natura 2000 1065 : priorité 1 (HC13a)

Objectif	Mise en évidence du niveau de présence du Damier de la succise
Description de l'action / Protocole	- Prospections des zones de présence de l'espèce (en lien avec données recueillies lors des inventaires complémentaires) - Mise à jour de la carte de répartition de l'espèce sur le site
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission (prestataire, à définir) : 5 jours à 400 €/jour = 2 000 € Coût de l'action : 2 000 € (coût basé sur prestation du CREN Aquitaine)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), collectivités territoriales
Périodicité	En année 2 et 5

o **Cuivré des marais** (*Lycaena dispar*), code Natura 2000 1060 : priorité 2 (HC13b)

Objectif	Mise en évidence du niveau de présence du Cuivré des marais
Description de l'action / Protocole	- Prospections des zones de présence de l'espèce (abords de la Fontaine de Boudoire) - Mise à jour de la carte de répartition de l'espèce sur le site
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission (prestataire, à définir) : 2 jours à 400 €/jour = 800 € Coût de l'action : 800 € (coût basé sur prestation CREN Aquitaine)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), collectivités territoriales
Périodicité	En année 2 et 5



o **Azuré du serpolet** (*Maculinea arion*) : priorité 1 (HC13c)

Objectif	Mise en évidence du niveau de présence de l'Azuré du serpolet
Description de l'action / Protocole	- Prospections des zones de présence de l'espèce (en lien avec données recueillies lors des inventaires complémentaires) - Mise à jour de la carte de répartition de l'espèce sur le site
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission (prestataire, à définir) : 3 jours à 400 €/jour = 1 200 € Coût de l'action : 1 200 € (coût basé sur prestation CREN Aquitaine)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), collectivités territoriales
Périodicité	En année 5

o **Chauves-souris**, codes 1303-1304-1307-1308-1310-1321-1324 : priorité 1 (HC13d)

Objectif	Mise en évidence du niveau de présence des Chiroptères en période d'hibernation
Description de l'action / Protocole	- Prospections des zones de présence de l'espèce (anciennes carrières d'Argentine) - Mise à jour de la carte de localisation et des effectifs des espèces
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission GCA : 2 jours/ an à 400 €/jour = 800 € Coût de l'action : 800 €/an soit 4 000 € (coût basé sur prestation du GCA)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), collectivités territoriales
Périodicité	En année 1, 2, 3, 4 et 5

o **Lépidoptères/Orthoptères** : priorité 2 (HC13e)

Un suivi des papillons Rhopalocères et des Orthoptères (criquets, sauterelles), même hors espèces d'intérêt communautaire, peut être mis en place afin de disposer d'éléments d'évolution des milieux (espèces bioindicateurs) et donc d'évaluation de l'animation du DOCOB au terme des 5 ans.

Objectif	Mise en évidence du niveau de présence des Lépidoptères Rhopalocères et Orthoptères patrimoniaux et/ou bioindicateurs
Description de l'action / Protocole	- Prospections des zones de présence des espèces - Mise à jour de la carte de localisation des espèces
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission : 4 jours/ an à 400 €/jour = 1 600 € Coût de l'action : 1 600 € (coût basé sur prestation CREN Aquitaine)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), collectivités territoriales
Périodicité	En année 5



FLORE

Les espèces floristiques patrimoniales à fort enjeu de conservation doivent faire l'objet d'un suivi régulier des différentes stations connues afin de s'assurer de leur bon état de préservation.

Il s'agit en particulier de :



o Espèces végétales à statut (voir liste) : priorité 1 (HC13f)

Objectif	Mise en évidence du niveau de présence des différentes espèces
Description de l'action / Protocole	- Prospections des zones de présence des espèces (à partir des données de localisation déjà acquises) - Mise à jour de la carte de localisation des espèces à statut
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission : 5 jours à 400 €/jour = 2000 € Coût de l'action : 2000 € (coût basé sur prestation CREN Aquitaine ou Conservatoire Botanique)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), collectivités territoriales
Périodicité	En année 5

o Autres espèces patrimoniales (*Tulipa sylvestris* spp. *Australis*, *Spiranthes spiralis*, etc.) : priorité 1 (HC13g)

Objectif	Quantifier l'évolution des stations des espèces
Description de l'action / Protocole	- Prospections des zones de présence de l'espèce - Mise à jour de la carte de localisation et de la taille des stations des espèces (surface, nombre de pieds)
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission : 5 jours/ an à 400 €/jour = 2 000 €/an Coût de l'action : 4 000 € (coût basé sur prestation CREN Aquitaine)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), collectivités territoriales
Périodicité	En année 2 et 5

▪ Suivi des habitats d'intérêt communautaire :

o Pelouses sèches, codes Natura 2000 6110*, 6210*, 6220* : priorité 1 (HC13h)

Objectif	Apprécier l'évolution végétale des formations pelousaires du site, en priorité les secteurs à HIC prioritaires et faisant l'objet de mesures de gestion
Description de l'action / Protocole	- suivi de la végétation sur différents carrés permanents sur des secteurs faisant l'objet de mesures de gestion et sur des zones témoins (échantillonnage de sites prenant en compte les types d'habitats et de contrats signés, ainsi que les mesures de gestion mises en œuvre). - relevé de la végétation deux fois par an (avril et juin).
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission : 3 jours/ an à 400 €/jour = 1 200 €/an Coût de l'action : 6 000 € (coût basé sur prestation CREN Aquitaine)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), potentiellement collectivités locales
Périodicité	En année 1, 2, 3, 4 et 5



o **Landes à Genévriers**, code Natura 2000 5310 : priorité 1 (HC13i)

Objectif	Apprécier l'évolution de la dynamique végétale sur les landes du site
Description de l'action / Protocole	- suivi de la végétation à travers des carrés permanents sur des secteurs faisant l'objet de mesures de gestion et sur des zones témoins (échantillonnage de sites prenant en compte les types de contrats signés, les mesures de gestion mises en œuvre). - relevé de la végétation deux fois par an (avril et juin).
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission : 2,5 jours/ an à 400 €/jour = 1 000 € /an Coût de l'action : 3 000 € (coût basé sur prestation CREN Aquitaine)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), potentiellement collectivités locales
Périodicité	En année 1, 3 et 5

o **Prairies maigres de fauche**, code Natura 2000 6510 : priorité 2 (HC13j)

Objectif	Apprécier l'évolution de la dynamique végétale sur les landes du site
Description de l'action / Protocole	- suivi de la végétation à travers des carrés permanents sur des secteurs faisant l'objet de mesures de gestion et sur des zones témoins (échantillonnage de sites prenant en compte les types de contrats signés, les mesures de gestion mises en œuvre). - relevé de la végétation deux fois par an (avril et juin).
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission : 2 jours/ an à 400 €/jour = 800 € Coût de l'action : 2 400 € (coût basé sur prestation CREN Aquitaine)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), potentiellement collectivités locales
Périodicité	En année 1, 3 et 5

o **Lisière humide** de la Fontaine de Boudoire: priorité 2 (HC13k)

Objectif	Apprécier l'évolution de la dynamique végétale sur l'habitat humide (habitat d'espèce pour le Cuivré des marais)
Description de l'action / Protocole	- suivi de la végétation à travers des carrés permanents sur des secteurs faisant l'objet de mesures de gestion et sur des zones témoins (échantillonnage de sites prenant en compte les types de contrats signés, les mesures de gestion mises en œuvre). - relevé de la végétation deux fois par an (avril et juin), en parallèle des relevés lépidoptériques (recherche Cuivré des marais).
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission : 1 jour/ an à 400 €/jour = 400 € Coût de l'action : 1 200 € (coût basé sur prestation CREN Aquitaine)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), potentiellement collectivités locales
Périodicité	En année 1, 3 et 5



▪ **Mise à jour de la cartographie des habitats (HC13l)**

Objectif	Apprécier l'évolution de la dynamique végétale sur l'ensemble des habitats naturels du site pour évaluer les résultats à la fin de la mise en œuvre du DOCOB.
Description de l'action / Protocole	Evaluation de la dynamique spatiale de chaque habitat : - Mise à jour de la cartographie des habitats
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission : 10 jours à 400 €/jour = 4 000 € Coût de l'action : 4 000 € (coût basé sur prestation CREN Aquitaine)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), potentiellement collectivités locales
Périodicité	En année 5

Moyens retenus pour l'action 13 :

- Action Hors contrat **HC13** :
 - 9 600 € pour le suivi des espèces animales (HC13a à HC13e)
 - 6 000 € pour les espèces végétales (HC13f et HC13g)
 - 12 600 € pour le suivi des habitats (HC13h à HC13k)
 - 4 000 € pour la mise à jour de la cartographie des habitats (HC13l)
 soit un total de **32 200 € TTC**
 (à préciser sur devis selon prestataire choisi)

Financements potentiels : Etat, Europe, Conseil Régional d'Aquitaine (Contrat Aquitaine Nature, potentiellement collectivités locales...



Action 14 : Inventaires faunistiques et floristiques complémentaires

Cette action vise à améliorer l'état des connaissances biologiques concernant un certain nombre d'espèces patrimoniales, d'un point de vue quantitatif mais aussi qualitatif.

L'état des lieux réalisé dans le cadre du DOCOB n'ayant pas permis d'obtenir des données approfondies pour certaines espèces (dates de prospection tardives, conditions météorologiques défavorables, absence de détermination ou peu de données obtenues sur le terrain, etc.), des prospections scientifiques complémentaires sont recommandées pour combler certaines lacunes dès la première année de mise en œuvre du DOCOB.

• Compléments d'inventaires floristiques (HC14a)

Des prospections complémentaires peuvent être mises en place afin de compléter les connaissances sur le site concernant certains groupes végétaux non explorés (mousses, lichens), mais aussi le Règne des Champignons.

Certaines espèces végétales pourront également faire l'objet d'une recherche spécifique (localisation, nombre de pieds, surface de la station) afin de suivre leur évolution. Ces recherches se focaliseront en priorité sur les espèces à statut ou à forte valeur patrimoniale recensés sur le site (cf. espèces végétales remarquables, partie III.1.4) et notamment sur :

- les espèces non revues depuis plusieurs années (*Ajuga chamaepitys*, *Odontites jaubertiana*...),
- les espèces où des vérifications s'imposent (ex : *Ophrys passionis*, *Scilla lilio-hyacinthus*)
- les espèces où peu de données existent (*Biscutella laevigata*...),
- les espèces potentielles non vues sur le périmètre mais à proximité du site (*Ranunculus paludosus*, *Hypericum montanum*...),
- les différentes espèces de la famille des orchidées (ex : Spiranthe d'automne).

La recherche de ces espèces pourra s'effectuer dans le cadre d'un partenariat avec les associations botaniques locales (Société Botanique du Périgord, Société Française Locale d'Orchidophilie de Dordogne...), les Conservatoires Botaniques Nationaux (CBSA/CBNMC) et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine.

Objectif	Améliorer les connaissances botaniques sur les espèces patrimoniales
Description de l'action / Protocole	- suivi de la végétation à travers des carrés permanents sur des secteurs faisant l'objet de mesures de gestion et sur des zones témoins (échantillonnage de sites prenant en compte les types de contrats signés, les mesures de gestion mises en œuvre). - relevé de la végétation une à deux fois par an en fonction de la période de développement des espèces
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission : 6 jours à 400 €/jour = 2 400 € Coût de l'action : 2 400 € (coût basé sur prestation CREN Aquitaine)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), potentiellement collectivités locales
Périodicité	En année 1



- **Compléments d'inventaires faunistiques**

Des recherches spécifiques seront poursuivies (répartition, abondance) pour certaines espèces faunistiques d'intérêt communautaire ou à forte valeur patrimoniale, en particulier :



Source : M. PAILLET

➤ **Chiroptères**

- différenciation Petit / Grand Murin (**HC14b**)

Objectif	Améliorer les connaissances sur les chauves-souris en hibernation
Description de l'action / Protocole	Recherche de la présence des deux espèces Grand Murin et Petit Murin en période d'hibernation : - Prise de clichés photographiques - Recherche et collecte de guano au sol - Réalisation de séances de capture par la pose de filets japonais adaptés à la capture de chauves-souris.
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission : 4 jours à 400 €/jour = 1 600 € Coût de l'action : 1 600 € (coût basé sur prestation GCA) A préciser sur devis en fonction du mode opératoire choisi
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), potentiellement collectivités locales
Périodicité	En année 1

- localisation / détermination des chauves-souris en activité (**HC14c**)

Objectif	Améliorer les connaissances sur les chauves-souris en période de reproduction
Description de l'action / Protocole	Mise en évidence du niveau de présence de certaines espèces (forestières ou non) de chiroptères : - Parcours de l'ensemble du site à l'aide d'un détecteur ultrasons D200.
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission GCA : 2 jours à 400 €/jour = 800 € Coût de l'action : 800 € (coût basé sur prestation GCA)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), potentiellement collectivités locales
Périodicité	En année 2

- pose de nichoirs (**HC14d**)

Objectif	Améliorer les connaissances sur les chauves-souris en période de reproduction et/ou d'hibernation
Description de l'action / Protocole	- Pose de nichoirs à chiroptères afin d'améliorer la connaissance sur les espèces forestières susceptibles de fréquenter le site.
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission GCA : 1 jour à 400 €/jour = 400 € - Coût des nichoirs : 300 € Coût de l'action : 700 €
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), potentiellement collectivités locales
Périodicité	En année 2



- **Reptiles** : répartition géographique du Lézard ocellé et de la Coronelle girondine (HC14e)

Objectif	Améliorer les connaissances sur les reptiles patrimoniaux du site
Description de l'action / Protocole	- Prospections pour déceler la présence des espèces et définir une cartographie de répartition sur le site
Modalités de calcul de l'action	Intégré en partie au travail déjà mené par l'association Cistude Nature pour le suivi du site sur la répartition du Lézard ocellé (jusqu'en 2012). Travail supplémentaire pour détection coronelle et recherche lézard ocellé : 2 jours/an à 400 €/j = 800 € Coût de l'action : 4 000 € (appel à une association naturaliste locale) (à préciser sur devis)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat (financement possible en année 4 et 5, hors programme Cistude Nature) Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), potentiellement collectivités locales
Périodicité	Années 1 à 5 (en raison des difficultés d'observation)

- **Oiseaux** : Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Pipit rousseline... (HC14f)

Objectif	Améliorer les connaissances sur les oiseaux patrimoniaux du site
Description de l'action / Protocole	- Prospections pour déceler la présence des espèces et définir une cartographie de répartition sur le site (zones de reproduction)
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission : 3 jours à 400 €/jour = 1 200 € Coût de l'action : 1 200 € (appel à une association naturaliste locale) (à préciser sur devis)
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), potentiellement collectivités locales
Périodicité	En année 1

- **Insectes** : Azuré du serpolet (localisation, recherche des oeufs...) et Damier de la succise (HC14g)

Objectif	Améliorer les connaissances sur les deux espèces
Description de l'action / Protocole	Recherche et localisation des populations des 2 papillons : - Damier de la succise : prospection (avec capture potentielle) des individus le long d'un transect, échantillonnage, passages entre avril et juillet (2 passages mensuels), 4 jours - Azuré du serpolet : Prospection (avec capture potentielle) des individus le long d'un transect échantillonnage (passages entre juin et août), 4 jours
Modalités de calcul de l'action	- Chargé de mission GCA : 8 jours à 400 €/jour = 3 200 € Coût de l'action : 3 200 €
Financement prévisionnel	FGMN Hors Contrat Etat (20 %), Europe (50 %), CR Aquitaine (30 %), potentiellement collectivités locales
Périodicité	En année 1



La recherche de nouvelles espèces potentiellement présentes pourra également être entreprise à l'occasion de ces programmes d'inventaires. Ces recherches seront réalisées avec l'aide des partenaires compétents : naturalistes locaux, associations (LPO, ENA...) et autres organismes (PNR PL, ONCFS, etc.).

Moyens retenus pour l'action 14 :

- Action hors contrat Natura 2000 relevant du FGMN (**HC14**)
 - Etudes floristiques : peuvent être réalisées dans le cadre d'un suivi botanique avec le Conservatoire Botanique ou des associations locales
Coût estimé : 2 400 €
 - Etudes faunistiques : appel à des associations et/ou structures compétentes (Cistude Nature, ENA, GCA, LPO...)
Coût estimé : 11 500 €

Coût total : 13 900 € TTC

Financements envisagés : Europe (FEDER), Etat, Conseil régional (Contrat Aquitaine Nature), Conseil général...



Action 15 : Suivi, coordination et veille à la prise en compte des objectifs du DOCOB

Ce travail constitue le cœur de la **mission d'animation du document d'objectifs**. Le Préfet, responsable de la procédure Natura 2000 au niveau local, choisit une structure animatrice pour assurer cette mission de suivi, d'animation et de mise en œuvre du DOCOB :

- **Sensibiliser, conseiller**

Certaines orientations de mise en œuvre du DOCOB n'ont pas été identifiées en tant qu'action (contrat ou hors contrat) car elles relèvent d'avantage d'un simple travail de sensibilisation, d'information, de conseils... auprès d'acteurs ciblés.

- **Mettre en œuvre les mesures contractuelles**

Cette mission consiste à recenser les bénéficiaires potentiels de contrats Natura 2000 et à établir avec eux un projet de contrat conformément aux modalités de gestion des cahiers des charges types. Elle inclut le temps nécessaire au travail de concertation avec les contractants potentiels, la réalisation des diagnostics préalables, le montage et le suivi du dossier auprès des services chargés de leur instruction.

- **Initier, soutenir le montage des actions hors contrat**

La structure animatrice n'a pas vocation à conduire l'ensemble des actions hors contrat identifiées dans le cadre du DOCOB. Elle peut cependant favoriser leur mise en place en contribuant notamment aux programmes régionaux ou nationaux par un travail de coordination (organisation de réunions préalables, recherche de porteurs de projets...), de relais et d'aide au montage du projet (recherche de financements, apports techniques et scientifiques...).

A titre d'exemple, l'animation Natura 2000 du site s'efforcera de contribuer à son échelle à la mise en œuvre du projet de « pâturage collectif » sur le réseau de 22 sites Natura 2000 aquitain disposant de pelouses sèches calcaires.

- **Assistance technique et scientifique aux porteurs de projets / Accompagnement des programmes de travaux et suivis**

La structure animatrice peut apporter son expertise aux différents maîtres d'ouvrages pour une prise en compte des objectifs de conservation du DOCOB dans leur projet. Elle peut également être amenée à apporter un accompagnement technico-financier au cours des phases de travaux et de suivis

- **Favoriser la cohérence des politiques publiques avec le DOCOB**

Cette mission consiste à faire valoir les objectifs du DOCOB dans le cadre de la définition de politiques publiques en cours ou à venir sur le territoire (documents d'urbanisme, systèmes d'aides publiques, programmes régionaux ou nationaux, etc.).

- **Assurer un rôle de relais local**

La structure animatrice constitue le référent du site au niveau local pour répondre aux questionnements, aux demandes relatives à l'avancement des travaux, faire remonter les propositions et favoriser les échanges entre acteurs.

- **Avis sur projet**

A la demande des services de l'Etat en charge de l'instruction des dossiers, la structure animatrice peut-être amenée à se prononcer sur les projets ayant trait au site Natura 2000.



Moyens retenus pour l'action 15 :

- Action d'animation prise en charge dans l'animation Natura 2000 du DOCOB (FGMN)
Montant prévisionnel de **66250 €** (salaire brut + frais généraux + frais de déplacement) sur une moyenne de 53 j de travail/an à 250 €/j. Voir détail dans le *Tableau XIX* ci-dessous)



Tableau XX : Estimation des coûts relatifs à l'animation du DOCOB

Actions de mise en place des suivis et évaluations	Priorité	Montant total	Jours					Total
			Année 1 0,3 ETP	Année 2 0,3 ETP	Année 3 0,2 ETP	Année 4 0,2 ETP	Année 5 0,2 ETP	
Contact, sensibilisation et proposition de contrats et de la charte auprès des propriétaires sur le site / Aide au montage et au dépôt de dossiers / Aide à la mise en œuvre des actions (conseils, cahier des charges) (15a)	1	21 250 €	25	30	10	10	10	85
Initier et soutenir le montage des actions hors contrat (exemples : CAN, inventaires, suivis, valorisation...) (15b)	1	12 500 €	10	10	10	10	10	50
Assistance technique et financière à des programmes de travaux (15c)	1	11 250 €	10	10	10	10	5	45
Préparation de la mise en œuvre du DOCOB (15d)	1	1 250 €	5	/	/	/	/	5
Mission d'information, de conseil et d'avis (15e)	1	12 500 €	10	10	10	10	10	50
Préparation des COPIL, suivi, bilans, évaluation de la mise en œuvre du DOCOB (15f)	1	7 500 €	5	5	5	5	10	30
TOTAL		66 250 €	65	65	45	45	45	265

Remarque : le temps passé sur le volet d'animation est plus important en années 1 et 2 en raison d'un travail sur le démarrage opérationnel des actions plus important à fournir (premiers contrats/chartes, contacts des propriétaires, etc.).



Action 16 : Réalisation d'un bilan annuel

Un bilan annuel d'activités devra être établi pour effectuer une synthèse des opérations réalisées au cours de chaque année passée. Il sera élaboré par l'animateur et concernera l'ensemble des opérations du plan de travail.

Il permettra de faire une évaluation annuelle des actions entreprises et de faire notamment le point sur :

- l'état d'avancement des opérations de gestion,
- l'analyse des résultats (suivis, inventaires, contrats, interventions sur les habitats...) et les modifications éventuelles à apporter en conséquence,
- l'élaboration du nouveau plan de travail de l'année qui suit.

Chaque opération prévue dans le DOCOB fera ainsi l'objet d'une analyse prenant en compte son état d'avancement (en cours réalisée, cause de non réalisation si le cas se présente...), les éventuelles modifications apportées, les équipements et matériels utilisés, les coûts et durées réels de réalisation des opérations, les équipes techniques, structures et personnes intervenantes (prestataires, agriculteurs, propriétaires...).

Les résultats de ces opérations permettront de définir le nouveau plan de travail pour l'année suivante : celui-ci sera conforme au précédent ou modifié en intégrant les ajustements nécessaires sur le plan technique et les moyens financiers à mobiliser.

Ce bilan annuel transmis à la DDAF et à la DIREN et pourra être mis à disposition des membres du Comité de pilotage pour la mise en œuvre du DOCOB et de tous les acteurs concernés qui le souhaitent. Il pourra par ailleurs être présenté à l'occasion d'une réunion de restitution au COPIL.

Moyens retenus pour l'action 16 :

- Action d'animation prise en charge dans l'animation Natura 2000 du DOCOB (cf. mesure 15f)
- Animation du site : réalisation du bilan en collectant toutes les données nécessaires.



Action 17 : Réalisation d'un bilan quinquennal

Lorsque le Document d'objectifs arrivera à son terme (au bout de cinq années), le dispositif Natura 2000 prévoit la réalisation d'un bilan des actions en sixième année afin d'évaluer l'impact des opérations entreprises.

Il pourra utilement s'appuyer sur les bilans annuels d'activité réalisés tout au long de la phase d'animation du DOCOB.

Ce bilan quinquennal reprendra l'ensemble des données qui concernent les habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site, et en particulier :

- les résultats du suivi de l'état de conservation des habitats (permettra d'alimenter la synthèse qui doit avoir lieu à l'échelle nationale tous les six ans,
- une synthèse du suivi de la mise en œuvre des différentes actions (contrats, charte Natura 2000, etc.).
- l'ensemble des projets ou activités ayant eu un impact positif ou négatif sur les habitats ou espèces d'intérêt communautaires...

Moyens retenus pour l'action 17 :

- Action d'animation prise en charge dans l'animation Natura 2000 du DOCOB (cf. mesure 15f)
- Animation du site : réalisation du bilan en réalisant une synthèse de toutes les données collectées (évaluation de l'état de conservation des habitats, des espèces...).



Action 18 : Utilisation d'outils de communication sur la découverte du patrimoine naturel du site

Les acteurs et usagers locaux ne possèdent souvent qu'une connaissance partielle de la richesse et de l'intérêt du patrimoine naturel du Plateau d'Argentine. Or l'acceptation locale du dispositif Natura 2000 dépend pour une bonne part de la prise de conscience de la valeur des habitats et des espèces présents et donc des enjeux de conservation.

C'est pourquoi il est indispensable de mener une action de communication, d'information, de vulgarisation auprès de ces acteurs, à travers notamment plusieurs supports pédagogiques :

- **Impression du livret naturaliste (18a) :**

Le livret "Argentine" a été conçu par le Parc naturel régional Périgord-Limousin en 2005 et est diffusé depuis auprès des mairies, offices de tourisme, usagers du territoire afin de mieux faire connaître les richesses biologiques du site, en complément des clés de lecture données sur le sentier d'interprétation.

Une version actualisée de ce document a été rééditée en 2009 à 10 000 exemplaires, intégrant notamment des informations sur le dispositif Natura 2000. Ce document sera probablement épuisé d'ici deux à trois ans de diffusion. C'est pourquoi il peut être envisagé une future impression en 2012 ou 2013 selon l'état du stock disponible.

⇒ Coût d'impression au format A5 (19 pages) à 10 000 exemplaires : environ **5000 €**.



- **Edition d'un bulletin Natura 2000 "Plateau d'Argentine" (18b) :**

Un bulletin d'information et une fiche descriptive du site pourront être conçus afin de mieux faire comprendre et connaître les enjeux et les actions propres au dispositif Natura 2000 sur le Plateau d'Argentine, à l'image de ce qui a déjà été réalisé par le Parc pour le site Natura 2000 de la Vallée de la Nizonne dont il est animateur.

Une édition similaire peut être réalisée pour le site en se basant sur un coût total de **1850 €** :

⇒ Conception / impression à 5000 exemplaires bulletin cartonné A3 recto-verso : 1100 €

⇒ Conception / impression à 5000 exemplaires fiche d'identité cartonnée A4 recto-verso : 750 € (coûts estimatifs en 2009, à actualiser sur devis selon prestataire à la date d'édition prévue)

L'animateur sera chargé de s'assurer de la diffusion la plus large possible des documents de communication évoqués (livret, bulletin...).

- **Entretien des panneaux du sentier d'interprétation (18c) :**

Il apparaît nécessaire de prévoir l'entretien, la rénovation voire le remplacement de certains éléments d'interprétation du sentier de découverte du site qui datent de près de 10 ans.

En priorité, il sera opportun de :

- remplacer le panneau d'accueil du site à côté du parking de Baix dont le support est très usé. Cela permettra de plus d'actualiser les informations données (Natura 2000, Aquitaine Nature, etc.) et d'inscrire les éventuels nouveaux partenaires techniques et financiers impliqués dans la gestion du site.

- réfection des petits panneaux en métal (peintures écaillées ou passées)

- réparation de la borne audio de la carrière-champignonnière



Source : PNRPL



⇒ Panneau d'accueil : support bois + pose : 480 € ; conception/impression : 2 224 € HT soit 2724 € TTC

⇒ Réfection panneaux métalliques : sur devis en fonction de l'état de dégradation (2 000 € maximum)

⇒ Réparation borne audio : sur devis

⇒ Ajout de 3-4 petits panneaux sur la faune et la flore : sur devis (plafond de 2 000 €)

N.B. : l'entretien de ces panneaux (nettoyage) et la pose est assuré par un agent communal de La Rochebeaucourt-et-Argentine

Coût total : à déterminer, prévoir environ **6 000 €**

- Mise en valeur de l'exposition photographique (18d) :

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine et le Parc Périgord-Limousin se sont associés pour réaliser une exposition de photographies naturalistes intitulée "Argentine... côté nature" en 2003. Elle présente le patrimoine naturel du site à travers 84 photographies légendées réparties par thème :

- flore générale des pelouses sèches dont les orchidées,
- faune caractéristiques des pelouses sèches dont les Lépidoptères Rhopalocères.



Cette exposition est stockée pour le moment à la mairie de la Rochebeaucourt-et-Argentine et pourrait être mieux valorisée en lui consacrant un véritable espace permanent d'exposition, notamment dans un bâtiment proche appartenant à la commune et en cours de rénovation.

Ce bâtiment, situé à proximité immédiate du pont de la Nizonne à l'entrée du bourg, pourrait par ailleurs constituer à l'avenir un véritable lieu d'accueil du public pour la découverte des patrimoines naturel, historique et culturel locaux.

- Animations pédagogiques (18e) :

Des sorties animées grand public pourront être poursuivies sur le site (mai-juin) avec les partenaires locaux (ENA, CPIE Périgord-Limousin...) ainsi que des sorties pédagogiques avec différents établissements scolaires (lycées, BTS GPN, universités...) afin de communiquer et de sensibiliser sur la gestion du site et l'importance de sa préservation.

Des chantiers bénévoles "nature" pourront également être organisés (nettoyage des déchets, restauration de milieux...).

Des réunions d'information pourront également être proposées à la demande et si besoin (ex : rencontre des gestionnaires Natura 2000, conseils municipaux ou intercommunaux, etc.).



Moyens retenus pour l'action 18 :

- Action d'animation prise en charge dans l'animation Natura 2000 du DOCOB (FGMN)
- Investissements liés à l'édition de documents de communication ou l'entretien des panneaux d'interprétation : **12 850 €** (à préciser selon devis, date de réalisation et prestataire choisis)

Financements potentiel des supports : Etat, Europe (FEDER), Conseil Général, Conseil Régional, collectivités locales...

- Animation du site : participation à la conception des documents de communication et veille à leur bonne distribution et diffusion, participation aux animations pédagogiques...



Action 19 : Mise en place d'un Contrat Aquitaine Nature (C.A.N.)



• Présentation du dispositif

Dans un contexte de renforcement de sa politique en faveur des espaces naturels, la Région Aquitaine a mis en place depuis 2007 un outil non réglementaire visant à préserver et valoriser un réseau de sites d'intérêt écologique.

Cet outil de contractualisation, appelé **Contrat Aquitaine Nature (CAN)**, est proposé pour faciliter le partenariat avec les gestionnaires de sites. Celui-ci a pour vocation d'aider financièrement les gestionnaires d'espaces naturels dans leurs modes de gestion et/ou de restauration de milieux ou d'espèces, et dans la valorisation (écotouristique, économique et sociale...) de ces sites. Une communication et une animation commune sont mises en place à travers le réseau régional des sites Aquitaine Nature.

Cette aide financière est de l'ordre de 40 % pour les études scientifiques et de 30 % pour les travaux de gestion et la valorisation.

Basé sur une politique contractuelle pluriannuelle (3 ans renouvelables) avec les divers gestionnaires (Conseils Généraux, CREN, fédération de chasse, PNR, collectivités locales,...), le C.A.N. met l'accent sur la transversalité des enjeux traités et sur le caractère partenarial souhaité par les élus locaux.

Le but est de constituer ainsi un réseau de sites d'intérêt régional afin de :

- favoriser la préservation du patrimoine naturel, géologique et paysager de la Région,
- montrer au grand public un panel de la biodiversité régionale,
- promouvoir des modes de gestion et de valorisation d'espaces naturels exemplaires,
- inciter des échanges d'expériences et de compétences entre les divers gestionnaires,
- encourager l'emploi et la formation auprès des agents des structures gestionnaires
- stimuler l'économie locale liée à la valorisation des sites.

Le contrat peut concerner des actions types de **gestion conservatoire** du patrimoine naturel (plan de gestion, travaux, suivis floristiques...), ainsi que des **actions de valorisation** du site par le tourisme, l'éducation à l'environnement... dans le cadre d'un développement durable. Il concerne aussi **l'animation et la communication locales** sur le site.

• Intégration du Plateau d'Argentine au dispositif

Le Plateau d'Argentine est un site qui peut indéniablement prétendre à rejoindre le réseau Aquitaine Nature, de par son exceptionnel patrimoine naturel et paysager et la recherche d'une valorisation raisonnée mais affirmée dans le cadre d'un tourisme durable.

L'intérêt de cette intégration au dispositif réside dans **sa complémentarité d'aides financières par rapport au dispositif Natura 2000** en matière de préservation faune / flore et de valorisation.

Cette complémentarité est possible de par le fait que les deux dispositifs n'ont pas forcément vocation à se chevaucher en fonction des actions ciblées :

Type d'action	Contrat Aquitaine Nature	Natura 2000
Préservation des espèces ou habitats d'intérêt communautaire		X
Préservation/ suivi des espèces ou habitats non d'intérêt communautaire	X	
Valorisation (tourisme, édition de documents, animations...)	X	
Participation au réseau Aquitaine Nature	X	
Participation à la vie du réseau de sites Natura 2000 aquitains		X



Démarche à suivre : une structure compétente doit se porter maître d'ouvrage de l'opération (association, collectivité locale...) et réaliser un dossier de candidature à destination du Conseil Régional d'Aquitaine, ce dossier devant motiver l'incorporation du Plateau d'Argentine au réseau CAN (présentation du site, enjeux, objectifs, travaux à réaliser, ambitions de valorisation, estimation des coûts, partenaires techniques et financiers envisagés...).

L'avantage du site est qu'il est déjà doté d'un diagnostic écologique et socio-économique (issu du plan de gestion), élément préalable à toutes dépenses pouvant être éligibles au C.A.N.

De plus, le site a déjà été le lieu d'une animation dans le cadre des Journées Aquitaine Nature (2008) mises en place par la Région et bénéficie déjà d'une grande notoriété, ce qui conforte la démarche d'inscription du Plateau au réseau Aquitaine Nature.

Moyens retenus pour l'action 19 :

- Action d'animation/coordination prise en charge dans l'animation Natura 2000 du DOCOB (FGMN)
- Investissements liés à l'édition de documents de communication, réalisation et entretien de panneaux... (cf. action 18)
- Travaux de gestion/restauration du patrimoine naturel (cf. actions hors contrat).
- Inventaires faunistiques et floristiques complémentaires (cf. action 14)
- Suivi d'habitats et d'espèces patrimoniales (action 13)

Financements potentiel des supports : Etat, Europe (FEDER), Conseil Général, Conseil Régional (30 à 40 %), autres collectivités locales...



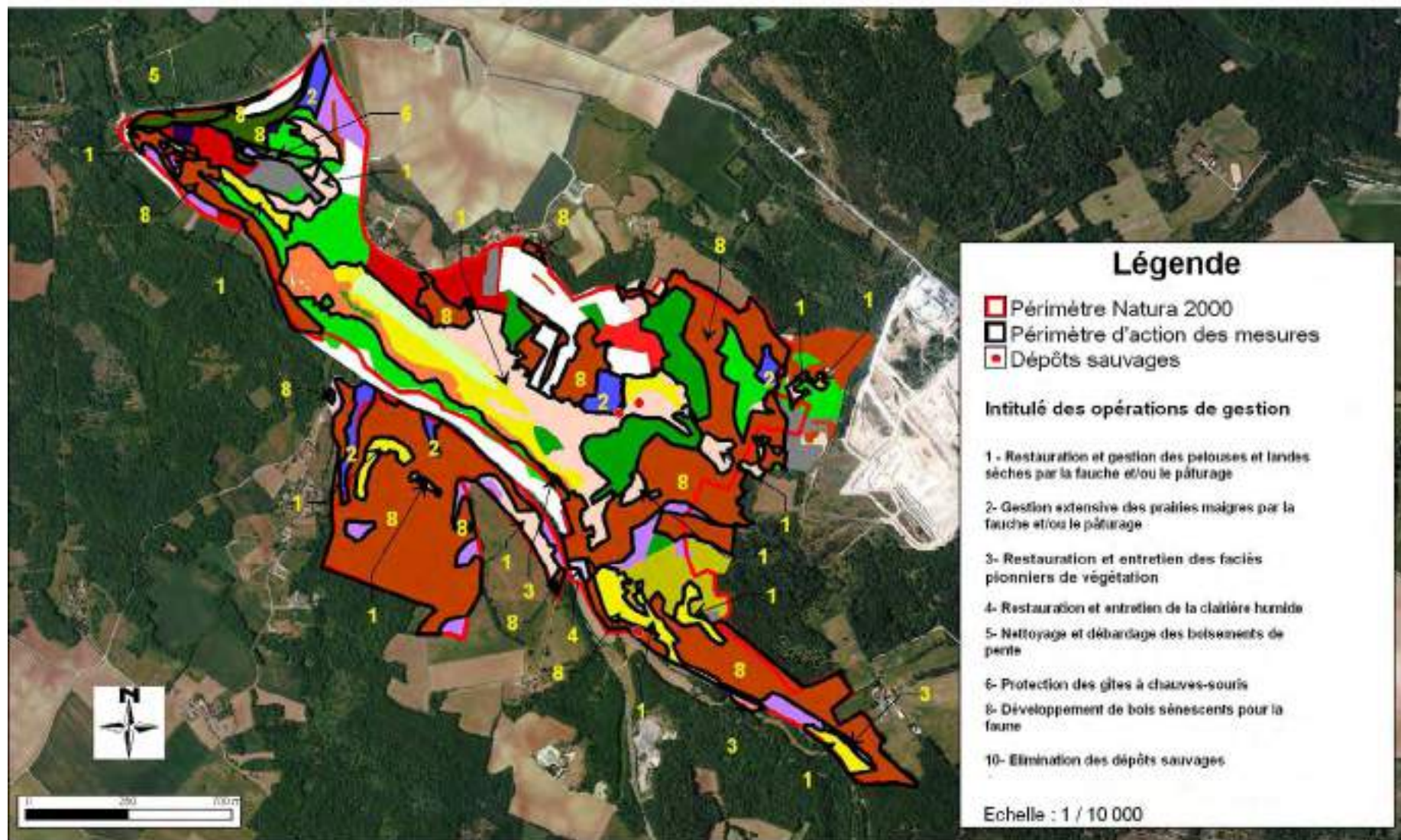


Figure 26 : Localisation des mesures de gestion zonées

(Conception : PNR PL - Source : DIREN Aquitaine, IGN © BD Ortho, ENCEM, ENA, ALIENOR PAYSAGE ; PNR PL)



VI.3- Proposition d'extension du périmètre du site

Lors de la réalisation d'un Document d'Objectifs, il est possible de proposer une extension du périmètre initial, au regard des résultats issus du diagnostic écologique.

Pour le site Natura 2000 du Plateau d'Argentine, il est proposé une légère augmentation du périmètre du site, en intégrant 3 nouvelles zones périphériques (*Figure 21*) :

ZONE 1 : une zone à l'Ouest de **3,3 ha** jouxtant le périmètre Natura 2000 entre le village de Seguignas et la départementale 12 qui englobe deux habitats d'intérêt communautaire :

- une **prairie maigre de fauche** d'1,5 ha (code EUR15 6510)
- une **pelouse sèche calcicole** (code EUR15 6210) relictuelle d'environ 0,20 ha

ZONE 2 : une ancienne zone d'extraction de calcaire (castine) au sud du site, sur laquelle ont été trouvées deux espèces végétales remarquables de la famille des Brassicacées :

- l'**Iberis amer** (*Iberis amara*), espèce protégée au niveau régional et en forte régression sur le territoire du Parc avec une perte d'au moins 50 % des stations connues depuis 1980 (*CHABROL L., 2005*),
- la **Lunetière lisse** (*Biscutella laevigata*), nouvelle espèce identifiée en 2008 sur le site, inscrite en danger sur la liste rouge nationale.

Ces deux espèces pionnières affectionnent les terrains calcaires nus et secs. La zone occupe une superficie modeste de **0,30 ha** en contrebas du chemin de l'ancienne voie ferrée à environ 1 km à l'Est du pont sur la commune de Sainte-Croix-de-Mareuil.

ZONE 3 : une zone à l'Est d'environ **2,35 ha** à la périphérie est du site, englobant 2 habitats d'intérêt communautaire (**pelouses sèches** 6210 et **pelouses rupicoles calcaire** 6110*) ainsi que plusieurs stations d'espèces végétales protégées et/ou rares (*ENCEN, 2007*) : **Sabline des chaumes, Euphorbe de Séguier, Spirée à feuilles de Millepertuis, Laitue vivace et Nerpruns des rochers**.

Ce secteur est situé à proximité de la maison du Renfermé et comprend la totalité de la **zone de protection Nord** identifiée lors de l'étude du périmètre pour l'extension de la carrière C.M.P. (*ENCEN, 2007*). Cette zone ne chevauche pas le périmètre d'exploitation prévu par la carrière.

L'extension proposée est donc d'environ 6 ha, portant à 197,4 ha la superficie totale du site Natura 2000 du Plateau d'Argentine.



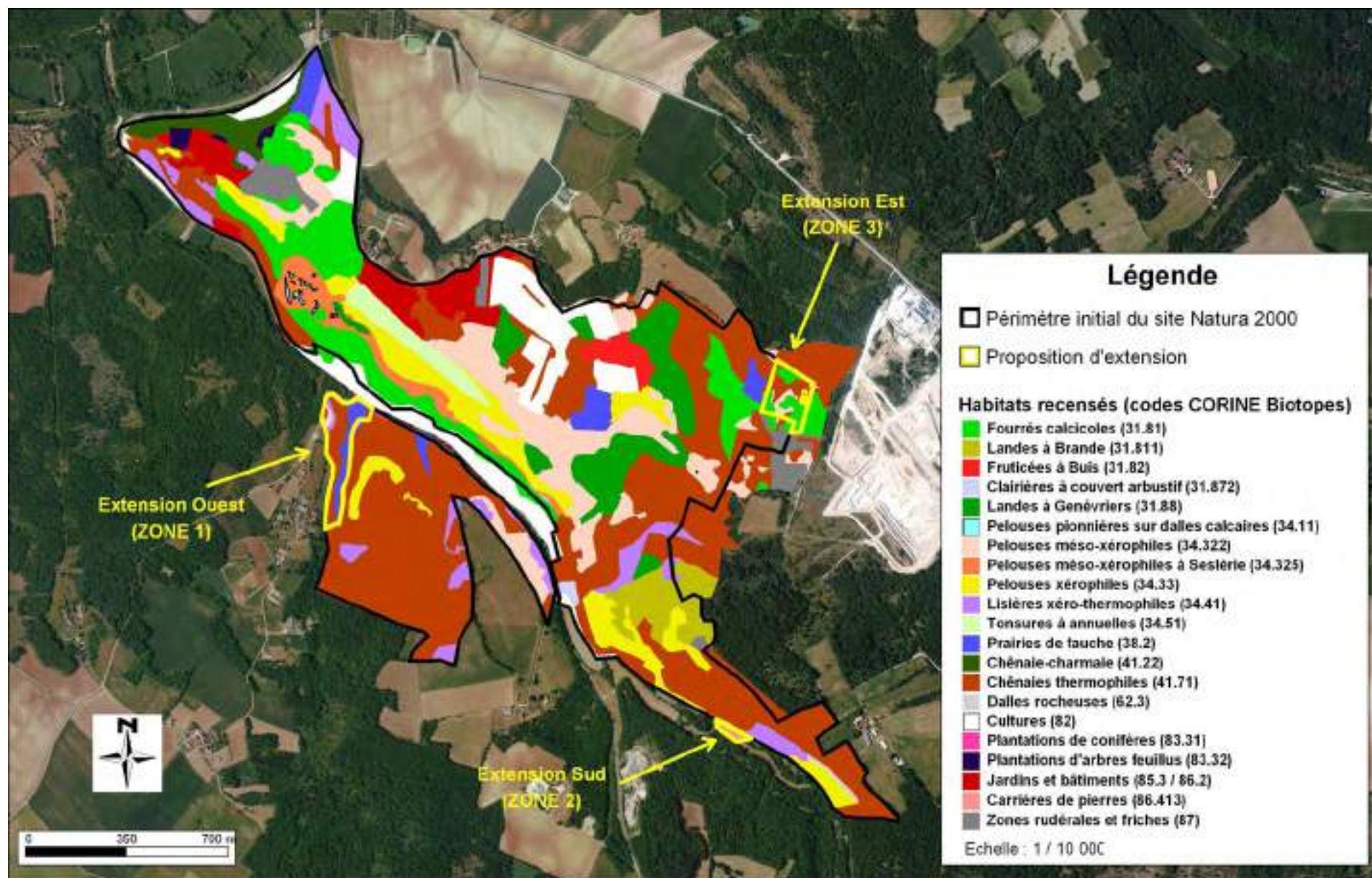


Figure 27 : Localisation des zones d'extension proposées

(Conception : PNR PL - Source : DIREN Aquitaine, IGN © BD Ortho, ENCEM, ENA, ALIENOR PAYSAGE ; PNR PL)



VI.4- Estimation des coûts et financement des opérations

Tableau XXI : Maquette financière pour les mesures de conservation (Objectif 1)

Action	Nature de la mesure	nombre d'unités	Financiers	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (Euros)
Objectif 1 : Conserver et accroître l'intérêt écologique et paysager du site									
Mesure C1a	Contrat MAEt	4 ha	Etat et Europe	734,4	734,4	734,4	734,4	734,4	3 672
Mesure C1b	Contrat MAEt	2 ha	Etat et Europe	322,4	322,4	322,4	322,4	322,4	1 612
Mesure C1c	Contrat Nat.	17 ha	Etat et Europe	--	3 600	3 600	3 600	3 600	14 400
Mesure C1c'	Contrat Nat.	-	Etat et Europe	--	2 250	2 250	2 250	2 250	9 000
Mesure C1d	Contrat Nat.	14 ha	Etat et Europe	--	10 962	10 962	10 962	10 962	43 848
Mesure C1e	Contrat Nat.	8,5 ha	Etat et Europe	--	7225	7225	--	--	14 450
(Mesure C2a)	(Contrat MAEt)	(2,77 ha)	(Etat et Europe)	(892)	(892)	(892)	(892)	(892)	(4 460)
Mesure C2b	Contrat MAEt	2,77 ha	Etat et Europe	1 005,6	1 005,6	1 005,6	1 005,6	1 005,6	5 028
Mesure C3	Contrat Nat.	2,3 ha	Etat et Europe	2 530	--	--	--	--	2 530
Mesure HC3	Hors contrat	1,5 ha	Etat, Europe et Collectivités	--	1 800	--	--	--	1 800
Mesure HC4	Hors contrat	0,5	Etat, Europe et Collectivités	--	781,25	--	--	781,25	1 562,5
Mesure HC5	Hors contrat	1 ha	Etat, Europe et Collectivités	--	7 500	--	-	--	7 500
Mesure C6	Contrat Nat.	2 gîtes chiroptères	Etat et Europe	2 050	20 000	--	--	--	22 050
Mesure HC7	Hors contrat	Elevage, 2 garennes	FDC24, Sociétés de chasse, Collectivités	1125,3	1125,3	1125,3	1125,3	1125,3	5 626,5
Mesure C8a	Contrat Nat.	5 ha (ou 66 chênes)	Etat et Europe	--	2 000	4 000	10 000	10 000	26 000
Mesure C8b	Contrat Nat.	5 ha (ou 100 arbres)	Etat, Europe	--	2 000	4 000	10 000	10 000	26 000
Mesure C9	Contrat Nat.	5 panneaux	Etat, Europe	--	5 000	5 000	--	--	10 000
Mesure HC10	Hors contrat	2-3dépôts sauvages	Collectivités	--	1 000	--	--	--	1 000
Coût total de l'Objectif 1				7 767,7	67 305,95	40 224,7	39 999,7	40 780,95	196 079



Le budget prévisionnel des actions de gestion est estimé sur la base d'une contractualisation de 50 % des surfaces maximales éligibles pour les contrats FGMM (sauf en cas de très petites surfaces concernées ou pour les contrats forestiers) et de 100 % pour les contrats MAEt (compte tenu de la faible surface en S.A.U.) à partir de l'année 1 ou 2.

Pour les contrats agricoles, le budget prévisionnel est estimé sur la base sur les montants supérieurs pour les mesures d'ouverture et de maintien (le diagnostic initial permettra de définir la mesure adaptée à la nature de la parcelle objet de la contractualisation).

Pour les contrats forestiers, le budget prévisionnel est estimé sur la base d'un objectif de 5% des surfaces boisées contractualisées (îlots de sénescence ou zones d'éclaircies) avec le montant plafond d'aides (2000 €/ha).

Tableau XXII : Maquette financière pour les mesures d'optimisation de la gestion et suivi-évaluation (Objectif 2)

Action	Nature de la mesure	nombre d'unités	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (Euros)
Objectif 2 : Optimiser la gestion et le suivi du site									
Mesure HC11a	Hors contrat	Acquisition 22 ha	Entreprise C.M.P.	5 375	5 375	5 375	5 375	2 150	23 650
Mesure HC11b	Hors contrat	Gestion 22 ha	Entreprise C.M.P.		6 587,5	6 587,5	6 587,5	6 587,5	26 350
Mesure HC13a	Hors contrat	Suivi 1 esp. lépido	Etat, Europe, Collectivités		1 000			1 000	2 000
Mesure HC13b	Hors contrat	Suivi 1 esp. lépido	Etat, Europe, Collectivités		400			400	800
Mesure HC13c	Hors contrat	Suivi 1 esp. lépido	Etat, Europe, Collectivités					1 200	1 200
Mesure HC13d	Hors contrat	Suivi hib. chiroptères	Etat, Europe, Collectivités	800	800	800	800	800	4 000
Mesure HC13e	Hors contrat	Suivi esp. insectes	Etat, Europe, Collectivités					1 600	1 600
Mesure HC13f	Hors contrat	Suivi esp. végétales	Etat, Europe, Collectivités					2 000	2 000
Mesure HC13g	Hors contrat	Suivi esp. végétales	Etat, Europe, Collectivités		2 000			2 000	4 000
Mesure HC13h	Hors contrat	Evaluation 1 HIC	Etat, Europe, Collectivités	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000
Mesure HC13i	Hors contrat	Evaluation 1 HIC	Etat, Europe, Collectivités	1 000		1 000		1 000	3 000
Mesure HC13j	Hors contrat	Evaluation 1 HIC	Etat, Europe, Collectivités	800		800		800	2 400
Mesure HC13k	Hors contrat	Evaluation 1 habitat d'espèce	Etat, Europe, Collectivités	400		400		400	1 200
Mesure HC13l	Hors contrat	Cartographie habitats	Etat, Europe, Collectivités					4 000	4 000
Mesure HC14a	Hors contrat	Inv. esp. végétales	Etat, Europe, Collectivités	2 400					2 400
Mesure HC14b	Hors contrat	2 esp. chiroptères	Etat, Europe, Collectivités	1 600					1 600
Mesure HC14c	Hors contrat	Etude chiroptères	Etat, Europe, Collectivités		800				800
Mesure HC14d	Hors contrat	10 nichoirs	Etat, Europe, Collectivités		700				700
Mesure HC14e	Hors contrat	Inv. 2 esp. reptiles	Etat, Europe, Collectivités	800	800	800	800	800	4 000
Mesure HC14f	Hors contrat	Inv. oiseaux	Etat, Europe, Collectivités	1 200					1 200
Mesure HC14g	Hors contrat	Inv. 2 esp. lépido	Etat, Europe, Collectivités	3 200					3 200
Coût total de l'Objectif 2				18 775	19 662,5	16 962,5	14 762,5	25 937,5	96 100



Les coûts d'acquisition et de gestion de parcelles sont liés à une partie (50%) des montants alloués aux mesures compensatoires associées à l'extension du périmètre d'exploitation de la carrière par l'entreprise Charges Minérales du Périgord (C.M.P.).

La plupart des coûts faisant appel à des prestations (frais d'experts, suivis naturalistes...) sont fournis ici à titre indicatif sur la base d'actions similaires et restent à préciser sur devis selon le travail réel à fournir et le(s) prestataire(s) retenu(s).

Tableau XXIII : Maquette financière pour les mesures de communication et d'animation (Objectif 3)

Action	Nature de la mesure	nombre d'unités	Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coût global (Euros)
Objectif 3 : Communiquer et animer le Document d'objectifs									
Mesure 15a	Animation	85 j d'animation	Etat, Europe, Collectivités	6 250	7 500	2 500	2 500	2 500	21 250
Mesure 15b	Animation	50 j d'animation	Etat, Europe, Collectivités	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500
Mesure 15c	Animation	45 j d'animation	Etat, Europe, Collectivités	2 500	2 500	2 500	2 500	1 250	11 250
Mesure 15d	Animation	5 j d'animation	Etat, Europe, Collectivités	1 250					1 250
Mesure 15e	Animation	50 j d'animation	Etat, Europe, Collectivités	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500
Mesure 15f	Animation	30 j d'animation	Etat, Europe, Collectivités	1 250	1 250	1 250	1 250	2 500	7 500
Mesure 18a	Hors contrat	Edition 10 000 livrets	Etat, Europe, Collectivités			5 000			5 000
Mesure 18b	Hors contrat	Edition 5000 bulletins	Etat, Europe, Collectivités		1 850				1 850
Mesure 18c	Hors contrat	Remplacements panneaux + création (10-15)	Etat, Europe, Collectivités		6 000				6 000
Coût total de l'Objectif 3				16 250	24 100	16 250	11 250	11 250	79 100

Les coûts faisant appel à des prestations (conception de panneaux, réalisation...) sont fournis ici à titre indicatif sur la base d'actions similaires et restent à préciser sur devis selon le travail réel à fournir et le(s) prestataire(s) retenu(s).

Tabelau XXIV : Synthèse des dépenses prévisionnelles par objectifs principaux et par année

Objectifs du DOCOB	Intitulé	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Coûts prévisionnels (€)
Objectif 1	Conserver et accroître l'intérêt écologique et paysager du site	7 767,7	67 305,95	40 224,7	39 999,7	40 780,95	196 079
Objectif 2	Optimiser la gestion et le suivi du site	18 775	19 662,5	16 962,5	14 762,5	25 937,5	96 100
Objectif 3	Communiquer et animer le DOCOB	16 250	24 100	16 250	11 250	11 250	79 100
	TOTAL	42 792,7	111 068,45	73 437,2	66 012,2	77 968,45	371 279



Tableau XXV : Synthèse par type de mesure et de financement

Nature de la mesure	Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5			Montant total (€)			% du financement alloué par mesure
Financement	Etat	Europe FEADER FEDER	Autre	Etat	Europe FEADER FEDER	Autre	Etat	Europe FEADER FEDER	Autre	Etat	Europe FEADER FEDER	Autre	Etat	Europe FEADER FEDER	Autre	Etat	Europe FEADER FEDER	Autre	
Contrat Natura 2000 ou MAEt	3321,2	3321,2	0	27549,7	27549,7	0	19549,7	19549,7	0	19437,2	19437,2	0	19437,2	19437,2	0	89295	89295	0	48,1%
Hors contrat	5448	4020	10432,3	10252,5	7689,375	21777,175	4000	3000	16087,8	1120	840	13927,8	7192,5	5394,375	15257,175	28013	20943,75	77482,25	34,05%
Animation	6500	6500	3250	6500	6500	3250	4500	4500	2250	4500	4500	2250	4500	4500	2250	26500	26500	13250	17,85%
Coût total /an (en €)																			100 %
	42 792,7			111 068,45			73 437,2			66 012,2			77 968,45			371 279			100 %



PARTIE VII :

**CAHIERS DES CHARGES DES MESURES
CONTRACTUELLES**



Tableau XXII : Tableau de synthèse des actions contractuelles proposées

Type d'action	Type de milieu	N° action	Intitulé de l'action	Priorité	Type de mesure
Actions agricoles éligibles dans le cadre d'une mesure agrienvironnementale	Milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses / landes sèches)	C1a	Restauration des pelouses sèches embroussaillées	1	MAEt
		C1b	Entretien des pelouses et landes sèches par pâturage	1	MAEt
	Prairies de fauche	C2a	Gestion par la fauche des prairies remarquables	2	MAEt
		C2b	Gestion par la fauche des prairies remarquables et mise en défens temporaire	2	MAEt
Actions non agricoles éligibles à un Contrat Natura 2000	Milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses / landes sèches)	C1c	Entretien des pelouses et landes sèches par pâturage itinérant	1	Contrat Natura 2000 A32303R
		C1c'	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	1	Contrat Natura 2000 A32303P
		C1d	Entretien mécanique des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	1	Contrat Natura 2000 A32305R
		C1e	Restauration des pelouses et landes sèches moyennement à fortement embroussaillées	1	Contrat Natura 2000 A32301P
	Milieux pionniers (pelouses sèches)	C3	Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières	1	Contrat Natura 2000 A32308P
	Prairies de fauche	C2c	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts remarquables	2	Contrat Natura 2000 A32304R
	Milieu souterrain	C6	Mise en place d'un périmètre de protection des gîtes d'hibernation des chauves-souris	2	Contrat Natura 2000 A32323P
	Tous types (priorité aux HIC et foyers biodiversité)	C9	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	1	Contrat Natura 2000 A32326P
	Milieux forestiers	C8a	Favorisation du développement de bois sénescents	2	Contrat forestier Natura 2000 F22712
		C8b	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	2	Contrat forestier Natura 2000 F22705



VII.1- Mesures agri-environnementales (MAEt)

Les MAE territorialisées succèdent depuis 2007 à plusieurs dispositifs agrienvironnementaux (OLAE, CTE, CAD). Tirant les enseignements de cette succession de systèmes contractuels, les MAEt permettent aujourd'hui de répondre de façon plus adaptée à des menaces localisées ou de préserver des ressources remarquables, en priorité dans les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE).

En ce qui concerne la mobilisation des Fonds européens FEADER, les sites Natura 2000 sont rattachés sur le plan agricole au dispositif 214 I.1 du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal) pour atteindre les objectifs de conservation et de bonne gestion des surfaces agricoles à enjeu sur les sites du réseau Natura 2000.

Il s'agit dans ce cadre d'accompagner les exploitations agricoles afin de mettre en œuvre des mesures ciblées et exigeantes au travers de contrats d'engagement sur 5 ans, en l'échange d'une rémunération calculée par rapport à un manque à gagner pour l'exploitant.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont logiquement **des personnes physiques ou morales exerçant une profession agricole**.

Les mesures du dispositif territorialisé sont définies pour chaque territoire par un porteur de projet local, et ainsi adaptées au contexte et aux enjeux des territoires. Sur ces territoires est défini un nombre réduit de mesures agroenvironnementales (2 par type de couvert ou 2 par type d'habitat dans le cadre de Natura 2000), afin de gagner en lisibilité de l'action et en cohérence.

Les MAEt sont élaborées en combinant des **engagements unitaires** définis dans le PDRH, en fonction des enjeux agrienvironnementaux de la zone, conformément aux grilles de compatibilité définies par type de couvert.

Les mesures agri-environnementales définies ci-après concernent des parcelles agricoles présentant un couvert herbacé remarquable au titre de la directive Habitats, Faune, Flore : il s'agit principalement d'habitats d'intérêt communautaire de type **pelouses sèches** (6110-6210-6220), **landes à Genévriers sur pelouses calcaires** (5130) et de **prairies de fauche** (6510). Ces milieux sont des espaces pouvant accueillir par ailleurs ponctuellement ou durablement plusieurs espèces d'invertébrés d'intérêt communautaire (papillons et libellules).

Peu de parcelles sont actuellement concernées par ces mesures (faible surface en SAU) mais le statut de ces parcelles ou de leur propriétaire (un exploitant agricole pouvant être propriétaire de surfaces hors SAU) implique d'avoir recours à ce dispositif.

Le cahier des charges spécifique aux mesures agri-environnementales pour une présentation officielle en CRAE (Commission Régionale Agri-Environnement) et auprès des exploitants agricoles exige une mise en forme différente de celle présentée ci-dessous.

C'est pourquoi il est proposé en complément en **Annexe 6** cette autre mise en forme, qui apporte plus de précision concernant les modalités d'intervention et les points de contrôle du cahier des charges.

N.B. : les mesures présentées ici restent des propositions. Leur intitulé et leur contenu doivent être soumis à la CRAE d'Aquitaine pour validation.



SITE : FR7200810		SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'ARGENTINE	
Action C1a Code mesure : OUVERT01 (214 I-1)	Libellé de la mesure : Restauration des pelouses sèches embroussaillées	Priorité 1	
		Type de mesure MAEt	
Montant unitaire retenu	183,60 € TTC/ha/an		
Périmètre d'application	Zones désignées en pelouses sèches et landes à Genévriers associées sur le site.		
Type de milieu visé	Pelouses fortement colonisées par les ligneux		
Codes Habitats / Espèces concernés	Habitats : 5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) [* si site à orchidées remarquables] * Habitats prioritaires Espèces : 1041 - Cordulie à corps fin 1046 - Gomphe de Graslin 1065 - Damier de la succise 1303 - Petit Rhinolophe 1304 - Grand Rhinolophe 1307 - Petit Murin 1310 - Minioptère de Schreibers 1324 - Grand Murin		
Surface totale estimée de chaque habitat	6210 : environ 4 ha		
Nombre d'unités et/ou surface cumulée éligible	Au moins 4 ha.		
Objectifs	Restauration, rajeunissement et maintien des milieux ouverts d'intérêt communautaire (pelouses et landes sèches) et conservation des espèces qui leur sont associées. Préserver et mettre en valeur et améliorer les qualités du paysage et du patrimoine rural par l'encouragement au maintien des surfaces en prairies afin de lutter contre le phénomène de déprise agricole. Les surfaces ainsi ouvertes sont destinées à être maintenues en couvert herbacé.		
Conditions d'éligibilité	- Conditions de localisation : coteau du Plateau d'Argentine - Surfaces éligibles : surfaces en herbe (prairies permanentes, landes et parcours) - Etat de la parcelle : parcelle fortement embroussaillée (taux de recouvrement en ligneux supérieur à 15 %) Cette mesure est applicable uniquement aux parcelles non classées en bois. Agrément des parcelles proposées après visite préalable lors du diagnostic MAEt et avis, le cas échéant, du Comité de Pilotage local.		
Engagements	- Autorisation d'accès aux terrains pour la réalisation d'inventaires et de suivi (dans les conditions précisées localement) - Pas de retournement des surfaces en herbe - La régénération de la parcelle par implantation d'une prairie après débroussaillage est interdite.	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire	
	- Faire établir par une structure agréée un programme de travaux d'ouverture et d'entretien, incluant un diagnostic de l'état initial, de manière à atteindre l'objectif de recouvrement ligneux fixé par le diagnostic - Enregistrement de l'ensemble des interventions d'ouverture et d'entretien sur les surfaces engagées : type d'intervention, localisation, date et outils - Mise en œuvre du programme de travaux d'ouverture - Mise en œuvre du programme de travaux d'entretien (après ouverture) - Respect de la période d'intervention autorisée (fixée entre le 1 ^{er}	P S P P	



	septembre et le 15 mai). - Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées	S P
Documents et enregistrements obligatoires	- Programme de travaux établi par une structure agréée - Cahier d'enregistrement et programme de travaux - Factures des travaux réalisés (ouverture et entretien) si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés - Cahier d'enregistrement des interventions N.B. Le contrat Natura 2000 ne dispense pas de demander les autorisations nécessaires à la réalisation de certains travaux.	
Interdiction de cumul avec les mesures	Mesure non cumulable avec les mesures A32301P, A32303P (équipements pastoraux) ou A32305R éligibles à un contrat Natura 2000 FGMN.	
Contrôles	La réception des travaux peut faire l'objet d'une visite sur place du service instructeur (DDAF/DDEA). L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.	
Objets de contrôle	• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions. • Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces engagées (photographies, orthophotos, visuellement sur site) • Réalisation effective par comparaison des engagements et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées. • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée	
Suivi de la mise en œuvre de l'action	• Superficie traitée / superficie engagée. • Recouvrement en ligneux avant et après travaux • Relevés floristiques simplifiés (années 1 et 5), • Suivi photographique	
Modalités financières	• Engagement unitaire OUVERT01 "Ouverture d'un milieu en déprise" : Calcul du montant annuel par hectare : $148,22 + (88,46 \times p8 / 5)$ où $p8$ = nombre d'année sur lesquelles un entretien mécanique est nécessaire. Soit $148,22 + 35,38 = 183,6$ € TTC /ha/an	
Ressources financières	FEADER, Etat	
Plan de financement	MAEt (mesure 214) : FEADER = 50 %, Etat = 50 %.	

Cette mesure est présentée en *Annexe 6* sous l'intitulé "AQ_ARGE_PS1".



SITE : FR7200810		SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'ARGENTINE	
Action C1b Code mesure : CI4 + SOCLE H01 + HERBE_01 + HERBE 04 + OUVERT_02	Libellé de la mesure : Entretien des pelouses et landes sèches par pâturage	Priorité 1	
		Type de mesure MAEt	
Montant unitaire retenu	161,2 € TTC/ha/an		
Périmètre d'application	Zones désignées en pelouses sèches et/ou landes à Genévriers associées sur le site.		
Type de milieu visé	Pelouses sèches avec un recouvrement en ligneux faible (inférieur à 15% environ de la surface concernée)		
Codes Habitats / Espèces concernés	Habitats : 5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiclines de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) [* si site à orchidées remarquables] * Habitats prioritaires Espèces : 1041 - Cordulie à corps fin 1046 - Gomphe de Graslin 1065 - Damier de la succise 1303 - Petit Rhinolophe 1304 - Grand Rhinolophe 1307 - Petit Murin 1310 - Minioptère de Schreibers 1324 - Grand Murin		
Surface totale estimée de chaque habitat	6210 : au moins 2 ha		
Nombre d'unités et/ou surface cumulée éligible	Au moins 2 ha (6210) en S.A.U.		
Objectifs	La gestion des pelouses sèches par pâturage répond à un objectif de conservation de milieux d'intérêt communautaire. Le pâturage est une pratique d'entretien recommandée pour ces milieux, mais n'est parfois pas suffisante, en particulier avec le pâturage bovin dont l'action sur les rejets ligneux est moins efficace que le pâturage ovin. Cette mesure vise) lutter contre l'embroussaillage des pelouses sèches gérées de manière extensive par pâturage avec la mise en place d'un entretien mécanique complémentaire.		
Conditions d'éligibilité	- Conditions de localisation : coteau du Plateau d'Argentine - Surfaces éligibles : surfaces en herbe (prairies permanentes, landes et parcours) - Etat de la parcelle : parcelle de pelouses sèches gérées par pâturage présentant un taux de recouvrement en ligneux supérieur à 15 % - Cette mesure est applicable uniquement aux parcelles non classées en bois. - Agrément des parcelles proposées après visite préalable lors du diagnostic MAEt et avis, le cas échéant, du Comité de Pilotage local ou de son émanation technique.		
Engagements	- Autorisation d'accès aux terrains pour la réalisation d'inventaires et de suivi (dans les conditions précisées localement) - Pas de retournement des surfaces en herbe - La régénération de la parcelle par implantation d'une prairie est interdite.	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire	
	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction.	- Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande - Absence de destruction des prairies permanentes engagées (boisement, nivellement...) - Absence de désherbage chimique - Maîtrise des refus et ligneux par entretien mécanique - Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé - Pour chaque parcelle engagée, limitation de la fertilisation P et K totale (hors apports par pâturage) et minérale :	P P P S S S



	▪ Fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral ▪ Fertilisation total en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral - Respect du chargement moyen maximal annuel de 0,7 UGB/ha sur chaque parcelle engagée - Respect du chargement moyen minimal annuel de 0,4 UGB/ha sur chaque parcelle engagée - Respect de l'interdiction de fauche avant le 15 juin, en cas d'impossibilité de mise en pâturage d'une parcelle (un entretien par fauche au cours des 5 années autorisé) - Elimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables (2 fois au cours des 5 ans, les 1^{ers} travaux d'entretien devant être réalisés en année 3) - Réalisation des travaux d'entretien pendant la période du 31 août au 1^{er} mai (hors période de reproduction de la faune)	P P S P S
Documents et enregistrements obligatoires	- Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées - Enregistrement des pratiques de pâturage (entrée, sortie du bétail...), sur chacune des parcelles engagées - Enregistrement de l'ensemble des interventions d'entretien sur les surfaces engagées : type d'intervention, localisation, date, outils - Factures si prestation N.B. Le contrat Natura 2000 ne dispense pas de demander les autorisations nécessaires à la réalisation de certains travaux.	
Interdiction de cumul avec les mesures	Mesure non cumulable avec les mesures A32303P et A32303R éligibles à un contrat Natura 2000 FGMN.	
Contrôles	La réception des travaux peut faire l'objet d'une visite sur place du service instructeur (DDAF/DDEA). L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.	
Objets de contrôle	• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions • Existence et tenue du cahier d'enregistrement des pratiques de pâturage • Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces engagées (photographies, orthophotos, visuellement sur site) • Réalisation effective par comparaison des engagements et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées. • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée	
Suivi de la mise en œuvre de l'action	• Superficie traitée / superficie engagée. • Recouvrement en ligneux avant et après travaux • Impact des pratiques de pâturage sur le milieu • Relevés floristiques simplifiés (années 1 et 5), • Relevés entomologiques • Suivi photographique	
Modalités financières	• Calcul du montant annuel par hectare : somme des engagements unitaires SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_04 + OUVERT02 Soit 76 + 17 + 33 + (88 x p9 /5) où p9 = nombre d'années sur lesquelles une élimination mécanique doit être réalisée = 161,2 € TTC/ha/an + 96€/an pour le diagnostic d'exploitation (CI4)	
Ressources financières	FEADER, Etat	
Plan de financement	MAEt (mesure 214) : FEADER = 50 %, Etat = 50 %.	

Cette mesure est présentée en *Annexe 6* sous l'intitulé "AQ_ARGE_PS2".



SITE : FR7200810		SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'ARGENTINE	
Action C2a Code mesure : SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03 + HERBE_06	Libellé de la mesure : Gestion par la fauche des prairies remarquables	Priorité 2	
		Type de mesure MAEt	
Montant unitaire retenu	322,08 € TTC/ha /an		
Périmètre d'application	Prairies remarquables entretenues par la fauche (Seguignas, les Plaines, Argentine)		
Type de milieu visé	Prairies maigres entretenues par la fauche		
Codes Habitats / Espèces concernés	Habitats : 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude Espèces : 1065 - Damier de la succise 1303 - Petit Rhinolophe 1304 - Grand Rhinolophe 1307 - Petit Murin 1308 - Barbastelle 1310 - Minioptère de Schreibers 1321 - Vespertilion à oreilles échancrées 1324 - Grand Murin		
Surface totale estimée de chaque habitat	5,30 ha de prairies de fauche		
Nombre d'unités et/ou surface cumulée éligible	2,77 ha de prairies de fauche en SAU (d'après données RPG 2008)		
Objectifs	Encourager la gestion par une fauche adaptée des prairies remarquables, sans provoquer de modification des cortèges végétaux qui pourrait être occasionnée par une fertilisation excessive, des dates de fauche trop précoces ou une pression de pâturage trop importante. Par le maintien d'un couvert végétal diversifié, de nombreuses espèces animales remarquables sont favorisées, en particulier chez les invertébrés (papillons, orthoptères...).		
Conditions d'éligibilité	- Conditions de localisation : prairies de fauche identifiées sur le Plateau d'Argentine - Surfaces éligibles : parcelles agricoles entretenues par la fauche - Cette mesure est applicable uniquement aux parcelles non classées en bois - Agrément des parcelles proposées après visite diagnostic préalable et avis, le cas échéant, du COPIL ou de son émanation technique		
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction	- Autorisation d'accès aux terrains pour la réalisation d'inventaires et de suivi (dans les conditions précisées localement) - Photographies de l'état initial	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire	
	- Absence de destruction des surfaces engagées, notamment par labour ou à l'occasion de travaux lourds	P	
	- Pas de désherbage chimique	P	
	- Maîtrise des refus et des ligneux par entretien mécanique	S	
	- Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé	S	
	- Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (y compris compost, hors restitution par pâturage)	P	
		S	



	- Absence d'apports magnésiens et de chaux - Absence de fauche et de pâturage avant le 15 juin sur la totalité de la surface engagée (déprimage précoce interdit) - Respect de la période d'interdiction de fauche et de pâturage avant le 15 juin.	P P
Documents et enregistrements obligatoires	- Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées : dates d'intervention, matériel utilisé... - Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées : nombre d'animaux, période d'entrée et de sortie des parcelles engagées... - Tenue du cahier de fertilisation - Tenue d'un cahier de pâturage et de fauche - Diagnostic d'exploitation préalable, précisant les îlots à conserver lors de la fauche, - Devis et factures de travaux en cas de prestation N.B. Le contrat Natura 2000 ne dispense pas de demander les autorisations nécessaires à la réalisation de certains travaux.	
Interdiction de cumul avec les mesures	Dispositif non cumulable avec la mesure A32304R relative à l'entretien par la fauche dans le cadre d'éligibilité d'un contrat FGMN.	
Contrôles	La réception des travaux peut faire l'objet d'une visite sur place du service instructeur (DDAF/DDEA). L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.	
Objets de contrôle	• Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces engagées (photographies, orthophotos...). • Réalisation effective par comparaison des engagements et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées. • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée	
Suivi de la mise en œuvre de l'action	• Superficie traitée / superficie engagée. • Périodes d'intervention (fauche, pâturage) • Relevés floristiques simplifiés (années 1 et 5), • Relevés faunistiques (papillons, orthoptères) • Suivi photographique.	
Modalités financières	• Calcul du montant annuel par hectare : somme des engagements unitaires suivants : SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03 + HERBE_06 soit $76 + 17 + 135 + (4,48 \times j2 \times f \times spp \times e5) = 322,08 \text{ € TTC/ha/an}$ où j2 = 30 (nbre de jours entre la date de fin d'interdiction de fauche et la date la plus tardive entre la date habituelle de fauche et celle de début d'interdiction de fauche), f = 0,7 (coefficient de perte de rendement fourrager liée à une suppression de fertilisation), spp = 1 (coefficient de réduction appliqué aux surfaces peu productives) et e5 = 1 (part minimale de la surface totale engagée sur laquelle s'applique un retard de fauche) A cela s'ajoute les 96 € / an pour le diagnostic d'exploitation préalable (CI4)	
Ressources financières	FEADER, Etat	
Plan de financement	MAEt (mesure 214) : FEADER = 50 %, Etat = 50 %.	

Cette mesure est présentée en *Annexe 6* sous l'intitulé "AQ_ARGE_PF1".



SITE : FR7200810		SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'ARGENTINE	
Action C2b Code mesure : SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03 + HERBE_06 + MILIEU01	Libellé de la mesure : Gestion par la fauche des prairies remarquables et mise en défens temporaire	Priorité 2	
		Type de mesure MAEt	
Montant unitaire retenu	362,65 €TTC/ha/an		
Périmètre d'application	Prairies remarquables entretenues par la fauche (Seguignas, les Plaines, Argentine)		
Type de milieu visé	Prairies maigres entretenues par la fauche		
Codes Habitats / Espèces concernés	Habitats : 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude Espèces : 1065 - Damier de la succise 1303 - Petit Rhinolophe 1304 - Grand Rhinolophe 1307 - Petit Murin 1308 - Barbastelle 1310 - Minioptère de Schreibers 1321 - Vespertilion à oreilles échancrées 1324 - Grand Murin		
Surface totale estimée de chaque habitat	5,30 ha de prairies de fauche		
Nombre d'unités et/ou surface cumulée éligible	2,77 ha de prairies de fauche en SAU (d'après données RPG 2008)		
Objectifs	Encourager la gestion par une fauche adaptée des prairies remarquables, sans provoquer de modification des cortèges végétaux qui pourrait être occasionnée par une fertilisation excessive, des dates de fauche trop précoces ou une pression de pâturage trop importante. La conservation d'un couvert végétal remarquable par une mise en défens temporaire de certains secteurs (plantes-hôtes de certains papillons) peut permettre de plus à l'entomofaune patrimoniale d'accomplir son cycle biologique. (Damier de la succise, Azuré du serpolet...).		
Conditions d'éligibilité	- Conditions de localisation : prairies de fauche identifiées sur le Plateau d'Argentine - Surfaces éligibles : parcelles agricoles entretenues par la fauche - Cette mesure est applicable uniquement aux parcelles non classées en bois - Agrément des parcelles proposées après visite diagnostic préalable et avis, le cas échéant, du COPIL ou de son émanation technique		
Engagements Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction	- Autorisation d'accès aux terrains pour la réalisation d'inventaires et de suivi (dans les conditions précisées localement) - Photographies de l'état initial	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire	
	- Absence de destruction des surfaces engagées, notamment par labour ou à l'occasion de travaux lourds - Pas de désherbage chimique - Maîtrise des refus et des ligneux par entretien mécanique - Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé - Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (y compris compost, hors restitution par pâturage) - Absence d'apports magnésiens et de chaux - Absence de fauche et de pâturage avant le 15 juin sur la totalité de la surface engagée (déprimage précoce interdit) - Respect de la période d'interdiction de fauche et de pâturage avant le 15 juin. - Respect de la surface à mettre en défens pendant la période déterminée, selon la localisation définie avec une structure	P P S S P S P P P	



	compétente	
Documents et enregistrements obligatoires	- Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées : dates d'intervention, matériel utilisé... - Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées : nombre d'animaux, période d'entrée et de sortie des parcelles engagées... - Tenue du cahier de fertilisation - Tenue d'un cahier de pâturage et de fauche - Diagnostic d'exploitation préalable, précisant les îlots à conserver lors de la fauche, - Document de localisation annuel des zones à mettre en défens au sein des surfaces engagées, établi avec une structure agréée - Devis et factures de travaux en cas de prestation N.B. Le contrat Natura 2000 ne dispense pas de demander les autorisations nécessaires à la réalisation de certains travaux.	
Interdiction de cumul avec les mesures	Dispositif non cumulable sur une même parcelle avec la mesure 2A (MAEt) ou la mesure A32304R (contrat FGMN).	
Contrôles	La réception des travaux peut faire l'objet d'une visite sur place du service instructeur (DDAF/DDEA). L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.	
Objets de contrôle	• Réalisation effective par comparaison des engagements et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées. • Comparaison entre le plan de localisation annuel des zones de mise en défens avec les zones préservées sur le terrain • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée	
Suivi de la mise en œuvre de l'action	• Superficie traitée / superficie engagée. • Périodes d'intervention (fauche, pâturage) • Relevés floristiques simplifiés (années 1 et 5), • Relevés faunistiques (papillons, orthoptères) • Suivi photographique.	
Modalités financières	• Calcul du montant annuel par hectare : somme des engagements unitaires suivants : SOCLEH01 + HERBE_01 + HERBE_03 + HERBE_06 + MILIEU01 soit $76 + 17 + 135 + (4,48 \times j2 \times f \times spp \times e5) + (30,32 + 102,5 \times e6) = 362,65 \text{ €TTC/ha/an}$ où $j2 = 30$ (nbre de jours entre la date de fin d'interdiction de fauche et la date la plus tardive entre la date habituelle de fauche et celle de début d'interdiction de fauche), $f = 0,7$ (coefficient de perte de rendement fourrager liée à une suppression de fertilisation), $spp = 1$ (coefficient de réduction appliqué aux surfaces peu productives), $e5 = 1$ (part minimale de la surface totale engagée sur laquelle s'applique un retard de fauche) et $e6$ (part de la surface totale engagée à mettre en défens chaque année) = 0,1 (10%) A cela s'ajoute les 96 € / an pour le diagnostic d'exploitation préalable (CI4)	
Ressources financières	FEADER, Etat	
Plan de financement	MAEt (mesure 214) : FEADER = 50 %, Etat = 50 %.	

Cette mesure est présentée en *Annexe 6* sous l'intitulé "AQ_ARGE_PF2".



VII.2- Mesures contractuelles FGMN

Les **mesures contractuelles prévues en dehors d'un contexte agricole** sont finançables par le **Fond de Gestion des Milieux Naturels (F.G.M.N.)**, en se basant sur les dispositifs issus de la circulaire DNP/SDEN n°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement.

Les cahiers des charges des différentes actions retenues sont présentés ci-dessous. Ils font référence à plusieurs fiches techniques des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 sur les mesures 323B (contrats non agricoles, non forestiers) et 227 (contrats forestiers) du PDRH¹³.

¹³ Programme de Développement Rural Hexagonal.



SITE : FR7200810		SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'ARGENTINE	
Action C1c Code mesure : A32303R		Libellé de la mesure : Entretien des pelouses et landes sèches par pâturage itinérant	Priorité 1
			Type de mesure Milieu naturel
Montant unitaire retenu		Entretien par pâturage : 3600 €/an (gardiennage, etc.), en cas de recours à un berger. Action à mettre en place en années 2, 3, 4 et 5.	
Périmètre d'application		Parties du site Natura 2000 concernées par des pelouses et landes sèches hors contexte agricole (Séguignas, Argentine, Baix, les Plaines).	
Type de milieu visé		Milieux ouverts de pelouses et landes sèches.	
Codes Habitats / Espèces concernés		Habitats : 5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiclines de l'<i>Alyso-Sedion albi</i> 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) [* si site à orchidées remarquables] 6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> * Habitats prioritaires Espèces : 1041 - Cordulie à corps fin 1046 - Gomphe de Graslin 1065 - Damier de la succise 1303 - Petit Rhinolophe 1304 - Grand Rhinolophe 1307 - Petit Murin 1310 - Minioptère de Schreibers 1324 - Grand Murin	
Surface totale estimée de chaque habitat		5130 : 1,12 ha ; 6110 : 0,27 ha ; 6210 : 30,3 ha ; 6220 : 3,16 ha (surfaces pouvant inclure des secteurs éligibles à l'action 1D concernant un entretien mécanique).	
Nombre d'unités et/ou surface cumulée éligible		34,85 ha	
Objectifs		Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, itinérant et/ou fixe, lorsqu'aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture des milieux remarquables de pelouses, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques. Cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.	
Conditions d'éligibilité		- Réalisation d'un plan de pâturage : il définira la faisabilité technique et financière du pâturage (zones à pâturer, périodes de pâturage, itinéraires techniques retenus, dispositions visant à s'assurer l'efficacité de l'action....). Concernant les traitements anti-parasitaires, les modalités de traitement des animaux seront examinées avec l'éleveur. - Surfaces éligibles : parcelles hors S.A.U. de pelouses et/ou landes sèches. Agrément des parcelles après visite préalable lors du diagnostic, et avis le cas échéant du COPIL. - Etat de la parcelle : parcelles de pelouses sèches présentant un taux de recouvrement limité en ligneux ; parcelles à genévrier commun moyennement colonisées par les ligneux (friche claire). - Cette mesure est applicable uniquement aux parcelles non classées en bois. - Agrément des parcelles proposées après visite préalable lors du diagnostic et avis, le cas échéant, du Comité de Pilotage local ou de son émanation technique. - L'achat d'animaux n'est pas éligible. Un diagnostic préalable est réalisé par la structure animatrice pour : • Identifier les habitats (milieux et habitats d'espèces) • Vérifier la présence d'espèces patrimoniales ou de plantes envahissantes favorisées par l'ouverture du milieu, • Définir les objectifs à atteindre, • Définir les modalités d'intervention (périodes de pâturage, chargement...)	



	L'action d'entretien par pâturage doit être complémentaire : - de l'action préalable (le cas échéant) d'ouverture de milieux A32301P « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage » (action 1E) - de l'action A32303P « Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique » (action C1c')	
Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire
Engagements non rémunérés	- Période d'autorisation de pâturage : définition des dates en accord avec le propriétaire, en fonction de la présence ou non d'orchidées ou d'autres espèces patrimoniales - Période d'autorisation des travaux : 1^{er} octobre au 1^{er} mars - Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales* - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la pelouse ou de la lande - Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé - Absence d'usage de phytosanitaires - Pâturage raisonné pour éviter le sous et surpâturage (chargement à définir avec l'éleveur sur avis technique du COPIL) *Il sera demandé pour cette action, afin de justifier au mieux de sa mise en oeuvre, de tenir un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales dans lequel devront figurer à minima les informations suivantes : - période de pâturage ; - race utilisée et nombre d'animaux ; - lieux et date de déplacement des animaux ; - suivi sanitaire ; - complément alimentaire apporté (date, quantité) ; - nature et date des interventions sur les équipements pastoraux.	S P P P P P P
Engagements rémunérés	- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...) - Suivi vétérinaire - Affouragement, complément alimentaire - Fauche des refus - Location grange à foin - Exportation des résidus de fauche* - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur *L'exportation des résidus de fauche sera privilégiée. Si l'évacuation n'est pas possible, le brûlage se fera sur place, sur tôle à des emplacements définis avec la structure animatrice. Une demande d'autorisation devra être délivrée par le maire de la commune concernée pour autoriser le brûlage.	P P S S P P
Documents et enregistrements obligatoires	- Plan de localisation format A4, échelle entre le 1/5 000 et le 1/25 000 (selon disponibilité, cadastre ou orthophotoplan), - Photos de l'état initial, - Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées - Enregistrement des pratiques de pâturage (entrée, sortie du bétail...), sur chacune des parcelles engagées - Enregistrement de l'ensemble des interventions d'entretien sur les surfaces engagées: type d'intervention, localisation, date, outils - Cahier d'enregistrement des pratiques comprenant notamment les dates d'intervention, le type de matériel utilisé, le nombre d'animaux... - Devis et factures de travaux si prestation N.B. Le contrat Natura 2000 ne dispense pas de demander les autorisations nécessaires à la réalisation de certains travaux.	



Interdiction de cumul avec les mesures	Pas de cumul avec l'action 1D concernant la mesure A32305R « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ».
Contrôles	La réception des travaux peut faire l'objet d'une visite sur place du service instructeur (DDAF/DDEA). L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.
Objets de contrôle	• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) • Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces engagées (photographies, orthophotos, visuellement sur site) • Existence et tenue du cahier de pâturage indiquant au minimum : - la période de pâturage, - la race utilisée et le nombre d'animaux, - le lieu et la date de déplacement des animaux, - le suivi sanitaire, - les compléments alimentaires apportés (date, quantité), - la nature et date des interventions sur les équipements pastoraux, leur localisation géographique, - les zones pâturées. • Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l'état des surfaces • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée
Suivi de la mise en œuvre de l'action	• Superficie traitée / superficie engagée • Relevés floristiques simplifiés (à minima années 1 et 5) : évolution du nombre de pieds ou de la surface de stations d'espèces remarquables • Relevés faunistiques : richesse en espèces animales de la Directive (papillons), et d'intérêt patrimonial (insectes, oiseaux, reptiles...) • Suivi photographique
Modalités financières	• Entretien, surveillance du troupeau, déplacements, frais annexes : évaluation réalisée sur la base d'une prestation faisant l'objet d'un montant forfaitaire (déplacement / transport des animaux sur site, mise à disposition d'un berger pour le gardiennage) permettant la mise en œuvre d'un parcours sur une durée donnée. Base de calcul pour 25 jours (à préciser au préalable à la mise en place de l'action) : - Transport des animaux : forfait ou €/km parcourus camion / remorque = environ 700 € - Mise à disposition d'un berger pour le gardiennage des animaux : 95 €/j de MO = 2 375 €/25 j - <u>Prise en charge des repas et hébergement</u> : repas à hauteur de 15 €/j, soit 375 €/25 j et nuit à hauteur de 6 €/nuit, soit 150 €/25 nuits Coût estimé de l'action : environ 3 600 €/25 jours (à préciser par l'établissement d'un devis). Les coûts indiqués sont donnés ici à titre indicatif et résultent de montants estimés sur des sites Natura 2000 à problématique similaire.
Ressources financières	FEADER, Etat, Collectivités territoriales
Plan de financement	Mesure 323 : FEADER = 50 %, Etat = 50 %, participation éventuelles des collectivités territoriales



SITE : FR7200810	SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'ARGENTINE	
Action C1c' Code mesure : A32303P	Libellé de la mesure : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Priorité 1
		Type de mesure Milieu naturel
Montant unitaire retenu	Investissements liés aux équipements pastoraux : sur devis, en fonction du type d'équipements choisi (ex : clôtures fixes, mobiles, abreuvoirs...) après acceptation du COPIL ou de son émanation technique (montants indicatifs : voir modalités financières). Plafond fixé à 9000 € d'investissement.	
Périmètre d'application	Parties du site Natura 2000 concernées par des pelouses et landes sèches hors contexte agricole (Séguignas, Argentine, Baix, les Plaines).	
Type de milieu visé	Milieux ouverts de pelouses et landes sèches.	
Codes Habitats / Espèces concernés	Habitats : 5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiclines de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) [* si site à orchidées remarquables] 6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> * Habitats prioritaires Espèces : 1041 - Cordulie à corps fin 1046 - Gomphe de Graslin 1065 - Damier de la succise 1303 - Petit Rhinolophe 1304 - Grand Rhinolophe 1307 - Petit Murin 1310 - Minioptère de Schreibers 1324 - Grand Murin	
Surface totale estimée de chaque habitat	5130 : 1,12 ha ; 6110 : 0,27 ha ; 6210 : 30,3 ha ; 6220 : 3,16 ha (surfaces pouvant inclure des secteurs éligibles à l'action C1d concernant un entretien mécanique).	
Nombre d'unités et/ou surface cumulée éligible	34,85 ha	
Objectifs	Cette action a pour objectif de financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.	
Conditions d'éligibilité	- Surfaces éligibles : parcelles hors S.A.U. de pelouses et/ou landes sèches. Agrément des parcelles après visite préalable lors du diagnostic, et avis le cas échéant du COPIL. - Etat de la parcelle : parcelles de pelouses sèches présentant un taux de recouvrement limité en ligneux ; parcelles à genévrier commun moyennement colonisées par les ligneux (friche claire). - Cette mesure est applicable uniquement aux parcelles non classées en bois. - Agrément des parcelles proposées après visite préalable lors du diagnostic et avis, le cas échéant, du Comité de Pilotage local ou de son émanation technique. - Cette action ne peut être souscrite qu'en complément de l'action A32303R. Un diagnostic préalable est réalisé par la structure animatrice pour : • Identifier les habitats (milieux et habitats d'espèces) • Vérifier la présence d'espèces patrimoniales ou sensibles • Définir les secteurs et modalités d'intervention en partenariat avec les éleveurs et/ou prestataires associés • Réaliser une évaluation financière (devis). L' action d'équipements pastoraux doit être complémentaire de l'action A32303R « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique » (action C1c)	
Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la	Classement des engagements P : principal



	sanction	S : secondaire C : complémentaire
Engagements non rémunérés	- Période d'autorisation des travaux : 1^{er} octobre au 1^{er} mars - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	P S
Engagements rémunérés	- Temps de travail pour l'installation des équipements - Equipements pastoraux : - clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries, ...) - abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs ... - aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement, - abris temporaires - installation de passages canadiens, de portails et de barrières - systèmes de franchissement pour les piétons - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	P P
Documents et enregistrements obligatoires	- Plan de localisation format A4, échelle entre le 1/5 000 et le 1/25 000 (selon disponibilité, cadastre ou orthophotoplan), - Photos de l'état initial, - Enregistrement de l'ensemble des interventions d'entretien sur les équipements : type d'intervention, localisation, date, outils... - Devis et factures de travaux si prestation N.B. Le contrat Natura 2000 ne dispense pas de demander les autorisations nécessaires à la réalisation de certains travaux.	
Interdiction de cumul avec les mesures	Sans objet.	
Contrôles	La réception des travaux peut faire l'objet d'une visite sur place du service instructeur (DDAF/DDEA). L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.	
Objets de contrôle	• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) • Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces engagées (photographies, orthophotos, visuellement sur site) • Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l'état des surfaces • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée	
Suivi de la mise en œuvre de l'action	• Evolution de l'état des équipements (dégradations, usures, fonctionnement...)	
Modalités financières	• Equipements pastoraux (montants indicatifs) : Parc fixe : - grillage URSUS : 80 €/100m - couloir de tri : 2 000 € - piquets bois châtaignier 1,5m : 1,5 € à 2 € HT - 1 citerne monobloc 1000 l : 450 € Parc mobile : - filets mobiles ovins TLD : 80€/50m - clôture 3 fils : 8 filets Blanfor 400m + 200 piquets isopost 110 : 550 € - poste de clôture avec batterie 12 volts : 50 € /poste - spider pac.ovin : 450 €/300m - bac de 450 litres : 160 € ; - petites auges : 50€/2,5m	



	- 1 débroussailluse : plafond à 500 € Coût de l'action : plafond de 9 000 € Les coûts indiqués sont donnés ici à titre indicatif et résultent de devis d'entreprise.
Ressources financières	FEADER, Etat, Collectivités locales
Plan de financement	Mesure 323 : FEADER = 50 %, Etat = 50 %, participation éventuelles des collectivités locales



SITE : FR7200810	SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'ARGENTINE	
Action C1d Code mesure : A32305R	Libellé de la mesure : Entretien mécanique des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Priorité 1
		Type de mesure Milieu naturel
Montant unitaire retenu	Gestion courante : 783 €/ha/an Années 2 à 5 : 3132 €/ha (option 1) ou Année 2 et 4 : 1566 €/ha (option 2)	
Périmètre d'application	Pelouses du coteau calcaire du Plateau d'Argentine	
Type de milieu visé	Pelouses sèches faiblement colonisées par des espèces ligneuses.	
Codes Habitats / Espèces concernés	Habitats : 5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiclines de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) [* si site à orchidées remarquables] 6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> * Habitats prioritaires Espèces : 1041 - Cordulie à corps fin 1046 - Gomphe de Graslin 1065 - Damier de la succise 1303 - Petit Rhinolophe 1304 - Grand Rhinolophe 1307 - Petit Murin 1310 - Minioptère de Schreibers 1324 - Grand Murin	
Surface totale estimée de chaque habitat	5130 : 1,12 ha ; 6110 : 0,27 ha ; 6210 : 23,27 ha ; 6220 : 3,16 ha (surfaces pouvant inclure des secteurs éligibles à l'action 1C concernant le pâturage).	
Nombre d'unités et/ou surface cumulée éligible	27,82 ha	
Objectifs	Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines taches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme le Brachypode penné ou la Sésalierie...).	
Conditions d'éligibilité	Cette opération s'applique prioritairement sur des pelouses qui ne peuvent pas être entretenues par le pâturage. - Surfaces éligibles : parcelles hors S.A.U. de pelouses présentant un bon état de conservation. Agrément des parcelles après visite préalable lors du diagnostic, et avis le cas échéant du COPIL. - Etat de la parcelle : parcelles de pelouses sèches présentant un taux de recouvrement très limité en ligneux (inférieur à 15 %) - Cette mesure est applicable uniquement aux parcelles non classées en bois. - Agrément des parcelles proposées après visite préalable lors du diagnostic initial et avis, le cas échéant, du Comité de Pilotage local ou de son émanation technique. Un diagnostic préalable est réalisé par la structure animatrice pour : • Identifier les habitats (milieux et habitats d'espèces) • Vérifier la présence d'espèces patrimoniales ou de plantes envahissantes favorisées par l'ouverture du milieu, • Définir les objectifs à atteindre, • Définir les modalités d'intervention et les opérations spécifiques à réaliser (arbustes à conserver ou à éliminer, gestion des graminées sociales, placettes de stockage ou de brûlage...) • Réaliser une évaluation financière (devis). L' action d'entretien mécanique léger doit être complémentaire de l'action préalable (le cas échéant) d'ouverture de milieux A32301P « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage» (voir action C1e).	



Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire
Engagements non rémunérés	- Période d'autorisation des travaux : 1^{er} octobre au 1^{er} mars (intervention de préférence entre novembre et février) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) - Pas de retournement - Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires - Pas de traitement chimique des souches - Pas de brûlage sur site sauf accord de la structure animatrice en respectant certaines conditions (utilisation de tôles, emplacement défini de brûlage...). - Pas de dessouchage sauf accord de la structure animatrice	P P P P P P
Engagements rémunérés	- Tronçonnage et bûcheronnage légers - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Frais de mise en décharge - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur Remarque : le broyage pourra s'effectuer au ras du sol et recréer des zones à nu si cela est possible dans les zones de pelouses envahies par les graminées sociales (notamment Brachypode...) ou les zones à pelouses rupicoles calcaires.	P P P P P
Documents et enregistrements obligatoires	- Plan de localisation format A4, échelle entre le 1/5 000 et le 1/25 000 (selon disponibilité, cadastre ou orthophotoplan), - Photos de l'état initial, - Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées - Enregistrement de l'ensemble des interventions d'entretien sur les surfaces engagées (type d'intervention, localisation, date, outils) - Devis et factures de travaux si prestation N.B. Le contrat Natura 2000 ne dispense pas de demander les autorisations nécessaires à la réalisation de certains travaux.	
Interdiction de cumul avec les mesures	Pas de cumul avec l'action 1C concernant la mise en pâturage (A32303R)	
Contrôles	La réception des travaux peut faire l'objet d'une visite sur place du service instructeur (DDAF/DDEA). L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.	
Objets de contrôle	• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions • Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces engagées (photographies, orthophotos...) • Réalisation effective par comparaison des engagements et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la	



	justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée
Suivi de la mise en œuvre de l'action	• Superficie traitée / superficie engagée • Relevés floristiques simplifiés (à minima années 1 et 5) : évolution du nombre de pieds ou de la surface de stations d'espèces remarquables • Relevés faunistiques : richesse en espèces animales de la Directive (papillons), et d'intérêt patrimonial (insectes, oiseaux, reptiles...) • Suivi photographique
Modalités financières	• Gyrobroyage ou fauche avec exportation des résidus de fauche : - Broyage à la débroussailleuse à couteau : 783 €/ha. (Coupe : 25 h/ha de débroussailleuse et MO à 31,32 €/h = 783 €/ha) Les coûts indiqués sont donnés ici à titre indicatif et résultent de devis d'entreprise.
Ressources financières	FEADER, Etat
Plan de financement	FEADER = 50 %, Etat = 50 %



SITE : FR7200810	SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'ARGENTINE	
Action C1e Code mesure : A32301P	Libellé de la mesure : Restauration des pelouses et landes sèches moyennement à fortement embroussaillées	Priorité 1
		Type de mesure Milieu naturel
Montant unitaire retenu	Restauration en année 2 : 1163,6 €/ha (parcelles moyennement embroussaillées) ou 1700,66 €/ha (fortement embroussaillées) Années suivantes : gestion d'entretien pastorale ou mécanique (à définir)	
Périmètre d'application	Pelouses et landes sèches du coteau calcaire du Plateau d'Argentine	
Type de milieu visé	Pelouses et landes sèches fortement colonisés par des espèces ligneuses	
Codes Habitats / Espèces concernés	Habitats : 5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) [* si site à orchidées remarquables] * Habitats prioritaires Espèces : 1041 - Cordulie à corps fin 1046 - Gomphe de Graslin 1065 - Damier de la succise 1303 - Petit Rhinolophe 1304 - Grand Rhinolophe 1307 - Petit Murin 1310 - Minioptère de Schreibers 1324 - Grand Murin	
Surface totale estimée de chaque habitat	5130 : 3,5 ha ; 6210 : 13,76 ha (dont au moins 2,64 ha fortement embroussaillées)	
Nombre d'unités et/ou surface cumulée éligible	17,26 ha	
Objectifs	Cette action vise l'ouverture de surfaces de pelouses abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées et les espaces de landes envahis par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces et habitats mentionnés plus haut et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. L'ouverture des zones embroussaillées se réalise dans la perspective d'un entretien par le pâturage ou par des actions mécaniques par la suite. L'action peut concerner des actions d'ouvertures préventives sur des groupements de buissons ou ronciers relativement jeunes mais à forte dynamique.	
Conditions d'éligibilité	- Parcelles non déclarées en SAU - Etat de la parcelle : le taux d'embroussaillage évalué lors du diagnostic initial devra être supérieur à 15 % - Agrément des parcelles proposées après visite et diagnostic préalable réalisé par la structure animatrice - Contractualisation d'une mesure de gestion courante en parallèle (action C1c ou C1d à déterminer lors du diagnostic en fonction des caractéristiques de la parcelle et des potentialités) Un diagnostic préalable est réalisé par la structure animatrice pour : • Identifier les habitats (milieux et habitats d'espèces) • Vérifier la présence d'espèces patrimoniales ou de plantes envahissantes favorisées par l'ouverture du milieu, • Définir les objectifs à atteindre, • Définir les modalités d'intervention et les opérations spécifiques à réaliser (degré d'envahissement de la végétation, arbres ou arbustes à conserver ou à éliminer, définition le cas échéant de placettes de stockage ou de brûlage...) • Réaliser une évaluation financière (devis). Actions complémentaires à mettre en oeuvre : Cette action constitue un préalable aux actions indispensables d'entretien des milieux ouverts qui devront suivre : - A32303R « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts... » (action C1c)	



	- A32305R « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger » (action C1d)	
Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire
Engagements non rémunérés	- Respect des périodes d'autorisation de travaux : 1^{er} octobre au 1^{er} mars (intervention de préférence entre novembre et février) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Pas de retournement - Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires - Ne pas dessoucher en dehors des autorisations attribuées dans le cadre du diagnostic avec la structure animatrice - Pas de traitement chimique des souches - Pas de brûlage sur site sauf accord de la structure animatrice en respectant certaines conditions (utilisation de tôles, emplacement défini de brûlage...).	P P P P S P P
Engagements rémunérés	- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Rabottage des souches et dessouchage - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Frais de mise en décharge - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	P P P P P P P
Documents et enregistrements obligatoires	N.B. Le contrat Natura 2000 ne dispense pas de demander les autorisations nécessaires à la réalisation de certains travaux.	
Interdiction de cumul avec les mesures	Pas de cumul.	
Contrôles	La réception des travaux peut faire l'objet d'une visite sur place du service instructeur (DDAF/DDEA). L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.	
Objets de contrôle	• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) • Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces engagées (photographies, orthophotos...). • Réalisation effective par comparaison des engagements et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées. • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.	
Suivi de la mise en œuvre de l'action	• Superficie traitée / superficie engagée • Relevés floristiques simplifiés (à minima années 1 et 5) : évolution du nombre de pieds ou de la surface de stations d'espèces remarquables • Relevés faunistiques : richesse en espèces animales de la Directive (papillons), et	



	d'intérêt patrimonial (insectes, oiseaux, reptiles...) • Nombre d'hectares contractualisés • Evolution des parcelles concernées en première et en dernière année de contrat (taux de recouvrement des ligneux, des espèces dominantes ...) • Suivi photographique
Modalités financières	⇒ <u>Parcelles moyennement embroussaillées</u> (15-30% de recouvrement ligneux) : • Broyage à la débroussailleuse à couteau : 853,76 €/ha Coupe : 853,76 €/ha. • Débroussaillage à la débroussailleuse à lame à hauteur de 20 % : 309,84 €/ha - Coupe : 30 h/ha de débroussailleuse et MO à 26,68 €/h = 800,40 €/ha, soit à hauteur de 20 % 160,08 €/ha. - Conditionnement : 30 h/ha de MO à 18,72 €/h = 561,60 €/ha, soit à hauteur de 20 % 112,32 €/ha - Evacuation : 10 h/ha de MO à 18,72 €/h = 187,20 €/ha, soit à hauteur de 20 % 37,44 €/ha Coût total de l'action : 1 163,60 €/ha ⇒ <u>Parcelles fortement embroussaillées</u> (> à 30% de recouvrement ligneux) : • Broyage à la débroussailleuse à couteau à hauteur de 50 % : 693,68 €/ha - Coupe : 52 h/ha de débroussailleuse et MO à 26,68 €/h = 1 387,36 €/ha, soit à hauteur de 50 % 693,68 €/ha. • Débroussaillage à la débroussailleuse à lame à hauteur de 50 % : 1006,98 €/ha - Coupe : 39 h/ha de débroussailleuse et MO à 26,68 €/h = 1040,52 €/ha, soit à hauteur de 50 % 520,26 €/ha. - Conditionnement : 39 h/ha de MO à 18,72 €/h = 730,08 €/ha, soit à hauteur de 50 % 365,04 €/ha - Evacuation : 13 h/ha de MO à 18,72 €/h = 243,36 €/ha, soit à hauteur de 50 % 121,68 €/ha - Dessouchage : €/souche Coût de l'action : 1 700,66 €/ha Les coûts indiqués sont donnés ici à titre indicatif et résultent de devis d'entreprise.
Ressources financières	FEADER, Etat, potentiellement collectivités locales.
Plan de financement	Mesure 323 : FEADER = 50 %, Etat = 50 %



SITE : FR7200810		SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'ARGENTINE	
Action C3 Code mesure : A323018P	Libellé de la mesure : Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec	Priorité 1	
		Type de mesure Milieu naturel	
Montant unitaire retenu	Restauration en année 1 : maximum de 1100 €/ha (parcelles à restaurer) Années suivantes : gestion d'entretien pastorale ou mécanique (à définir)		
Périmètre d'application	Pelouses et landes sèches du coteau calcaire du Plateau d'Argentine		
Type de milieu visé	Pelouses sèches		
Codes Habitats / Espèces concernés	Habitats : 5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiclines de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) [* si site à orchidées remarquables] * Habitats prioritaires		
Surface totale estimée de chaque habitat	5130 : 0,5 ha ; 6110 : 0,27 ha ; 6210 : 1,5 ha		
Nombre d'unités et/ou surface cumulée éligible	2,3 ha		
Objectifs	Un griffage de surface ou un décapage léger peuvent être utiles pour les milieux pionniers comme certaines pelouses sèches : ainsi le retrait de la couche la plus riche permet aux plantes pionnières issues des banques de graines de se développer (orpins, etc.).		
Conditions d'éligibilité	- Parcelles non déclarées en SAU - Etat de la parcelle : le taux d'embroussaillage évalué lors du diagnostic initial devra être inférieur à 30 % - Agrément des parcelles proposées après visite et diagnostic préalable réalisé par la structure animatrice - Surfaces de pelouses inférieures ou égales à 5 000m² d'un seul tenant, de préférence en bordure immédiate de pelouses rupicoles calcaires existantes. Elle sera préférentiellement engagée sur des habitats dégradés, en accord avec la structure animatrice et les services de l'Etat. La mise à nu du sol peut être réalisée selon différentes modalités (abattage, dessouchage, décapage, griffage, hersage...) Un diagnostic préalable est réalisé par la structure animatrice pour : • Identifier les habitats (milieux et habitats d'espèces) • Vérifier la présence d'espèces patrimoniales • Définir les objectifs à atteindre, • Définir les modalités d'intervention et les opérations spécifiques à réaliser • Réaliser une évaluation financière (devis). Les expériences de griffage ou décapage seront pilotées en amont et en phase chantier par la structure animatrice : choix pertinent des sites, définition précise des actions à entreprendre, suivi des travaux en phase chantier et post-travaux. Actions complémentaires : - A32305R « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger » (action C1d) - A32303R « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique » (action C1c).		
Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire	
Engagements non	- Respect des périodes d'autorisation de travaux : 1 ^{er} octobre au		P



rémunérés	1^{er} mars (intervention de préférence entre novembre et février) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Interdiction de retournement du sol, de mise en culture, de semer ou de planter des végétaux, de drainer, de remblayer, de fertiliser ou d'amender, d'employer des produits phytosanitaires - Pas de traitement chimique des couches	P P P P P
Engagements rémunérés	- Tronçonnage et bûcheronnage légers - Dessouchage - Rabottage des souches - Dessouchage - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Frais de mise en décharge - Griffage, décapage ou étrépage manuel ou mécanique - Etude et frais d'experts - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur On veillera au cours de ces travaux : - à ne pas tasser les zones de sol aux peuplements de pelouses écorchées les plus intéressants - à ne pas intervenir à proximité de zones riches en espèces rudérales.	P P P P P P P P P S
Documents et enregistrements obligatoires	N.B. Le contrat Natura 2000 ne dispense pas de demander les autorisations nécessaires à la réalisation de certains travaux.	
Interdiction de cumul avec les mesures	Sans objet.	
Contrôles	La réception des travaux peut faire l'objet d'une visite sur place du service instructeur (DDAF/DDEA). L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.	
Objets de contrôle	• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) • Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces engagées (photographies, orthophotos...). • Réalisation effective par comparaison des engagements et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées. • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.	
Suivi de la mise en œuvre de l'action	• Superficie traitée / superficie engagée • Relevés floristiques simplifiés (à minima années 1 et 5) : évolution de la colonisation de la végétation, nombre de pieds ou de la surface recouverte par les espèces pionnières... • Nombre d'hectares contractualisés • Evolution des parcelles concernées en première et en dernière année de contrat (taux de recouvrement des ligneux, des espèces dominantes ...) • Suivi photographique	



Modalités financières	• Gyrobroyage ou fauche avec exportation des résidus de fauche : 783 €/ha. • Broyage au sol et nettoyage du sol avec exportation : 416,2 €/ha • Griffage de la surface du sol (nombre de passage en fonction des besoins) : 350 €/ha • Tronçonnage, bûcheronnage, dessouchage : 416,2 €/ha Coût de l'action : maximum de 1 100 €/ha (à préciser sur devis en fonction de la configuration du terrain et du degré de colonisation par les ligneux). Les coûts indiqués sont donnés ici à titre indicatif et résultent de devis d'entreprise.
Ressources financières	FEADER, Etat, potentiellement collectivités locales.
Plan de financement	Mesure 323 : FEADER = 50 %, Etat = 50 %.



SITE : FR7200810		SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'ARGENTINE	
Action C2c Code mesure : A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts remarquables	Priorité 2	
		Type de mesure Milieu naturel	
Montant unitaire retenu	192,53 € /ha /an Fauche d'entretien annuelle 2 à 3 fois au cours du contrat		
Périmètre d'application	Prairies entretenues par la fauche et pelouses sèches (hors SAU) sur le Plateau d'Argentine (Argentine, Les Plaines, Seguinhas)		
Type de milieu visé	Prairies maigres entretenues par la fauche ou pelouses sèches et landes sèches associées.		
Codes Habitats / Espèces concernés	Habitats : 5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) [* si site à orchidées remarquables] 6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude * Habitats prioritaires Espèces : 1041 - Cordulie à corps fin 1046 - Gomphe de Graslin 1065 - Damier de la succise 1303 - Petit Rhinolophe 1304 - Grand Rhinolophe 1307 - Petit Murin 1308 - Barbastelle 1310 - Minioptère de Schreibers 1321 - Vespertilion à oreilles échancrées 1324 - Grand Murin		
Surface totale estimée de chaque habitat	6510 : 1,85 ha ; 6210 : 23,27 ha ; 6220 : 3,16 ha ; 5130 : 1,12 ha (surfaces pouvant être partiellement concernées par d'autres actions de restauration par débroussaillage)		
Nombre d'unités et/ou surface cumulée éligible	29,40 ha		
Objectifs	L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole. Cette fauche est nécessaire, à défaut de pâturage, pour maintenir une grande diversité biologique des prairies naturelles et des pelouses et landes sèches (conservation d'habitats et espèces remarquables).		
Conditions d'éligibilité	- Conditions de localisation : parcelles hors S.A.U. entretenues par la fauche, pelouses ou landes sèches non pâturées. - Surfaces éligibles : prairies naturelles entretenues par la fauche, pelouses ou landes sèches en bon état de conservation - Agrément des parcelles après visite préalable lors du diagnostic établi par la structure animatrice et avis, le cas échéant, du COPIL ou de son émanation technique Remarque : les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action. Un diagnostic préalable est réalisé par la structure animatrice pour : • Identifier les habitats (milieux et habitats d'espèces) • Vérifier la présence d'espèces patrimoniales • Définir les objectifs à atteindre, • Définir les modalités d'intervention et les opérations spécifiques à réaliser (ex : définition de zones refuges, dates et périodicité de fauche...) • Réaliser une évaluation financière (devis).		
Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire	



Engagements non rémunérés	- Période d'autorisation de fauche : à préciser selon diagnostic initial en fonction des particularités des parcelles concernées (ex : présence d'orchidées, plantes-hôtes de papillons remarquables...) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	P P
Engagements rémunérés	- Fauche manuelle ou mécanique - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) - Conditionnement - Transport des matériaux à évacuer - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	P S P P P S
Documents et enregistrements obligatoires	- Plan de localisation format A4, échelle entre le 1/5 000 et le 1/25 000 (selon disponibilité, cadastre ou orthophotoplan), - Photos de l'état initial, - Diagnostic préalable, précisant les îlots à conserver lors de la fauche - Cahier d'enregistrement des pratiques comprenant notamment les dates d'intervention, le type de matériel utilisé... - Devis et factures de travaux. N.B. Le contrat Natura 2000 ne dispense pas de demander les autorisations nécessaires à la réalisation de certains travaux.	
Interdiction de cumul avec les mesures	Pas de cumul avec la mesure A32303R « Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique ».	
Contrôles	La réception des travaux peut faire l'objet d'une visite sur place du service instructeur (DDAF/DDEA). L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.	
Objets de contrôle	• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) • Photographies comparatives attestant de l'état initial et post-travaux des surfaces engagées. • Réalisation effective par comparaison des engagements et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées. • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée	
Suivi de la mise en œuvre de l'action	• Superficie traitée / superficie engagée • Relevés floristiques simplifiés (à minima années 1 et 5) : évolution du nombre de pieds ou de la surface de stations d'espèces remarquables • Relevés faunistiques : richesse en espèces animales de la Directive (papillons), et d'intérêt patrimonial (insectes, oiseaux, reptiles...) • Nombre d'hectares contractualisés • Evolution des parcelles concernées en première et en dernière année de contrat (taux de recouvrement des ligneux, des espèces dominantes ...) • Suivi photographique	
Modalités financières	Fauche d'entretien mécanique annuelle avec exportation des produits : - Coupe : 3 h/ha de débroussailluse agricole et MO à 50,30 €/h = 150,09 €/ha - Conditionnement / évacuation: 1 h/ha de MO à 42,44 €/h = 42,44 €/ha Coût de l'action : 192,53 €/ha Les coûts indiqués sont donnés ici à titre indicatif et résultent de devis d'entreprise.	
Ressources financières	FEADER, Etat	
Plan de financement	FEADER = 50 %, Etat = 50 %,	



SITE : FR7200810	SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'ARGENTINE	
Action C6 Code mesure : A32323P	Libellé de la mesure : Mise en place d'un périmètre de protection des gîtes d'hibernation des chauves-souris	Priorité 2
		Type de mesure Milieu naturel
Montant unitaire retenu	Sur devis en fonction des prescriptions issues de l'étude préalable à l'installation. A titre indicatif : 200 € / ml de périmètre grillagé en mailles soudées, étude préalable estimée à 2050 € TTC. <i>Montant maximal du dispositif plafonné à 20 000 € TTC.</i>	
Périmètre d'application	Anciennes carrières souterraines à chauves-souris d'Argentine : "Argentine Nord-Ouest", "chez Perrauque Nord" et "chez Perrauque Nord-Ouest"	
Type de milieu visé	Carrières souterraines désaffectées occupées par des colonies de chiroptères en hibernation et/ou en transit.	
Codes Habitats / Espèces concernés	Habitats : pas d'HIC concerné (habitat artificiel d'espèces d'intérêt communautaire) Espèces : Chauves-souris : 1303 - Petit Rhinolophe ; 1304 - Grand Rhinolophe ; 1307 - Petit Murin ; 1308 - Barbastelle ; 1310 - Minioptère de Schreibers ; 1321 - Vespertilion à oreilles échancrées ; 1324 - Grand Murin.	
Surface totale estimée de chaque habitat	Surface totale des carrières concernées : environ 15 000 m ²	
Objectifs	Limiter la fréquentation des carrières souterraines et assurer la quiétude et la pérennité des colonies de chauves-souris d'intérêt communautaire en hibernation ou en transit.	
Conditions d'éligibilité	- Conditions de localisation : carrières d'Argentine - Surfaces éligibles : périmètre des gîtes d'hibernation à chauves-souris - Pratique/conduite requise : limitation de la fréquentation des carrières - Réalisation préalable d'un diagnostic par une structure compétente et reconnue par le Groupe Chiroptères Aquitaine (GCA), Dans le cadre de ce diagnostic, une série de tests préalable à la mise en place d'un périmètre de protection est nécessaire, au regard en particulier de la fragilité du Minioptère à toute modification de l'accessibilité des gîtes qu'il fréquente - Agrément des parcelles proposées après visite et diagnostic préalable réalisé par la structure animatrice et le GCA - Signature d'une convention (annexée au contrat) avec le GCA ou tout autre organisme compétent afin de permettre le suivi des populations de chauves-souris au cours de l'année et de réguler les accès au site Un diagnostic préalable est réalisé pour : • Identifier les espèces de chiroptères concernées • Définir les objectifs à atteindre, • Définir les modalités d'intervention et les opérations spécifiques à réaliser • Réaliser une évaluation financière (devis). <u>Remarque</u> : la pose de panneaux de sensibilisation est par ailleurs prévue en complément (cf mesure A32326P) afin d'informer les usagers pour limiter leur impact.	
Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire
Engagements non rémunérés	- Période d'autorisation des travaux : afin de préserver les différentes espèces de chauves-souris présentes en hibernation ou en transit, les travaux seront réalisés entre les mois d'avril et septembre. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire)	P S P



	- Respect des dispositions de la convention ou de la charte Natura 2000, notamment sur le non dérangement des populations de chauves-souris et l'autorisation d'accès pour le suivi scientifique de celles-ci par une structure compétente	
Engagements rémunérés	- Etude préalable et frais d'experts (GCA...) - Achat et pose du périmètre de protection (grilles, grillage, poteaux de fixation...) - Entretien des équipements	P P S
Documents et enregistrements obligatoires	- Plan de localisation du périmètre d'intervention (format A4, échelle 1/5 000) selon disponibilité sur fond cadastral ou orthophotoplan, - Photos de l'état initial, - Convention de suivi scientifique et Charte Natura 2000, - Diagnostic préalable : document de synthèse présentant les tests réalisés et les préconisations ainsi que la localisation du périmètre de protection choisi - Cahier d'enregistrement des pratiques comprenant notamment les dates d'intervention (travaux, entretien) et le type de matériel utilisé, - Devis et factures de travaux.	
Interdiction de cumul avec les mesures	Sans objet.	
Contrôles	La réception des travaux peut faire l'objet d'une visite sur place du service instructeur (DDAF/DDEA). L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.	
Objets de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions. - Comparaison de l'état initial et post-travaux des périmètres engagés (photographies). - Visite de terrain pour contrôler l'implantation du périmètre de protection (grille) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés. - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.	
Suivi de la mise en œuvre de l'action	- Périmètre engagé et grille installée. - Etat de conservation des grilles. - Suivis des colonies de chauves-souris (années 1 à 5). - Suivi photographique.	
Modalités financières	- Frais d'expert : 2050 € TTC - Préparation du linéaire, fixation et pose du grillage : sur devis, plafond de 20 000 €	
Ressources financières	FEADER, Etat, participation éventuelle collectivités : Conseil régional d'Aquitaine, Conseil général de la Dordogne.	
Plan de financement	En l'absence de financements des collectivités : Mesure 323 B : FEADER = 50 %, Etat = 50 %, Avec hypothèse de financements des collectivités : FEADER = 50 %, CRAq = 30 %, CG24 ou Etat = 20 %	



SITE : FR7200810	SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'ARGENTINE	
Action C9 Code mesure : A32326P	Libellé de la mesure : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Priorité 1
		Type de mesure Milieu naturel
Montant unitaire retenu	Conception/ Fabrication / Installation : 2000 € HT/ panneau (base de 80 x 60 cm)	
Périmètre d'application	Sur le site, en priorité aux abords des secteurs en foyers de biodiversité pouvant être fragilisés par rapport à certaines activités humaines présentes ou potentielles. Il s'agit en particulier des zones sensibles les plus exposées à la fréquentation telles que les pelouses sèches du sommet du plateau et les carrières à chauves-souris.	
Type de milieu visé	Pelouses sèches, landes sèches et carrières à chauves-souris.	
Codes Habitats / Espèces concernés	Habitats : 5110 - Formations stables xéro-thermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>). 5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires 6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiclines de l'<i>Alyso-Sedion albi</i> 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) [* si site à orchidées remarquables] 6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i> 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude * Habitats prioritaires Espèces : 1041 - Cordulie à corps fin 1046 - Gomphe de Graslin 1060 - Cuivré des marais 1065 - Damier de la succise 1083 - Lucane cerf-volant Chauves-souris : 1303 - Petit Rhinolophe ; 1304 - Grand Rhinolophe ; 1307 - Petit Murin ; 1308 - Barbastelle ; 1310 - Minioptère de Schreibers ; 1321 - Vespertilion à oreilles échancrées ; 1324 - Grand Murin.	
Surface totale estimée de chaque habitat	Sans objet (mesure non surfacique).	
Objectifs	L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. Il s'agit en particulier des chauves-souris (sensibilité au dérangement en période d'hibernation) et des secteurs de pelouses sèches (sensibilité au piétinement). Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations (pour ne pas détruire inconsciemment une espèce, par exemple). Les panneaux doivent être positionnés sur le site Natura 2000 à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées. Il s'agit, dans le cas présent, de communiquer et d'informer les usagers sur la fragilité des habitats de pelouses et landes sèches et leur biodiversité associée (promeneurs en particulier) et des populations de chiroptères (anciennes carrières) du site en installant des panneaux en des points stratégiques liés aux axes de circulation et au stationnement (aire d'accueil du Plateau, abords du sentier d'interprétation et des carrières à chauves-souris...).	
Conditions d'éligibilité	- L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB et vise l'accompagnement d'actions réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000. - L'action doit être réalisée en concertation avec la structure animatrice du site - L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée. - L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.	



Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire
Engagements non rémunérés	- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire) - Respect de la charte graphique ou des normes existantes	P P P
Engagements rémunérés	- Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur	P P S S S P
Documents et enregistrements obligatoires	- Plan de localisation des points d'intervention (format A4, échelle 1/5 000) selon disponibilité sur fond cadastral ou orthophotoplan, - Photos de l'état initial, - Devis et factures des travaux.	
Interdiction de cumul avec les mesures	Préciser, de façon exhaustive, le code des mesures qui ne sont pas cumulables sur une même surface.	
Contrôles	La réception des travaux peut faire l'objet d'une visite sur place du service instructeur (DDAF/DDEA). L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.	
Objets de contrôle	- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions. - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés. - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée.	
Suivi de la mise en œuvre de l'action	- Etat de conservation des panneaux - Impact des panneaux sur le comportement des usagers bénéfice apporté aux espèces et habitats du site (diminution de dégradation, etc.) Ex : état des colonies de chauves-souris sur 5 ans, évolution de l'érosion de la végétation des pelouses sèches...	
Modalités financières	- Réalisation de panneaux d'information (80 x 60 cm) : 2000 € HT/panneau (dont 1000 € de conception) - Avec fabrication (impression imperméable + collage) : 600 € HT/ panneau - et support (mobilier bois ou PVC: 400 € HT /panneau Les coûts indiqués sont donnés ici à titre indicatif et résultent de montants moyens d'entreprises. Coûts à préciser par l'établissement d'un devis précis selon les matériaux choisis, la taille des panneaux, etc.	
Ressources financières	FEADER, Etat, participation éventuelle collectivités : Conseil régional d'Aquitaine (Contrat Aquitaine Nature), Conseil général de la Dordogne...	
Plan de financement	En l'absence de financements des collectivités : Mesure 323 B : FEADER = 50 %, Etat = 50 %, Avec hypothèse de financements des collectivités : FEADER = 50 %, CRAq = 30 %, CG24 = 20 %	



SITE : FR7200810		SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'ARGENTINE	
Action C8a Code mesure : F22712	Favorisation du développement de bois sénescents	Priorité 2	
		Type de mesure Milieux forestiers	
Montant unitaire retenu	Plafond de 2000 € /ha (îlots), barème de 60 à 150 €/arbre selon type d'essence. A partir de l'année 2.		
Périmètre d'application	Boisements naturels du Plateau d'Argentine (Argentine, Les Plaines, Seguignas...)		
Type de milieu visé	Boisements naturels feuillus : chênaies blanches occidentales et communautés associées (41.71) et chênaies-charmaies aquitaniennes (41.22).		
Codes Habitats / Espèces concernés	Espèces : 1083 - Lucane cerf-volant 1304 - Grand Rhinolophe 1308 - Barbastelle 1321 - Vespertilion à oreilles échancrées 1324 - Grand Murin		
Surface totale estimée de chaque habitat	41.71 : 79,85 ha ; 41.22 : 4,28 ha		
Nombre d'unités et/ou surface cumulée éligible	84,13 ha ; objectif de 5% de surfaces contractualisées ou 66 arbres sous contrats.		
Objectifs	Le but de l'action est de favoriser le développement de bois sénescents en forêt afin d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires. Le principe est de conserver un certain nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, voire déperrissant, ainsi que d'arbres à cavité, de faible valeur économique mais représentant un intérêt pour certaines espèces (chauves-souris, insectes saproxylophages...).		
Conditions d'éligibilité	- Conditions de localisation : parcelles hors S.A.U. et boisées principalement en feuillus - Surfaces éligibles : les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont éligibles. Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare contractualisé avec cette action d'au moins 5m³ fort. - Arbres contractualisables : les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale au diamètre d'exploitabilité fixé par essence dans les orientations régionales forestières. En outre, ils doivent présenter un houppier de forte dimension, ainsi que, dans la mesure du possible, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou des cavités. A défaut de spécifications dans les orientations régionales forestières, ces arbres doivent au minimum avoir un diamètre supérieur à 40 cm à 1,30 m et présenter une ou plusieurs cavités. - Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions forestières de l'annexe 1, à savoir pour le cas présent l'action F22705 «Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production ». - Agrément des parcelles après visite préalable lors du diagnostic établi par la structure animatrice et avis, le cas échéant, du COPIL ou de son émanation technique Un diagnostic préalable est réalisé pour : • Identifier les habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents • Définir les objectifs à atteindre, • Définir le cas échéant les modalités d'intervention et les bois à conserver		
Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire	
Engagements non rémunérés	- Marquer de manière pérenne les arbres sélectionnés ou à délimiter les îlots de sénescence au moment de leur	P	



	identification à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 m du sol (triangle pointé vers le bas). - Fournir la cartographie et les caractéristiques des arbres marqués (essence, nombre de tiges, diamètre) au service instructeur (DDAF).	S
Engagements rémunérés	- Les opérations éligibles consistent au maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans, ainsi que d'éventuels études et frais d'experts. - Le contrat a une durée de 5 ans mais l'engagement du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.	P
Documents et enregistrements obligatoires	- Plan de localisation format A4, échelle entre le 1/5 000 et le 1/25 000 (selon disponibilité, cadastre ou orthophotoplan), - Photos de l'état initial, - Diagnostic préalable, précisant les îlots de bois sénescents à conserver - Cahier d'enregistrement des pratiques sylvicoles comprenant notamment les dates d'intervention, le type de matériel utilisé... N.B. Le contrat Natura 2000 ne dispense pas de demander les autorisations nécessaires à la réalisation de certains travaux.	
Interdiction de cumul avec les mesures	Sans objet.	
Contrôles	La réception des travaux peut faire l'objet d'une visite sur place du service instructeur (DDAF/DDEA). Le contrat est signé sur une durée de 5 ans. L'engagement porte quant à lui sur une durée de 30 ans. <u>Les contrôles de respect des engagements peuvent se faire jusqu'à la 30^{ème} année de l'engagement.</u> L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.	
Objets de contrôle	• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions forestières • Photographies comparatives attestant de l'état initial des îlots engagés • Présence effective des bois marqués sur pieds pendant 30 ans.	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée	
Suivi de la mise en œuvre de l'action	• Suivi des espèces d'insectes saproxylophages et des mammifères d'intérêt communautaires attendus : relevés faunistiques (au minimum année 5), évolution du nombre d'individus ou d'espèces remarquables recensées dans les cavités et le bois mort (Lucane cerf-volant, chauves-souris) • Nombre d'arbres contractualisés • Suivi photographique	
Modalités financières	Calcul de l'aide effectué à partir d'une estimation par essence de la valeur d'un arbre en fonction de la modulation de plusieurs critères (ex : âge d'exploitabilité, prix unitaire, etc.). Le montant de rémunération est fixé à partir du barème réglementé régional : • <u>Montant des aides relatives au maintien d'arbres disséminés</u> - chênes pédonculé ou sessile, hêtre, merisier, alisier, érables, châtaignier : 150 €/arbre - sapin, frênes, peupliers : 100 €/arbre - autres résineux et feuillus : 60 €/arbre • <u>Montant des aides relatives à la mise en place et au maintien d'îlots de sénescence</u> - îlot de 0,25 à 0,5 ha comportant au moins 2 arbres éligibles : 500 € - îlot de 0,5 à 1 ha comportant au moins 3 arbres éligibles : 1 000 € - îlot de plus d'1 ha comportant au moins 6 arbres éligibles : 2 000 € L'aide est plafonnée à 2000/ha contractualisés.	



	Coût de l'action : maximum de 2 000 €/ha.
Ressources financières	FEADER, Etat
Plan de financement	FEADER = 50 %, Etat = 50 %



SITE : FR7200810		SITE NATURA 2000 DU PLATEAU D'ARGENTINE	
Action C8b Code mesure : F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	Priorité 2	
		Type de mesure Milieux forestiers	
Montant unitaire retenu	Maximum de 2 000 € /ha, 100 €/arbre ou 15 €/ml A partir de l'année 2.		
Périmètre d'application	Boisements naturels du Plateau d'Argentine (Argentine, Les Plaines, Seguignas...)		
Type de milieu visé	Boisements naturels feuillus : chênaies blanches occidentales et communautés associées (41.71) et chênaies-charmaies aquitaniennes (41.22).		
Codes Habitats / Espèces concernés	Espèces : 1083 - Lucane cerf-volant 1304 - Grand Rhinolophe 1308 - Barbastelle 1321 - Vespertilion à oreilles échancrées 1324 - Grand Murin		
Surface totale estimée de chaque habitat	41.71 : 79,85 ha ; 41.22 : 4,28 ha		
Nombre d'unités et/ou surface cumulée éligible	84,13 ha ; objectif de 5% de surfaces contractualisées.		
Objectifs	Cette action concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation d'un site. Elle concerne les activités d'éclaircie ou de nettoiemnts au profit de certaines espèces animales d'intérêt communautaire qui bénéficient de l'ouverture des ces milieux (chauves-souris, insectes, oiseaux comme l'engoulevent d'Europe...). On associe également à cette action la taille en têtard ou l'émondage de certains arbres dans les zones concernées par certaines espèces d'insectes xylophages.		
Conditions d'éligibilité	-Conditions de localisation : parcelles hors S.A.U. et boisées en principalement en feuillus - Surfaces éligibles : les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont éligibles. - Agrément des parcelles après visite préalable lors du diagnostic établi par la structure animatrice et avis, le cas échéant, du COPIL ou de son émanation technique Un diagnostic préalable est réalisé pour : • Identifier les habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents • Définir les objectifs à atteindre, • Définir le cas échéant les modalités d'intervention et les opérations spécifiques à réaliser, les bois à conserver... Réaliser une évaluation financière.		
Engagements	Un cahier des charges est composé de plusieurs engagements ; la totalité des engagements doit être respectée. Chaque engagement est classé dans une catégorie qui conditionne le niveau de la sanction	Classement des engagements P : principal S : secondaire C : complémentaire	
Engagements non rémunérés	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) - Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique (chavues-souris, oiseaux...), le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce. - Pas de traitement chimique des souches - Pas de dessouchage sauf autorisation de la stucture animatrice	P	
		P	
Engagements rémunérés	- Coupe d'arbres	P	
		P	



	- Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat) - Dévitalisation par annellation - Débroussaillage, fauche, broyage - Nettoyage éventuel du sol - Elimination de la végétation envahissante - Emondage, taille en têtard, mais aussi tailles de formation pour favoriser la nidification - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.	S S P S S S
Documents et enregistrements obligatoires	- Plan de localisation format A4, échelle entre le 1/5 000 et le 1/25 000 (selon disponibilité, cadastre ou orthophotoplan), - Photos de l'état initial, - Diagnostic préalable, précisant les bois pouvant être coupés et les bois sénescents à conserver - Cahier d'enregistrement des pratiques sylvicoles comprenant notamment les dates d'intervention, le type de matériel utilisé... N.B. Le contrat Natura 2000 ne dispense pas de demander les autorisations nécessaires à la réalisation de certains travaux.	
Interdiction de cumul avec les mesures	Sans objet.	
Contrôles	La réception des travaux peut faire l'objet d'une visite sur place du service instructeur (DDAF/DDEA). L'ensemble des pièces mentionnées ci-dessus, depuis la souscription de l'action, peuvent s'avérer utiles dans les 4 années suivant la fin du contrat. En cours de contrat, le dossier peut faire l'objet d'un contrôle sur place qui porte sur l'ensemble des critères d'éligibilité et des engagements (CNASEA). Ce contrôle requiert la présence du contractant ou celle de son représentant et la mise à disposition des documents de suivi mentionnés ci-dessus.	
Objets de contrôle	• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) • Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés • Photographies comparatives attestant de l'état initial des surfaces ou linéaires engagés • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur).	
Sanctions	Les engagements de l'action sont classés en 3 catégories (P, S et C) d'importance décroissante relativement à la finalité de l'action et à leur prise en compte dans la justification du montant de l'aide. Le non respect d'un seul engagement entraîne une sanction fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de la superficie concernée	
Suivi de la mise en œuvre de l'action	• Suivi des espèces d'insectes saproxylophages et des mammifères d'intérêt communautaires attendus : relevés faunistiques (au minimum année 5), évolution du nombre d'individus ou d'espèces remarquables recensées dans les cavités et le bois mort (Lucane cerf-volant, chauves-souris...) • Suivi de la colonisation des zones d'intervention par la faune et la flore • Suivi photographique	
Modalités financières	Le montant de l'aide est plafonné à 2000 €/ha, à 100 €/arbre si les travaux concernent des arbres isolés, ou à 15 €/ml pour des interventions sur des linéaires dont la largeur n'excède pas 10 m. Coût de l'action : maximum de 2 000 €/ha, 100 €/arbre ou 15 €/ml.	
Ressources financières	FEADER, Etat	
Plan de financement	FEADER = 50 %, Etat = 50 %	



CONCLUSION

Le Plateau d'Argentine se caractérise par une importante diversité d'habitats et de faciès de végétation : pas moins de 21 habitats dont 6 d'intérêt communautaire ont été identifiés sur cet espace d'un peu moins de 200 hectares.

Cette diversité est à l'origine de la grande richesse floristique et faunistique du site. Les faciès de pelouses sèches et landes calcicoles constituent les éléments les plus remarquables de cette mosaïque de milieux, faisant du Plateau d'Argentine **un des sites de coteau calcaire les plus remarquables de la Dordogne**. Les pelouses et landes représentent environ le tiers de la superficie du site, le reste des habitats naturels étant principalement constitué de fourrés et de boisements naturels de Chênes pubescents.

La principale menace pesant sur ces milieux ouverts ou semi-ouverts sur le site est **la fermeture par la colonisation spontanée et plus ou moins rapide des arbres et arbustes**. Ce processus naturel résulte de l'abandon des pratiques agropastorales traditionnelles, nécessitant la mise en place de travaux de restauration et d'entretien pour le maintien voire la reconquête de ces espaces patrimoniaux ouverts.

C'est pourquoi ce Document d'objectifs met en avant le recourt à des modes de gestion visant à entretenir, réouvrir et à terme **stabiliser les formations de pelouses sèches qui constituent le principal enjeu de préservation du site**.

Les autres milieux ne doivent pas être pour autant "oubliés" car ils participent indéniablement à la richesse écologique et paysagère du site (prairies de fauche, landes à Brande et à Genévriers, lisière humide, fourrés calcicoles...).

Outre la présence d'habitats d'intérêt communautaire, le site abrite aussi des espèces rares et/ou menacées (Sabline des chaumes, Tulipe méridionale, Chauves-souris, Lézard ocellé, Alouette lulu, Azuré du serpolet...) qui nécessitent une attention particulière en termes de conservation, en particulier au niveau des différents foyers de biodiversité identifiés.

En parallèle aux actions menées sur les habitats, la mise en œuvre de dispositions spécifiques adaptées à la biologie de ces espèces animales et végétales sensibles (périodes de floraison ou de reproduction, hibernation...) et permettant d'assurer leur tranquillité sont essentielles pour garantir l'atteinte des objectifs de conservation du site.

Il conviendra, sur le plan évaluatif, de mesurer l'efficacité des mesures dans les années de mise en application du plan de gestion en veillant à mesurer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire mais aussi à compléter les inventaires naturalistes et réaliser des suivis biocénétiques.

Un effort particulier devra aussi être porté sur la conciliation des différents usages, relativement nombreux sur le site, avec la préservation du patrimoine naturel du Plateau. La recherche de solutions consensuelles, d'actions cohérentes et coordonnées avec le soutien des nombreux partenaires techniques et financiers (collectivités, syndicats, associations...) devra être encouragée et privilégiée par la structure qui aura en charge l'animation du Document d'objectifs du site. L'atteinte de cet objectif lié aux activités socio-économiques sera favorisée par la proposition des **outils contractuels** et de **la charte Natura 2000**.

Enfin la valorisation du site et la sensibilisation des différents acteurs (touristes, usagers, élus, etc.) sont des actions importantes à mettre en œuvre pour mieux faire connaître et respecter les richesses naturelles du site. Elles seront poursuivies durant la phase d'animation par l'intermédiaire de l'utilisation de supports de communication et l'organisation d'animations spécifiques sur le site.

Héritage à la fois naturel, historique et culturel des générations passées, le Plateau d'Argentine est encore aujourd'hui un site exceptionnellement riche sur le plan écologique. Il nous appartient aujourd'hui à travers le dispositif Natura 2000 de le conserver et l'entretenir du mieux possible pour les années à venir, en étroite relation avec les préoccupations socio-économiques actuelles mises en jeu.



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cartes :

- Carte au 1/25 000, Mareuil (Dordogne), 1833 Ouest, Série bleue, IGN.
- Carte de Cassini, 1999, Planche Sud-Ouest (Périgueux), Service de la documentation géographique IGN Paris.
- Carte d'Etat Major, Planche 172 (Périgueux), Service de la documentation géographique, IGN.
- Carte géologique au 1/50 000, Nontron (Dordogne) n°734, BRGM (1979).

Ouvrages – Rapports - Publications :

- ALBINET S. & RENARD V., 2005 – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR72006 63 "Vallée de la Nizonne"*, PNR Périgord-Limousin 191 p.
- ALIENOR PAYSAGE, 2009 – *Identification et cartographie des habitats du Plateau d'Argentine. Complément d'inventaire scientifique du site Natura 2000 FR7200810 "Plateau d'Argentine"*, Rapport d'étude, 53 p.
- AUBERT C. & MULLER C., 2003 – *Plan d'intervention en faveur de la conservation des chauves-souris sur la partie aquitaine du PNR Périgord-Limousin*, 131 p. + annexes
- AQUITAINE GEOMETRIE, 2008 – *Carte communale de la commune de Sainte-Croix-de-Mareuil*, Rapport de présentation et Document Graphique, 34 p.
- BARDAT J., 1993 – *Guide d'identification simplifié des divers types d'habitats naturels communautaires présents en France métropolitaine*, Muséum national d'histoire naturelle, 56 p.
- BELLMAN H. & LUQUET G., 1995 – *Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale*, Delachaux & Niestlé éd., 383 p.
- BIGOT, J., KIRCHNER, F., MERCERON, E., MONCORPS, S., 2009 – *Communiqué de presse Liste rouge d'espèces menacées des mammifères de métropole*. MNHN/UICN Comité français. Paris, 12p.
- BOTINEAU M., 1989 – *Compte rendu de l'excursion du 5 juin 1988 : « Chaumes » calcaires au sud-ouest d'Angoulême (Charente) : Mouthiers-sur-Boême et Sireuil*, Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, Nouvelle Série, Tome 20 : pp.461-468.
- BOTINEAU M., 1990 – *La flore et la végétation des environs de La Rochebeaucourt (Dordogne et Charente) (Compte rendu de l'excursion du 18 juin 1989)*, Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, Nouvelle Série, Tome 21 : pp. 227-233.
- BOULLET V., 1986 – *Les pelouses calcicoles (Festuco-Brometea) du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot, essai de synthèse phytosociologique*, Rapport de thèse, Université des sciences et techniques de Lille, 330 p.
- BRISORGUEIL A. & NEMOZ M., 2008 – *Connaissance et conservation des gîtes et habitats de chasse de 3 chiroptères cavernicoles : Rhinolophe euryale, Murin de Capaccini et Minioptère de Schreibers*, Programme LIFE Nature "Conservation de trois Chiroptères cavernicoles dans le Sud de la France", Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, 103 p.
- CARDOT O., 1996 – *Inventaire, gestion et valorisation des pelouses calcicoles en Périgord-Limousin*, Rapport de DESS, Université de Lille, 86 p. + document annexe de relevés
- CESAR S.A.S., 2001 – *Demande d'ouverture de la carrière de grès ferrugineux – Commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine*, 165 p. + annexes



- CESAR S.A.S., 2006 – *Projet d'ouverture d'une carrière de grès ferrugineux, Dossier de demande d'autorisation avec étude d'impact – Commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine*, 160 p. + annexes
- CHABROL L., 2005 – *Espèces végétales à statuts du Parc naturel régional Périgord-Limousin – Bilan floristique*. Conservatoire botanique national du Massif Central, 24 p.
- CHEYLAN M. & GRILLET P., 2004 – *Statut passé et actuel du lézard ocellé (Lacerta lepida, Sauriens, Lacertidés) en France. Implication en terme de conservation*, Laboratoire de Biogéographie et Ecologie des Vertébrés – Université de Montpellier, 23 p.
- CHINERY M., 1986 – *Insectes d'Europe occidentale*, Arthaud éd., 320 p.
- CISTUDE NATURE, 2008 – *Le lézard ocellé, une espèce vulnérable*, Plaquette d'informations, 4p.
- COLAS S., MULLER F., MEURET M., AGREIL C., 2002 – *Pâturage sur pelouses sèches : un guide d'aide à la mise en œuvre*, Espaces Naturels de France, fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature "Protection des pelouses relictuelles de France", 152 p.
- COMMISSION EUROPEENNE, DG XI, 1997 – *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne – Version EUR 15*, 109 p.
- CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT, 1997 – *Espaces Naturels Sensibles de la Dordogne– Phase I : Etat des lieux*, 160 p.
- CONTRE E. & DAUNAS R., 1975 – *Compte rendu de la deuxième session extraordinaire de la Société Botanique du Centre-Ouest tenue à Nontron (Dordogne) du 2 au 6 juillet 1975*, Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, Nouvelle Série, Tome 6 : pp. 54-85.
- DANTON P. & BAFFRAY M., 1995 – *Inventaire des plantes protégées en France*, Nathan éd., 294 p.
- DECAUX E., Société Entomologique du Limousin, 1998 – *Inventaire entomologique du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin*, Rapport du Diplôme d'Etude et de Recherche, Université de Limoges, 424 p. + annexes photographiques.
- DEFAUT B. P., 2001 – *La détermination des Orthoptères de France*, 2^{ème} édition, Bernard DEFAUT éd., Bédeilhac, 86 p.
- DELMAS S., DESCHAMPS P., SIBERT J.M., CHABROL L. & ROUGERIE R., 2000 – *Guide écologique des Papillons du Limousin, Lépidoptères Rhopalocères*, Société Entomologique du Limousin éd., 416 p.
- DETAILLEUR T., 2008 – *Natura 2000, un enjeu pour le PNR Périgord-Limousin, pratique de la médiation lors de la rédaction du DOCOB*, Rapport de Master II Paysages et Médiation, Université d'Angers / INH, 52 p. + annexes
- DIRECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES, 2007 - *Etat de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire – Sortie de la première évaluation en France*, Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, 7p.
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE LA DORDOGNE, Unité territoriale du Périgord Vert, 2009 – *Carte communale de La Rochebeaucourt-et-Argentine*, Rapport de présentation et Document graphique, 35 p.
- DUHAZE B. & PAILLET M., 2008 – *Complément d'inventaire scientifique du site FR7200810 "Plateau d'Argentine"*, Rapport d'étude, Espaces Naturels d'Aquitaine, 58 p.
- DUMONT J. & PERRINET M., 1999 – *Mise en place d'un troupeau sur les pelouses de Champlitte*, Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté, 17 p.
- DUTOIT T. & MAUBERT P., 1995 – *Connaître et gérer les pelouses calcicoles*, Ministère de l'Environnement, l'Atelier Technique des Espaces Naturels, 65 p.



- DUTOIT T., 1996 – Dynamique et gestion des pelouses calcaires de Haute-Normandie, Publication de l'Université de Rouen n°217.
- ECOLE NATIONALE DU GENIE RURAL, DES EAUX ET DES FORETS, 1997, – *CORINE biotopes*, Types d'habitats français, 217 p.
- ENCEM, 2007 – *Dossier d'évaluation d'incidences Natura 2000 – Site d'Intérêt Communautaire "Plateau d'Argentine" code FR7200810 - Communes de Sainte-Croix-de-Mareuil et de La Rochebeaucourt-et-Argentine*, Rapport pour la Société Charges Minérales du Périgord, 35 p. + annexes
- ENCEM, 2007 – *Demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de calcaire, Demande d'autorisation d'exploitation d'installations de traitement, Déclaration de renonciation partielle – Communes de Sainte-Croix-de-Mareuil et de La Rochebeaucourt-et-Argentine*, Rapport pour la Société Charges Minérales du Périgord, 242 p.
- ETEN ENVIRONNEMENT, 2008 – *Etude sur les modalités de mise en œuvre du pâturage collectif sur les sites Natura 2000 en Aquitaine*, Rapport d'étape, 83 p.
- ESCAT M., 1994 – *Cartographie des Orchidées de Dordogne*, Société Française d'Orchidophilie, suppl. au n°12 juin 1994, 34 p.
- ESPACES NATURELS D'AQUITAINE, 1999 – *Faisabilité d'une gestion conservatoire des pelouses sèches à orchidées de Dordogne*, 46 p. + annexes
- FABRE P., 2002 – *Plan de gestion du plateau d'Argentine (commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine)*, Espaces Naturels d'Aquitaine / PNR Périgord-Limousin, 57 p. + annexes
- FABRE P. & PAILLET M., 2003 – *Bilan annuel d'activité – Site du Plateau d'Argentine*, Espaces Naturels d'Aquitaine/PNRPL, 50 p. + annexes
- GUERIN J.C., MATHE J.M., MERLET A. & LORGERE M. – 1995, *Orchidées de Poitou-Charentes et Vendée*, Méloé éd., 96 p.
- GUILLON A., 2008 – *Comment valoriser les pratiques trufficoles au regard des enjeux environnementaux quercynois ?*, Mémoire de fin d'étude Agro Paris Tech – ENGREF, 71 p. + annexes
- HIPPOLYTE S., 2006 – *Implantation d'unités de gestion de Lapins de garenne (Oryctogalus cuniculus) en Limousin : deux exemples d'applications en Creuse et en Haute-Vienne*, ONCFS Auvergne-Limousin, 9 p.
- HUBERT S., 1995 – *Le patrimoine floristique du PNR Bandiat-Tardoire Haut Périgord - Limousin : Liste des principaux relevés et leurs espèces*, Rapport de DESS, Université Orsay – Paris-Sud, 95 p. + annexe cartographique.
- JARRY L., 1998 – *Propositions de gestion et de valorisation du plateau d'Argentine (commune de La Rochebeaucourt-et-Argentine 24)*, Rapport Eco-Conseil Strasbourg, 50 p. + annexes.
- JOUANDOUDET F., 2004 – *A la découverte des Orchidées sauvages d'Aquitaine*, Collection Parthénope, Biotope éd., Mèze (France), 240 p.
- JULVE Ph., 1998 ff. – *Baseflor. Index botanique, écologique et chorologique de la flore de France*, Version : 31 décembre 2002, <http://perso.wanadoo.fr/philippe.julve/catminat.htm>.
- LAFRANCHIS T., 2000 – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*, Collection Parthénope, Biotope éd., 448 p.
- LERAUT P., 1997 – *Liste systématique et synonymique des Lépidoptères de France, Belgique et Corse*. Supplément à la revue Alexanor, 2^{ème} édition. Paris, 526 p.
- MAUBERT P. & DUTOIT T. – *Connaître et gérer les pelouses calcicoles*, 1995, Outils de gestion, Atelier technique des espaces naturels, 65 p.



- MULLER F. *et al.*, 2002 – *Recueil d'expériences de gestion et de suivi scientifique sur pelouses sèches*. Espaces Naturels de France, fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature "Protection des pelouses sèches relictuelles de France", 132 p.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, Sous la Direction de MAURIN H., 1994 – *Inventaire de la faune menacée en France*, 1994, Ministère de l'environnement, , Nathan éd., 176 p.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, Sous la Direction de MAURIN H., 1994 – *Inventaire de la faune menacée en France*, 1994, Ministère de l'environnement, , Nathan éd., 176 p.
- PERSUY A., Sous la Direction de DORIGNY F., 2004 – *Le coteau calcaire*, Collection Approche, Belin éd., 88 p.
- RANOUX P., 1996 – *Atlas de la Dordogne – Périgord*, 119 p.
- SOCIETE BOTANIQUE DU PERIGORD, GROUPE DES NATURALISTES DE GUYENNE & SOCIETE LINEENNE DE BORDEAUX, 1996 – *Le plateau de La Rochebeaucourt-et-Argentine*, In : 128^{ème} session en Dordogne du 4 au 9 juin 1996, Document préparatoire, pp. 73-75.
- SOCIETE FRANÇAISE D'ORCHIDOPHILIE, 1998 – *Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg*, ouvrage collectif, direction scientifique Marcel BOURNIERAS Parthénope Collection, Biotopie éd., 416 p.
- VALENTIN-SMITH G. *et al.*, 1998 – *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*, Réserves Naturelles de France / Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 144 p.

Illustrations d'espèces (fiches espèces et orchidée) : dessins de Philippe Vanardois, extraits du Guide Nature du Parc naturel régional Périgord-Limousin).

Références internet :

- Méthodologie communautaire pour évaluer l'état de conservation et état des lieux 2007, disponibles sur le portail Natura 2000 : www.natura2000.fr/spip.php?article148
- Cahiers d'habitats, disponibles sur le site : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/IMG/pdf/quads/ldxhab.html>
- Plaquette d'information concernant la réglementation sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels : www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/quads_internet.pdf
- Données statistiques sur les pratiques agricoles : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/aquitaine/>



LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
CA : Chambre d'agriculture
CB : Corine Biotopes
CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif Central
CBSA : Conservatoire botanique Sud-Atlantique
CC : Communauté de communes
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CG : Conseil général
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CR : Conseil régional
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE : Direction départementale de l'équipement
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports
DHFF ou **DH** : Directive « Habitats faune flore sauvages » n° C EE/92/43
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
DO : Directive européenne « Oiseaux sauvages » n° CEE /79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
ENA : Espaces naturels d'Aquitaine
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FGMN : Fonds de gestion des milieux naturels
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
GCA : Groupement chiroptères Aquitaine
GMHL : Groupe mammalogique et herpétologique du Limousin
HIC : Habitat d'intérêt communautaire
INRA : Institut national de la recherche agronomique
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la république française
LDTR : Loi de Développement des Territoires Ruraux
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAEt (ou **MAETER**) : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF : Office national des forêts
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PDRH : Programme de Développement Rural Hexagonal
PNRPL : Parc naturel régional Périgord-Limousin
PVF : Prodrome des Végétations de France
RNR : Réserve naturelle régionale



SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SEPANSO : Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest
SIC et pSIC : Site d'importance communautaire et proposition de site d'importance communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SOGAP : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural Garonne-Périgord
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
TFNB : Taxe foncière sur le patrimoine non bâti
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive « Oiseaux »)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive « Habitats »)



GLOSSAIRE

Aire de distribution : Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Animateur – structure animatrice : Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le DOCOB, une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale : Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose : Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Biodiversité : Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse : Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope : Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) : Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement des aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000 : Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe : Unité taxonomique (ex. : Monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax : Etat d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (COPIL) : Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des



documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale : Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000 : Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du DOCOB sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du DOCOB. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Corine Biotopes : Typologie (arborescence à six niveaux maximum) des habitats naturels et semi-naturels présents sur le sol européen basée sur la description de la végétation.

Directive européenne : Catégorie de textes communautaires prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives « Oiseaux » et « Habitats » a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du code de l'environnement. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages » : Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages" : Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) : Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DIREN) : Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement. Les DIREN sont vouées à être intégrées dans un nouveau service unifié appelé DREAL.

Direction régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : Nouveau service unifié du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT). Les DREAL remplacent les DIREN, les DRE et les DRIRE dont elles reprennent les missions (hormis le développement industriel et la métrologie).

Dynamique de la végétation : En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.



Document d'objectifs (DOCOB) : Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Ecotone : Zone formant une lisière, une zone de transition entre deux milieux naturels (écosystèmes).

Embranchement : Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice : Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire : Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire : Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats) : Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats) : Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du DOCOB afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Etudes et notices d'impact : Evaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.



Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 : Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille : Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune : Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore : Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale : Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD) : Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre : Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail : Réunion thématique de concertation liées à l'élaboration du document d'objectifs. Il réunit tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permet de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site, avant validation par le comité de pilotage.

Groupement végétal : Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce : Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors de l'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire : Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel : Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, chênaie verte ; un type de prairie etc.).

Impact : Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs : Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence : Synonyme d'impact.

Mesures agri-environnementales : Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques



agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000 : Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives «Habitats » et «Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Ordre : Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Physionomie : Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie : Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Prodrome des Végétations de France : Le Prodrome des Végétations de France consiste avant tout à la présentation d'un synsystème phytosociologique hiérarchisant les unités supérieures de végétation de la France jusqu'au rang de sous-alliance. L'élaboration de ce synsystème s'appuie d'une part sur la documentation phytosociologique publiée concernant la France ainsi que sur l'expérience inédite des différents auteurs du prodrome.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC) : Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Région biogéographique : Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littorales de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000 : Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Sites d'importance communautaire (SIC) : Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité «Habitats » (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station : Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Structure porteuse : Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000, chargée de l'élaboration du DOCOB pour le compte du comité de pilotage. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du DOCOB, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.



Syntaxon : Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systématique : Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon : Unité quelconque (famille, genre, espèce...) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) : Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.



ANNEXES



Site Natura 2000 du "Plateau d'Argentine" (FR 7200810)

- Document d'objectifs -



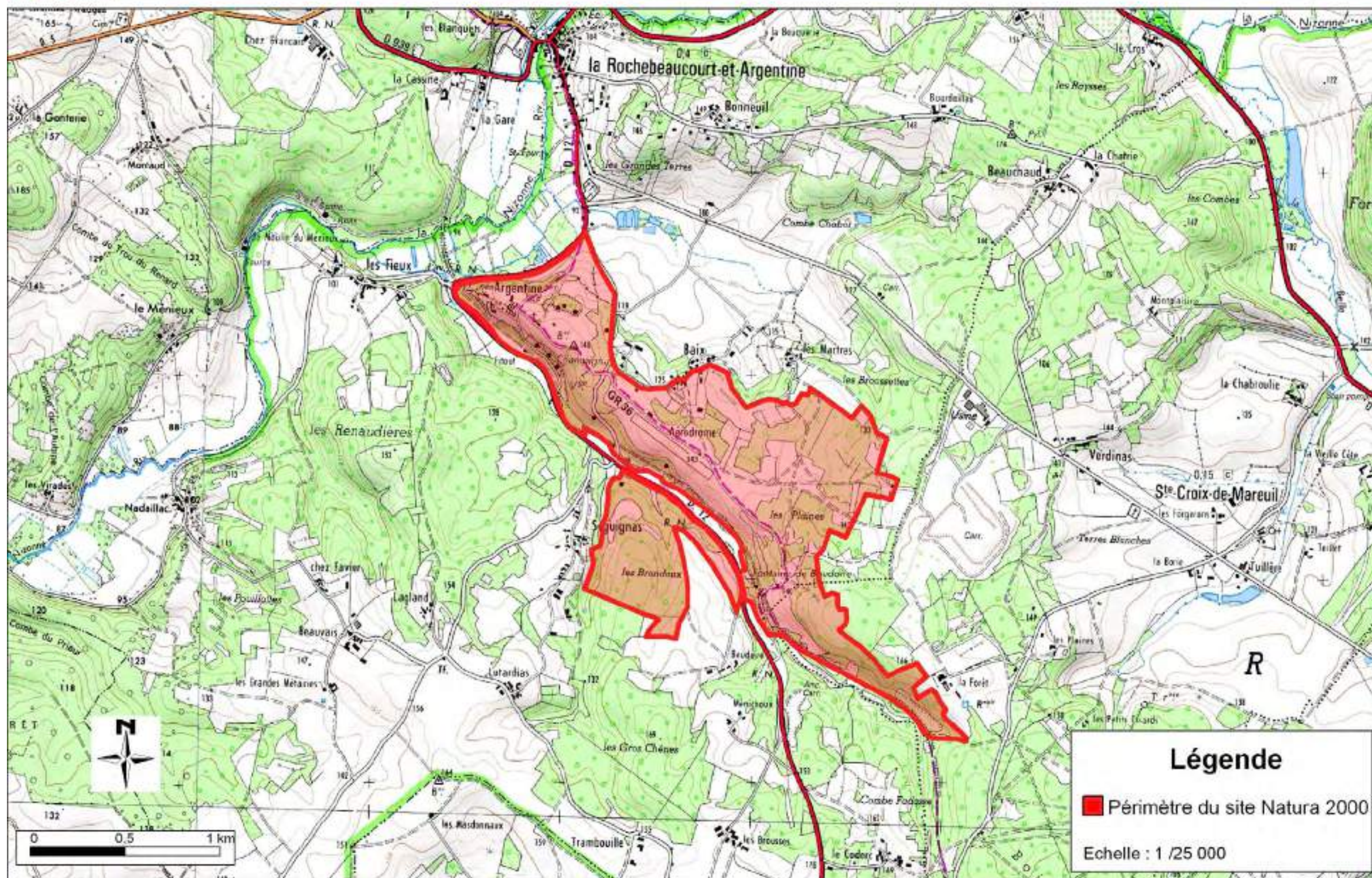
Tome 2 : Document de synthèse - éléments cartographiques



SOMMAIRE

Carte 1 : Périmètre du site Natura 2000 du Plateau d'Argentine	p.2
Carte 2 : Formations géologiques du Plateau d'Argentine	p.3
Carte 3 : Réseau hydrographique local	p.4
Carte 4 : Zonages biologiques et statuts réglementaires	p.5
Carte 5 : Statut foncier des parcelles concernées par le site Natura 2000	p.6
Carte 6 : Zonages en urbanisme concernant le site	p.7
Carte 7 : Localisation des zones d'activités agricoles et trufficoles	p.8
Carte 8 : Localisation des activités industrielles	p.9
Carte 9 : Localisation des plans de chasse	p.10
Carte 10 : Localisation des principales activités de loisirs	p.11
Carte 11 : Zones d'études floristiques et faunistiques	p.12
Carte 12 : Localisation des différents habitats recensés	p.13
Carte 13 : Localisation précise de l'habitat CORINE Biotopes "34.11"	p.14
Carte 14 : Localisation des habitats d'intérêt communautaire	p.15
Carte 15 : Localisation des habitats d'intérêt communautaire prioritaires	p.16
Carte 16 : Localisation des espèces végétales remarquables	p.17
Carte 17 : Localisation des observations d'espèces faunistiques remarquables.....	p.18
Carte 18 : Localisation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	p.19
Carte 19 : Entités de gestion du Plateau d'Argentine	p.20
Carte 20 : Localisation des foyers de biodiversité	p.21
Carte 21 : Localisation des zones d'influence	p.22
Carte 22 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire	p.23
Carte 23 : Localisation des mesures de gestion zonées.....	p.24
Carte 24 : Localisation des zones d'extension proposées.....	p.25





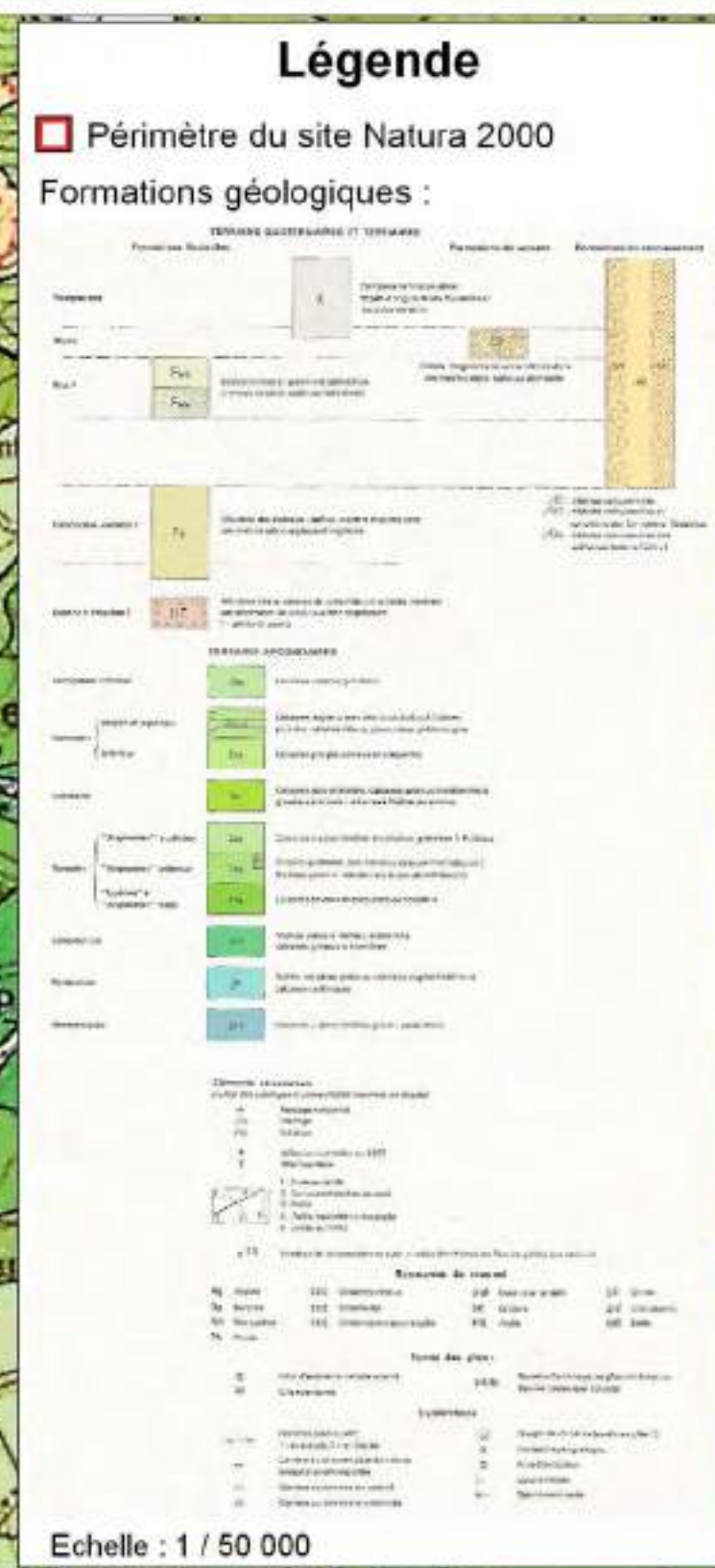
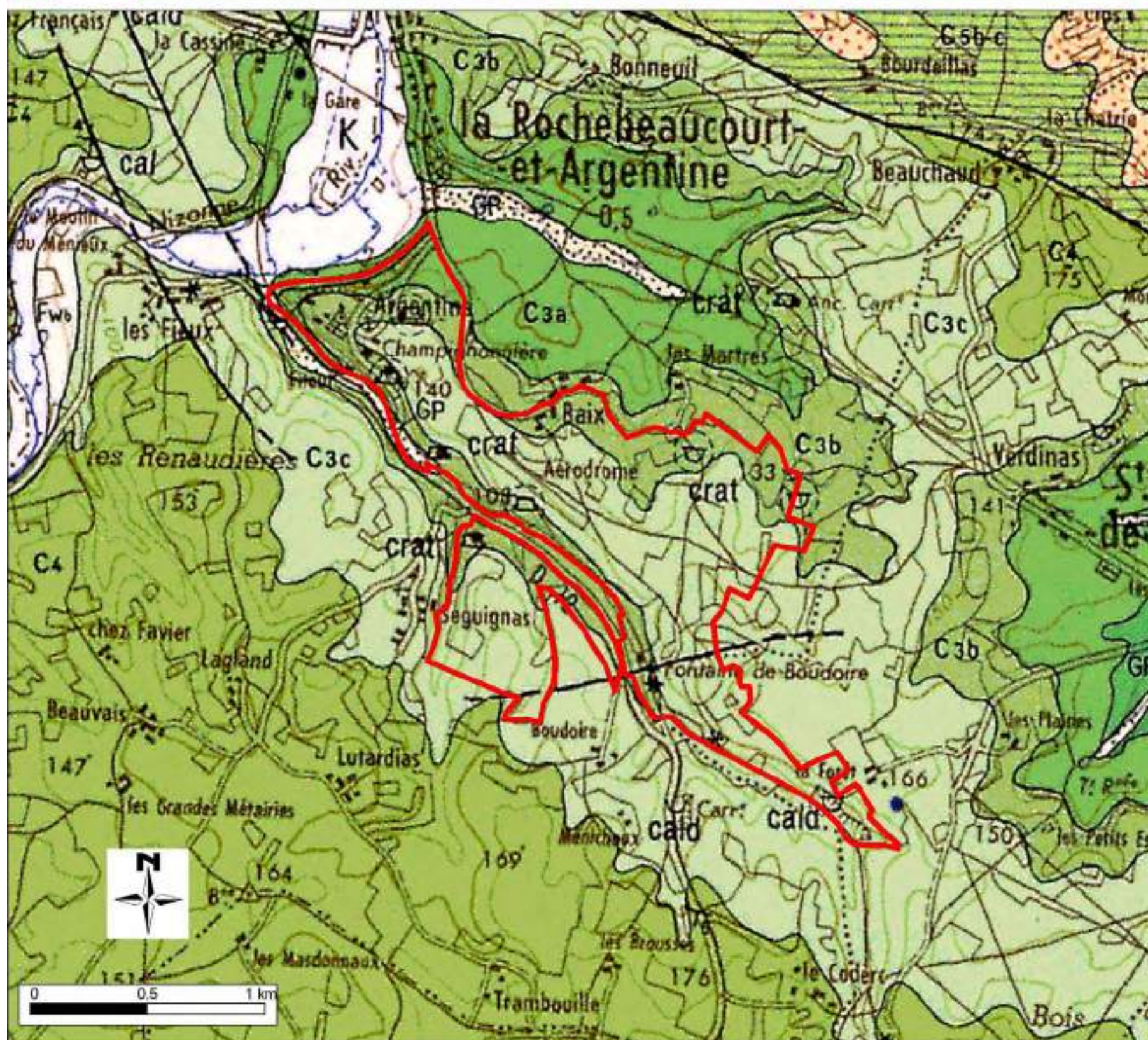
Sources : ©IGN Scan 25 © (2006) - DIREN Aquitaine

Conception : PNR PL, 2009



CARTE 1





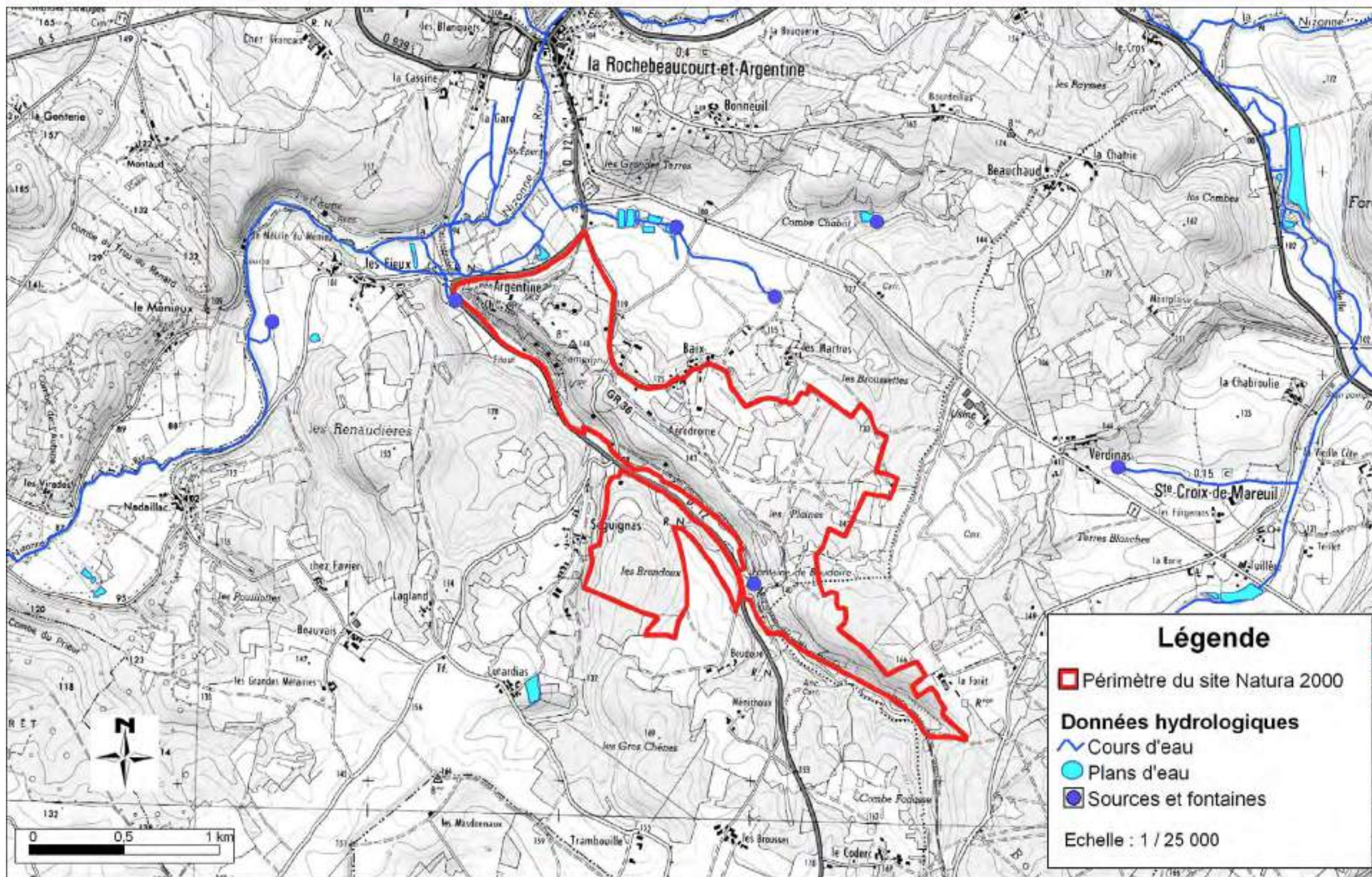
Sources : © BRGM (2004) - © IGN Paris © (1994) - DIREN Aquitaine

Conception : PNR PL, 2009



CARTE 2





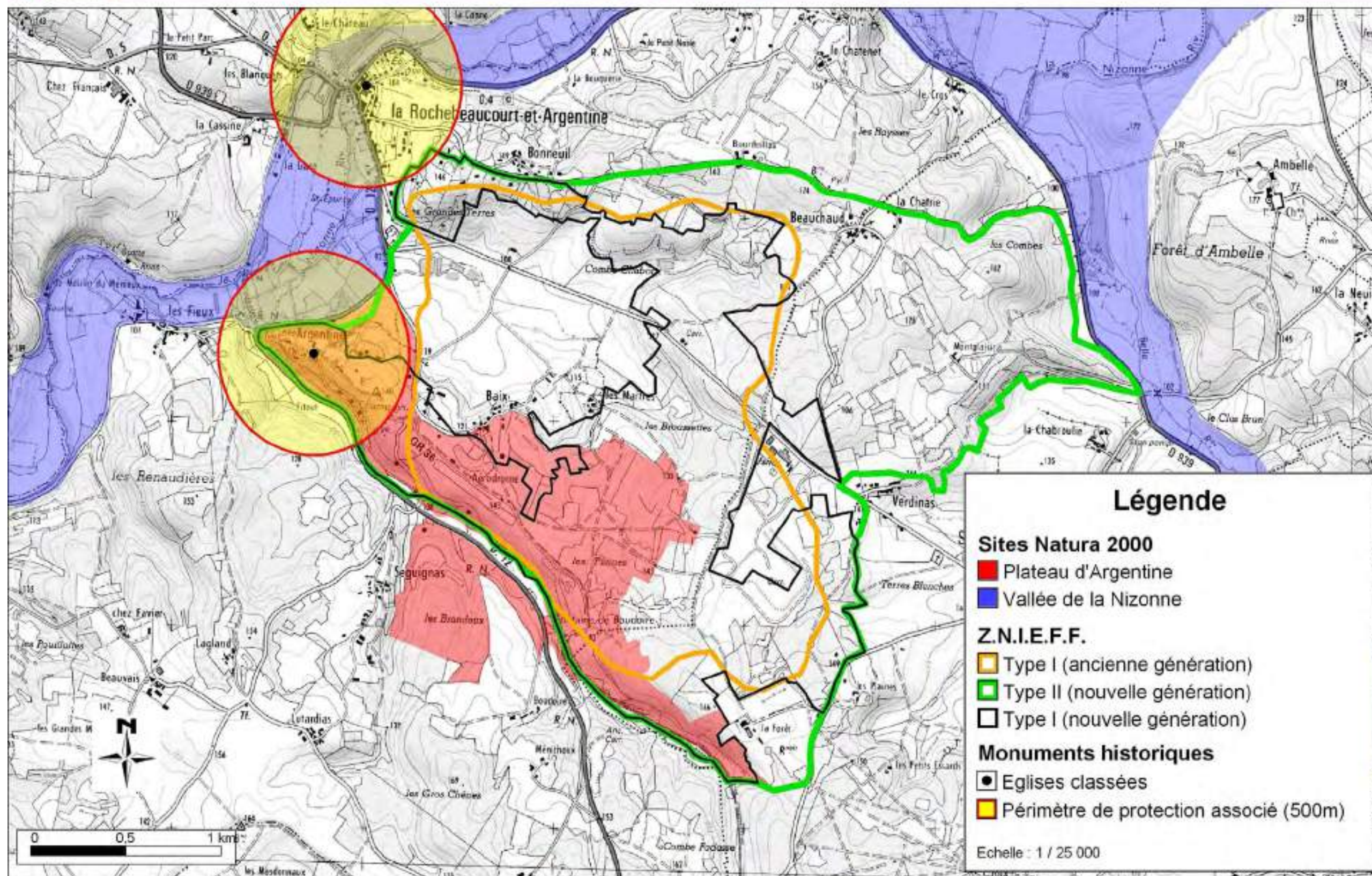
Sources : ©IGN Scan 25 © (2006) - © IGN BD Carthage © - DIREN Aquitaine

Conception : PNR PL, 2009



CARTE 3





Sources : ©IGN Scan 25 ® (2006) - DIREN Aquitaine

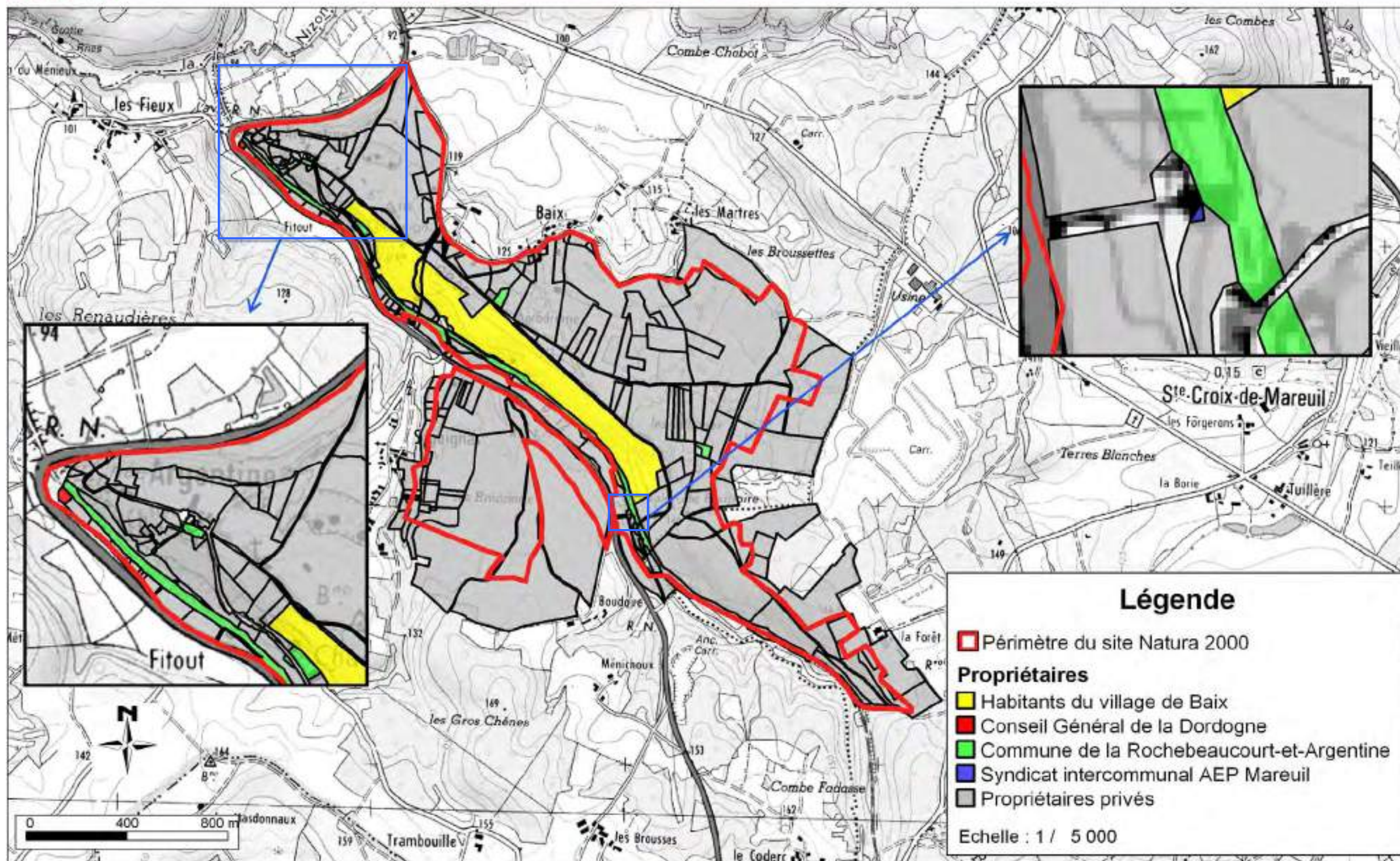
Conception : PNR PL, 2009



CARTE 4

- 5 -





Sources : ©IGN Scan 25 ® (2006) - DIREN Aquitaine – Communes La Rochebeaucourt / Ste-Croix-de-Mareuil

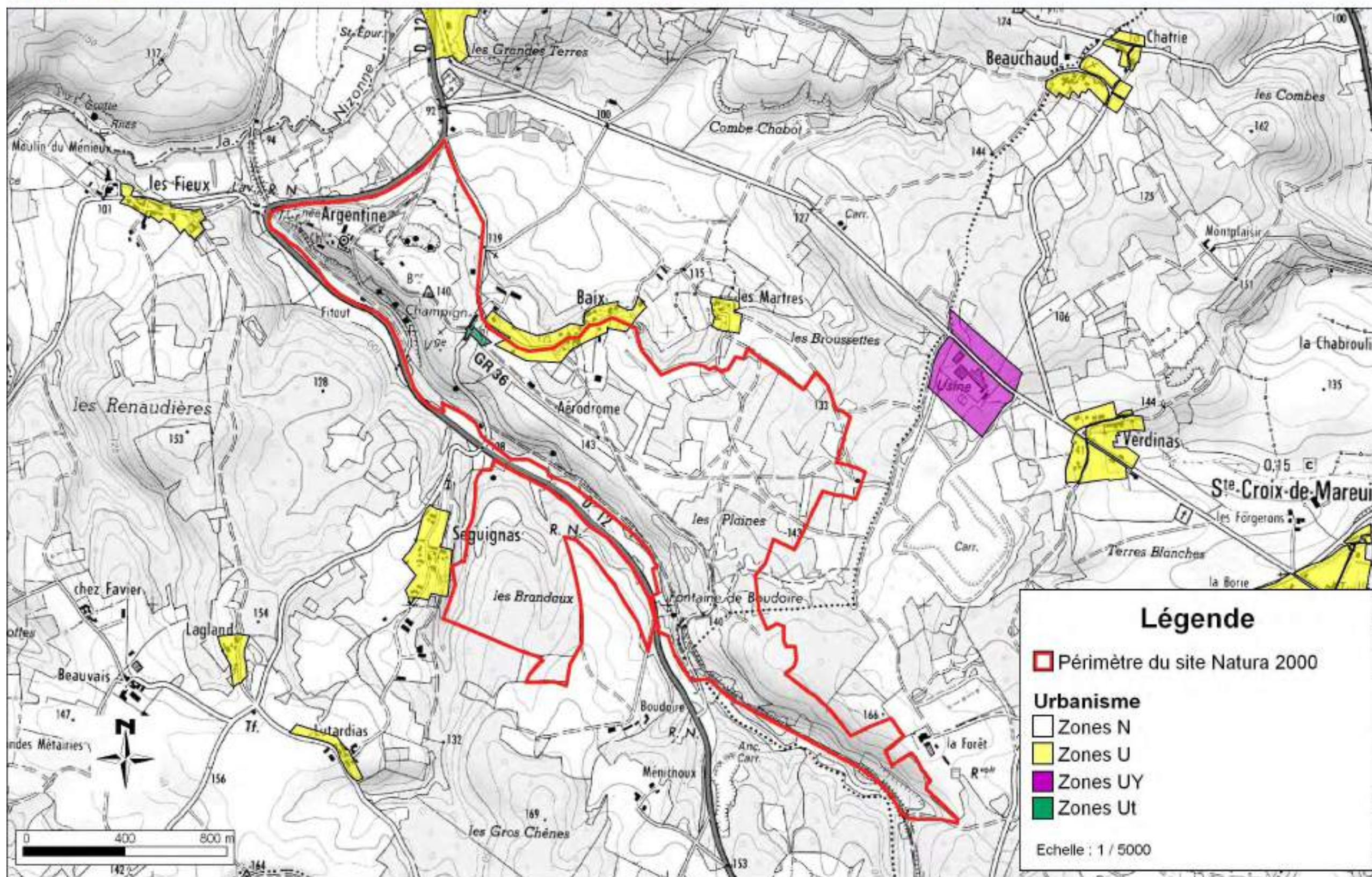
Conception : PNR PL, 2009



CARTE 5

- 6 -





Sources : ©IGN Scan 25 © (2006) - DIREN Aquitaine – DDE 24 – Aquitaine Géométrie

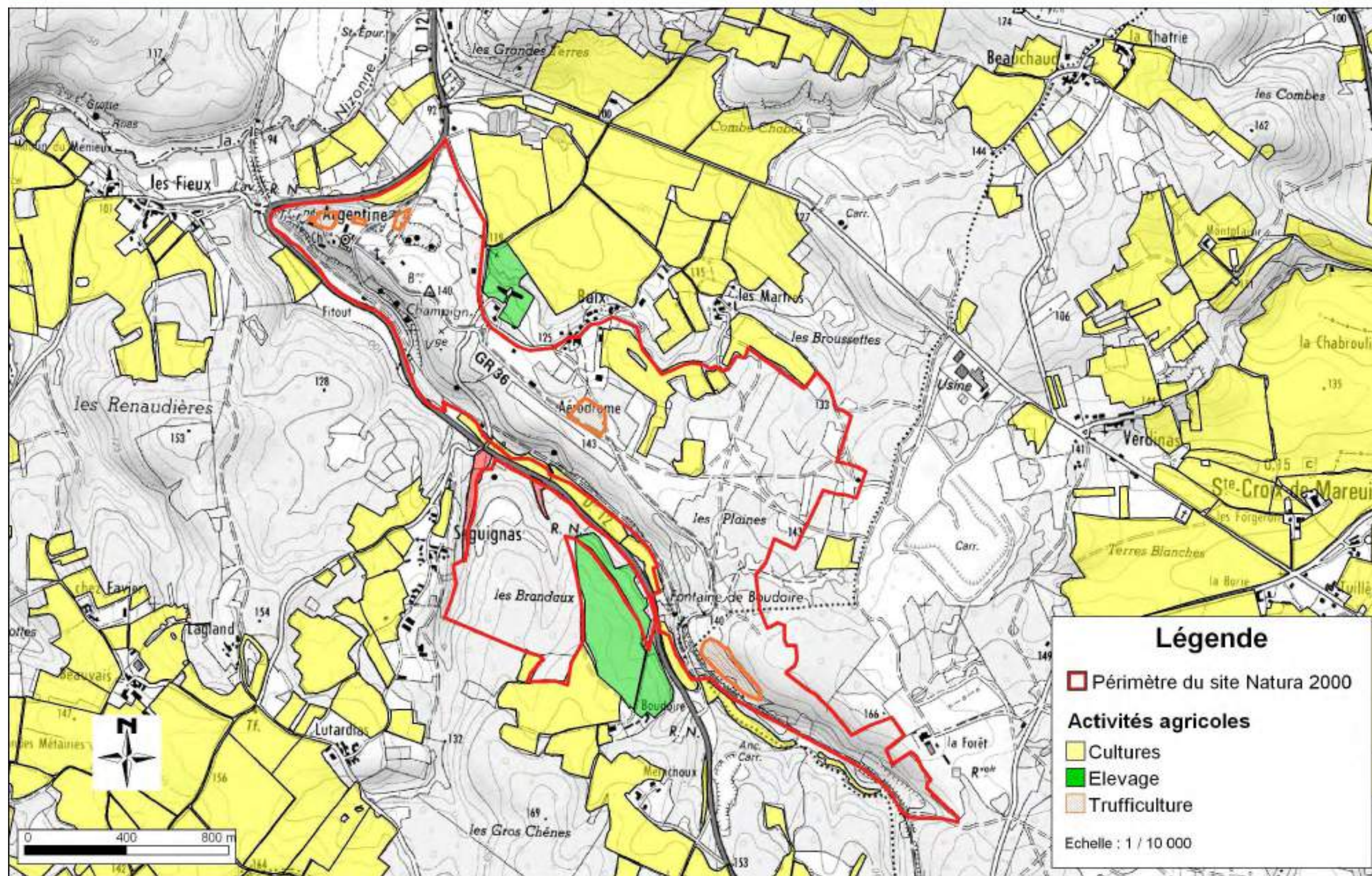
Conception : PNR PL, 2009



CARTE 6

- 7 -





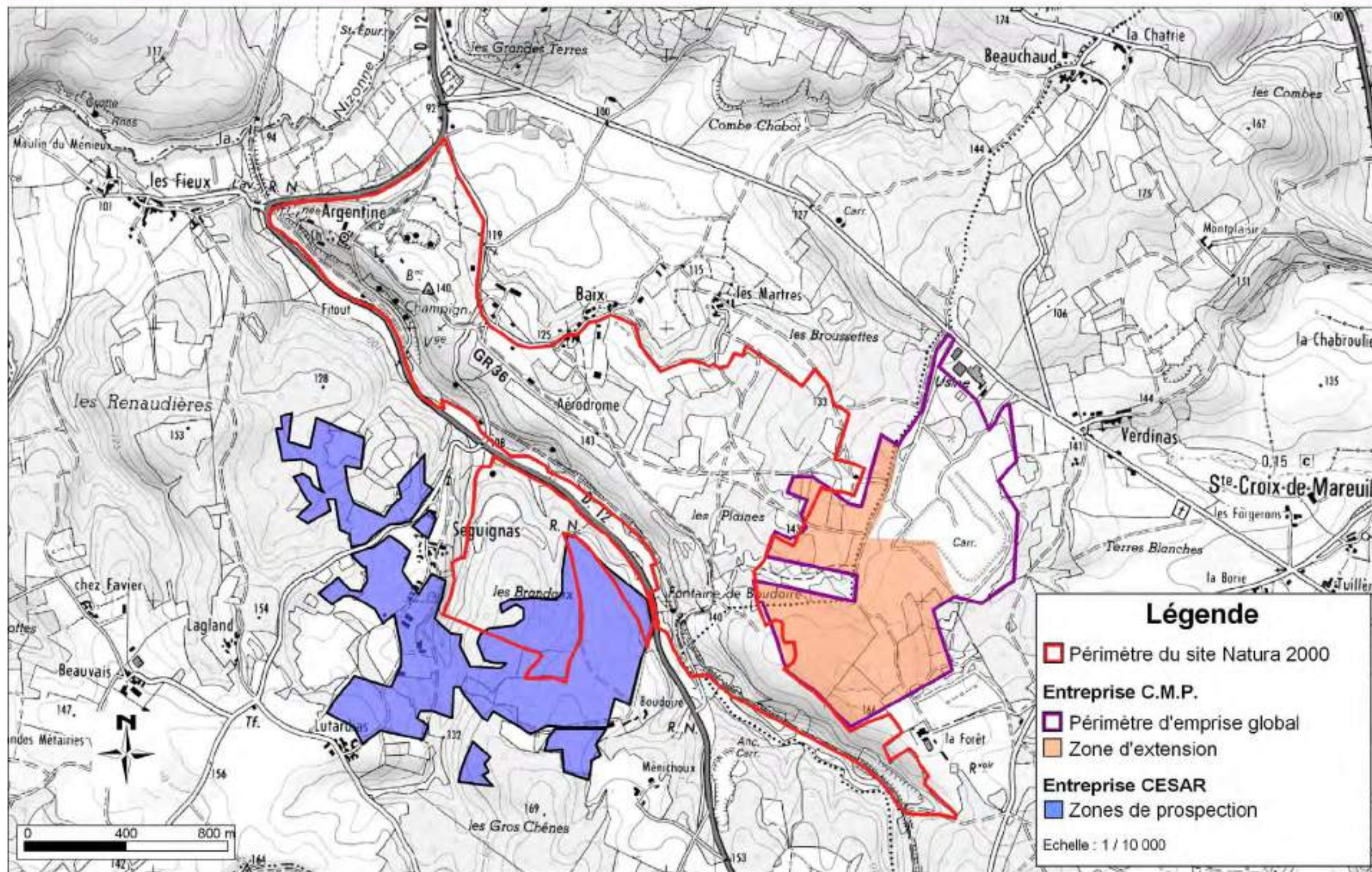
Sources : ©IGN Scan 25 © (2006) - DIREN Aquitaine - AUP (SAU 2008) - ENA - PNR PL

Conception : PNR PL, 2009



CARTE 7





Sources : ©IGN Scan 25 ® (2006) - DIREN Aquitaine - CESAR - ENCEM/CMP

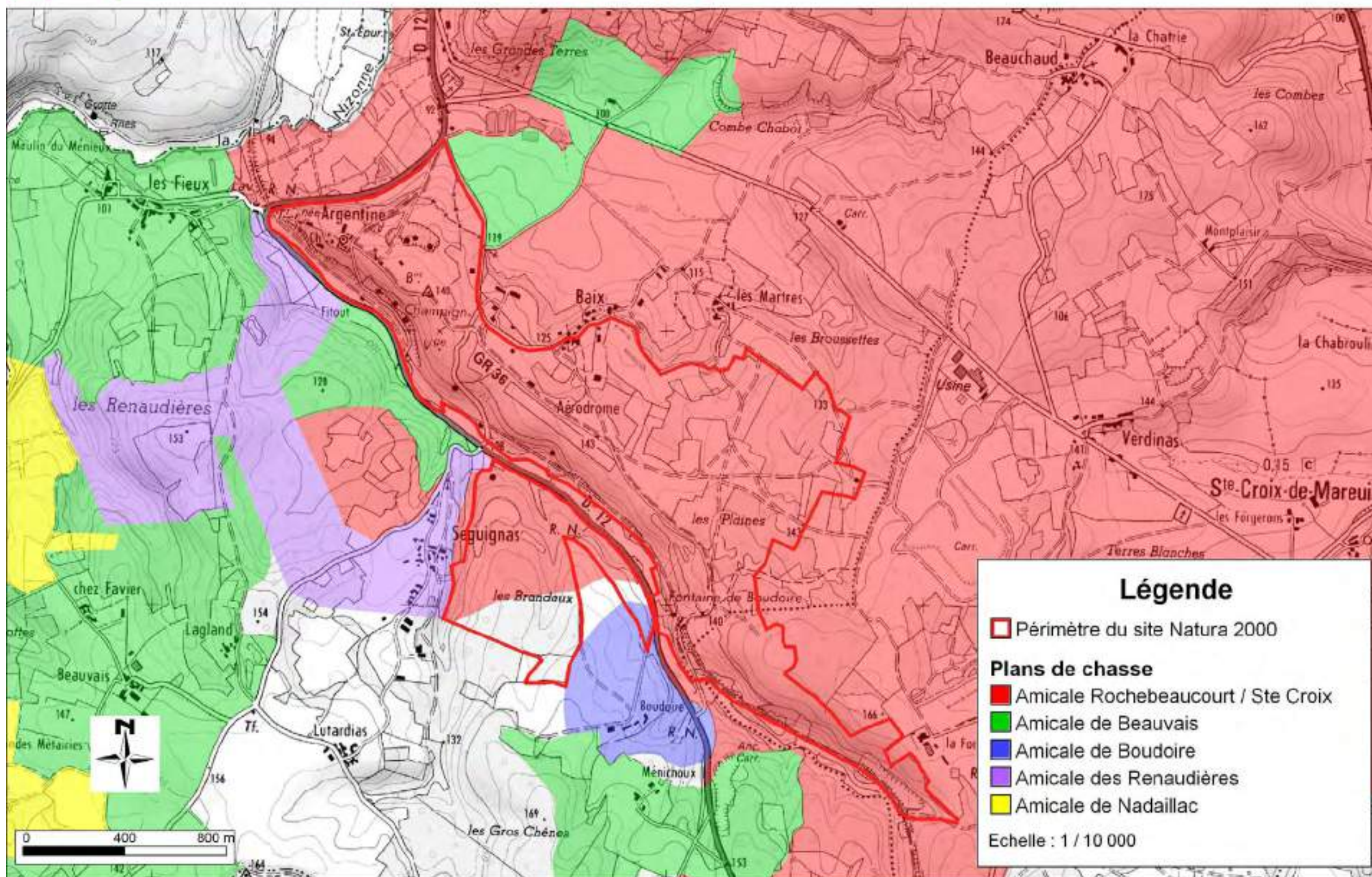
Conception : PNR PL, 2009



CARTE 8

- 9 -





Sources : ©IGN Scan 25 © (2006) - DIREN Aquitaine – FDC24

Conception : PNR PL, 2009



CARTE 9

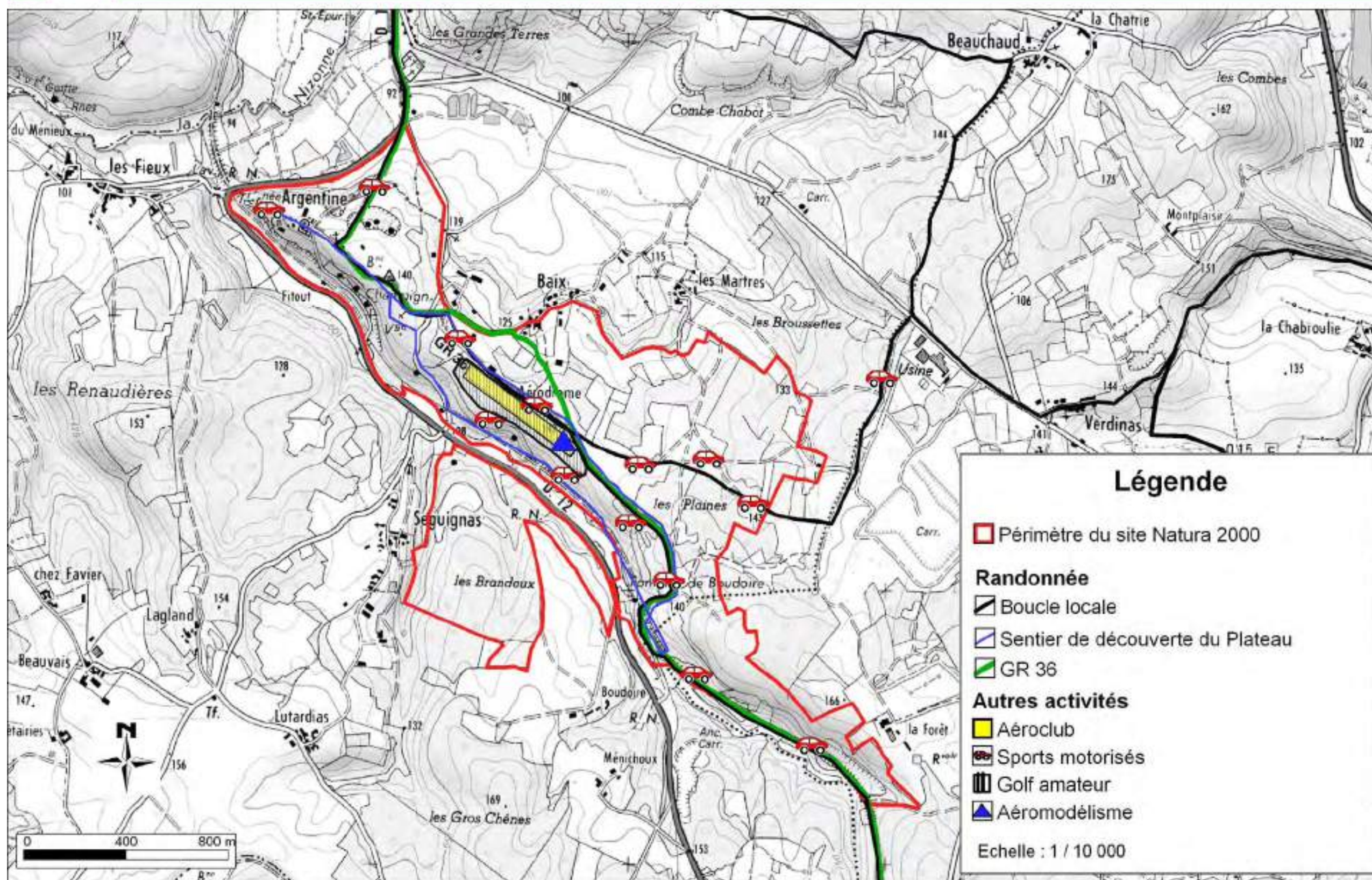
- 10 -





Localisation des principales activités de loisirs

Site Natura 2000 FR 7200810 "Plateau d'Argentine"



Sources : ©IGN Scan 25 © (2006) - DIREN Aquitaine – PNR PL

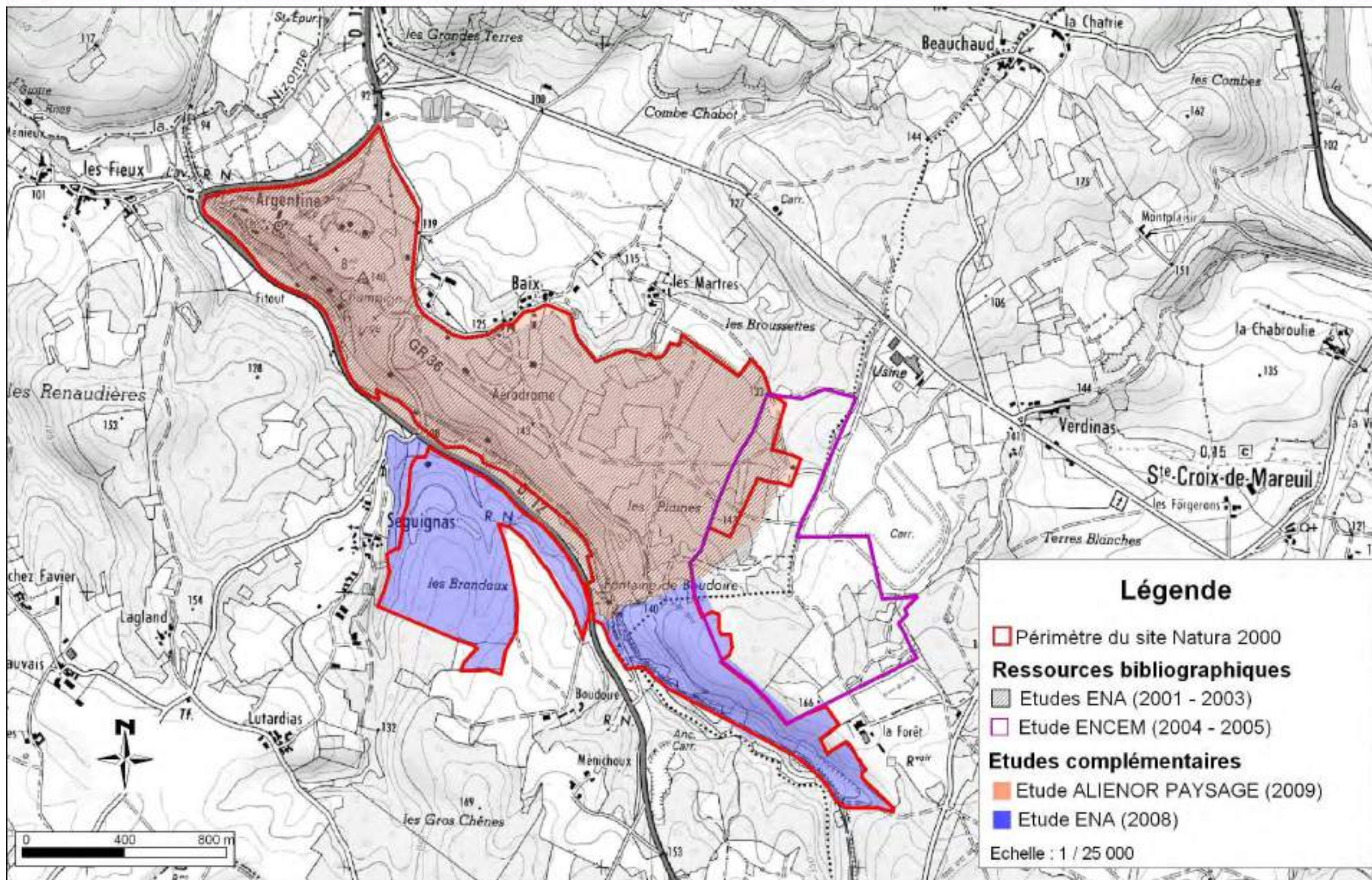
Conception : PNR PL, 2009



CARTE 10

- 11 -





Sources : ©IGN Scan 25 © (2006) - DIREN Aquitaine - ENA - ENCEM - PNR PL

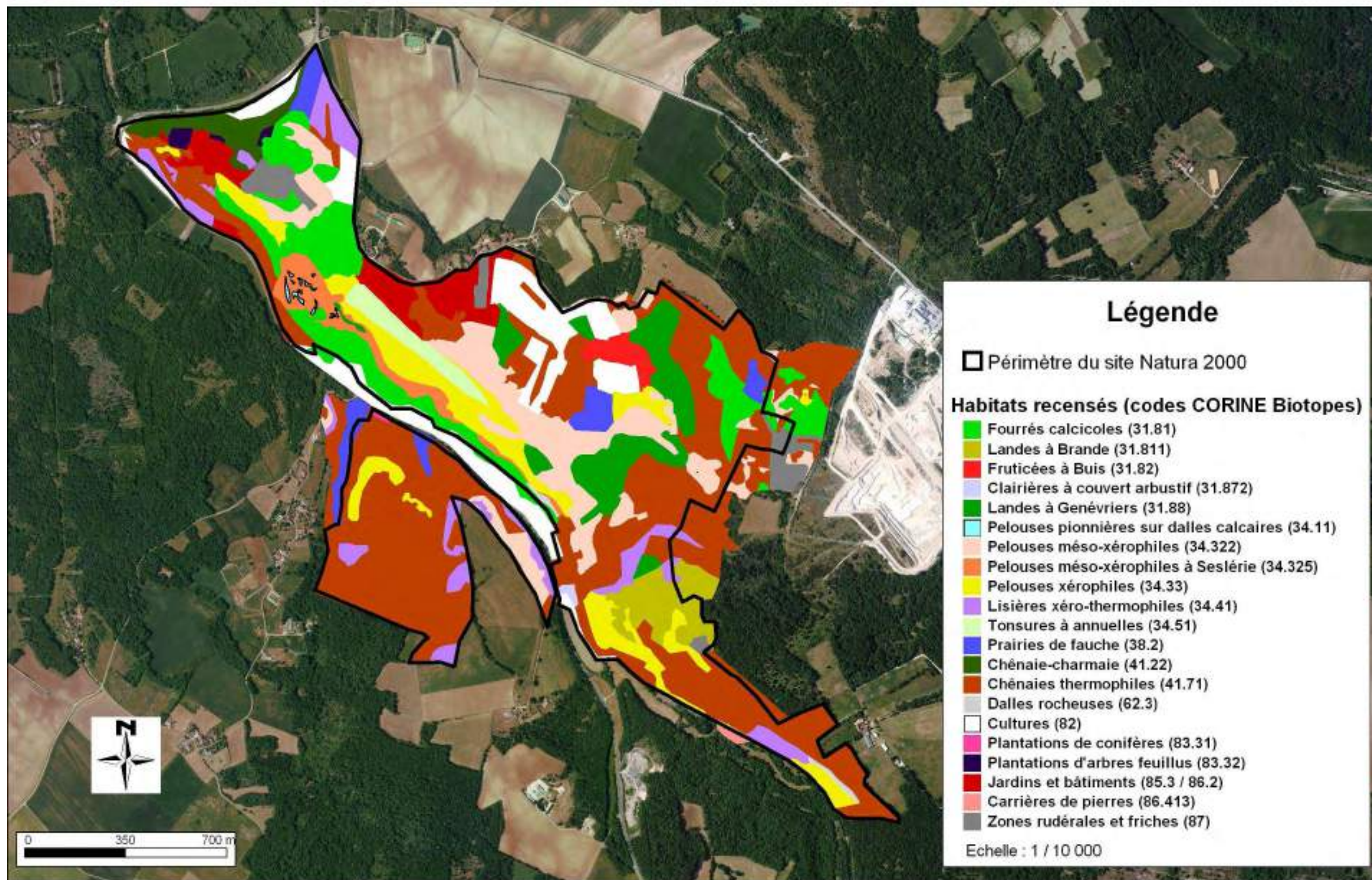
Conception : PNR PL, 2009



CARTE 11

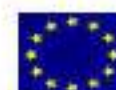
- 12 -





Sources : ©IGN BD Ortho ® (2005) - DIREN Aquitaine - ENA - ENCEM - ALIENOR PAYSAGE - PNR PL

Conception : PNR PL, 2009



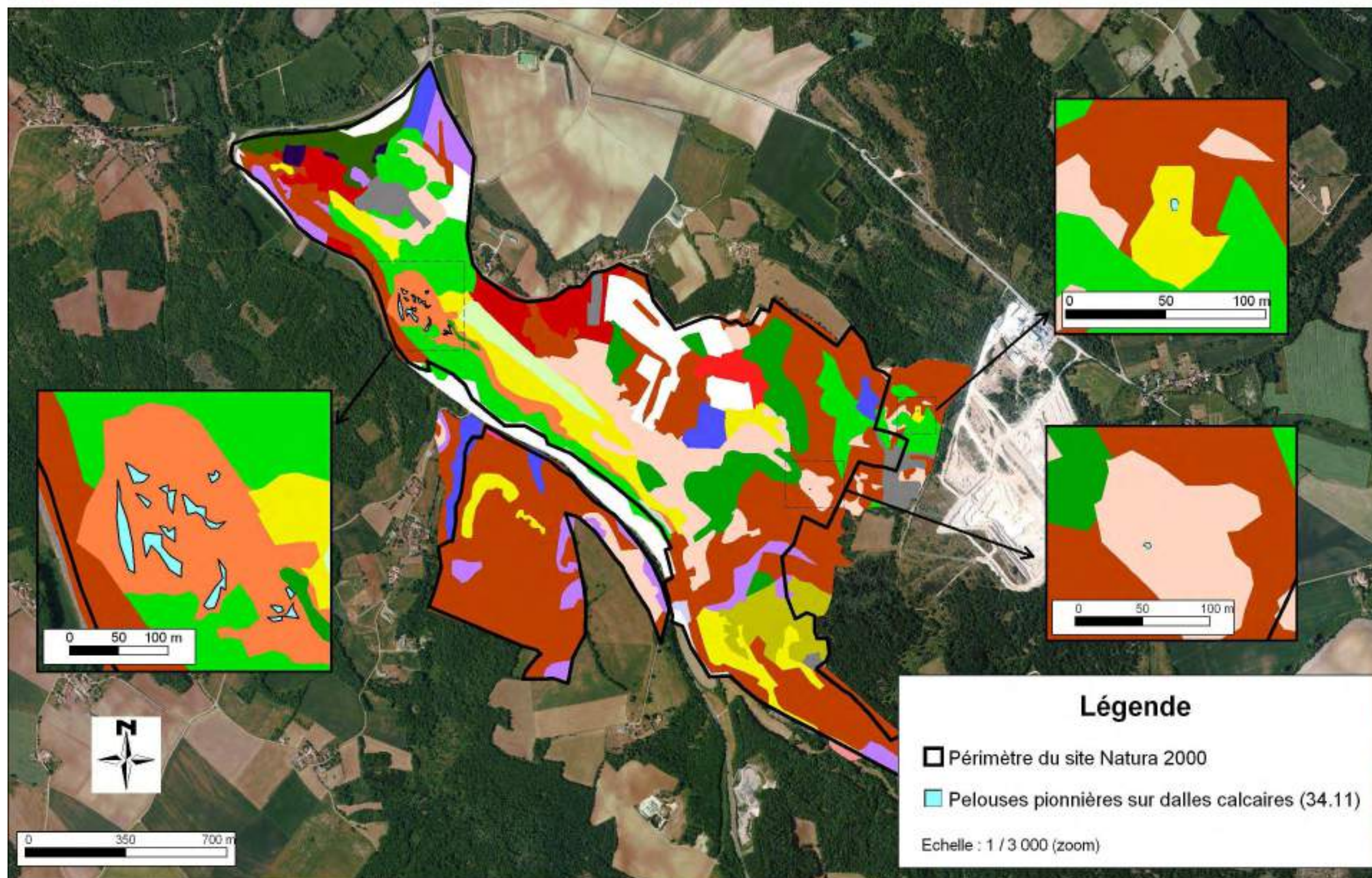
CARTE 12





Localisation précise de l'habitat CORINE Biotopes "34.11"

Site Natura 2000 FR 7200810 "Plateau d'Argentine"



Sources : ©IGN BD Ortho® (2005) - DIREN Aquitaine - ENA - ENCEM - ALIENOR PAYSAGE - PNR PL

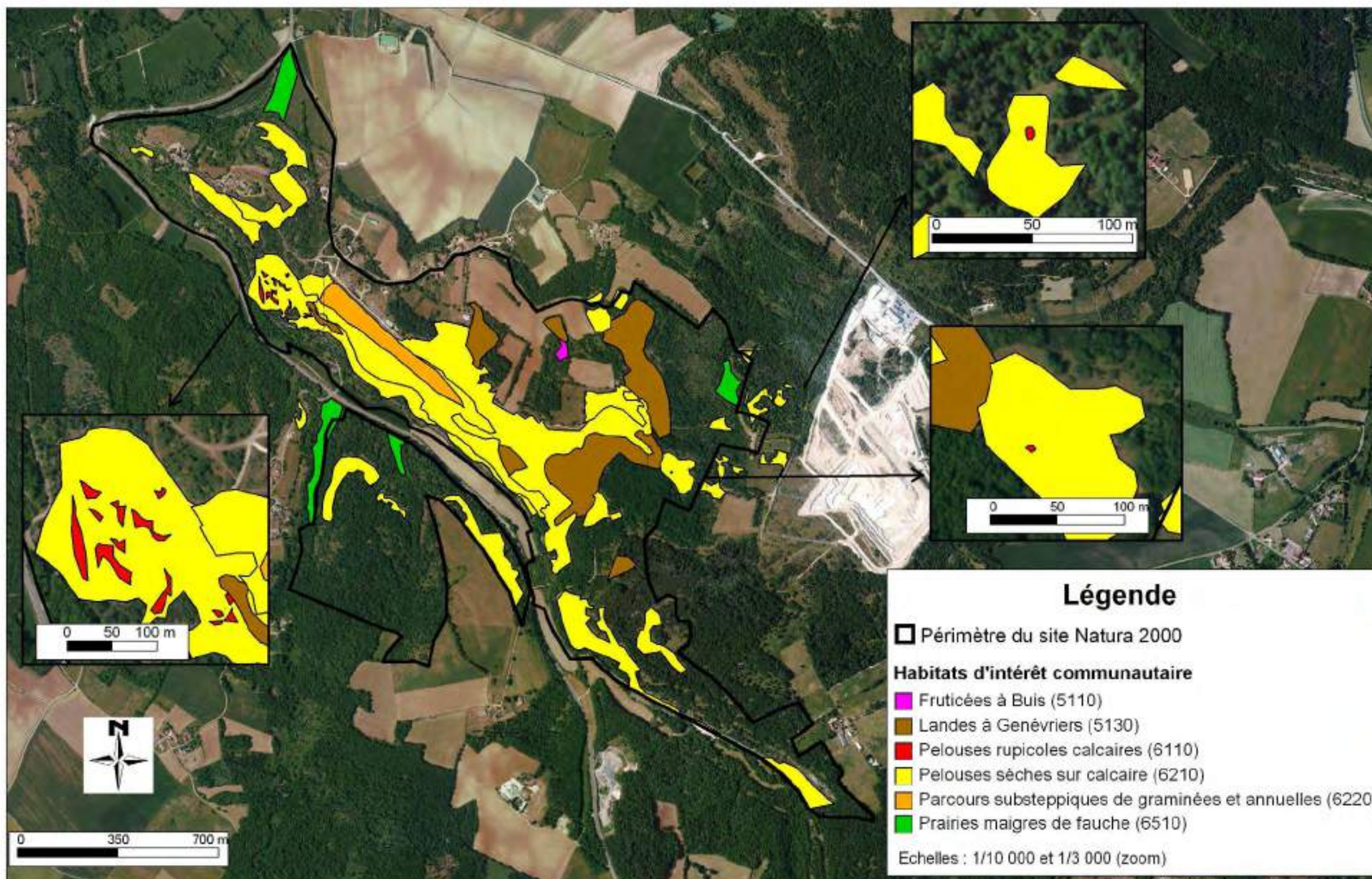
Conception : PNR PL, 2009



CARTE 13

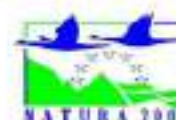
- 14 -





Sources : ©IGN BD Ortho © (2005) - DIREN Aquitaine - ENA - ENCEM - ALIENOR PAYSAGE - PNR PL

Conception : PNR PL, 2009



CARTE 14

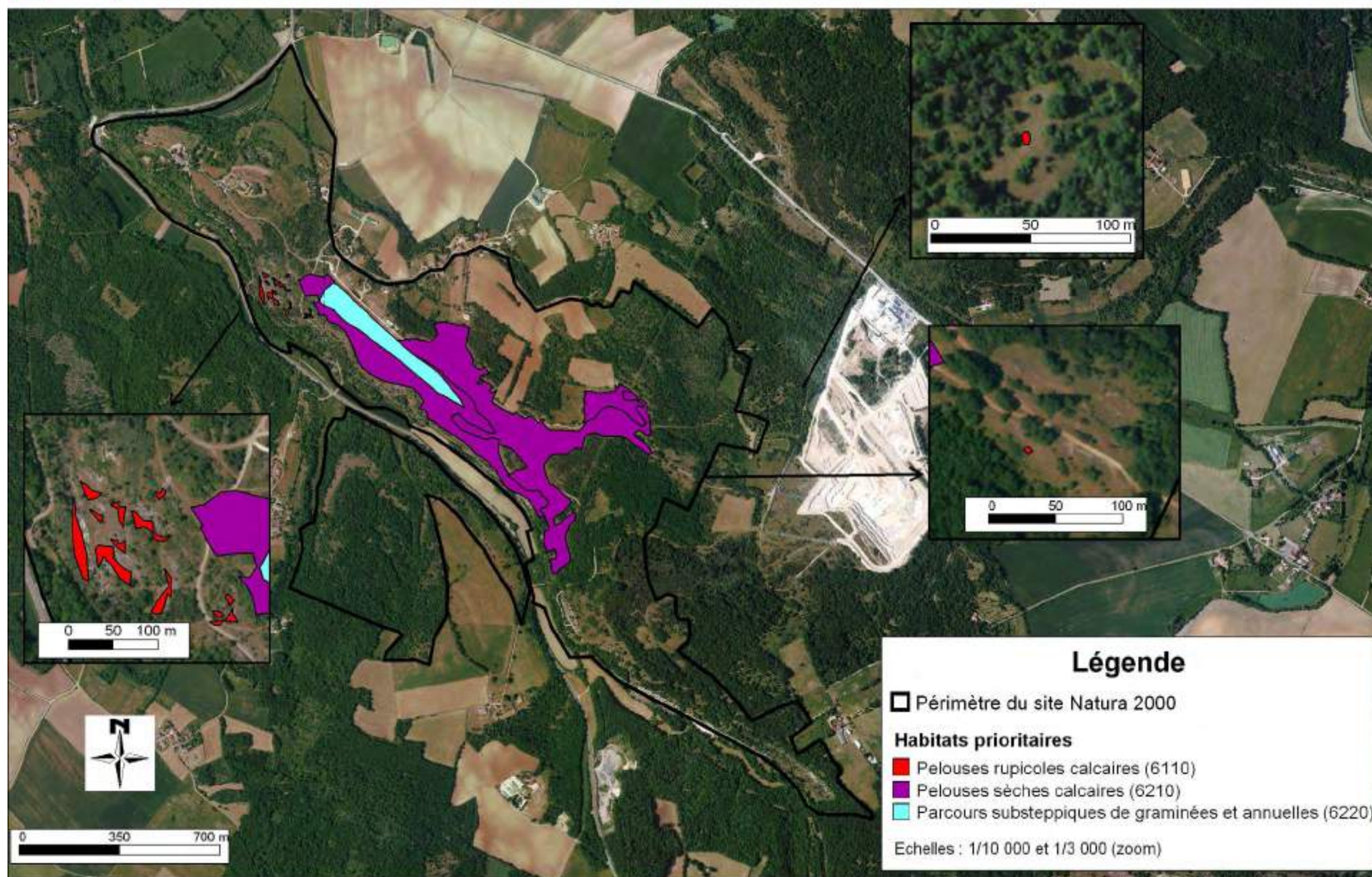
- 15 -





Localisation des habitats d'intérêt communautaire prioritaires

Site Natura 2000 FR 7200810 "Plateau d'Argentine"



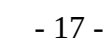
Sources : ©IGN BD Ortho ® (2005) - DIREN Aquitaine - ENA - ENCEM - ALIENOR PAYSAGE - PNR PL

Conception : PNR PL, 2009



CARTE 15

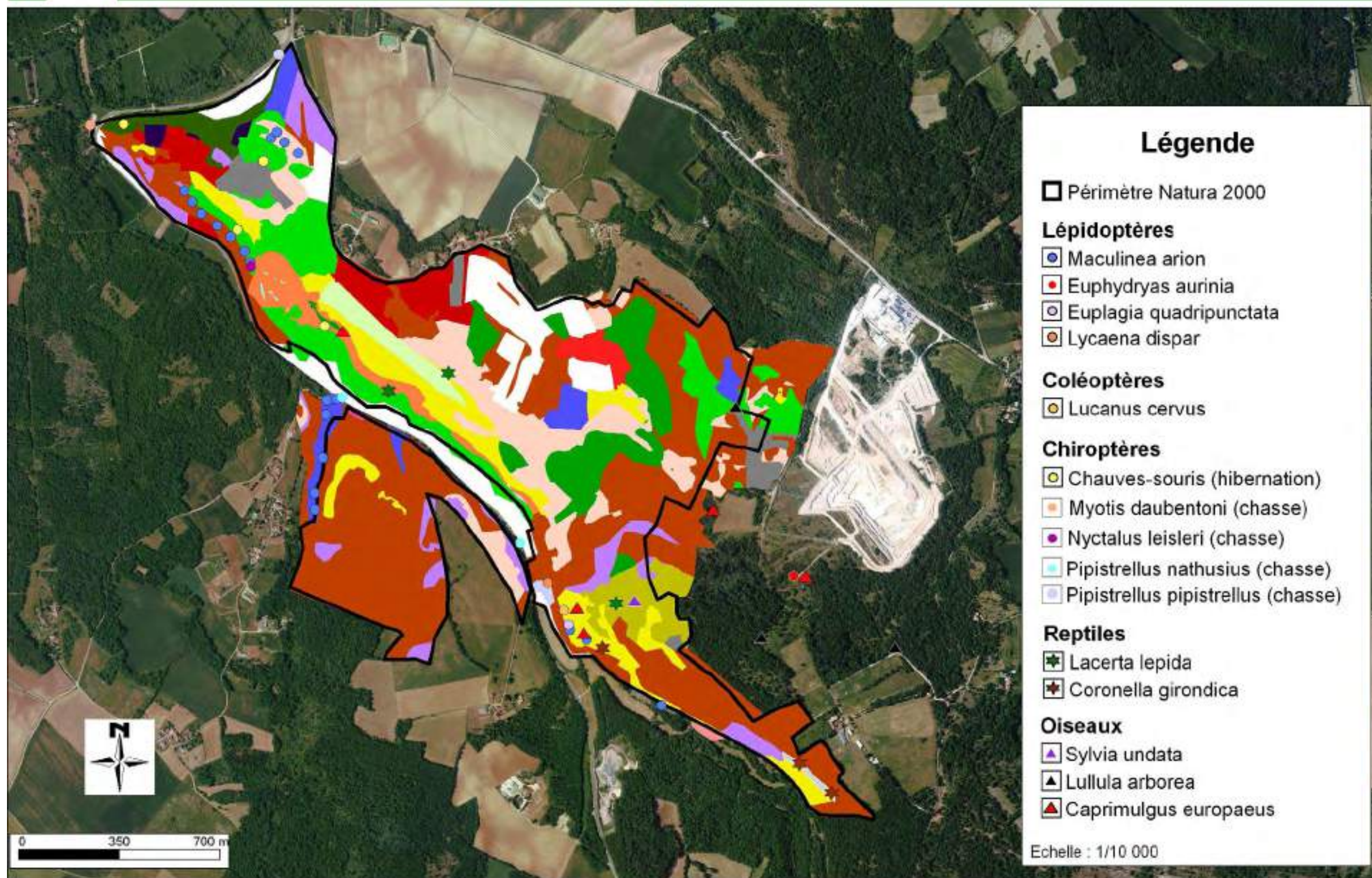






Localisation des observations faunistiques remarquables

Site Natura 2000 FR 7200810 "Plateau d'Argentine"



Sources : ©IGN BD Ortho ® (2005) - DIREN Aquitaine - ENA - ENCEM - PNR PL

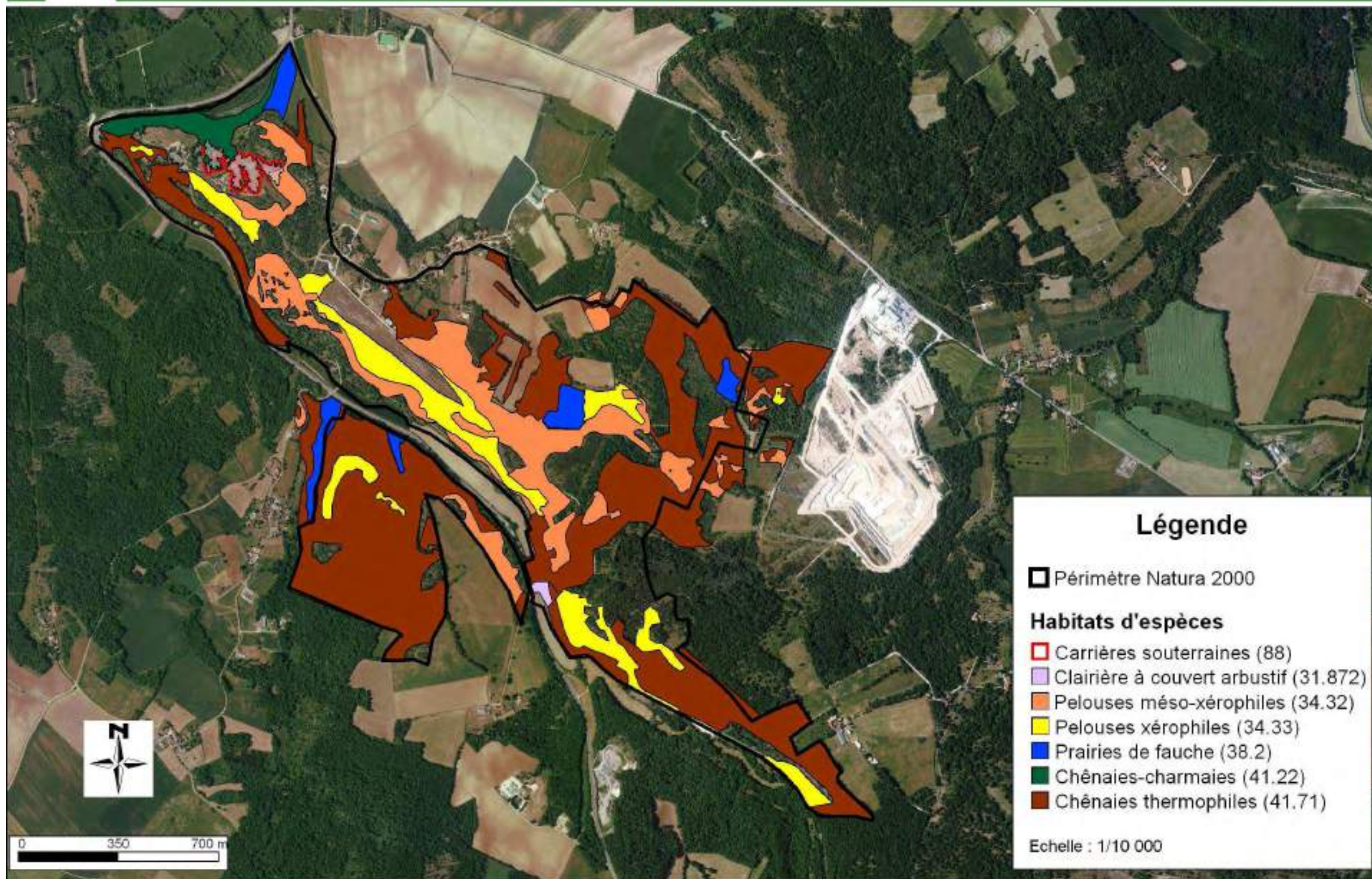
Conception : PNR PL, 2009



CARTE 17

- 18 -





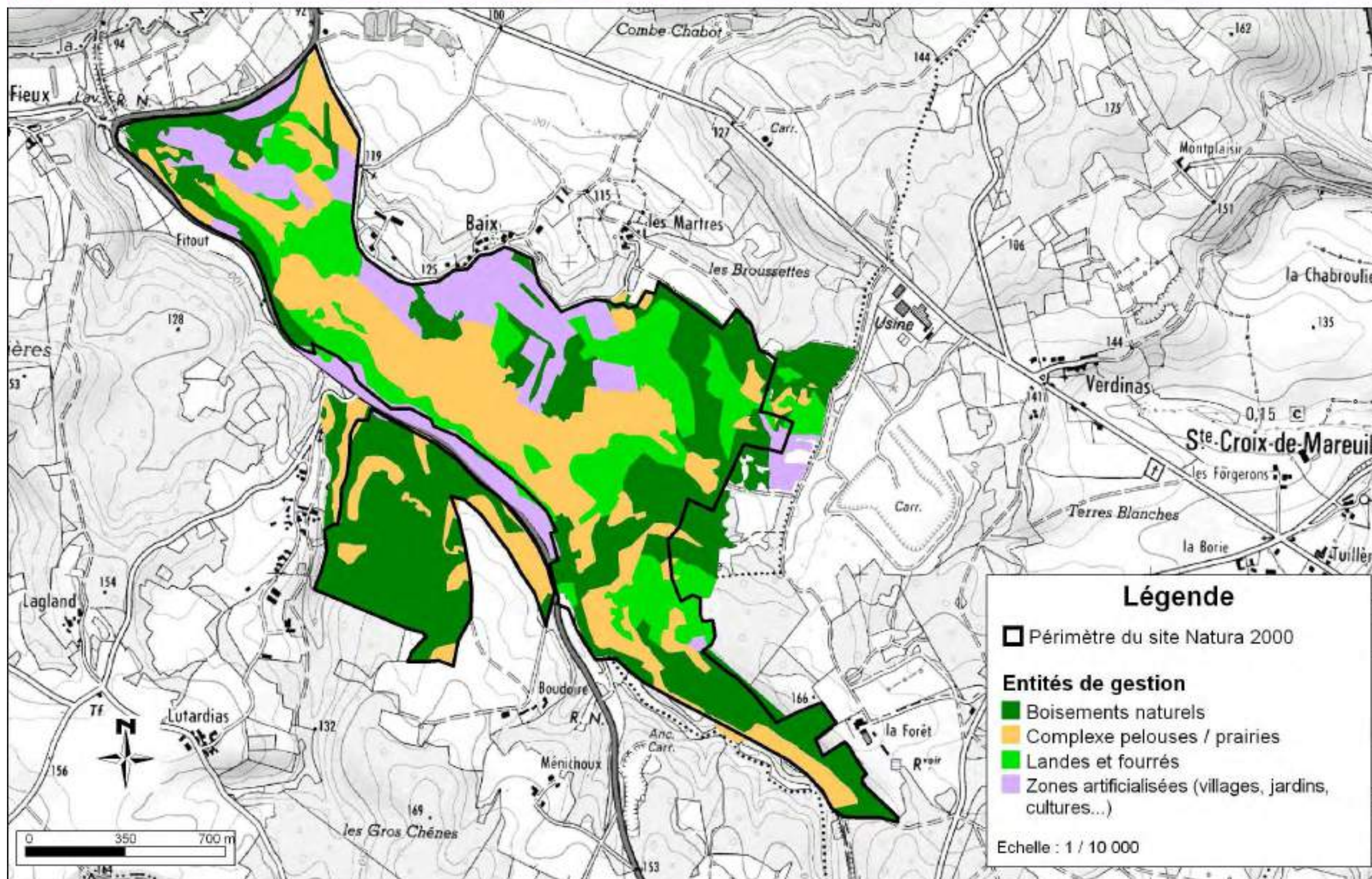
Sources : IGN © BD Ortho © - DIREN Aquitaine - ENCEM - ENA - ALIENOR PAYSAGE - PNR PL

Conception : PNR PL, 2009



CARTE 18





Sources : ©IGN Scan 25 © (2006) - DIREN Aquitaine - ENA - ENCEM - ALIENOR
PAYSAGE - PNR PL

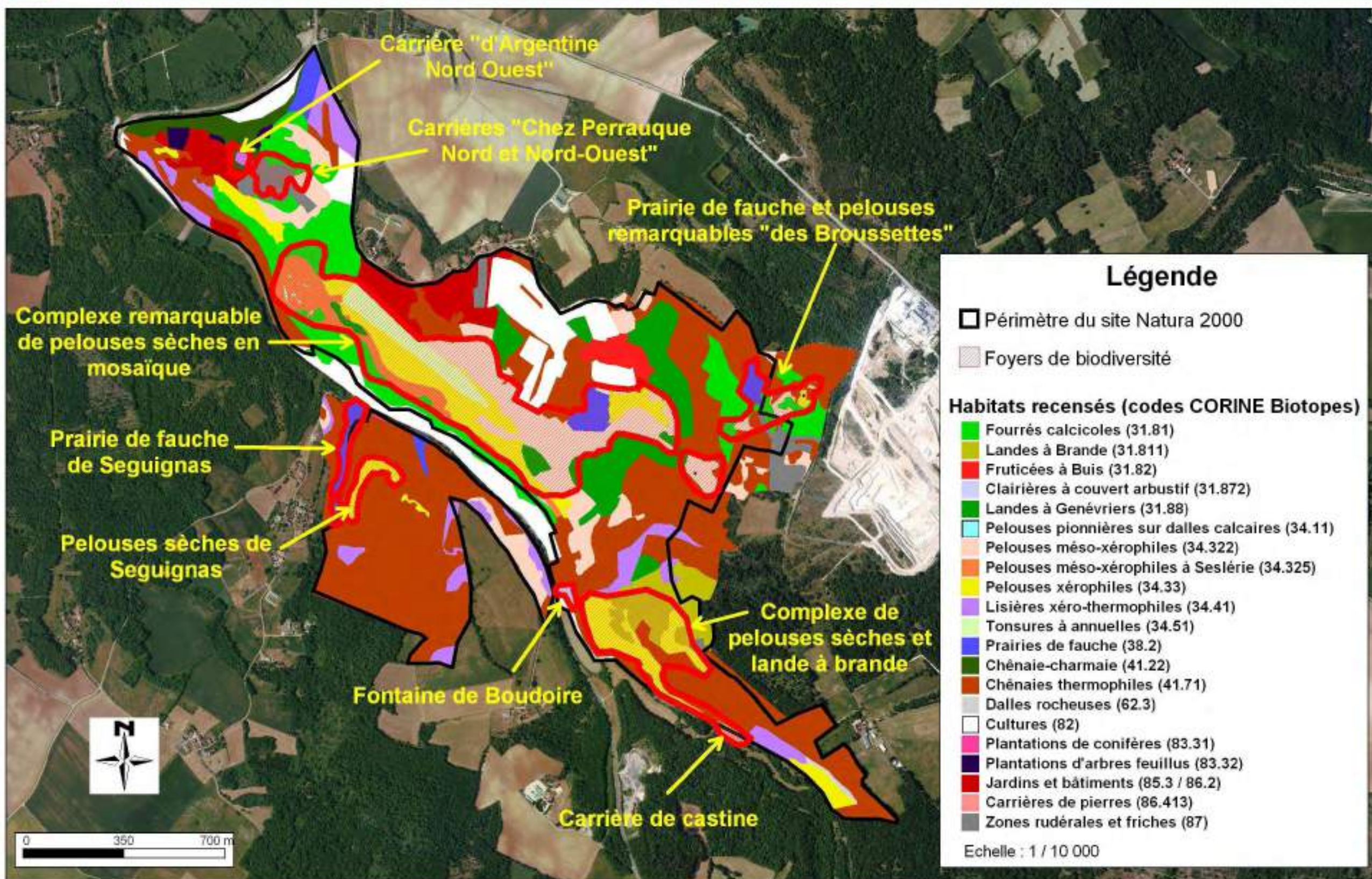
Conception : PNR PL, 2009



CARTE 19

- 20 -





Sources : ©IGN BD Ortho © (2005) - DIREN Aquitaine - BRGM - ENA - ENCEM - ALIENOR
PAYSAGE - PNR PL

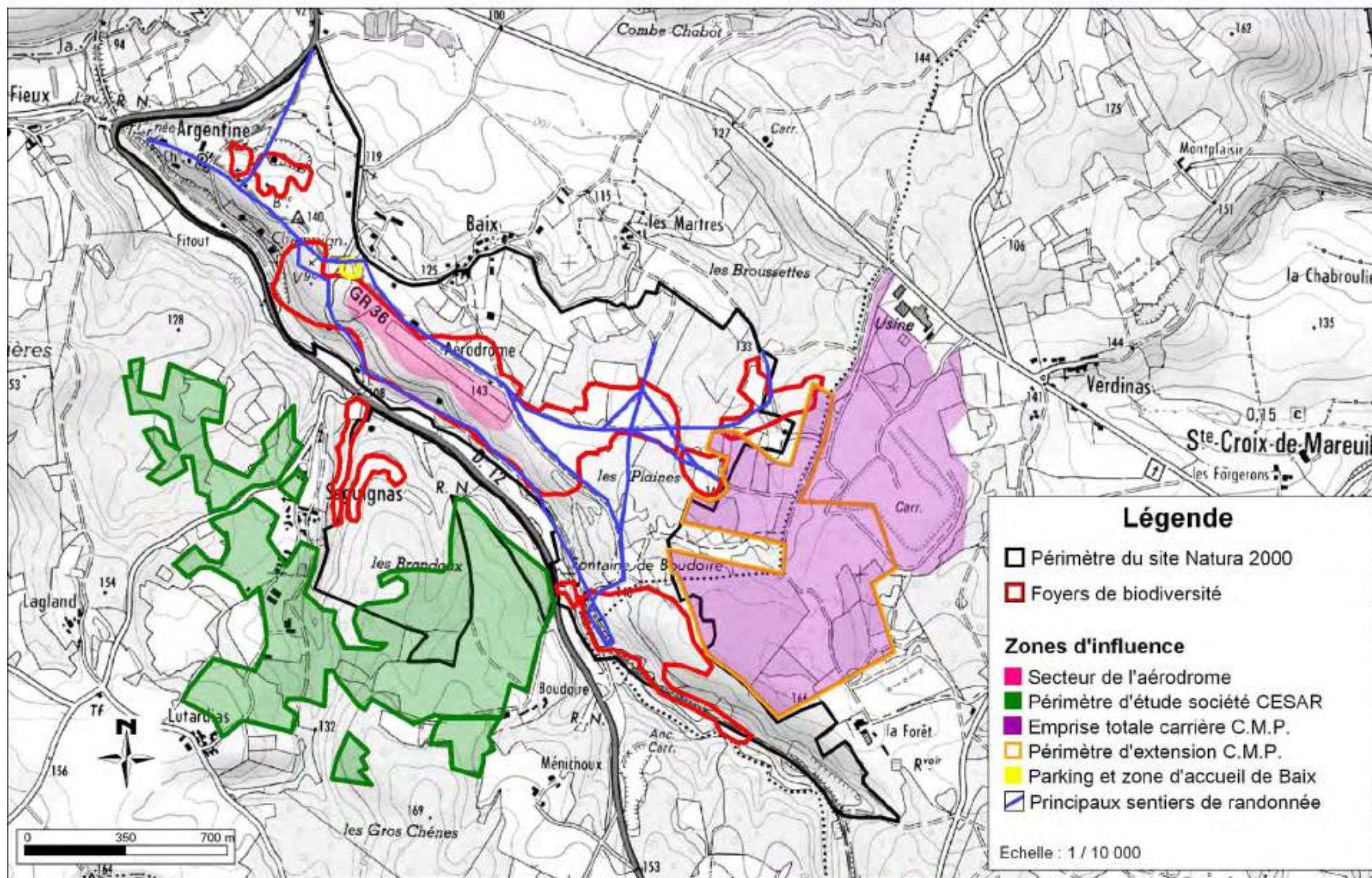
Conception : PNR PL, 2009



CARTE 20

- 21 -





Sources : ©IGN Scan 25 © (2006) - DIREN Aquitaine - BRGM - ENCEM/CMP - CESAR - PNR PL

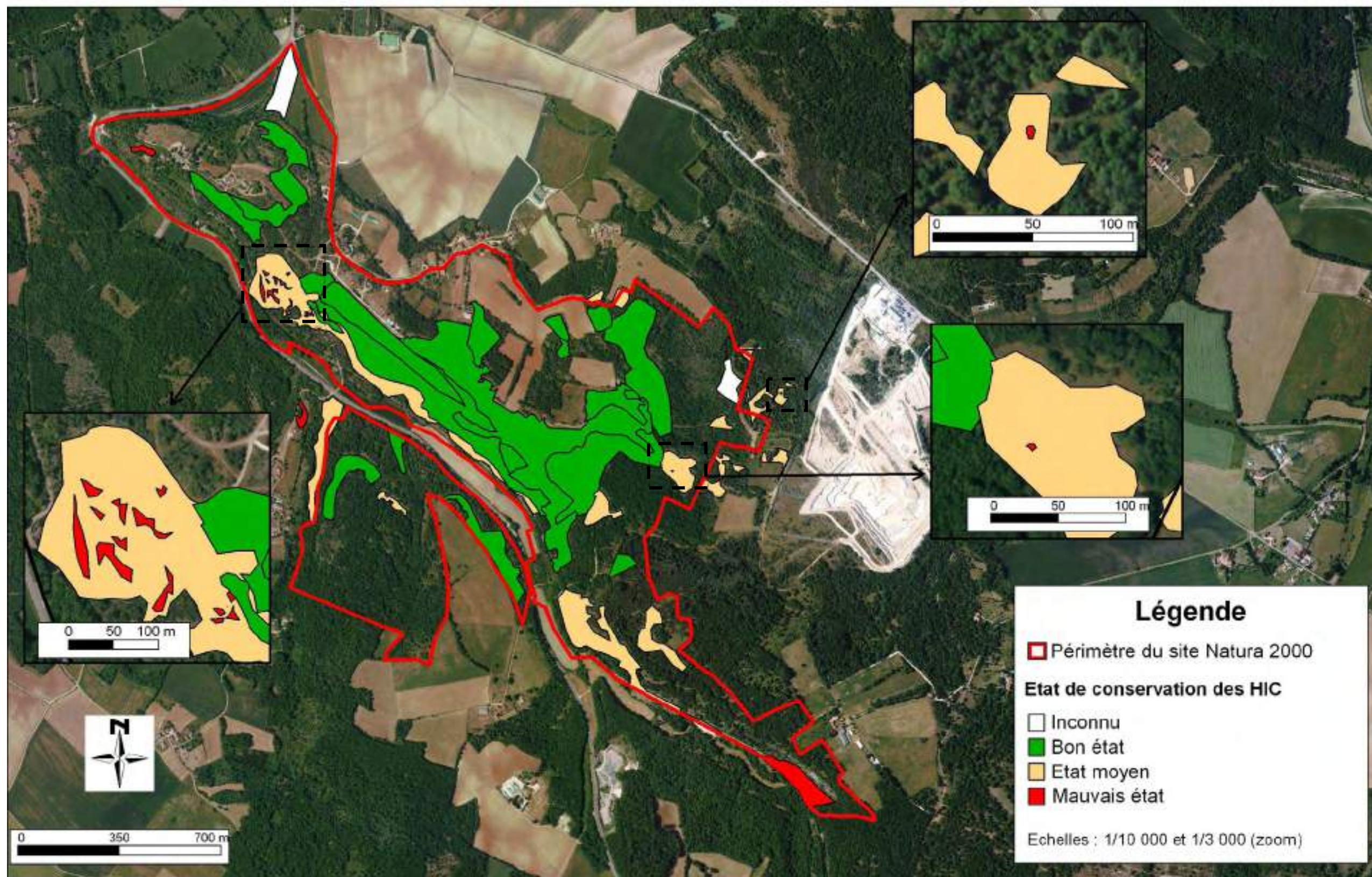
Conception : PNR PL, 2009



CARTE 21

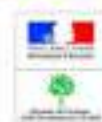
- 22 -





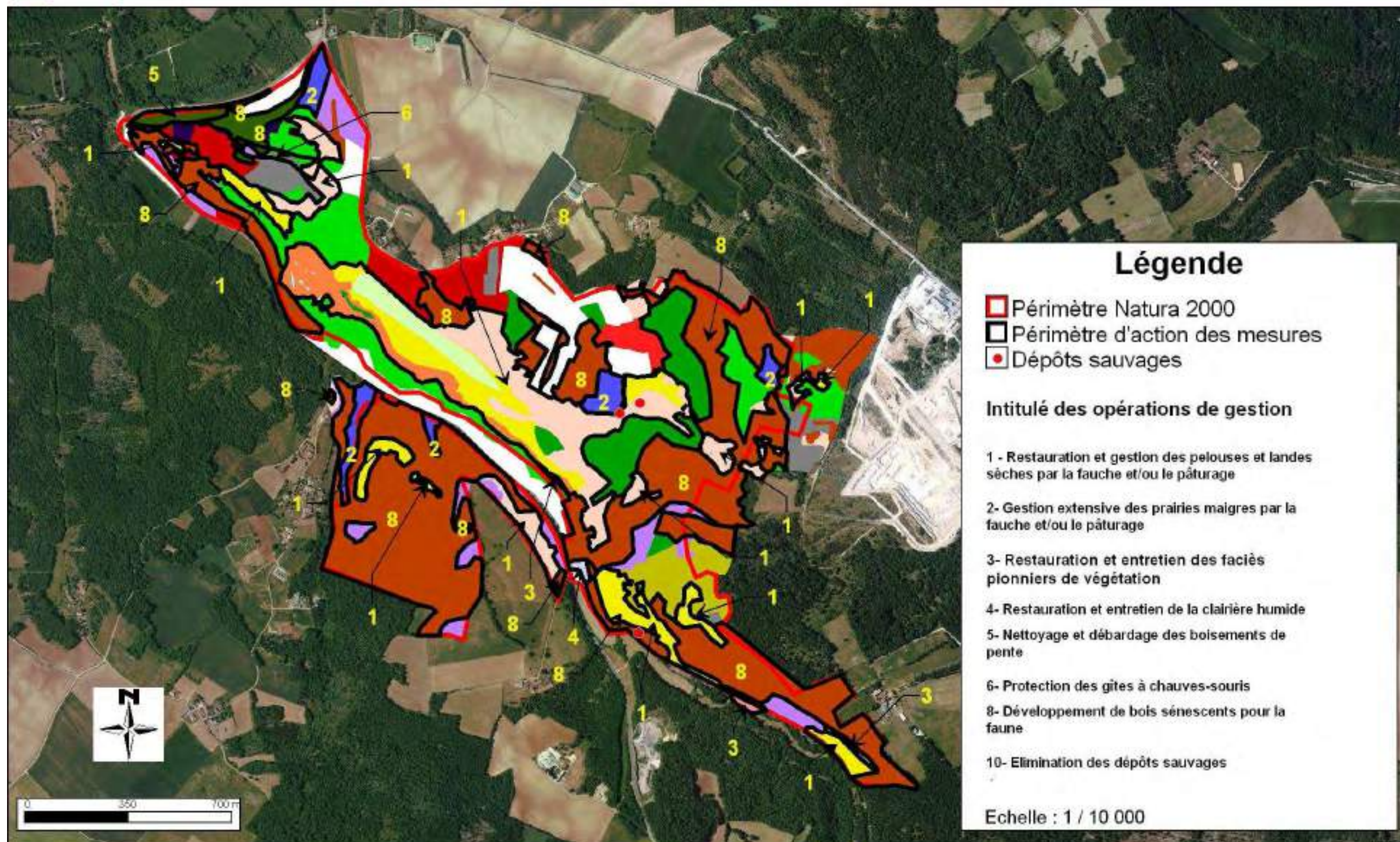
Sources : ©IGN BD Ortho © (2005) - DIREN Aquitaine - ENCEM - ENA - ALIENOR
PAYSAGE - PNR PL

Conception : PNR PL, 2009



CARTE 22





Sources : ©IGN BD Ortho © (2005) - DIREN Aquitaine - ENCEM - ENA - ALIENOR
PAYSAGE - PNR PL

Conception : PNR PL, 2009



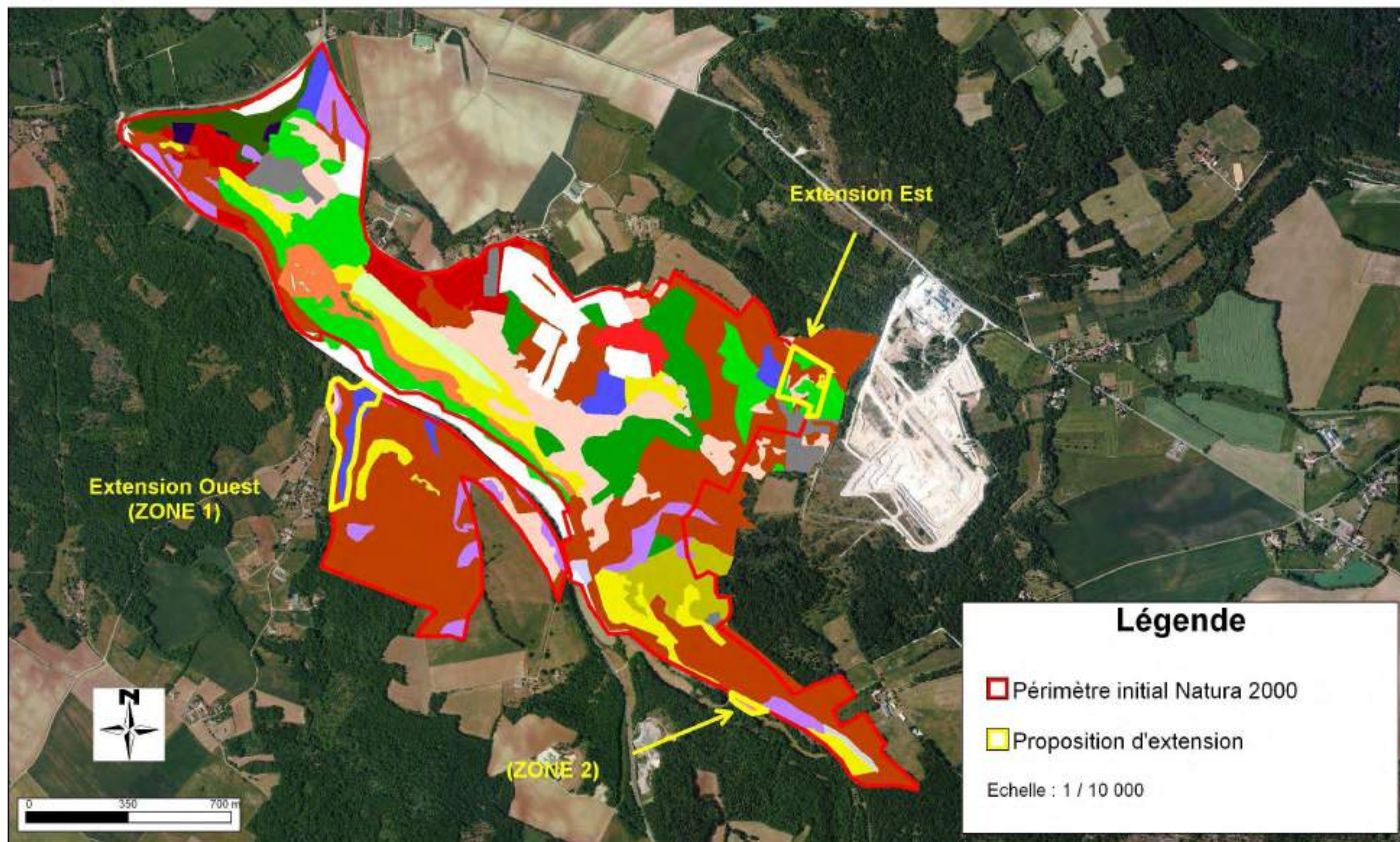
CARTE 23





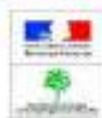
Localisation des zones d'extension proposées

Site Natura 2000 FR 7200810 "Plateau d'Argentine"



Sources : ©IGN BD Ortho © (2005) - DIREN Aquitaine - ENCEM - ENA - ALIENOR
PAYSAGE - PNR PL

Conception : PNR PL, 2009



CARTE 24



ANNEXE 1 : Liste des espèces végétales recensées sur le Plateau d'Argentine

TAXON	OBSERVATIONS								
	1975	1989	1995	1996	1996	2001	2001	2003	2008
	(EC/RD)	(MB)	(SH)	(SBP)	(AR)	(ENA)	(GM)	(ENA)	(ENA)
<i>Acer campestre</i> K. Maly subsp. <i>campestre</i>		X		X	X	X			
<i>Acer campestre</i> x <i>Acer monspessulanum</i>			X						
<i>Acer monspessulanum</i> L. subsp. <i>monspessulanum</i>	X	X	X	X		X			
<i>Acer opalus</i> Miller subsp. <i>opalus</i>					X				
<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) R. Br.		X	X	X	X	X	X		
<i>Achillea millefolium</i> L.								X	
<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy coll.	X					X			
<i>Adiantum capillus-veneris</i> L.	X	X	X	X	X	X			
<i>Agrimonia eupatoria</i> L. coll.						X			
<i>Agrostemma githago</i> L. subsp. <i>githago</i>	X								
<i>Agrostis capillaris</i> L. subsp. <i>capillaris</i>	X								
<i>Ailanthus altissima</i> (Miller) Swingle							X		
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb. subsp. <i>chamaepitys</i>	X								
<i>Ajuga reptans</i> L.			X			X			
<i>Allium sphaerocephalon</i> L. subsp. <i>sphaerocephalon</i> coll.	X		X			X			
<i>Althaea hirsuta</i> L.	X								
<i>Alyssum alyssoides</i> (L.) L.	X								
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Richard subsp. <i>pyramidalis</i>	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) X O. morio	X			X					
<i>Anagallis arvensis</i> L.								X	
<i>Anagallis foemina</i> Mill.	X								
<i>Anthericum liliago</i> L. coll.	X	X	X	X	X	X	X	X	
<i>Anthericum ramosum</i> L.	X	X	X	X		X		X	
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L. subsp. <i>odoratum</i>						X			
<i>Anthyllis vulneraria</i> L. subsp. <i>vulneraria</i>	X		X		X	X			
<i>Aphanes arvensis</i> L.	X								
<i>Aquilegia vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	X					X			
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.	X		X						
<i>Arctium lappa</i> L.								X	
<i>Arenaria controversa</i> Boiss.	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Arenaria leptoclados</i> (Reichenb.) Guss.					X				
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L. subsp. <i>serpyllifolia</i> coll.					X				
<i>Argyrobium zanonii</i> (Turra) P.W. Ball subsp. <i>zanonii</i>	X				X	X		X	
<i>Artemisia alba</i> Turra			X			X			
<i>Asperula cynanchica</i> L. subsp. <i>cynanchica</i>	X	X	X	X	X	X			
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L. var. <i>adiantum-nigrum</i>		X		X	X				
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L. subsp. <i>ruta-muraria</i>		X			X				
<i>Asplenium scolopendrium</i> L. subsp. <i>scolopendrium</i>	X					X			
<i>Asplenium trichomanes</i> L. subsp. <i>quadrivalens</i> D.E. Meyer		X		X	X				
<i>Avenula pratensis</i> (L.) Dumort. subsp. <i>pratensis</i>	X	X		X					
<i>Bellis perennis</i> L. coll.						X			
<i>Berberis vulgaris</i> L.		X		X					
<i>Biscutella guillonii</i> Jordan		X				?		X	
<i>Biscutella laevigata</i> L.									X
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Hudson subsp. <i>perfoliata</i>		X	X	X	X	X	X		
<i>Bombacilaena erecta</i> (L.) Smolj.	X	X		X	X	X			
<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng	X					X			
<i>Brachypodium distachyon</i> (L.) P. Beauv.	X			X					
<i>Brachypodium phoenicoides</i> (L.) Roemer & Schultes	X	X		X					
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv.	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Hudson) P. Beauv. subsp. <i>sylvaticum</i>						X			
<i>Briza media</i> L. coll.			X		X	X	X		
<i>Bromus arvensis</i> L. subsp. <i>arvensis</i>	X								
<i>Bromus erectus</i> Hudson subsp. <i>erectus</i>	X				X	X	X		
<i>Bromus ramosus</i> Hudson		X			X				
<i>Bupleurum baldense</i> Turra subsp. <i>baldense</i>	X			X	X				



TAXON	1975	1989	1995	1996	1996	2001	2001	2003	2008
	(EC/RD)	(MB)	(SH)	(SBP)	(AR)	(ENA)	(GM)	(ENA)	(ENA)
<i>Buxus sempervirens</i> L.	x					x	x		
<i>Campanula erinus</i> L.	x								
<i>Campanula glomerata</i> L. coll.						x			
<i>Campanula patula</i> L.					x				
<i>Campanula rotundifolia</i> L. subsp. <i>rotundifolia</i>						x			
<i>Campanula trachelium</i> L.								x	
<i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC.			x		x	x		x	
<i>Carduus nutans</i> L. subsp. <i>nutans</i>	x		x			x			
<i>Carex caryophyllaea</i> Latourr. var. <i>caryophyllaea</i>	x								
<i>Carex flacca</i> Schreber subsp. <i>flacca</i>		x	x	x	x	x	x		
<i>Carex halleriana</i> Asso subsp. <i>halleriana</i>						x			
<i>Carex humilis</i> Leysser	x	x		x	x				
<i>Carlina vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Carpinus betulus</i> L.						x	x		
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E. Hubbard subsp. <i>rigidum</i>	x				x	x			
<i>Caucalis platycarpus</i> L. [1767], non L. [1753] *	x								
<i>Centaurea calcitrapa</i> L.	x								
<i>Centaurea cyanus</i> L.	x								
<i>Centaurea jacea</i> L.								x	
<i>Centaurea thuilieri</i> J. Duvigneaud & J. Lambinon						x			
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn subsp. <i>erythraea</i> var. <i>erythraea</i>						x			
<i>Centaureum pulchellum</i> (Sw.) Druce subsp. <i>pulchellum</i>	x								
<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch						x			
<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich								x	
<i>Cerastium pumilum</i> Curtis						x			
<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange subsp. <i>minus</i>	x								
<i>Cirsium acaule</i> Scop. subsp. <i>acaule</i>		x		x	x	x			
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop. var. <i>arvense</i>						x			
<i>Clematis vitalba</i> L.		x				x			
<i>Convolvulus arvensis</i> L.								x	
<i>Convolvulus cantabrica</i> L.	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Cornus sanguinea</i> L. subsp. <i>sanguinea</i>	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Coronilla minima</i> L. coll.	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Coronilla scorpioides</i> (L.) W.D.J.Koch	x								
<i>Corylus avellana</i> L.	x	x		x		x	x		
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq. coll.		x		x	x	x	x		
<i>Crepis pulchra</i> L.							x		
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm. subsp. <i>nemausensis</i> (Vill.) Babcock	x								
<i>Crucianella angustifolia</i> L.	x			x	x				
<i>Cuscuta epithymum</i> (L.) L. subsp. <i>epithymum</i>	x		x		x				
<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>						x			
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	x					x			
<i>Digitalis lutea</i> L. coll.	x		x	x		x			
<i>Echium vulgare</i> L. subsp. <i>vulgare</i>	x	x				x			
<i>Epilobium angustifolium</i> (L.) Holub								x	
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser							x		
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz subsp. <i>helleborine</i>	x					x	x	x	
<i>Epipactis muelleri</i> Godfery								x	
<i>Epipactis palustris</i>			x						
<i>Erica cinerea</i> L.	x								
<i>Erica scoparia</i> L. subsp. <i>scoparia</i>	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit. subsp. <i>cutarium</i> var. <i>cutarium</i>						x			
<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall.	x								
<i>Eryngium campestre</i> L.	x	x		x	x	x			
<i>Eupatorium cannabinum</i> L. subsp. <i>cannabinum</i>						x			
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L. subsp. <i>amygdaloides</i>						x			
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.						x			
<i>Euphorbia exigua</i> L. subsp. <i>exigua</i> coll.	x	x		x	x	x			
<i>Euphorbia falcata</i> L. subsp. <i>falcata</i>	x								



TAXON	1975	1989	1995	1996	1996	2001	2001	2003	2008
	(EC/RD)	(MB)	(SH)	(SBP)	(AR)	(ENA)	(GM)	(ENA)	(ENA)
<i>Euphorbia flavicoma</i> DC. subsp. <i>verrucosa</i> (Fiori) Pignatti	x	x			x	x			
<i>Euphorbia lathyris</i> L.					x		x		
<i>Euphorbia seguieriana</i> Necker subsp. <i>seguieriana</i>	x		x	x	x	x	x		
<i>Euphrasia stricta</i> D. Wolff ex J.F. Lehm.	x	x			x	x			
<i>Evonymus europaeus</i> L.					x	x			
<i>Fagus sylvatica</i> L. subsp. <i>sylvatica</i>		x				x			
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve	x								
<i>Festuca arundinacea</i> Schreber subsp. <i>arundinacea</i> var. <i>arundinacea</i>						x			
<i>Festuca auquieri</i> Kerguelén		x		x	x	x	x		
<i>Ficus carica</i> L.								x	
<i>Filago pyramidata</i> L.	x								
<i>Filago vulgaris</i> Lam.	x								
<i>Filipendula vulgaris</i> Moench	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim.								x	
<i>Foeniculum vulgare</i> L.								x	
<i>Frangula dodonei</i> Ard. subsp. <i>dodonei</i>		x			x	x	x		
<i>Fraxinus excelsior</i> L. subsp. <i>excelsior</i>						x			
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren.	x	x		x	x	x	x		
<i>Galeopsis angustifolia</i> Ehrh. ex Hoffm. subsp. <i>angustifolia</i>	x								
<i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>mollugo</i> var. <i>mollugo</i>						x			
<i>Galium pumilum</i> Murray coll.					x	x	x		
<i>Galium verticillatum</i> Danthoine ex Lam.					x	x			
<i>Gastidium ventricosum</i> (Gouan) Schinz & Thell.	x								
<i>Gaudinia fragilis</i> (L.) P. Beauv.						?			
<i>Genista pilosa</i> L. subsp. <i>pilosa</i>	x		x	x	x	x	x		
<i>Geranium columbinum</i> L.					x				
<i>Geranium robertianum</i> L. subsp. <i>purpureum</i>	x					x			
<i>Geum urbanum</i> L.						x	x		
<i>Glechoma hederacea</i> L.					x	x			
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R. Br. subsp. <i>conopsea</i>		x	x	x	x	x	x		
<i>Hedera helix</i> L. subsp. <i>helix</i>						x			
<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Miller subsp. <i>apenninum</i> coll.	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Helianthemum grandiflorum</i> (Scop.) DC. subsp. <i>grandiflorum</i>					x				
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Miller subsp. <i>nummularium</i> var. <i>nummularium</i>		x		x		x			
<i>Helianthemum oelandicum</i> (L.) Dum. Cours. subsp. <i>incanum</i> (Willk.) Lopez Gonzalez	x	x	x	x	x	x			
<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench subsp. <i>stoechas</i>	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Helleborus foetidus</i> L.	x	x	x	x		x			
<i>Herniaria glabra</i> L. subsp. <i>glabra</i>	x								
<i>Hieracium glaucinum</i> Jordan coll.					x				
<i>Hieracium pilosella</i> L.	x		x						
<i>Hieracium saussureoides</i> (Arvet-Touvet) St-Lager	x				x	x	x		
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Sprengel subsp. <i>hircinum</i>		x	x		x	x	x		
<i>Hippocrepis comosa</i> L.		x		x	x	x	x		
<i>Holcus lanatus</i> L.						x			
<i>Humulus lupulus</i> L.								x	
<i>Hypericum hirsutum</i> L.							x		
<i>Hypericum perforatum</i> L. subsp. <i>perforatum</i>	x					x			
<i>Iberis amara</i> L.	x							x	x
<i>Ilex aquifolium</i> L.				x					
<i>Inula conyzia</i> DC.	x								
<i>Inula montana</i> L.	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Iris foetidissima</i> L.		x			x				
<i>Juglans regia</i> L.						x			
<i>Juniperus communis</i> L. subsp. <i>communis</i>	x	x	x	x	x	x			
<i>Kandis perfoliata</i> (L.) Kerguelén subsp. <i>perfoliata</i>	x								
<i>Knaulia arvensis</i> (L.) Coulter subsp. <i>arvensis</i>						x			
<i>Koeleria vallesiana</i> (Honckeny) Gaudin subsp. <i>vallesiana</i>	x	x		x	x	x	x		
<i>Lactuca perennis</i> L. subsp. <i>perennis</i>	x					x		x	



TAXON	1975	1989	1995	1996	1996	2001	2001	2003	2008
	(EC/RD)	(MB)	(SH)	(SBP)	(AR)	(ENA)	(GM)	(ENA)	(ENA)
<i>Lactuca serriola</i> L.							x		
<i>Lactuca virosa</i> L.							x		
<i>Lathyrus pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>							x		
<i>Lathyrus sphaericus</i> Retz.	x								
<i>Legousia hybrida</i> (L.) Delarbre	x								
<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix					x				
<i>Lemna trisulca</i> L.	x								
<i>Leontodon hispidus</i> L. subsp. <i>hispidus</i>						x			
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam. subsp. <i>vulgare</i> coll.					x	x			
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	x	x	x	x	x	x	x		
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Swartz						x		x	
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill. var. <i>repens</i>	x								
<i>Linaria supina</i> (L.) Chaz. subsp. <i>supina</i>	x								
<i>Linum austriacum</i> L. subsp. <i>collinum</i> (Boiss.) Nyman	x	x		x		x			
<i>Linum catharticum</i> L. coll.		x		x	x	x			
<i>Linum suffruticosum</i> L. subsp. <i>appressum</i> (A. Caballero) Rivas Martinez	x	x		x	x	x			
<i>Linum tenuifolium</i> L.	x		x			x	x		
<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	x				x	x			
<i>Lithospermum arvense</i> L.	x								
<i>Lithospermum officinale</i> L.							x		
<i>Lithospermum purpureoeruleum</i> L.					x	x			
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	x	x		x	x	x			
<i>Lotus corniculatus</i> L. subsp. <i>corniculatus</i>						x			
<i>Malva neglecta</i> Wallr.								x	
<i>Malva sylvestris</i> L. coll.			x						
<i>Medicago lupulina</i> L. subsp. <i>lupulina</i> coll.						x			
<i>Medicago minima</i> (L.) L. coll.					x				
<i>Melica uniflora</i> Retz.	x				x	x			
<i>Melittis melissophyllum</i> L. subsp. <i>melissophyllum</i>					x	x			
<i>Mentha aquatica</i> L.								x	
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh. subsp. <i>suaveolens</i>						x			
<i>Mercurialis perennis</i> L.					x	x			
<i>Minuartia hybrida</i> (Vill.) Schischkin subsp. <i>hybrida</i>					x	x			
<i>Muscari comosum</i> (L.) Miller					x	x			
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten.	x								
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel subsp. <i>ramosissima</i>						x			
<i>Nigella damascena</i> L.	x	x	x				x		
<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv. subsp. <i>luteus</i>						x			
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort.								x	
<i>Ononis natrix</i> L. subsp. <i>natrix</i>	x	x				x			
<i>Ononis pusilla</i> L.	x								
<i>Ononis spinosa</i> L. subsp. <i>maritima</i> (Dumort. ex Piré) P.Fourn. var. <i>maritima</i>	x								
<i>Ononis spinosa</i> L. subsp. <i>spinosa</i>	x								
<i>Ononis striata</i> Gouan	x	x		x		x			
<i>Ophrys apiifera</i> Hudson subsp. <i>apiifera</i> var. <i>apiifera</i>	x		x			x	x		
<i>Ophrys araneola</i> Reichenb.	x					x			
<i>Ophrys fusca</i> Link subsp. <i>fusca</i>	x								
<i>Ophrys insectifera</i> L.	x	x	x	x	x	x	x		
? <i>Ophrys passionis</i> Sennen						x			
<i>Ophrys scolopax</i> Cav. subsp. <i>scolopax</i>						x			
<i>Ophrys sphegodes</i> Miller						x			
<i>Ophrys sphegodes</i> x <i>Ophrys insectifera</i>	x	x	x	x		x			
<i>Ophrys sulcata</i> P. & J. Devillers-Terschuren	x					x			
<i>Orchis mascula</i> (L.) L. subsp. <i>mascula</i>						x			
<i>Orchis morio</i> L. subsp. <i>morio</i>	x	x	x	x	x	x			
<i>Orchis purpurea</i> Hudson	x	x	x	x		x	x		
<i>Orchis ustulata</i> L. coll.	x					x			
<i>Origanum vulgare</i> L. coll.	x	x				x			
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L.					x	x			



TAXON	1975	1989	1995	1996	1996	2001	2001	2003	2008
	(EC/RD)	(MB)	(SH)	(SBP)	(AR)	(ENA)	(GM)	(ENA)	(ENA)
<i>Orobanché alba</i> Stephan ex Willd.						X			
<i>Orobanché gracilis</i> Sm.	X	X	X				X		
<i>Orobanché minor</i> Sm.	X								
<i>Papaver rhoeas</i> L. subsp. <i>rhoeas</i>	X								
<i>Papaver rhoeas</i> L. subsp. <i>rhoeas</i> var. <i>strigosum</i> (Boenn.)	X								
<i>Pastinaca sativa</i> L. subsp. <i>urens</i> (Req. ex Godr.) Celak.					X				
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood	X								
<i>Phleum phleoides</i> (L.) Karsten coll.						X			
<i>Phyteuma orbiculare</i> L. subsp. <i>tenerum</i>						X			
<i>Picea abies</i> (L.) Karsten subsp. <i>abies</i>						X			
<i>Pimpinella saxifraga</i> L. coll.						X			
<i>Pinus sylvestris</i> L.			X			X			
<i>Plantago lanceolata</i> L. subsp. <i>lanceolata</i> var. <i>lanceolata</i>						X			
<i>Plantago major</i> L. subsp. <i>major</i>						X			
<i>Plantago media</i> L. coll.						X			
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) L.C.M. Richard subsp. <i>bifolia</i>						X			
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Reichenb. subsp. <i>chlorantha</i>	X	X			X	X			
<i>Poa compressa</i> L.	X								
<i>Poa pratensis</i> L.						X			
<i>Poa trivialis</i> L. subsp. <i>trivialis</i>						X			
<i>Polygala calcarea</i> F.W. Schultz	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Polygala vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i> coll.			X			X			
<i>Populus nigra</i> L. subsp. <i>nigra</i> var. <i>italica</i> Münchh.						X			
<i>Populus tremula</i> L.						X			
<i>Potentilla montana</i> Brot.	X	X		X		X			
<i>Potentilla neumanniana</i> Reichenb.	X	X	X	X	X	X			
<i>Primula veris</i> L. subsp. <i>veris</i>					X	X			
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L.	X	X		X	X	X			
<i>Prunella vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>						X			
<i>Prunus avium</i> (L.) L. [1755], non <i>P. cerasus</i> var. <i>avium</i> L. [1753] coll.			X			X	X		
<i>Prunus mahaleb</i> L.	X	X		X	X	X	X		
<i>Prunus spinosa</i> L.						X			
<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bast.) Boreau subsp. <i>longifolia</i>						X			
<i>Pyracantha pauciflora</i> (Poir.) M.J. Roemer		X							
<i>Pyrus communis</i> L.								X	
<i>Quercus pubescens</i> Willd. subsp. <i>pubescens</i>	X	X	X	X	X	X			
<i>Quercus robur</i> L. subsp. <i>robur</i>						X			
<i>Ranunculus arvensis</i> L.	X								
<i>Ranunculus bulbosus</i> L. subsp. <i>bulbosus</i> coll.		X	X	X	X	X			
<i>Ranunculus gramineus</i> L.						X	X	X	X
<i>Ranunculus paludosus</i> Poir.	X	X		X					
<i>Reseda lutea</i> L. subsp. <i>lutea</i> coll.	X					X	X		
<i>Rhamnus cathartica</i> L.					X	X	X		
<i>Rhamnus saxatilis</i> Jacq. subsp. <i>infectoria</i> (L.) P. Fourn.	X	X		X	X	X			
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.						X			
<i>Rosa arvensis</i> Hudson					X				
<i>Rosa canina</i> L.						X			
<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm.	X	X			X	X			
<i>Rosa sempervirens</i> L.					X				
<i>Rosa stylosa</i> Desv.					X		X		
<i>Rosa tomentosa</i> Sm.						?			
<i>Rubia peregrina</i> L. subsp. <i>peregrina</i>	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Rubus discolor</i> Weihe & Nees				X					
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott		X							
<i>Rumex acetosa</i> L.								X	
<i>Ruscus aculeatus</i> L.					X	X			
<i>Salix acuminata</i> Miller						X			
<i>Salix cinerea</i> L.						X			
<i>Salix x sepulcralis</i>								X	



TAXON	1975	1989	1995	1996	1996	2001	2001	2003	2008
	(EC/RD)	(MB)	(SH)	(SBP)	(AR)	(ENA)	(GM)	(ENA)	(ENA)
<i>Salvia pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>						X			
<i>Sanguisorba minor</i> Scop. subsp. <i>minor</i> var. <i>minor</i>	X	X	X	X		X			
<i>Saxifraga tridactylites</i> L.	X			X	X	X			
<i>Scabiosa columbaria</i> L. subsp. <i>columbaria</i>	X				X	X			
<i>Schoenus nigricans</i> L.	X	X	X	X		X			
<i>Scilla autumnalis</i> L. var. <i>autumnalis</i>	X	X	X	X		X		X	
<i>Scilla lilio-hyacinthus</i> L.					X				
<i>Sedum acre</i> L. subsp. <i>acre</i>						X			
<i>Sedum album</i> L. subsp. <i>album</i>	X	X	X	X	X	X			
<i>Sedum album</i> L. subsp. <i>micranthum</i> (Bastard) Syme	X								
<i>Sedum anopetalum</i> DC.	X	X	X	X		X	X		
<i>Sedum rubens</i> L. subsp. <i>rubens</i>	X								
<i>Sedum rupestre</i> L. coll.							X		
<i>Sedum sexangulare</i> L.					X				
<i>Senecio jacobaea</i> L. subsp. <i>jacobaea</i>						X			
<i>Serapias lingua</i> L. coll.					X	X			
<i>Seseli montanum</i> L. subsp. <i>montanum</i>	X	X		X	X	X	X		
<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard. subsp. <i>caerulea</i>	X	X	X	X	X	X	X		
<i>Sherardia arvensis</i> L. var. <i>arvensis</i>						X			
<i>Sideritis peyrei</i> Timb.-Lagr. subsp. <i>guillonii</i> (Timb.-Lagr.) Coulomb		X	X	X	X	X			
<i>Silene latifolia</i> Poir.								X	
<i>Silene nutans</i> L. subsp. <i>nutans</i> var. <i>nutans</i>	X					X			
<i>Solanum dulcamara</i> L.								X	
<i>Sonchus oleraceus</i> L.								X	
<i>Sorbus domestica</i> L.		X		X		X			
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz		X		X		X	X		
<i>Spiraea hypericifolia</i> L. subsp. <i>obovata</i> (Willd.) H. Huber	X	X		X	X	X	X	X	X
<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall.						X		X	
<i>Stachys annua</i> (L.) L. subsp. <i>annua</i>	X								
<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trévisan subsp. <i>officinalis</i>	X					X			
<i>Stachys recta</i> L. coll.	X	X		X	X	X			
<i>Succisa pratensis</i> Moench						?			
<i>Tamus communis</i> L.		X		X	X	X	X		
<i>Taraxacum</i> sect. <i>erythrosperma</i> *	X					X			
<i>Taraxacum fulvum</i> Raunk.								X	
<i>Teucrium botrys</i> L.	X	X		X	X				
<i>Teucrium chamaedrys</i> L. coll.		X	X	X	X	X			
<i>Teucrium montanum</i> L.	X		X		X	X			
<i>Teucrium scorodonia</i> L. subsp. <i>scorodonia</i>						X			
<i>Thesium humifusum</i> DC.	X					X			
<i>Thesium pyrenaicum</i> Pourr. subsp. <i>pyrenaicum</i>					X				
<i>Thlaspi arvense</i> L.						X			
<i>Thymelaea passerina</i> (L.) Coss. & Germ.	X								
<i>Thymus serpyllum</i> L. subsp. <i>serpyllum</i>	X				X	X	X		
<i>Tragopogon dubius</i> Scop. subsp. <i>dubius</i>						X			
<i>Tragopogon pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>					X				
<i>Trifolium campestre</i> Schreber subsp. <i>campestre</i> coll.						X	X		
<i>Trifolium scabrum</i> L. subsp. <i>scabrum</i>	X								
<i>Trifolium striatum</i> L. subsp. <i>striatum</i>	X								
<i>Tulipa sylvestris</i> L. subsp. <i>australis</i> (Link) Pampanini						X	X	X	X
<i>Ulmus minor</i> Miller subsp. <i>minor</i>						X			
<i>Urtica dioica</i> L. subsp. <i>dioica</i>						X			
<i>Valerianella rimosa</i> Bastard	X								
<i>Verbascum lychnitis</i> L.	X								
<i>Verberna officinalis</i> L.	X								
<i>Veronica arvensis</i> L.	X								
<i>Viburnum lantana</i> L. coll.		X	X	X	X	X	X		
<i>Vicia sativa</i> L. subsp. <i>sativa</i>						X			
<i>Vicia sepium</i> L.						X			



TAXON	1975	1989	1995	1996	1996	2001	2001	2003	2008
	(EC/RD)	(MB)	(SH)	(SBP)	(AR)	(ENA)	(GM)	(ENA)	(ENA)
<i>Vinca major</i> L. subsp. <i>major</i>	x								
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik. subsp. <i>hirundinaria</i>	x	x		x	x	x	x		
<i>Viola canina</i> L. subsp. <i>canina</i>			x						
<i>Viola hirta</i> L.	x				x				
<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau	x								
<i>Vitis vinifera</i> L. subsp. <i>vinifera</i>						x			
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort. subsp. <i>ciliata</i>	x								
<i>Vulpia unilateralis</i> (L.) Stace	x								

? : espèce à confirmer

1975 EC/RD : Emile Contré, Rémy Daunas - Journée du 4 juillet 1975, Compte rendu de la deuxième session extraordinaire de la SBCO tenue à Nontron du 2 au 6 juillet 1975 - Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest 1975 - Tome 6

1989 MB : Michel Botineau - Compte rendu de l'excursion du 18 juin 1989 (Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, Nouvelle Série, Tome 21 - 1990)

1995 SH : Séverine Hubert - Liste des principaux relevés et leurs espèces - Association pour l'étude d'un PNR en pays Bandiat-Tardoire / Haut Périgord-Limousin

1996 SBP : Société Botanique du Périgord, Groupe des Naturalistes de Guyenne & Société Linéenne de Bordeaux, In : 128ème session de la Société Botanique de France en Dordogne du 4 au 9 juin 1996, Document préparatoire

1996 AR : relevés d'Alain Royaud lors de la 128ème session de la Société Botanique de France en Dordogne du 4 au 9 juin 1996

2001 : Espaces Naturels d'Aquitaine, sorties 2001 (Patrick Fabre, Gilles Marcoux, Société Botanique du Périgord)

2003 : Espaces Naturels d'Aquitaine, sorties 2003 (Patrick Fabre, Mickaël Paillet)

2008 : Espaces Naturels d'Aquitaine, sorties 2008 (Benoît Duhazé, Mickaël Paillet)

Bryophytes

(données issues de la récolte réalisée par M. A. Rugeon lors de l'excursion du 18 juin 1989)

TAXON
<i>Bryum caespitium</i>
<i>Bryum capillare</i>
<i>Campyllum calcareum</i>
<i>Campyllum chrysophyllum</i>
<i>Ctenidium molluscum</i>
<i>Didymodon luridus</i>
<i>Ditrichum flexicaule</i>
<i>Entodon orthocarpus</i>
<i>Grimmia pulvinata</i>
<i>Homalothecium lutescens</i>
<i>Homalothecium sericeum</i>
<i>Hymenostomum microstomum</i>
<i>Hypnum cupressiforme</i> subsp. <i>elatum</i>
<i>Orthotrichum anomalum</i>
<i>Plasteurhynchium striatulum</i>
<i>Pleurochaete squarrosa</i>
<i>Rhytidiadelphus triquetrus</i>
<i>Rhytidium rugosum</i>
<i>Scleropodium purum</i>
<i>Scorpiurium circinatum</i>
<i>Tortella densa</i>
<i>Tortula intermedia</i>
<i>Tortula muralis</i>
<i>Trichostomum crispulosum</i>



Document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR72008 10 "Plateau d'Argentine"
Parc naturel régional Périgord-Limousin – 2009

ANNEXE 2 : Liste des espèces animales recensées sur le Plateau d'Argentine

MAMMIFERES		OBSERVATIONS			
		2002	2003	2008	2008
données plan de gestion ENA/PNRPL 2002 (F. Chiche/ENA, SEPANSO ; ENA)		(ENA)	(ENA)	(ENA)	PNR/CN
Chiroptères					
Famille des Rhinolophidés					
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	X			X
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Bechstein, 1800	Petit rhinolophe	X			X
Famille des Vespertilionidés					
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle	X			
<i>Miniopterus schreibersi</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers				X
<i>Myotis blythi</i> ¹ Tones, 1857	Petit Murin	X			X
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Vespertilion de Daubenton	X			
<i>Myotis emarginatus</i> E. Geoffroy, 1806	Vespertilion à oreilles échancrées	X			
<i>Myotis myotis</i> ¹ (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	X			X
<i>Myotis mystacinus</i> Kuhl, 1817	Vespertilion à moustaches	X			
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Vespertilion de Natterer	X			
<i>Plecotus auritus</i> ¹ (Linnaeus, 1758)	Oreillard gris	X			
<i>Plecotus austriacus</i> ¹ (Fischer, 1829)	Oreillard brun	X			
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune			X	
<i>Pipistrellus nathusii</i> ¹ (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius			X	
<i>Pipistrellus kuhlii</i> ¹ (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl			X	
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler			X	
¹ : espèces non différenciées					
Carnivores					
Famille des Canidés					
<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	X			X
Famille des Mustélidés					
<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen	X			
<i>Mustela putorius</i> (Linnaeus, 1758)	Putois	X			
Famille des Viverridés					
<i>Genetta genetta</i> (Linnaeus, 1758)	Genette	X			
Artiodactyles					
Famille des Cervidés					
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Cervu	X			X
Rongeurs					
Famille des Sciuridés					
<i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Ecureuil roux	X			
Lagomorphes					
Famille des Léporidés					
<i>Lepus europaeus</i> (Pallas, 1778)	Lièvre d'Europe	X			
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	X			

OISEAUX

*données plan de gestion ENA/PNRPL 2002 (E. Brugel/ENL ; F. Fely/LPO ; P.Fabre, F. Jouandoudet/ENA)

Accipitriformes					
Famille des Accipitridés					
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	X		X	X
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore			X	X
<i>Circus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circète Jean-le-Blanc				X
<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	Busard Saint Martin	X			
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	X			
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan roval			X	
Famille des Falconidés					
<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon crécerelle	X		X	X
<i>Falco subbuteo</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon hobereau		X		



OISEAUX		2002	2003	2008	2008
		(ENA)*	(ENA)	(ENA)	PNR/CN
Strigiformes					
Famille des Strigidés					
<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc				X
<i>Strix aluco</i> (Linnaeus, 1758)	Chouette hulotte		X		X
Famille des Tytonidés					
<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers		X		
Ciconiiformes					
Famille des Ardeidés					
<i>Ardea cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	Héron cendré		X		
<i>Ardea purpurea</i> (Linnaeus, 1766)	Héron pourpré		X		
Galliformes					
Famille des Phasianidés					
<i>Alectoris rufa</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix rouge	X			
Columbiformes					
Famille des Columbidae					
<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier	X		X	X
<i>Columba livia</i> (Gmelin, 1789)	Pigeon biset		X		
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvold, 1838)	Tourterelle turque	X			X
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	X		X	X
Cuculiformes					
Famille des Cuculidés					
<i>Cuculus canorus</i> (Linnaeus, 1758)	Coucou gris	X			X
Caprimulgiformes					
Famille des Caprimulgidae					
<i>Caprimulgus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Engoulevent d'Europe	X	X	X	X
Apodiformes					
Famille des Apodidés					
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	X			
Piciformes					
Famille des Picidae					
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	X		X	
<i>Picus viridis</i> (Linnaeus, 1758)	Pic vert	X		X	
Passeriformes					
Famille des Alaudidae					
<i>Alauda arvensis</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette des champs	X			X
<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	X			X
Famille des Hirundinidae					
<i>Delichon urbica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	X			
<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle rustique	X		X	
Famille des Motacillidae					
<i>Anthus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit rousseline	X			
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	X			
<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette grise	X			
Famille des Troglodytidae					
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	X		X	X
Famille des Turdidae					
<i>Eritacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rouge-gorge familier	X			X
<i>Phoenicurus ochruros</i> (Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	X			
<i>Saxicola torquata</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre			X	X
<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir	X			X
<i>Turdus philomelos</i> (Brehm, 1831)	Grive musicienne	X			
<i>Turdus iliacus</i> (Linnaeus, 1766)	Grive mauvis		X		



OISEAUX		2002	2003	2008	2008
		(ENA)*	(ENA)	(ENA)	PNR/CN
Passériformes					
Famille des Turdidés					
<i>Turdus viscivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Grive draine			X	
Famille des Sylviidés					
<i>Hyppolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hyppolais polyglotte	X			
<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)	Pouillot de Bonelli	X			
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	X			
<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechst., 1793)	Pouillot siffleur	X			
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	X			
<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787)	Fauvette grisette	X			
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	X			
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins			X	
Famille des Aegithalidés					
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	X			
Famille des Paridés					
<i>Parus caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	X		X	
<i>Parus cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée	X			
<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière	X		X	
Famille des Sittidés					
<i>Sitta europaea</i> (Linnaeus, 1758)	Sitelle torchepot	X			
Famille des Oriolidés					
<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe	X			
Famille des Laniidés					
<i>Lanius collurio</i> (Linnaeus, 1758)	Pie grièche écorcheur	X			
Famille des Corvidés					
<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	Corneille noire	X			
<i>Garulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	X		X	X
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	X			
Famille des Sturnidés					
<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Etoumeau sansonnet	X			
Famille des Passéridés					
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	X			
Famille des Certhidés					
<i>Certhia brachydactyla</i> (Brehm, 1820)	Grimpereau des jardins			X	
Famille des Fringillidés					
<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	X			
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	X		X	
<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	X			
<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres	X			
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	X			
Famille des Emberizidés					
<i>Emberiza citrinella</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant zizi	X			
<i>Emberiza citrinella</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant jaune	X			
Famille des Prunellidés					
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet			X	

REPTILES

*données plan de gestion ENA/PNRPL 2002 (F. Chiche/ENA, SEPANSO ; P. Fabre/ENA)

Squamates					
Famille des Lacertidés					
<i>Lacerta lepida</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé		X		
<i>Lacerta bilineata</i> (Daudin, 1802)	Lézard vert occidental	X	X	X	X
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	X		X	X



REPTILES		2002	2003	2008	2008
données plan de gestion ENA/PNRPL 2002 (F. Chiche/ENA, SEPANSO ; P. Fabre/ENA)		(ENA)	(ENA)	(ENA)	PNR/CN
Squamates					
Famille des Colubridés					
<i>Coluber viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	X		X	
<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	Coronelle girondine	X	X	X	
Famille des Vipéridés					
<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic		X	X	X
AMPHIBIENS					
*données plan de gestion ENA/PNRPL 2002 (F. Chiche/ENA, SEPANSO)					
Urodèles					
Famille des Salamandridés					
<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée	X			X
Anoures					
Famille des Bufonidés					
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	X			X
Famille des Ranidés					
<i>Rana dalmatina</i> (Fitzinger, 1838)	Grenouille agile		X		
Famille des Discoglossidés					
<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur		X		X
INSECTES					
Odonates					
*données plan de gestion ENA/PNRPL 2002 (P. Fabre, F. Jouandoudet /ENA)					
Famille des Lestidés					
<i>Sympecma fusca</i> (Van Den Linden, 1820)	Leste brun	X			
Famille des Gomphidés					
<i>Gomphus graslini</i> (Rambur, 1842)	Gomphe de Graslin	X			
<i>Onichogomphus unctatus</i> (Charpentier, 1840)	Gomphe à crochets		X		
Famille des Cordulégastéridés					
<i>Cordulegaster b. boltonii</i> (Donovan, 1807)	Cordulégastre annelé	X		X	X
Famille des Corduliidés					
<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin	X			
Famille des Libellulidés					
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié	X			
Famille des Calopterygidés					
<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge		X		X
Coléoptères					
*données plan de gestion ENA/PNRPL 2002 (données ENA)					
Famille des Chrysomélidés					
<i>Arrhenocoela lineata</i> (Rossi, 1790)	Altise de la brande		X	X	
<i>Tinarcha tenebricosa</i> (Fabricius, 1775)	Crache-sang		X		
Famille des Lucanidés					
<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Lucane cerf-volant		X	X	
<i>Dorcus parallelipipedus</i> (Linnaeus, 1758)	Petite biche		X		
Famille des Carabidés					
<i>Carabus granulatus</i> (Linnaeus, 1758)	Carabe granuleux		X		
<i>Carabus purpurascens</i> (Dejean, 1828)	Carabe purpurin		X		
<i>Carabus nemoralis</i> (Müller, 1764)	Carabe bronzé		X		
<i>Abax parallelepipedus</i> (Piller & Mitterpacher, 1783)	Féronie noire		X		
<i>Cicindela campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Cicindèle champêtre		X		



INSECTES		2002	2003	2008	2008
		(ENA)*	(ENA)	(ENA)	PNR/CN
Coléoptères					
*données plan de gestion ENA/PNRPL 2002 (données ENA)					
Famille des Cétonidés					
<i>Cetonia aurata</i> (Linnaeus, 1761)	Cétoine dorée		X		
<i>Oxythyrea funesta</i> (Poda, 1761)	Cétoine grise		X		
Famille des Cerambycidés					
<i>Brachyleptura cordigera</i> (Fuesslins, 1775)	Lepture porte-cœur		X		
<i>Lamia textor</i> (Linnaeus, 1758)	Lamie tisserand		X		
Famille des Coccinellidés					
<i>Coccinella septempunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à sept points		X		
<i>Thea vigintiduopunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à vingt-deux points		X		
Famille des Melolonthidés					
<i>Melolontha lelolontha</i> (Linnaeus, 1758)	Hanneton commun		X		
Famille des Lampyridés					
<i>Lampyrus noctiluca</i> (Linnaeus, 1767)	Ver luisant		X		
Famille des Pyrochroidés					
<i>Pyrochroa serraticornis</i> (Scopoli, 1763)	Cardinal rouge		X		
Famille des Staphylinidés					
<i>Staphylinus olens</i> (Müller, 1764)	Staphylin odorant		X		
Orthoptères					
*données plan de gestion 2002 (E. Decaux, L. Chabrol, S. Delmas, J.M. Sibert/SEL ; F. Jouandoudet/ENA)					
Famille des Tettigoniidés					
<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	Decticelle chagrinée	X		X	
<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée			X	
<i>Pholidoptera femorata</i> (Fieber, 1853)	Decticelle des friches			X	
<i>Platycleis tessellata</i> (Charpentier, 1825)	Decticelle carovée		X	X	
<i>Metrioptera roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée			X	
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré			X	
<i>Ruspolia nitidula nitidula</i> (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux		X	X	
<i>Ephippiger ephippiger diurnus</i> (Dufour, 1841)	Ephippigère des vignes		X	X	
<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	Sauterelle ponctuée		X	X	
<i>Meconema thalassinum</i> (De Geer, 1773)	Méconème tambourinaire		X		
<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Phanéroptère commun		X	X	
<i>Phaneroptera nana nana</i> (Fieber 1853)	Phanéroptère méridional		X	X	
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande sauterelle verte		X	X	
Famille des Tétrigidés					
<i>Tetrix tenuicornis</i> (Sahlberg, 1893)	Tétrix des carrières		X		
<i>Tetrix undulata</i> (Sowerby, 1806)	Tétrix des clairières		X		
Famille des Catantopidés					
<i>Pezottetix giornae</i> (Rossi, 1794)	Criquet pansu	X		X	
<i>Calliptamus barbarus</i> (Costa, 1836)	Criquet de Barbarie	X		X	
<i>Calliptamus italicus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet d'Italie		X	X	
Famille des Acrididés					
<i>Oedipoda decorus</i> (Germar, 1826)	Oedipode soufrée	X		X	
<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)	Oedipode turquoise	X		X	
<i>Oedipoda germanica</i> (Latreille, 1804)	Criquet rouge			X	
<i>Omocestus petraeus</i> (Brisout, 1855)	Criquet des friches	X		X	
<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir ébène		X	X	
<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panser, 1796)	Criquet du brachypode	X		X	
<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures	X			
<i>Chorthippus biguttulus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux		X	X	
<i>Chorthippus brunneus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettis		X	X	
<i>Chorthippus vagans ssp. vagans</i> (Eversman, 1848)	Criquet des pins			X	
<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout, 1848)	Criquet des mouillères	X		X	
<i>Euchorthippus pulvinatus gallicus</i> (Maran, 1957)	Criquet glauque		X		
<i>Aiolopus strepens</i> (Latreille, 1804)	Oedipode automnal	X		X	
<i>Aiolopus thalassinus thalassinus</i> (Fabricius, 1781)	Criquet émeraude		X		
<i>Arcyptera fusca</i> (Pallas, 1173)	Criquet bariolé		X		



INSECTES		2002	2003	2008	2008
		(ENA)*	(ENA)	(ENA)	PNR/CN
Orthoptères					
*données plan de gestion 2002 (E. Decaux, L. Chabrol, S. Delmas, J.M. Sibert/SEL ; F. Jouandoudet/ENA)					
Famille des Acrididés (suite)					
<i>Mecostethus alliaceus</i> (Germar, 1817)	Criquet des roseaux		X		
<i>Stenobothrus stigmaticus</i> (Rambur 1838)	Sténobothre nain		X		
<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux			X	
Famille des Gryllidés					
<i>Gryllus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Grillon champêtre		X	X	
<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	Grillon des bois		X	X	
<i>Pteronemobius beydenii</i> (Fischer, 1853)	Grillon des marais			X	
<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1753)	Grillon d'Italie			X	
Famille des Gryllotalpidés					
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (Linnaeus, 1758)	Courtillière		X		
Dermaptères					
Famille des Forficulidés					
<i>Forficula auricularia</i> (Linnaeus, 1758)	Forficule		X		
Hyménoptères					
Famille des Vespidae					
<i>Vespa crabro</i> (Linnaeus, 1758)	Frelon		X		
Mécoptères					
Famille des Panorpidés					
<i>Panorpa</i> sp.	Mouche scorpion		X		
Mantoptères					
*données issues du plan de gestion ENA/PNRPL 2002 (P. Fabre, G. Marcoux/ENA)					
Famille des Mantidés					
<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse	X		X	X
Famille des Empusidés					
<i>Empusa pennata</i> (Thunberg, 1815)	Empuse	X		X	X
Homoptères					
*données plan de gestion ENA/PNRPL 2002 (P. Fabre/ENA)					
Famille des Cicadidés					
<i>Cicada orni</i> (Linnaeus, 1758)	Cigale de l'orme	X			X
Hémiptères					
Famille des Coreidés					
<i>Syrnastes rhombeus</i> (Linnaeus, 1767)	Punaise rhomboïdale		X		
Famille des Pentatomidés					
<i>Graphosoma lineata</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise arlequin		X		
Phasmoptères					
Famille des Bacillidés					
<i>Clonopsis gallica</i> (Charpentier, 1825)	Phasme gaulois		X		
Lépidoptères					
*données PG (E. Decaux, L. Chabrol, S. Delmas, J.M. Sibert/SEL ; I. Van Hakler/LPO ; P. Fabre, F. Jouandoudet/ENA)					
Famille des Hesperiidés					
<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	Point de Hongrie	X		X	
<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	Virgule		X	X	
<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	Miroir		X		
<i>Ochlodes venatus</i> (Turati, 1905)	Sylvaine		X	X	
<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Hespérie des sanguisorbes	X			
<i>Pyrgus malvae</i> (Linnaeus, 1758)	Hespérie de la mauve	X			
<i>Pyrgus carthami</i> (Hübner, 1813)	Hespérie du carthame	X			
<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	Hespérie du chiendent	X			
<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	Hespérie de la houque			X	



INSECTES		2002	2003	2008	2008
		(ENA)*	(ENA)	(ENA)	PNR/CN
Lépidoptères					
Famille des Pieridés					
<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la moutarde	X		X	
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du chou	X			
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la rave		X	X	
<i>Pieris mannii</i> (Mayer, 1851)	Piéride de l'ibéride		X		
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du navet		X		
<i>Colias alfacariensis</i> (Ribbe, 1905)	Fluoré	X		X	
<i>Colias crocea</i> (Fourcroy, 1785)	Souci	X		X	
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron	X			
<i>Gonepteryx cleopatra</i> (Linnaeus, 1767)	Citron de Provence	X			
Famille des Lycaenidés					
<i>Satyrion spini</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Thécla du prunellier	X			
<i>Lycena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	Cuivré commun	X		X	
<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	Argus frère	X		X	
<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla de la ronce		X		
<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des nerpruns		X		
<i>Maculinea arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	X	X	X	
<i>Pseudophilotes baton</i> (Bersträsser, 1779)	Azuré du thym	X			
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Argus bleu	X	X	X	
<i>Polyommatus thersites</i> (Cantener, 1835)	Azuré de l'esparcette		X		
<i>Polyommatus coridon</i> (Poda, 1761)	Azuré bleu-nacré	X	X	X	
<i>Polyommatus bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste	X	X	X	
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier de corail	X		X	
<i>Evers alceas</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Azuré de la faucille		X	X	
<i>Evers argiades</i> (Pallas, 1771)	Argus du trèfle			X	
<i>Heodes tityrus</i> (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux		X		
<i>Plebejus idas</i> (Linnaeus, 1761)	Azuré du genêt		X		
<i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du bouleau		X		
<i>Thersanolycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais		X		
<i>Satyrion ilicis</i> (Esper, 1779)	Thécla de l'yeuse			X	
Famille des Papilionidés					
<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé	X		X	X
<i>Papilio machaon</i> (Linnaeus, 1758)	Machaon	X			
Famille des Nymphalidés					
<i>Araschnia lexa</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique		X	X	
<i>Arethusa arethusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mercure		X	X	
<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan		X		
<i>Azuritis reducta</i> (Staudinger, 1901)	Sylvain azuré		X		
<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit nacré		X		
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis	X			
<i>Ladoga camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain		X		
<i>Lasiommata maera</i> (Linnaeus, 1767)	Némusien (m), Ariane (f)		X		
<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère, Satyre	X		X	
<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)	Céphale	X		X	
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Procris	X		X	
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis	X		X	
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil	X		X	
<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-deuil	X	X	X	
<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène	X		X	
<i>Minois dryas</i> (Scopoli, 1763)	Grand nègre des bois	X		X	
<i>Charaxa briseis</i> (Linnaeus, 1764)	Hermite	X		X	
<i>Hipparchia semele</i> (Linnaeus, 1758)	Agriste	X			
<i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)	Sylvandre	X			
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne	X		X	
<i>Brenthis beate</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la filipendule	X			
<i>Brenthis daphne</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la ronce	X		X	
<i>Clossiana dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite violette	X		X	
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite tortue	X			
<i>Inachis io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon du jour	X		X	X
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain	X			
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-dame	X			
<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	Damier noir		X		
<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mélitée des centaures	X		X	



INSECTES

Lépidoptères

Famille des Nymphalidés

<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1779)	Mélitée orangée	X		X	
<i>Melicta parthenoides</i> (Kefenstein, 1851)	Mélitée des scabieuses	X			
<i>Melicta athalia</i> (Rottemburg, 1775)	Mélitée du mélampyre			X	
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma		X	X	
<i>Speyeria aglaja</i> (Linnaeus, 1758)	Grand nacré		X		
<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775 subsp. <i>aurinia</i>)	Damier de la succise	X	X		

Famille des Arctiidés

<i>Eupaglia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Ecaille chinée		X	X	

Famille des Zygaenidés

<i>Zygaena camiolica</i> (Scopoli, 1763)	Zygène de la camiole		X		
<i>Zygaena fausta</i> (Linnaeus, 1767)	Zygène de la bruyère		X	X	
<i>Zygaena filipendula</i> (Linnaeus, 1758)	Zygène de la spirée		X	X	

Famille des Lasiocampidés

<i>Lasiocampa quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Bombyx du chêne		X		

Famille des Sphingidés

<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	Moro sphinx		X		

Famille des Saturnidés

<i>Saturnia pavonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit paon de nuit		X		



ANNEXE 3 : Statuts des espèces animales recensées sur le Plateau d'Argentine

Légende des principaux symboles utilisés pour les statuts de la faune

Protection Nationale

♦ Oiseaux :

"Arrêté du 17/04/81 modifié fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (JORF¹ du 19/05/1981)".

No.1 : article 1 modifié (JORF du 03/04/1984, 04/07/1991 et 10/11/1992) : « sont interdits en tout temps et sur tout le territoire métropolitain pour les spécimens vivants la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation ; pour les spécimens vivants ou morts le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat. »

Ch : Espèce de gibier dont la chasse est autorisée "Arrêté modifié du 26/06/87 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (JORF du 29/09/1987 et du 15/02/1995).

Nu : Espèce susceptible d'être classée nuisible "Arrêté du 30/09/1988 fixant la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles par le Préfet (JORF du 02/10/1988)".

♦ Mammifères :

"Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF du 23/04/2007)".

Nm. 2 : article 2 modifié présentant la réglementation pour les espèces de mammifères dont la liste est fixée :

« I. - Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

III. - Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens de mammifères prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée »

♦ Reptiles :

"Arrêté du 19/11/2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF du 18/12/2007)".

Nar. 1 : « sont interdits en tout temps et sur tout le territoire métropolitain pour les spécimens vivants la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation ; pour les spécimens vivants ou morts le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat. »

Nar. 2 : « sont interdits en tout temps et sur tout le territoire métropolitain pour les spécimens vivants la mutilation, la naturalisation ; pour les spécimens vivants ou morts, détruits, capturés ou enlevés le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat. »

¹ : JORF = Journaux Officiels de la République Française



♦ **Insectes :**

"Arrêté du 23/04/2007 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national ".

Ni.1 : article 1 : « sont interdits en tout temps et sur tout le territoire métropolitain pour les spécimens vivants la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la préparation aux fins de collection ; pour les spécimens vivants ou morts le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat. »

Ri.1 : même article (1) mais uniquement valable pour les espèces d'insectes en région Ile-de-France.

Protection Européenne

♦ **An 2, An 4 et An 5** : Annexes II et IV de la **"Directive Habitats, Faune, Flore"** n°92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (JOCE² du 22/07/1992).

Annexe III/a : "espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation".

Annexe IV/a : "espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte".

Annexe V/a : "espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion".

♦ **OI / OII / OIII** : Annexes I, II et III de la **"Directive Oiseaux"** n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JORF du 25/04/1979 ; dernière modification JOCE du 30/06/1996).

OI : Annexe I : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier
en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

OII/1 et OII/2 : Annexe II : espèces pouvant être chassées ; partie 1 (espèces pouvant
être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive) et partie 2 (espèces pouvant être chassées seulement dans les Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées).

OIII/1 : Annexe III : espèces pouvant être commercialisées ; partie 1 (espèces pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente ne sont pas interdits, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis).

♦ **B2/B3** : Annexes II et III de la **Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe** (JORF du 28/08/1990 et du 20/08/1996).

Annexe II : "espèces de faune strictement protégées".

Annexe III : "espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée".

² : JOCE = Journaux Officiels des Communautés Européennes



- ♦ **b2 : Annexe II de la Convention de Bonn du 23 juin 1979 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage** (JORF du 30/10/1990).

Annexe II : "espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées".

- ♦ **W2 et W3 : Annexe II et III de la Convention de Washington du 3 mars 1979 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).** (JORF du 17/09/1978 ; dernière modification JORF du 22/03/1996).

Annexe II : "espèces vulnérables dont le commerce est strictement réglementé".

Annexe III : "espèces qu'une partie contractante déclare soumise à une réglementation ayant pour but d'empêcher ou de restreindre leur exploitation".

- ♦ **A : Annexe A du Règlement Communautaire CITES (CE) n° 318/2008 de la Commission du 31/03/08 relatif à l'application dans la Communauté de la CITES.** (dernière modification JOCE du 08/04/2008).

- Annexe A applicables à toutes les espèces de l'Annexe I du règlement CE n° 338/97 : "espèces menacées d'extinction dont le commerce à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne est interdit, sauf dans des conditions exceptionnelles".

Liste Rouge

- ♦ Région Aquitaine :

cat. 3 : espèce menacée, à surveiller

- ♦ France : Catégories de menace utilisées (à partir des catégories *UICN*¹ de 2009).

EN : espèce en danger.

VU : espèce vulnérable.

NT : espèce quasi-menacée.

LC : espèce en préoccupation mineure.

Pour les Insectes : à partir des catégories *UICN* de 1990)

E : espèce en danger

Source : Statut de la faune de France métropolitaine, MNHN, Paris, 1997.

- ♦ Monde : Catégories de menace *UICN* utilisées.

EN : espèce en danger.

VU : espèce vulnérable.

NT : espèce quasi-menacée.

LC : espèce en préoccupation mineure.

Source : The IUCN Red List of Threatened Species, IUCN, 2008.

¹ : *UICN* = Union Internationale pour la Conservation de la Nature



Pour les Insectes : à partir des catégories UICN de 1990 :

LR : faible risque

nt : quasi-menacée

Source : *Statut de la faune de France métropolitaine, MNHN, Paris, 1997.*

Statut biologique

♦ Mammifères, Reptiles, Amphibiens : Catégories utilisées

R : Reproducteur

Rr : Reproducteur régulier

Ri : Reproducteur irrégulier

S : Sédentaire strict

ST : Sédentaire transhumant

M : Migrateur strict

Mr : Migrateur régulier

Mi : Migrateur irrégulier

O : Occasionnel

Source : *Statut de la faune de France métropolitaine, MNHN, Paris, 1997.*

♦ Oiseaux : Catégories utilisées

Populations nichant en France

Nidification

NE : Nicheur éteint

NO : Nicheur occasionnel ou accidentel

NR : Moins de 100 couples nicheurs

N3 : 100 – 1 000 couples nicheurs

N4 : 1 000 – 10 000 couples nicheurs

N5 : 10 000 – 100 000 couples nicheurs

N6 : 100 000 – 1 000 000 couples nicheurs

N7 : Plus de 1 000 000 couples nicheurs

Comportement hivernal

M : Migrateur

GM : Généralement migrateur

MP : Migrateur partiel

ST : Généralement sédentaire
ou transhumant

S : Sédentaire

Toutes populations hors périodes de reproduction

Passage

O : Occasionnel ou accidentel
occasionnel

R : Rare

PC : Peu commun

C : Commun

Séjour

HO : Hivernant exceptionnel ou

HR : Hivernant rare (< 100 individus)

H3 : 100 – 1 000 hivernants

H4 : 1 000 – 10 000 hivernants

H5 : 10 000 – 100 000 hivernants

H6 : 100 000 – 1 000 000 hivernants

H7 : 1 – 10 millions d'hivernants

H8 : Plus de 10 millions d'hivernants

Source : *"liste des oiseaux de France métropolitaine" CRUON et al, 1997*



MAMMIFERES

		Protection					Liste rouge		Statut
		France	Chasse	Dir. Hab.	Berne	Bonn	France	Monde	biologique
Chiroptères									
Famille des Rhinolophidés									
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	Nm.2		An2, An4	B2	b2	NT	LC	Rr, ST
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	Nm.2		An2, An4	B2	b2	LC	LC	Rr, ST
Famille des Vespertilionidés									
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle	Nm.2		An2, An4	B2	b2	LC	NT	Rr, ST
<i>Miniopterus schreibersi</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	Nm.2		An2, An4	B2	b2	VU	NT	Rr, Mr
<i>Myotis blythii</i> (Tomes, 1857)	Petit Murin	Nm.2		An2, An4	B2	b2	NT	LC	Rr, ST
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Vespertilion de Daubenton	Nm.2		An4	B2	b2	LC	LC	Rr, ST
<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Vespertilion à oreilles échancrées	Nm.2		An2, An4	B2	b2	LC	LC	Rr, ST
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Nm.2		An2, An4	B2	b2	LC	LC	Rr, ST
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Vespertilion à moustaches	Nm.2		An4	B2	b2	LC	LC	Rr, ST
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Vespertilion de Natterer	Nm.2		An4	B2	b2	LC	LC	Rr, ST
<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	Nm.2		An4	B2	b2	LC	LC	Rr, ST
<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Bl., 1839)	Pipistrelle de Nathusius	Nm.2		An4	B2	b2	NT	LC	Rr, Mr
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Nm.2		An4	B3	b2	LC	LC	Rr, ST
<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	Nm.2		An4	B2	b2	LC	LC	Rr, ST
<i>Plecotus austriacus</i> (Fischer, 1829)	Oreillard gris	Nm.2		An4	B2	b2	LC	LC	Rr, ST
<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	Nm.2		An4	B2	b2	NT	LC	Rr, Mr
Carnivores									
Famille des Canidés									
<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux		Ch, Nu				LC	LC	Rr, S
Famille des Mustélidés									
<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen		Ch		B3		LC	LC	Rr, S
<i>Mustela putorius</i> (Linnaeus, 1758)	Putois d'Europe		Ch, Nu	An5	B3		LC	LC	Rr, S
Famille des Viverridés									
<i>Genetta genetta</i> (Linnaeus, 1758)	Genette	Nm.2		An5	B3		LC	LC	Rr, S
Artiodactyles									
Famille des Cervidés									
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil		Ch		B3		LC	LC	Rr, S
Rongeurs									
Famille des Sciuridés									
<i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Ecureuil roux	Nm.2			B3		LC	LC	Rr, S



MAMMIFERES

		Protection					Liste rouge		Statut biologique
		France	Chasse	Dir. Hab.	Berne	Bonn	France	Monde	
Lagomorphes									
Famille des Léporidés									
<i>Lepus europaeus</i> (Pallas, 1778)	Lièvre d'Europe		Ch				LC	LC	Rr, S
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne		Ch, Nu				NT	NT	Rr, S

OISEAUX

		Protection						Liste rouge		Statut biologique
		France	Chasse	Dir. Ois.	Berne	Bonn	Wash.	France	Monde	
Accipitriformes										
Famille des Accipitridés										
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	No.1			B2	b2	W2, C1	LC	LC	N5MP C H5
<i>Circus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circète Jean-le-Blanc	No.1		OI	B2	b2	W2, C1	LC	LC	N4M PC
<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	Busard Saint Martin	No.1		OI	B2	b2	W2, C1	LC	LC	N4MP PC H4
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milieu noir	No.1		OI	B2	b2	W2, C1	LC	LC	N4GM C HR
<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milieu royal	No.1		OI	B2	b2	W2, C1	VU	NT	N4MP PC H4
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	No.1		OI	B2	b2	W2, C1			N5M C
Famille des Falconidés										
<i>Falco subbuteo</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon hobereau	No.1			B2	b2	W2, C1	LC	LC	N4M PC
<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon crécerelle	No.1			B2	b2	W2, C1	LC	LC	N5MP C H5
Strigiformes										
Famille des Strigidés										
<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc	No.1			B2		W2, C1	LC	LC	N4ST PC H5
<i>Strix aluco</i> (Linnaeus, 1758)	Chouette hulotte	No.1			B2		W2, C1	LC	LC	N5S H5
Famille des Tytonidés										
<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Effraie des clochers	No.1			B2		W2, C1	LC	LC	N5ST R H5
Ciconiiformes										
Famille des Ardeidés										
<i>Ardea cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	Héron cendré	No.1			B3			LC	LC	N5MP C H5
<i>Ardea purpurea</i> (Linnaeus, 1766)	Héron pourpré	No.1		OI	B2	b2		LC	LC	N4M C
Galliformes										
Famille des Phasianidés										
<i>Alectoris rufa</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix rouge		Ch	OII/1, OIII/1	B3			LC	LC	N6S H6
Columbiformes										
Famille des Columbidae										
<i>Columba livia</i> (Gmelin, 1789)	Pigeon biset		Ch	OII/1	B3		W3, C1	EN	LC	NRS
<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Pigeon ramier		Ch, Nu	OII/1, OIII/1				LC	LC	N7MP C H7
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivald, 1838)	Tourterelle turque		Ch	OII/2	B3			LC	LC	N5S H5
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois		Ch	OII/2	B3		W3	LC	LC	N6M C



OISEAUX

OISEAUX		Protection						Liste rouge		Statut
		France	Chasse	Dir. Ois.	Berne	Bonn	Wash.	France	Monde	biologique
Cuculiformes										
Famille des Cuculidés										
<i>Cuculus canorus</i> (Linnaeus, 1758)	Coucou gris	No.1			B3					N6M C
Caprimulgiformes										
Famille des Caprimulgidés										
<i>Caprimulgus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Engoulevent d'Europe	No.1		OI	B2		W2	LC	LC	N4M C
Apodiformes										
Famille des Apodidés										
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	No.1			B3			LC	LC	N6M C
Piciformes										
Famille des Picidés										
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	No.1			B2			LC	LC	N6S R H6
<i>Picus viridis</i> (Linnaeus, 1758)	Pic vert	No.1			B2			LC	LC	N6S H6
Passériformes										
Famille des Alaudidés										
<i>Alauda arvensis</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette des champs	No.1	Ch	OII/2	B3			LC	LC	N7ST C H7
<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu			OI	B3			LC	LC	N5MP C H5
Famille des Hirundinidés										
<i>Delichon urbica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	No.1			B2			LC	LC	N6M C
<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle rustique	No.1			B2			LC	LC	N7M C HO
Famille des Motacillidés										
<i>Anthus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit rousseline	No.1		OI	B2			LC	LC	N4M PC
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	No.1			B2			LC	LC	N6M C
<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	Bergeronnette grise	No.1			B2			LC	LC	N6MP C H6
Famille des Troglodytidés										
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	No.1			B2			LC	LC	N7ST PC H7
Famille des Turdidés										
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rouge-gorge familier	No.1			B2			LC	LC	N7MP C H7
<i>Phoenicurus ochruros</i> (Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	No.1			B2			LC	LC	N6MP C H5
<i>Saxicola torquata</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâte	No.1			B2			LC	LC	N6MP C H6
<i>Turdus iliacus</i> (Linnaeus, 1766)	Grive mauvis		Ch	OII/2	B3			LC	LC	CH6
<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Merle noir		Ch	OII/2	B3			LC	LC	N7MP C H7
<i>Turdus philomelos</i> (Brehm, 1831)	Grive musicienne		Ch	OII/2	B3			LC	LC	N6MP C H7
<i>Turdus viscivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Grive draine		Ch	OII/2	B3			LC	LC	N6MP C H6
Famille des Sylviidés										
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte	No.1			B2			LC	LC	N5M PC
<i>Phylloscopus bonelli</i> (Vieillot, 1819)	Pouillot de Bonelli	No.1			B2			LC	LC	N6M C



OISEAUX

OISEAUX		Protection					Liste rouge		Statut biologique	
		France	Chasse	Dir. Ois.	Berne	Bonn	Wash.	France		Monde
Passériformes (suite)										
Famille des Sylviidés (suite)										
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Pouillot véloce	No.1			B2			LC	LC	N7GM C H5
<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechst., 1793)	Pouillot siffleur	No.1			B2			VU	LC	N5M C
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	No.1			B2			LC	LC	N7MP C H6
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	No.1			B2			LC	LC	N6M C
<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787)	Fauvette grisette	No.1			B2			NT	LC	N6M C HO
<i>Sylvia undata</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette pitchou	No.1		OI	B2			NT	LC	N6ST PCH6
Famille des Aegithalidés										
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	No.1			B3			LC	LC	N6ST R H6
Famille des Paridés										
<i>Parus caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue	No.1			B2			LC	LC	N6ST PC H6
<i>Parus cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange huppée	No.1			B2			LC	LC	N5S H5
<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange charbonnière	No.1			B2			LC	LC	N7S PCH7
Famille des Sittidés										
<i>Sitta europaea</i> (Linnaeus, 1758)	Sitelle torchepot	No.1			B2			LC	LC	N6S H6
Famille des Oriolidés										
<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe	No.1			B2			LC	LC	N5M C
Famille des Laniidés										
<i>Lanius collurio</i> (Linnaeus, 1758)	Pie grièche écorcheur	No.1		OI	B2			LC	LC	N6M C
Famille des Corvidés										
<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	Corneille noire		Ch, Nu	OII/2				LC	LC	N6ST PC H6
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes		Ch, Nu	OII/2				LC	LC	N6S C H6
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde		Ch, Nu	OII/2				LC	LC	N6S O H6
Famille des Sturnidés										
<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Etourneau sansonnet		Ch, Nu	OII/2				LC	LC	N7ST C H8
Famille des Passéridés										
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique							LC	LC	N7S PCH7
Famille des Certhidés										
<i>Certhia brachydactyla</i> (Brehm, 1820)	Grimpereau des jardins	No.1			B2			LC	LC	N6S H6
Famille des Fringillidés										
<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	No.1			B2			VU	LC	N7MP C H7
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	No.1			B2			LC	LC	N7MP C H7
<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	No.1			B2			LC	LC	N7MP C H7
<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Pinson des arbres	No.1			B3			LC	LC	N7ST C H8
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	No.1			B2			LC	LC	N6MP C H6



OISEAUX

OISEAUX		Protection					Liste rouge		Statut biologique	
		France	Chasse	Dir. Ois.	Berne	Bonn	Wash.	France		Monde
Passériformes (suite)										
Famille des Emberizidés										
Emberiza cirrus (Linnaeus, 1758)	Bruant zizi	No.1			B2			LC	LC	N6MP PC H6 N7MP CH7
Emberiza citrinella (Linnaeus, 1758)	Bruant jaune	No.1			B2			NT	LC	
Famille des Prunellidés										
Prunella modularis (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	No.1			B2			LC	LC	N6MP CH6

REPTILES

		Protection					Liste rouge		Statut biologique
		France	Chasse	Dir. Hab.	Berne	Bonn	France	Monde	
Squamates									
Famille des Lacertidés									
<i>Lacerta lepida</i> (Daudin, 1802)	Lézard ocellé	Nar.1			B2		VU	NT	Rr, S
<i>Lacerta bilineata</i> (Daudin, 1802)	Lézard vert occidental	Nar.1		An4	B2		LC	LC	Rr, S
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Nar.1		An4	B2		LC	LC	Rr, S
Famille des Colubridés									
<i>Coluber viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune	Nar.1		An4	B2		LC	LC	Rr, S
<i>Coronella girondica</i> (Daudin, 1803)	Coronelle girondine	Nar.1			B3		LC	LC	Rr, S
Famille des Vipéridés									
<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic	Nar.2			B3		LC	LC	Rr, S

AMPHIBIENS

		Protection					Liste rouge		Statut biologique
		France	Chasse	Dir. Hab.	Berne	Bonn	France	Monde	
Urodèles									
Famille des Salamandridés									
<i>Salamandra salamandra</i> (Linnaeus, 1758)	Salamandre tachetée	Nar.1			B3		LC	LC	Rr, S
Anoures									
Famille des Bufonidés									
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	Nar.1			B3		LC	LC	Rr, ST
Famille des Ranidés									
<i>Rana dalmatina</i> (Fitzinger, 1838)	Grenouille agile	Nar.1		An4	B2		LC	LC	Rr, S
Famille des Discoglossidés									
<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Alyte accoucheur	Nar.1		An4	B2		LC	LC	Rr, S



INSECTES

		Protection					Liste rouge	
		France		Dir. Hab.	Berne	Bonn	France	Monde
Odonates								
Famille des Lestidés								
<i>Sympetma fusca</i> Van Den Linden, 1820	Leste brun							
Famille des Gomphidés								
<i>Gomphus graslini</i> Rambur, 1842	Gomphe de Graslin	Ni.1		An2, An4	B2		VU	NT
<i>Onychogomphus uncatu</i> (Charpentier, 1840)	Gomphe à crochets							
Famille des Cordulégastéridés								
<i>Cordulegaster b. boltonii</i> Donovan, 1807	Cordulégastre annelé	Ri.1						
Famille des Corduliidés								
<i>Oxygastra curtisii</i> Dale, 1834	Cordulie à corps fin	Ni.1		An2, An4	B2		VU	NT
Famille des Libellulidés								
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié							
Famille des Caloptérygidés								
<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge							
Coléoptères								
Famille des Chrysomélidés								
<i>Arrhenocoela lineata</i> (Rossi, 1790)	Altyse de la brande							
<i>Timarcha tenebricosa</i> (Fabricius, 1775)	Crache-sang							
Famille des Lucanidés								
<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Lucane cerf-volant			An2	B3			
<i>Dorcus parallelipipedus</i> (Linnaeus, 1758)	Petite biche							
Famille des Carabidés								
<i>Abax parallelipipedus</i> (Piller & M., 1783)	Féronie noire							
<i>Carabus granulatus</i> (Linnaeus, 1758)	Carabe granuleux							
<i>Carabus nemoralis</i> (Müller, 1764)	Carabe bronzé							
<i>Carabus purpurascens</i> (Dejean, 1828)	Carabe purpurin							
<i>Cicindela campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Cicindèle champêtre							
Famille des Cétonidés								
<i>Cetonia aurata</i> (Linnaeus, 1761)	Cétoine dorée							
<i>Oxythyrea funesta</i> (Poda, 1761)	Cétoine grise							
Famille des Cerambycidés								
<i>Brachyleptura cordigera</i> (Fuesslins, 1775)	Lepture porte-cœur							
<i>Lamia textor</i> (Linnaeus, 1758)	Lamie tisserand	Ri.1						
Famille des Coccinellidés								
<i>Coccinella septempunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à sept points							
<i>Thea vigintiduopunctata</i> (Linnaeus, 1758)	Coccinelle à vingt-deux points							



INSECTES

		Protection					Liste rouge		
		France		Dir. Hab.	Berne	Bonn	France	Monde	Région Aq
Coléoptères (suite)									
Famille des Melolonthidés									
<i>Melolontha lelolontha</i> (Linnaeus, 1758)	Hanneton commun								
Famille des Lampyridés									
<i>Lampyris noctiluca</i> (Linnaeus, 1767)	Ver luisant								
Famille des Pyrochroidés									
<i>Pyrochroa serraticomis</i> (Scopoli, 1763)	Cardinal rouge								
Famille des Staphylinidés									
<i>Staphylinus olens</i> (Müller, 1764)	Staphylin odorant								
Orthoptères									
Famille des Tettigoniidés									
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré								
<i>Ephippiger ephippiger diurnus</i> Dufour, 1841	Ephippigère des vignes								
<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	Sauterelle ponctuée								
<i>Meconema thalassinum</i> (De Geer, 1773)	Méconème tambourinaire								
<i>Metrioptera roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée								
<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Phanéroptère commun								
<i>Phaneroptera nana nana</i> (Fieber 1853)	Phanéroptère méridional								
<i>Pholidoptera femorata</i> (Fieber, 1853)	Decticelle des friches								
<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée								
<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	Decticelle chagrinée								
<i>Platycleis tessellata</i> (Charpentier, 1825)	Decticelle caroyée								
<i>Ruspolia nitidula nitidula</i> (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux								
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande sauterelle verte	Ri.1							
Famille des Tétrigidés									
<i>Tetrix tenuicornis</i> (Sahlberg, 1893)	Tétrix des carrières								
<i>Tetrix undulata</i> (Sowerby, 1806)	Tétrix des clarières								
Famille des Catantopidés									
<i>Calliptamus barbarus</i> (Costa, 1836)	Criquet de Barbarie								
<i>Calliptamus italicus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet d'Italie								
<i>Pezottetix giornae</i> (Rossi, 1794)	Criquet pansu	Ri.1							
Famille des Acrididés									
<i>Ailopus strepens</i> (Latreille, 1804)	Oedipode automnal								
<i>Aiolopus thalassinus thalassinus</i> (Fabricius, 1781)	Criquet émeraude								
<i>Arcyptera fusca</i> (Pallas, 1173)	Criquet bariolé								



INSECTES

INSECTES		Protection					Liste rouge		
		France		Dir. Hab.	Berne	Bonn	France	Monde	Région Aq
Orthoptères (suite)		Ri.1						cat.3	
Famille des Acrididés (suite)									
<i>Chorthippus biguttulus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux								
<i>Chorthippus brunneus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettis								
<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures								
<i>Chorthippus vagans vagans</i> (Eversman, 1848)	Criquet des pins								
<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout, 1848)	Criquet des mouillères								
<i>Euchorthippus pulvinatus gallicus</i> (Maran, 1957)	Criquet glauque								
<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux								
<i>Mecostethus alliaceus</i> (Germar, 1817)	Criquet des roseaux								
<i>Oedaleus decorus</i> (Germar, 1826)	Oedipode soufrée								
<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)	Oedipode turquoise								
<i>Oedipoda germanica</i> (Latreille, 1804)	Criquet rouge								
<i>Omocestus petraeus</i> (Brisout, 1855)	Criquet des friches								
<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir ébène								
<i>Stenobothrus lineatus</i> (Panser, 1796)	Criquet du brachypode								
<i>Stenobothrus stigmaticus</i> (Rambur 1838)	Sténobothre nain								
Famille des Gryllidés		Ri.1							
<i>Gryllus campestris</i> (Linnaeus, 1758)	Grillon champêtre								
<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	Grillon des bois								
<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1753)	Grillon d'Italie								
<i>Pteronemobius beydenii</i> (Fischer, 1853)	Grillon des marais								
Famille des Gryllotalpidés									
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i> (Linnaeus, 1758)	Courtilière								
Dermaptères									
Famille des Forficulidés									
<i>Forficula auricularia</i> (Linnaeus, 1758)	Forficule								
Hyménoptères									
Famille des Vespidés									
<i>Vespa crabro</i> (Linnaeus, 1758)	Frelon								
Mécoptères									
Famille des Panorpidés									
<i>Panorpa</i> sp.	Mouche scorpion								



INSECTES

		Protection					Liste rouge	
		France		Dir. Hab.	Berne	Bonn	France	Monde
Mantoptères								
Famille des Mantodés		Ri.1						
<i>Mantis religiosa</i> Linnaeus, 1758	Mante religieuse							
<i>Empusa pennata</i> Thunberg	Empuse							
Homoptères								
Famille des Cicadidés								
<i>Cicada orni</i> (Linnaeus, 1758)	Cigale de l'orne							
Hémiptères								
Famille des Coréidés								
<i>Syromastes rhombeus</i> (Linnaeus, 1767)	Punaise rhomboïdale							
Famille des Pentatomidés								
<i>Graphosoma lineata</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise arlequin							
Phasmoptères								
Famille des Bacillidés								
<i>Clonopsis gallica</i> (Charpentier, 1825)	Phasme gaulois							
Lépidoptères								
Famille des Hesperiidés		Ri.1						
<i>Erynnis tages</i> Linnaeus, 1758	Point-de-Hongrie							
<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	Virgule							
<i>Heteropterus morpheus</i> (Pallas, 1771)	Miroir							
<i>Ochlodes venatus</i> (Turati, 1905)	Sylvaine							
<i>Pyrus carthami</i> (Hübner, 1813)	Hespérie du carthame							
<i>Pyrus malvae</i> (Linnaeus, 1758)	Hespérie de la mauve							
<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Hespérie des sanguisorbes							
<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	Hespérie du chiendent							
<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	Hespérie de la houque							
Famille des Papilionidés								
<i>Iphiclydes podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé							
<i>Papilio machaon</i> (Linnaeus, 1758)	Machaon							
Famille des Piéridés								
<i>Colias alfacariensis</i> (Ribbe, 1905)	Fluoré	Ri.1						
<i>Colias crocea</i> (Fourcroy, 1785)	Souci							
<i>Gonepteryx cleopatra</i> (Linnaeus, 1767)	Citron de Provence							
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron							
<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la moutarde							
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du chou							
<i>Pieris mannü</i> (Mayer, 1851)	Piérade de l'ibéride							



INSECTES

		Protection					Liste rouge	
		France		Dir. Hab.	Berne	Bonn	France	Monde
Lépidoptères (suite)								
Famille des Pieridés (suite)								
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du navet							
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la rave							
Famille des Lycaenidés								
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier de corail							
<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Théccla de la ronce							
<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des nerpruns							
<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	Argus frêle							
<i>Everes alcetas</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Azuré de la faucille							
<i>Everes argiades</i> (Pallas, 1771)	Argus du trèfle							
<i>Heodes tityrus</i> (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux							
<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	Cuivré commun							
<i>Maculinea arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du serpolet	Ni.1		An4	B2		E	LR : nt
<i>Plebejus idas</i> (Linnaeus, 1761)	Azuré du genêt	Ri.1						
<i>Polyommatus bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste							
<i>Polyommatus coridon</i> (Poda, 1761)	Azuré bleu-nacré							
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Argus bleu							
<i>Polyommatus thersites</i> (Cantener, 1835)	Azuré de l'esparcette							
<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré du thym	Ri.1						
<i>Satyrrium ilicis</i> (Esper, 1779)	Théccla de l'yeuse							
<i>Satyrrium spini</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Théccla du prunellier							
<i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)	Théccla du bouleau							
<i>Thersamolycaena dispar</i> (Haworth, 1802)	Cuivré des marais	Ni.1		An2, An4	B2		E	LR : nt
Famille des Nymphalidés								
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite tortue							
<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan							
<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique							
<i>Arethusana arethusia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mercure	Ri.1						
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne							
<i>Azuritis reducta</i> (Staudinger, 1901)	Sylvain azuré							
<i>Brenthis daphne</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la ronce							
<i>Brenthis hecate</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la filipendule							
<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène							



INSECTES

		Protection					Liste rouge	
		France		Dir. Hab.	Berne	Bonn	France	Monde
Lépidoptères (suite)								
Famille des Nymphalidés (suite)								
<i>Charaza briseis</i> (Linnaeus, 1764)	Hermite	Ri.1						
<i>Clossiana dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite violette							
<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)	Céphale							
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Procris							
<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775 subsp. <i>aurinia</i>)	Damier de la succise							
<i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)	Sylvandre	Ni.1		An2, An4	B2		E	
<i>Hipparchia semele</i> (Linnaeus, 1758)	Agreste	Ri.1						
<i>Inachis io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon du jour							
<i>Issoria latbonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit nacré							
<i>Ladoga camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain							
<i>Lasiommata maera</i> (Linnaeus, 1767)	Némusien (m), Ariane (f)							
<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère, Satyre							
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil							
<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-deuil							
<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du plantain	Ri.1						
<i>Melitaea diamina</i> (Lang, 1789)	Damier noir							
<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1779)	Mélitée orangée							
<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mélitée des centaurees							
<i>Melicta athalia</i> (Rottemburg, 1775)	Mélitée du mélampyre	Ri.1						
<i>Melicta parthenoides</i> (Kefenstein, 1851)	Mélitée des scabieuses							
<i>Minois dryas</i> (Scopoli, 1763)	Grand nègre des bois							
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis							
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma							
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis							
<i>Speyeria aglaja</i> (Linnaeus, 1758)	Grand nacré							
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain							
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Belle-dame							
Famille des Arctiidés								
<i>Eupaglia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Ecaïlle chinée			An2*				
Famille des Zygaenidés								
<i>Zygaena carniolica</i> (Scopoli, 1763)	Zygène de la camiole	Ri.1						
<i>Zygaena fausta</i> (Linnaeus, 1767)	Zygène de la bruyère							
<i>Zygaena filipendula</i> (Linnaeus, 1758)	Zygène de la spirée							



INSECTES

		Protection					Liste rouge	
		France		Dir. Hab.	Berne	Bonn	France	Monde
Lépidoptères (suite)								
Famille des Lasiocampidés								
<i>Lasiocampa quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Bombyx du chêne							
Famille des Sphingidés								
<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	Moro sphinx							
Famille des Saturnidés								
<i>Saturnia pavonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit paon de nuit							
Planipennes								
Famille des Ascalaphidés								
<i>Libelloides coccajus</i> (Denis & Schiffermüller)	Ascalaphe soufre							



ANNEXE 4 : devis et itinéraire technique pour la mise en place d'un parc d'élevage de Lapins de garenne (d'après étude ONCFS, HYPPOLYTE S., 2006)

Description du projet de garenne :

- superficie d'environ 1250 m².
- clôture extérieure composée de grillage d'une hauteur de 1.5m à mailles de 25mm, enterré de 20 cm.
- Bas volet de 25cm de chaque côté de la clôture.
- Deux fils électriques disposés à 10cm et 30cm du sol à l'extérieur du parc (protection contre les prédateurs terrestres).
- Une clôture intérieure en grillage à maille de 25mm d'une hauteur de 1,2m séparant la zone réservée aux reproducteurs de la zone de nourrissage.
- Deux garennes artificielles constituées d'éléments solides (souches) et recouverts de terre et de branchages.
- Une zone de nourrissage constituée de pelouse rase et aménagée avec des pièges de reprise (faux terriers).

Itinéraire technique réalisé sur le site

Les garennes seront implantées dans un habitat optimal avec une orientation sud ou sud-est pour un ensoleillement important. Aussi, les garennes sont disposées à moins de 150 mètres les unes des autres pour que les lapins puissent communiquer. Une garenne artificielle n'est pas un simple entassement de matériaux divers. Elle doit être durable pour résister aux intempéries et au temps tout en restant accueillante.

- Délimitation des emplacements des futures garennes puis élaboration d'une première couche de souches emboîtées les unes dans les autres sur 5m de diamètre.
- Ajout d'une première épaisseur de terre meuble en essayant de combler le maximum de trous car le lapin creusera lui-même ses galeries.
- Ajout d'une deuxième couche de souches emboîtées suivies de terre.
- Recouvrir l'ensemble de branches en les plaçant verticalement pour favoriser le ruissellement de l'eau.

Préparations des lâchers :

Entourer les garennes avec du grillage :

- hauteur minimale : 1m
- mailles maximales : 50mm
- enterré ou rabattu au sol sur 20cm.

Préparer nourriture et eau.

Lâchers :

En fonction des individus repris, les lâchers seront de 8 et 12 lapins de garenne par garenne artificielle construite (sex-ratio de 1 à 1,2 femelles pour 1 mâle). Il est souhaitable de les vacciner (contre la myxomatose et la VHD) et de les baguer.

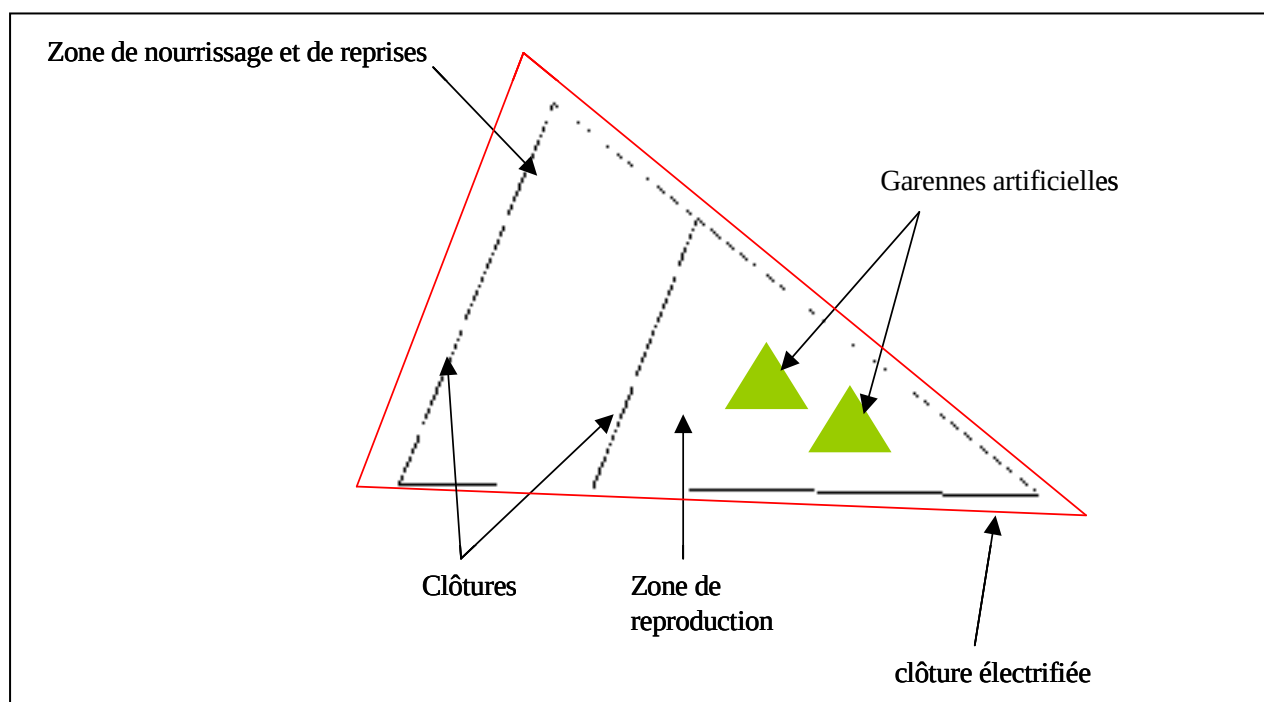
Entretien des sites :

Les garennes seront entretenues de la manière suivante :

- garder les abords en herbe rase (au moins 2m autour des garennes),
- les recouvrir de branches tous les ans au printemps,
- recharger en terre meuble tous les 3 ou 4 ans si cela se révèle nécessaire.



Schéma du dispositif d'élevage



Source : HIPPOLYTE S - ONCFS, 2006

Calcul du coût de l'opération

Poste matériel et main d'œuvre pour parc d'élevage	Quantité	Montant/unité	Total
(Clôture extérieure) grillage hauteur 1.5m	150 ml	2.56 €/ml	384 €
Grillage hauteur 0.5m bas volets	150 ml	1.13 €/ml	169,5 €
Grillage hauteur 1.2m (clôture intérieure)	50 ml	2.02 €/ml	101 €
Fils galvanisé Ø2.20	300	0.14 €/ml	42 €
Fils électriques (bobine 400m)	1	34 €	34 €
Piquets châtaigniers hauteur 1.80m	70	1,20 €	84 €
Piquets plastiques pour clôture électrique	20	1.70 €	34 €
Poste de clôture électrique (énergie 320 parc Lacmé)	1	150 €	150 €
Pile 9 V	1	29,90 €	29,90 €
Heure de pelleteuse pour la construction des deux garennes artificielles et l'aménagement de la garenne d'élevage	1	70.10 €	70.10 €
Heures de mains d'œuvre (pose du grillage)	3	A la charge du gestionnaire	
	Total fournitures et main d'œuvre : 1098,5 €		
Poste entretien des 2 garennes	Quantité	Montant/unité	Total
Heure de gyrobroyeur tous les 10 jours de mai à août	14	50 € /heure	700 €
Vaccins VHD/mixo	30	1.1 €/dose	33 €
Piégeage avec cages pièges	2	86.30 €	172,6 €
Heure pour pose du grillage	1	A la charge du gestionnaire	
	Total main d'œuvre : 905,6 €		
	TOTAL : 2004,1 €		



ANNEXE 5 : Exemple d'arrêté municipal relatif à la circulation motorisée

Arrêté municipal réglementant l'accès à certaines voies, portions de voies de la commune de

....

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-4, L.2213-23, L.2215-1 et L.2215-3 ;

Vu la loi n°91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du Code des communes ;

Vu le décret n°92-258 du 20 mars 1992 portant modification du Code de la route et application de la loi n°91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du Code des communes ;

Vu la circulaire du 6 septembre 2005 relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels ;

Vu le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Vu le plan de circulation approuvé par le conseil municipal en date du .././200. ;

Vu l'avis du Conseil municipal du .././20. aux termes duquel ... ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.2213-4 du Code général des collectivités territoriales précité, le maire peut interdire, par arrêté motivé, l'accès de certaines portions de voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies est de nature à compromettre la protection des espaces naturels remarquables de la commune ;

CONSIDERANT que le "Plateau d'Argentine" identifié à l'inventaire ZNIEFF de type I et II figure parmi les espaces naturels remarquables de la commune ;

CONSIDERANT que le conseil municipal a adopté la proposition tendant à inclure certains chemins ruraux de la commune dans le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), ce qui conduit à interdire la circulation des véhicules motorisés,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation des véhicules à moteur est interdite de manière permanente sur les voies suivantes de la commune :

- Le chemin rural allant de la parcelle _____ à la parcelle _____.

Article 2 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er}, cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public et à ceux utilisés à des fins professionnelles d'exploitation, de gestion ou d'entretien des espaces naturels (sauf pendant les périodes où les conditions climatiques (neige, fortes pluies) accentueraient l'impact de ces véhicules sur l'environnement).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie et en tout lieu qui sera jugé utile. De plus, des panneaux faisant référence à cet arrêté seront apposés aux abords des chemins désignés à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le fait de contrevenir aux interdictions de circulation fixées par le présent arrêté est passible des sanctions pénales et administratives prévues par l'article R.362-1 du code de l'environnement, à savoir :

- une amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe (jusqu'à 1500 €),
- une immobilisation administrative ou judiciaire du véhicule.

Article 5 : Une copie du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Préfet de la Dordogne et Monsieur le Sous préfet de Nontron,
Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie,
Monsieur le chef de service de l'ONCFS,
Monsieur le directeur régional de l'environnement,
Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.

Fait à, le .././200.

Le Maire



**TERRITOIRE « PLATEAU D'ARGENTINE »
MESURE TERRITORIALISEE « AQ_ARGE_PS1 »**

1. Objectifs de la mesure

« **La réouverture de pelouses sèches** » répond à un objectif de restauration de milieux ouverts d'intérêt communautaire :

- Pelouses calcaires sèches et semi-sèches – H6210
- Landes Genévriers sur pelouses calcaires – H5310

L'abandon du pâturage sur ces milieux se traduit par un développement des espèces ligneuses (prunelliers, genévriers, noisetiers...) compromettant à terme le maintien des habitats ouverts d'intérêt communautaire.

Les surfaces ainsi ouvertes sont destinées à être maintenues en couverts herbacés exploités par le pâturage.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de **183,6 € par hectare** vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « AQ_ARGE_PS1 »

2.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter 1 condition spécifique à la mesure « AQ_ARGE_PS1 » (réalisation d'un programme de travaux, Cf. 2.1.1).

2.1.1 Vous devez faire établir un programme de travaux d'ouverture des surfaces que vous souhaitez engager

Le programme de travaux d'ouverture sur 5 ans doit être établi de préférence avant le dépôt de votre demande d'engagement et dans tous les cas au plus tard le 1er juillet de l'année du dépôt de votre demande.

Contactez l'opérateur (à définir) ou la DDAF pour connaître la(es) structure(s) pouvant réaliser ce programme de travaux d'ouverture.

2.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Eligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure « AQ_NIZO_PS1 », dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation (soit 7600 € annuel, Cf. §4.2 de la notice du territoire), **les pelouses sèches de votre exploitation pour lesquelles le taux de recouvrement en ligneux est supérieur à 15 % de la surface engagée.**

Une fois les travaux d'ouverture réalisés, à compter de la 2ème année d'engagement, les surfaces engagées doivent être déclarées dans la déclaration de surfaces (S2 jaune) en landes ou parcours.



3. Cahier des charges de la mesure « AQ_ARGE_PS1 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « AQ_ARGE_PS1 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

Le cahier des charges de la mesure « AQ_ARGE_PS1 »

Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
OUVERT_01 - Faire établir par une structure agréée un programme des travaux d'ouverture et d'entretien, incluant un diagnostic de l'état initial (Cf. ci-dessous)	Vérification du programme de travaux d'ouverture	Programme de travaux établi par une structure agréée	Définitif	Principale Totale
- Enregistrement de l'ensemble des interventions d'ouverture et d'entretien sur les surfaces engagées : type d'intervention, localisation, date, outils	Vérification du cahier d'enregistrement des interventions	Cahier d'enregistrement des interventions	Réversible ¹	Secondaire ² Totale
- Mise en œuvre de votre programme individuel de travaux d'ouverture	Visuel et documentaire : vérification visuelle de la conformité de réalisation des travaux prévus et de l'élimination des rejets. Vérification sur la base de factures éventuelles et cahier d'enregistrement	Factures des travaux réalisés si prestation et /ou cahier d'enregistrement des interventions	Définitif	Principale Totale
- Mise en œuvre du programme de travaux d'entretien (après ouverture) : respect des modalités et de la fréquence des travaux d'élimination mécanique des rejets ligneux et autres végétaux indésirables décrits ci-dessous.	Visuel et documentaire : vérification visuelle de la conformité de réalisation des travaux prévus et de l'élimination des rejets. Vérification sur la base de factures éventuelles et cahier d'enregistrement	Factures des travaux réalisés si prestation et /ou cahier d'enregistrement des interventions	Définitif	Principale Totale
- Réalisation des travaux d'ouverture pendant la période déterminée dans votre programme individuel de travaux d'ouverture - Réalisation des travaux d'entretien pendant la période du 1 ^{er} septembre au 15 mai (hors période de reproduction)	Visuel et documentaire : vérification visuelle de la conformité de réalisation des travaux	Factures si prestation et/ou cahier d'enregistrement des	Réversible	Secondaire Seuils par tranche de jours d'avance /



de la faune)	prévus et de l'élimination des rejets. Vérification sur la base de factures éventuelles	interventions		retard (5/10/15 jour)
- Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées	Visuel : absence de traces d'herbicides	Néant	Définitif	Principale Totale

¹ Définitif au second constat

² Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des autres obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

Contenu du programme de travaux d'ouverture et d'entretien

Le programme de travaux d'ouverture sera adapté aux surfaces que vous souhaitez engager, afin d'atteindre un équilibre entre la ressource fourragère et le couvert arboré. Il sera établi par une structure agréée, sur la base d'un diagnostic initial de ces surfaces en terme d'embroussaillage de la part des ligneux.

Pour l'ouverture des parcelles ou parties de parcelles concernées, le programme de travaux d'ouverture précisera :

- la technique de débroussaillage d'ouverture la 1^{ère} année en fonction du milieu : broyage au sol au minimum, pour les parcelles mécanisables ; tronçonnage au ras du sol et débroussaillage manuel. L'arrachage des souches est interdit.
- si l'ouverture peut être réalisée par tranches en fonction de la surface à ouvrir, mais au maximum en trois tranches annuelles ;
- la période pendant laquelle l'ouverture des parcelles doit être réalisée, dans le respect des périodes de reproduction de la faune et de la flore. Une période d'interdiction d'intervention devra être fixée d'au minimum 60 jours 1^{er} avril et le 31 juillet, sauf sur les territoires à enjeu « DFCI » sur lesquels l'entretien devra être réalisé avant le 30 juin.
- la régénération de la parcelle par implantation d'une prairie après débroussaillage est interdite ;

Pour maintenir l'ouverture du milieu sur les surfaces engagées, après les travaux lourds d'ouverture, vous devez réaliser les travaux d'entretien suivants pour les années d'engagement restantes :

- élimination des rejets ligneux et autres végétaux indésirables pour maintenir une pelouse sèche caractéristique par fauche, débroussaillage manuel ou broyage.
- Maintien des arbres remarquables isolés et bosquets définis dans le cadre du diagnostic préalable aux travaux d'ouverture (en priorité les Buis, Genévriers et Erable de Montpellier), dans la limite d'un recouvrement ligneux maximal de 15 % de la surface engagée.
- réalisation de ces travaux d'entretien **deux fois** au cours du contrat, les premiers travaux d'entretien devant être réalisés au plus tard en année 3.
- Respect de la période pendant laquelle l'entretien des parcelles doit être réalisé : entre le 1^{er} septembre et le 15 mai
- Le maintien des produits de coupe sur place est autorisé (l'exportation de produits de coupe est préconisé mais ne fait pas l'objet d'un contrôle).

4. Recommandations pour la mise en œuvre de la mesure « AQ_ARGE_PS1 »

- Exportation des produits de coupe si possible techniquement

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3).



TERRITOIRE « PLATEAU D'ARGENTINE »

MESURE TERRITORIALISEE « AQ_ARGE_PS2 »

1. Objectifs de la mesure

« La **gestion des pelouses sèches par pâturage** » répond à un objectif de conservation de milieux ouverts d'intérêt communautaire :

- Pelouses pionnières des dalles calcaires – H6110
- Pelouses calcaires sèches et semi-sèches – H6210
- Pelouses écorchées avec tonsures à annuelles – H6220
- Landes à Genévriers communs – H5310

Le pâturage est souvent préconisé pour entretenir les milieux de pelouses sèches, mais il n'est parfois pas suffisant, en particulier le pâturage bovin dont l'action sur les rejets ligneux est moins efficace que le pâturage ovin. Cette mesure vise à lutter contre l'embroussaillage des pelouses sèches gérées de manière extensive par pâturage par la mise en place d'un entretien mécanique complémentaire.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de **161,2 € par hectare** vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « AQ_ARGE_PS2 »

2.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter 1 condition spécifique à la mesure « AQ_ARGE_PS2 » (Réalisation d'un diagnostic parcellaire, Cf. 2.1.1).

2.2.1 Vous devez réaliser un diagnostic individuel d'exploitation/parcellaire avant le dépôt de votre demande d'engagement.

Contactez l'opérateur (à définir) ou la DDAF pour connaître la(es) structure(s) pouvant réaliser ce programme de travaux d'ouverture diagnostic.

Vous pouvez demander à bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ce diagnostic. Pour cela, vous devez cocher la case « je déclare avoir réalisé un diagnostic d'exploitation... » dans le **cadre A du formulaire de demande d'engagement dans les mesures agroenvironnementales**. Cette aide prendra alors la forme d'une majoration d'au plus de 96 € / an pour votre exploitation, plafonné à 20% du montant annuel qui vous sera versé au titre de la mesure « AQ_ARGE_PS2 ».

2.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.2 Eligibilité des surfaces

Vous pouvez vous engager dans la mesure « AQ_ARGE_PS2 », dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation (soit 7600€ annuel, Cf. §4.2 de la notice du territoire), les pelouses sèches de votre exploitation gérées par pâturage.



3. Cahier des charges de la mesure « AQ_ARGE_PS2 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « AQ_ARGE_PS2 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « AQ_ARGE_PS2 »

Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
CI4 - Réalisation d'un diagnostic d'exploitation avant le dépôt de la demande	Vérification de l'existence du diagnostic		Définitive	Principale Totale
SOCLE_H01 - Absence de destruction des prairies permanentes engagées (<i>boisement, pose de drain, assèchement, nivellement...</i>).	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
- Au plus un retournement des prairies temporaires engagées au cours des cinq ans de l'engagement (sans déplacement)	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
- Absence de désherbage chimique	Contrôle visuel : absence de traces de produits phytosanitaires	Néant	Définitive	Principale Totale
- Maîtrise des refus et des ligneux par entretien mécanique	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
- Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
- Pour chaque parcelle engagée, limitation de la fertilisation P et K totale (hors apports par pâturage) et minérale : o Fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral o Fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral	Contrôle visuel : calcul	Cahier de fertilisation	Réversible	Secondaire Seuils



HERBE_HO1 - Enregistrement des interventions mécaniques (<i>fauche, broyage</i>) sur chacune des parcelles engagées	Documentaire : présence du cahier et effectivité des enregistrements	Cahier d'enregistrement avec dates de fauche ou de broyage, matériel utilisé et modalités	Réversible ¹	Secondaire ² Totale
- Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées	Documentaire : présence du cahier et effectivité des enregistrements	Cahier d'enregistrement avec dates d'entrées et de sorties par parcelle, avec chargement correspondant	Réversible ³	Secondaire ⁴ Totale
HERBE_HO4 - Respect du chargement moyen maximal annuel de 0.7 UGB / ha sur chaque parcelle engagée	Documentaire ou visuel (comptage des animaux sur les parcelles visitées)	Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	Principale Seuils en fonction de l'écart par rapport au chargement prévu
- Respect du chargement moyen minimal annuel de 0.4 UGB./ha sur chaque parcelle engagée	Documentaire ou visuel (comptage des animaux sur les parcelles visitées)	Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	Principale Seuils en fonction de l'écart par rapport au chargement prévu
- Respect de l'interdiction de fauche avant le 15 juin, en cas d'impossibilité de mise en pâturage d'une parcelle (un entretien par fauche au cours des cinq ans autorisé)	Documentaire ou visuel (selon date du contrôle)	Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	Secondaire Seuils en fonction de l'écart en nombre de jours entre la date de réalisation de la fauche (ou du pâturage) et les dates déterminées / nombre de jours que comporte la période d'interdiction d'intervention
OUVERT02 - Enregistrement de l'ensemble des interventions d'entretien sur les surfaces engagées : type d'intervention, localisation, date, outils	Documentaire : vérification du cahier d'enregistrement des interventions	Cahier d'enregistrement des interventions	Réversible ⁵	Secondaire ⁶ Totale
- Elimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux définis comme indésirables (Cf. ci-dessous) :	Visuel et documentaire : vérification	Factures si prestation et/ou cahier	Réversible	Principale Totale

¹ Définitif au second constat

² Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

³ Définitif au second constat

⁴ Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

⁵ Définitif au second constat

⁶ Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des autres obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie



- 2 fois au cours des 5 ans, les premiers travaux d'entretien devant être réalisés au plus tard en année 3 - par fauche / débroussaillage manuel ou broyage - le maintien sur place des produits de coupe est autorisé⁷	visuelle de la conformité de réalisation des travaux prévus et de l'élimination des rejets. Vérification sur la base de factures éventuelles	d'enregistrement des interventions sinon		
- Réalisation des travaux d'entretien pendant la période du 31 août au 1^{er} mai (hors période de reproduction de la faune)	Visuel et documentaire : vérification visuelle de la conformité de réalisation des travaux prévus et de l'élimination des rejets. Vérification sur la base de factures éventuelles	Factures si prestation et/ou cahier d'enregistrement des interventions	Réversible	Secondaire Seuils par tranche de jours d'avance / retard (5/10/15 jour)

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « AQ_ARGE_PS2 », l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification l'élément engagé (n° de l'ilot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

Pour chaque parcelle engagée, chargement moyen sur la période définie =

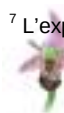
$$\frac{\text{Somme (nombre d'UGB x nombre de jours de pâturage)}}{\text{Surface de la parcelle engagée x durée de la période de pâturage autorisée}}$$

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
- brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB ;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

3.2 Liste des rejets ligneux et végétaux indésirables

⁷ L'exportation des produits de coupe, lorsqu'elle est techniquement possible, est préconisée mais ne fait pas l'objet d'un contrôle



L'entretien vise à éliminer les rejets d'espèces arbustives : prunellier, épines, églantiers... afin de favoriser le maintien d'un couvert herbacé caractéristique des pelouses sèches.

Les arbres remarquables isolés et les bosquets définis dans le cadre du diagnostic (en priorité les Buis, Genévriers, Erables de Montpellier et les arbustes à baies), dans la limite d'un recouvrement ligneux maximal de 15 % de la surface engagée seront conservés.

4. Recommandations pour la mise en œuvre de la mesure « AQ_ARGE_PS2 »

- Exportation des produits de coupe si possible techniquement

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)



TERRITOIRE « PLATEAU D'ARGENTINE »

MESURE TERRITORIALISEE « AQ_ARGE_PF1 »

1. Objectifs de la mesure

La mesure « AQ_ARGE_PF1 » concerne les prairies remarquables utilisées par la fauche, abritant des espèces végétales ou animales à forte valeur patrimoniale ou les habitats naturels d'intérêt communautaire suivants :

- H6510 - « prairies maigres de fauche »

L'objectif visé est d'encourager « **la gestion par la fauche des prairies remarquables** » sans provoquer de modification des cortèges végétaux qui pourrait être occasionnée par une fertilisation excessive, des dates de fauche trop précoces ou une pression de pâturage trop importante.

Le maintien d'un couvert végétal permanent et la réduction des intrants contribuent de plus à la préservation de la flore et la faune sauvages, mais aussi de la ressource en eau au niveau quantitatif et qualitatif.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de **322.08 € par hectare** vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « AQ_ARGE_PF1 »

2.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter 1 condition spécifique à la mesure « AQ_ARGE_PF1 » (Réalisation d'un diagnostic parcellaire, Cf. 2.1.1).

2.1.1 Vous devez réaliser un diagnostic individuel d'exploitation/parcellaire avant le dépôt de votre demande d'engagement.

Contactez l'opérateur (à définir) ou la DDAF pour connaître la(es) structure(s) pouvant réaliser ce diagnostic.

Vous pouvez demander à bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ce diagnostic. Pour cela, vous devez cocher la case « je déclare avoir réalisé un diagnostic d'exploitation... » **dans le cadre A du formulaire de demande d'engagement dans les mesures agroenvironnementales**. Cette aide prendra alors la forme d'une majoration d'au plus de 96 € / an pour votre exploitation, plafonné à 20% du montant annuel qui vous sera versé au titre de la mesure « AQ_ARGE_PF1 ».

2.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Eligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure « AQ_ARGE_PF1 » les **surfaces en prairies gérées essentiellement par la fauche**, en priorité les prairies maigres de fauche (habitat Natura 2000 – H6510), de votre exploitation, dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation (soit 7600€ annuel, Cf. §4.2 de la notice du territoire).

Le diagnostic parcellaire permet d'orienter le choix des mesures à contractualiser au regard des caractéristiques écologiques de la parcelle (Cf.2.1.1).



3. Cahier des charges de la mesure « AQ_ARGE_PF1 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « AQ_ARGE_PF1 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « AQ_ARGE_PF1 »

Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
SOCLE_H01 - Absence de destruction des surfaces engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (<i>boisement, pose de drain, assèchement, nivellement...</i>). - Pas de renouvellement par travail superficiel du sol	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
- Absence de désherbage chimique	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
- Maîtrise des refus et des ligneux par entretien mécanique	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
- Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
HERBE_H01 - Enregistrement des interventions mécaniques (<i>fauche, broyage</i>) sur chacune des parcelles engagées	Vérification du cahier d'enregistrement	Cahier d'enregistrement	Réversible ⁸	Secondaire ⁹ Totale
- Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées	Vérification du cahier d'enregistrement	Cahier d'enregistrement	Réversible ¹⁰	Secondaire ¹¹ Totale
HERBE_H03 - Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (y compris compost, hors restitution par pâturage)	Analyse du cahier de fertilisation ¹²	Cahier de fertilisation ¹³	Réversible	Principale Totale

⁸ Définitif au troisième constat

⁹ Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

¹⁰ Définitif au troisième constat

¹¹ Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

¹² Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans.

¹³ La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.



- Absence d'apports magnésiens et de chaux	Analyse du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation	Réversible	Secondaire Totale
HERBE_HO6 - Absence de fauche et de pâturage avant le 15 juin sur la totalité de la surface engagée (Déprimage précoce interdit)	Visuel et vérification du cahier de pâturage et de fauche	Cahier de pâturage et de fauche	Réversible	Principale Totale
- Respect de la période d'interdiction de fauche et de pâturage avant le 15 juin	Visuel et vérification du cahier de pâturage et de fauche	Cahier de pâturage et de fauche	Réversible	Principale Seuils

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « AQ_ARGE_PF1 », l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification l'élément engagé (n° de l'ilot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
- brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB ;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

4. Recommandations pour la mise en œuvre de la mesure « AQ_ARGE_PF1 »

- Maintien et entretien des éléments paysagers (arbres isolés, points d'eau, dépressions humides...)
- Chargement limité

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)



TERRITOIRE « PLATEAU D'ARGENTINE »

MESURE TERRITORIALISEE « AQ_ARGE_PF2 »

1. Objectifs de la mesure

La mesure « AQ_ARGE_PF2 » concerne les prairies remarquables utilisées par la fauche, abritant des espèces végétales ou animales à forte valeur patrimoniale ou les habitats naturels d'intérêt communautaire suivants :

- H6510 - « prairies maigres de fauche »

L'objectif visé est d'encourager « **la gestion par la fauche et la mise en défens des prairies remarquables** » sans provoquer de modification des cortèges végétaux qui pourrait être occasionnée par une fertilisation excessive, des dates de fauche trop précoces ou une pression de pâturage trop importante. La mise en défens de certains secteurs sensibles a pour but de permettre à l'entomofaune d'accomplir son cycle biologique (en particulier reproduction sur les plantes hôtes du Damier de la succise et de l'Azuré du serpolet).

Le maintien d'un couvert végétal permanent et la réduction des intrants contribuent de plus à la préservation de la flore et la faune sauvages, mais aussi de la ressource en eau au niveau quantitatif et qualitatif.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de **362,65 € par hectare** vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « AQ_ARGE_PF2 »

2.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information, vous devez respecter 1 condition spécifique à la mesure « AQ_ARGE_PF2 » (Réalisation d'un diagnostic parcellaire, Cf. 2.1.1).

2.1.1 Vous devez réaliser un diagnostic individuel d'exploitation/parcellaire avant le dépôt de votre demande d'engagement.

Contactez l'opérateur (à définir) ou la DDAF pour connaître la(es) structure(s) pouvant réaliser ce diagnostic.

Vous pouvez demander à bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ce diagnostic. Pour cela, vous devez cocher la case « je déclare avoir réalisé un diagnostic d'exploitation... » **dans le cadre A du formulaire de demande d'engagement dans les mesures agroenvironnementales**. Cette aide prendra alors la forme d'une majoration d'au plus de 96 € / an pour votre exploitation, plafonné à 20% du montant annuel qui vous sera versé au titre de la mesure « AQ_ARGE_PF2 ».

2.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Eligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure « AQ_ARGE_PF2 » les **surfaces en prairies gérées essentiellement par la fauche**, en priorité les prairies maigres de fauche (habitat Natura 2000 – H6510), de votre exploitation, dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation (soit 7600€ annuel, Cf. §4.2 de la notice du territoire).



Le diagnostic parcellaire permet d'orienter le choix des mesures à contractualiser au regard des caractéristiques écologiques de la parcelle (Cf.2.1.1).

3. Cahier des charges de la mesure « AQ_ARGE_PF2 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 3.2).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « AQ_ARGE_PF2 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « AQ_ARGE_PF2 »

Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
SOCLE_H01 - Absence de destruction des surfaces engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (<i>boisement, pose de drain, assèchement, nivellement...</i>). - Pas de renouvellement par travail superficiel du sol	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
- Absence de désherbage chimique	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
- Maîtrise des refus et des ligneux par entretien mécanique	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
- Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
HERBE_H01 - Enregistrement des interventions mécaniques (<i>fauche, broyage</i>) sur chacune des parcelles engagées	Vérification du cahier d'enregistrement	Cahier d'enregistrement	Réversible ¹⁴	Secondaire ¹⁵ Totale
- Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées	Vérification du cahier d'enregistrement	Cahier d'enregistrement	Réversible ¹⁶	Secondaire ¹⁷ Totale

¹⁴ Définitif au troisième constat

¹⁵ Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

¹⁶ Définitif au troisième constat

¹⁷ Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie



HERBE_HO3 - Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (y compris compost, hors restitution par pâturage)	Analyse du cahier de fertilisation ¹⁸	Cahier de fertilisation ¹⁹	Réversible	Principale Totale
	Analyse du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation	Réversible	Secondaire Totale
HERBE_HO6 - Absence de fauche et de pâturage avant le 15 juin sur la totalité de la surface engagée (Déprimage précoce interdit)	Visuel et vérification du cahier de pâturage et de fauche	Cahier de pâturage et de fauche	Réversible	Principale Totale
	Visuel et vérification du cahier de pâturage et de fauche	Cahier de pâturage et de fauche	Réversible	Principale Seuils
MILIEU01 - Faire établir chaque année, avec une structure agréée, un plan de localisation des zones à mettre en défens au sein des surfaces engagées dans la mesure, au plus tard le 15 juin	Vérification du plan de localisation annuel	Document de localisation annuel établi avec la structure agréée	Réversible	Principale Totale
	Visuel et mesurage	Document de localisation établi avec la structure compétente	Réversible	Principale Totale

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure « AQ_ARGE_Pf2 », l'enregistrement devra porter sur les points suivants :

- Identification l'élément engagé (n° de l'ilot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

Les catégories d'animaux retenues et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
- brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB ;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

¹⁸ Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans.

¹⁹ La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.



4. Recommandations pour la mise en œuvre de la mesure « AQ_ARGE_PF2 »

- Maintien et entretien des éléments paysagers (arbres isolés, points d'eau, dépressions humides...)
- Chargement limité

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)



ANNEXE 7 : Actualisation du Formulaire Standard de Données initial (FSD)

PLATEAU D'ARGENTINE



IDENTIFICATION

- **Appellation** : PLATEAU D'ARGENTINE
- **Statut** : Site d'Importance Communautaire (SIC)
- **Code** : FR7200810

Localisation

- ✦ **Région** : AQUITAINE
- ✦ **Département** : Dordogne
- ✦ **Superficie** : 197 ha
- ✦ **Altitude minimale** : 12 m
- ✦ **Altitude maximale** : 143 m
- ✦ **Région biogéographique** : Atlantique

Vie du site

- ✦ **Mise à jour des données** : 11/2009
- ✦ **Vie du site** : Date de proposition comme SIC : 02/2006

Description du site

Le caractère xérothermique du plateau explique la grande originalité et diversité biologique du site pour la région sur le plan faunistique (lépidoptères, orthoptères et reptiles) et floristique (25 espèces d'orchidées).

Le plateau d'Argentine s'étend sur un socle de calcaires compacts.



Document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR7200810 "Plateau d'Argentine"
Parc naturel régional Périgord-Limousin – 2009

Composition du site :

Pelouses sèches, Steppes	28,5 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	18 %
Forêts caducifoliées	38,5 %
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	0,2 %
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	14,8 %

Habitats naturels présents

	% couv.	SR ⁽¹⁾
<u>Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea*</u>	1,5 %	C
<u>Formation stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</u>	1 %	C
<u>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</u>	5,5 %	C
<u>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi*</u>	0,1 %	C
<u>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)</u>	20 %	C
<u>Prairies maigres de fauche de basse altitude</u>	2,5 %	C

Espèces végétales et animales présentes

Invertébrés

		PR ⁽²⁾
<u>Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)</u>	Etape migratoire.	C
<u>Gomphe de Graslin (Gomphus graslinii)</u>	Etape migratoire.	C
<u>Damier de la succise (Euphydryas aurinia)</u>		C
<u>Cuivré des marais (Lycaena dispar)</u>		C
<u>Ecaille chinée (Eupaglia quadripunctaria)*</u>		C
<u>Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)</u>		C

Mammifères

		PR ⁽²⁾
<u>Barbastelle (Barbastella barbastellus)</u>	Hivernage.	C
<u>Grand Murin (Myotis myotis)</u>	Hivernage.	C
<u>Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)</u>	Hivernage.	C
<u>Petit Murin (Myotis blythii)</u>	Hivernage.	C
<u>Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)</u>	Hivernage.	C
<u>Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)</u>	Hivernage.	C
<u>Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersi)</u>	Hivernage.	C

⁽¹⁾ Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾ Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

* **Habitats ou espèces prioritaires (en gras)** : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.



ANNEXE 8 : Présentation de la Charte Natura 2000 du site



FORMULAIRE DE LA CHARTE NATURA 2000 SITE FR7200810 « PLATEAU D'ARGENTINE »

(figurant au DOCOB approuvé/validé par l'arrêté préfectoral n°

PREAMBULE

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a privilégié une politique contractuelle basée sur le volontariat en ce qui concerne la gestion de ses sites Natura 2000.

Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoire prévues dans le document d'objectifs (DOCOB) du site : les mesures agri-environnementales territorialisées (pour les milieux de production agricole uniquement), les Contrats Natura 2000 (hors milieux de production agricole) et les Chartes Natura 2000 (tous milieux).

I - CADRE REGLEMENTAIRE

I.1- Objet de la charte

La charte Natura 2000, établie lors de l'élaboration du document d'objectifs, vise à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs du document d'objectifs. Les engagements proposés correspondent à des bonnes pratiques n'entraînant pas de surcoût de gestion et ne donnent donc pas lieu à rémunération, contrairement aux contrats Natura 2000 qui s'attachent à des ajustements ou modifications de pratiques existantes ou à la mise en place de pratiques de gestion non présentes sur le site.

La durée d'adhésion est de 5 ou 10 ans et ne peut différer en fonction des différents engagements sur lesquels porte l'adhésion qui s'effectue par le biais d'un formulaire à remplir joint en annexe.

I.2- Son contenu

La charte contient :

- ✓ Des informations synthétiques permettant de sensibiliser aux enjeux de conservation du site : rappel de l'intérêt patrimonial du site et des objectifs de conservation définis dans le DOCOB.
- ✓ Des recommandations, non soumises à contrôle, permettant de favoriser les actions favorables aux enjeux de conservation.
- ✓ Des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en engagements « à faire » ou « à ne pas faire ».

Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux naturels ou d'activités.



I.3- Ses modalités d'adhésion

Le signataire peut être le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelle). L'adhérent a le choix d'engager tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site. Il conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondant aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhérent :

- choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager,
- date et signe la fiche « engagements et recommandations de portée générale », les fiches « engagements et recommandations par milieux » correspondants à la situation de ses parcelles,
- le cas échéant, date et signe la fiche « engagements et recommandations par activité » qui le concerne,
- établit un plan de situation des parcelles engagées, permettant de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25000^{ème} ou plus précise)

Selon les cas, il sera nécessaire de faire cosigner les fiches par le propriétaire ou le mandataire.

L'adhérent transmet ensuite à la DDAF/DDEA une copie de la **déclaration d'adhésion remplie**, datée et signée à laquelle est annexée la copie **du présent formulaire de la charte rempli**, daté et signé, et le plan de localisation des parcelles engagées.

La durée d'adhésion court à compter de la date de réception du dossier complet par la DDAF, indiquée sur l'accusé de réception que cette dernière adresse à l'adhérent après instruction de sa demande.

En face des engagements, il convient pour les propriétaires, de mentionner les types de mandats éventuels et la date de leur renouvellement et pour les mandataires, le mandat qui permet de souscrire à l'engagement. En cas d'adhésion conjointe, cela permet de repérer les engagements qui concernent le mandataire.

I.4- Ses avantages

L'adhésion à la charte peut donner droit à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les parcelles situées dans le site Natura 2000. Elle peut également constituer une des garanties de gestion durable requise pour bénéficier de certaines aides publiques ou exonérations fiscales. Enfin, elle offre la possibilité à l'adhérent de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000.

I.5- Le contrôle

Les contrôles sont effectués uniquement sur les adhésions donnant droit à une contrepartie. Ils portent sur le respect des déclarations d'adhésion et des engagements. La circulaire DNP/SDEN N° 2007-n°1 / DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007 précise :

« La suspension de l'adhésion à la charte implique que les parcelles engagées ne satisfont plus aux conditions dictées par le code général des impôts pour l'exonération de la TFPNB et par le code forestier pour l'obtention des garanties de gestion durable des forêts et conduit ainsi à reconsidérer les situations et à remettre en cause les exonérations fiscales ou le bénéfice des aides publiques, selon les modalités définies par les textes concernés. »



II- PRESENTATION DU SITE

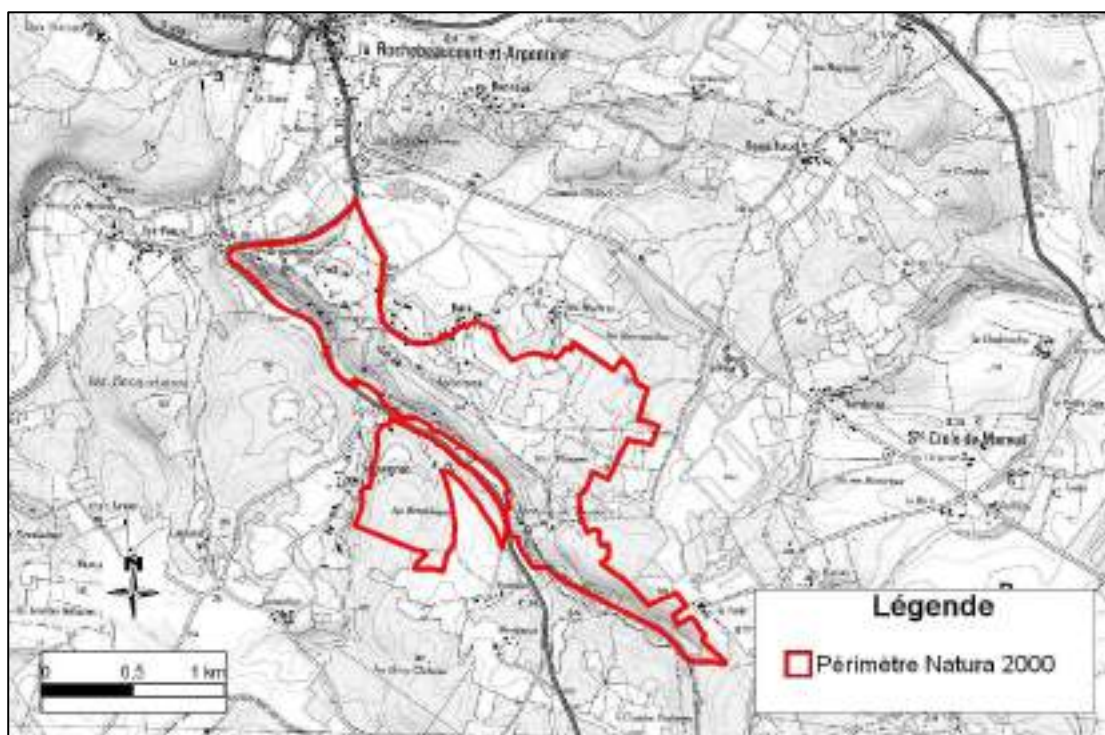
II.1- Descriptif et enjeux du site

II.1.1- Localisation et présentation générale du site

Le site Natura 2000 du Plateau d'Argentine est positionné à cheval sur les communes de La Rochebeaucourt-et-Argentine et de Sainte-Croix-de-Mareuil dans le nord du département de la Dordogne.

Ses 191,4 ha s'étendent sur un substrat constitué de calcaires durs du Jurassique affleurant sur les rebords du plateau et crée de nombreuses variations de sols et d'expositions, à l'origine d'une mosaïque de milieux secs calcaires caractéristiques : dalles rocheuses, pelouses sèches, landes et fourrés, bois calcicoles. La nature du sol, le relief et le climat présents favorisent la formation d'un véritable paysage caussenard sur cette partie septentrionale du bassin aquitain.

La grande diversité écologique du Plateau d'Argentine fait de celui-ci un des sites de pelouses calcaires les plus riches de la Dordogne.



Localisation et délimitation du périmètre Natura 2000 du Plateau d'Argentine

Outre son intérêt écologique, le site recèle un riche patrimoine paysager, archéologique, historique et culturel (panorama, anciennes carrières souterraines, église d'Argentine, cluzeaux, ligne de démarcation durant la Seconde Guerre Mondiale...).

II.1.2- Patrimoine naturel

Le site est reconnu pour son grand intérêt écologique avec notamment :

- Habitats

- une grande diversité avec 21 habitats recensés dont 14 naturels,
- **6 habitats d'intérêt communautaire (dont 3 prioritaires*)** : *Pelouses rupicoles calcaires ou basiclines de l'Alyso-Sedion albi**, *Pelouses sèches et semi-sèches**, *Parcours*



substeppiques à graminées et annuelles*, Prairies maigres de fauche, Landes à Buis des pentes rocheuses, landes à Genévriers.

- au moins 6 habitats d'espèces d'intérêt communautaire recensés : *chênaie pubescente*, *chênaie-charmaie*, *carrières souterraines d'Argentine*, *prairie de fauche*, *pelouses sèches*, *clairière humide de la Fontaine de Boudoire*.
- plusieurs foyers de biodiversité : pelouses sèches des secteurs d'Argentine, Baix, Les Plaines et Seguinhas, petite carrière de castine de Sainte-Croix-de-Mareuil, lande à Brande, les prairies maigres de fauche, carrières souterraines d'Argentine et Fontaine de Boudoire.

- Flore

- un cortège floristique très diversifié avec plus de 350 espèces végétales supérieures recensées sur le site,
- le site n'abrite aucune espèce végétale d'intérêt communautaire mais 24 espèces à statuts ont été répertoriées dont 14 protégées : 2 au niveau national, 9 au niveau régional, 3 au niveau départemental,
- de nombreuses espèces remarquables présentes avec au moins 24 espèces d'Orchidées.
Exemples : Sabline des chaumes, Spirée à feuilles de millepertuis, Lin d'Autriche, Tulipe méridionale, Ophrys funèbre, Renoncule à feuilles de graminée...

- Faune

- 262 espèces recensées dont 86 espèces protégées au niveau national,
 - 12 espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux (79/409/CEE),
 - **13 espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats, Faune, Flore :**
 - 7 espèces de chauves-souris (en hibernation) : **Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Barbastelle, Petit murin/Grand murin, Minioptère de Schreibers et Vespertilion à oreilles échancrées.**
Toutes protégées au niveau national, ces espèces occupent pendant leur période d'hibernation les anciennes carrières présentes sur le site.
 - 6 espèces d'invertébrés (*espèces prioritaires) : **Damier de la succise, Ecaille chinée*, Cuivré des marais** (papillons), **Lucane cerf-volant** (coléoptère), **Gomphe de Graslin** et **Cordulie à corps fin** (libellules).
 - 15 espèces inscrites uniquement à l'annexe IV de la directive Habitats, Faune, Flore (92/43/CEE),
 - nombreuses espèces patrimoniales (chiroptères, oiseaux, reptiles, insectes...).
- Exemples : Lézard ocellé, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Murin de Daubenton, Azuré du serpolet...*

II.1.3- Activités humaines recensées

Les principales activités observées sur le site sont les suivantes :

- Agriculture

L'occupation agricole est relativement faible et s'exerce principalement sur les bordures du site : cultures vers Baix et les Martres, quelques prairies de fauche le long de la D12, une parcelle pâturée vers les Brandaux. La trufficulture est également présente sur certaines parcelles (truffières plantées ou naturelles).

- Sylviculture

Sur le site, l'activité sylvicole est très marginale, la nature des sols offrant peu d'intérêt pour la production forestière. L'exploitation de la forêt du Plateau se résume à l'exploitation ponctuelle de bois combustible à usage privé. Une petite parcelle est cependant plantée en résineux en bordure de la D12 au nord-est du village de Seguinhas.



- Activités industrielles

Le site est concerné en périphérie par deux activités industrielles liées à l'exploitation du sous-sol calcaire :

- à l'Est du site, l'entreprise Charges Minérales du Périgord (C.M.P.) à l'Est exploite la pierre calcaire à ciel ouvert,
- au Sud-Ouest, la société CESAR exploite quant à elle est spécialisée dans l'extraction des grès ferrugineux.

- Activités de loisirs

De nombreuses activités de loisirs sont observées sur le site :

- La chasse : elle est pratiquée sur et autour du site par une société de chasse communale et 4 amicales de chasse privée. La pression cynégétique s'exerce sur le grand gibier (chevreuil, daim, sanglier...) et le petit gibier (renard, perdrix, faisan, bécasse, lièvre, lapin, alouette des champs...).
- La randonnée : situé au croisement de plusieurs sentiers de randonnée (réseau départemental PDIPR, GR36, boucles locales...), le site est très fréquenté par les promeneurs, principalement pour la randonnée pédestre, complétée par les cavaliers et cyclistes dans une moindre mesure.
- L'aéroclub : depuis 1967, le site est occupé par l'association aéronautique de la Rochebeaucourt. L'aéroclub possède un hangar situé face à l'aérodrome depuis 1991. Il entretient son secteur en pelouse rase au niveau de la piste d'atterrissage (700 m).
- L'aéromodélisme : l'association « Rupé model club », créée en 2000, regroupe une dizaine d'adhérents qui se retrouvent pour pratiquer cette activité les weekends en périphérie de l'aérodrome. Une tonte régulière du terrain est réalisée pour faciliter le décollage et l'atterrissage des engins radiocommandés.
- Le golf : il est pratiqué sans autorisation du propriétaire et des mandataires par quelques amateurs sur la piste de l'aérodrome en semaine.
- La découverte de la nature : les grandes richesses écologiques du site (faune, flore, milieux calcicoles diversifiés) attirent de nombreux naturalistes et sont le support de programmes pédagogiques à travers des animations scolaires et "grand public".
- Le tourisme : le Plateau d'Argentine bénéficie d'une importante notoriété locale de par les multiples attraits dont il dispose (patrimoines bâti et archéologique, faune/flore, paysages, sentier d'interprétation...). Cette activité est logiquement plus marquée en période estivale et réunit principalement les randonneurs et naturalistes de passage.
- Les véhicules à moteur : le site est parcouru ponctuellement par des engins motorisés (quads, moto-cross, 4x4...), parfois en dehors des routes et des chemins ruraux sur des propriétés privées. Cette pratique n'est encadrée par aucun club au niveau local.

- Autres activités

Le Plateau d'Argentine constitue aussi un territoire de recherches scientifiques, avec plusieurs expérimentation et suivis sur la faune (ex : programme lézard ocellé) et la flore (ex : étude botanique sur les pelouses calcaires face au réchauffement climatique). De nombreux organismes y participent : Cistude Nature, INRA, faculté de Bordeaux, Conservatoire Régional des Espaces Naturels d'Aquitaine, Conservatoires Botaniques du Massif Central et Sud-Atlantique, Parc naturel régional Périgord-Limousin...



II.1.4- Enjeux et objectifs décrits dans le DOCOB

L'objectif global est d'assurer **la conservation de la richesse des habitats naturels présents ainsi que la faune et la flore sauvages, en particulier les habitats et espèces d'intérêt européen**, conformément à la directive européenne Habitats, Faune, Flore de 1992.

La directive entend par "conservation" un ensemble de mesures requises **pour maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces d'intérêt communautaires dans un état favorable**.

Il est donc naturel que les objectifs principaux, à long terme, **reposent sur la préservation, l'étude, la gestion écologique du site** dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités locales et les usagers locaux.

Les enjeux majeurs du site sont :

- la préservation et la restauration des systèmes ouverts de pelouses calcicoles qui sont en nette régression : pelouses rupicoles, tonsures et pelouses sèches ou semi-sèches,
- la conservation des populations animales des espèces d'intérêt communautaire à fort enjeu pour le site, en particulier : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe (chauve-souris) et le Damier de la succise (papillon).

Les autres enjeux du site :

- une activité socio-économique dominée par les pratiques de loisirs au sein desquelles une conciliation des usages est nécessaire et une adaptation de certains modes de gestion souhaitable pour améliorer la conservation de la biodiversité,
- une régression sensible de l'activité agropastorale, occasionnant la fermeture des paysages et la disparition progressives des habitats remarquables prairiaux et de pelouses sèches,
- la sensibilisation des acteurs locaux à la richesse mais aussi la fragilité du site.

Les objectifs sont déclinés ainsi dans le DOCOB :

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
O1 : Conserver et accroître l'intérêt écologique et paysager du site	Restaurer et maintenir les habitats ouverts de pelouses et landes sèches
	Maintenir et favoriser une couverture végétale diversifiée
	Conserver et favoriser les espèces à forte valeur patrimoniale
	Mettre en place une gestion conservatoire adaptée
O2 : Optimiser la gestion et le suivi du site	Organiser la mise en place de la gestion et de la valorisation sur la base d'un partenariat local
	Améliorer les connaissances et assurer un suivi du site
O3 : Communiquer et animer le Document d'Objectifs	Animer et coordonner le DOCOB
	Informier, communiquer et sensibiliser
	Encourager et soutenir les démarches territoriales favorables à la conservation des habitats

➤ **Objectif 1 (O₁) : Conserver et accroître l'intérêt écologique et paysager du site**

L'enjeu est de **lutter contre la fermeture des habitats d'intérêt communautaire ouverts** de pelouses et de prairies existants tout en maintenant une mosaïque d'habitats (landes, fourrés, boisements naturels de chênes pubescents...) propice au développement d'une grande diversité d'espèces. Ces habitats ouverts à forte valeur patrimoniale sont soumis à dynamique



végétale plus ou moins rapide qui les menace à court ou moyen terme en l'absence d'entretien, expliquant qu'ils se retrouvent aujourd'hui en nette régression aux niveaux local et national. **C'est pourquoi leur restauration et le maintien d'un entretien approprié sont nécessaires**, en intégrant aussi ces interventions dans une démarche d'amélioration de la qualité paysagère et du patrimoine rural de la région. Plusieurs moyens d'action sont possibles (pâturage, intervention mécanique de fauche, gyrobroyage...). Les foyers de biodiversité, véritables réservoirs biologiques, sont prioritaires quant à la recherche d'une préservation optimale. La **préservation et le développement des foyers de biodiversité seront prioritaires**, en veillant au bon état de conservation des habitats et espèces remarquables identifiées (pelouses sèches, chauves-souris, etc.)

➤ **Objectif 2 (O₂) : Optimiser la gestion et le suivi du site**

Il s'agit avant tout d'**assurer la pérennité des mesures mises en place sur les espaces à forte valeur biologique**. Cet objectif passe par l'utilisation d'outils adaptés (mesures réglementaires, maîtrise foncière ou d'usage...) en fonction de la configuration des terrains, des opportunités et volontés locales qui apparaîtront.

Un travail de conciliation des nombreux usages sera nécessaire afin d'éviter des situations conflictuelles ou préjudiciables aux milieux naturels et aux espèces.

D'autre part, il est nécessaire d'**améliorer et actualiser les connaissances sur les espèces animales et végétales** sensibles et à forte valeur patrimoniale et d'**assurer le suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces** afin d'évaluer l'efficacité des mesures de préservation entreprises.

➤ **Objectif 3 (O₃) : Communiquer et animer le Document d'Objectifs**

Pour mettre en œuvre toutes les mesures de gestion proposées, une **animation** est indispensable et permet de garantir la cohérence des actions engagées avec les acteurs locaux. Une des principales missions sera de faire comprendre les enjeux et objectifs du DOCOB, de mettre en œuvre des actions qui pourront aller dans ce sens (contrats de gestion, charte Natura 2000, etc.) et de veiller à la cohérence des projets locaux en lien avec ces enjeux par un travail de coordination.

Cette animation a également pour but de **contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine naturel, de faire prendre conscience des enjeux écologiques et d'affirmer une identité locale et faire s'approprier le projet de conservation du site aux acteurs locaux**.

Natura 2000 est un dispositif qui vise à concilier protection de la nature et préoccupations socio-économiques, fondement du concept de développement durable. La mobilisation des acteurs locaux autour de projets respectueux de l'environnement est indispensable.

Pour répondre à ce double objectif, il convient d'**encourager les démarches de préservation et de valorisation du patrimoine naturel** (la pérennité de certaines activités humaines est nécessaire au maintien de la biodiversité sur le site) et d'**encourager une gestion conservatoire des milieux naturels à plus grande échelle** (la préservation de la biodiversité ne se limite pas à la seule problématique du périmètre Natura 2000).

II.2- Réglementation et mesures de protection liées à la biodiversité sur le site

Le site ne fait l'objet d'aucune mesure de protection réglementaire de ses espaces naturels en dehors de ceux prévus dans les documents d'urbanisme en vigueur (zones naturelles « N » des cartes communales). Il est à signaler la présence d'un périmètre de protection de 500 m autour de l'église d'Argentine au titre des monuments historiques classés.



III- ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS

III.1- Engagements et recommandations de portée générale

Ces engagements et recommandations sont proposés à tous les propriétaires (et mandataires) indépendamment du type de milieu ou de la surface engagée par l'adhésion à la charte.

Engagements :

- ❑ **E_DPG_1** : Laisser l'accès des parcelles engagées à la structure animatrice et aux experts scientifiques pour la réalisation des travaux d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. L'adhérent recevra au moins 10 jours avant l'intervention, une information préalable par la structure animatrice ou les services de l'Etat qui indiquera le nom des personnes et organismes ainsi que les objectifs de leur intervention. Il sera destinataire des résultats du travail réalisé sur sa propriété.

Point de contrôle : Courrier de la structure animatrice ou de l'Etat et constat de l'absence de refus d'accès aux experts.

- ❑ **E_DPG_2** : Informer les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte afin que ceux-ci s'y conforment.

Point de contrôle : Document signé par le mandataire ou prestataire attestant que l'adhérent les a informés des engagements souscrits.

- ❑ **E_DPG_3** : Ne pas détruire les habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire présents

Point de contrôle : Contrôle sur place de la non destruction (du fait du signataire) des habitats d'intérêt communautaire au regard de la cartographie initiale des habitats figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.

- ❑ **E_DPG_4** : Ne pas autoriser, ni procéder soi-même à tout dépôt de déchets ou matériaux de quelque nature que ce soit (même déchets verts ne provenant pas de la propriété)

Point de contrôle : Absence de dépôts par le propriétaire ou mandataire de déchets ou matériaux sur les parcelles concernées.

- ❑ **E_DPG_5** : Signaler à la structure animatrice les travaux ou aménagements (sauf opérations de gestion courante) concernant les habitats d'intérêt communautaire et ne relevant pas d'opérations prévues dans le DOCOB.

Point de contrôle : Absence de travaux/aménagements sans information préalable de la structure animatrice.

Recommandations :

- ❑ **R_DPG_1** : Limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés sur les parcelles.
- ❑ **R_DPG_2** : Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation observée sur des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, d'origine humaine ou naturelle.
- ❑ **R_DPG_3** : Eviter le recours aux produits phytosanitaires, engrais, fumures organiques, amendements et pesticides, nuisibles à la diversité biologique de la flore et de la faune.



III.2 – Engagements et recommandations par grands types de milieux

Il s'agit d'engagements zonés qui s'appliquent sur des types de milieux facilement identifiables qui ont un intérêt pour la conservation du site. Ces grands types de milieux regroupent des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site au réseau Natura 2000.

Les milieux concernés sont :

- **Milieu 1 : Milieux forestiers**
- **Milieu 2 : Landes (Brande, Genévrier, Buis)**
- **Milieu 3 : Pelouses sèches**
- **Milieu 4 : Prairies de fauche**
- **Milieu 5 : Habitats rocheux et grottes**
- **Milieu 6 : Milieux aquatiques et humides**

N.B. : pour les rubriques "Habitats concernés" et "Espèces concernées", les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont notés en gras.



III.2.1- Milieux forestiers

- Habitats concernés : chênaies-charmaies, chênaies thermophiles
- Espèces concernées : **Lucane cerf-volant**, **Chauves-souris**



Source : © C. CALME

Engagements :

- ❑ **E_FOR_1** : Ne pas réaliser de travaux lourds du sol (dessouchage, labour profond, sous-solage...) sans information préalable de la structure animatrice dans un délai de 15 jours avant l'intervention, qui indiquera les personnes et organismes concernés ainsi que les objectifs de leur intervention.

Point de contrôle : Contrôle sur place et information préalable (courrier, mail...) auprès de la structure animatrice

- ❑ **E_FOR_2** : Ne pas modifier la nature du boisement par la mise en place de monoculture ou l'introduction d'essences non locales (résineux, robiniers) ; préserver les essences remarquables (Erable de Montpellier, Buis)

Point de contrôle : Contrôle sur place et certificats de provenances pour chaque lot de semences utilisées en cas de semis

- ❑ **E_FOR_3** : Préserver des arbres morts, dépérissants et/ou à cavités (dans une proportion inférieure à 5m³/ha – seuil pour un contrat Natura 2000) dans la mesure où ceux-ci ne posent pas de problèmes de sécurité pour le public

Point de contrôle : Contrôle sur place

- ❑ **E_FOR_4** : Ne pas réaliser ou faire réaliser de travaux à certaines périodes perturbantes pour la faune ou la flore (pas de travaux entre 15 février et 15 juillet) et le sol (pas d'intervention lorsque les sols sont gorgés d'eau).

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de travaux aux périodes indiquées

- ❑ **E_FOR_5** : Ne pas allumer de feu de rémanents sur des habitats d'intérêt communautaire, en dehors des placettes de feu prévues à cet effet et du nettoyage des chemins ruraux. En cas de feu, ne pas utiliser des produits d'allumage d'origine pétrochimique (pneu, gasoil...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de feu ou de traces de feu

Recommandations (conseils en cas d'intervention hors contrat) :

- ❑ **R_FOR_1** : Privilégier la régénération naturelle et éviter de faire des coupes rases qui favorisent le développement d'espèces concurrençant la régénération feuillue
- ❑ **R_FOR_2** : Laisser au sol une partie du bois mort et des vieilles souches, chablis, favorables aux insectes inféodés au bois mort ou dépérissant.
- ❑ **R_FOR_3** : Privilégier en cas de travaux des entreprises ayant adhéré au cahier des charges de l'exploitation forestière durable.



III.2.2- Landes

- Habitats concernés : landes à Genévriers (5130), landes à Buis des pentes rocheuses (5110), lande à Brande.
- Espèces concernées : Spirée à feuilles de Millepertuis, Orchidées, Fauvette pitchou, **Lucane cerf-volant**, nombreux insectes...



Source : PNR PL

Engagements :

- ❑ **E_LAN_1** : Ne pas réaliser de travaux lourds du sol (dessouchage, défrichage...) sans information préalable de la structure animatrice dans un délai de 15 jours avant l'intervention, qui indiquera les personnes et organismes concernés ainsi que les objectifs de leur intervention.

Point de contrôle : Contrôle sur place et information préalable (courrier, mail...) auprès de la structure animatrice

- ❑ **E_LAN_2** : Ne pas réaliser ou faire réaliser de travaux à des périodes sensibles pour la faune ou la flore (février à juillet) et pendant les périodes pluvieuses afin de préserver le sol ; la période d'intervention préconisée étant septembre- octobre.

Point de contrôle : Contrôle sur place, document de la structure animatrice donnant son accord.

- ❑ **E_LAN_3** : Ne pas allumer de feu de rémanents sur des habitats d'intérêt communautaire, en dehors de placettes de feu éventuellement prévues à cet effet en concertation avec la structure animatrice. En cas de feu, ne pas utiliser des produits d'allumage polluants d'origine pétrochimique (pneu, gasoil...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de feu ou de traces de feu en dehors des placettes prévues.

Recommandations (conseils en cas d'interventions hors contrat):

- ❑ **R_LAN_1** : en cas d'entretien, privilégier un débroussaillage sélectif (conservation de pieds vigoureux en Genévriers et Buis), avec exportation des résidus de coupe afin de ne pas enrichir le milieu en matières organiques. En cas d'impossibilité d'exportation, prévoir un site de stockage en accord avec la structure animatrice.
- ❑ **R_LAN_2** : en cas d'intervention, maintenir si possible quelques arbres et arbustes secs ou morts au sein des landes ou en périphérie afin de favoriser le maintien du Lucane cerf-volant (Coléoptère dont la larve se nourrit de bois mort)
- ❑ **R_LAN_3** : en cas d'intervention, ne pas utiliser de désherbant chimique pour l'entretien de la végétation, afin de maintenir la diversité végétale des pelouses.



III.2.3- Pelouses sèches

- Habitats concernés : pelouses rupicoles calcaires (6110), parcours substeppiques à graminées et annuelles (6220), pelouses sèches sur calcaire (6210), pelouses-orlet à Brachypode.

- Espèces concernées : **Damier de la succise**, **Gomphe de Graslin**, **Cordulie à corps fin**, **Chauves-souris**, nombreux papillons, criquets et sauterelles, Alouette lulu, Circaète Jean-le-Blanc...



Source : PNR PL

Engagements :

- ❑ **E_PEL_1** : Ne pas réaliser de travaux lourds du sol (dessouchage, boisements volontaires, retournement du sol...) sans information préalable de la structure animatrice dans un délai de 15 jours avant l'intervention, qui indiquera les personnes et organismes concernés ainsi que les objectifs de leur intervention.

Point de contrôle : Contrôle sur place et information préalable (courrier, mail...) auprès de la structure animatrice

- ❑ **E_PEL_2** : En cas d'entretien, exporter les produits de fauche ou de coupe afin de ne pas enrichir le milieu en matières organiques.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

- ❑ **E_PEL_3** : En cas d'intervention, ne pas réaliser ou faire réaliser de travaux d'entretien à des périodes préjudiciables pour la faune ou la flore (mars à août) et pendant les périodes pluvieuses afin d'éviter les périodes de floraison des espèces patrimoniales comme les orchidées, de reproduction des oiseaux et de développement des insectes.

Point de contrôle : Contrôle sur place, document de la structure animatrice donnant son accord.

- ❑ **E_PEL_4** : Ne pas réaliser de brûlage des résidus sur place (pelouses), sauf accord de la structure animatrice avec qui une zone de brûlage pourra être définie.

Point de contrôle : Contrôle sur place, document de la structure animatrice donnant son accord pour le brûlage, information préalable à la structure animatrice.

Recommandations (conseils en cas d'interventions hors contrat) :

- ❑ **R_PEL_1** : En cas d'entretien mécanique sur pelouses ouvertes, privilégier la pratique de la fauche centrifuge tardive (après 15 juillet) tous les 2-3 ans afin de les maintenir la faune et la flore patrimoniales en milieux ouverts
- ❑ **R_PEL_2** : En cas d'entretien mécanique sur pelouses embroussaillées, privilégier un débroussaillage sélectif des rejets de ligneux sans dessouchage (pousses de Chênes ou de Pins, Prunelliers, Troènes...) qui colonisent exagérément les pelouses, en veillant toutefois à conserver certains arbres ou arbustes remarquables (en particulier Erable de Montpellier, Buis, Genévriers).
- ❑ **R_PEL_3** : N'utiliser aucun désherbant chimique pour l'entretien de la végétation afin de maintenir la diversité végétale des pelouses.



III.2.4- Prairies de fauche

- Habitats concernés : **prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)**
- Espèces concernées : **Damier de la succise, Cuivré des marais, Chauves-souris**, Azuré du serpolet, nombreux papillons, criquets et sauterelles...



Source : PNR PL

Engagements :

- ❑ **E_PRA_1** : Ne pas réaliser de travaux lourds du sol (dessouchage, boisements volontaires, retournement du sol, mise en culture...) sans information préalable de la structure animatrice dans un délai de 15 jours avant l'intervention, qui indiquera les personnes et organismes concernés ainsi que les objectifs de leur intervention.

Point de contrôle : Contrôle sur place et information préalable (courrier, mail...) auprès de la structure animatrice

- ❑ **E_PRA_2** : Exporter les produits de fauche afin de ne pas enrichir le milieu en matières organiques.

Point de contrôle : Contrôle sur place.

- ❑ **E_PRA_3** : En cas d'intervention mécanique (fauche), ne pas réaliser ou faire réaliser de travaux d'entretien à des périodes préjudiciables pour la faune ou la flore (avant juin) et pendant les périodes pluvieuses afin d'éviter les périodes de floraison des espèces végétales patrimoniales, de reproduction des oiseaux et de développement des insectes (Azuré du serpolet, Damier de la succise, etc.).

Point de contrôle : Contrôle sur place, document de la structure animatrice donnant son accord.

Recommandations (conseils en cas d'interventions hors contrat) :

- ❑ **R_PRA_1** : Pratiquer une fauche tardive centrifuge (c'est-à-dire du centre vers la périphérie), pas d'intervention idéalement avant le 15 juin ou entre le 1^{er} mai et le 15 septembre en faveur des papillons, notamment du Cuivré des marais et de l'Azuré du serpolet.
- ❑ **R_PRA_2** : Préservé une zone refuge non fauchée en bordure de prairie pour les papillons, les criquets et sauterelles (varier l'emplacement de cette zone définie de préférence avec la structure animatrice)
- ❑ **R_PRA_3** : En cas de pâturage, pratiquer celui-ci de manière extensive (< à 1,4 UGB/ha).
- ❑ **R_PRA_4** : En cas d'intervention, ne pas utiliser de désherbant chimique pour l'entretien de la végétation et d'insecticides, afin de maintenir la diversité végétale et animale des pelouses.



III.2.5- Habitats rocheux et grottes

- Habitats concernés : Cavités souterraines artificielles, falaise, dalles rocheuses
- Espèces concernées : **Chauves-souris**, oiseaux rupestres



Source : PNR PL

Engagements :

- ❑ **E_GRT_1** : Ne pas réaliser de travaux sans information préalable de la structure animatrice dans un délai de 15 jours avant l'intervention, qui indiquera les personnes et organismes concernés ainsi que les objectifs de leur intervention.

Point de contrôle : Contrôle sur place et information préalable (courrier, mail...) auprès de la structure animatrice

- ❑ **E_GRT_2** : Ne pas autoriser ni procéder soi-même à des aménagements (routes, sentiers, pistes, carrières...) en l'absence d'expertise préalable favorable de la structure animatrice

Point de contrôle : Contrôle sur place, information auprès de la structure animatrice et avis selon expertise préalable

- ❑ **E_GRT_3** : Ne pas autoriser ni pratiquer soi-même des activités (spéléologie, escalade tourisme...) susceptibles de déranger les oiseaux rupestres nicheurs (falaise d'Argentine) et les populations de chauves-souris hibernant dans les anciennes carrières et cavités sensibles qui ont été identifiées dans le DOCOB, sans l'accord de la structure animatrice du site

Point de contrôle : Document de la structure animatrice, contrôle sur place

Recommandations :

- ❑ **R_GRT_1** : Limiter au maximum la fréquentation de ces milieux : en hiver pour les carrières à chauves-souris et au printemps-été pour les oiseaux rupestres nicheurs (ex : faucon crécerelle)
- ❑ **R_GRT_2** : Pratiquer un entretien des zones de dalles rocheuses et autres milieux pionniers en éliminant les rejets ligneux (Pins, arbustes épineux...) par gyrobroyage ou fauche, hors période sensible pour la faune et la flore (automne, hiver), en veillant à préserver les secteurs à Choin noirâtre (espèce végétale patrimoniale pour le site).



III.2.6- Milieux aquatiques et humides

- Habitats concernés : Clairière humide à couvert arbustif, fontaine, ruisseau (Fontaine de Boudoire)
- Espèces concernées : **Cuivré des marais**, libellules



Source : PNR PL

Engagements :

- ❑ **E_MAH_1** : Ne pas drainer, ni assécher (temporairement ou en permanence), ni modifier artificiellement le régime hydraulique (par recalibrage, comblement, déblaiement, terrassement, piétinement, décapage, modification du lit des cours d'eau, obstruction ou modification de l'écoulement...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de la non destruction des habitats et de l'absence de traces visuelles de travaux d'assainissement ou de recalibrage

- ❑ **E_MAH_2** : Ne pas détruire la ripisylve et la végétation herbacée rivulaire (ni arrachage, ni destruction chimique ou mécanique), ne pas planter en bordure du ruisseau des essences exotiques ou non adaptées

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de destruction de la végétation riveraine

- ❑ **E_MAH_3** : Ne pas installer sur les parcelles concernées de nouveaux puits d'irrigation ou de dispositifs de pompage si elles sont situées à moins de 50 mètres des cours d'eau

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'installation de nouveaux pompages ou puits

- ❑ **E_MAH_4** : Ne pas réaliser de boisements volontaires sur ces zones, ni les mettre en culture, avec ou sans labour, y compris par sur semis et réensemencement

Point de contrôle : Contrôle sur place, absence de nouveaux boisements et cultures

Recommandations (en cas d'intervention hors contrat) :

- ❑ **R_MAH_1** : Ne pas introduire de façon volontaire d'espèces végétales et animales invasives et/ou exotiques (Ecrevisses, Tortues,...) et prévenir la structure animatrice en cas d'observation de la présence de telles espèces.
- ❑ **E_MAH_2** : En cas d'entretien ou de restauration, intervenir pendant les périodes les moins perturbantes pour la faune et la flore, soit de préférence en automne-hiver
- ❑ **R_MAH_3** : En cas de fauche, favoriser une intervention tardive, à partir de fin août et une fauche centrifuge (de l'intérieur vers la périphérie)
- ❑ **R_MAH_4** : Eviter de laisser les résidus sur place (prévoir un lieu de stockage)
- ❑ **R_MAH_5** : Limiter au maximum la pénétration d'engins



III.2.7- Formations arborées hors forêts et murets

- Habitats concernés : haies, bosquets, arbres isolés, lisières forestières, vergers, murets
- Espèces concernées : **Lucane cerf-volant**, **Chauves-souris**



Source : C. CALME

Engagements :

- ❑ **E_AHF_1** : Ne pas détruire ou démanteler les formations arborées hors forêts et les murets

Point de contrôle : Contrôle sur place et sur photo aérienne

- ❑ **E_AHF_2** : Ne pas utiliser de produits chimiques

Point de contrôle : Contrôle sur place et sur photo aérienne

- ❑ **E_AHF_3** : Maintenir des arbres feuillus à cavités, morts ou dépérissants sauf s'ils présentent un risque pour la sécurité des personnes

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de souche ou de dessouchage

- ❑ **E_AHF_4** : Ne pas intervenir sur le sol dans un rayon de 5 mètres, sauf accord préalable de la structure animatrice

Point de contrôle : Contrôle sur place

- ❑ **E_AHF_5** : Intervenir sur les haies en période favorable et hors période sensible pour la faune ; réaliser l'entretien des éléments linéaires entre le 1^{er} septembre et le 15 mars.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la période d'intervention sur les haies.

Recommandations (conseils en cas d'intervention hors contrat) :

- ❑ **R_AHF_1** : En cas de plantation, privilégier l'installation d'une haie stratifiée (3 strates : arborée, arbustive, herbacée) et composée d'essences locales et variées ; utiliser un paillage biodégradable (pas de paillage plastique)
- ❑ **R_AHF_2** : En cas d'entretien des zones arborées, utiliser un matériel faisant des coupes nettes (sécateurs, lamiers d'élagage pour les branches d'un diamètre supérieur à 2 cm).



III.3 – Engagements et recommandations par grand type d'activité

Il s'agit d'engagements qui s'appliquent à des types d'activité ciblés, qui ont un intérêt ou une influence (positive ou négative) pour la conservation du site. Ces types d'activités concernent des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site au réseau Natura 2000.

Les principales activités concernées sont :

Activités de loisirs :

- **Activité 1 : Randonnée pédestre**
- **Activité 2 : Aéromodélisme et aéronautique**
- **Activité 3 : Activité touristique, découverte de la nature**
- **Activité 4 : Véhicules à moteur**

Activités industrielles :

- **Activité 5 : Exploitation de carrière**

Autres activités :

- **Activité 6 : Etudes à caractère scientifique**

N.B. : les activités agricole et sylvicole ne sont pas présentées ici du fait qu'elles font référence en grande partie à la gestion de milieux déjà évoqués précédemment (milieux forestiers en général, prairies de fauche, pelouses sèches).



III.3.1- Randonnée pédestre et entretien des sentiers

- Habitats concernés : tous types (à l'exception des habitats rocheux et grottes artificielles)



Source : PNR PL

Engagements :

- ❑ **E_RND_1** : Informer les utilisateurs des chemins et sentiers : emprunter les chemins et sentiers existants, figurant sur les cartes IGN ou les cartes fournies par les offices de tourisme et les communes, afin d'éviter au maximum de piétiner le couvert végétal hors sentiers.

Point de contrôle : vérification de l'information faite aux adhérents

- ❑ **E_RND_2** : Inviter les randonneurs à ne pas pénétrer dans les parcelles bordant les sentiers, en dehors de celles où l'accès est clairement autorisé, notamment pour respecter les propriétés privées, les habitats naturels, la flore, et la faune.

Point de contrôle : vérification de l'information faite auprès des adhérents

- ❑ **E_RND_3** : Pour l'entretien des sentiers de randonnées, mettre en œuvre des pratiques écologiques d'entretien des chemins et sentiers, en privilégiant un entretien manuel ou mécanique des milieux bordant les chemins et en intervenant en dehors des périodes sensibles pour la faune et la flore (idéalement pas d'intervention de fauche entre le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre et au minimum entre le 1^{er} mars et le 15 juin pour la floraison des orchidées).

Point de contrôle : absence de traitement chimique ; absence d'entretien courant en période sensible.

- ❑ **E_RND_4** : Ne pas laisser de déchets (même organiques) sur le site, en dehors des poubelles prévues à cet effet

Point de contrôle : vérification sur place

Recommandations :

- ❑ **R_RND_1** : Fournir aux randonneurs un extrait de cette charte ou d'autres documents (livret "Argentine, bulletin d'information Natura 2000...) afin qu'ils prennent connaissance des engagements à respecter en faveur du site Natura 2000.
- ❑ **R_RND_2** : Respecter la tranquillité du site : en cas de promenade avec un animal de compagnie, le tenir en laisse et éviter la fréquentation et le dérangement des zones sensibles (notamment foyers de biodiversité identifiés dans le DOCOB)
- ❑ **R_RND_3** : Pique-niquer aux endroits aménagés ; ne laisser aucun déchet sur le site.
- ❑ **R_RND_4** : Garer les véhicules sur l'aire de stationnement prévue à cet effet.
- ❑ **R_RND_5** : Éviter la cueillette des espèces végétales du site.



III.3.2- Aéromodélisme et aéronautique

- Habitats concernés : pelouses sèches sur calcaire, parcours substeppiques à graminées et annuelles, pelouses rupicoles calcaires, pelouses-ourlet à Brachypode



Source : PNR PL

Engagements :

- ❑ **E_AER_1** : Informer les adhérents des enjeux écologiques du site : sensibilité des habitats et des espèces, modes de gestion ou précautions spécifiques à respecter.

Point de contrôle : vérification de l'information faites auprès des adhérents

- ❑ **E_AER_2** : Informer la structure animatrice des projets d'aménagements ou de travaux d'entretien mis en place par l'association et leurs adhérents.

Point de contrôle : vérification des notes d'information envoyées à la structure animatrice.

- ❑ **E_AER_3** : Pour l'entretien des sentiers de randonnées, mettre en œuvre des pratiques écologiques d'entretien des chemins et sentiers, en privilégiant un entretien manuel ou mécanique des milieux bordant les chemins et en intervenant du 1er septembre au 15 mars en dehors des périodes sensibles pour la faune et la flore.

Point de contrôle : absence de traitement chimique ; absence d'entretien courant en période sensible.

Recommandations :

- ❑ **R_AER_1** : En cas d'intervention hors contrat, réaliser les travaux d'entretien (fauche, gyrobroyage) de préférence en dehors des périodes sensibles pour la faune et la flore (entre 1^{er} mars et 31 juillet), à raison d'une à deux fauches / an.
- ❑ **R_AER_2** : Respecter la tranquillité du site : tenir les chiens en laisse et éviter de faire voler les engins radiocommandés au ras des arbustes et zones de reproduction de l'avifaune remarquable locale
- ❑ **R_AER_3** : Stationner sur l'aire de stationnement prévue à cet effet.
- ❑ **R_AER_4** : Informer la structure animatrice des observations d'espèces d'intérêt communautaire



III.3.3- Activité touristique, découverte de la nature

- Habitats concernés : tous types de milieux.



Source : PNR PL

Engagements :

- ❑ **E_TOU_1** : Mettre à disposition de la clientèle les bulletins d'informations, plaquettes de sensibilisation, livrets, documents pédagogiques... édités relatifs au patrimoine naturel du site et de la mise en œuvre du DOCOB.

Point de contrôle : contrôle sur place de la mise à disposition des documents.

- ❑ **E_TOU_2** : Informer mon personnel permanent/saisonnier sur la qualité du site et sa sensibilité.

Point de contrôle : contrôle du niveau d'information du personnel.

- ❑ **E_TOU_3** : Inviter les touristes à ne pas pénétrer dans les parcelles bordant les sentiers, en dehors de celles où l'accès est clairement autorisé, notamment pour respecter les habitats naturels, la flore, et la faune.

Point de contrôle : vérification de l'information faite auprès des touristes

- ❑ **E_TOU_3** : Informer les touristes sur le respect d'un certain nombre de règle : respect de la faune et la flore, ne pas laisser de déchets même organique sur le site...

Point de contrôle : vérification de l'information faite auprès des touristes

Recommandations :

- ❑ **R_TOU_1** : En cas d'animation ou d'information auprès du public, lui donner des indications sur la sensibilité du site et les précautions d'usage à respecter dans le site Natura 2000.
- ❑ **R_TOU_2** : Développer des animations-nature en collaboration avec des structures associatives compétentes.
- ❑ **R_TOU_3** : Pour les structures d'hébergements locales, mettre en place des actions simples en faveur de la biodiversité au sein de leur propriété et les valoriser auprès de la clientèle : fauche tardive des espaces verts, plantations d'arbres et de haies, pose de nichoirs, jardins L.P.O., création de mares temporaires...



III.3.4- Véhicules à moteur

- Habitats concernés : tous types de milieux.

Engagements :

- ❑ **E_MOT_1** : Informer les utilisateurs d'engins motorisés sur les modalités de circulation sur les chemins ruraux et sentiers : emprunter uniquement les chemins et sentiers publics existants prévus à cet effet, figurant sur les cartes IGN ou les cartes fournies par les communes, afin d'éviter au maximum de dégrader le couvert végétal hors sentiers et de déranger la faune.

Point de contrôle : vérification de l'information faites aux pratiquants

- ❑ **E_MOT_2** : Inviter les utilisateurs d'engins motorisés à ne pas fréquenter le site en période sensible pour la faune et la flore (printemps et été) mais aussi en période humide (fragilité des sols) pour respecter les habitats naturels, la flore, et la faune.

Point de contrôle : vérification de l'information faite auprès des adhérents

- ❑ **E_MOT_3** : Informer les pratiquants permanent/saisonnier sur la qualité du site et sa sensibilité.

Point de contrôle : contrôle du niveau d'information des utilisateurs

- ❑ **E_MOT_4** : Ne pas organiser de compétitions de loisirs motorisés sur le site

Point de contrôle : Contrôle sur place

- ❑ **E_MOT_5** : Ne pas créer de nouveaux chemins d'accès aux sites sensibles identifiés dans le DOCOB, sauf accord de la structure animatrice

Point de contrôle : Absence de nouveaux chemins, document de la structure animatrice donnant son accord

Recommandations :

- ❑ **R_MOT_1** : Informer les utilisateurs sur la sensibilité du site et les précautions d'usage à respecter dans le site Natura 2000.
- ❑ **R_MOT_2** : Privilégier la pratique des sports motorisés en dehors du site, sur les espaces prévus à cet effet ou biologiquement moins sensibles (circuits, chemins carrossables...).



III.3.5- Exploitation de carrière

- Habitats concernés : tous types de milieux.



Source : PNR PL

Engagements :

- ❑ **E_CAR_1** : Ne pas réaliser de travaux en dehors de la zone d'exploitation prévue de la carrière sans information préalable de la structure animatrice dans un délai de 15 jours avant l'intervention, qui indiquera les objectifs de celle-ci.

Point de contrôle : Contrôle sur place et information préalable (courrier, mail...) auprès de la structure animatrice

- ❑ **E_CAR_2** : Informer le personnel sur la qualité du site et sa sensibilité.

Point de contrôle : contrôle du niveau d'information du personnel.

- ❑ **E_CAR_3** : Ne pas pénétrer avec les engins lourds dans les parcelles bordant les sentiers, en dehors de celles où l'accès est nécessaire, notamment pour respecter les habitats naturels, la flore, et la faune.

Point de contrôle : Contrôle sur place

Recommandations :

- ❑ **R_CAR_1** : Contribuer à la préservation de la faune et de la flore en optant pour des mesures réductrices d'impacts si nécessaire
- ❑ **R_CAR_2** : Assurer une remise en état conforme aux prescriptions établies avec les structures compétentes, en veillant à la prise en compte de la préservation de la faune et la flore locale.



III.3.7- Etudes à caractère scientifique

- Habitats concernés : tous types de milieux.

Engagements :

- ❑ **E_SCI_1** : Avertir la structure animatrice des interventions à caractère scientifique sur le site (études botaniques, suivis faunistiques, localisation et période d'intervention...), en prenant en compte son avis technique

Point de contrôle : Courrier ou information préalable à la structure animatrice

- ❑ **E_SCI_2** : Informer et consulter la structure animatrice des projets d'études à caractère scientifique pouvant être éventuellement menés sur le site (études botaniques, suivis faunistiques, localisation et période d'intervention...)

Point de contrôle : Courrier ou information préalable à la structure animatrice

- ❑ **E_SCI_3** : Demander une expertise auprès de l'animateur du site ou signaler au porteur de projet la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire, dès lors qu'un aménagement destiné à une étude scientifique est prévu.

Point de contrôle : Expertise

- ❑ **E_SCI_4** : Communiquer les données recueillies à la structure animatrice

Point de contrôle : Documents d'information ou rapports d'études transmis à la structure animatrice

- ❑ **E_SCI_** : Respecter la faune et la flore du site : tranquillité de la faune, éviter le piétinement de stations botaniques remarquables, période d'intervention, etc.

Point de contrôle : Respect des prescriptions données par la structure animatrice

Recommandations

- ❑ **R_SCI_1** : Respecter les propriétés privées et contacter les propriétaires concernés pour avoir leur accord avant intervention
 - ❑ **R_SCI_2** : Ne rien laisser sur site après la fin de l'étude (déchets, structures métalliques...)
-

FAIT A

LE / /2010

Signature de l'adhérent

